



Commune de **SAINTE-ODE**

Octobre 2023

Programme Communal de Développement Rural

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
Tél ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be



Préface

Je suis très heureux de préfacer ce nouveau projet de développement rural que nous soumettons pour approbation à l'autorité de tutelle. Cela signifie en effet que la feuille de route de notre deuxième Opération de Développement Rural (ODR) est aujourd'hui réalité et qu'elle a reçu l'adhésion de l'ensemble de la Commission Locale de Développement rural (CLDR).

Son cheminement pour aboutir à cette importante première étape s'inscrit dans la foulée d'une très bonne analyse de diagnostic de territoire réalisée par le Bureau Impact mais aussi, et c'est sans doute la plus belle des satisfactions, dans une logique de participation citoyenne remarquablement intense tant en termes de quantité et de qualité que de rythme de travail particulièrement soutenu...

Au moment d'écrire ces quelques lignes, le premier Programme Communal de Développement Rural (PCDR) n'est pas encore complètement décliné mais il est en bonne voie de l'être. C'est ainsi que la liaison en voie lente entre Lavacherie et Amberloup est en phase de finalisation et que le dossier de la maison de rencontre de Magerotte suit son cours et devrait déboucher sur une mise en chantier courant 2024.

Ces deux derniers projets ne doivent pas occulter l'ensemble de ce qui a pu être réalisé tout au long de la programmation précédente. Nous ne pouvons ainsi que nous réjouir de la déclinaison des 10 objectifs qui avaient été fixés et qui se traduisent notamment d'un point de vue matériel et sans vouloir nous montrer exhaustifs, par la réalisation des salles de village de Tillet et de Lavacherie, par l'aménagement des places de Houmont et d'Amberloup mais aussi par celui de la mise en place d'un réseau structurant de voies lentes et d'une multitude d'initiatives immatérielles chargées de contribuer à la cohésion sociale et au vivre-ensemble dans nos villages et hameaux.

Au vu de tout ce bon travail accompli, repartir pour un deuxième tour de développement rural s'est très vite imposé comme une évidence pour le Collège communal. Nous ne pouvons en effet que nous féliciter du processus d'élaboration, parfaitement orchestré par la Fondation Rurale de Wallonie. Celui-ci présente l'immense avantage de s'inscrire dans une logique de participation citoyenne active mais aussi celui de reposer sur une analyse fouillée et objectivée des besoins et attentes de la population. Cela garantit que l'argent public n'est pas « bêtement » dépensé mais bien judicieusement investi au service d'un développement harmonieux et fonctionnel de notre commune rurale tout en contribuant au bien-être de nos concitoyens.

Cette nouvelle opération de développement rurale s'articule autour de plusieurs axes forts tels que le logement pour nos jeunes, l'identité communale, le tourisme vert et intégré, la nature et la biodiversité, etc...

Autant de thématiques qui permettront de donner à Sainte-Ode une dimension tout à la fois contemporaine mais aussi soucieuse de respecter son identité rurale, authentique et chaleureuse. Nous nous en réjouissons et sommes impatients d'ouvrir cette ère « ODR Sainte-Ode 2.0 »...

Pierre PIRARD
Bourgmestre

Du registre des délibérations du **Conseil** communal de Sainte-Ode a été extrait ce qui suit :

Séance du 31 janvier 2019

PRESENTS : Catherine POOS-SIMON, Conseillère - Présidente
Pierre PIRARD, Bourgmestre,
Christophe THIRY, Marie DESSE, Jean-Pol MISSON, Echevins ;
Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;
DUPLICY, ZABUS, DABE, MACOIR TANGHE, Conseillers communaux ;
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

Le Conseil Communal, en séance **publique**,

Objet : Nouvelle opération de développement rural : décision de principe et demande d'assistance de la FRW

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu les arrêtés du Gouvernement wallon du 10 septembre 2009 et du 23 avril 2015 approuvant le programme communal de développement rural de la commune de Sainte-Ode jusqu'au 10 septembre 2019 ;

Considérant l'importance du développement rural pour notre commune ;

Que pour pouvoir continuer à bénéficier des subventions du SPW dans ce cadre, un nouvel avant-projet de Programme Communal de Développement Rural doit être défini et soumis à l'approbation du Gouvernement wallon;

Considérant que la commune de Sainte-Ode est accompagnée depuis de nombreuses années par la Fondation Rurale de Wallonie ;

Considérant son souhait de continuer à bénéficier des services de la Fondation Rurale de Wallonie ;

Considérant qu'il en coûtera à la commune la somme approximative de 7 500 € par an ;

Vu que, sous le montant de 22 000 €, l'avis du Receveur régional est un avis d'initiative ;

Vu l'absence d'avis rendu par le receveur régional;

DECIDE

par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Article 1^{er}

D'approuver le principe de mener une nouvelle opération de développement rural sur l'ensemble de la commune.

Article 2

De solliciter du Ministre de la Ruralité de pouvoir bénéficier de l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie en vue de la rédaction d'un nouvel avant-projet de Programme Communal de Développement Rural.

Article 3

De charger le Collège de prendre les dispositions nécessaires pour nommer en temps voulu un auteur de projet chargé de réaliser et de présenter, en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie, un projet de programme communal de développement rural au Conseil communal.

Article 4

De prévoir la participation financière de la commune selon des modalités à convenir, dans le financement de la Fondation Rurale de Wallonie.

Article 5

De transmettre la présente décision à Monsieur le Ministre ayant le développement rural dans ses attributions, à Monsieur le Gouverneur de la Province et Monsieur le Président de la Fondation Rurale de Wallonie.

Par le Conseil Communal,

La directrice générale
(s) A.-S. HERMAN

La présidente
(s) C. POOS-SIMON

Pour extrait conforme :
Par le Collège Communal,

La directrice générale

A.-S. HERMAN

Le bourgmestre


P. PIRARD

La Directrice générale,
Charlotte LEDUC

Opération de Développement Rural
Accompagnement de la FRW dans le cadre d'une ODR

CONVENTION
D'ACCOMPAGNEMENT

Entre

la Fondation Rurale de Wallonie

représentée par Madame Corinne BILLOUEZ, Directrice générale,
et Monsieur Stéphane WUIDART, Directeur administratif et financier,

et

la Commune de

Sainte-Ode

représentée par Monsieur/Madame, Bourgmestre,
et Monsieur/Madame, Directeur(trice) général(e),

Le Bourgmestre,

P. PIRARD

La Directrice générale,

C. LEDUC

il est convenu ce qui suit:

La Fondation Rurale de Wallonie s'engage :

*Pour autant: que les moyens lui soient alloués par la Région Wallonne,
que la FRW dispose d'une étude des caractéristiques socio-économiques de la commune
afin d'assurer le déroulement de l'Opération de Développement Rural,*

1. à assurer l'information, la consultation et la participation de la population

- par une ou plusieurs séances d'information du Conseil communal, de la C.C.A.T.M. si elle existe, et du personnel communal;
- par une rencontre avec les principaux acteurs locaux et témoins privilégiés;
- par au moins une séance d'information et consultation dans chacun des villages et hameaux de l'entité quand cela est possible;
- par la consultation spécifique de certains publics cibles qui auront été définis par la FRW (ex: responsables des associations locales, jeunes, agriculteurs, ...);
- par l'animation des groupes de travail et la participation à la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.);
- par l'organisation d'un certain nombre de « retours à la population » relatifs à l'état d'avancement de l'opération et aux propositions émises, sous forme d'exposition ou de toute autre modalité définie de commun accord avec la Commune.

Cette mission commencera à partir du moment où l'équipe de la FRW concernée sera en possession de la première version (avant la version définitive) de l'étude des caractéristiques socio-économiques de la commune prévue par le décret de la RW en date du 11 avril 2014. Cette première version comprendra un premier diagnostic de la commune, c'est à dire une identification des problématiques majeures et des ressources spécifiques du territoire.

2. à contribuer à l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.)

- en assurant la rédaction des comptes rendus des séances de consultation, des groupes de travail et de la C.L.D.R. lorsque cette tâche lui est confiée;
- en rédigeant la synthèse de la participation de la population (partie II du P.C.D.R.);
- en donnant des conseils pour la mise en forme du P.C.D.R., essentiellement au niveau des libellés, des argumentations et des recherches des moyens de financement.

3. à aider la Commune à présenter son P.C.D.R. devant le Pôle « Aménagement du territoire » (P.A.T.).

4. à communiquer au Collège communal, au moins 2 fois l'an, une proposition de calendrier pour le déroulement de l'opération dans les 6 mois à venir.

5. à aider la Commune à introduire et exécuter les projets contenus dans le PCDR sur base d'une programmation concertée.

La Commune s'engage :

(vis-à-vis de l'équipe chargée de l'accompagnement de l'opération)

A respecter l'esprit et la lettre du décret du 11 avril 2014 décrivant le processus de Développement Rural et plus particulièrement de permettre la bonne expression du processus démocratique lié à cette opération.

1. **à désigner une personne-relais au sein du Collège (de préférence celle qui assurera la présidence de la C.L.D.R.), une personne-relais au sein du personnel communal (de préférence celle qui s'occupera de la gestion des dossiers, du suivi des projets) et à faire participer les membres de son Collège échevinal dans les orientations finales de son PCDR.**

Ces 2 personnes-relais assisteront de manière régulière aux réunions organisées dans le cadre de l'opération de développement rural.

2. **à présenter aux différents services de son Administration les agents de développement qui accompagneront la commune dans son opération de développement rural.**

3. **à assurer la bonne logistique nécessaire à l'opération, à savoir:**

- lui permettre d'utiliser gratuitement un local (avec table, chaises, armoire ou tiroirs fermant à clé, téléphone et casier pour le courrier) au sein de l'Administration communale et ce de manière non permanente.
- lui permettre l'usage d'une photocopieuse communale pour tout document relatif à la commune et utile pour le suivi de l'opération.
- assurer la réservation des salles, leur disposition et remise en ordre (disposition des chaises et tables - chauffage - accessibilité des agents de développement 30 minutes avant le début des séances).
- assurer toute la publicité nécessaire au bon déroulement de la participation de la population (distribution de toutes boîtes annonçant les séances d'information et les séances de consultation, communiqué de presse, collaboration avec les radios et la télévision locales, annonce dans le bulletin communal, ...) et de manière générale à assurer les moyens nécessaires au bon fonctionnement de cette participation.
- prendre à sa charge les moyens financiers et les mesures nécessaires pour la multiplication et l'envoi de toutes les convocations et les comptes rendus des réunions aux membres de la C.L.D.R., aux membres des groupes de travail et aux autres participants.

4. à fournir:

- les rapports annuels communaux des quelques années antérieures au démarrage de l'opération;
- de manière systématique, copie en double exemplaire de tout courrier officiel (du Ministre, de l'Administration régionale ou autre) et délibération communale ayant trait à l'opération de développement rural, et de tout autre document susceptible d'être utile dans le cadre de l'ODR;
- l'ordre du jour quelques jours avant la séance publique du Conseil Communal.

5. à organiser, de manière régulière et en tout cas à la demande de l'une des parties, toute réunion de concertation utile entre la Commune, la Fondation Rurale de Wallonie et l'auteur de P.C.D.R., de manière à évaluer l'opération en cours et à en préparer la suite (calendrier des réunions, tâches respectives de chaque intervenant, remise des supports utiles aux réunions, respect des échéances, ...) pour ne pas entraver le processus participatif.

En particulier, une concertation spécifique sera organisée avant l'approbation du PCDR par le Conseil Communal.

NB: Aucune convention ne lie la FRW à l'auteur, c'est donc à la commune qu'il revient de faire respecter les engagements pris par les 2 autres parties.

6. à l'informer, s'il échet :

- des options définies dans les politiques communales inscrites dans des documents existants (Schéma de structure, PST, Agenda 21 local, PCM, PCS, Programme triennal d'actions en matière de logement, Fonds d'investissement des communes etc.)
- ou de tout autre politique, projet ou action menés par la commune durant la phase d'élaboration du PCDR

ceci afin d'établir des synergies avec le P.C.D.R. en vue de faire de celui-ci le document fédérateur des politiques communales.

7. à respecter le processus de concertation (CLDR, population directement concernée) dans la concrétisation des différents projets contenus dans le PCDR après l'approbation de celui-ci.

8. à ouvrir le site internet communal aux informations relatives à l'opération; ou à envisager la création d'un blog communal consacré à l'opération.

9. à prévoir un budget pour une large diffusion des éléments essentiels du PCDR.

Article 6 – Durée de conservation des données

Les parties ne conserveront pas plus longtemps que nécessaire les données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'exécution de la convention d'accompagnement.

Article 7 – Confidentialité

Les parties garantissent le respect de la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'exécution de la convention d'accompagnement et prennent toutes les précautions nécessaires, selon la nature des données et les risques du traitement.

Les parties veillent à ce que les employés, agents et contractants qui ont accès à des données à caractère personnel et qui sont autorisés à les traiter dans le cadre de l'exécution de la convention, s'engagent à respecter la confidentialité et aient reçu une information/formation appropriée en matière de protection des données.

Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD)
Clauses faisant partie intégrante de la convention d'accompagnement

Il est convenu ce qui suit:

Article 1 – Définition

Les « données à caractère personnel » s'entendent comme les données qui permettent d'identifier une personne de façon directe ou indirecte.

Article 2 – Conformité générale

Dans le cadre de l'exécution de la convention d'accompagnement, la Commune et la Fondation Rurale de Wallonie sont amenées à traiter des données à caractère personnel pour assurer la participation de la population.

La Commune déclare agir en tant que responsable du traitement des données : c'est elle qui détermine le but et les moyens de traitement des données à caractère personnel.

La Fondation Rurale de Wallonie déclare agir en tant que sous-traitant, au sens donné à ce terme par le RGPD : elle traite des données à caractère personnel pour le compte de la Commune.

Les parties s'engagent à se mettre en conformité avec les lois et règlements régissant la protection des données à caractère personnel, notamment avec le RGPD et les lois le mettant en œuvre ; plus particulièrement, elles s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour préserver la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données à caractère personnel qu'elles traitent dans le cadre de l'exécution de la convention d'accompagnement.

Article 3 – Délégué à la protection des données (DPO)

Si la loi l'exige, les parties désigneront chacune un DPO, dont elles s'échangeront les coordonnées. Dans ce cas, ces DPO seront les points de contact si une question relative à la protection des données à caractère personnel venait à se poser dans le cadre de l'exécution de la convention d'accompagnement.

Article 4 – Finalité du traitement des données à caractère personnel

Si, dans le cadre de l'accompagnement de la Commune, la FRW venait à traiter des données à caractère personnel concernant des habitants, ce ne serait que pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations légales et contractuelles.

Article 5 – Destinataires

Les données à caractère personnel traitées pour les besoins de l'exécution de la convention d'accompagnement ne pourront être communiquées à d'autres entités ou utilisées à d'autres fins sans l'accord exprès des personnes concernées.

Article 3

Le paiement s'effectue par quart trimestriel dans le mois de la date d'émission d'une déclaration de créance émise par la FRW.

Article 4

Après trois ans, la FRW peut, si elle constate des éléments qui influencent ses coûts, proposer à la commune un avenant pour ajuster sa contribution.

Considérant que, pour assurer une assistance de proximité à la commune dans le cadre de son opération de développement rural, la Fondation Rurale de Wallonie établit des bureaux décentralisés,

Considérant les coûts inhérents à ces bureaux décentralisés et à leur fonctionnement,

Il est convenu ce qui suit:

Article 1

La commune participe au financement de la FRW à concurrence d'une contribution annuelle établie par référence à un tarif par catégorie de taille de population des communes.

Article 2

La contribution annuelle 2021 figure dans le tableau ci-dessous.

| Catégorie | Montant 2021 |
|---------------------------|--------------|
| < 2.500 habitants | 6.279,12€ |
| 2.500 – 5.000 habitants | 8.372,16€ |
| 5.000 – 10.000 habitants | 9.694,08€ |
| 10.000 – 15.000 habitants | 12.448,08€ |
| > 15.000 habitants | 16.634,16€ |

Pour les années ultérieures, la contribution annuelle sera revalorisée chaque premier janvier par rapport à l'indice des prix à la consommation ; elle sera calculée sur la base suivante:

$$M_n = M_{2013} \times (I_{n-1} / I_{2012})$$

dans laquelle : Mn est le montant de l'année considérée;
M2013 est le montant applicable pour l'année 2013 dont le montant est repris au tableau ci-dessous en fonction de la population;
In-1 est l'indice des prix à la consommation du mois de décembre précédant l'année considérée;
I. 2012 est l'indice des prix à la consommation de décembre 2012.

| Catégorie | Tarif (base 2013) |
|---------------------------|----------------------|
| < 2.500 habitants | 5.700€ |
| 2.500 – 5.000 habitants | 7.600€ |
| 5.000 – 10.000 habitants | 8.800€ |
| 10.000 – 15.000 habitants | 11.300€ |
| > 15.000 habitants | 15.100€ |

Décision du Bureau du Conseil d'Administration du 30/11/2012.

10. à participer au financement de la FRW conformément aux dispositions reprises dans le document ci-annexé (sachant que cette participation sera revalorisée chaque année en fonction de l'évolution de la population de la commune et de l'indice des prix à la consommation).

Le début de la facturation est fixé au 01 janvier 2022

Une réunion annuelle d'évaluation sera tenue entre les deux parties de manière à vérifier le bon respect de la convention.

En cas de non-réponse de la commune à des courriers successifs, ou, de dépassement anormaux de délais convenus, la FRW pourra suspendre son accompagnement et le Directeur général fera rapport au Ministre. De même, la commune pourra en cas de non-respect des engagements de la FRW, suspendre ou mettre fin à l'accompagnement par simple délibération du Conseil.

Fait en deux originaux à Sainte-Ode le 29 mars 2022 :

Pour la Commune,

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Monsieur/Madame,
Bourgmestre

Corinne BILLOUEZ,
Directrice générale

Le Bourgmestre,

F. PIRARD

Monsieur/Madame,
Directeur(trice) général(e)

Stéphane WUIDART,
Directeur administratif et financier



La Directrice générale,

C. LEDUC

Séance du Collège Communal de la Commune de Sainte-Ode du 24 février 2022

PRESENTS : Pierre-PIRARD, Bourgmestre,
Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON, Catherine POOS-SIMON, Echevins ;
Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;
Charlotte LEDUC, Directrice générale

Le Collège Communal,

Objet : Désignation d'un auteur de projet pour l'établissement d'un programme communal de développement rural - Approbation de l'attribution

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-4 relatif aux compétences du Collège communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1^o a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 139.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1^o ;

Considérant le cahier des charges N° 2021231 relatif au marché "Désignation d'un auteur de projet pour l'établissement d'un programme communal de développement rural" établi par le Service Finances ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 57.851,24 € hors TVA ou 70.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Vu la décision du conseil communal du 14 décembre 2021 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure négociée sans publication préalable) de ce marché ;

Vu la décision du Collège communal du 30 décembre 2021 relative au démarrage de la procédure de passation, par laquelle les opérateurs économiques suivants ont été choisis afin de prendre part à la procédure négociée :

- Impact sprl, Rue des Chasseurs Ardennais 32 à 6880 Bertrix ;
- AGORA, Rue Montagne Aux Anges, 26 à 1081 BRUXELLES ;
- IICEDD Bureau d'études, Boulevard Frères Orban, 4 à 5000 NAMUR ;
- DOCQUIR Laurence, Rue Georges Emmanuel, 73 à 5020 Flawinne ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 21 janvier 2022 à 14h30 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 21 mai 2022 ;

Considérant que 1 offre est parvenue de Impact sprl, Rue des Chasseurs Ardennais 32 à 6880 Bertrix (53.500,00 € hors TVA ou 64.735,00 €, 21% TVA comprise) ;

Considérant le rapport d'examen des offres du 21 février 2022 rédigé par le Service Finances ;

Considérant que le Service Finances propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché à l'entreprise avec la seule offre (sur base du meilleur rapport qualité-prix), à savoir Impact sprl, Rue des Chasseurs Ardennais 32 à 6880 Bertrixpour le montant d'offre contrôlé de 53.500,00 € hors TVA ou 64.735,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 530/733-60 (n° de projet 20210076) et sera financé par moyens propres ;

Considérant qu'une demande N°01-2022 afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 21 février 2022, un avis de légalité N°2022-12 favorable a été accordé par le directeur financier le 23 février 2022 ;

Considérant que le directeur financier avait un délai de 10 jours ouvrables pour remettre son avis de légalité, soit au plus tard le 4 mars 2022 ;

DECIDE

Article 1er : De sélectionner le soumissionnaire Impact sprl qui répond aux critères de sélection qualitative.

Article 2 : De considérer l'offre de Impact sprl comme complète et régulière.

Article 3 : D'approuver le rapport d'examen des offres du 21 février 2022, rédigé par le Service Finances.

Article 4 : De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

Article 5 : D'attribuer le marché "Désignation d'un auteur de projet pour l'établissement d'un programme communal de développement rural" à l'entreprise avec la seule offre (sur base du meilleur rapport qualité-prix), à savoir Impact sprl, Rue des Chasseurs Ardennais 32 à 6880 Bertrixpour le montant d'offre contrôlé de 53.500,00 € hors TVA ou 64.735,00 €, 21% TVA comprise.

Article 6 : L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 2021231.

Article 7 : De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Article 8 : D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 530/733-60 (n° de projet 20210076).

Fait en séance date que dessus.

Par le Collège,

La directrice générale,
(s) C. LEDUC

Pour extrait conforme :
Par le Collège Communal,

La directrice générale,

C. LEDUC

Le bourgmestre,
(s) P. PIRARD
Le Bourgmestre f.f.,
C. THIRY
Le bourgmestre,

P. PIRARD



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Christophe Thiry, Catherine Poos, Jean-Pol Misson, Arnaud Coenen, Nathalie Jaumain, Brigitte Mottet, Sophie Raskin, Sylvie Laurant et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy, Stéphane Mottiaux, Gladys Lavianne ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Virginie Pinson, Pierre-Christophe Stavaux

Le Bourgmestre introduit la rencontre en remerciant les membres de la CLDR, le bureau d'études Impact et la FRW pour leur investissement et leur travail à un rythme soutenu pour aboutir à l'avant-projet de PCDR soumis à l'approbation ce soir.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 22 juin 2023 est approuvé sans modification.

2) APPROBATION DE L'AVANT PROJET DE PCDR ET DE LA 1^{ère} DEMANDE DE CONVENTION



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et **validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.**

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : **validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées**

Analyse des propositions de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03)
Cotation des projets individuellement en CLDR 5 (13/04)
Répartition en lots = CLDR 6 (25/05)
Réflexions autour du contenu des fiches-projets : CLDR 7 (08/06) + CLDR 8 (22/06)

A
P
P
R
O
B
A
T
I
O
N

Ce
soir



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Les agents de développement rappellent les grandes lignes du processus participatif :

- 4 réunions d'informations-consultations à Amberloup, Hubermont, Lavacherie et Tillet entre le 15 septembre et le 6 octobre
- Une réunion de synthèse le 20 octobre
- Rencontre de 13 personnes-ressources entre juillet et septembre
- Réunion avec le conseil des enfants et les comités - associations locales
- Organisation d'un appel à projets à destination des habitants
- 9 réunions de CLDR entre le 15 décembre et le 28 septembre
- Des réunions et visites de terrain avec l'auteur, les autorités communales, régionales (traversée d'Amberloup), les opérateurs touristiques (circuit de découverte du territoire), le club de football (projet de Tillet), le personnel communal et para-communal...

La FRW passe ensuite en revue le contenu du PCDR, partie après partie :

- Partie 1 - Analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire
- Partie 2 - Description des résultats de la consultation de la population
- Partie 3 - Diagnostic partagé
- Partie 4 - Objectifs de développement
- Partie 5 - Fiches-projets et actions
- Partie 6 - Tableau récapitulatif des projets

CONCERNANT LA PARTIE 5 – FICHES PROJETS :

Suite aux différentes réunions de travail menées durant l'été pour étayer les fiches-projets, le bureau d'études propose à la CLDR d'effectuer quelques modifications dans le lot 1 :

- a) CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS : la localisation envisagée ne convient plus ; en effet, BPOST est revenu sur sa décision et a décidé de ne plus mettre en vente le bâtiment. Faute de localisation à ce stade de l'élaboration du PCDR, la proposition est de positionner ce projet en lot 2 pour se donner le temps de trouver une localisation adéquate.
- b) AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE FOOT DE TILLET : l'usage de cette salle se résumant à des activités sportives et dans la mesure où les subsides Infrasports sont gelés pour 6 ans (car subside reçu cette année pour l'éclairage du terrain de foot à Tillet), il paraît plus pertinent de décaler le projet en lot 2.
- c) Dans le lot 2 – projets immatériels – il est proposé de regrouper sous le vocable « MISE EN PLACE D'INITIATIVES EN FAVEUR DES AÎNÉS » les deux fiches : « CRÉATION D'ACTIVITÉS POUR LES AÎNÉS » et « MISE EN PLACE DE SERVICES À DOMICILE SUPPLÉMENTAIRES EN FAVEUR DES AÎNÉS ».
- d) Enfin, 4 projets concernant l'environnement et la biodiversité étaient positionnés dans les différents lots :
 - Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité (lot 1 matériel)
 - Construction d'aires de vision d'observation de la nature (lot 2 matériel)
 - Création de jardins partagés, forêts comestibles et vergers (lot 3 matériel)
 - Sensibilisation à l'agroforesterie (lot 3 immatériel)



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

La proposition consiste à les rassembler, en lot 1 immatériel, sous cette fiche : « CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « NATURE » ET MISE EN PLACE D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ». En effet, la création d'un « Groupe Nature » permettra de réfléchir globalement et stratégiquement aux actions à mettre en place pour restaurer ou développer le maillage écologique et protéger la biodiversité.

➔ **Ces propositions de modifications sont jugées pertinentes et acceptées par la CLDR.**

CHOIX DE LA PREMIERE DEMANDE DE CONVENTION :

Le bureau d'études Impact détaille ensuite les projets matériels du lot 1.

La CLDR émet les remarques et questions suivantes :

- ***Pourquoi ne pas prévoir une piste cyclable dans la traversée d'Amberloup ?*** Réponse : au vu de la largeur de la voirie (trop étroite pour prévoir un trottoir et une piste cyclable) et de son utilisation par un trafic de transit et de nombreux camions, il vaut mieux rediriger les cyclistes vers les voies lentes existantes pour assurer leur sécurité.

- ***Qu'est-ce que le schlamm rouge, utilisé pour marquer l'entrée et la sortie du village ? Est-ce un matériau qui résiste dans le temps ?*** Réponse : c'est un matériau plus durable que le béton coloré rouge tel que celui posé à Lavacherie.

- **Attention que la zone verte de détente et de jeux envisagée en face de l'église d'Amberloup est une propriété de la Fabrique d'Église.**

- **Les entrées de village d'Amberloup seront marquées d'un totem emblématique de la commune (à définir).**

- **Il serait pertinent d'intégrer le futur « Groupe Nature » dans les réflexions relatives à l'aménagement d'espaces verts dans les fiches-projets, notamment pour le projet de « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages », afin d'avoir une cohérence sur l'ensemble de la commune et agir efficacement sur le maillage écologique.**

- **Le lavoir qui se trouve à Gérumont sur le terrain qui sera aménagé en aire de jeux dans le cadre de la fiche-projet lot 1 -M. P7 mériterait d'être restauré.**

- **Est-ce que l'aménagement de convivialité prévu à Tonny sera accessible depuis la route ?** Réponse : oui, c'est prévu moyennant le démontage d'une partie du muret existant.

- **Concernant le projet de « circuit ludique » ➔ le bureau d'études vérifiera sur le tracé que l'itinéraire reste uniquement sur la commune de Sainte-Ode. Il faudra aussi prévoir d'informer les randonneurs sur l'HORECA et logements aux environs afin de faire vivre l'économie locale.**

- **Concernant le projet de voie lente Tillet-Magerotte : pourquoi bétonner sur 3 m et sur toute la longueur ? La CLDR préférerait une option plus verte, plus intégrée et surtout moins chère. L'idéal serait d'envisager un revêtement différent et cohérent en fonction des réalités du terrain (côte, etc.). *Pour rappel, la solution initiale de réhabiliter l'ancienne ligne de tram n'est plus envisagée vu qu'elle passe à présent sur terrains privés.***



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

- **Pourquoi ne pas organiser un sondage des utilisateurs possibles au préalable à la réalisation de la voie lente ?** Réponse : dans l'absolu, ce serait une bonne idée mais dans les faits, c'est difficilement réalisable tant que l'infrastructure n'est pas présente. Misons sur le fait que l'offre crée la demande et qu'il est intéressant de profiter des subsides du Développement rural pour finaliser la dorsale « voie lente » sur la commune.

- **À noter que le projet de la Cortelle se retrouve à différents endroits dans le dossier. → Le bureau d'études vérifie et corrige si nécessaire. Mais il est probable que cette répétition soit liée à la transversalité de la stratégie : un même projet peut répondre simultanément à plusieurs objectifs.**

Il s'agit ensuite de décider quel projet introduire en 1^{ère} demande de convention. Pour ce faire, chaque membre de la CLDR dispose d'une gommette à positionner face au projet de son choix.

Avant de coller leur gommette, les membres de la CLDR sont invités à se demander quel projet apporte - plus qu'un autre - une réponse aux questions suivantes :

- *Est-ce que le projet concerne une majorité d'habitants de la commune ?*
- *Est-ce que ce projet amènera une plus-value significative au territoire ?*
- *Est-ce que le projet est réalisable rapidement (maîtrise communale totale, coût, etc.) ?*
- *Est-ce que le projet est précis ou reste-t-il des zones d'ombres ?*

C'est le projet « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages » qui l'emporte haut la main avec 14 gommettes sur 17.

➔ **Moyennant quelques remarques et points d'attention sur certaines fiches-projets, l'avant-projet de PCDR est approuvé à l'unanimité par la CLDR et la première demande de convention concernera la « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages ».**

LES SUITES :

Si la phase d'élaboration du PCDR touche à sa fin, plusieurs étapes administratives sont encore nécessaires :

- Approbation de l'avant-projet de PCDR par le Collège
- Avis de conformité par le Service extérieur du Département du Développement rural (SPW-DGO3-DDR)
- Approbation du projet de PCDR par le Conseil communal
- Défense du PCDR devant le PAT (Pôle d'aménagement du territoire) : une délégation présentera le PCDR au PAT et répondra aux éventuelles questions. Le PAT remettra ensuite un avis sur la qualité du dossier à la Ministre de la Ruralité. **Il est de coutume qu'un membre de la CLDR fasse partie de la délégation afin de témoigner de son expérience participative au sein de la Commission.**
- Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon : le Gouvernement wallon peut approuver le PCDR pour une durée maximale de 10 ans (cela peut être moins). Cette reconnaissance par le GW permet à la commune d'accéder aux subsides du développement rural.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

3) ÉVALUATION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PCDR

Si le travail de l'auteur (le bureau d'études Impact) se clôture en même temps que l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon, ce n'est pas le cas de la Fondation rurale de Wallonie. En effet, les agents de développement poursuivent leur mission d'accompagnement de la commune et de ses habitants pour la mise en œuvre concrète des projets et actions du PCDR.

- ➔ Dans un souci constant d'amélioration du travail fourni, la FRW distribue à la CLDR un questionnaire d'évaluation individuel portant sur le volet participatif de l'élaboration du PCDR.

4) DIVERS



N'hésitez pas à nous rejoindre le lundi 16/10 à 19h30 à la salle du Conseil communal pour la réunion de lancement du « Groupe Nature ». À cette occasion, une conférence sur l'agroforesterie sera proposée.

Merci de relayer aux personnes intéressées ! L'invitation passera par le bulletin communal.

Le clap de fin de la phase d'élaboration du dossier est agrémenté d'un blind test musical. Chacun des 8 extraits de chanson ayant été soigneusement choisi par les agents de développement pour faire référence aux « meilleurs moments » de l'ODR. Anecdotes, fous rires et amusement garantis !

Le Bourgmestre clôture la séance en remerciant l'ensemble des acteurs, en félicitant les GO de la Fondation rurale de Wallonie pour leur travail et en invitant les personnes présentes à partager un verre de l'amitié offert par la commune.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Bilan de la précédente ODR

La commune de Sainte-Ode s'est engagée depuis de nombreuses années dans le développement rural. Le PCDR précédent a été approuvé au départ pour une durée de 5 ans par le Gouvernement Wallon en date du 10 septembre 2009, puis il a été prolongé le 23 avril 2015 jusqu'au 10 septembre 2019.

La mise en œuvre de ce premier PCDR a été très active, tant au niveau des activités de la CLDR qu'en terme de réalisations concrètes. De nombreuses actions ont été entreprises par la Commune pour permettre de répondre aux objectifs fixés, qu'elles soient entreprises directement dans le cadre du PCDR ou plus généralement dans le cadre de la dynamique communale.

La CLDR a été associée à l'établissement de ce bilan lors d'une séance « bilan – évaluation » organisée le 18 juin 2019. La rédaction de ce bilan se base donc sur le compte-rendu de cette réunion réalisé par la FRW.

Rappel de la stratégie du PCDR précédent

Au-travers du PCDR précédent, les Sainte-Odois s'étaient lancé le défi suivant :

Sainte-Ode dans quelques années sera :

Une commune qui a développé, dans le respect de son environnement et des richesses de son terroir, l'accueil, la convivialité et le sens du service pour tous.

Un territoire dont l'activité économique locale est prioritairement axée sur le partenariat transcommunal, les nouvelles énergies et le développement soutenable.

Ils ont formulé les dix objectifs suivants :

1. Fédérer un réseau d'infrastructures d'accueil et de mouvements associatifs pour développer les activités pour tous et susciter un véritable sentiment d'appartenance à la commune
2. Protéger les usagers faibles et réduire la vitesse par des aménagements appropriés
3. Soutenir et valoriser l'agriculture traditionnelle et le rôle de l'agriculteur, dans ses fonctions de production et de gestion environnementale et favoriser la diversification
4. Maintenir et soutenir le développement de l'activité économique locale et attirer de nouveaux investisseurs
5. Gérer et valoriser le patrimoine naturel, forestier, paysager et monumental de la commune dans le respect du développement durable
6. Maintenir et développer des services adéquats et des infrastructures adaptées pour répondre aux besoins de tous les habitants
7. Développer les énergies renouvelables, en lien avec les ressources locales
8. Soutenir et favoriser un tourisme nature lié à la qualité des randonnées et de l'hébergement, et valoriser, développer les produits locaux
9. Développer une politique du logement active, tout en veillant à un aménagement harmonieux du territoire et à une bonne intégration du bu bâti

10. Améliorer le cadre villageois par l'aménagement et l'embellissement d'espaces publics favorisant la convivialité et la détente

Beaucoup des grandes thématiques de développement sont toujours d'actualité en 2023 par rapport à la stratégie de 2009 : sentiment d'appartenance, environnement, services, logement, tourisme nature, convivialité. Toutefois, le nouveau PCDR met en avant d'autres préoccupations telles que la cohésion sociale et intergénérationnelle, le soutien des acteurs - du monde culturel et sportif local.

Bilan des projets en cours ou réalisés depuis 2009 par objectif :

1. Fédérer un réseau d'infrastructures d'accueil et de mouvements associatifs pour développer les activités pour tous et susciter un véritable sentiment d'appartenance à la commune.

Infrastructures d'accueil

- Tillet : Aménagement de la maison de village et de ses abords – convention DR 2010
- Aménagement de la maison rurale et de ses abords à Lavacherie (y compris une grande salle pour les spectacles de l'école) – convention DR 2013
- Réaménager la salle du club des jeunes à Tillet, sous l'église
- Restauration de la salle d'Amberloup occupée par les clubs de sport
- Rafraîchissement de l'ancienne maison communale pour le SI, le catéchisme, la Fabrique d'Eglise, la maison communautaire, vie libre => Aménager des locaux de rencontre à Amberloup afin de susciter l'esprit associatif.
- Aménager les abords de la maison de village de Tonny
- Agrandir la réserve du patro de Tonny, pour y ranger le gros matériel
- Construction d'un centre sportif et d'une salle de basket (convention avec Tenneville)
- Triplette à Beauplateau => Gërimont : créer un terrain de jeux
- Créer un terrain de mini-foot à Lavacherie (près de l'école) = triplette
- Lavacherie : jeux dans la pelouse de l'école maternelle (démontage en 2012 pour sécurité)
- Rénover le terrain de foot et les vestiaires de Ste-Ode à Amberloup ; améliorer les douches
- Houmont : réaménager l'école lorsqu'elle sera désaffectée (CPAS) et y créer un endroit pour les rencontres de jeunes

Associations

- Réalisation d'un relevé des associations avec les coordonnées des présidents et trésoriers pour formaliser la coordination des mouvements associatifs
- Organisation des réunions de coordination des activités par la Commune
- Fédérer une association des 3X20 au niveau communal et créer des activités itinérantes dans les différentes maisons de village de la commune. => Tillet, Amberloup, Houmont
- Créer un club de danse pour jeunes => Dance country à Tonny

Activités

- Weekend Wallonie Bienvenue mai 2009, avril 2011 et juin 2013 => Créer davantage d'événements pour attirer du monde extérieur et pour rendre plus fier d'habiter la commune
- Insertion des dates dans le bulletin communal et dans le calendrier du site internet communal, en lien direct avec la FTLB. => Valoriser les activités existant dans la commune et faire en sorte qu'elles ne se concurrencent pas (agenda coordonné)

- Chaque semaine de vacances scolaires est couverte par un stage proposé aux enfants => Maintenir la variété des activités pour les enfants
- Jeux interquartiers à Lavacherie, Fête du printemps (Patro) => Réunir les jeunes de la commune dans un événement commun, puis mettre sur pied un comité de coordination de tous les groupements

Autres projets réalisés :

Associations :

- Financement des associations de la commune via un partenariat privé : 2.500€/éolienne/an.
- Tillet : création de l'association de village « le Comité des Gayets »
- Tillet : création de l'association des parents d'élèves de Tillet (APET)
- Amberloup : association Vie Libre
- Création du conseil communal des enfants
- Lavacherie : création de comités de quartier
- Adhésion aux Territoires de Mémoires depuis 2009
- Réalisation d'une « Charte bonne soirée »

Activités :

- Prêt du bus communal aux associations communales et à la commune de Tenneville (depuis 2011)
- Lavacherie : brocante annuelle en août
- Lavacherie : activités organisées par Mme Van Ballaer
- Amberloup : marché du terroir d'été (le dernier marché se clôture par une assiette du terroir et une brocante)
- Bibliobus provincial. (R)

Les projets du PCDR depuis 2014 :

- 2.01-M. Magerotte : Création d'un local de rencontres
- 2.04-M. Tonny : adaptation du bâtiment de l'ancienne école et de ses abords en maison intergénérationnelle - cour refaite ; transformation du bâtiment pour une utilisation optimale entre les enfants, les jeunes, les adultes et les aînés
- 3.01-IM. Organiser des activités intergénérationnelles et fédératrices : Spectacle des écoles à destination des 3*20 ; activités avec le PCS ; actions conjointes PCS-ATL ; spectacle du CRAB pour l'Oiseau Bleu et la Seniorie du Celly
- 3.02-IM. Prévoir des activités pour les plus de 18 ans : Stages du CRAB pour les 18/21 ans ; activités du club des jeunes de Lavacherie et du club des Gayets à Tillet
- 3.03-IM. Favoriser les échanges entre groupements : Calendrier annuel des activités – en lien avec l'agenda de la FTLB ; mise à l'honneur d'associations dans les bulletins communaux

2. Protéger les usagers faibles et réduire la vitesse par des aménagements appropriés

- Amberloup : rond-point pour améliorer la visibilité devant la nouvelle maison communale
- Amberloup : démarches pour aménager un passage pour piétons devant l'église (refusé)
- Lavacherie : aménagement du centre (revêtement de voirie, trottoirs, signalisation, embellissement) et modification de l'éclairage public
- Lavacherie : voirie régionale vers Amberloup - aménagement du MET à revoir (gouttes, îlots) ex : près du Delhaize, vers Bastogne => aménagements enlevés
- Lavacherie : sécurisation de la rue de Hiémont par des dos d'âne

Sprimont : en venant de Fosset, création d'un rond-point + rétrécissement pour éviter que les voitures ne s'engagent directement sur la voirie régionale sans marquer le stop

- Milliomont : des chicanes remplacent les ralentisseurs
- Placer des « Crayons fluorescents » près des écoles
- Installer des panneaux lumineux dissuasifs ou le radar préventif (vous roulez à) : achat d'un radar préventif en 2012

Autres projets réalisés :

- Rénovation de trottoirs à Amberloup
- Amberloup : pose de barrières près du terrain de foot
- Pose de stries sur la RN 829 à l'entrée de Lavacherie en venant d'Amberloup
- Rénovation de la rue de Bastogne à Lavacherie (2 chicanes, trottoirs, ...)
- Réfection de la voirie Laval-N4 (rue du Stritchou)
- À la sortie d'Herbaimont, en direction de Roumont : pose de bacs à fleurs
- Aménagement de la traversée de Tonny pour ralentir les transits vers Libramont (trottoirs + zone 30 + rénovation de voirie,...)
- Un aménagement sécuritaire a été fait à proximité de l'école de Sprimont (passage pour piétons, barrières de sécurité,...)
- Entretien de voiries
- Pose de nouveaux abribus à Tillet, Orreux, Lavacherie, N4 et Pinsamont
- Analyses régulières de vitesse (chaque année) + publication des résultats dans le bulletin communal

Les projets du PCDR depuis 2014 :

- 1.03-M. Commune : Fiche globale « sécurité routière »

Autres projets réalisés depuis 2014 :

- Mise à sens unique d'une rue d'Amberloup et pose d'obstacles pour empêcher la circulation à contresens
- Installation de 2 chicanes à la rue de Bastogne à Lavacherie
- Mise en ordre des panneaux de signalisation F1 et F5 ; Placement de bacs à fleurs rue des Chasseurs Ardennais à Lavacherie
- Tonny : plan trottoirs, réfection des voiries et égouttage
- Travaux de voirie au centre de Houmont et de Magerotte à Pinsamont – voiries agricoles à Renuamont et Houmont
- Adoption d'un règlement de circulation pour la mise en sens unique de la rue de la Gare et d'une partie de la Rue des Trois Ponts à Amberloup dans le cadre de l'aménagement de la Place Sainte-Mère-Eglise
- Pour plus de sécurité pour les étudiants, un marché public de fourniture et d'installation de lampadaires solaires dans les abris bus a été attribué
- Traversée de Tonny : zone 30 devant l'accueil extrascolaire

3. Soutenir et valoriser l'agriculture traditionnelle et le rôle de l'agriculteur, dans ses fonctions de production et de gestion environnementale et favoriser la diversification

Les projets du PCDR réalisés :

- Améliorer la qualité de l'eau de l'Ourthe et du Laval (voir Appartenance au Parc Naturel des Deux Ourthes (voir Contrat de Rivière de l'Ourthe) par des actions de clôture de certaines berges. Clôtures de berges et plantations sur Magery

Autres projets réalisés :

- Marchés du terroir estivaux repensés au niveau transcommunal
- Renouveau de l'agrément de l'Agence de Développement Local
- Natura 2000 : séance d'informations
- Information sur le code wallon de l'agriculture à l'attention des agriculteurs
- Entretien de voiries agricoles (12.500€ y sont consacrés chaque année)
- Plan Maya : relevé des apiculteurs et plantations
- Création d'une coopérative viandeuse et boucherie à la ferme (JF Winkin)
- Ouverture d'une ferme didactique au Menil (Anne Vandael)
- Création de gîtes à la ferme : ils sont maintenant au nombre de 7
- Opération « fermes ouvertes »
- Vente de la boule de Houmont (fromage à pâte dure et maquée)
- Création de 4 jardins partagés : à Tonny, près de la MCAE (récolte de légumes, animation des plaines,...) ; au CPAS ; à Beauplateau ; à Houmont
- Mise en place d'une AMAP (aide au maintien de l'agriculture paysanne) avec Bertogne et Tenneville, visant la vente de produits locaux (maraicher, viande, potager) - partenaires : les communes, CRIE, ADL, PN20, producteurs,...

Les projets du PCDR depuis 2014 :

- 2.15-IM. Favoriser les circuits courts
- 2.20-IM. Développer des programmes d'activités autour de l'alimentation saine

Autres projets réalisés depuis 2014 :

- Réflexion sur la mise en place d'un Groupement d'Achat Commun (produits locaux favorisés) avec Bertogne et Tenneville
- Information sur le code wallon de l'agriculture à l'attention des agriculteurs
- Marchés du terroir estivaux repensés au niveau transcommunal
- Mise en place de marchés fermiers mensuels et création de l'association « le terroir pour tous »
- Mise en avant des produits locaux lors du banquet communal
- Organisation d'une conférence sur l'importance de la pollinisation en mai, dans le cadre du plan Maya

4. Maintenir et soutenir le développement de l'activité économique locale et attirer de nouveaux investisseurs

Les projets du PCDR réalisés :

- Mise en œuvre de la ZAEM de la Barrière Hinck : négociations pour les terrains
- Lavacherie : aménagement du centre (revêtement de voirie, trottoirs, signalisation, embellissement) et modification de l'éclairage public

Autres projets réalisés :

- Renouvellement de l'agrément de l'Agence de Développement Local
- Marchés du terroir estivaux repensés au niveau transcommunal
- Une réflexion est en cours sur le marché du terroir pour envisager une formule plus allongée
- Réunion d'information sur les normes de sécurité dans les hébergements touristiques
- Organisation des Horecadays sur les 3 communes (ADL)
- Création de chèques commerces (ADL) (
- Collaborations avec la couveuse d'entreprises Créajob et le FOREM : 4 personnes se sont installées en activité principale sur les communes de Tenneville, Bertogne et Sainte-Ode
- Nouvelle gérance au camping de Wachirock
- Le centre de vacances à Aviscourt a été repris par un privé (pour organiser des classes vertes)
- Transfert de l'hôpital de Ste-Ode au CHA Libramont
- La reprise de la seniorie par les communes a permis le maintien des emplois locaux
- Pendant les grandes vacances, les plaines occupent 15 jeunes
- Divers services communaux ont été mis en place et créent de l'emploi : MCAE, extra-scolaire, ADL,...
- Création d'emplois chez MJ Pack
- Le nouveau magazine Proximag fait la promotion des artisans
- Modification du plan de secteur pour le maintien du camping à Tonny

Les projets du PCDR depuis 2014 :

- 2.21-IM. Favoriser le retour de commerces dans les villages

Autres projets réalisés depuis 2014 :

- Création de chèques commerces (ADL)
- Collaborations avec la couveuse d'entreprises Créajob et le FOREM. Résultat : 4 personnes vont s'installer en activité principale sur les communes de Tenneville, Bertogne et Sainte-Ode
- Organisation des Horecadays sur les 3 communes
- Négociations pour la mise en œuvre de la ZAEM à la Barrière Hinck
- Adhésion à Commune du commerce équitable
- Aménagement de la zone dans la bretelle de la N4 pour construction de deux halls relais à la Barrière Hinck : voiries aménagées
- L'ADL a aussi développé le GAC et les marchés fermiers

5. Gérer et valoriser le patrimoine naturel, forestier, paysager et monumental de la commune dans le respect du développement durable

Les projets du PCDR réalisés :

Patrimoine naturel

- Épuration groupée : Étude AIVE, modification du PASH (3 stations d'épuration collective prévues)
- Améliorer la qualité de l'eau de l'Ourthe et du Laval (voir Contrat de Rivière de l'Ourthe) par des actions de clôture de certaines berges. Clôtures de berges, abreuvoirs et plantations entre Magery et Orti
- Appartenance au Parc Naturel des Deux Ourthes (parmi les réalisations, citons la restauration de l'étang de la réserve naturelle domaniale d'Orti ; la fête du PNDO à Tonny en septembre 2014 ; le programme paysage,...)
- Continuer à développer les relations transcommunales qui permettent des économies d'échelle (prêt de machines : hydrocureuse, brosse,...)

Patrimoine monumental

- Rafraîchissement de l'ancienne maison communale
- Valoriser le site du pont de Fosset (faire un lien avec le balisage touristique, placer un panneau didactique) GW du 19/04/2012.
- Valorisation du (petit) patrimoine dans les villages : rénovation des chapelles et calvaires dans les villages de Tillet, Gérimont, Acul et Chisogne.
- Valorisation du (petit) patrimoine dans les villages.

Autres projets réalisés :

Patrimoine naturel

- Aménagement des combles et clochers.
- Sensibilisation des citoyens aux effets néfastes des dépôts de tontes de pelouse ou autres déchets organiques le long des cours d'eau (avec le contrat rivière Ourthe)
- Aménagement d'un pertuis sur le ruisseau de Basseilles afin de favoriser la libre circulation piscicole (par la Fédération halieutique du sous-bassin hydrographique de la Vesdre à Pépinster)
- Restauration des fonds de vallée ruisseau Golet (2010 – PNDO)
- Opération commune et rivières propres
- Interpellation transcommunale (3 communes et St-Hubert) pour l'organisation du couloir aérien de voltige de l'aérodrome de Saint-Hubert, en vue de limiter les nuisances sonores (2012)
- Enquête publique sur le projet d'arrêté de désignation des sites Natura 2000 et projet d'arrêté du GW fixant les objectifs de conservation pour les zones Natura 2000
- Plan Maya (sensibilisation dans les écoles, plantation d'arbres mellifères, bacs à fleurs, fauchage tardif,...)
- Demande de dérogation ponctuelle aux mesures de protection des espèces animales et végétales au niveau de la route provinciale P17 entre Magerotte et Gérimont pour le barrage des castors à Magery (en 2013)

Patrimoine forestier

- Versement de parcelles forestières en réserve intégrale (2010 – forêt de Freyr & Mochamps) et échange de parcelles forestières
- Travaux forestiers (replantation) dans le bois d'Herbaimont (2009)
- Participation au projet de massif forestier de Saint-Hubert : bornes promenades, publications,...

Patrimoine paysager

- Extension du parc éolien par un privé
- Adoption de la ligne de conduite proposée par le PNDO pour les élevages agro-industriels et les suiveurs solaires (en cohérence avec les éoliennes)
- Projet Life-Elia : donner une signification aux terrains situés sous les lignes haute tension par des plantations dans les forêts (basses tiges, plantes mellifères, semis de fleurs,...) afin d'améliorer la qualité des paysages

Patrimoine monumental

- Sainte-Ode = territoire de Mémoires depuis 2009
- Tillet : restauration et mise en place du coq sur le clocher de l'église

Les projets du PCDR depuis 2014 :

- 1.04-IM. Valoriser le patrimoine – inventaire des éléments patrimoniaux
- 2.09-M. Commune : valorisation du patrimoine dans les villages

Autres projets réalisés depuis 2014 :

- Projet Life-Elia : donner une signification aux terrains situés sous les lignes haute tension par des plantations dans les forêts (basses tiges, plantes mellifères, semis de fleurs,...)
- Natura 2000 : enquête publique sur le projet d'arrêté de désignation des sites Natura 2000 et projet d'arrêté du GW fixant les objectifs de conservation pour les zones Natura 2000
- Modifications du PASH approuvées par le GW : 3 stations d'épuration collective sur le territoire)
- Plan Maya
- Clôture des berges : projet d'arrêté du GW en cours
- Interpellation transcommunale (3 communes et St-Hubert) pour l'organisation du couloir aérien de voltige de l'aérodrome de Saint-Hubert (nuisances à Lavacherie)
- Biodibap : hôtels à insectes, pose de nichoirs et suivi
- Finalisation du projet Biodibap : plantation de végétaux indigènes ; création de prairies fleuries ; pose de nichoirs + caméra.
- Valorisation du monument aux morts à Tillet
- Inventaire du Patrimoine Artistique (Kirpa) – mise en chantier
- Participation à « Commune 0 déchet » - commune pilote
- Opération 0 déchet : grande collecte printanière des déchets, achats de gobelets réutilisables pour les associations et les services communaux, organisation d'un défi-familles, conférence sur le compost et vente de compostières.

6. Maintenir et développer des services adéquats et des infrastructures adaptées pour répondre aux besoins de tous les habitants

Les projets du PCDR réalisés :

Infrastructures

- Amberloup : Rafraîchissement de l'ancienne maison communale pour le SI, le catéchisme, FE, maison communautaire, vie libre (réalisation 2009) => Aménager des locaux de rencontre à Amberloup afin de susciter l'esprit associatif
- Acquisition de l'ancienne gendarmerie à Amberloup fin 2012, pour y aménager des logements et accueillir la MCAE
- Aménagement de la maison rurale et de ses abords à Lavacherie – convention DR 2013

- Aménager les lieux publics pour faciliter l'accès des handicapés

Mobilité

- Faire des aménagements sur l'ancien vicinal reliant Amberloup à Lavacherie pour sécuriser le cheminement
- Achat d'un bus de 30 places
- Le taxi social fonctionne depuis juin 2009
- Donner des noms aux rues de l'ensemble de la commune

Services

- Concevoir la construction d'une maison de repos dans un contexte transcommunal
- Édition d'une plaquette qui est remise aux nouveaux arrivants lors de leur inscription à la commune
- Recenser l'offre et la demande pour l'accueil de la petite enfance via une enquête = Le programme CLE a été mis à jour. Les différents milieux d'accueil, parents et enfants ont été consultés
- La Communication de l'accueil extrascolaire est efficace car elle est multiple : un espace propre sur le site communal ; des communications fréquentes dans le bulletin communal ; mailing (travail de récupération des courriels) + courrier classiques ; Brochure annuelle Écoles
- Améliorer les infrastructures scolaires de Sprimont
- Houmont : réaménager l'école lorsqu'elle sera désaffectée (CPAS)

Autres projets réalisés :

Mobilité

- Entretien de voiries
- Pose de nouveaux abribus à Tillet, Orreux, Lavacherie, N4 et Pinsamont
- Prêt du bus communal aux associations communales et à la commune de Tenneville (depuis 2011)
- Création d'un ramassage scolaire à l'école de Lavacherie (sept. 2012)

Services

- Remplacement des portes sectionnelles et extension du garage communal vers l'arrière + achat du terrain voisin
- Création d'une maison communautaire à Amberloup (ancienne maison communale) = centre de jour ouvert 2 jours par mois
 - Reprise de la seniorie du Celly par Ste-Ode, Tenneville, Bertogne, asbl Sana Belgica, CHA
 - Renouvellement de l'agrément de l'Agence de Développement Local (2013)
 - Engagement d'un écopasseur avec Bertogne et Tenneville
 - Mise en ligne du nouveau site internet communal et création du domaine «@sainte-ode.be»
 - Nouveau site internet du SI, via la Maison du tourisme de Bastogne (2013)
 - Plan de cohésion sociale (2009) : activités intergénérationnelles, prévention des assuétudes, jardin communautaire à Tonny et Amberloup - 2013, taxi social
 - Création d'un poste supplémentaire de coordinatrice de plaines de vacances
 - Engagement de personnel (ouvrier et employé) pour l'administration communale, l'accueil extrascolaire et la MCAE
 - 4 nouvelles accueillantes d'enfants reconnues en 2012 (P'Tits Lurons et Baby Service)
 - Les repas à domicile = bilan très positif
 - PCS : travail sur les assuétudes
 - Garde médicale à Bastogne
 - Création d'une plateforme de formation des accueillantes extrascolaires

Écoles

- Rénovation et agrandissement de l'école de Rechrival (2013)
- Création d'une cyberclasse à Tillet
- Reprise des accueils extrascolaires du matin et le mercredi à Tonny

Les projets du PCDR depuis 2014 :

- 1.01-M. Amberloup : Création d'une maison de repos intercommunale
- 2.06-M. Aménagement d'un chemin de liaison entre Tillet et Amberloup
- 2.07-M. Aménagement d'un chemin de liaison entre Lavacherie et Amberloup
- 2.13-IM. Développer les formations linguistiques pour enfants et pour adultes : Avec l'ATL pour les enfants ; pour les migrants ; dans les écoles
- 2.18-IM. Soutenir les initiatives et les services favorisant la mobilité des aînés et des PMR
- 3.10-M. Baliser des parcours cyclistes (VTT et cyclo)
- 3.11-M. Création de zones de covoiturage sécurisées : création de 5 places de parking à la Barrière Hinck
- 3.12-IM. Organisation du covoiturage sur le site internet de la commune : Via la plateforme ComOn, lien sur le site internet communal

Autres projets réalisés depuis 2014 :

- Les cyberclasses dans toutes les écoles
- L'isolation acoustique des bureaux du CPAS
- Acquisition de l'ancienne gendarmerie à Fontenal et transfert de la MCAE + 1 logement de transit
- Modernisation des installations sportives d'Amberloup
- 4 nouvelles accueillantes d'enfants reconnues (P'Tits Lurons et Baby Service)
- Création d'une maison communautaire à Amberloup (ancienne maison communale) = centre de jour ouvert 2 jours par semaine ☑ Nombreuses activités à l'Oiseau Bleu - à destination des plus de 80 ans majoritairement ; 3 fois par mois ; avec des résidents de la maison de repos
- Réflexion sur l'avenir de la maison de repos du Celly
- Rénovation et agrandissement de l'école de Rechrival
- Engagement d'une éco-passeuse avec Bertogne et Tenneville, chargée de faire les relevés et le diagnostic énergétique des bâtiments publics
- Aménagement de la cour de l'école de Tillet
- Aménagement d'une triplette à Tillet (étude en cours)
- Modernisation des installations sportives d'Amberloup
- Installation de défibrillateurs pour les clubs sportifs + formation à leur utilisation
- Accueil des réfugiés à l'ancien hôpital de Sainte-Ode depuis 2015,- de plus en plus de familles sont accueillies ; la convention avec le propriétaire a été changée
- Réaménagement des cimetières en cours
- Isolation phonique dans les 4 écoles communales
- Plan de Cohésion Sociale : trimestre sur l'alimentation saine (crèche, CRAB, conférence) ; activités intergénérationnelles ; prévention des assuétudes, fascicule reprenant tous les acteurs pouvant venir en aide contre les assuétudes, brochure santé, soirée alcool et compagnie ; synergies et relations intergénérationnelles ; brochure mobilité sur la commune ; location de mobylettes ; ouverture d'un magasin de seconde main ; cours pour le permis de conduire ; brochure mobilité sur la commune, location de mobylettes ; ouverture d'un magasin de seconde main ; cours de français pour les réfugiés et étrangers trois matinées par semaine entre novembre et mars 2018 ; acquisition de PC portables pour l'organisation de cours d'initiation à l'informatique (FRB),...

- Réponse aux appels à projets sur les liaisons lentes (Di Antonio) et les cabinets ruraux pour lutter contre la pénurie de médecins généralistes en milieu rural (Collin)
- Réaménagement des cimetières – réaffectation des anciennes tombes pour libérer des places à Lavacherie ; conservation du vieux cimetière paroissial d'Amberloup
- Embellissement des cimetières d'Houmont (aménagement du calvaire) et de Lavacherie (rénovation de l'aire de dispersion des cendres et de la parcelle des étoiles)

7. Développer les énergies renouvelables, en lien avec les ressources locales

Les projets du PCDR réalisés :

- Rafraîchissement de l'ancienne maison communale : façade isolante, panneaux solaires, isolation générale
- Lavacherie : aménagement du centre (revêtement de voirie, trottoirs, signalisation, embellissement) (2012)
- Lavacherie : adaptation de l'éclairage du centre - plan air climat. Ce projet est compris dans l'aménagement du Centre de Lavacherie
- Restaurer la salle d'Amberloup occupée par les clubs de sport => chauffage, isolation, plafond (R)
- Développer les systèmes de chauffage par plaquettes, pellets ou céréales : projet PBE privé à Beauplateau, fonctionnel depuis novembre 2010
- Information sur les économies d'énergie => En partenariat avec la cellule énergie de la Province de Luxembourg
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables, surtout au niveau des bâtiments communaux (chauffage et isolation)
- Rénover le terrain de foot et les vestiaires/douches à Amberloup

Autres projets réalisés :

- Extension du parc éolien par un privé
- Remplacement des châssis à l'ancien presbytère d'Amberloup
- Engagement d'une éco-passeuse avec Bertogne et Tenneville, chargée de faire les relevés et le diagnostic énergétique des bâtiments publics
- En 2012, participation à la campagne d'information : « Gaz, Electricité : osez comparer ! »
- A Lavacherie : éclairage de la triplette adapté
- Isolation à l'école de Sprimont
- Installation d'une chaudière à plaquettes chez MJ Pack
- Dossier d'efficacité énergétique suite à un audit énergétique sur les deux logements dans l'ancien presbytère de Lavacherie
- Lavacherie : modernisation du système de chauffage de la salle La Corteille
- Magerotte : remplacement du système chauffage de la chapelle
- Isolation des bâtiments de la maison des jeunes (CRAB) à Beauplateau, de l'école primaire de Sprimont et du presbytère de Lavacherie dans le cadre du plan UREBA exceptionnel
- Participation à la campagne d'information : « Téléphone : osez comparer ! »

Les projets du PCDR depuis 2014 :

- 1.05-IM. Dynamiser, pérenniser et rendre visible le travail de l'écopasseur : engagement d'un nouvel éco-passeur, mise à disposition d'une caméra thermique, articles dans le bulletin communal, conseils,...

Autres projets réalisés depuis 2014 :

- Isolation des bureaux du CPAS
- À Lavacherie : adaptation de l'éclairage du centre. Ce projet est compris dans l'aménagement du Centre de Lavacherie.
- Adaptation de l'éclairage du terrain de foot d'Amberloup (travaux en cours)
- Après enquête sur la fréquentation des abribus, des lampes solaires ont été placées dans le but de sécuriser tous les abribus de la commune.
- Dans le cadre du projet PIC 2019-2022, le bâtiment de l'extrascolaire sera isolé et le système de chauffage revu.

8. Soutenir et favoriser un tourisme nature lié à la qualité des randonnées et de l'hébergement et valoriser, développer les produits locaux

Les projets du PCDR réalisés :

- Rafrâchissement de l'ancienne maison communale pour le SI, le catéchisme, FE, maison communautaire, vie libre
- Aménager un chemin de liaison du type cheminement lent sur l'ancien vicinal reliant Amberloup à Lavacherie + aires de repos (faites sur la portion communale)
- Sécurisation de la traversée du pont de l'ancienne ligne du tram

Autres projets réalisés :

- Nouveau site internet du SI, via la Maison du tourisme de Bastogne (2013)
- Marchés du terroir estivaux repensés au niveau transcommunal
- Réunion d'information sur les normes de sécurité dans les hébergements touristiques (2013).
- Organisation des Horecadays
- Mise en place du balisage touristique : extension du projet + aire barbecue,... Le balisage représente près de 300 km
- Interpellation transcommunale (3 communes et St-Hubert) pour l'organisation du couloir aérien de voltige de l'aérodrome de Saint-Hubert, afin de limiter les nuisances sonores (2012)
- Participation au projet de massif forestier de Saint-Hubert : bornes promenades, publications,... Le projet « A bois ouvert » essaie de mettre en valeur la spécificité forestière (patrimoine, nature, gastronomie, hébergement,...)
- Modification du plan de secteur pour le maintien du camping à Tonny
- Participation à l'intendance du Belgian Open Helicopter Championship (2013)
- « Route du cheval » : promenade en cheval de trait
- Cross de la Jonquille
- Cours de marche nordique
- Pose de bancs

Les projets du PCDR depuis 2014 :

- 2.25-IM. Développer le tourisme à destination du public PMR : promenades en joélettes - Action du PNDO, avec le SI
- 3.08-M. Etude et réalisation d'une liaison cyclable vers le réseau de voies lentes de Libramont
- 3.13-M. Réalisation d'un réseau de Points Nœuds

Autres projets réalisés depuis 2014 :

- Répertoire qualitatif des promenades sur le Massif forestier de St-Hubert + mise en ligne des promenades
- Poursuite du projet Interreg : Création d'une véloroute de liaison entre deux grands itinéraires européens, l'Eurovélo 5 et La Meuse à vélo : délégation de maîtrise d'ouvrage à Idélux PP

9. Développer une politique du logement active, tout en veillant à un aménagement harmonieux du territoire et à une bonne intégration du bâti

Les projets du PCDR réalisés :

- Amberloup : réaffecter l'ancien presbytère d'Amberloup en logements communaux. Divers travaux d'entretien ont été faits sur fonds communaux. Loué actuellement à une famille
- Acquisition d'une maison à Amberloup et des terrains la jouxtant en vue d'y faire du logement tremplin
- Houmont : réaménager l'école lorsqu'elle sera désaffectée en logements (CPAS)
- Acheter des terrains pour créer des lotissements communaux
- Tillet : aménager dans l'annexe de l'école un logement de transit, un logement d'urgence et deux logements sociaux

Autres projets réalisés :

Logement

- Remplacement des châssis à l'ancien presbytère d'Amberloup
- Réunion d'information sur les normes de sécurité dans les hébergements touristiques (2013)
- Acquisition de l'ancienne gendarmerie à Amberloup, pour y aménager des logements et accueillir la MCAE
- Création du lotissement privé à Herbaimont
- Plan de cohésion sociale (2009) : accès au logement
- Projet de 4 logements sociaux pour personnes isolées à Aviscourt

Aménagement du territoire, urbanisme

- Adhésion à la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (2010)
- Nombreuses constructions dans la commune (Hubermont, Rechrival, Tillet)
- Mise en place de la CCATM
- Politique de taxation des logements inhabités
- Modification du plan de secteur pour le maintien du camping à Tonny

Les projets du PCDR depuis 2014 :

- 2.19-IM. Créer une cellule communale de conseil et d'information sur le logement : Conception par l'ADL d'une farde d'urbanisme (services urbanisme, professionnels du bâtiment) ; informations par le PCS sur les aides au logement

Autres projets en cours réalisés depuis 2014 :

- Acquisition d'une maison à Amberloup et des terrains la jouxtant en vue d'y faire du logement tremplin
- Création de logements d'insertion, de transit et sociaux à Tillet

- A Aviscourt : 4 +2 logements sociaux pour personnes isolées
- Fontenal : création d'un logement de transit dans l'ancienne gendarmerie
- Aménagement de deux logements dans le presbytère de Lavacherie

10. Améliorer le cadre villageois par l'aménagement et l'embellissement d'espaces publics favorisant la convivialité et la détente

Les projets du PCDR réalisés :

- Lavacherie : aménagement du centre (revêtement de voirie, trottoirs, signalisation, embellissement) et modification de l'éclairage public (2012).
- Amberloup : aménager le parking près du cimetière et du presbytère en espace de convivialité
- Lavacherie : aménagement d'une place à proximité du site de l'ancienne école via un partenariat avec un privé
- Aménager les abords de la maison de village de Tonny
- Houmont : Aménagement du centre du village et des abords de la maison de village – convention DR 2011

Autres projets réalisés :

- Mise à sens unique d'une rue d'Amberloup et pose de bacs à fleurs pour empêcher la circulation à contresens d'un sens unique (2012)
- Aménagement d'une tripléte à Lavacherie
- Aménagement de la traversée de Tonny (trottoirs + zone 30 + rénovation de voirie,...)

Les projets du PCDR depuis 2014 :

- 1.02-M. Amberloup : Aménagement de la Place Sainte-Mère-Église
- 2.26-IM. Embellir les lieux publics par leur fleurissement
- 3.20-M. Prévoir un aménagement du parking du cimetière de Rechrival et/ou en face de l'école : à proximité de l'école, ralentisseur et passage pour piétons, emplacement pour garer le bus ; plots jaunes le long du trottoir pour empêcher parking voitures

Autres projets réalisés depuis 2014 :

- Dossier d'aménagement du centre de Lavacherie (en lien avec le cabinet médical)
- Equipement de fleurissement (ex : rond-point à Amberloup)
- En devoir de mémoire, par respect pour les anciens combattants, tous les monuments aux morts de la commune ont été remis en état.

Le bilan de la CLDR

Dynamique participative de la CLDR depuis l'approbation du PCDR :

2009 = 3 CLDR + 8 GT Noms de rue

2010 = 4 CLDR

2011 = 4 CLDR

2012 = 3 CLDR

2013 = 3 CLDR + 6 CLDR Actualisation du PCDR

2014 = 9 CLDR Actualisation du PCDR

☒ 32 réunions de CLDR et 8 GT, dont 15 réunions en 2013-2014 pour l'actualisation

2015 = 4 CLDR

2016 = 2 CLDR + 2 GT Patrimoine + 1 GT Mobilité

2017 = 4 CLDR

2018 = 1 CLDR

2019 = 2 CLDR

➔ 13 réunions de CLDR et 3 GT

Depuis sa mise en place, la CLDR a réalisé plusieurs activités :

- Noms de rue
- Coopérative agricole
- Points nœuds
- Petit patrimoine
- Inventaire des paysages
- Gîtes de grande capacité

Conclusions

En conclusion, on peut remarquer que le PCDR a été un outil fortement utilisé par la commune de Sainte-Ode, ce qui lui a permis de mener à bien des projets d'envergure et de soutenir la stratégie définie.

Par ailleurs, la commune ne s'est pas contentée de « prendre » les subsides du développement rural mais a initié une réelle dynamique par la mise en place de projets ayant un impact important sur la vie locale : vie associative, services, mobilité, etc. tout en veillant au développement durable.

Enfin, tout au long de l'opération, la CLDR a été associée au suivi de la mise en œuvre des projets mais a également pu impulser une dynamique citoyenne active avec la concrétisation de nombreuses actions.



Commune de **SAINTE-ODE**

Octobre 2023

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1

Analyse des caractéristiques socio-économiques

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
TÉL ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Bibliographie..... | 9 |
| Présentation de l'auteur de projet | 11 |
| Méthodologie..... | 17 |
| Présentations succinctes..... | 18 |
| Analyse des caractéristiques socio-économiques | |
| 1 Carte d'identité du territoire | 26 |
| 2 Partenaires de la commune de Sainte-Ode | 28 |
| 2.1 Partenaires communaux | 28 |
| 2.1.1 Centre Public d'Action Sociale | 28 |
| 2.1.2 Syndicat d'Initiative | 28 |
| 2.1.3 Agence Locale pour l'Emploi | 29 |
| 2.1.4 Accueil Temps Libre | 29 |
| 2.1.5 Centre d'accueil Croix-Rouge..... | 29 |
| 2.2 Partenaires transcommunaux..... | 30 |
| 2.2.1 Agence de Développement Local..... | 30 |
| 2.2.2 Parc naturel des deux Ourthes | 30 |
| 2.2.3 Maison du Tourisme du Pays de Bastogne..... | 31 |
| 2.2.4 Contrat de rivière Ourthe..... | 31 |
| 2.2.5 Gal Nov'Ardenne | 32 |
| 2.3 Éléments de synthèse..... | 32 |
| Partenaires communaux | 32 |
| ▪ Centre Public d'Action Sociale | 32 |
| Partenaires transcommunaux..... | 32 |
| ▪ Agence de Développement Local..... | 32 |
| 3 Plans et programmes de la commune de Sainte-Ode | 33 |
| 3.1 Plan de Cohésion Sociale | 33 |
| 4 Dynamique transcommunale et transfrontalière..... | 34 |
| 5 Aperçu historique | 36 |
| 5.1 La fusion des communes | 36 |
| 5.2 Trois entités villageoises | 37 |
| 5.2.1 Amberloup..... | 37 |
| 5.2.2 Tillet | 38 |
| 5.2.3 Lavacherie | 40 |

| | | |
|-------|--|----|
| 6 | Aperçu géographique | 42 |
| 6.1 | Situation géographique..... | 42 |
| 6.2 | Occupation du sol..... | 42 |
| 6.3 | Éléments de synthèse..... | 43 |
| 7 | Environnement physique, naturel et paysager..... | 44 |
| 7.1 | Contexte physique | 44 |
| 7.1.1 | Géologie | 44 |
| 7.1.2 | Pédologie..... | 46 |
| 7.1.3 | Hydrographie..... | 47 |
| 7.1.4 | Relief | 52 |
| 7.2 | Contexte naturel | 53 |
| 7.2.1 | Natura 2000..... | 53 |
| 7.2.2 | Réserves naturelles domaniales..... | 54 |
| 7.2.3 | Zones humides d'intérêt biologique | 56 |
| 7.2.4 | Sites de grand intérêt biologique | 56 |
| 7.2.5 | Espèces invasives | 62 |
| 7.2.6 | Arbres et haies remarquables..... | 62 |
| 7.3 | Contexte paysager | 63 |
| 7.3.1 | Description paysagère | 63 |
| 7.3.2 | Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable | 64 |
| 7.4 | Programmes mis en place en faveur de l'environnement..... | 64 |
| 7.5 | Éléments de synthèse..... | 65 |
| 8 | Environnement bâti | 66 |
| 8.1 | Caractéristiques urbanistiques et architecturales..... | 66 |
| 8.2 | Espaces publics structurants..... | 66 |
| 8.2.1 | La place d'Amberloup..... | 66 |
| 8.2.2 | Espace vert à Lavacherie..... | 66 |
| 8.2.3 | Autres espaces potentiels..... | 67 |
| 8.3 | Patrimoine | 67 |
| 8.3.1 | Zones de protection, monuments et sites classés..... | 67 |
| 8.3.2 | Autres éléments patrimoniaux..... | 67 |
| 8.3.3 | Description cartographique des villages..... | 68 |
| 8.4 | Éléments de synthèse..... | 76 |
| | Caractéristiques urbanistiques et architecturale | 76 |
| | Patrimoine | 76 |
| 9 | Aménagement du territoire..... | 77 |

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

| | | |
|--------|---|-----|
| 9.1 | Schéma de Développement du Territoire..... | 77 |
| 9.2 | Plan de secteur..... | 78 |
| 9.2.1 | Généralités..... | 78 |
| 9.2.2 | Affectations..... | 80 |
| 9.3 | Schéma de Développement Communal..... | 80 |
| 9.4 | Schéma d'Orientation Local..... | 80 |
| 9.5 | Guide régional d'urbanisme..... | 81 |
| 9.6 | Guide communal d'urbanisme..... | 81 |
| 9.7 | Sites à réaménager..... | 81 |
| 9.8 | Périmètre de reconnaissance économique..... | 81 |
| 9.9 | Éléments de synthèse..... | 81 |
| 10 | La population..... | 82 |
| 10.1 | Nombre d'habitants et son évolution..... | 82 |
| 10.1.1 | Au niveau communal..... | 82 |
| 10.1.2 | Au niveau des localités..... | 84 |
| 10.1.3 | Au niveau de la micro-région..... | 85 |
| 10.2 | Population étrangère..... | 86 |
| 10.3 | Mouvements de la population..... | 87 |
| 10.4 | Structure d'âge..... | 89 |
| 10.5 | Structure des ménages..... | 93 |
| 10.6 | Structure socio-économique de la population..... | 95 |
| 10.6.1 | Taux d'activité, taux d'emploi et ratio d'emploi..... | 95 |
| 10.6.2 | Taux de demande d'emploi et profil des demandeurs d'emploi..... | 96 |
| 10.6.3 | Taux de chômage..... | 99 |
| 10.6.4 | Niveau de vie..... | 99 |
| 10.6.5 | Bénéficiaires d'aides sociales :..... | 101 |
| 10.7 | Éléments de synthèse..... | 101 |
| 11 | Le logement..... | 103 |
| 11.1 | Parc du logement..... | 103 |
| 11.2 | Marché immobilier..... | 104 |
| 11.2.1 | Les transactions immobilières des maisons avec 4 façades et plus (de type ouvert)... | 104 |
| 11.2.2 | Les transactions immobilières des maisons avec 2 ou 3 façades (de type fermé et demi-fermé) | 107 |
| 11.2.3 | Les transactions immobilières de terrains à bâtir..... | 109 |
| 11.3 | Permis d'urbanisme..... | 111 |
| 11.4 | Résidences secondaires..... | 111 |

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

| | | |
|--------|---|-----|
| 11.5 | Logements publics..... | 111 |
| 11.6 | Éléments de synthèse..... | 112 |
| 12 | L'économie et l'emploi | 114 |
| 12.1 | Entreprises | 114 |
| 12.1.1 | Entreprises assujetties à la TVA..... | 114 |
| 12.1.2 | Entreprises reconnues en faillite..... | 114 |
| 12.2 | Emplois salariés..... | 115 |
| 12.3 | Emplois indépendants..... | 116 |
| 12.4 | Parcs d'activités économiques..... | 118 |
| 12.5 | Opérateurs économiques | 118 |
| 12.6 | Éléments de synthèse..... | 119 |
| 13 | Le tourisme..... | 120 |
| 13.1 | Structures d'encadrement | 120 |
| 13.2 | Structures d'hébergement..... | 120 |
| 13.3 | Restauration et cafés..... | 121 |
| 13.4 | Activités et points d'intérêt | 122 |
| 13.5 | Fêtes et folklore | 126 |
| 13.6 | Arrivées et nuitées | 127 |
| 13.7 | Éléments de synthèse..... | 130 |
| 14 | Agriculture | 131 |
| 14.1 | Surface agricole utilisée | 131 |
| 14.2 | Situation des exploitations agricoles | 133 |
| 14.2.1 | Exploitations agricoles | 133 |
| 14.2.2 | Profil des exploitants agricoles..... | 134 |
| 14.3 | Main d'œuvre agricole | 134 |
| 14.4 | Productions agricoles | 135 |
| 14.5 | Filière courte et produits locaux..... | 135 |
| 14.6 | Éléments de synthèse..... | 138 |
| 15 | Forêt | 139 |
| 15.1 | Caractéristiques générales | 139 |
| 15.1.1 | Répartition des grands types de milieux au sein de l'unité d'aménagement..... | 139 |
| 15.1.2 | Types de peuplements au sein de l'unité d'aménagement | 139 |
| 15.1.3 | État sanitaire des peuplements..... | 140 |
| 15.2 | Revenus liés à la forêt | 140 |
| 15.3 | Éléments de synthèse..... | 140 |
| 16 | Mobilité..... | 142 |

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

| | | |
|--------|---|-----|
| 16.1 | Déplacements automobiles..... | 142 |
| 16.1.1 | Réseau routier..... | 142 |
| 16.1.2 | Stationnement..... | 142 |
| 16.1.3 | Sécurité routière..... | 142 |
| 16.2 | Déplacements en commun..... | 143 |
| 16.2.1 | Réseau SNCB..... | 143 |
| 16.2.2 | Réseau TEC..... | 143 |
| 16.3 | Déplacements lents..... | 151 |
| 16.4 | Éléments de synthèse..... | 152 |
| 17 | Les équipements..... | 153 |
| 17.1 | Réseau d'égouttage..... | 153 |
| 17.2 | Distribution d'eau..... | 154 |
| 17.3 | Distribution d'électricité..... | 154 |
| 17.4 | Télécommunications..... | 155 |
| 17.5 | Gestion énergétique..... | 156 |
| 17.5.1 | Convention des Maires..... | 156 |
| 17.5.2 | Ecopasseur (énergie et logement)..... | 156 |
| 17.5.3 | Consommation énergétique des bâtiments communaux..... | 156 |
| 17.6 | Programme des travaux..... | 159 |
| 17.7 | Éléments de synthèse..... | 159 |
| 18 | Les services..... | 160 |
| 18.1 | Activité commerciale..... | 160 |
| 18.2 | Enseignement et éducation..... | 160 |
| 18.3 | Services sociaux..... | 161 |
| 18.4 | Services aux aînés..... | 161 |
| 18.4.1 | L'oiseau bleu..... | 161 |
| 18.5 | Services aux enfants et aux jeunes..... | 161 |
| 18.5.1 | CRAB : Maison de jeunes..... | 161 |
| 18.5.2 | Crèche « L'Ode aux câlins »..... | 161 |
| 18.5.3 | Accueil Temps Libre..... | 161 |
| 18.6 | Santé..... | 162 |
| 18.6.1 | Offre en soins de santé..... | 162 |
| 18.6.2 | Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux..... | 162 |
| 18.7 | Éléments de synthèse..... | 163 |
| 19 | La culture, le sport et les loisirs..... | 165 |
| 19.1 | Culture..... | 165 |

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

| | | |
|--------|--|-----|
| 19.2 | Associations et activités | 165 |
| 19.3 | Conseils consultatifs..... | 166 |
| 19.4 | Éléments de synthèse..... | 167 |
| 20 | Données complémentaires..... | 168 |
| 20.1 | Ressources financières de la commune | 168 |
| 20.1.1 | Résultats budgétaires et comptables..... | 168 |
| 20.2 | Ressources humaines de la commune | 170 |
| 20.2.1 | Organigramme..... | 170 |
| 20.2.2 | Conseil communal..... | 173 |
| 21 | Annexes..... | 174 |

Table des illustrations

Figures :

| | |
|---|-----|
| Figure 1 : Projet européen "Ardenne Cyclo" | 35 |
| Figure 2 : Géologie | 45 |
| Figure 3 : Principales associations des sols | 46 |
| Figure 4 : Réseau hydrographique | 49 |
| Figure 5 : Zones inondables..... | 50 |
| Figure 6 : Ruissellement LIDAXES..... | 51 |
| Figure 7 : Etat écologique des eaux de surface en Wallonie (2013-2018)..... | 51 |
| Figure 8 : Modèle numérique de terrain..... | 52 |
| Figure 9 : Classes de pente..... | 53 |
| Figure 10 : Ensembles paysagers - 2004 – Source : CPDT | 63 |
| Figure 11 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie - 1999 – Source : SDT | 77 |
| Figure 12 : Répartition des affectations au plan de secteur..... | 79 |
| Figure 13 : Projet de création d'une nouvelle zone d'activité économique | 118 |
| Figure 14 : Projet européen "Ardenne Cyclo" - Source : BEP Développement territorial | 125 |
| Figure 15 : Le Château-ferme de Laval - Source : parismatch.be..... | 126 |
| Figure 16 : Marché du terroir des deux Ourthes - Source : ADL Tenneville-Sainte-Ode-Bertogne | 135 |
| Figure 17 : Plan d'assainissement par sous-bassin versant pour la commune de Sainte-Ode (sources : SPGE)..... | 154 |
| Figure 18 : Couverture mobile de Proximus sur la commune de Sainte-Ode - Source : IBPT.. | 155 |

Graphiques :

| | |
|--|----|
| Graphique 1 : Évolution de la population - 1992-2021 – Source : WALSTAT | 83 |
| Graphique 2 : Projections démographiques à horizon 2035 - 2005-2035 – Source : WALSTAT | 84 |
| Graphique 3 : Principales nationalités étrangères – Source : Administration communale | 86 |
| Graphique 4 : Mouvements de la population - 2010-2020 – Source : WALSTAT | 88 |
| Graphique 5 : Pyramides des âges - 2021 – Source : STATBEL | 89 |
| Graphique 7 : Évolution et répartition des moins de 20 ans - 2010-2021 – Source : WALSTAT | 91 |
| Graphique 6 : Évolution et répartition des plus de 65 ans - 2010-2021 – Source : WALSTAT... .. | 91 |
| Graphique 8 : Évolution et répartition des plus de 80 ans -2010-2021 – Source : WALSTAT... .. | 91 |
| Graphique 9 : Perspectives démographiques par tranches d'âge - 2020-2035 – Source : WALSTAT | 92 |
| Graphique 10 : Structure des ménages privés par type - 2021 – Source : WALSTAT | 93 |
| Graphique 11 : Évolution des types de ménages privés - 2010-2021 – Source : WALSTAT | 94 |
| Graphique 12 : Projections du nombre de ménages privés à horizon 2035 - 2020-2035 – Source : WALSTAT | 95 |
| Graphique 13 : Taux d'activité, taux d'emploi et ratio d'emploi intérieur - 2022 – Sources : FOREM/WALSTAT | 96 |
| Graphique 14 : Répartition du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur âge - 2022 – Source : FOREM..... | 97 |
| Graphique 15 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur âge - 2019-2022 – Source : FOREM | 98 |

| | |
|--|-----|
| Graphique 16 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur durée d'inoccupation - 2018-2020-2022 – Source : FOREM | 98 |
| Graphique 17 : Évolution du taux de chômage administratif des 15-64 ans - 2008-2020 – Source : WALSTAT | 99 |
| Graphique 18 : Évolution du revenu net moyen par habitant - 2000-2019 – Source : WALSTAT | 100 |
| Graphique 19 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - 2019 – Source : WALSTAT | 100 |
| Graphique 20 : Répartition des logements selon leur type – 2021 – Source : WALSTAT | 103 |
| Graphique 21 : Répartition des logements selon l'année de construction - 2021 – Source : WALSTAT | 104 |
| Graphique 22 : Évolution à Sainte-Ode du marché immobilier des maisons avec 4 façades ou plus - 2010-2021 – Source : STATBEL | 105 |
| Graphique 23 : Évolution des transactions immobilières de maisons avec 4 façades et plus au sein de la micro-région - 2010-2021 – Source : STATBEL | 106 |
| Graphique 24 : Évolution du prix médian des maisons avec 4 façades et plus au sein de la micro-région - 2010-2021 – Source : STATBEL | 106 |
| Graphique 25 : Évolution à Sainte-Ode du marché immobilier de maisons de 2 ou 3 façades - 2010-2021 – Source : STATBEL | 107 |
| Graphique 26 : Évolution du nombre de transactions immobilières de maisons de 2 ou 3 façades au sein de la micro-région - 2010-2021 – Source : STATBEL | 108 |
| Graphique 27 : Évolution du prix médian de vente des maisons de 2 ou 3 façades au sein de la micro-région - 2010-2021 – Source : STATBEL | 108 |
| Graphique 28 : Évolution du marché immobilier des terrains à bâtir - 2004-2014 – Source : STATBEL | 109 |
| Graphique 29 : Évolution des transactions immobilières des terrains à bâtir - 2004-2014 – Source : STATBEL | 110 |
| Graphique 30 : Évolution du prix moyen par m² au sein de la micro-région - 2004-2014 – Source : STATBEL | 110 |
| Graphique 31 : Répartition des entreprises assujetties à la TVA - 2020 – Source : STATBEL | 114 |
| Graphique 32 : Répartition des sociétés en faillite par secteurs d'activités - 2011-2021 – Source : INASTI | 115 |
| Graphique 33 : Évolution de la nature de l'activité indépendante - 2010-2020 – Source : INASTI | 117 |
| Graphique 34 : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) - 2010-2020 – Source : CAPRU | 131 |
| Graphique 35 : Évolution de la surface agricole utilisée au sein de la micro-région - 2010-2020 – Source : CAPRU | 132 |
| Graphique 36 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles - 2000-2020 – Source : CAPRU | 133 |
| Graphique 37 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles au sein de la micro-région - 2000-2020 – Source : CAPRU | 133 |
| Graphique 38 : Répartition des exploitations agricoles selon l'âge des exploitants - 2010 – Source : CAPRU | 134 |
| Graphique 39 : Consommation énergétique des bâtiments communaux | 157 |
| Graphique 40 : Évolution de la consommation énergétique en kWh/jour de l'AC Sainte-Ode, l'école de Rechrival et l'école de Tillet – Source : Administration communale | 157 |
| Graphique 41 : Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) - 2018 – Source : WALSTAT | 163 |

 **Tableaux :**

| | |
|---|-----|
| Tableau 1 : Principales occupations du sol - 2021 - Source : WALSTAT | 42 |
| Tableau 2 : Inventaire des ruisseaux traversant le territoire | 48 |
| Tableau 3 : Inventaire des arbres remarquables - 2022 | 62 |
| Tableau 4 : Répartition des affectations au plan de secteur | 78 |
| Tableau 5 : Affectations du plan de secteur pour la commune de Sainte-Ode | 79 |
| Tableau 6 : Densité de population – 2021 Source : WALSTAT | 82 |
| Tableau 7 : Évolution de la population - 1992-2021 - WALSTAT | 82 |
| Tableau 8 : Évolution de la population par section – 2012-2022 – Source : Administration communale | 84 |
| Tableau 9 : Évolution de la population au sein de la micro-région - 1992-2021 – Source : WALSTAT | 85 |
| Tableau 10 : Mouvements de la population - 2010-2020 – Source : WALSTAT | 87 |
| Tableau 11 : Détails du solde migratoire - 2020 – Source : WALSTAT | 88 |
| Tableau 12 : Structure des ménages privés par type - 2021 – Source : WALSTAT | 93 |
| Tableau 13 : Population active, taux d'activité, taux d'emploi et ratio d'emploi – 2022 – Sources : FOREM/WALSTAT | 95 |
| Tableau 14 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - 2019 – Source : WALSTAT | 101 |
| Tableau 15 : Répartition des emplois salariés selon le secteur d'activité - 2010-2020 – Source : WALSTAT | 116 |
| Tableau 16 : Répartition de l'emploi indépendant par branches d'activité - 2010-2020 – Source : INASTI | 117 |
| Tableau 17 : Évolution du nombre d'arrivées et de nuitées touristiques – 2010-2018 – Source : STATBEL | 127 |
| Tableau 18 : Cheptel – 2020 – Source : CAPRU | 135 |
| Tableau 19 : Évolution des recettes liées à la forêt - 2011-2021 - Source : Administration communale | 140 |
| Tableau 20 : Détails de la ligne TEC E78 "Bastogne – Marloie – Marche – Namur" - Source : TEC.be | 144 |
| Tableau 21 : Détails de la ligne TEC n°1 "Marche-en-Famenne - Bastogne" - Source : TEC.be | 145 |
| Tableau 22 : Détails de la ligne TEC n°4 "Libramont – Amberloup - Champlon" - Source : TEC.be | 147 |
| Tableau 23 : Détails de la ligne TEC n°51 "Amberloup – Sainte-Ode – Saint-Hubert - Libramont" – Source : TEC.be | 148 |
| Tableau 24 : Travaux prévus dans le Plan d'Investissements Communaux (PIC) – Source : Administration communale | 159 |
| Tableau 25 : Évolution de la population scolaire par établissement - 2012-2022 - Source : Administration communale | 160 |

Bibliographie

Références bibliographiques :

Décret relatif au développement rural – Parlement wallon – 11 avril 2014

Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural – 12 juin 2014

Code du Développement Territorial – version applicable du 14 novembre 2019

Schéma de Développement du Territoire – projet adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018

Notes de recherche – Hiérarchie urbaine et aires d’influence – Conférence Permanente du Développement Territorial – Numéro 25 – Novembre 2011

Les territoires paysagers de Wallonie – Conférence Permanente du Développement Territorial – 2004

Informations :

Informations et notes fournies par la commune de Sainte-Ode

Statistiques :

Commune de Sainte-Ode

STATBEL - <https://statbel.fgov.be/fr>

WALSTAT - <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>

FOREM - <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html>

CAPRU - <http://www.capru.be/>

INASTI - <https://www.inasti.be/fr>

INSEE - <https://www.insee.fr/fr/accueil>

ONSS - <https://onss.be/>

Références Internet :

Site de l’administration communale : <https://www.sainte-ode.be>

Portail de la biodiversité en Wallonie : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6>

Site de la DGO4 : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_portfolio/

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Site de la Conférence Permanente pour le Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be>

Geoportail de la Wallonie <http://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Site de la SNCB : <http://www.belgianrail.be/jp/sncb-horaires/query.exe/fr>

Site du TEC : <http://www.infotec.be>

Site de l'Ibpt : <https://www.bipt-data.be/fr>

Site de ViaMichelin : <https://fr.viamichelin.be/>

Présentation de l'auteur de projet

Impact est un bureau d'études spécialisé dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture, de l'environnement et du développement rural et urbain

Nous mettons à votre service une équipe pluridisciplinaire comprenant les formations d'ingénieur agronome, d'architecte, d'urbaniste, de géographe, d'architecte paysagiste, d'infographiste, de dessinateur, de géomètre, etc.

Le bureau est structuré en quatre départements distincts mais complémentaires travaillant en étroite collaboration. Nous offrons, de ce fait, une approche globale, transversale et réaliste de chaque projet.

ARCHITECTURE



Le département **ARCHITECTURE** se charge des études de nouvelles constructions et transformations tant sur le domaine public que privé tels que :

- Uni et multi familial, logements groupés
- Immeubles de bureaux
- Bâtiments associatifs
- Bâtiments industriels et commerciaux
- Restaurations d'édifices classés

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Le département **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** est agréé par la Région wallonne pour l'élaboration, la révision ou la modification de schémas de développement pluricommunaux et communaux, de guides communaux d'urbanisme et de schémas d'orientation locaux, ainsi que pour la réalisation d'études d'incidences sur l'environnement.

Ce département se charge de différents types d'études à plus grande échelle tels que :

- Permis d'urbanisation
- Schéma de développement communal
- Schéma d'orientation local
- Masterplan et étude urbanistique
- Révision du plan de secteur
- Guide communal d'urbanisme
- Etude d'incidences sur l'environnement
- ...

PAYSAGE



Le département **PAYSAGE** se charge de différents types d'études tels que :

- Aménagement de voiries
- Aménagement d'espaces publics
- Aménagements ruraux
- Analyses paysagères

DEVELOPPEMENT RURAL ET URBAIN



Le département **DEVELOPPEMENT RURAL ET URBAIN** accompagne les communes dans l'ensemble des démarches nécessaires pour aboutir à la rédaction de différentes gestions prospectives telles que :

- Programme communal de développement rural
- Revitalisation urbaine
- Rénovation urbaine
- Plan communal de mobilité

Présentation de l'équipe

Chef de projet



Stéphane **MOTTIAUX**

- Gérant
- Ingénieur agronome - aménagement du territoire, AgroBio-tech Gembloux – 2003
- 15 années d'expérience dans le domaine du développement rural

Chargée de projet



Mary **GENATZY**

- Chargée de projet en programmes de développement
- Master en sciences de la population et du développement
- Certificat complémentaire en Analyse Prospective

Expertise spécifique



Marjorie **LEQUEUX**

- Gérante
- Architecte Saint-Luc à Liège - 2007
- Responsable PEB 2010



Dominique **PAJOT**

- Gérant DomP Consult snc
- Géomètre-Expert – 1980
- Urbaniste
- 30 années d'expérience dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement



Yann **VANCAYEMBERG**

- Aménageur urbaniste
- Bachelier en Sciences géographiques – 2017
- Master en Sciences géographiques, orientation générale, à finalité en développement des territoires – Université de Liège - 2019



Frédéric MARTIN-ETIENNE

- Bacheliers en construction - l'H.E.P.L. Rennequin Sualem - Verviers - 2010
- Ingénieur industriel finalité géomètre - Université de Liège – 2014



Amaury DE MOL

- Bacheliers en construction - l'H.E.P.L. Rennequin Sualem - Verviers - 2010
- Dessinateur DAO



Victor LIENARD

- Géographe urbaniste
- Master en sciences géographiques à l'ULB avec spécialisation en Développement territorial



Valentine PINSON

- Responsable PEB - 2018
- Master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire – Université de Liège – 2016
- Bachelier en architecture – Université de Liège – 2014



Delphine FRESING

- Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme – 2018
- Master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire – 2020



Antoine MICHA

- Licence en Arts plastiques, visuels et de l'espace – Option architecture d'intérieur et scénographie, Institut supérieur des Arts Saint-Luc à Liège (2007)
- Agrégation dans l'Enseignement secondaire supérieur (2008)



Laurence THIRY
- Architecte d'intérieur



Tiffanie GUIDI
- Master Bioingénieur en Sciences et technologies de l'environnement – Gembloux Agro Bio Tech (ULiège) – 2019



Laurent ANSEEUW
Chargé de projet en environnement
- Master bioingénieur en sciences agronomiques - Gembloux Agro-Bio Tech (ULiège) - 2016 + Master en sciences de gestion - Louvain School of Management (Uclouvain) - 2017
- Certificat universitaire en géomatique appliquée - Université catholique de Louvain (Uclouvain) – 2021



Gladys LAVIANNE
- Architecte paysagiste



Cédric CLARENNE
- Métreur deviseur



William DEBROUX
- Géomètre



Viviane ARNOULD
- Assistante de direction

Méthodologie

La partie 1 du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) a été élaborée dans le respect du décret et de l'arrêté de 2014 régissant le déroulement d'une Opération de Développement Rural (ODR).

La présente analyse se base sur des données provenant de sources officielles (SPF Economie, FOREM, ONSS, INASTI, DGO4, DGO3...). Elle a servi de base à la réflexion lors des réunions citoyennes. Elle a pour objet d'appréhender globalement et transversalement les caractéristiques socio-économiques de la commune de Sainte-Ode.

Bien que se voulant transversale, la description socio-économique est traitée par grandes thématiques faisant chacune l'objet d'un chapitre particulier pour une lecture plus aisée du document. Chaque chapitre se termine par une synthèse des éléments développés en rappelant les chiffres-clés et en introduisant les enjeux qui en découlent.

La fin du document propose un tableau « AFOM » mentionnant les principaux éléments significatifs sous la forme d'une analyse des forces et faiblesses du territoire et de ses composantes. Il est ainsi possible de dégager les problématiques majeures ainsi que les ressources spécifiques. Cette synthèse sera soumise en consultation lors des réunions faisant appel à la participation de la population.

Enfin, des documents cartographiques, directement incorporés dans le rapport, permettent de visualiser le contexte territorial.

Présentations succinctes

Situation géographique

La commune de Sainte-Ode se situe au cœur de l'Ardenne, au centre-Est de la Province de Luxembourg. Elle fait partie de l'arrondissement administratif de Bastogne et de l'arrondissement judiciaire de Neufchâteau.

Depuis 1977, suite à la fusion des anciennes communes, elle regroupe vingt-quatre villages. Les sections principales sont Lavacherie, Amberloup et Tillet, qui comptent différents villages et hameaux : Aviscourt, Fosset, Herbaumont, Ménil, Sprimont, Tonny, Le Jardin, Acul, Beauplateau, Chisogne, Gérimont, Houmont, Hubermont, Laval, Magerotte, Magery, Milliomont, Pinsamont, Rechimont, Rechrival et Renuamont.

La commune est traversée par l'Ourthe occidentale et le Laval dessinant deux vallées.

Elle se caractérise par un territoire principalement forestier et agricole.

Elle est située à proximité de pôles économiques et touristiques plus importants comme Bastogne, Libramont-Chevigny, La Roche-en-Ardenne et Marche-en-Famenne ou encore Luxembourg (situé à 95 kms).

La commune de Sainte-Ode semble relativement bien connectée aux axes de communication. En effet, elle est traversée par la N4 « Arlon - Marche » et la N826 « Libramont-Houffalize ». Elle est située à environ 30 minutes de l'autoroute E411 (28 km). Elle ne dispose pas d'infrastructure ferroviaire, les gares les plus proches se trouvent à Libramont (17 km) et Marloie (33 km).

L'environnement physique, naturel et paysager

La commune de Sainte-Ode s'étend au sud-ouest de la zone axiale de l'Anticlinorium de l'Ardenne ainsi qu'au nord-ouest du Synclinorium de Neufchâteau, constitué essentiellement de terrains d'âge dévonien inférieur.

Le territoire de la commune de Sainte-Ode appartient quasi exclusivement au bassin hydrographique de l'Ourthe et donc de la Meuse. Le principal cours d'eau est l'Ourthe occidentale qui, avec son affluent principal le ruisseau de Laval, drainent l'entièreté du territoire.

Ses nombreux affluents sont constitués d'une multitude de sous-affluents. Une foule de petits ravins et filets d'eau intermittents viennent compléter le réseau. Tous les ruisseaux

prennent naissance sous forme de source et leur vallée s'incruste directement dans le paysage.

Les principaux affluents de l'Ourthe au sein de la commune sont le ruisseau de Laval et La Basseille. Ces ruisseaux reçoivent de petits affluents moins importants, coulant majoritairement dans une direction ouest-est et prennent naissance dans les zones boisées dominant la commune.

De manière générale, la qualité écologique des masses d'eau de surface sur le territoire de Sainte-Ode peut être qualifiée de bonne.

Le relief de la commune de Sainte-Ode est marqué par les deux vallées formées par l'Ourthe et le ruisseau de Laval. Située en Haute Ardenne, l'altitude du territoire communal varie entre 376 m au niveau de la vallée de l'Ourthe Occidentale et 574 m au nord-ouest de

l'aérodrome de Saint-Hubert. En dehors de ces deux vallées qui offrent un relief accidenté avec par endroits de fortes pentes, le territoire communal est faiblement ondulé.

Le territoire communal présente une grande richesse biologique : 2 sites Natura 2000 sont recensés et s'étendent sur 18,7 % de la superficie de la commune. Sainte-Ode compte également 4 réserves naturelles domaniales, 22 sites de grand intérêt biologique, 23 arbres remarquables et 9 sites d'intérêt paysager.

La commune de Sainte-Ode est engagée dans plusieurs programmes et mesures en faveur de l'environnement, à savoir :

- Adhésion au Parc naturel des deux Ourthes
- Adhésion au Contrat de Rivière Ourthe
- Participation à l'appel à projet « BiodiverCité »

L'environnement bâti

Le développement de l'urbanisation de Sainte-Ode est structuré au départ selon son réseau hydrographique.

L'ensemble des villages et hameaux se répartissent le long de l'Ourthe, du Laval et de leurs affluents. La majeure partie de ces villages se situent sur les versants.

Majoritairement herbager, le paysage est très ouvert, permettant plusieurs points de vue sur les villages et hameaux.

La commune de Sainte-Ode compte deux monuments et sites classés, et l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique reprend près de 40 bâtiments.

L'aménagement du territoire

La commune de Sainte-Ode ne dispose pas de Schéma de Développement Communal, ce qui ne lui permet pas d'avoir une vision cohérente et programmée du développement de l'ensemble de son territoire. Elle ne dispose pas non plus de Guide Régional d'Urbanisme ni de Guide Communal d'Urbanisme.

La commune s'étend entièrement sur le plan de secteur « Bastogne » (décision du 05/09/1980).

Les zones non urbanisables représentent pratiquement 94 % du territoire communal : les surfaces forestières dominent le territoire (4.562 ha – 46,5 %) devant les surfaces agricoles (4.301 ha – 43,9 %).

Tous les villages sont repris en zone d'habitat à caractère rural (447 ha). On dénombre plusieurs zones de services publics et d'équipements communautaires (195 ha) et qui correspondent à la maison communale, à des cimetières, etc.

On retrouve 2 zones d'activité économique mixte (21 ha) le long de la N4 et 1 zone de dépendance d'extraction (9 ha) désaffectée.

La commune compte trois zones d'aménagement communal concerté ou « ZACC » (12 ha). Elles se situent toutes les trois au niveau de Lavacherie et elles n'ont, à ce jour, pas encore été mises en œuvre.

La population

Comptabilisant 2.665 habitants (1.335 hommes et 1.320 femmes) au 1^{er} janvier 2022, la commune de Sainte-Ode présente une densité de population de 26,4 habitants/km².

En trente ans, la commune a vu sa population augmenter de manière irrégulière mais constante. Selon les projections démographiques de l'IWEPS, Sainte-Ode comptera 3.064 habitants en 2035, soit une augmentation relative de 17,5 % par rapport à 2020 (+ 456 habitants).

La section d'Amberloup est la plus peuplée de la commune avec 1.413 habitants, soit 46,5 % de la population communale totale. Cela peut être expliqué par la présence du centre d'accueil de la Croix Rouge, ouvert en 2016. Elle est suivie par Tillet, avec 976 habitants, soit 32,1 % de la population communale. Le centre pour MENA ouvert en 2018 explique également ce constat. Enfin, la section de Lavacherie concentre 21,3 % de la population avec 648 habitants.

La pyramide des âges de Sainte-Ode présente une population relativement jeune. Sa base est élargie, avec une proportion d'enfants en bas âge élevée (12,5 %). Les cinquantenaires sont la tranche d'âge la plus représentée au sein de la population communale (14,4 %). Ils sont suivis de près par les 10-19 ans (13,6 %).

L'âge moyen de la population de Sainte-Ode est de 40,2 ans, donc une moyenne relativement jeune : la part communale des plus de 65 ans (17,7 %) est inférieure à celle des moins de 20 ans (26 %).

En 2021, Sainte-Ode compte 1.056 ménages dont 1.052 ménages privés et 4 ménages collectifs. La taille moyenne des ménages privés est de 2,42 personnes.

Le ratio d'emploi intérieur communal est de 48,1 % et le taux d'activité de 72,2%. Au regard du taux d'emploi communal, on peut constater que les emplois offerts à la population en âge de travailler dans l'entité observée sont largement inférieurs à cette population.

Le logement

En 2021, le parc immobilier de Sainte-Ode comptait 1.542 bâtiments, soit une augmentation relative de 26,1 % par rapport à 1995. On observe une surreprésentation des maisons de 4 façades ou plus, de type ouvert, les fermes et châteaux (69,0 %).

En 2021, 21 dossiers de demandes de nouvelles constructions ou de rénovations ont été introduits sur la commune de Sainte-Ode. Ce chiffre est en hausse en comparaison aux années précédentes.

En 2022, la commune compte 72 résidences secondaires, ce qui représente une augmentation de 10% en comparaison avec les quatre années précédentes. Notons qu'en 2023,

le nombre de secondes résidences a légèrement diminué (70).

Sainte-Ode dépend de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) Nord Luxembourg dont la mission est de promouvoir l'accès au logement salubre à des ménages ou personnes à revenus modestes ou précaires, pour un prix modéré. 18 logements sont gérés par l'AIS sur la commune de Sainte-Ode.

La commune de Sainte-Ode est affiliée à la Société de Logement de Service Public (SLSP) Ardenne et Lesse dont les missions sont la gestion et la location de logements publics. 4 % des ménages de la commune de Sainte-Ode vivent dans un logement public SLSP.

3 logements sont gérés en collaboration avec le CPAS, dont un logement tremplin.

En 2017, 6,9 % des ménages de la commune de Sainte-Ode vivaient dans un logement public.

Depuis 2013, on peut observer une augmentation relative de 3 % de la part de ces ménages.

L'économie et l'emploi

En 2020, la commune de Sainte-Ode comptabilise 257 entreprises assujetties à la TVA, soit une augmentation de 20,7 % par rapport à 2010. 3 grands secteurs sont recensés : l'agriculture, la sylviculture et la pêche (26,1%), le commerce/réparation d'automobiles et de motocycles (17,5%), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (11,3%).

En 2020, la commune compte 486 postes salariés, soit 41,3 % de la population active communale. Le secteur comprenant le plus de salariés sur la commune est l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social, représentant 59,1 % de l'emploi salarié total en 2020. En effet, la commune apparaît comme étant bien dotée en termes d'équipements scolaires, à savoir 4 implantations scolaires maternelles et primaires. Elle dispose également de plusieurs services, représentant un

nombre important d'emplois (administration communale, centre public d'action sociale, police, etc.).

En 2020, la commune de Sainte-Ode compte 304 indépendants, soit 25,9 % de la population active communale (1.177 personnes). L'emploi indépendant de Sainte-Ode se caractérise par trois grands secteurs d'activités : l'agriculture (29,3 % de l'emploi indépendant total), l'industrie (24,7 %) et les professions libérales (22,4 %).

La commune de Sainte-Ode va créer un parc d'activités économiques avec la commune de Bertogne : le « Parc de la Barrière Hinck », il sera dédié aux entreprises artisanales et aux petites entreprises locales.

Sainte-Ode bénéficie d'une Agence de Développement Local (ADL) transcommunale et une Agence Locale pour l'Emploi (ALE).

Le tourisme

La commune de Sainte-Ode présente des atouts touristiques indéniables, verts et diffus.

Au niveau de la promotion et de l'animation touristique, Sainte-Ode peut s'appuyer sur la Maison du Tourisme de Bastogne et le Syndicat d'Initiatives de Sainte-Ode situé à Amberloup.

L'offre en hébergements touristiques est relativement bien développée, principalement les gîtes et maisons de vacances. Selon les données du site touristique de la commune de Sainte-Ode, elle dénombre 2 campings, 2 chambres d'hôtes, 40 gîtes et 11 maisons/chalets à louer.

L'offre en restauration et cafés apparaît quant à elle peu développée sur la commune et assez éparse : 3 brasseries, 1 café/bar, 1 frieterie et 6 restaurants.

Une multitude d'activités sont proposées sur le territoire et encadrées par différentes structures : la Maison de la randonnée GTA Belgique, l'Ardenne Nordik Parc, plusieurs écuries et pêcheries, l'Ardenne Bike Tours, deux sentiers didactiques, le projet Ardenne Cyclo ainsi que différentes fêtes et kermesses de villages. En outre, plusieurs randonnées pédestres, circuits vtt et autoroutiers sillonnent la commune.

L'agriculture

En 2020, la Surface Agricole Utilisée (SAU) s'élève à 3.884 hectares, elle représente 39,7 % du territoire communal. La SAU communale est composée de 63,8 % de superficies toujours couvertes (prairies permanentes) et 36,1 % sont dédiés aux terres arables.

La commune de Sainte-Ode comptabilise 52 exploitations agricoles en 2020. Depuis 2000, la commune a perdu 40 exploitations agricoles mais le nombre d'exploitations semble se stabiliser depuis 2016.

En 2010, 39,3 % des exploitants sont âgés de 55 ans et plus et 67,2 % sont âgés de 45 ans et plus. Les chefs d'exploitation de moins de 35 ans sont très peu nombreux (4,9 %). Ne disposant pas de données plus récentes, on peut présager un vieillissement de cette population agricole en

2020, ce qui pose la question du renouvellement des générations agricoles.

L'agriculture de Sainte-Ode est manifestement tournée vers l'élevage bovin : 8.793 bovins recensés en 2020. Quelques cheptels porcins et ovins sont également recensés, ainsi que des volailles.

La commune connaît un développement des circuits courts alimentaires sur son territoire : un marché du terroir en juillet et août, un marché fermier le reste de l'année et la vente directe à la ferme sont proposés. De plus, quelques magasins vendent des productions locales et certains restaurants travaillent également avec les produits locaux.

La forêt

La forêt couvre plus de 45,7% du territoire ; ce sont majoritairement des propriétés privées. Le patrimoine forestier communal est géré par les cantonnements DNF de Nassogne et La Roche-en-Ardenne. Il s'étend sur près de 607 ha, principalement en forêt de Freyr ; il fait donc partie des chasses de la Couronne.

Ainsi, mises à part quelques petites parcelles communales mises en location, les revenus de la chasse sont quasiment inexistantes pour Sainte-Ode. En effet, en septembre 2021, les recettes communales liées à la forêt s'élèvent à 197.367,38 €. Les ventes de bois concernent 98,9 % des recettes et les locations de chasse représentent 1,1 % des recettes.

Les principales essences forestières sont les feuillus. Des travaux de restauration des

peuplements de feuillus en fonds de vallée ont été entrepris dans le cadre du projet « LIFE – Tourbières ». La Commune a participé au Plan de Gestion intégrée du Massif de Saint-Hubert (PGISH) qui consistait à promouvoir les conditions d'une gestion cohérente et intégrée d'un ensemble de propriétés. En outre, Sainte-Ode est inscrite en certification forestière PEFC depuis 2002.

L'état sanitaire des peuplements de la commune de Sainte-Ode souffre comme partout en Wallonie de plusieurs pathogènes sur plusieurs essences et certains de ces perturbateurs peuvent provoquer des pertes de croissance importantes, voir la mort des sujets. Il existe sur le territoire des pathogènes tels que le scolyte, le siroccocus, la chalarose, pourriture etc.

La mobilité

Le territoire communal est structuré par plusieurs axes routiers de différents réseaux : la N4 au nord-Est, la N826 du centre-Est au centre-Ouest, la N829 du Nord au centre et la N848 au sud-Ouest du territoire. Par contre, le réseau autoroutier est inexistant sur le territoire communal. Il faut compter environ 30 minutes pour rejoindre l'E411 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg ».

L'offre de stationnement semble être adaptée aux caractéristiques du territoire puisqu'aucune problématique n'est rencontrée selon les données de l'Administration communale.

Le nombre d'accidents a diminué en 2021. Entre 2012 et 2021, la moitié des accidents constatés étaient suivis de dégâts matériels dus au gibier.

La commune de Sainte-Ode ne dispose pas d'infrastructure ferroviaire. La gare IC la plus proche se trouve à Libramont-Chevigny, à 17 kilomètres de Sainte-Ode et la gare locale la

plus proche se trouve à Poix Saint-Hubert, à 20 kilomètres.

Cinq lignes de bus desservent le territoire. Toutefois, l'offre en transports en commun peut être qualifiée de faible, avec une faible fréquence des bus et des horaires majoritairement fixés en fonction des horaires scolaires. Cette dernière peut donc favoriser l'utilisation de la voiture et augmenter le trafic routier.

Les habitants de Sainte-Ode ont toutefois l'opportunité de se déplacer en mode doux sur une partie du territoire grâce aux trois voies lentes qui traversent la commune.

La commune de Sainte-Ode offre en outre de multiples possibilités de déplacements de loisirs. L'activité touristique et déplacements de loisirs y sont en effet très importants, avec un réseau de promenades fort développé.

Les équipements

L'assainissement des eaux usées est géré par l'intercommunale IDELUX. Actuellement, aucune station d'épuration n'est en fonction sur le territoire communal. Toutefois, la création de la future station d'épuration à Amberloup est à signaler (perspective de mise en service en 2027).

La distribution et l'exploitation de l'eau pour la commune de Sainte-Ode est gérée par la Société Wallonne des Eaux (SWDE). Elle dispose de captages dans pratiquement chaque village, qui couvrent une bonne partie des besoins.

La distribution de l'électricité et de gaz est assurée par l'Opérateur des Réseaux Gaz et Electricité (ORES).

Selon l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications (IBPT), la couverture

mobile de Sainte-Ode semble assez bonne. Proximus semble offrir la meilleure couverture mobile. Néanmoins, le nord-est et le sud-est du territoire communal semblent connaître le plus de dysfonctionnements. Le centre de la commune (Lavacherie, Sainte-Ode, Amberloup, Tillet) est le territoire le mieux couvert par les trois réseaux. Suite à plusieurs travaux qui ont permis d'améliorer la situation, la problématique liée à la connexion Internet est concentrée sur quelques villages à très faible densité et une nouvelle antenne de télécommunication sur Houmont est programmée en 2023.

Au niveau énergétique, la commune de Sainte-Ode a adhéré à la Convention des Maires par décision du Conseil communal du 28/09/2017 et elle propose à la population locale les services

d'un écopasseur en collaboration avec les communes de Bertogne et Tenneville. En outre, différentes actions ont été menées par la

commune comme l'isolation de toitures et d'autres actions sont programmées (panneaux photovoltaïques, chaudière à pellets, etc.).

Les services

La commune de Sainte-Ode compte plusieurs commerces de proximité (22 cellules commerciales dont 5 qui répondent à des besoins quotidiens – supérette, boulangerie, etc.).

La commune de Sainte-Ode compte quatre établissements scolaires maternel et primaire sur son territoire avec un total de 289 élèves. Avec 12,5 % de la population communale qui a moins de 10 ans, le maintien de ces structures est un enjeu important pour la commune.

Au niveau des services, le CPAS de Sainte-Ode est un acteur important, il est en outre à l'initiative du Plan de Cohésion Sociale (PCS). Les aînés bénéficient également d'une maison communautaire, « L'oiseau bleu ». Les jeunes sont gâtés avec le CRAB (la Maison de jeunes), la crèche communale et l'Accueil Temps Libre.

Au niveau de la santé, pour une commune rurale, l'offre en soins est intéressante avec la présence de deux cabinets médicaux (Amberloup et Lavacherie) et d'une pharmacie.

Le sport, la culture et les loisirs

La culture n'est pas encore fort développée à Sainte-Ode, toutefois une troupe de théâtre et une commission culturelle ont récemment été mises en place et la commune va soutenir le développement du secteur.

La commune de Sainte-Ode compte plusieurs associations dans ses villages, principalement sportives.

Plusieurs conseils consultatifs sont également actifs : le Conseil Consultatif Communal des Aînés, la Commission Locale de Développement Rural, la Commission consultative d'Aménagement du Territoire, le Conseil Communal des Enfants et, plus récent, le Conseil Consultatif Culturel.

Analyse des caractéristiques socio-économiques

1 Carte d'identité du territoire

Code INS : 82038

Coordonnées de l'administration communale :

Rue des Trois Ponts, 46
6680 Sainte-Ode
Numéro de téléphone : 061/21.04.40
Adresse e-mail : contact@sainte-ode.be

Population communale : 2.665 habitants au 01/01/2022

Superficie : 9794,31 hectares

Région agro-géographique : Ardenne

Communes voisines :

- Tenneville ;
- Saint-Hubert ;
- Libramont-Chevigny ;
- Vaux-Sur-Sûre ;
- Bertogne.

Anciennes communes :

- Amberloup ;
- Lavacherie ;
- Tillet.

Axes principaux :

- N4 « Bruxelles - Luxembourg » ;
- N826 « Houffalize – Libramont-Chevigny » ;
- N829 « Baconfoy (Tenneville) – Amberloup (Sainte-Ode) » ;

Accessibilité des pôles, au départ de l'administration communale :

- **Saint-Hubert :** 15 kilomètres – 15 minutes ;
- **Libramont :** 18 kilomètres – 18 minutes ;
- **Bastogne :** 17 kilomètres – 17 minutes ;
- **Marche-en-Famenne :** 33 kilomètres – 28 minutes ;
- **Namur :** 79 kilomètres – 60 minutes ;
- **Arlon :** 54 kilomètres – 47 minutes ;
- **Luxembourg :** 88 kilomètres – 66 minutes ;
- **Bruxelles :** 136 kilomètres – 100 minutes.

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Province : Luxembourg

Arrondissement administratif : Bastogne

Arrondissement judiciaire : Neufchâteau

2 Partenaires de la commune de Sainte-Ode

2.1 Partenaires communaux

2.1.1 Centre Public d'Action Sociale

Le **Centre Public d'Action Sociale (CPAS)** est un organisme public dont la mission est de « permettre à chacun d'être en mesure de mener une existence conforme à la dignité humaine ». Il est chargé de dispenser une aide sociale en faveur des personnes en difficulté.

Plusieurs services sont assurés par le CPAS, à savoir :

- **Insertion socioprofessionnelle** : Ce service a pour objectif l'insertion socioprofessionnelle des personnes aidées par le CPAS afin de faciliter leur intégration dans la société. En relation avec le CPAS de Bastogne, des Pass à l'emploi sont octroyés ;
- **Aide à la mobilité – Taxi social** : Plus qu'un moyen de locomotion, ce service permet à chacun de se déplacer dans les meilleures conditions et à moindre coût ;
- **Le service de médiation de dettes** : Le CPAS propose un service de guidance budgétaire et de médiation de dettes à toute personne qui serait confrontée à un problème de surendettement ;
- **Allocations de chauffage** : Le service de la Cellule Energie s'adresse à toute personne rencontrant des difficultés au niveau de la gestion de l'énergie au sein de son logement, que ce soit en gaz, en électricité, en eau ou en mazout. Des séances d'information sur les économies d'énergie sont organisées par la Cellule ;
- **Le service d'aide ménagère** ;
- **Permanence sociale** ;
- **Permanence juridique** : Un jour par mois, sur rendez-vous, des permanences juridiques sont proposées à toute personne confrontée à des problèmes juridiques.

2.1.2 Syndicat d'Initiative

La commune de Sainte-Ode dispose d'un Syndicat d'Initiative situé sur la Place à Amberloup. Il est ouvert l'année uniquement sur demande et du mardi au samedi de 9h00 à 12h30 durant les mois de Juillet et Août.

Il est géré par des bénévoles actifs sur la commune. L'équipe est constituée d'une présidente, Catherine Poos, d'un secrétaire, Joseph Gérard, d'un trésorier, Francis Wagner, ainsi que de cinq membres.

À travers l'organisation de manifestations et animations, le Syndicat d'Initiative a pour objectif de faire découvrir le patrimoine, notamment naturel, des villages du territoire communal.

Plusieurs projets et actions sont menés tout au long de l'année :

- L'organisation de marchés de terroir (4 en Juillet et Août) ;
- Le balisage et l'entretien des balises sur les chemins de randonnées (+/- 30 circuits) ;
- La création en 2024 d'un tracé VTT ;
- La tenue d'une réunion annuelle regroupant tous les hébergements ;
- L'organisation d'une soirée sur le thème du « brame du cerf » ;
- L'organisation de balade champignon en saison ;
- La vente, la distribution et la promotion de la bière l'Odacieuse.

2.1.3 Agence Locale pour l'Emploi

L'**Agence Locale pour l'Emploi** (ALE) propose des travaux divers rémunérés en complément du chômage ou du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) pour les bénéficiaires du chômage de longue durée ou du RIS.

Les particuliers, les écoles, les pouvoirs locaux et les associations ont ainsi la possibilité d'obtenir de l'aide afin d'effectuer des petits travaux (peinture, tapisserie, jardinage, etc.).

Une heure de travail coûte 5,95 euros de l'heure à l'utilisateur et en moyenne une trentaine d'utilisateurs sont répertoriés sur une année.

2.1.4 Accueil Temps Libre

L'**Accueil Temps Libre** (ATL) est un service communal qui regroupe l'ensemble des activités organisées par des milieux d'accueil en dehors du temps scolaire (avant et après l'école, le week-end, les journées pédagogiques ou pendant les congés scolaires) des enfants de 2,5 à 12 ans. Il rassemble les activités d'accueil et les animations éducatives, culturelles et sportives organisées par les clubs sportifs, les associations, l'accueil extrascolaire.

Plusieurs stages sont proposés durant la période estivale, du 04 juillet au 26 août. Diverses activités et stages sont organisés : stage d'équitation, stage multisports, football, guitare, musique, etc.

Durant les vacances de Printemps et d'Été, des plaines de vacances sont organisées pour les enfants de 2,5 à 12 ans.

2.1.5 Centre d'accueil Croix-Rouge

Le **centre d'accueil de Sainte-Ode** est l'un des centres pour demandeurs d'asile en Belgique gérés par la Croix-Rouge. La capacité d'accueil de base du centre est de 350 personnes mais il accueille actuellement 419 personnes. Cette capacité majorée s'explique par l'installation de conteneurs derrière le bâtiment. Le permis pour ces conteneurs étant limité dans le temps, ceux-ci devront être démontés pour le 31 décembre 2023, ce qui ramènera le nombre de personnes à 350.

La Croix-Rouge est actuellement en négociation avec le propriétaire du bâtiment afin de disposer de davantage de place à l'intérieur du bâtiment et accueillir à terme 420 personnes. Sur ces 420 personnes, maximum 200 hommes isolés seront acceptés (la commune ayant imposé la condition).

Une centaine d'élèves du centre sont scolarisés dans les écoles communales de Sainte-Ode pour l'enseignement primaire et maternel.



2.2 **Partenaires transcommunaux**

2.2.1 Agence de Développement Local



Active sur les communes de Tenneville, Bertogne et Sainte-Ode depuis 1999, l'**Agence de Développement Local** (ADL) offre des services de conseil, d'étude et d'animation territoriale.

L'ADL a différentes missions, principalement d'impulser et soutenir le développement de projets porteurs en termes de création d'activités économiques et/ou d'emplois durables. Elle vise en effet à favoriser la circulation de l'information à tous les niveaux, à orienter les porteurs de projets vers les partenaires utiles, à stimuler le développement de réseaux au service de l'entrepreneuriat, à mettre en évidence les ressources et savoirs-faire, et à susciter l'émergence d'activités nouvelles.

L'ADL porte plusieurs projets sur la commune de Sainte-Ode, tels que les marchés du terroir ou d'autres événements mettant en valeur la consommation locale. Son objectif est de créer une stratégie de développement économique de long terme qui permette la création d'emplois dans le tourisme, l'agriculture et les PME / TPE.

Pour atteindre cet objectif, elle est chargée de plusieurs missions :

- Réunir les différents acteurs du monde économique et social
- Mener des actions créatrices d'emplois durables
- Favoriser la circulation de l'information à tous les niveaux
- Accueillir les porteurs de projets et les accompagner ou les orienter vers les partenaires utiles
- Stimuler le développement de réseaux au service de l'entrepreneuriat
- Mettre en évidence les ressources et savoir-faire
- Susciter l'émergence d'activités nouvelles
- Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur

2.2.2 Parc naturel des deux Ourthes



Aux côtés des communes de Tenneville, Bertogne, Houffalize, Gouvy et La Roche-en-Ardenne, depuis 2003 Sainte-Ode fait partie du **Parc naturel des deux Ourthes**.

Sur un territoire de 76.000 hectares, 117 villages sont couverts par le parc naturel, ils accueillent 24.000 habitants au total. C'est un territoire structuré par une vision transcommunale et qui joue un rôle fédérateur pour ses six communes.

Les missions du Parc naturel sont définies par un décret de la Région Wallonne, elles sont regroupées en quatre grandes thématiques :

- Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- Encourager le développement durable en contribuant au développement local, économique et social ;

- Contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;
- Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public.

2.2.3 Maison du Tourisme du Pays de Bastogne



Aux côtés des communes de Bastogne et Bertogne, Sainte-Ode fait partie de la **Maison du Tourisme du Pays de Bastogne**, elle est située sur la Place McAuliffe à Bastogne et est ouverte 7j/7. Elle a pour missions d'assurer l'accueil et l'information permanents du touriste et de l'excursionniste et de soutenir les activités touristiques. Cet opérateur touristique invite à découvrir les spécificités du territoire (patrimoine bâti et naturel, balades, gastronomie locale, activités,...).

La Maison du Tourisme assure tout au long de l'année la promotion touristique des trois communes, en collaboration avec leurs Syndicats d'Initiatives, afin de mener à bien les divers événements et activités organisés sur le territoire. Elle développe également des promenades et crée des brochures afin d'informer les habitants sur les activités disponibles.

2.2.4 Contrat de rivière Ourthe



Le **Contrat de rivière Ourthe** rassemble les communes de Bastogne, Bertogne, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Durbuy, Erezée, Esneux, Ferrières, Gouvy, Hamoir, Havelange, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Libramont-Chevigny, Liège, Manhay, Marche-en-Famenne, Nandrin, Neupré, Ouffet, Rendeux, Somme-Leuze, Sprimont, Tenneville, Vaux-sur-Sûre et Sainte-Ode.

Il s'agit ici d'une démarche volontaire d'acteurs publics et privés qui s'engagent sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. La démarche permet de mettre en place une dynamique locale en vue de la gestion intégrée des ressources en eau du bassin hydrographique.

Le contrat de rivière a défini un plan d'actions sur la commune de Sainte-Ode pour les années 2020-2022 qui synthétise plusieurs objectifs :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ;
- Déterminer un ensemble de mesures afin de diminuer les dégâts dus aux phénomènes d'inondations ;
- Développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau ;
- Améliorer l'information, la sensibilisation et la concertation entre les différents usagers de la rivière ;
- Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le suivi du Contrat de rivière Ourthe.

2.2.5 Gal Nov'Ardenne



Créé sous l'impulsion des communes de Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert et Tellin en 2017, le **Groupe d'Actions Locales (GAL) Nov'Ardenne** est une asbl dont le rôle était de développer des actions concrètes proposées par les acteurs territoriaux et la population lors du diagnostic territorial réalisé en 2016.

Pour la nouvelle programmation LEADER de 2023-2027, la commune de Sainte-Ode s'est associée aux communes de Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert et Tenneville. Un nouveau diagnostic du territoire a été effectué et des enjeux et axes stratégiques ont été formulés. Un appel à projets a été réalisé début d'année 2023, sous réserve de son approbation fin 2023, la nouvelle programmation débouchera sur de nouvelles actions visant à dynamiser le territoire.

2.3 Éléments de synthèse

| | |
|-----------------------------------|--|
| Partenaires communaux | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre Public d'Action Sociale ▪ Syndicat d'Initiative ▪ Agence Locale pour l'Emploi ▪ Accueil Temps Libre ▪ Centre d'accueil Croix-Rouge |
| Partenaires transcommunaux | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de Développement Local ▪ Parc naturel des deux Ourthes ▪ Maison du Tourisme du Pays de Bastogne ▪ Contrat de Rivière Ourthe ▪ GAL Nov'Ardenne |

3 Plans et programmes de la commune de Sainte-Ode

3.1 Plan de Cohésion Sociale

La commune de Sainte-Ode dispose d'un **Plan de Cohésion Sociale** (PCS) répondant à deux objectifs :

- Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux :
 - o Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
 - o Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et un cadre de vie adapté ;
 - o Le droit à la santé ;
 - o Le droit à l'alimentation ;
 - o Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
 - o Le droit de la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
 - o Le droit à la mobilité.
- Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Un programme d'actions pour la commune est en cours pour les années 2020-2025 :

- Aide au soutien scolaire ;
- Mise en place de permanences assuétues ;
- Facilitation de la participation à des activités artistiques ;
- Ateliers / activités au sein de la maison de repos ;
- Sensibilisation aux risques de harcèlement sur les réseaux sociaux ;
- Espace-temps parentalité ;
- Création d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) ;
- Création d'un Repair Café ;
- Formation en informatique de base pour les plus de 18 ans ;
- Formation théorique au permis de conduire ;
- Formation pratique au permis de conduire.

4 Dynamique transcommunale et transfrontalière

La commune de Sainte-Ode s'est saisie de l'importance de s'engager dans une dynamique transcommunale afin de mobiliser un territoire, ses ressources et moyens plus larges pour résoudre des problèmes structurants ou impacter le développement local.

Il convient ici de citer **le contrat de rivière Ourthe** dans lequel la commune est engagée avec d'autres communes pour la protection de l'eau.

Dans un domaine plus large, aux côtés des communes de Tenneville, Bertogne, Houffalize, Gouvy et La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode fait partie du **Parc naturel des deux Ourthes**. Sur le plan touristique, la **Maison du Tourisme du Pays de Bastogne** agit sur les communes de Bastogne, Bertogne et Sainte-Ode.

La commune de Sainte-Ode fait intégralement partie de la **Grande forêt de Saint-Hubert** depuis 2010. La dynamique transcommunale créée permet de réaliser des actions transversales et de développer des produits et outils touristiques qui valorisent la forêt.

Une **Agence de Développement Local** travaille sur les communes de Tenneville, Bertogne et Sainte-Ode, et un **Groupe d'Achats en Commun** (GAC Cœur de l'Ourthe) est organisé sur les mêmes communes.

Sainte-Ode est associée à l'intercommunale Vivalia dans la gestion de la **Séniorerie de Sainte-Ode** (maison de repos pour personnes âgées).

En termes de logements, Sainte-Ode dépend de l'**Agence Immobilière Sociale Nord Luxembourg**, également active sur 17 autres communes.

À ces éléments s'ajoutent d'autres liens pluricommunaux à travers les services de sécurité (**zone de police « Centre Ardenne »** rassemblant 8 communes) et de secours (**zone de secours de Luxembourg** rassemblant les 44 communes de la province).

La commune de Sainte-Ode est aussi affiliée à plusieurs intercommunales telles qu'**ORES**, la **SWDE** et **IDELUX**.

De manière plus spécifique, il est possible de citer le **projet européen « Ardenne Cyclo »** associant 28 partenaires belges et français, qui prévoit la création de deux véloroutes de longue distance à travers l'Ardenne transfrontalière sur 280 kilomètres d'itinéraires balisés, à travers le massif ardennais.

Les objectifs du projet sont :

- Favoriser une mobilité transfrontalière douce.
- Proposer des offres complémentaires et qualitatives de tourisme à vélo grâce à la connexion de tronçons isolés et la résorption de passages dangereux.
- Créer une expérience touristique facilitée sur des axes vélos structurés dans des environnements variés : campagne, forêt, ville et villages, lacs, rivières.

Ce projet mène trois types d'actions : aménagements structurels, équipements utiles et actions de promotion ciblées. Il prévoit la création de deux véloroutes touristiques transfrontalières à travers le massif ardennais. Véloroutes signifie qu'il n'y a pas uniquement des pistes cyclables, mais aussi des routes peu fréquentées et des chemins bucoliques.

D'une part, un itinéraire linéaire de 110 km, la Véloroute Centre Ardenne, qui relie l'EuroVelo 5 à l'EuroVelo 19. De Sainte-Ode (province du Luxembourg) à Remilly-Allicourt (département des Ardennes). Il aboutit sur la Voie verte, à une trentaine de kilomètres de Charleville-Mézières.

D'autre part, une boucle d'environ 170 km, la Véloroute Lesse et Semoy. Au départ de Monthermé, elle suit La Meuse à vélo, traversant la frontière à Givet, vers Beauraing, Wellin, Gedinne puis rejoint la Semois : Vresse, Bohan, pour continuer le long de la Semoy, de Hautes-Rivières à Monthermé.

Figure 1 : Projet européen "Ardenne Cyclo"



5 Aperçu historique

5.1 La fusion des communes

La fusion des communes donna naissance en 1976 à la Commune de Sainte-Ode, regroupant les anciennes communes d'Amberloup, Tillet et Lavacherie. Pas moins de 42 villages et hameaux sont répertoriés sur tout le territoire :

- Amberloup avec :
 - Aviscourt et le Centre de Vacances de Sainte-Ode,
 - Barrière Hinck,
 - Fontenal,
 - Fosset,
 - Herbaimont,
 - Héropont,
 - Macravivier,
 - Ménil,
 - Moriville,
 - Orreux,
 - Sprimont,
 - Tonny,
 - Wachirock.
- Lavacherie avec :
 - Le Celly,
 - Le Centre Hospitalier de Sainte-Ode (ancienne commune de Flamierge),
 - Le Jardin.
- Tillet avec :
 - Acul,
 - Bierzy,
 - Brul,
 - Chisogne,
 - Copon,
 - Le Domaine de Beauplateau,
 - Gérimont,
 - Houmont,

- Hubermont
- Laval,
- Magerotte,
- Magery,
- Millomont,
- Nabeumont,
- Pinsamont,
- Rechimont,
- Rechrival,
- Renuamont,
- Tompré,
- La Tourette.

Les trois anciennes communes ont des origines lointaines :

- Amberloup était un important lieu d'assemblées religieuses et administratives – avec castrum, villa et temple, bien avant les premières invasions de la fin du III^e siècle.
- Tillet est mentionné dans un cartulaire de l'an 640 mais l'occupation humaine y est plus ancienne vu la présence d'un dolmen, la « pierre du Gayet ».
- Lavacherie abritait les écuries de bétail de Pépin le Bref.

La fusion donna naissance à la Commune de Sainte-Ode, dont le nom a été décidé par le Ministre de l'époque, étant donné la présence sur le territoire du Centre Hospitalier de Sainte-Ode.

5.2 **Trois entités villageoises**

5.2.1 Amberloup

Liste des villages et hameaux :

Amberloup, Aviscourt, la Barrière Hinck, le Centre de Vacances de Sainte-Ode, Fontenal, Fosset, Herbaimont, Héropont, Macravier, Ménil, Moriville, Orreux, Sprimont, Tonny, Wachirock.

Étymologies :

Amberloup : Dans *am ber*, on trouve *am* pour *ham*, *han*, maison, manoir, *ber*, *bers*, d'où *bero* = homme libre, distingué par sa naissance. De là, le manoir de l'homme libre près du lac, ce qui conduit à l'ancien château seigneurial ruiné dès 687.

Aviscourt : Dépendance du château d'Amberloup où l'on élevait de la volaille, *aves*.

Herbaimont : *Harbeae mons*, c'était la bergerie du fief d'Amberloup ; mont de l'herbe pour la pâture des moutons.

Macravivier: *Macre*, sorte de châtaigne d'eau que l'on rencontre dans les terrains limoneux et marécageux. *Macralle* (Wallon) = sorcière ; et, par contraction, *macra vivier* peut signifier l'étang de la sorcière, ce qui rattacherait à quelque légende locale.

Ménil : De *manere*, à la signification de manse, ferme de l'ancien castel.

Orreux : Venant de *Horreum* ; c'était le grenier, le magasin des vivres du fief d'Amberloup.

Sprimont : L'aspect des lieux met sur la voie pour l'interprétation : le village est situé au pied d'une montagne inculte, sauvage, *asper mons, asperi montis*, devenu *aspri mons* et *Sprimons*.

Tonny : *Dunum, dun, don, ton*, indiquent une hauteur, une élévation. *Ny, gny* désignent un manoir, d'où maison au pied de la côte.

Wachirock : *Roch* (celtique) : rocher. *Wa* est une vallée profonde baignée par des eaux ; *Tî* (celtique), prononcé *t'chî* = maison. C'est la maison près des rochers dans la vallée.

Histoire :

Extrait du site internet www.sainte-ode.be:

« Important lieu d'assemblées religieuses et administratives – avec castrum, villa et temple -, Amberloup aurait été détruit lors des premières invasions de la fin du III^e siècle et du IV^e siècle. Mais, il deviendrait sous les Mérovingiens, un haut lieu politique et religieux ; fin du VII^e siècle, ou début du VIII^e siècle, c'est là qu'il faudrait voir le lieu de création de la première Abbaye de Saint-Hubert par Béréglise, encouragé par les largesses de Pépin de Herstal.

La découverte de sépultures sous tombelles, de l'époque de la Tène à Aviscourt, permet de conclure à une occupation relativement ancienne.

A la formation des principautés, le Comte de Salm tient les fiefs d'Amberloup, Sainte-Ode, Wigny, Tonny et d'autres. Longtemps, l'ensemble de ce territoire va se confondre et sera pratiquement identique à l'importante mairie d'Amberloup dans la Prévôté de Bastogne.

Les co-seigneurs et co-propriétaires se multiplient jusqu'à rendre parfois les situations inextricables.

Le 1^{er} octobre 1823, le territoire de la commune se stabilise à 2.080 ha, suite à l'adjonction de Tonny. »

5.2.2 Tillet

Liste des villages et hameaux :

Acul, Bierzy, Brul, Chisogne, Copon, Domaine de Beauplateau, Gërimont, Houmont, Hubermont, Laval, Magerotte, Magery, Milliomont, Nabeumont, Pinsamont, Rechimont, Rechrival, Renuamont, Tillet, Tompré, La Tourette.

Étymologies :

Acul : Ecrit aussi au col, au cul, village bâti au col ou au cul de la vallée, au commencement où à l'enfoncement, suivant la position de celui qui parle.

Brul : Brül indique des prairies basses et marécageuses desséchées par le feu, un enclos anciennement défriché.

Chisogne : *Chi, chy, chie* (roman) = cense, habitation, *ogne* (roman) = hauteur, élévation. Le village est bâti au-dessus de la vallée.

Gërimont : Le suffixe *mont* rappelle les commencements de l'époque féodale : il est accolé à un nom latinisé de Seigneur : Gericus.

Houmont : Le suffixe *mont* rappelle les commencements de l'époque féodale : il est accolé à un nom latinisé de Seigneur : Huo.

Magerotte : *Mag, Magh* (celtique) *mag, mage* désigne une terre cultivée, qui a commencé par être dérodée, *rotte, roth*.

Magery : Dans le même sens que Magerotte. On sait que *ry* désigne un ruisseau.

Milliomont : Le suffixe *mont* rappelle les commencements de l'époque féodale : il est accolé à un nom latinisé : *Millius*.

Pinsamont : Ou plus exactement Pinsaumont. Le suffixe *mont* rappelle les commencements de l'époque féodale : il est accolé à un nom latinisé de seigneur : *Pinso*.

Rechimont : Des rochers, à proximité du village, sont indiqués par *Roc'h* (celtique), au pluriel, *Rec'hier*, d'où *Rechi*.

Rechrival : Même signification que Rechimont, mais le village est dans un fond.

Tillet : Ecrit *Tiliacum* en 1055 et 1064, *Tilet* en 1214. Le nom a été emprunté à un groupe de tilleuls.

Tompré : *Tom, tomb, thum* (cello-roman) = maison ; maison des prés.

Histoire :

Extrait du Luxembourg belge 1973 :

« *Tillet est déjà mentionné dans un cartulaire de l'an 640. On a découvert, sur le territoire – particulièrement vaste ! – de cette commune, un cimetière gallo-romain à incinération. Mais l'occupation humaine du lieu est plus ancienne encore puisqu'un dolmen, appelé tour à tour « pierre du sacrifice » ou « pierre de Gayet », s'y voit toujours.*

A 450 m d'altitude et à deux lieux de Saint-Hubert, Tillet qui fut le siège de la Seigneurie de Laval n'est qu'une succession de paysages remarquables : vallée du ruisseau de Laval (affluent très poissonneux de l'Ourthe), vallon de Bontourh, hameaux de Renuamont, de Rechimont et de Rechrival (appelé autrefois Recheviraux) avec son pittoresque petit pont et ses typiques maisons ardennaises sagement alignées le long du chemin en pente raide conduisant à Hubermont, etc. Le village a gardé son vieux château plein de souvenirs et sa ferme à demi ceinturée de fossés remplis d'eau et veillée par des bouquets d'ormes. Le château, déjà cité au XIIIe siècle, dépendait de la prévôté de Bastogne. « Julienne de Laval ou de Vaulz », écrit Emile Poumon, « épousa en secondes noces Jean Ier d'Orley. Le château fut ensuite habité par les Schwartzenberg (XVe siècle), Daems de Salamanca, d'Aberg (XVIIIe siècle), ...

Fort éprouvée en août 1914 et en décembre 1944, la localité, ..., s'est construite une église très moderne. Cet édifice remarquable est éclairé par des vitraux qui font magnifiquement chanter la lumière. »

Extrait du site internet www.sainte-ode.be:

« *Des substructions et des vestiges romains ont été retrouvés à Tillet, Houmont, Hubermont, Magerotte, Pinsamont, Rechrival et Renuamont; tous ces villages sont proches des anciennes voies qui conduisaient de Bavay à Trèves et de Reims à Cologne.*

Fisc mérovingien, Tillet a été cédé en 640, à l'église Saint-Pierre de Cambrai par le Roi Dagobert.

Les seigneuries de Tillet (associée à Amberloup et à Sainte-Ode), de Magery et de Laval sont à citer. Le seigneur-abbé de Saint-Hubert est seigneur tréfoncier de Houmont : la « Cour Saint-Hubert » lui appartient. La seigneurie de Laval après avoir appartenu à des seigneurs éponymes au XIIIe s, voit se succéder les de Welchenhausen, les d'O(u)rley qui la possèdent plus longtemps, les de Lardenois de Ville, les de Bollant seigneurs de Rollé et grands rassembleurs de terres au XVIe s., les de Soré puis de Cobreville pour un court laps de temps, les de Barbançon, de Villemont et les de Breydscheydt puis

les de Schwartzbergh au XVIIIe s.; après les de Gallo de Salamanca y Lima, la baronnie de Laval échut par mariage au comte d'Arberg.

En 1823, la composition de la commune est la suivante : Tillet avec ses hameaux, ainsi que les agences ou mairies de Houmont et de Rechrival, soit un total de quinze villages et hameaux. Par arrêté royal du 28 août 1828, le moulin de Tompré quitte Moircy pour rejoindre Tillet. Cette situation est stabilisée jusque 1977, sur un territoire de 4.372 ha. »

5.2.3 Lavacherie

Liste des villages et hameaux :

Le Celly, le Centre Hospitalier de Sainte-Ode (ancienne Commune de Flamierge), Le Jardin et Lavacherie.

Étymologies :

Le Celly : Autre dépendance de l'antique fief d'Amberloup.

Lavacherie : Vaccaria : c'était une dépendance de l'ancien fief d'Amberloup, où les vaches étaient élevées et venaient s'abriter.

Sainte-Ode : Usine placée sous l'évocation de la sainte.

Histoire :

Tout dans cette ancienne commune rappelle les souvenirs des Carolingiens, intimement mêlés à ceux d'Amberloup. Son nom lui-même évoque les vastes écuries qui existaient en ce temps pour abriter le bétail du roi Pépin le Bref. Ces écuries, désignées à cette époque reculée, et même par la suite, sous le nom de « Vaccaria », étaient entourées de prairies assez fertiles, et de quelques habitations des plus modestes, à l'usage des domestiques qui étaient chargés de la garde du bétail.

Dépendant de la très ancienne paroisse d'Amberloup jusqu'au XIXe siècle, le village de Lavacherie aura une chapelle en 1692 ; la paroisse Saint Antoine et Saint Aubin sera créée en 1808.

Quant à Sainte-Ode, elle est surtout connue pour son centre hospitalier, créé après la guerre, où des victimes militaires et civiles trouvaient soins et réconfort. L'origine de son nom est à trouver dans l'installation d'une industrie du fer en 1571. A cette époque, il y avait déjà une forge, au lieu dit Presle. Elle est citée en 1560 comme ayant été édifée auparavant par Jehan Piret, véritable fondateur de Sainte-Ode.

Le 21 mai 1609, les archiducs Albert et Isabelle érigent en plein fief les propriétés de Jehan Piret, en spécifiant que ce dernier a transformé un bien stérile, inhabité et désert, en un endroit habitable appelé Sainte-Ode.

Les descendants de Jehan Piret étendent au maximum les possessions de la famille jusqu'aux environs de 1766.

Pour Sainte-Ode, la fin du XVIIIe siècle est à la fois celle de son plus grand développement et l'annonce de sa fin en tant que centre industriel. La production des forges de Prelle et de Sainte-Ode était de 700.000 à 1.000.000 de kilos. A l'époque de Charles de Lorraine, Sainte-Ode était un centre économique de première importance. Dans la tourmente révolutionnaire de l'époque, le déclin de la sidérurgie luxembourgeoise se mit en route au profit de Liège.

Ainsi, les de Goer de Herve décidèrent de mettre l'argent de l'industrie dans des propriétés foncières : ils entreprirent la construction d'un vaste château vis-à-vis de l'ancien château Piret. Le château reçu

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

sa forme définitive après l'incendie de 1867 : le domaine de plus de mille hectares fut gardé pendant plus de cent ans en indivision entre les nombreux descendants Orban.

Les héritiers Orban durent se résoudre à vendre en 1931 et l'acquéreur fut le baron Louis Empain. Il entreprit de construire un nouveau château de style anglais, sombre et massif, sur les hauteurs du Celly, surplombant l'ancienne demeure.

En 1936, le domaine fut vendu aux financiers FABRI. Après la guerre, le château fut détruit.

En 1948, ce fut le reste de la propriété qui fut vendu : on y installa un centre de traitement et de réadaptation pour d'anciens prisonniers de la guerre 40/45.

6 Aperçu géographique

6.1 Situation géographique

La commune de Sainte-Ode se situe au cœur de l'Ardenne, au centre-Est de la Province de Luxembourg. Elle fait partie de l'arrondissement administratif de Bastogne et de l'arrondissement judiciaire de Neufchâteau.

Depuis 1977, suite à la fusion des anciennes communes, elle regroupe vingt-quatre villages. Les sections principales sont Lavacherie, Amberloup et Tillet, qui comptent différents villages et hameaux : Aviscourt, Fosset, Herbaumont, Ménil, Sprimont, Tonny, Le Jardin, Acul, Beauplateau, Chisogne, Gérumont, Houmont, Hubermont, Laval, Magerotte, Magery, Milliomont, Pinsamont, Rechimont, Rechrival et Renuamont.

La commune est traversée par l'Ourthe occidentale et le Laval dessinant deux vallées. Elle se caractérise par un territoire forestier et des cultures agricoles.

Elle est située à proximité de pôles économiques et touristiques plus importants comme Bastogne, Libramont-Chevigny, La Roche-en-Ardenne et Marche-en-Famenne. Cette proximité représente des atouts en termes d'opportunités professionnelles, tout comme Luxembourg situé à 95 kms.

La commune de Sainte-Ode semble relativement bien connectée aux axes de communication. En effet, elle est traversée par la N4 « Arlon - Marche » et la N826 (Libramont-Houffalize). Elle est située à environ 30 minutes de l'autoroute E411 (28 km). Elle ne dispose pas d'infrastructure ferroviaire, les gares les plus proches se trouvent à Libramont (17 km) et Marloie (33 km).

6.2 Occupation du sol

Tableau 1 : Principales occupations du sol - 2021 - Source : WALSTAT

| Catégories d'utilisation du sol | | Nombre d'hectares de Sainte-Ode | Part de Sainte-Ode | Arrondissement de Bastogne | Région wallonne |
|---------------------------------|---|---------------------------------|--------------------|----------------------------|-----------------|
| Terrains artificialisés | Terrains résidentiels | 127,3 | 1,3 % | 2,1 % | 6,5 % |
| | Terrains occupés par des commerces, bureaux et services | 0 | 0,0 % | 0,1 % | 0,3 % |
| | Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires | 137,1 | 1,4 % | 0,4 % | 1,1 % |
| | Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains | 19,6 | 0,2 % | 0,3 % | 0,6 % |
| | Terrains occupés par des bâtiments agricoles | 39,2 | 0,4 % | 0,5 % | 0,6 % |

| | | | | | |
|--|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Terrains à usage industriel et artisanal | 39,2 | 0,4 % | 0,4 % | 1,0 % |
| | Carrières, décharges et espaces abandonnés | 0 | 0,0 % | 0,0 % | 0,2 % |
| | Infrastructures de transport | 19,6 | 0,2 % | 0,2 % | 0,4 % |
| | Autres espaces artificialisés | 0 | 0,0 % | 0,0 % | 0,0 % |
| | Sous-total | 382 | 3,9 % | 4,0 % | 10,7 % |
| Terrains non artificialisés | Terres arables et cultures permanentes | 3.163,5 | 32,3 % | 34,5 % | 28,4 % |
| | Surfaces enherbées et friches agricoles | 1.243,9 | 12,7 % | 15,4 % | 23,2 % |
| | Forêts | 4.475,9 | 45,7 % | 38,9 % | 29,3 % |
| | Milieux semi-naturels | 235 | 2,4 % | 2,8 % | 2,5 % |
| | Zones humides | 0 | 0,0 % | 0,0 % | 0,3 % |
| | Eau | 29,4 | 0,3 % | 0,2 % | 0,2 % |
| | Sous-total | 9.147 | 93,4 % | 91,8 % | 83,9 % |
| Terrains de nature inconnue (dont non cadastré) | | 254,6 | 2,6 % | 3,8 % | 5,2 % |
| Total | | 9.783,6 | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % |

Le territoire communal apparaît comme un territoire rural¹ avec 93,4 % de terrains non artificialisés. 45,7 % d'entre eux sont composés de forêts, ce qui est supérieur aux valeurs de l'arrondissement de Bastogne (38,9 %) et la Région wallonne (29,3 %).

Les terrains artificialisés, principalement représentés par des terrains résidentiels (1,3%) et des terrains équipés par des services publics et des équipements communautaires (1,4 %), concernent 3,9 % du territoire.

Par rapport à l'arrondissement de Bastogne, Sainte-Ode se caractérise par une proportion légèrement moins importante de terrains artificialisés. Cette situation s'explique notamment par la présence de Bastogne qui présente un caractère plus urbain. On notera également que la forêt occupe une surface plus importante sur Sainte-Ode.

6.3 Éléments de synthèse

| | |
|-------------------------------|---|
| Situation géographique | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au cœur de l'Ardenne ▪ Arrondissement administratif de Bastogne ▪ Arrondissement judiciaire de Neufchâteau ▪ L'Ourthe occidentale et le Laval dessinent deux vallées ▪ Commune traversée par la N4 « Arlon – Marche » et la N826 « Libramont – Houffalize » ▪ À 30 minutes de l'autoroute E411 |
| Occupation du sol | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 382 hectares de terrains artificialisés (3,9 %) ▪ 9.147 hectares de terrains non artificialisés (93,4 %) ▪ 45,7 % de forêt |

¹ Selon la note relative à l'indicateur de ruralité de la DG03, « un territoire rural est défini comme étant un secteur statistique dont la densité de population est strictement inférieure à 150 habitants/km², ou la densité de population est supérieure à 150 habitants/km² mais dont les espaces ruraux couvrent plus de 80 % de la surface totale du secteur statistique. »

(Source : https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/39024/Indicateur_ruralite_SPW-DGO3.pdf/1af199a3-055b-4bc7-866e-2b1bac7f7087)

7 Environnement physique, naturel et paysager

7.1 Contexte physique

7.1.1 Géologie

La commune de Sainte-Ode s'étend au sud-ouest de la zone axiale de l'Anticlinorium de l'Ardenne ainsi qu'au nord-ouest du Synclinorium de Neufchâteau, constitué essentiellement de terrains d'âge dévonien inférieur.

L'ensemble du territoire communal est composé de formation datant du Dévonien inférieur. On retrouve successivement les formations suivantes :

- Formation de Sainte Marie (STM) : Les différentes lithologies se déclinent en petits et moyens bancs alternant avec des grès argileux, des quartzites gris moyen pâle à gris pâle. Ceux-ci montrent souvent des stratifications obliques ou entrecroisées et quelques surfaces de stratification sont couvertes de ride de courant. Ont également été observés quelques bancs de siltites et de schistes carbonatés ainsi que des petits bancs intercalaires de grès brun foncé décalcifiés, de schistes à nodules carbonatés et de schistes cellulux cariés.
À plus grande échelle, les niveaux de teinte gris foncé alternent avec des ensembles plutôt altérés gris verdâtre de grès sableux, de siltites tendres et de schistes gris moyen pâle.
Dans la région où affleure la Formation de Sainte-Marie, la limite avec le complexe des schistes gris foncé de Mirwart est difficile à tracer. Le passage entre les deux formations est insensible et se fait par appauvrissement progressif en biotite et en ilménite.
- Formation de Mirwart (MIR) : La Formation de Mirwart consiste en une alternance irrégulière de phyllades, schistes et siltites bleu sombre avec des quartzophyllades et des bancs ou des paquets d'épaisseur plurimétrique de quartzites, grès quartzitiques et grès de tonalité claire. Les roches argileuses dominent, mais les quartzites et les quartzophyllades, plus résistants à l'érosion, constituent la majorité des affleurements. Cette lithologie siliceuse se manifeste parfois par la présence de pierriers importants sur le bas des versants. Les grès micacés sont présents, mais nettement moins abondants que dans la Formation sous-jacente de Saint-Hubert. Dans de nombreux cas, les roches sont hétérogènes, avec alternance pluricentimétrique des termes argileux et siliceux.
- Formation de Saint-Hubert (STH) : Cette formation est à dominante de shales verts, localement cellulux, et de siltites vertes ou vert gris. Le caractère cellulux résulte de l'altération de nodules carbonatés évoluant vers un résidu limoniteux pulvérulent qui disparaît à l'affleurement. Ce caractère est très typique de la formation. Il s'y intercale parfois des niveaux épais de grès gris clair ou gris verdâtre (parfois grossiers, éventuellement laminaires ou micacés) et de quartzites verts, vert pâle ou vert gris, en bancs très lenticulaires.
Le sommet de la formation est caractérisé par des lithologies présentant tantôt les caractères typiques de la Formation de Saint-Hubert, tantôt ceux de la Formation de Mirwart (par exemple, des grès gris bleu). On pourrait considérer cet ensemble comme un membre de transition entre les formations de Saint-Hubert et de Mirwart.
Sur la planchette Amberloup, les roches sont toujours très altérées : elles sont fortement décolorées et les shales évoluent vers des argiles kaolineuses.
- Formation de Villé (VIL) : La Formation de Villé se caractérise par des alternances de trois lithologies dominantes :

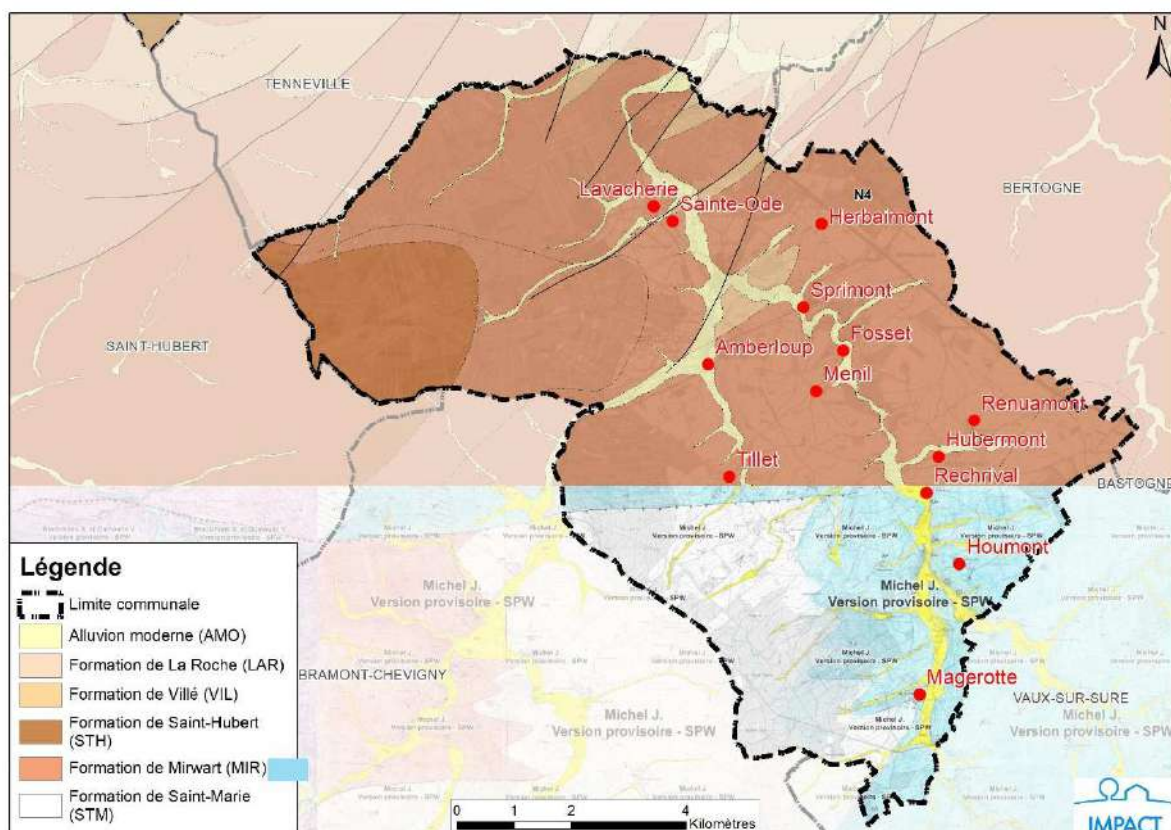
Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

- Des phyllades (ou des shales, schistes et siltites) bleu sombre à lamines gréseuses rouille;
- Des siltites et grès argileux gris ou bleus, présentant souvent une altération superficielle brun rouille, en bancs pluridécimétriques ;
- Des grès bleus, carbonatés, souvent très fossilifères, cariés superficiellement et limoniteux, en bancs pluridécimétriques à pluridécimétriques.

On note localement le passage des grès carbonatés à des calcaires gréseux crinoïdiques, parfois noduleux. L'élément calcaire se présente aussi en strates lenticulaires ou en nodules de quelques centimètres d'épaisseur intercalés dans des shales. Une silicification post-sédimentaire peut oblitérer le caractère carbonaté et semble largement développée sur la carte Amberloup - Flamierge. Des grès et des quartzites verts, gris ou blancs, parfois légèrement micacés, constituent une lithologie accessoire. La surface des bancs est souvent couverte de rides de courants.

Actuellement, aucune carrière n'est exploitée sur le territoire communal. Toutefois, un site d'extraction était présent entre les villages de Tonny et Bonnerue. Il s'agissait d'une carrière de grès rouge.

Figure 2 : Géologie



7.1.2 Pédologie

Les sols qui composent le territoire communal sont principalement limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse ou schisto-gréseuse et à drainage naturel quasi-exclusivement favorable à favorable. On retrouve essentiellement des prairies et des terres arables.

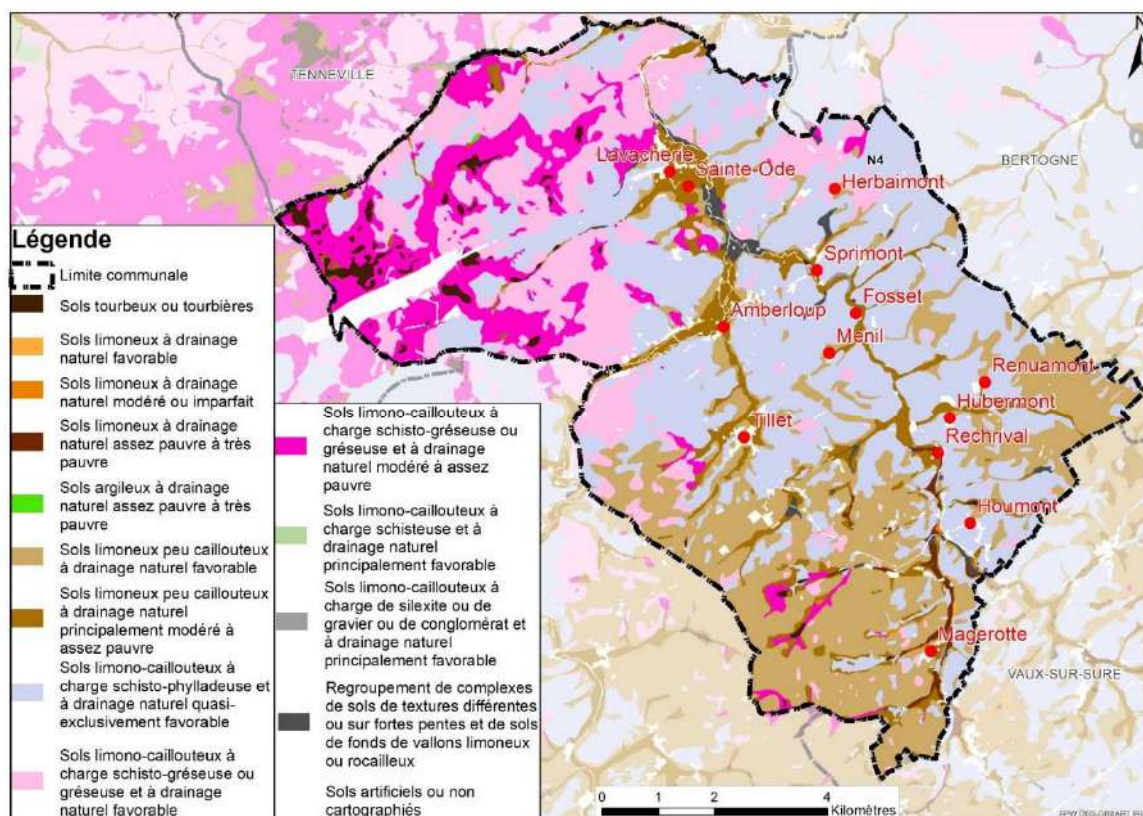
Au nord-ouest de la commune, on retrouve des sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse ou gréseuse et à drainage naturel modéré à assez pauvre. Cela concerne la forêt de Freyr, à l'ouest de Lavacherie. Ces sols sont recouverts principalement par des résineux. Les sols à drainage naturel favorable sont quant à eux couverts de feuillus ou de friches.

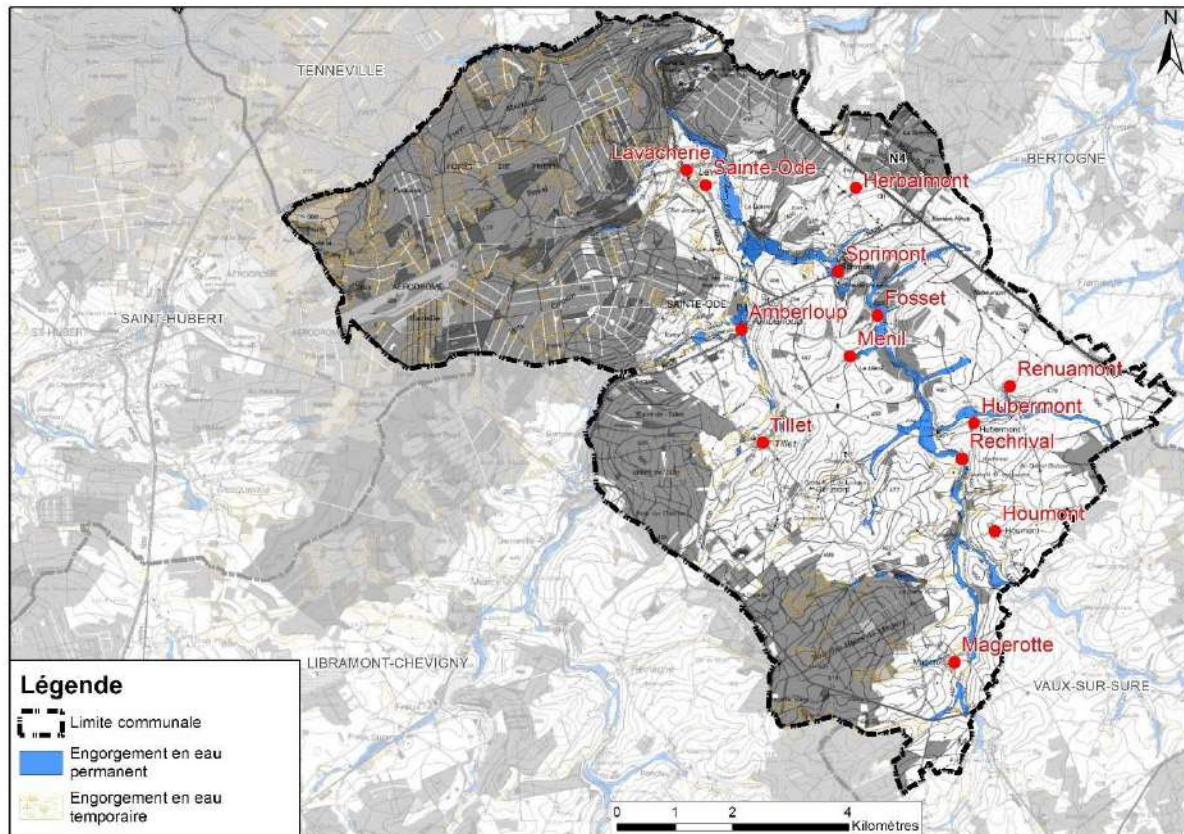
Au sud-ouest, ce sont les sols limoneux peu caillouteux à drainage naturel favorable qui sont majoritaires. On les retrouve au niveau des finages autour des villages de Tillet, Gërimont, Pinsamont, Magerotte et Beauplateau.

Les berges ainsi que les têtes de cours d'eau sont concernées par des sols limoneux peu caillouteux à drainage naturel principalement modéré à très pauvre. On peut également retrouver des sols tourbeux ou des tourbières, c'est le cas principalement pour le ruisseau de Laval. Des regroupements de complexes de sols de textures différentes ou sur fortes pentes et de sols de fonds de vallons limoneux ou rocailleux sont également recensés sur la commune mais en faibles nombres.

Enfin, on retrouve des sols artificiels ou non cartographiés au droit des zones urbanisées ou au droit des cours d'eau.

Figure 3 : Principales associations des sols





7.1.3 Hydrographie

1) **Description :**

Le territoire de la commune de Sainte-Ode appartient quasi exclusivement au bassin hydrographique de l'Ourthe et donc de la Meuse. Le principal cours d'eau est l'Ourthe occidentale qui, avec son affluent principal le ruisseau de Laval, drainent l'entièreté du territoire.

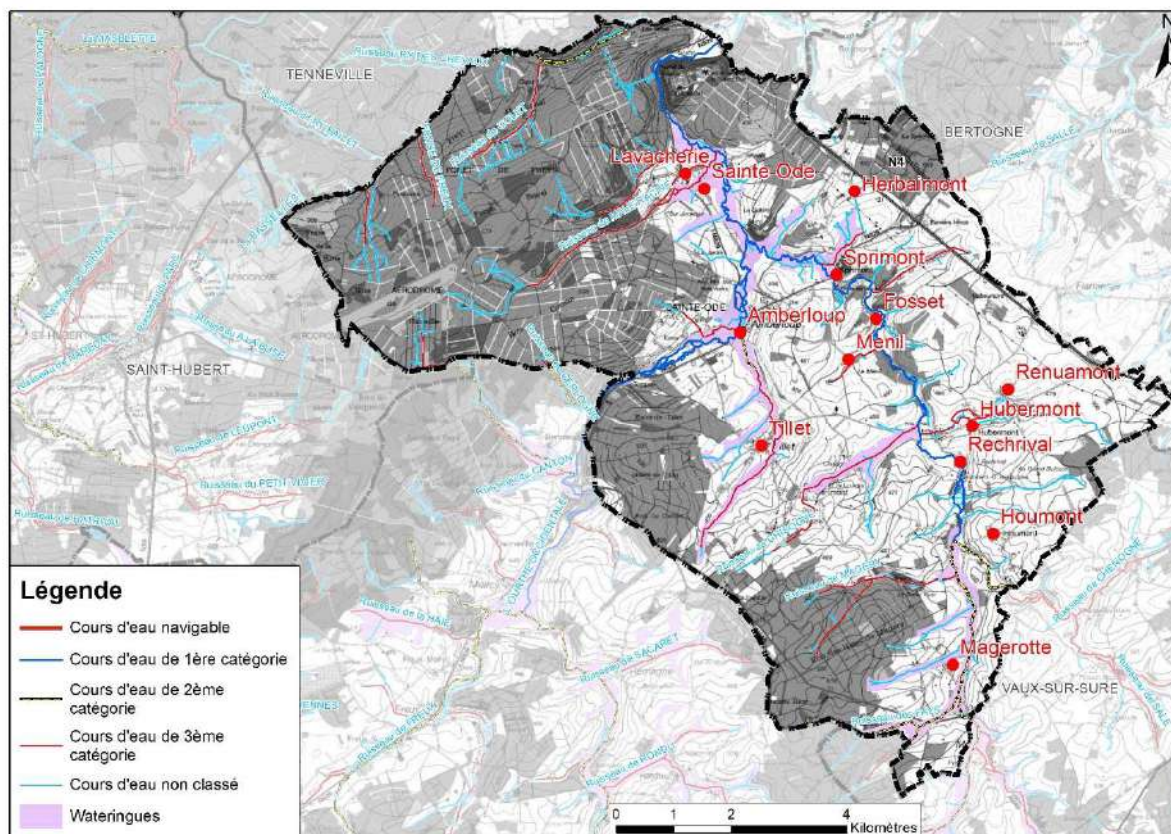
Ses nombreux affluents sont constitués d'une multitude de sous-affluents. Une foule de petits ravins et filets d'eau intermittents viennent compléter le réseau. Tous les ruisseaux prennent naissance sous forme de source et leur vallée s'incruste directement dans le paysage.

Les principaux affluents de l'Ourthe au sein de la commune sont le ruisseau de Laval et La Basseille. Ces ruisseaux reçoivent de petits affluents moins importants, coulant majoritairement dans une direction ouest-est et prennent naissance dans les zones boisées dominant la commune.

Tableau 2 : Inventaire des ruisseaux traversant le territoire

| Bassins | Noms des cours d'eau | Catégorie | Longueur |
|---|---|-----------|--|
| Sous-bassin de l'Ourthe | L'Ourthe Occidentale | 1 | 16.717 m |
| | Ruisseau de Laval | 1 | 15.724 m |
| | La Basseille | 2 | 10.644 m |
| | Ruisseau de Mâle Racine | 3 | 7.526 m |
| | Ruisseau de Milliaumont | 3 | 6.475 m |
| | Ruisseau de Magery | 2 | 5.259 m |
| | Ruisseau de Rancourt | 2 | 5.232 m |
| | Ruisseau de Chisogne | 3 | 4.745 m |
| | Ruisseau de Bockeisart | 3 | 4.115 m |
| | Ruisseau de Golet | 3 | 4.052 m |
| | Ruisseau des Fays | 2 | 3.022 m |
| | Ruisseau de la Fange Haimez | 3 | 2.535 m |
| | Ruisseau de Sprimont | 3 | 2.469 m |
| | Ruisseau de la Fange de la Hutte | 3 | 2.399 m |
| | Ruisseau de Tonny | 3 | 2.361 m |
| | Ruisseau de Visavenir | 3 | 2.013 m |
| | Ruisseau de Winachamps | 2 | 1.943 m |
| | Ruisseau de Brul | 2 | 1.764 m |
| | Ruisseau du Menil | 3 | 1.542 m |
| | Ri Profond | 3 | 1.414 m |
| | Ruisseau de Pinsamont | 3 | 1.057 m |
| | Ruisseau de Cerlogne | 2 | 816 m |
| | Ruisseau du Grand vivier | NC | 752 m |
| | Ruisseau dit Stemby | NC | 641 m |
| | Ruisseau de Laide Ruelle | NC | 593 m |
| | Ruisseau de Wachirock | NC | 403 m |
| Ruisseau de Moriville | 3 | 268 m | |
| Ruisseau de Magerotte | NC | 249 m | |
| Total du sous-bassin de la Meuse | | | 106.730 mètres, soit 107 kilomètres |
| Sous-bassin de la Lesse | Ruisseau de Leupont | 3 | 341,7 mètres |
| | Total du sous-bassin de la Lesse | | 342,7 mètres soit 0,3427 kilomètres |
| Total des rivières et ruisseaux | | | 107,1 kilomètres |

Figure 4 : Réseau hydrographique



2) Aléas d'inondation :

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. Il représente les zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.

Trois valeurs d'aléas d'inondation sont possibles : « Aléa Faible », « Aléa moyen » et « Aléa élevé ».

Dans la pratique, la valeur de l'aléa d'inondation est déterminée par la combinaison de deux facteurs : la récurrence d'une inondation (période de retour ou occurrence) et son importance (profondeur de submersion).

La cartographie des zones inondables sur laquelle est superposée l'occupation de sol montre clairement que plusieurs endroits du territoire communal présentent une vulnérabilité élevée. Il s'agit de :

- **Amberloup :** Les habitations situées en rive gauche le long de la rue de la Vallée de l'Ourthe, de la rue des Etangs, de la rue du Vieux Moulin, et de la rue des Trois ponts.
- **Tonny :** Risque limité mais existant pour quelques constructions situées rue des Rainettes.

En conclusion, la problématique des zones inondables se répercute essentiellement au niveau de l'Ourthe Occidentale, au niveau des villages de Tonny et Amberloup. Si quelques habitations et voiries sont concernées, la majorité de l'aléa touche des zones non urbanisées. De plus, la carte localisant les inondations subies en juillet 2021 montre qu'aucune zone urbanisée située en zone d'aléa élevé n'a été inondée.

Figure 5 : Zones inondables

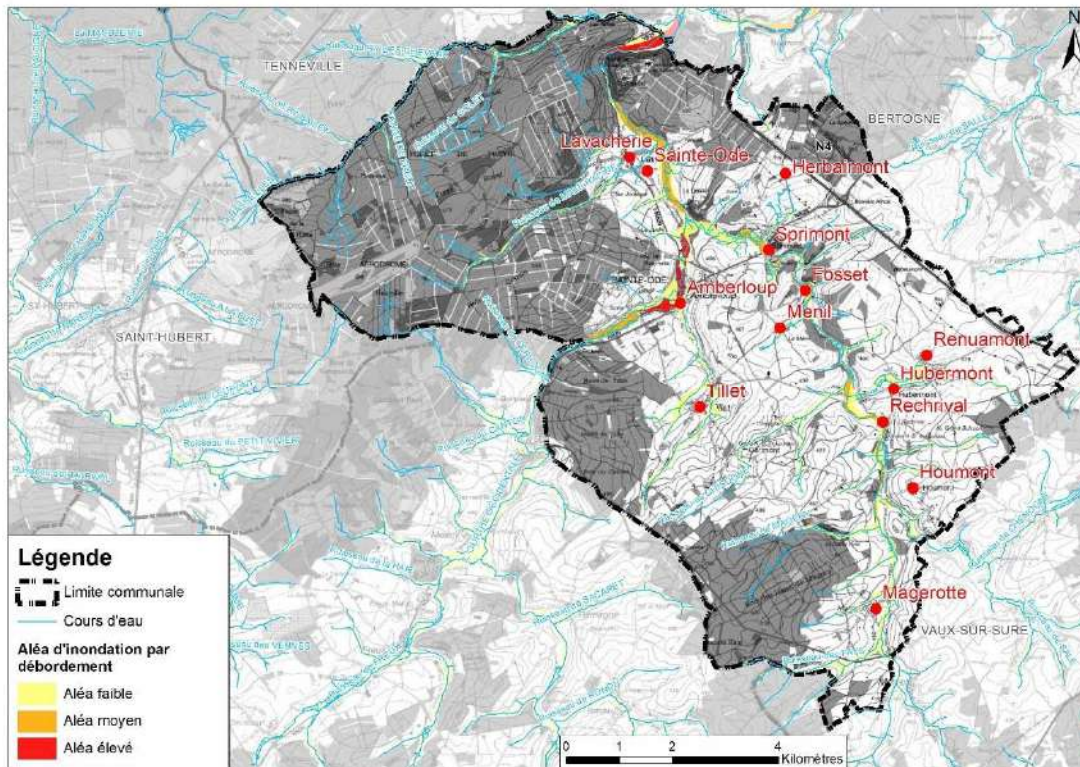
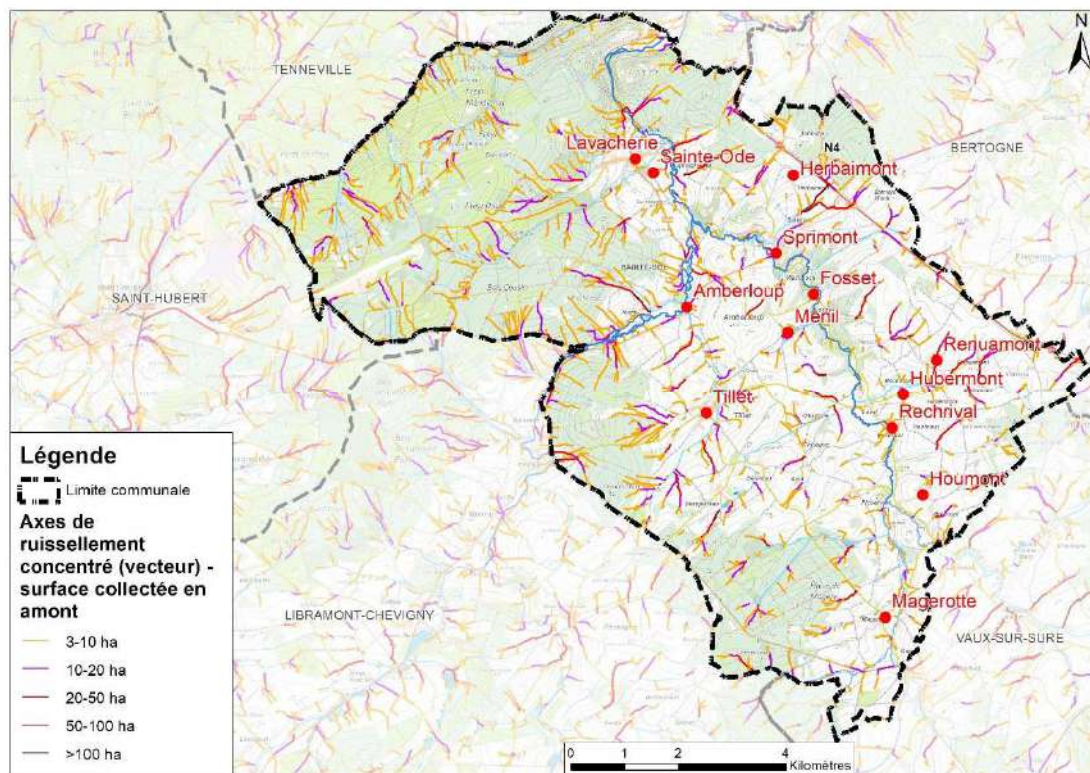


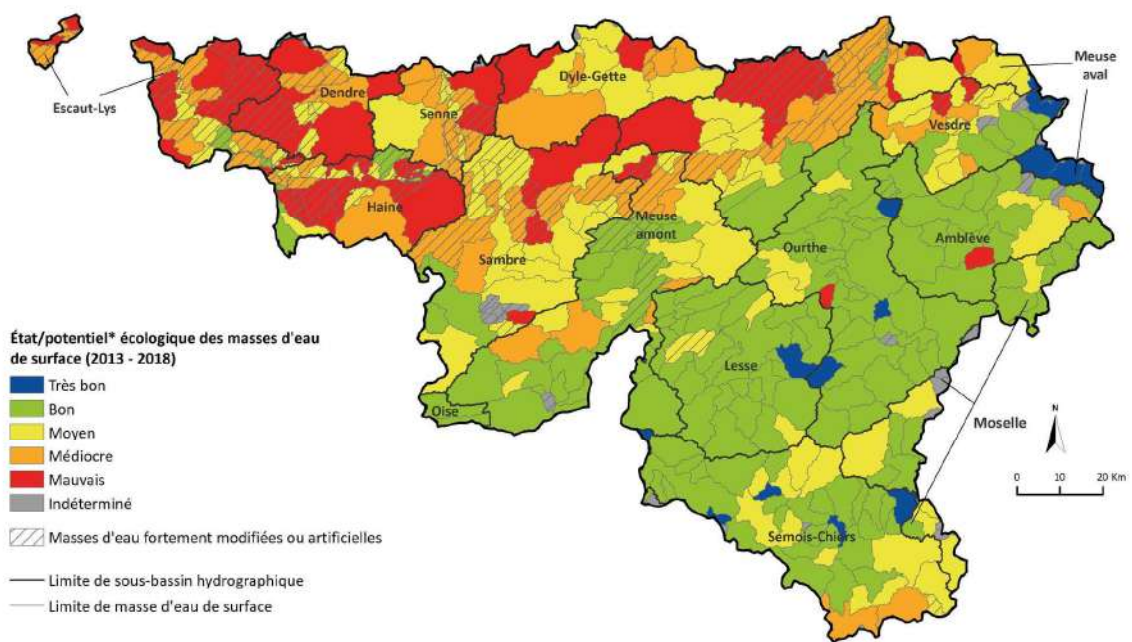
Figure 6 : Ruissellement LIDAXES



3) Qualité des eaux :

De manière générale, la qualité écologique des masses d'eau de surface sur le territoire de Sainte-Ode peut être qualifiée de bonne.

Figure 7 : Etat écologique des eaux de surface en Wallonie (2013-2018)



7.1.4 Relief

Le relief de la commune de Sainte-Ode est marqué par les deux vallées formées par l'Ourthe et le ruisseau de Laval. Située en Haute Ardenne, l'altitude du territoire communal varie entre 376 m au niveau de la vallée de l'Ourthe Occidentale et 574 m au nord-ouest de l'aérodrome de Saint-Hubert. En dehors de ces deux vallées qui offrent un relief accidenté avec par endroits de fortes pentes, le territoire communal est faiblement ondulé. Le nord de la commune s'avère être la partie la plus accidentée de la commune, plus particulièrement au nord de Fraiture. L'Ourthe Occidentale vient creuser le paysage et la N829 suit la plaine alluviale. On y retrouve des pentes supérieures à 15%.

Figure 8 : Modèle numérique de terrain

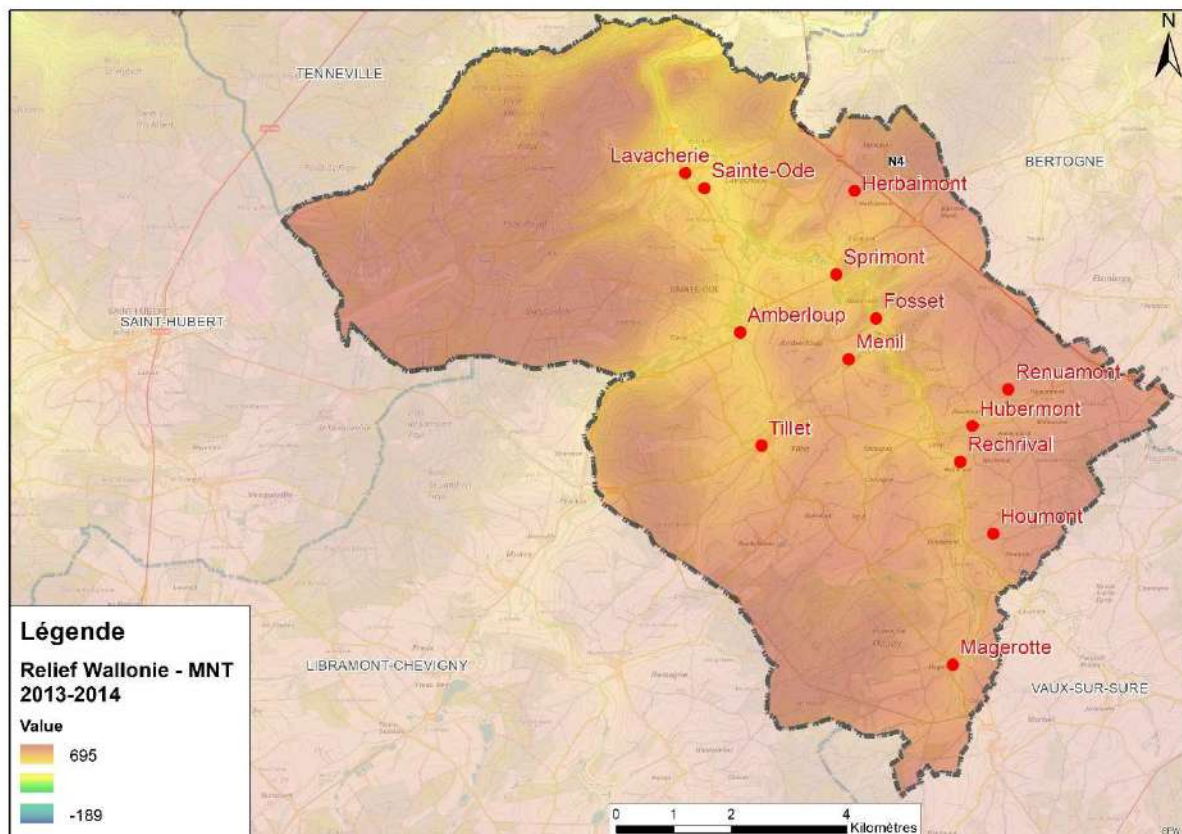
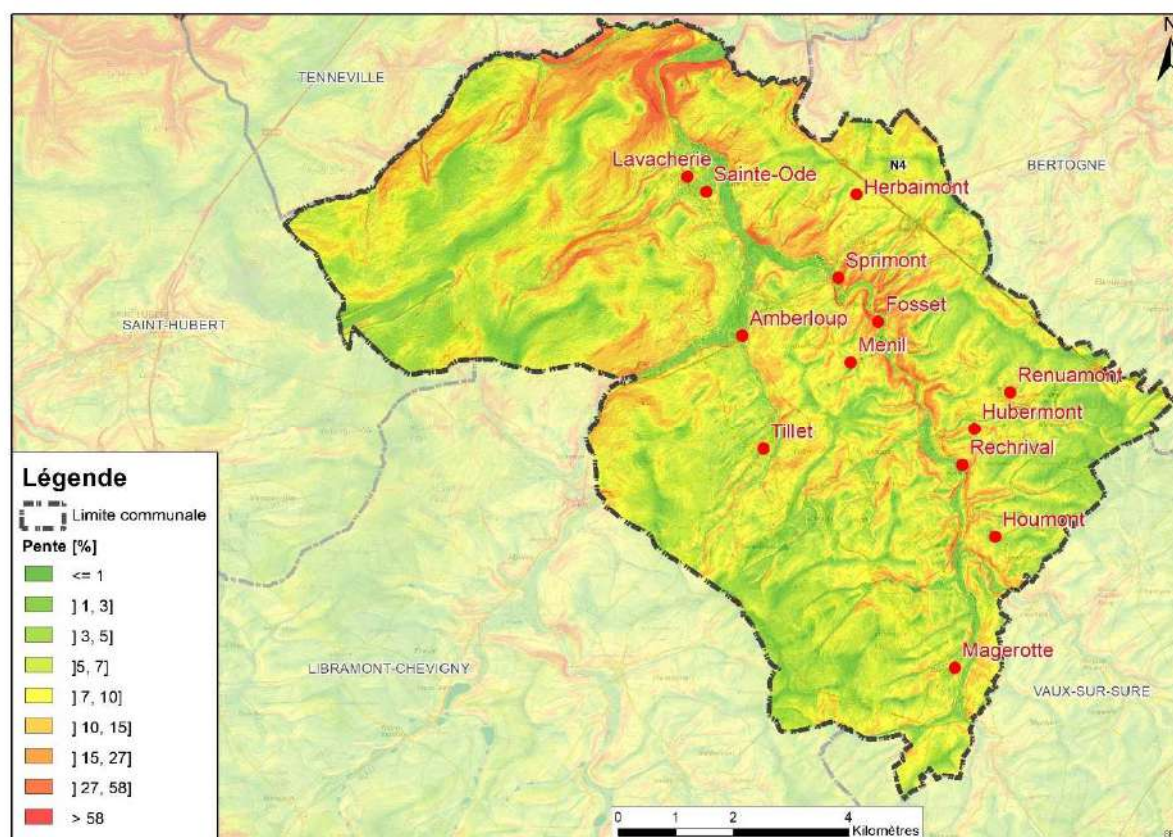


Figure 9 : Classes de pente



7.2 Contexte naturel

7.2.1 Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

- La Directive 79/409/CEE ou Directive « Oiseaux » vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et des habitats d'espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS) ;
- La Directive 92/43/CEE ou Directive « Habitats » ou encore Directive « Faune – Flore – Habitats » vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC).

2 sites Natura 2000 sont recensés et s'étendent sur 18,7 %² de la superficie de la commune de Sainte-Ode. Les descriptions ci-dessous sont tirées du site relatif à la biodiversité en Wallonie³.

BE34030 – Forêt de Freyr

Ce site est un complexe forestier contigu au site Natura 2000 de la Haute Wamme et Masblette. Les zones caducifoliées sont dominées par la hêtraie et la chênaie à luzule, mais on y retrouve également des milieux plus humides, comme des boulaies tourbeuses ou des aulnaies. Il comporte en outre de nombreuses zones ouvertes occupées par des landes sèches et humides, ainsi que par des tourbières hautes dégradées et des bas-marais acides. On retrouve au niveau des aérodromes des reliques de nardaie, habitat prioritaire devenu très rare dans la région, ainsi que des prairies de fauche riches en orchidées. D'un point de vue ornithologique, le site abrite des espèces d'intérêt communautaire typiques des grands massifs forestiers telles que la cigogne noire, la chouette de Tengmalm, le pic noir ou la bondrée apivore. On peut également relever la présence d'oiseaux des milieux ouverts comme la pie-grièche écorcheur. Le site abrite par ailleurs de belles populations de libellules et de papillons, notamment le cuivré de la bistorte.

BE34031 – Bassin moyen de l'Ourthe occidentale

Le site du bassin moyen de l'Ourthe occidentale est situé en moyenne Ardenne, entre l'ancien hôpital de Sainte-Ode et Bonnerue. Avec ses affluents, le Laval, le Brul et le ruisseau de Magerotte, il forme un complexe de petites vallées herbagères. Ce site accueille de nombreuses espèces avicoles d'intérêt communautaire qui motivent la préservation de prairies humides et sèches, du réseau bocager et des cours d'eau. En particulier, le Traquet tarier, la Pie-grièche grise et la Pie-grièche écorcheur sont des oiseaux particulièrement sensibles à l'intensification des prairies et l'arrachage des haies. La Bécassine des marais est une visiteuse d'hiver et d'étape dépendante des milieux ouverts les plus humides : prairies fangeuses, jonchaies, cariçaies. Le complexe retenu de ces milieux constitue aussi l'habitat de plusieurs rapaces d'intérêt communautaire dont les deux espèces de Milans, le Busard Saint-Martin et la Bondrée apivore. Les cours d'eau sont aussi l'habitat du Chabot, de la Mulette épaisse, de la Lamproie de Planer, de la Loutre d'Europe, du Martin pêcheur, du Balbuzard pêcheur et de la Cigogne noire. Le long de ces cours d'eau s'étendent des mégaphorbiaies, habitat d'intérêt communautaire le plus représenté du site, et des forêts alluviales.

7.2.2 Réserves naturelles domaniales

La commune de Sainte-Ode compte quatre réserves naturelles domaniales. Les descriptions ci-dessous sont tirées du site relatif à la biodiversité en Wallonie⁴.

² Source : WALSTAT

³ Source : <http://biodiversite.wallonie.be/>

⁴ Source : <http://biodiversite.wallonie.be/>

6227 – Orti

Superficie : 6,5 hectares sur la commune de Sainte-Ode

En 2007, la Commune de Sainte-Ode a mis à disposition de la Région wallonne 6,5 hectares de zones marécageuses, comprenant un étang, pour y créer une réserve naturelle. Celle-ci a été officiellement reconnue en 2009 et est gérée par le Cantonnement de Nassogne du Département Nature et Forêt du Service Public de Wallonie.

Situé à la confluence de l'Ourthe occidentale et du Laval, le site d'Orti occupe une vaste dépression humide de près de 18 hectares sur la commune de Sainte-Ode et sera d'ailleurs amenée à s'agrandir. Les épicéas plantés sur le site dès l'après-guerre ont été progressivement exploités après les tempêtes des années 90 et grâce au projet LIFE Loutre. La réouverture du paysage s'est accompagnée d'une réapparition des plantes et animaux typiques des zones humides.

En son centre, l'étang d'Orti, créé en 1900 pour but d'agrément, a progressivement été laissé à l'abandon. Alimenté par une source permanente, il déverse son trop-plein dans le Laval, affluent de l'Ourthe occidentale. Avec le temps, le niveau d'eau s'est progressivement réduit suite au comblement naturel et à la destruction partielle du moine de l'étang. En 2004, le Parc naturel a réalisé des travaux de restauration de l'étang : nettoyage de la partie aval, consolidation de la digue, pose d'un nouveau moine et dégagement des berges pour amener de la lumière.

Une grande partie des sites ajoutés à la réserve étaient encore jusqu'il y a peu, plantée en épicéas. Ceux-ci ont été exploités et laissent petit à petit les habitats potentiels reprendre place. Une trentaine de mares ont également été creusées.

La réserve naturelle d'Orti a connu une valorisation et abrite maintenant un sentier artistique composé de 9 œuvres d'art contemporain. Une chasse au trésor Totemus a également pris place dans la réserve et celle-ci est devenue une attraction pour le tourisme vert.

6268 – Magery

Superficie : 2,2 hectares sur la commune de Sainte-Ode

Cette petite réserve est formée d'une zone humide dans le fond d'un vallon creusé par le ruisseau de Laval. On y trouve une mosaïque de groupements végétaux habituels dans cette région : mégaphorbiaie à reine des prés (*Filipendula ulmaria*) ou à scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), magnocariçaies à laîche à bec (*Carex rostrata*) et laîche vésiculeuse (*Carex vesicaria*), prés à canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*), nardaie fragmentaire à nard (*Nardus stricta*), massifs de saules (*Salix* spp.), etc.

6970 – Fagne de Rogister

Superficie : 6,5 hectares sur la commune de Sainte-Ode

La Fagne de Rogister est située dans la Forêt de Freyr, à mi-distance entre le village de Laneuville-au-Bois et la base aérienne de Saint-Hubert. Cette clairière entourée de plantations d'épicéas montre une mosaïque de landes et de tourbières avec aussi des éléments de la nardaie paratourbeuse à jonc raide (*Juncus squarrosus*). Depuis décembre 2015, le site constitue une réserve naturelle domaniale issue du projet Life Saint-Hubert. Son intérêt biologique demeure insuffisamment documenté mais on y signale déjà plusieurs espèces patrimoniales comme la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) et le pipit des arbres (*Anthus trivialis*).

6003 – La Basseille

Superficie : 4 hectares sur le territoire Sainte-Ode et 0,01 sur la commune de Tenneville

La réserve naturelle de la Basseille se trouve au coeur de la forêt de Freyr, au nord-est de Saint-Hubert. Elle s'étire le long de la Basseille, un affluent de l'Ourthe qui a creusé ici un vallon relativement encaissé et étroit, en grande partie boisé. Le site est constitué d'une mosaïque de végétations allant du bas-marais acide à la hêtraie à myrtille en passant par la lande humide à molinie, la magnocariçaie à laïche paniculée, l'aulnaie, etc. Elle représente un témoin du paysage et de la végétation typiques des fonds de vallées avant leur enrésinement systématique pratiqué en Ardenne depuis la fin du 19^e siècle. Le site accueille diverses espèces remarquables. On y signale notamment l'une des plus grosses populations wallonnes de la lastrée du hêtre (*Phegopteris connectilis*), une fougère peu commune des rochers siliceux. Les eaux du ruisseau, fraîches et de très bonne qualité, hébergent un curieux poisson, la lamproie de planer (*Lampetra planeri*). Sur les berges, le promeneur attentif pourra admirer la très discrète wahlenbergie (*Wahlenbergia hederacea*). La trientale (*Trientalis europaea*), la salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et le nacré de la bistorte (*Boloria eunomia*) sont quelques-uns des hôtes remarquables que l'on peut aussi rencontrer dans la Fange de la Basseille.

7.2.3 Zones humides d'intérêt biologique

6923 – Orti

Superficie : 4 hectares sur la commune de Sainte-Ode

Cette zone humide d'intérêt biologique est localisée en Ardenne centrale, dans la vallée du ruisseau de Laval, à proximité de sa confluence avec l'Ourthe occidentale, au sud du village de Lavacherie. Elle a été créée en 2008 sur des terrains appartenant à la commune de Libramont-Chevigny alors qu'on se trouve bien sur le territoire de Sainte-Ode. L'essentiel de ces quelques 4 hectares est occupé par une mosaïque de mégaphorbiaies et de prairies humides acidophiles riche en reine des prés (*Filipendula ulmaria*), jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*), comaret (*Comarum palustre*), succise des prés (*Succisa pratensis*), bistorte (*Persicaria bistorta*), valériane officinale (*Valeriana officinalis*), lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*) et bien d'autres plantes encore. Quelques arbres ponctuent cette étendue de hautes herbes, tandis qu'un ruisselet passant au sud est bordé d'une étroite ripisylve à aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et de fourrés arbustifs à base de saules (*Salix* spp.). Ce fond de vallée est fréquenté par une faune variée comparable à celle des autres sites de la région.

7.2.4 Sites de grand intérêt biologique

22 sites de grand intérêt biologique (SGIB) sont recensés sur la commune de Sainte-Ode. Les descriptions ci-dessous sont tirées du site relatif à la biodiversité en Wallonie⁵.

1601 – Petite Carrière des Haies de Tillet

Superficie : 0,4 hectare (en totalité sur le territoire communal)

Cette petite carrière de grès entourée de bois comprend une excavation en fosse occupée par une mare oligotrophe envahie de potamots (*Potamogeton polygonifolius* majoritaire) et un replat de plus en plus arboré où la callune est mêlée de *Lycopodium clavatum*.

1515 – Ru du Golet à Lavacherie

⁵ Source : <http://biodiversite.wallonie.be/>

Superficie : 12 hectares (en totalité sur le territoire communal)

Vallée naissante dans le Bois de Freyr dans des zones de sols hydromorphes s'encaissant à l'approche de la vallée de la Basseille. Le fond alluvial est occupé par une multitude d'habitats composé essentiellement de bas-marais à laïches et d'aulnaies marécageuses oligotrophes. Au-delà de la plaine alluviale, l'habitat majoritaire est relayé par la hêtraie à luzule blanche.

978 - Magery

Superficie : 27,8 hectares (en totalité sur le territoire communal)

Cette zone humide occupe le fond d'un vallon creusé par le ruisseau de Laval, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Bastogne. On y trouve une mosaïque de groupements végétaux habituels dans cette région : mégaphorbiaie à reine des prés (*Filipendula ulmaria*) ou à scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), magnocariçaias à laïche à bec (*Carex rostrata*) et laïche vésiculeuse (*Carex vesicaria*), prés à canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*), nardaie fragmentaire à nard (*Nardus stricta*), massifs de saules (*Salix* spp.), etc.

1871 – Fagne de Rogister

Superficie : 3,9 hectares (en totalité sur le territoire communal)

La Fagne de Rogister est située dans la Forêt de Freyr, à mi-distance entre le village de Laneuville-au-Bois et la base aérienne de Saint-Hubert. Cette clairière entourée de plantations d'épicéas montre une mosaïque de landes et de tourbières avec aussi des éléments de la nardaie paratourbeuse à jonc raide (*Juncus squarrosus*). Depuis décembre 2015, le site constitue une réserve naturelle domaniale issue du projet Life Saint-Hubert. Son intérêt biologique demeure insuffisamment documenté mais on y signale déjà plusieurs espèces patrimoniales comme la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) et le pipit des arbres (*Anthus trivialis*).

3281 - Wachirock

Superficie : non disponible

Le site comprend le vallon du ruisseau de Wachirock ainsi que les prairies abandonnées situées dans la zone de confluence avec le ruisseau de Laval, dans le bassin de l'Ourthe occidentale. La partie aval présente un intérêt considérable sur le plan lépidoptérologique. Elle héberge en effet plusieurs espèces à haute valeur patrimoniale légalement protégées en Région wallonne, comme la mélitée du mélampyre (*Melitaea athalia*), le moiré franconien (*Erebia medusa*), le cuivré écarlate (*Lycaena hippothoe*), le cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*). Elle est également visitée par plusieurs oiseaux emblématiques comme la cigogne noire (*Ciconia nigra*) et les milans (*Milvus* spp.). La portion amont, moins documentée du point de vue biodiversité, comporte également des prairies humides, plusieurs petits plans d'eau, une zone de source et un réseau de haies. Non repris dans un périmètre Natura 2000, le site ne bénéficie actuellement d'aucun autre statut de protection.

3308 – Prairies humides à l'ouest de Magerotte

Superficie : non disponible

Localisé à quelques kilomètres au sud de Sainte-Ode, au cœur de l'Ardenne herbagère, le site comprend un ensemble de prairies humides s'étendant de part et d'autre d'un petit affluent de rive gauche du ruisseau de Laval, à l'ouest du petit village de Magerotte. On y observe notamment un intéressant bas-marais acide à écuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*), violette des marais (*Viola palustris*), laïche à bec (*Carex rostrata*), comaret (*Comarum palustre*) et linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum*

angustifolium). Une partie de ces prairies bénéficie de mesures agri-environnementales. La faune reste méconnue.

3309 – Ruisseau de Fays

Superficie : non disponible

Ce site localisé aux alentours de 450 m d'altitude comprend la vallée du ruisseau de Fays dans son parcours au travers des prairies, jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Laval, au sud du village de Magerotte. En grande partie incluses dans le site Natura 2000 du Bassin moyen de l'Ourthe occidentale, ces prairies regroupent plusieurs habitats intéressants et présentent un intérêt bien documenté sur le plan ornithologique. La cigogne noire (*Ciconia nigra*) niche localement et fréquente souvent les lieux à la recherche de nourriture. Le milan royal (*Milvus milvus*), le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) et la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) sont également présentes en période de nidification. Durant les passages migratoires et en hiver, la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) trouve dans les prairies humides gîte et couvert, de même que la grande aigrette (*Egretta alba*).

1979 - Orti

Superficie : 71,2 hectares (en totalité sur le territoire communal)

Description indisponible.

2676 – Vallon du ruisseau des Grands Viviers

Superficie : 141 hectares (en totalité sur le territoire communal)

Localisé à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Bastogne, le site comprend un vallon à cheval sur une zone forestière et des terrains à vocation agricole. On y rencontre différents habitats intéressants comme une aulnaie rivulaire, une boulaie sur tourbe, des hêtraies acidophiles, etc. Deux étangs assez étendus présentent un potentiel important pour la faune aquatique. Le vallon est actuellement occupé par une famille de castors (*Castor fiber*) et est régulièrement fréquenté par la cigogne noire (*Ciconia nigra*). Il renferme également les vestiges d'une ancienne galerie minière favorable à l'hibernation des chauves-souris.

2830 – Bois des Haies de Magery et ruisseau du Grand Vivier

Superficie : non disponible

S'étendant à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Bastogne, le bois des Haies de Magery a été largement enrésiné comme ailleurs en Ardenne. Reposant en partie sur des sols tourbeux, ce massif renferme encore des îlots feuillus incluant quelques lambeaux de boulaie à sphaignes, habitat rare et de grand intérêt à conserver prioritairement. C'est aussi dans ce bois que prennent sources, aux alentours de 500 mètres d'altitude, les deux ruisselets qui donnent naissance au ruisseau du Grand Vivier (ou de Magery), qui conflue deux kilomètres plus à l'est avec le Laval, affluent de l'Ourthe occidentale, après avoir alimenté une série d'étangs. Au nord de la vallée, l'assise d'une voie ferrée désaffectée constitue un écotone intéressant dans un environnement de prairie. En outre, une ancienne ardoisière située à proximité d'un des étangs est utilisée par les chiroptères comme gîte d'hibernation. L'intérêt faunistique du site demeure globalement sous-documenté mais des observations récentes font état de la présence de diverses espèces patrimoniales, en particulier parmi l'avifaune : la cigogne noire (*Ciconia nigra*) qui y trouve des terrains de chasse idéaux, la grande aigrette (*Ardea alba*) notée en petit nombre, durant les

migrations et en hiver, la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), nicheuse locale, tout comme l'alouette lulu (*Lullula arborea*) dont l'un ou l'autre couple se cantonne à la faveur de coupes forestières. On mentionnera encore la rare nyctale de Tengmalm (*Aegolius funereus*) contactée dans une vieille pessière. Le castor européen (*Castor fiber*) est installé sur le ruisseau depuis le début des années 2000. Les plans d'eau sont fréquentés par plusieurs espèces d'amphibiens dont l'alyte (*Alytes obstetricans*).

1094 – Lavaselle

Superficie : 14,4 hectares (sur le territoire communal et 65,5 hectares sur la commune de Vaux-sur-Sûre)

Ce site se situe entre les villages de Mande-Sainte-Marie et Lavaselle (commune de Vaux-sur-Sûre), en bordure du ruisseau de Brül. Il s'agit d'une vallée très ouverte essentiellement occupée par des terrains à vocation agricole. La plaine alluviale est occupée par un vaste ensemble de prés de fauche caractérisé par des espèces comme *Juncus acutiflorus*, *Carex vesicaria*, *Persicaria bistorta*, *Narcissus pseudonarcissus*, *Caltha palustris*, *Scirpus sylvaticus*, *Ranunculus flammula*. Les flancs de la plaine alluviale sont plus secs et partiellement colonisés par une végétation ligneuse avec notamment de nombreux genêts à balais, bouleaux et sorbiers des oiseleurs. Cette vallée très ouverte convient particulièrement bien aux oiseaux reproducteurs typiques des prairies ardennaises comme le traquet tavier, la fauvette grisette et le bruant des roseaux. La bergeronnette printanière serait encore nicheuse sur ce site. Le chat sauvage a été observé dans cette vallée en 1996.

1501 – Cours inférieur de la Basseille

Superficie : 14,7 hectares (sur le territoire communal et 0,7 hectare sur la commune de Tenneville)

Cette dernière portion (+/- un tiers) de la plaine alluviale de la Basseille est fortement enrésinée. Seul un cordon feuillu à base d'aulne glutineux subsiste au niveau des berges, où l'on note cependant quelques espèces intéressantes.

2325 – Rocher du Coucou

Superficie : 2,3 hectares (sur le territoire communal et 38,7 hectares sur la commune de Bertogne)

Le site occupe le versant d'un méandre de l'Ourthe occidentale, au nord du village de Lavacherie. Il inclut non seulement les zones rocheuses et les éboulis siliceux, d'exposition ouest, mais également les parties boisées constituées surtout de chênaies acidiphiles de pente.

1073 – Fange de la Borne

Superficie : non disponible pour Sainte-Ode (15,4 hectares sur la commune de Saint-Hubert)

La Fange de la Borne se situe au nord-est de Saint-Hubert, à proximité de l'aérodrome civil. Elle se compose d'une mosaïque de groupements de lande tourbeuse et de lande plus sèche à molinie et nard, comportant diverses espèces végétales intéressantes comme la trientale (*Trientatis europaea*), l'orchis des sphaignes (*Dactylorhiza sphagnicola*), l'orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*) ou encore la pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica*). Jusqu'au début des années 2000, elle était largement enrésinée par des semi-naturels d'épicéas et un drain en bordure menaçait l'avenir des zones tourbeuses. Sur la partie haute de la fange, on observe en outre un envahissement important de la fougère aigle. Le site a été largement restauré dans le cadre du projet Life "restauration des tourbières du plateau de Saint-Hubert" par l'élimination des semis naturels et l'amélioration de la rétention de l'eau par création de digues et bouchage du drain de bordure. Le site est entretenu par pâturage ovin.

1502 – Fagne de la Hutte

Superficie : 113,2 hectares (sur le territoire communal et 2,6 hectares sur la commune de Saint-Hubert)

Sources multiples, fangeuses, coulant dans d'anciennes pessières coupées établies sur landes. En aval, plaine alluviale du ruisseau présentant des zones tourbeuses et des cariçaies très intéressantes.

1086 – Vallée de la Basseille au sud de Laneuville-au-bois

Superficie : 5,9 hectares (en totalité sur le territoire communal)

Anciennes prairies alluviales à canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*) et bistorte (*Persicaria bistorta*) en bordure de la Basseille au sud de Laneuville-au-Bois, recolonisées en partie par quelques arbustes, à l'endroit d'anciennes pessières abattues. Mosaïque de groupements végétaux typiques des fonds de vallée humides et/ou tourbeux.

1085 – Vallée de la Basseille en aval du Profond Ri

Superficie : 7,7 hectares (sur le territoire communal et 13,7 hectares sur la commune de Tenneville)

Cette section de la Basseille, au sud-ouest du village de Laneuville, est soumise dans sa partie amont au régime forestier et est destinée à la régénération naturelle suite à l'exploitation des résineux. Actuellement, divers types de groupements héliophiles se réinstallent comme des jonchaies, prairies mouilleuses à molinie, bas-marais acides, évolution favorable pour le peuplement entomologique dont plusieurs espèces de papillons de jour peu communes et spécialisées. De petites mares ont été creusées ou remises en lumière, ce qui a permis d'accroître fortement l'attrait du site pour les libellules notamment (plus de 20 espèces signalées ces dernières années). En bordure du cours d'eau, se développent des galeries d'aulnes glutineux et de petites entités de boulaies humides où l'on note quelques plantes intéressantes telles que la wahlenbergie (*Wahlenbergia hederacea*) et le phégoptéris faux-polypode (*Phegopteris connectilis*).

1088 – Aérodrome de Saint-Hubert

Superficie : 100,9 hectares (sur le territoire communal et 45,9 hectares sur la commune de Saint-Hubert)

Cet aérodrome exploité par la Défense Nationale depuis le début des années 1970 se situe à quelques kilomètres à l'est de Saint-Hubert, où il occupe environ 145 ha sur un haut plateau culminant à 580 m d'altitude, au sein de la Forêt de Freyr. L'unique piste longue de 2600 m est bordée d'une végétation très intéressante de prairie maigre où l'on observe des espèces des nardaies, comme la pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica*) et le nard (*Nardus stricta*), diverses orchidées dont l'orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*) et des platanthères (*Platanthera* spp.), des éléments de landes submontagnarde à callune (*Calluna vulgaris*), myrtille (*Vaccinium myrtillus*) et lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*), etc. Quelques fragments de bas-marais acides à sphaignes (*Sphagnum* spp.), rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et violette des marais (*Viola palustris*) existent aussi très localement aux abords des bassins aménagés en bordure sud de l'aérodrome. La faune se distingue par son peuplement particulièrement riche de papillons diurnes incluant plusieurs espèces menacées, et par la présence d'oiseaux emblématiques tels que la pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) ou le torcol fourmilier (*Jynx torquilla*). L'entièreté de l'aérodrome, en dehors de la piste et de ses annexes, a été inscrite dans le réseau Natura 2000 au sein du site BE34030 "Forêt de Freyr".

47 – Vallée de la Basseille en aval de la Fagne de la Hutte

Superficie : 14,6 hectares (sur le territoire communal et 5,1 hectares sur la commune de Tenneville)

La Fagne de la Basseille se trouve au coeur de la forêt de Freyr, au nord-est de Saint-Hubert. Elle s'étire sur près d'un kilomètre tout le long de la Basseille, un affluent de l'Ourthe qui a creusé ici un vallon relativement encaissé et étroit, en grande partie boisé. Cette réserve naturelle domaniale est constituée d'une mosaïque de végétations allant du bas-marais acide à la hêtraie à myrtille en passant par la lande humide à molinie, la magnocariçaie à laîche paniculée, l'aulnaie, etc. Elle représente un témoin du paysage et de la végétation typiques des fonds de vallées avant leur enrésinement systématique pratiqué en Ardenne depuis la fin du 19^e siècle. Le site accueille diverses espèces remarquables. On y signale notamment l'une des plus grosses populations wallonnes de la lastrée du hêtre (*Phegopteris connectilis*), une fougère peu commune des rochers siliceux. Les eaux du ruisseau, fraîches et de très bonne qualité, hébergent un curieux poisson, la lamproie de planer (*Lampetra planeri*). Sur les berges, le promeneur attentif pourra admirer la très discrète wahlenbergie (*Wahlenbergia hederacea*). La trientale (*Trientalis europaea*), la salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et le nacré de la bistorte (*Boloria eunomia*) sont quelques-uns des hôtes que l'on peut aussi rencontrer dans la Fagne de la Basseille.

2831 – Sources du ruisseau de Fays

Superficie : non disponible

Situé au sein d'un massif forestier largement enrésiné, le site correspond à la zone de source du ruisseau de Fays, petit cours d'eau qui dépend de l'Ourthe occidentale. On y observe en particulier des éléments de boulaie tourbeuse, habitat rare et à haute valeur patrimoniale. Son intérêt biologique est potentiellement élevé mais demeure méconnu en raison d'un déficit d'information.

1500 – Vallée de la Basseille amont

Superficie : 23,5 hectares (sur le territoire communal, 3,2 hectares sur la commune de Saint-Hubert et 3,1 hectares sur la commune de Tenneville)

Cette portion de la vallée du ruisseau de la Basseille entre la Fagne de la Borne et la RND de la Basseille constitue un couloir de largeur variable (20 à 50 mètres) où subsiste une végétation semi-naturelle variée dont des bas-marais et des landes tourbeuses, ainsi que des prairies abandonnées envahies par un complexe de groupements : tourbeux à sphaignes, cariçaies, jonchaies, moliniaies... Une nardaie relativement bien développée occupe un rebord plus sec dans le bord de la vallée.

1548 – Ruisseau de Winachamps

Superficie : 0,2 hectare (sur le territoire communal, 25,7 hectares sur la commune de Libramont-Chevigny et 5,2 hectares sur la commune de Saint-Hubert)

Le long du ruisseau de Winachamps, en amont de Bonnerue, se développe une végétation de bas marais à laïches, de lande à callune et myrtille et un jeune boisement feuillu semi-naturel à base de bouleau pubescent et d'aulnes glutineux.

7.2.5 Espèces invasives

Un inventaire des espèces invasives a été réalisé par le Contrat de Rivière de l'Ourthe. 7 stations (3 stations de berce du Caucasse, 1 station de renouée et 3 stations de spinée) ont été identifiées et concernent principalement le ruisseau du Laval et l'Ourthe occidentale.

7.2.6 Arbres et haies remarquables

Arbres remarquables :

La commune de Sainte-Ode compte 23 arbres remarquables, répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Inventaire des arbres remarquables - 2022

| Sections | Adresse | Dénomination latine | Dénomination française |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Magerotte | Route du Vieux Frêne | Fraxinus excelsior | Frêne commun |
| Beauplateau | Allée des Hêtres | Fagus sylvatica | Hêtre commun |
| Tillet | Rue du Laval | Quercus robur | Chêne pédonculé ⁶ |
| | Rue Saint-Ouen | Tilia europaea | Tilleul de Hollande |
| | Rue de la Croisette | Ulmus procera | Orme champêtre |
| | Rue des Blanches Pierres | Fagus sylvatica | Hêtre commun |
| Amberloup | Rue Fernand Khnopff | Quercus robur | Chêne pédonculé |
| | Rue d'Orti | Tilia europaea | Tilleul de Hollande |
| Sprimont | Route de la Barrière | Fraxinus excelsior | Frêne commun |
| Aviscourt | Route des Courts Champs | Quercus robur | Chêne pédonculé |
| | Route des Courts Champs | Fagus sylvatica | Hêtre commun |
| | Rue de la Bergerie | Sorbus aucuparia | Sorbier des oiseleurs |
| Herbaimont | Rue des Longs Prés | Fraxinus excelsior | Frêne commun |
| Lavacherie | Place de l'Église | Quercus robur | Chêne pédonculé |
| | Rue de Saint-Hubert | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre |
| Le Jardin | Rue de Le Jardin | Picea abies | Epicéa commun |
| | Rue de Le Jardin | Fagus sylvatica | Hêtre commun |
| | Rue de Le Jardin | Quercus petraea | Chêne sessile |
| Sainte-Ode | La Butte du Celly | Abies grandis | Sapin de Vancouver |
| | La Butte du Celly | Abies alba | Sapin pectiné |
| | Rue de Sainte-Ode | Acer saccharinum | Erable argenté |

Haies remarquables :

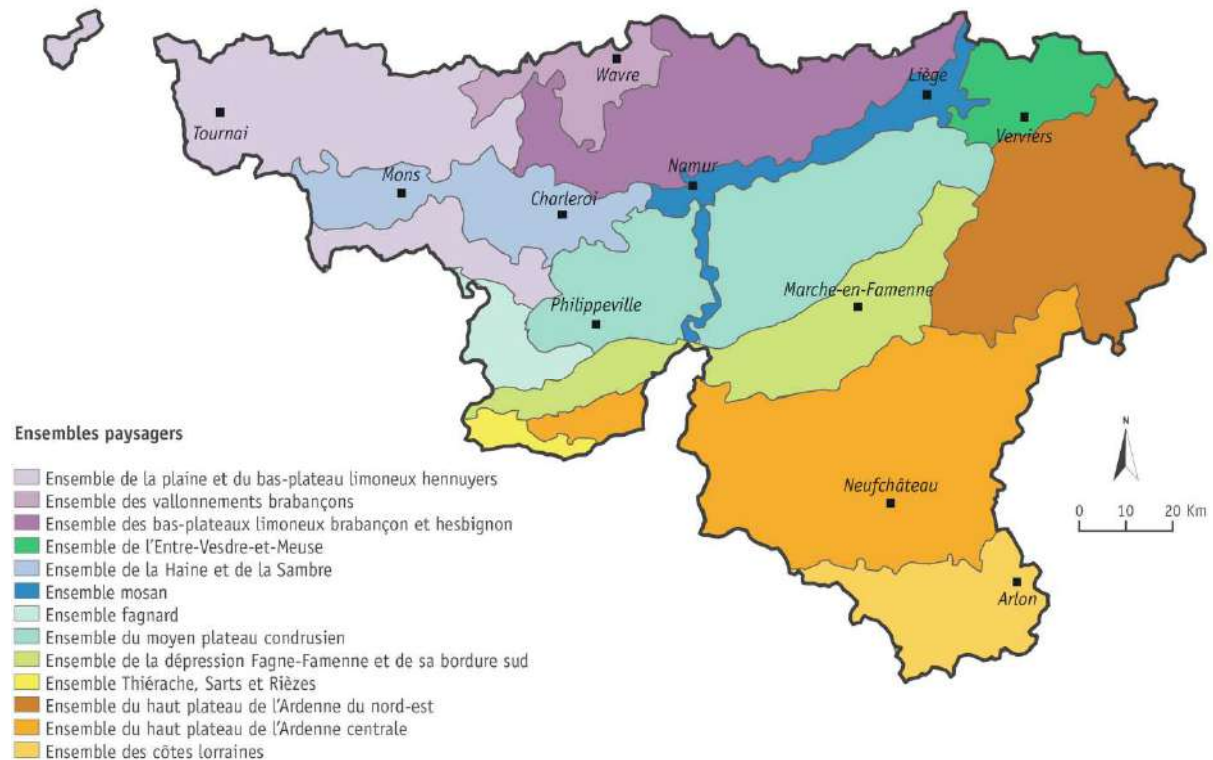
La commune de Sainte-Ode ne compte pas de haie remarquable.

⁶ 3 sujets.

7.3 Contexte paysager

7.3.1 Description paysagère

Figure 10 : Ensembles paysagers - 2004 – Source : CPDT



Selon la cartographie des territoires paysagers de la CPDT (2004), la commune de Sainte-Ode appartient à l'ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne centrale.

« Le haut plateau de l'Ardenne centrale fait partie du massif schisteux rhénan qui regroupe les plateaux les plus hauts de l'Eifel allemand et de l'Ardenne du nord-est, puis, à un niveau inférieur, l'Oesling luxembourgeois, l'Ardenne centrale et, au-delà de la Meuse, le bout du plateau de l'Ardenne occidentale. Le plateau central ardennais descend lentement par paliers, de 550 mètres au nord-est à environ 400 mètres au sud-ouest. Au sud comme au nord, les cours d'eau entament fortement ses bordures en y creusant des vallées parfois profondes, isolant des hauts plateaux résiduels tels que la Croix-Scaille (505 mètres) et le plateau de Saint-Hubert (598 mètres). L'Ardenne centrale est caractérisée par des plateaux centraux agricoles au relief tranquillement ondulé et des bordures forestières au relief disséqué. L'habitat de cet ensemble est relativement homogène, caractérisé par le groupement des maisons en villages. A l'ouest, les villages sont plutôt concentrés tandis qu'à l'est, villages et hameaux sont plus lâches. »

7.3.2 Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable

Selon l'ADESA⁷, la commune de Sainte-Ode compte 9 périmètres d'intérêt paysager (PIP) sur son territoire, dénommés de la façon suivante :

- PIP de Laval-Milliomont-Pinsamont ;
- PIP de la vallée du Laval de Sprimont à Laval ;
- PIP de l'aval du ruisseau de Laval ;
- PIP de Tillet ;
- PIP Ferme de Basseille ;
- PIP de Lavacherie partie Nord ;
- PIP de Lavacherie partie Sud ;
- PIP d'Amberloup ;
- PIP de Magerotte.

L'ADESA identifie également de nombreux points (ou lignes) de vue remarquable sur le territoire. Ceux-ci sont répartis sur l'ensemble du territoire, dans les périmètres d'intérêt paysagers mais également en dehors.

7.4 Programmes mis en place en faveur de l'environnement

La commune de Sainte-Ode est engagée dans plusieurs programmes et mesures en faveur de l'environnement, à savoir :

Adhésion au Parc naturel des deux Ourthes :

Aux côtés des communes de Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne et Tenneville, Sainte-Ode fait partie du Parc naturel des deux Ourthes.

Adhésion au contrat de rivière Ourthe :

Comme il est précisé dans la partie relative aux partenaires, la commune de Sainte-Ode adhère au contrat de rivière Ourthe.

Les actions relatives au contrat de rivière Ourthe ont été précisées dans le chapitre dédié à la présentation des partenaires communaux.

Participation à l'appel à projet « BiodiverCité » :

Sainte-Ode participe également à l'événement annuel « Semaine de l'arbre ». En 2020, l'année des arbres fruitiers, elle était une des soixante communes sélectionnées pour la distribution aux particuliers. Cet événement est organisé dans le cadre plus large de l'appel à projet « BiodiverCité » lancé par la Ministre de l'environnement et de la ruralité. Cet appel à projet vise à soutenir les communes dans leurs actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité sur leur territoire. La commune et les habitants peuvent dans ce contexte agir au niveau local en restaurant ou en préservant un site particulier, en menant des actions de sensibilisation ou encore en installant des dispositifs favorisant l'installation d'espèces particulières.

⁷ Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents (ADESA)

7.5 Éléments de synthèse

| | |
|---|--|
| Contexte physique | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Géologie : territoire communal composé de formations datant du Dévonien inférieur – aucune carrière exploitée ▪ Pédologie : essentiellement des prairies et des terres arables ▪ Hydrographie : bassin hydrographique de l’Ourthe – nombreux affluents et sous-affluents – bonne qualité des eaux ▪ Relief : 2 vallées formées par l’Ourthe et le Laval – altitude entre 376 m et 574 m |
| Contexte naturel | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 sites Natura 2000 (18,7 % du territoire communal) ▪ 4 réserves naturelles domaniales ▪ 22 sites de grand intérêt biologique (SGIB) ▪ 7 stations d’espèces invasives ▪ 23 arbres remarquables |
| Contexte paysager | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ensemble paysager du haut plateau de l’Ardenne centrale ▪ 9 périmètres d’intérêt paysager (PIP) ▪ Nombreux points et lignes de vue remarquables |
| Programmes mis en place en faveur de l’environnement | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion au Parc naturel des deux Ourthes ▪ Adhésion au Contrat de Rivière Ourthe ▪ Participation à l’appel à projet « BiodiverCité » |
| Enjeux, perspectives et besoins | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressources naturelles importantes à préserver ▪ Contexte naturel et paysager favorable au tourisme |

8 Environnement bâti

8.1 Caractéristiques urbanistiques et architecturales

Le développement de l'urbanisation de Sainte-Ode est marqué par son réseau hydrographique. En effet, l'ensemble des villages et hameaux se distribuent le long de l'Ourthe, du Laval et de leurs affluents. La majeure partie de ces villages se situent sur les versants. Majoritairement en territoire herbager, le paysage est très ouvert, permettant plusieurs points de vue sur les villages et hameaux.

La qualité du bâti dans les noyaux anciens est soulignée par la présence de périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique (élaborés en 1981 et 1984) dans les villages de Lavacherie, Amberloup, Sprimont, Tillet, Fosset, Rechrival, Laval, Rechimont et Renuamont.

8.2 Espaces publics structurants

8.2.1 La place d'Amberloup

La place d'Amberloup a été aménagée récemment. Elle est située le long de la traversée d'Amberloup et jouxte le Syndicat d'Initiative. Elle comprend une halle couverte et accueille divers événements, tel que le marché du terroir.



8.2.2 Espace vert à Lavacherie

Au centre de Lavacherie, en face de la nouvelle Maison rurale et à côté de l'église, se trouve un espace vert aménagé de manière conviviale. Il s'intègre dans un aménagement plus global à l'échelle du centre du village.

8.2.3 Autres espaces potentiels

D'autres espaces publics potentiellement structurants ont été identifiés, notamment à Houmont au centre du village et à Amberloup, en face de l'église à côté du presbytère. Toutefois, ceux-ci, vu leurs caractéristiques ou leur utilisation, ne peuvent être considérés comme réellement structurants.

8.3 Patrimoine

8.3.1 Zones de protection, monuments et sites classés

La commune de Sainte-Ode compte deux monuments et sites classés :

- Site classé : Frêne sis Magerotte 10 à Tillet (arrêté de classement du 20/08/1993).
- Le « Pont de Fosset », sis au-dessus de la rivière Laval au hameau de Fosset à Amberloup (arrêté de classement du 14/08/2019).

8.3.2 Autres éléments patrimoniaux

Patrimoine monumental

L'inventaire du patrimoine monumental de Belgique reprend près de 40 bâtiments sur le territoire ; il montre qu'outre le patrimoine religieux, plusieurs fermes et bâtiments anciens y sont cités partout sur la commune. À noter également la présence des périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique dans plusieurs villages qui renforcent cette qualité du bâti (Lavacherie, Amberloup, Sprimont, Tillet, Fosset, Rechrival, Laval, Rechimont et Renuamont).

Petit patrimoine

Les villages regorgent d'éléments de petit patrimoine, parfois méconnus. Composé d'éléments religieux, de monuments aux morts, de ponts,..., il est présent sur toute la commune.

On compte également une centaine de murs en pierre sèche (projet Interreg).

8.3.3 Description cartographique des villages

Lavacherie

Lavacherie s'est développé sur le versant gauche de l'Ourthe, perpendiculairement aux courbes de niveau, tout d'abord de manière linéaire d'ouest en est, pour ensuite s'étendre le long de chemins vers le nord et le sud.

Au plan de secteur, la ZHCR rayonne depuis le centre vers les extrémités du village, délimitant de nombreuses parcelles potentiellement urbanisables. Une importante réserve de terrains est également présente au nord du village, sur le site privé de l'ancienne scierie (numéro 1 sur la carte ci-dessous). Lavacherie est aussi caractérisé par trois ZACC (dont une est partiellement mise en œuvre). Localisées à proximité du cœur du village, elles constituent une réserve foncière intéressante pour son développement.



Amberloup

Amberloup était à l'origine composé d'un groupe de maisons au confluent de l'Ourthe et du Rancourt (venant de Tillet). Le village s'est ensuite étalé d'est en ouest le long de l'Ourthe.

L'accessibilité routière est aisée grâce à la traversée de la RN826. Amberloup a été proposé par la Commune comme lieu de centralité prioritaire au Ministre Henry en date du 23 décembre 2011.

Au plan de secteur, Amberloup ne possède pas de grands ensembles de terrains en zone urbanisable mais un certain nombre de parcelles réparties sur l'ensemble de l'entité.



Tillet, Gérumont et Beauplateau

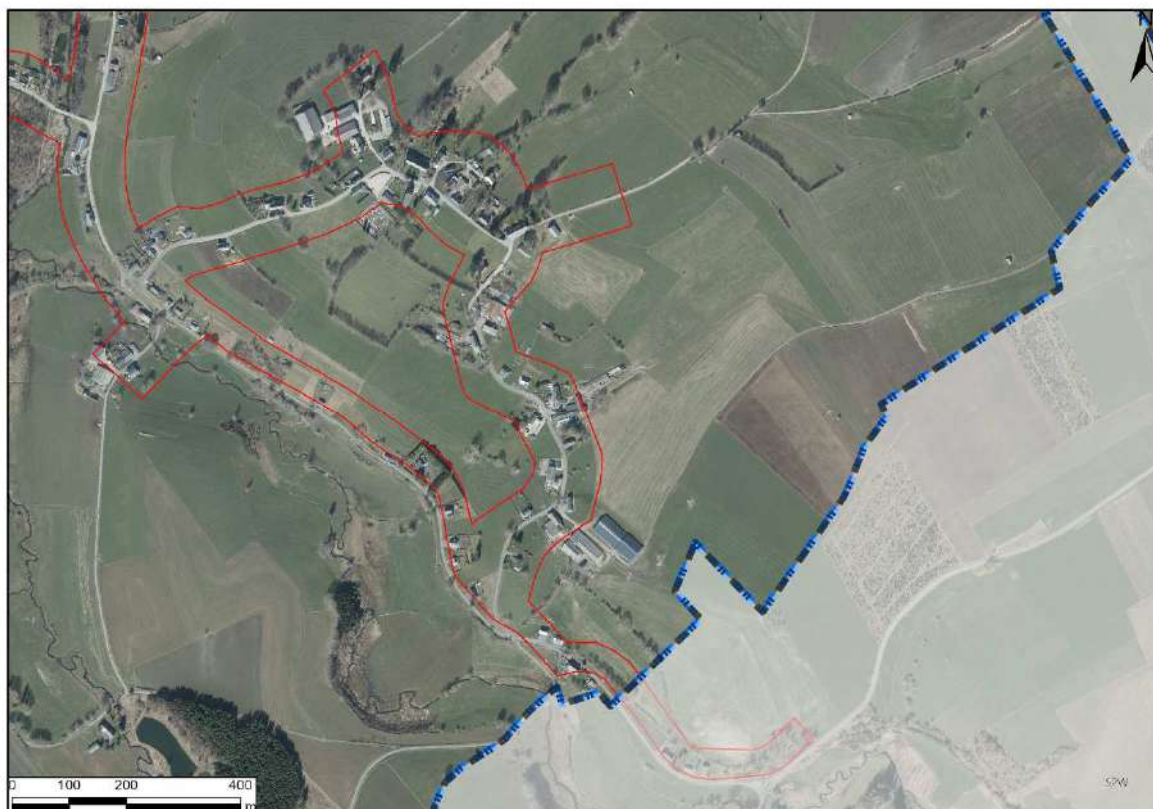
Les limites entre Tillet, Gérumont et Beauplateau sont aujourd'hui assez ténues mais elles ne l'ont pas toujours été. Le noyau originel de Tillet se situe le long du Rancourt, coulant vers l'Ourthe alors que ceux de Gérumont et Beauplateau se localisent sur les versants de la Chisogne, affluent du Laval. Alors que Tillet s'est peu étendu, Gérumont, à l'origine composé de quelques maisons groupées, s'est dispersé le long de la route, du nord au sud. Beauplateau n'arrivera que bien plus tard, à la fin du 19^{ème} siècle.



Houmont

Localisé sur le versant droit du Laval, Houmont s'est d'abord installé à mi-hauteur de celui-ci pour ensuite s'étendre vers le cours d'eau et le hameau de Brul (au sud-est).

Au plan de secteur, le potentiel foncier pour l'urbanisation encore élevé se situe principalement en fond de vallée, permettant une extension linéaire du bâti, loin du noyau de Houmont.



Sprimont

Sur le versant droit du Laval, Sprimont était tout d'abord un hameau relativement compact avant de se développer le long de la route.

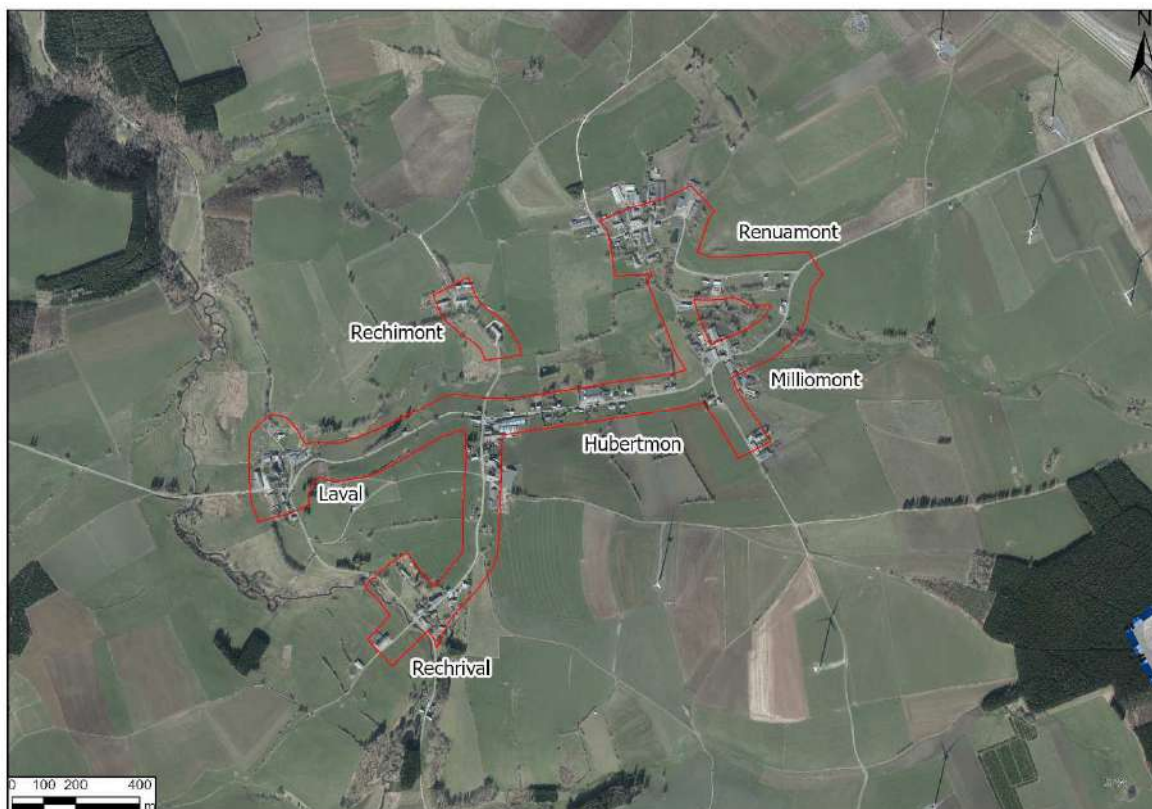
Au plan de secteur, les terrains encore disponibles pour l'urbanisation se situent sur les extensions, modifiant la structure originelle du village.



Hubermont, Laval, Rechimont, Renuamont, Milliomont et Rechrival

Hubermont et les hameaux environnants (Rechrival, Laval, Milliomont, Rechimont et Renuamont) s'étendent sur le versant droit du Laval. Ces six hameaux constituaient à l'origine des noyaux bien distincts. Par la suite, Hubermont s'est étendu vers Milliomont et Rechrival.

Au plan de secteur, la ZHCR permet une jonction entre les villages et les hameaux au risque d'une urbanisation linéaire et d'une perte d'identité de ceux-ci.



Magerotte

Situé à la source du Laval, Magerotte s'étend d'ouest en est sur son versant. De nouvelles constructions ont vu le jour au sud du noyau originel.

Au plan de secteur, Magerotte est constitué d'une ZHCR permettant le développement linéaire du bâti hors du noyau originel par une longue extension.



Pinsamont, Chisogne, Acul et Fosset

Disposés sur les versants des affluents du Laval, ils constituent de petits hameaux à l'origine occupés par des fermes disposées de manière groupée.

Le plan de secteur présente sur ces villages des ZHCR permettant une extension linéaire du bâti mais relativement maîtrisée. Plusieurs parcelles y sont encore potentiellement urbanisables.

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques



Aviscourt

Disposé le long d'un ruisseau du même nom, affluent du Laval, Aviscourt se caractérise par une extension linéaire de son bâti occupant les pâturages jadis exploités par les quelques habitants (quelques maisons groupées).



8.4 Éléments de synthèse

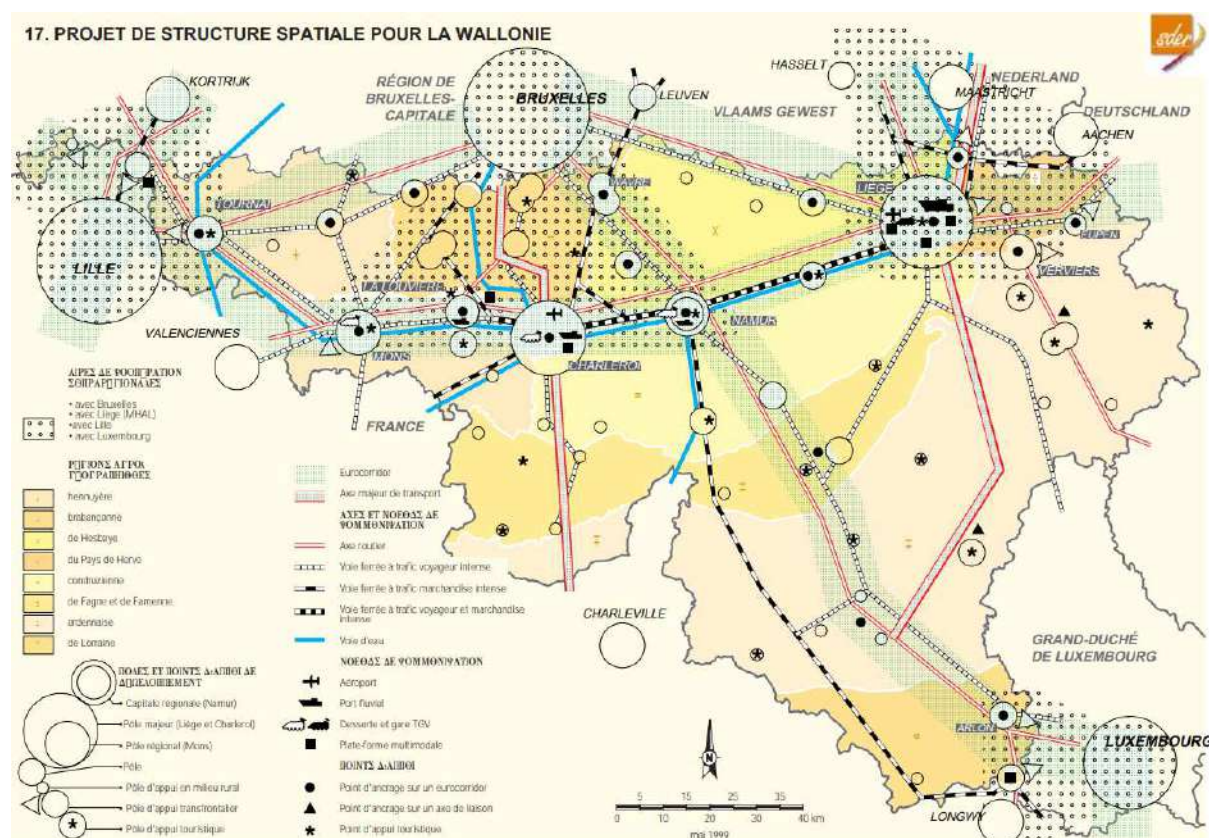
| | |
|---|--|
| Caractéristiques urbanistiques et architecturale | <ul style="list-style-type: none">▪ Qualité des centres villageois et des hameaux |
| Patrimoine | <ul style="list-style-type: none">▪ 2 monuments et sites classés.▪ +/- 40 biens repris à l'inventaire du patrimoine▪ Nombreux éléments du petit patrimoine |

9 Aménagement du territoire

9.1 Schéma de Développement du Territoire

Datant de 1999, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), devenu Schéma de Développement du Territoire (SDT) en 2017, est un instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon. Il s'agit d'un document transversal et évolutif. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme ou encore la conservation des milieux naturels.

Figure 11 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie - 1999 – Source : SDT



Le projet de structure spatiale pour la Wallonie défini par le SDT mentionne peu d'informations spécifiques sur la commune. Quelques points méritent d'être mentionnés : **l'appartenance à la région agro-géographique ardennaise et la proximité de Bastogne, classé comme pôle d'appui touristique.**

Sainte-Ode appartient à la région agro-géographique ardennaise. Le SDT précise que « *L'Ardenne est généralement présentée comme emblématique de l'espace rural wallon. Elle offre une faible densité d'urbanisation, de vastes superficies de pâturages et de bois, des sites d'intérêt écologique et des paysages spécifiques. La vocation touristique de cette région n'est plus à démontrer. La richesse et les contrastes du milieu naturel, la présence de pôles historiques et de loisirs doit pouvoir s'appuyer sur quelques pôles ruraux pour lesquels il convient de poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie et des espaces publics.* ».

Comme précisé, Bastogne est classé comme « point d'appui touristique ». Ce sont « *des lieux (mais non des villes) touristiques dont certains ont déjà actuellement une renommée internationale. Ils peuvent servir de point d'appui à un développement touristique d'envergure et de renom international. Ils requièrent dès lors des aménagements et infrastructures d'accueil de très grande qualité.* ».

9.2 **Plan de secteur**

9.2.1 Généralités

La commune de Sainte-Ode s'étend entièrement sur le plan de secteur « Bastogne » (décision du 05/09/1980).

Pour la définition des différentes zones du plan de secteur, le lecteur se réfèrera utilement au Code du Développement du Territoire (CoDT).

Les zones non urbanisables représentent pratiquement 94 % du territoire communal. Les surfaces forestières dominent le territoire (4.562 ha – 46,5 %) devant les surfaces agricoles (4.301 ha – 43,9 %).

Tableau 4: Répartition des affectations au plan de secteur

| Affectation | Surface (ha) |
|--|--------------|
| Zone d'habitat à caractère rural | 447 |
| Zone d'activité économique mixte | 21 |
| Zone d'aménagement communal concertée | 12 |
| Zone de loisirs | 31 |
| Zone de services et d'équipements communautaires | 195 |
| Dépendance d'extraction | 9 |
| Zone agricole | 4.301 |
| Zone forestière | 4.562 |
| Zone d'espace vert | 185 |
| Zone de parc | 6 |
| Zone naturelle | 10 |
| Plan d'eau | 20 |

Figure 12 : Répartition des affectations au plan de secteur

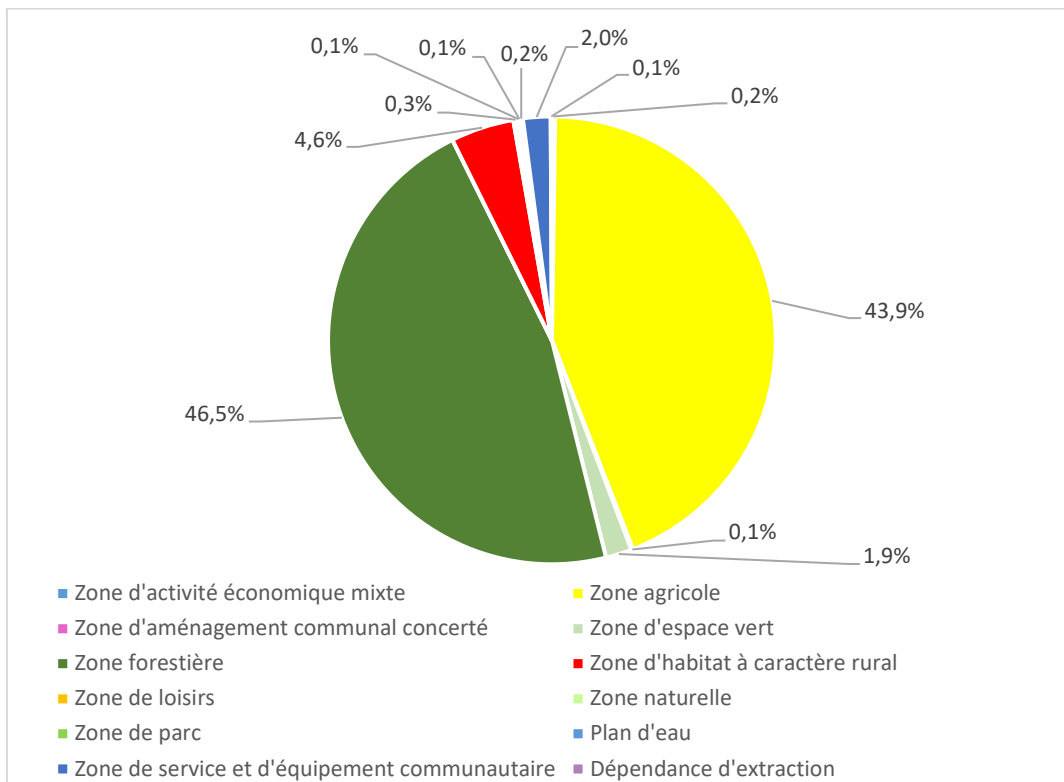
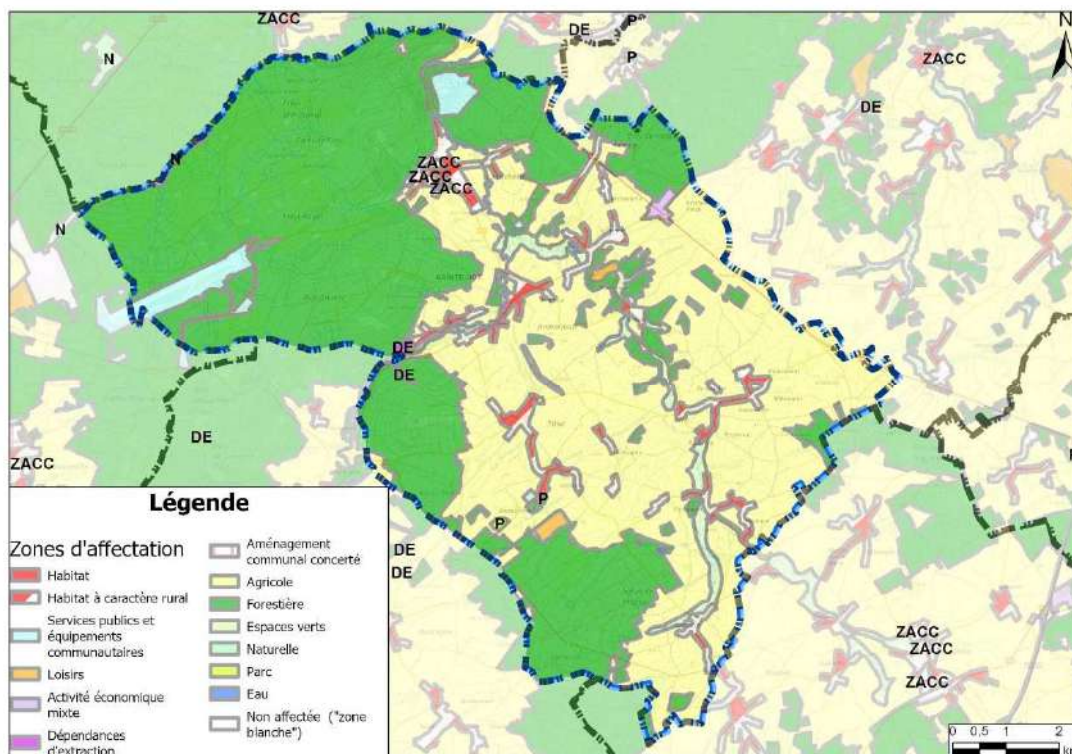


Tableau 5 : Affectations du plan de secteur pour la commune de Sainte-Ode



9.2.2 Affectations

Tous les villages sont repris en zone d'habitat à caractère rural (447 ha).

On dénombre également plusieurs zones de services publics et d'équipements communautaires (195 ha) et qui correspondent à la maison communale, à des cimetières, etc.

Deux des zones de loisirs (31 ha) sont occupées par un camping et la 3^{ème} zone est non urbanisée.

Au niveau des zones d'activité économique, on retrouve :

- 2 zones d'activité économique mixte (21 ha) le long de la N4.
- 1 zone de dépendance d'extraction (9 ha) situé à l'ouest d'Amberloup, celle-ci est désaffectée.

La commune compte trois zones d'aménagement communal concerté ou « ZACC » (12 ha). Elles se situent toutes les trois au niveau de Lavacherie et elles n'ont, à ce jour, pas encore été mises en œuvre.

La commune compte deux zones de parc (6 ha) située au Sud-Ouest de Géricourt.

Des zones d'espaces verts (185 ha) sont recensées aux abords du ruisseau de Laval à Pinsamont, Laval et Fosset ou encore sur des sites entre Tillet et Amberloup.

Enfin, le plan de secteur comporte en outre diverses surimpressions relatives à la protection du patrimoine et à des zones de réservation.

Les sites repris en périmètre d'intérêt paysager sont nombreux car ceux-ci couvrent la majorité du tracé du ruisseau de Laval. Sont concernés par ces périmètres :

- Pinsamont, Laval, et Lavacherie
- Amberloup qui est traversé par l'Ourthe Occidentale

Le centre des villages de Lavacherie, Fosset, Amberloup, Tillet, Hubertmont et Rechimont sont en outre repris en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique.

9.3 Schéma de Développement Communal

Le schéma de développement communal est un document d'orientation qui, sur base d'un inventaire exhaustif dans des domaines aussi variés que la situation de droit, l'environnement, la mobilité ou la géographie physique et humaine établit les lignes directrices de l'aménagement du territoire pour les années à venir.

La commune de Sainte-Ode ne dispose pas de Schéma de Développement Communal.

9.4 Schéma d'Orientation Local

Le territoire compte un Schéma d'Orientation Local (SOL) en vigueur, à savoir le PCA (Plan Communal d'Aménagement) révisé « Camping de Tonny » à Tonny, selon l'arrêté ministériel du 28 juillet 2015. Ce dernier a reçu l'approbation du Ministre et est entré en vigueur le 17 septembre 2015. Le PCA « Camping de Tonny » poursuit deux objectifs, la création d'une zone d'équipements touristiques sur les terrains qui sont utilisés en camping actuellement et le maintien d'une zone verte longeant le bras Nord de l'Ourthe.

9.5 Guide régional d'urbanisme

Suite à l'entrée en vigueur du CoDT en 2017, la terminologie et la valeur des outils d'aménagement du territoire ont été modifiés en Wallonie. Le guide régional d'urbanisme (GRU) devient le seul outil en matière d'urbanisme à l'échelle régionale. Adopté par le gouvernement, il regroupe des normes (valeur réglementaire) et des indications (valeur indicative) urbanistiques. Il compile divers règlements généraux, notamment le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGSBR).

Aucun GRU de ce type n'a été recensé sur le territoire communal.

9.6 Guide communal d'urbanisme

Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) est l'un des outils d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle communale. Les Règlements Communaux d'Urbanisme (RCU) et les Règlements Communaux de Bâtisses (RCB) sont assimilés à des GCU. Ceux-ci possédaient auparavant une valeur réglementaire. Dans le CoDT, le GCU ne comporte que des indications (valeur indicative) compilées dans un document unique. Le contenu est défini de manière similaire à celui du GRU.

Aucun GCU de ce type n'est recensé sur la commune de Sainte-Ode.

9.7 Sites à réaménager

Selon la définition donnée par l'article D.V.1.1° du Code du Développement Territorial (CoDT), un site à réaménager (SAR) est un « bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé... ». À titre d'exemple, les sites d'activité économique désaffectés et sites où ont eu lieu des activités sociales, installations sportives, culturelles, à caractère public ou à destination publique peuvent être qualifiés de SAR.

La commune de Sainte-Ode ne compte pas de SAR sur le territoire.

9.8 Périmètre de reconnaissance économique

La commune de Sainte-Ode compte 0,69 hectare repris en périmètre de reconnaissance économique. Il s'agit du périmètre de la Barrière Hinck (arrêté du 12/09/2014). Il est important de noter que ce périmètre n'est pas celui qui fait l'objet d'un dossier de création d'une nouvelle zone d'activité économique mixte.

9.9 Éléments de synthèse

| | |
|--|---|
| Schéma de Développement du Territoire (SDT) | <ul style="list-style-type: none">▪ Appartenance à la région agro-géographique ardennaise▪ Proximité du pôle d'appui touristique de Bastogne |
| Plan de secteur | <ul style="list-style-type: none">▪ Potentiel foncier à gérer, y compris dans les ZACC |
| Schéma d'Orientation Local (SOL) | <ul style="list-style-type: none">▪ Plan Communal d'Aménagement révisionnel « Camping de Tonny » |
| Périmètre de reconnaissance économique | <ul style="list-style-type: none">▪ Barrière Hinck 0,69 hectare |

10 La population

10.1 Nombre d'habitants et son évolution

10.1.1 Au niveau communal

Comptabilisant 2.665 habitants (1.335 hommes et 1.320 femmes) au 1^{er} janvier 2022, la commune de Sainte-Ode présente une densité de population de 26,4 habitants/km². Cette densité est nettement inférieure à celle de l'arrondissement de Bastogne (47,2 habitants /km²) et de la Région wallonne (215,9 habitants/km²).

Tableau 6 : Densité de population – 2021 *Source : WALSTAT*

| Communes | Densités de population |
|--------------------|--------------------------------------|
| Sainte-Ode | 26,5 habitants/km² |
| Tenneville | 31,4 habitants/km ² |
| Saint-Hubert | 50,2 habitants/km ² |
| Libramont-Chevigny | 64,1 habitants/km ² |
| Vaux-sur-Sûre | 43,2 habitants/km ² |
| Bertogne | 40,9 habitants/km ² |

La micro-région présente des densités démographiques variant entre 26,5 et 64,1 habitants/km². Elle est dominée par le centre de Libramont, avec la densité la plus élevée de l'ensemble des communes (64,1 habitants/km²). Sainte-Ode présente la densité de population la plus faible. Ces chiffres témoignent du caractère « rural » de la commune et de la faible urbanisation du territoire.

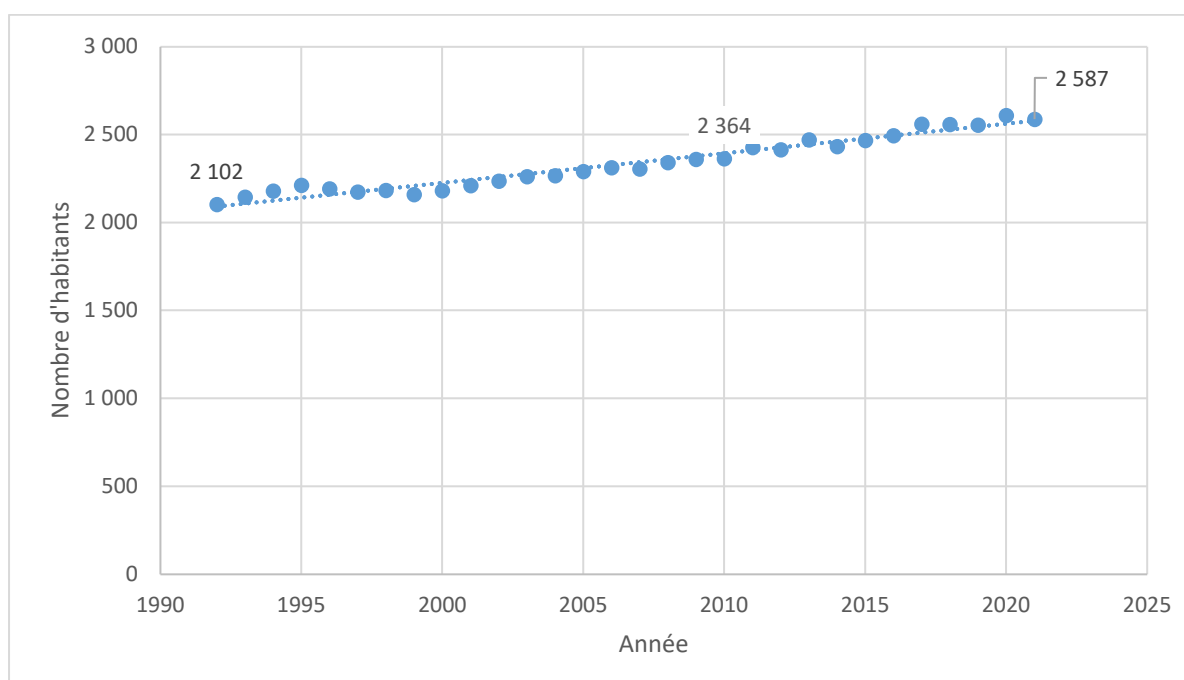
Tableau 7 : Évolution de la population - 1992-2021 - WALSTAT

| Années | Nombre d'habitants | Évolution absolue | Évolution relative | Indice 1992 |
|--------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------|
| 1992 | 2.102 | / | / | 100,0 |
| 1993 | 2.145 | + 43 | + 2,0 | 102,0 |
| 1994 | 2.179 | + 34 | + 1,7 | 103,7 |
| 1995 | 2.213 | + 34 | + 1,6 | 105,3 |
| 1996 | 2.192 | - 21 | - 1,0 | 104,3 |
| 1997 | 2.173 | - 19 | - 0,9 | 103,4 |
| 1998 | 2.183 | + 10 | + 0,5 | 103,9 |
| 1999 | 2.159 | - 24 | - 1,2 | 102,7 |
| 2000 | 2.181 | + 22 | + 1,1 | 103,8 |
| 2001 | 2.210 | + 29 | + 1,3 | 105,1 |
| 2002 | 2.236 | + 26 | + 1,3 | 106,4 |
| 2003 | 2.261 | + 25 | + 1,2 | 107,6 |
| 2004 | 2.266 | + 5 | + 0,2 | 107,8 |
| 2005 | 2.291 | + 25 | + 1,2 | 109,0 |
| 2006 | 2.312 | + 21 | + 1,0 | 110,0 |
| 2007 | 2.305 | - 7 | - 0,3 | 109,7 |
| 2008 | 2.342 | + 37 | + 1,7 | 111,4 |
| 2009 | 2.359 | + 17 | + 0,8 | 112,2 |

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

| | | | | |
|------|-------|------|-------|-------|
| 2010 | 2.364 | + 5 | + 0,3 | 112,5 |
| 2011 | 2.427 | + 63 | + 3,0 | 115,5 |
| 2012 | 2.415 | - 12 | - 0,6 | 114,9 |
| 2013 | 2.470 | + 55 | + 2,6 | 117,5 |
| 2014 | 2.432 | - 38 | - 1,8 | 115,7 |
| 2015 | 2.466 | + 34 | + 1,6 | 117,3 |
| 2016 | 2.495 | + 29 | + 1,4 | 118,7 |
| 2017 | 2.560 | + 65 | + 3,1 | 121,8 |
| 2018 | 2.557 | - 3 | - 0,2 | 121,6 |
| 2019 | 2.555 | - 2 | - 0,0 | 121,6 |
| 2020 | 2.608 | + 53 | + 2,5 | 124,1 |
| 2021 | 2.587 | - 21 | - 1,0 | 123,1 |

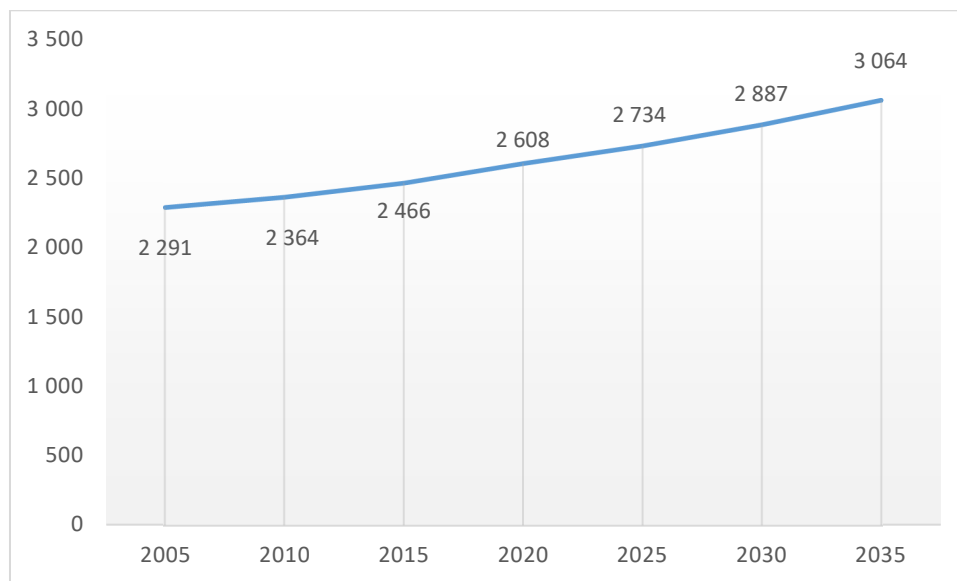
Graphique 1 : Évolution de la population - 1992-2021 – Source : WALSTAT



Depuis 1992, Sainte-Ode a gagné 485 habitants, soit une augmentation relative de 23,1 %. En trente ans, la commune a vu sa population augmenter de manière irrégulière mais constante. En effet, malgré quelques diminutions, elle est en hausse constante, atteignant 2.608 habitants en 2020. Au regard des chiffres ci-dessus, la commune de Sainte-Ode semble au niveau démographique relativement attractive.

✚ Perspectives démographiques du nombre d'habitants :

Graphique 2 : Projections démographiques à horizon 2035 - 2005-2035 – Source : WALSTAT



Selon les projections démographiques de l'IWEPS⁸, Sainte-Ode comptera 3.064 habitants en 2035, soit une augmentation relative de 17,5 % par rapport à 2020 (+ 456 habitants). En effet, l'IWEPS projette une augmentation progressive en quinze ans.

10.1.2 Au niveau des localités

La commune fusionnée comprend 3 sections principales, à savoir Amberloup, Lavacherie et Tillet, et les 21 hameaux et villages suivants : Aviscourt, Herbaimont, Fosset, Ménil, Tonny, Le Jardin, Sprimont, Acul, Beauplateau, Chisogne, Gérimont, Houmont, Hubermont, Laval, Magerotte, Magery, Milliomont, Pinsamont, Rechimont, Rechrival et Renuamont.

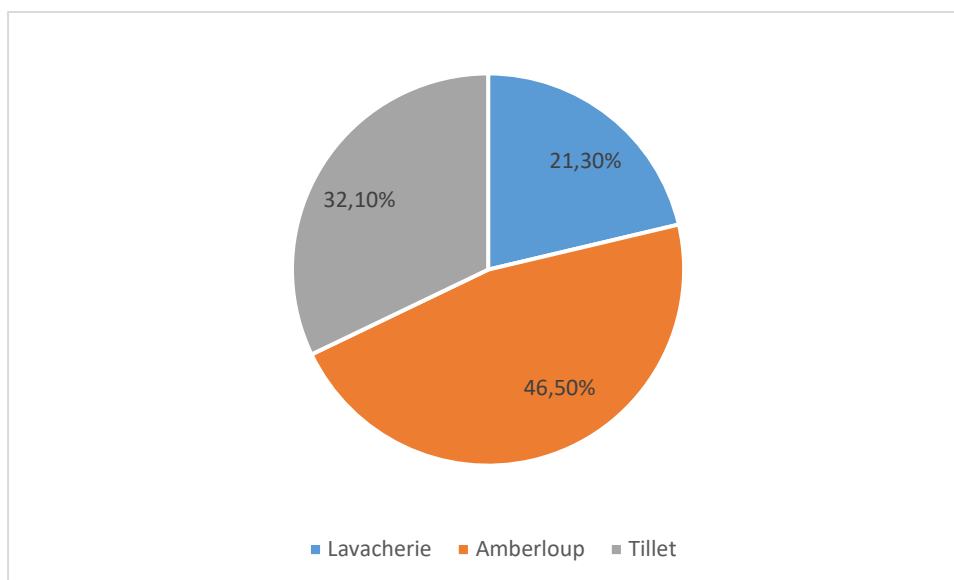
Tableau 8 : Évolution de la population par section – 2012-2022 – Source : Administration communale

| Sections | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Évolution relative |
|-------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|
| Lavacherie | 586 | 613 | 617 | 644 | 657 | 688 | 662 | 667 | 678 | 656 | 648 | + 10,6 % |
| Amberloup | 812 | 887 | 912 | 956 | 1506 | 1330 | 1234 | 1234 | 1394 | 1385 | 1413 | + 74,0 % |
| Tillet | 816 | 832 | 825 | 846 | 863 | 895 | 940 | 944 | 956 | 947 | 976 | + 19,6 % |
| Total | 2214 | 2332 | 2354 | 2446 | 3026 | 2913 | 2836 | 2845 | 3028 | 2988 | 3037 | + 37,2 % |

⁸ Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Les données sur la population par section issues de l'administration communale totalisent un nombre supérieur à celui de Walstat. En effet, le tableau ci-dessus reprend le nombre d'habitants par section avec les étrangers provenant du centre de la Croix Rouge à Amberloup, ouvert en 2016, et du centre pour MENA à Tillet (Beauplateau), ouvert en 2018.

Graphique : Répartition de la population par localité - 2022 - Source : Administration communale



La section d'Amberloup est la plus peuplée de la commune avec 1.413 habitants, soit 46,5 % de la population communale totale. Cela peut être expliqué par la présence du centre d'accueil de la Croix Rouge, ouvert en 2016, année à partir de laquelle on observe une forte augmentation de la population à Amberloup (+ 550 par rapport à l'année précédente et + 74 % d'augmentation relative par rapport à 2012). Elle est suivie par Tillet, avec 976 habitants, soit 32,1 % de la population communale. Le centre pour MENA ouvert en 2018 explique également cette évolution (+ 45 par rapport à 2017 et + 19,6 % d'augmentation relative par rapport à 2012). Enfin, la section de Lavacherie concentre 21,3 % de la population avec 648 habitants. Elle a connu une augmentation relative de 10,6 % par rapport à 2012.

10.1.3 Au niveau de la micro-région

Tableau 9 : Évolution de la population au sein de la micro-région - 1992-2021 – Source : WALSTAT

| Communes | 1992 | 2021 | Évolution absolue | Indice 1992 |
|----------------------------|--------------|--------------|-------------------|--------------|
| Sainte-Ode | 2.102 | 2.587 | + 485 | 123,1 |
| Tenneville | 2.331 | 2.890 | + 559 | 124,0 |
| Saint-Hubert | 5.690 | 5.625 | - 65 | 98,9 |
| Libramont | 8.762 | 11.482 | + 2.720 | 131,0 |
| Vaux-sur-Sûre | 3.762 | 5.862 | + 2.100 | 155,8 |
| Bertogne | 2.530 | 3.750 | + 1.220 | 148,2 |
| Arrondissement de Bastogne | 38.047 | 49.352 | + 11.305 | 129,7 |
| Région wallonne | 3.275.923 | 3.648.206 | + 372.283 | 111,4 |

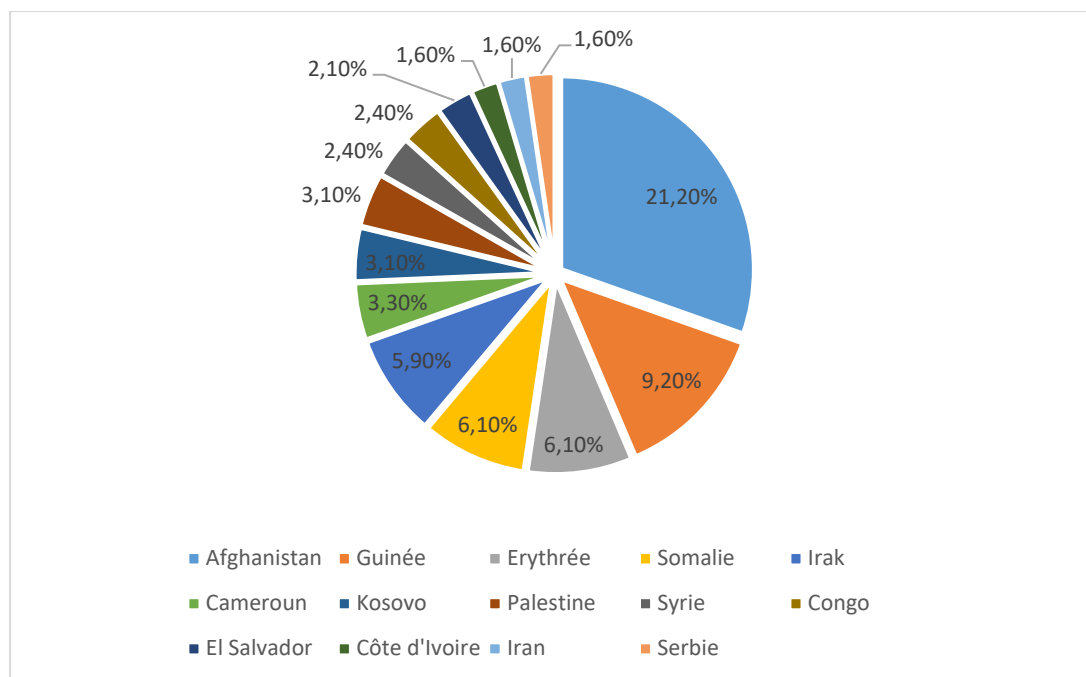
Libramont constitue le pôle démographique le plus important de la micro-région, avec 11.482 habitants. Sainte-Ode est la commune la moins peuplée de la micro-région avec ses 2.587 habitants. Les communes ont vu leur population évoluer différemment entre 1992 et 2021. Tenneville (+ 24,0 %), Libramont (+ 31,0 %), Bertogne (+ 48,2 %), Vaux-sur-Sûre (+ 55,8 %) et Sainte-Ode (+ 23,1 %) connaissent une croissance démographique marquée sur la période, alors que Saint-Hubert (- 1,2 %) a vu sa population diminuer. Vaux-sur-Sûre et Bertogne connaissent les croissances démographiques les plus importantes. À l'échelle territoriale supérieure, l'arrondissement de Bastogne et la Région wallonne ont vu leur population augmenter de 29,7 % et 11,4 %.

De manière générale, la micro-région est assez attractive, que ce soit au niveau du nombre absolu d'habitants dans la commune de Libramont, pôle économique, ou au niveau des évolutions dans les autres communes, mise à part Saint-Hubert.

10.2 Population étrangère

En août 2021, la population étrangère de Sainte-Ode représente 4,52 %⁹ de la population communale, soit 117 personnes. Ainsi, comparativement aux deux échelles de référence, la proportion communale est inférieure à celle de l'arrondissement de Bastogne (5,75 %) et au taux régional (10,5 %).

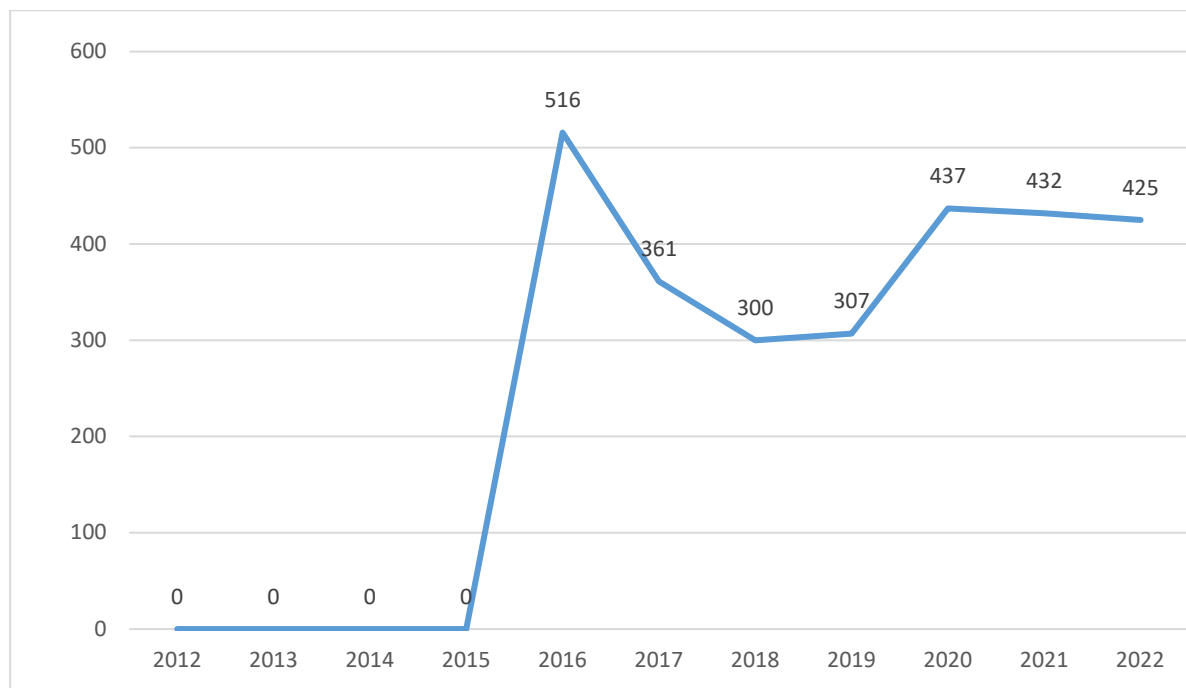
Graphique 3 : Principales nationalités étrangères – Source : Administration communale



En 2022, la population étrangère communale se répartit en 55 nationalités différentes. Elle est représentée en majorité par des afghans (21,20 %). Cette proportion peut s'expliquer par le fait que la plupart des MENA présents à Tillet sont d'origine afghane. Ensuite, les nationalités les plus représentées proviennent de Guinée (9,20 %), d'Erythrée et de Somalie (6,10 %) et d'Irak (5,90 %). Dans une moindre mesure, la commune de Sainte-Ode compte également des camerounais, des kosovars, des palestiniens, des syriens et d'autres nationalités.

⁹ Selon Walstat, la part des non-belges à Sainte-Ode est de 4,52 % au 01 janvier 2021.

Graphique : Évolution du nombre d'étrangers - 2012-2022 - Source : Administration communale



Comme mentionné précédemment, le centre d'accueil de la Croix Rouge a ouvert ses portes en 2016, ce qui explique les données présentées : 516 étrangers arrivent sur la commune en 2016 puis ce nombre diminue les trois années suivantes. En 2020, on peut observer une remontée du nombre d'étrangers qui semble se stabiliser depuis.

10.3 Mouvements de la population

Les mouvements de la population s'étudient selon le solde naturel¹⁰ et le solde migratoire¹¹.

Tableau 10 : Mouvements de la population - 2010-2020 – Source : WALSTAT

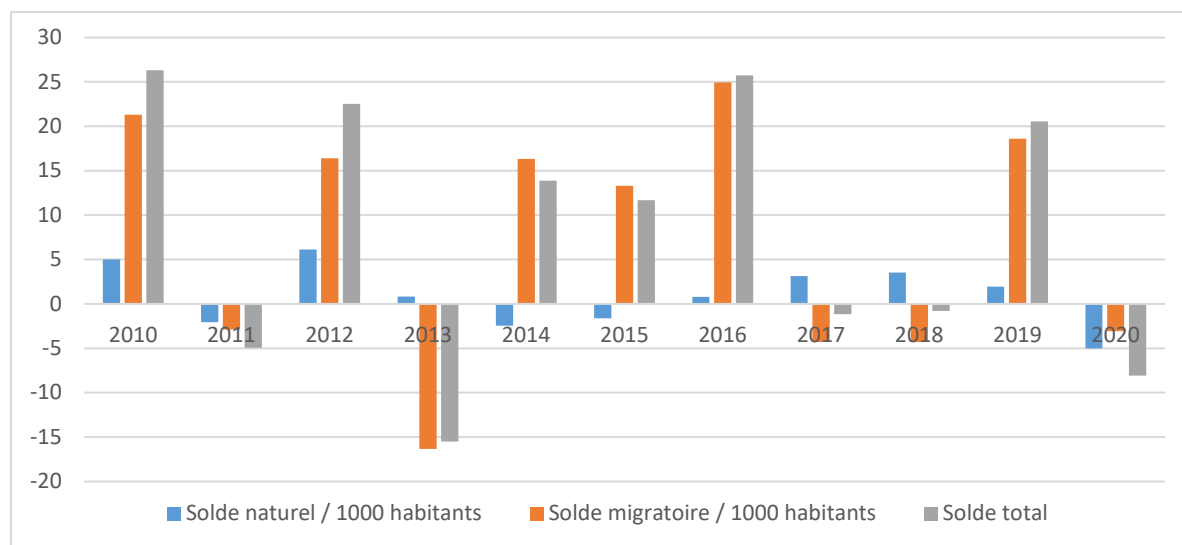
| Années | Solde naturel / 1.000 hab | Solde migratoire / 1.000 hab | Solde total |
|--------|---------------------------|------------------------------|-------------|
| 2010 | + 5,01 | + 21,29 | + 26,30 |
| 2011 | - 2,07 | - 2,89 | - 4,96 |
| 2012 | + 6,14 | + 16,38 | + 22,52 |
| 2013 | + 0,82 | - 16,32 | - 15,50 |
| 2014 | - 2,45 | + 16,33 | + 13,88 |
| 2015 | - 1,61 | + 13,30 | + 11,69 |
| 2016 | + 0,79 | + 24,93 | + 25,72 |
| 2017 | + 3,13 | - 4,30 | - 1,17 |
| 2018 | + 3,52 | - 4,30 | - 0,78 |

¹⁰ Le solde naturel est le nombre de naissances moins le nombre de décès enregistrés à une période. Si le solde est positif, il y a plus de naissances que de décès.

¹¹ Indépendant de la nationalité, le solde migratoire est le nombre de personnes immigrées (entrées) moins le nombre de personnes émigrées (sorties). Si le solde est positif, il y a plus d'entrées sur le territoire.

| | | | |
|------|--------|---------|---------|
| 2019 | + 1,94 | + 18,59 | + 20,53 |
| 2020 | - 5,00 | - 3,08 | - 8,08 |

Graphique 4 : Mouvements de la population - 2010-2020 – Source : WALSTAT



Entre 2010 et 2020, le solde naturel est de 10 habitants supplémentaires. Sur l'ensemble de la période, la commune de Sainte-Ode comptabilise donc moins de décès que de naissances. Le solde migratoire, aléatoire mais plus conséquent, conditionne l'évolution de la démographie constatée. Les années 2011, 2013, 2017, 2018 et 2020 connaissent un départ des habitants, dans des mesures différentes, mais le solde migratoire reste largement positif sur l'ensemble de la période avec 80 habitants supplémentaires.

Tableau 11 : Détails du solde migratoire - 2020 – Source : WALSTAT

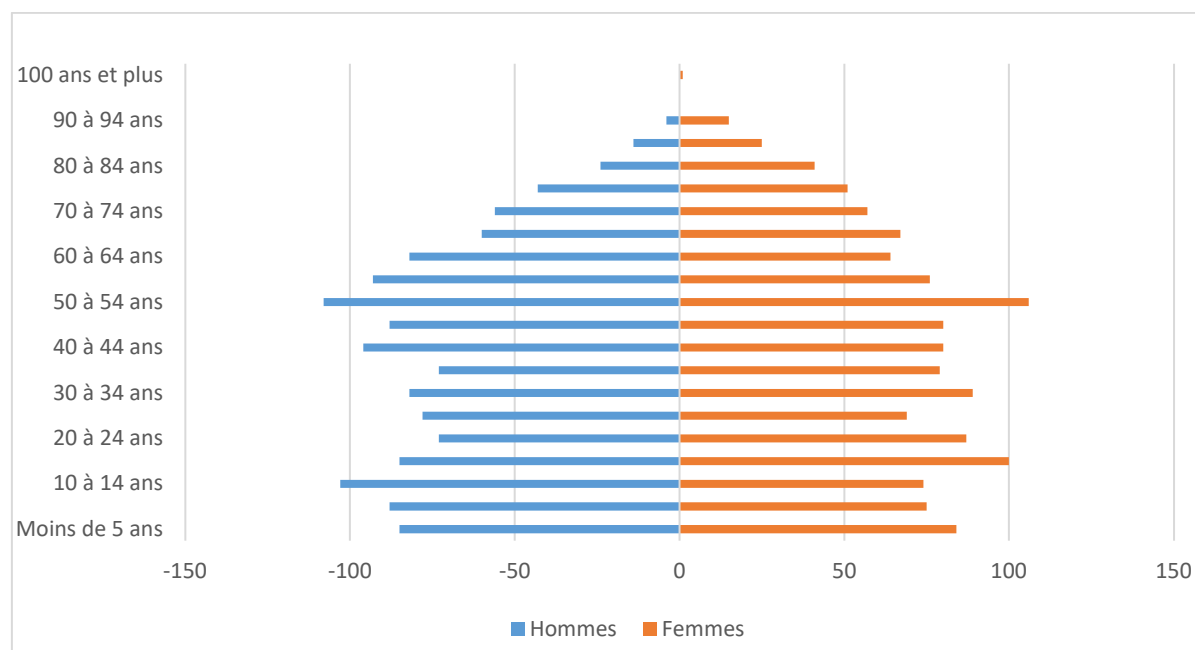
| | Entrées | Sorties |
|---|---------|---------|
| Depuis/vers une des communes de l'arrondissement (ancienne découpe) | 61 | 73 |
| Depuis/vers une commune d'un autre arrondissement de la province | 67 | 64 |
| Depuis/vers une commune flamande | 5 | 27 |
| Depuis/vers une commune wallonne d'une autre province | 34 | 70 |
| Depuis/vers une commune bruxelloise | 12 | 9 |

Les habitants quittent le territoire soit vers une commune wallonne d'une autre province, soit vers une des communes de l'arrondissement, ou encore dans une moindre mesure vers une commune d'un autre arrondissement de la Province. En 2020, Sainte-Ode voit l'arrivée de nouveaux habitants au sein de la population provenant d'une commune wallonne d'une autre province, mais plus majoritairement d'un autre arrondissement ou bien d'une commune de l'arrondissement de Bastogne.

¹² Pas de données disponibles

10.4 Structure d'âge

Graphique 5 : Pyramides des âges - 2021 – Source : STATBEL



La pyramide des âges de Sainte-Ode présente une population relativement jeune. Sa base est élargie, avec une proportion d'enfants en bas âge élevée (12,5 %). Les cinquantenaires sont la tranche d'âge la plus représentée au sein de la population communale (14,4 %). Ils sont suivis de près par les 10-19 ans (13,6 %). 39,4 % de la population Sainte-Odoise a moins de 30 ans et 64,7 % moins de 50 ans. La commune apparaît attractive pour les jeunes actifs en termes d'emplois et d'activités, notamment grâce aux pôles économiques de Libramont et de Bastogne à proximité.

Zoom sur les indicateurs démographiques (01/01/21) :

- **Âge moyen** : 40,2 ans (39,6 ans pour l'arrondissement de Bastogne et 41,7 ans pour la Région wallonne) ;
- **Indice de dépendance**¹³ : 77,4 (69,6 pour l'arrondissement de Bastogne et 72,1 pour la Région wallonne) ;
- **Indice de vieillissement**¹⁴ : 68 (65,1 pour l'arrondissement de Bastogne et 83,1 pour la Région wallonne).
- **Indice d'intensité du vieillissement**¹⁵ : 25,2 (27,0 pour l'arrondissement de Bastogne et 27,0 pour la Région wallonne).

¹³ L'indice de dépendance est le rapport entre le nombre de non-actifs (population âgée de moins de 20 ans et de plus de 65 ans) et la population âgée de 20 à 64 ans. Un indice inférieur à 100 indique une part plus importante de la population en âge d'activité.

¹⁴ L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 65 ans et plus et la population des moins de 20 ans. Un indice supérieur à 100 indique que la part des plus 65 ans est supérieure à celle des moins de 20 ans.

¹⁵ L'indice d'intensité du vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 80 ans et plus et la population âgée de 65 ans et plus. Il permet de mesurer la part des personnes les plus âgées (ayant un plus grand risque de perte d'autonomie) parmi les 65 ans.

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

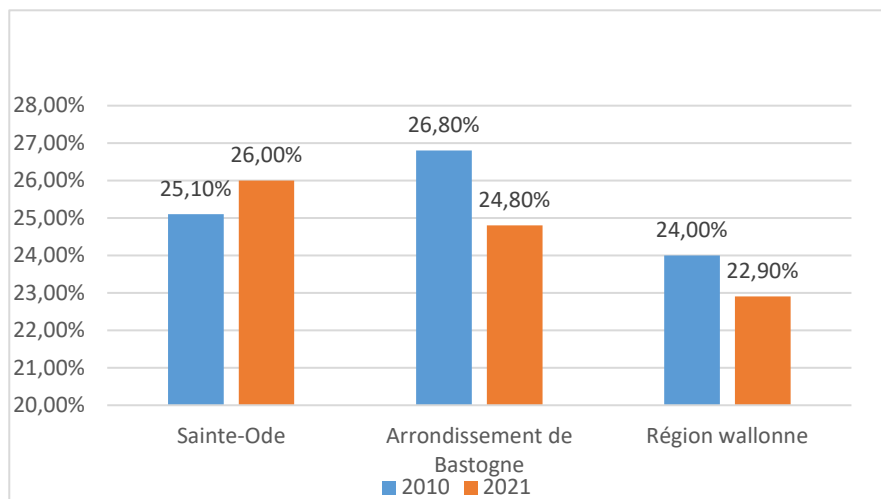
L'âge moyen de la population de Sainte-Ode est de 40,2 ans, contre 39,6 ans pour l'arrondissement de Bastogne et 41,7 pour la Région wallonne. L'âge moyen communal est donc inférieur à l'échelle de la région et légèrement supérieur à l'échelle de l'arrondissement (qui présente l'âge moyen le plus bas de tous les arrondissements de la région wallonne). On peut donc constater une moyenne relativement jeune de la population de Sainte-Ode.

L'indice de dépendance de la commune est de 77,4, traduisant une part plus importante de la population en âge d'activité. Il est supérieur à ceux de l'arrondissement de Bastogne (69,6) et la Région wallonne (72,1).

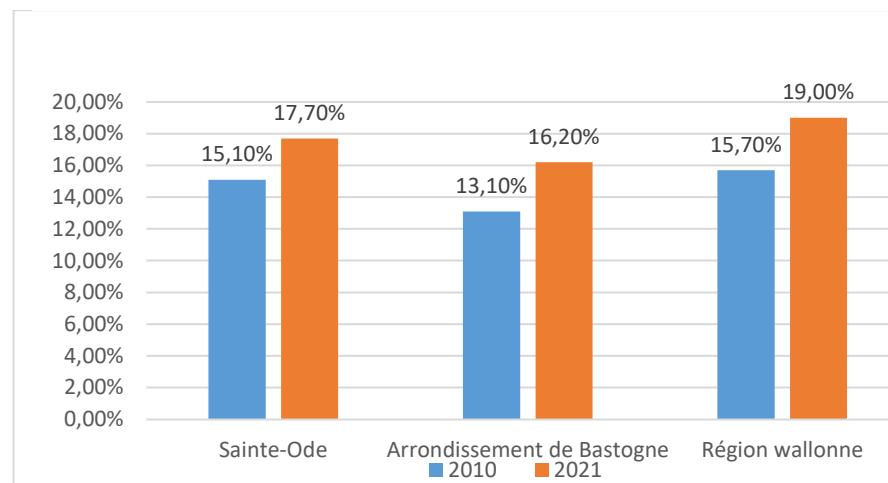
Avec un indice de vieillissement de 68, la part communale des plus de 65 ans (17,7 %) est inférieure à celle des moins de 20 ans (26 %). L'indice de vieillissement communal est légèrement supérieur à celui de l'arrondissement de Bastogne mais largement inférieur à celui de la Région wallonne. Sainte-Ode présente un indice de vieillissement moyen au regard de la Région wallonne, devant Vaux-sur-Sûre (45,8) et Bertogne (41,7), et derrière Tenneville (83,5) et Saint-Hubert (92,5). La part communale des moins de 20 ans (26 %) est une des plus hautes de la Région wallonne (22,9 %), aux côtés des communes de Bertogne (28,8 %) et Vaux-sur-Sûre (27,8 %), et elle est supérieure à l'arrondissement de Bastogne (24,8 %).

L'indice d'intensité du vieillissement est égal à 25,2, traduisant une part largement supérieure des plus de 65 ans (17,7%) à celle des plus de 80 ans (4,4%). L'indice communal est inférieur à ceux de l'arrondissement de Bastogne (27,0) et de la Région wallonne (27,0).

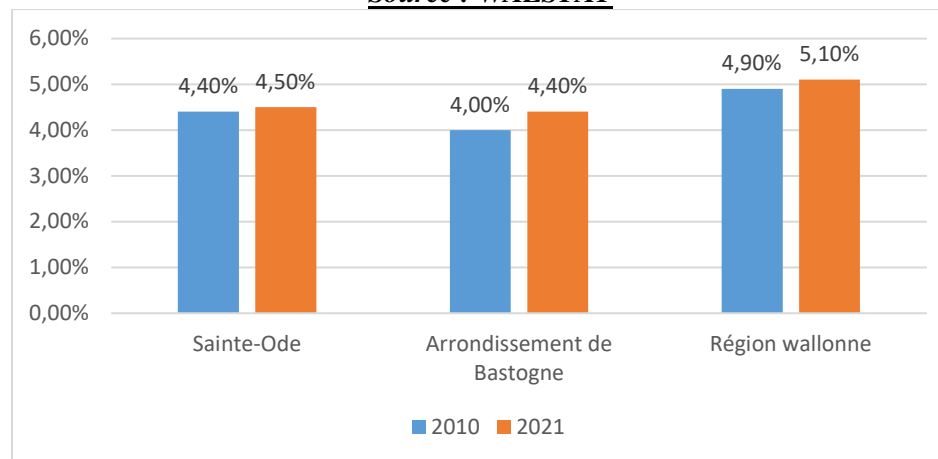
**Graphique 7 : Évolution et répartition des moins de 20 ans - 2010-2021 –
Source : WALSTAT**



**Graphique 6 : Évolution et répartition des plus de 65 ans - 2010-2021 –
Source : WALSTAT**



**Graphique 8 : Évolution et répartition des plus de 80 ans -2010-2021 –
Source : WALSTAT**

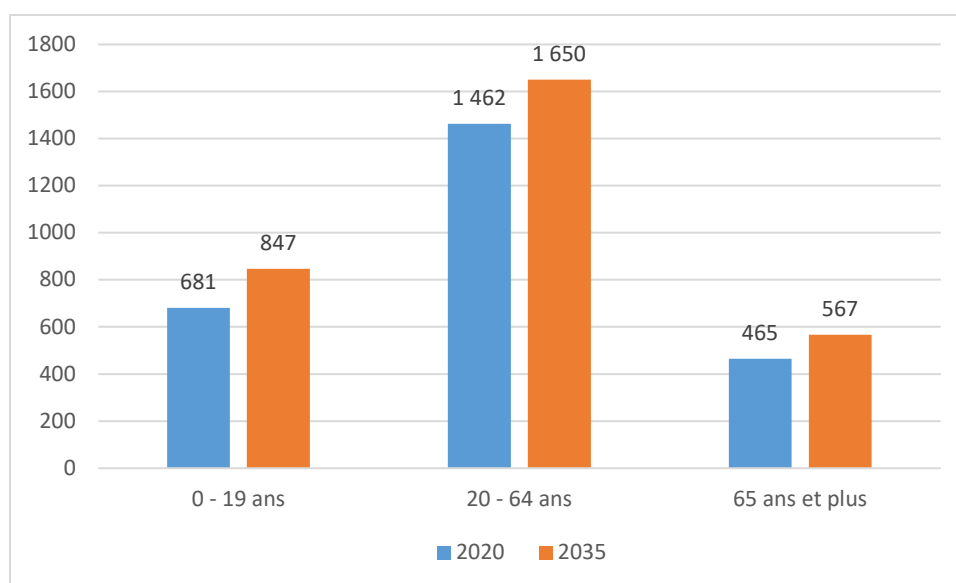


Comparativement aux deux échelles de référence, la commune de Sainte-Ode présente des indicateurs démographiques assez favorables, avec une population jeune importante :

- **En 2021, la part communale des moins de 20 ans s'élève à 26,0 %**. Étant une des plus élevées de la Région wallonne, l'arrondissement de Bastogne (24,8 %) et la Région wallonne (22,9 %) présentent des proportions moindres. Entre 2010 et 2021, la commune a vu sa jeune population augmenter de 0,9 point. Cette augmentation n'est pas constatée au sein des échelles de référence.
- **En 2021, la part communale des 65 ans et plus s'élève à 17,7 %**. Cette part est supérieure à celle de l'arrondissement de Bastogne (16,2 %) mais inférieure à celle de la Région wallonne (19,0 %). Sur la période 2010-2021, les plus de 65 ans ont augmenté de 2,6 points. L'arrondissement de Bastogne et la Région wallonne constatent également une hausse de leurs jeunes retraités, mais de manière plus marquée, avec des augmentations respectives de 3,1 et 3,3 points.
- **En 2021, la part communale des plus de 80 ans s'élève à 4,5 %**. Cette dernière est légèrement supérieure à celle de l'arrondissement de Bastogne (4,4 %) et inférieure à celle de la Région wallonne (5,1 %). Son augmentation depuis 2010 (0,1 point) est inférieure à celles constatées au sein de l'arrondissement de Bastogne (0,4 point) et de la Région wallonne (0,2 point).

Perspectives démographiques par tranches d'âge :

Graphique 9 : Perspectives démographiques par tranches d'âge - 2020-2035 – Source : WALSTAT



Comme il est précisé précédemment, selon les projections démographiques de l'IWEPS, Sainte-Ode comptera 3.064 habitants en 2035, soit une augmentation relative de 17,5 % par rapport à 2020.

Si nous nous intéressons aux tranches d'âge de la population à l'horizon 2035, l'IWEPS projette une augmentation des moins de 20 ans de 24,4 %, de 13,5 % des habitants âgés entre 20 et 64 ans et la part des 65 ans et plus augmenterait de 21,9 %, laissant ainsi présager un vieillissement de la population dans les années à venir.

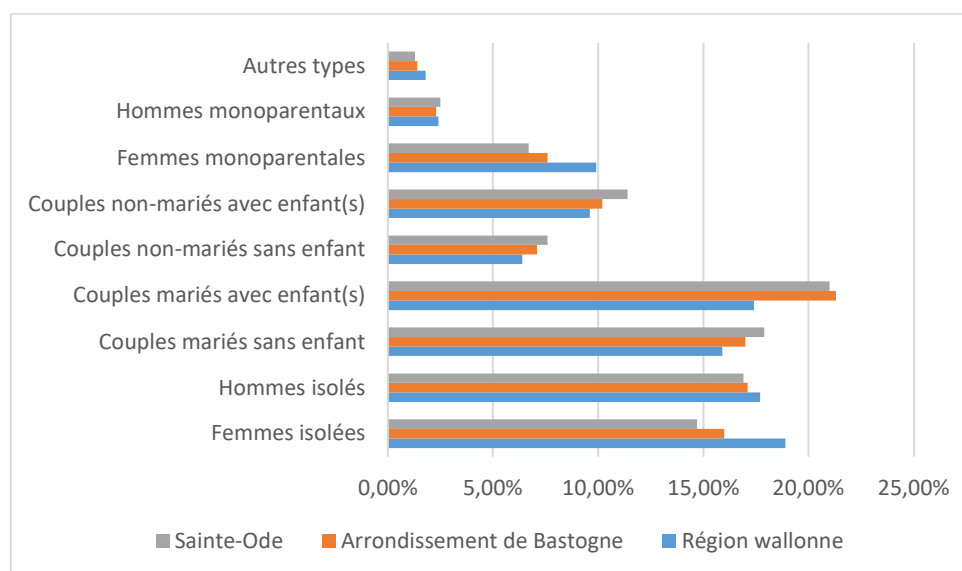
10.5 Structure des ménages

En 2021, Sainte-Ode compte 1.056 ménages dont 1.052 ménages privés¹⁶ et 4 ménages collectifs¹⁷. Le nombre de ménages a augmenté de 12,9 % par rapport à 2010.

Tableau 12 : Structure des ménages privés par type - 2021 – Source : WALSTAT

| Types de ménages | Sainte-Ode | Arrondissement de Bastogne | Région wallonne |
|-----------------------------------|---------------|----------------------------|-----------------|
| Femmes isolées | 14,7 % | 16,0 % | 18,9 % |
| Hommes isolés | 16,9 % | 17,1 % | 17,7 % |
| Couples mariés sans enfant | 17,9 % | 17,0 % | 15,9 % |
| Couples mariés avec enfant(s) | 21,0 % | 21,3 % | 17,4 % |
| Couples non-mariés sans enfant | 7,6 % | 7,1 % | 6,4 % |
| Couples non-mariés avec enfant(s) | 11,4 % | 10,2 % | 9,6 % |
| Hommes monoparentaux | 2,5 % | 2,3 % | 2,4 % |
| Femmes monoparentales | 6,7 % | 7,6 % | 9,9 % |
| Autres types | 1,3 % | 1,4 % | 1,8 % |

Graphique 10 : Structure des ménages privés par type - 2021 – Source : WALSTAT

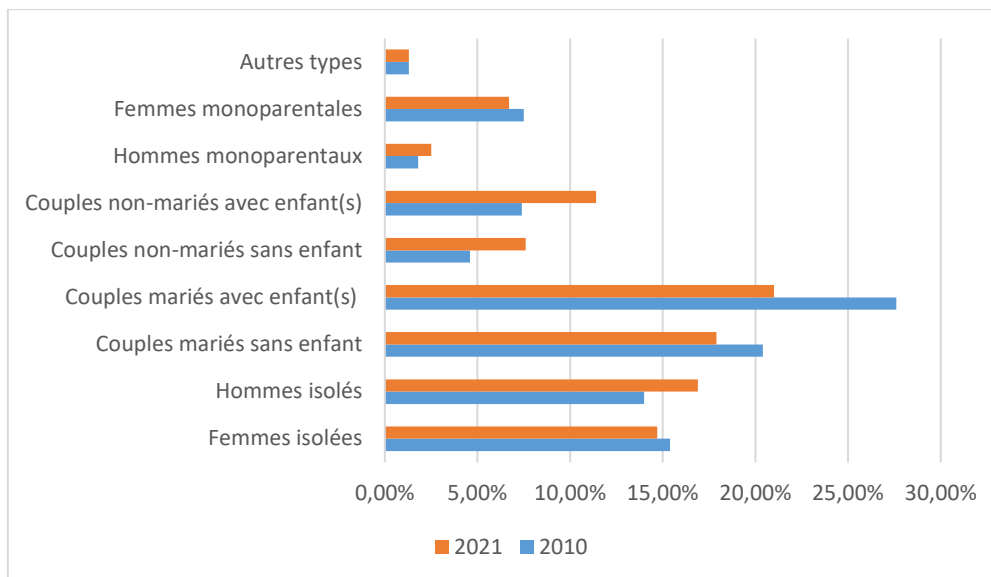


¹⁶ On entend par ménage privé « l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté. » (Source : Statbel)

¹⁷ Les ménages collectifs rassemblent « les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons. » (Source : Statbel)

Aussi constaté au sein de l'arrondissement de Bastogne (21,3%), ce sont les couples mariés avec enfant(s) qui sont le plus représentés avec 21,0 % des ménages privés de Sainte-Ode. Ensuite viennent les couples mariés sans enfant, avec un pourcentage de 17,9%. Ces deux indicateurs sont supérieurs à ceux de la région wallonne (17,4% et 15,9%). À l'inverse, elle détient moins de femmes monoparentales (6,7 %) que les deux échelles de référence (Arrondissement de Bastogne : 7,6 % et Région wallonne : 9,9 %).

Graphique 11 : Évolution des types de ménages privés - 2010-2021 – Source : WALSTAT

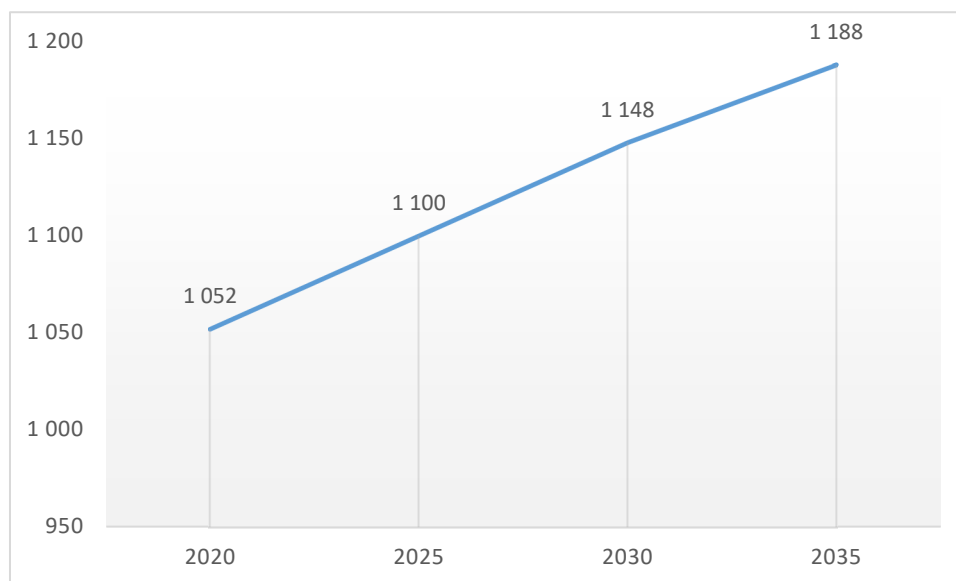


La commune de Sainte-Ode a vu la part de plusieurs de ses types de ménages augmenter depuis 2010, à savoir les ménages de couples non-mariés, avec enfant(s) (+ 4,0%) et sans enfant (+ 3,0%), ainsi que les hommes isolés (+ 2,9%) et les hommes monoparentaux (+ 0,7%). À l'inverse, la part de couples mariés avec et sans enfant(s) diminue de 9,0 % entre 2000 et 2021. Les femmes isolées et les femmes monoparentales diminuent quant à elles de 1,5%.

La taille moyenne des ménages privés est de 2,42 personnes, ce qui est supérieur à celles de l'arrondissement de Bastogne (2,38 personnes) et de la Région wallonne (2,25 personnes).

✚ Projections du nombre de ménages :

Graphique 12 : Projections du nombre de ménages privés à horizon 2035 - 2020-2035 – Source : WALSTAT



Avec une tendance générale à la hausse, Sainte-Ode devrait voir son nombre de ménages privés augmenter dans les années à venir. En effet, selon les projections démographiques de l'IWEPS, la commune comptera 1.188 ménages privés en 2035, soit une augmentation relative de 12,9 % par rapport à 2020. Ces évolutions vont entraîner des conséquences sur les besoins en logements des habitants. L'offre en logements sera également à adapter en fonction du vieillissement de la population.

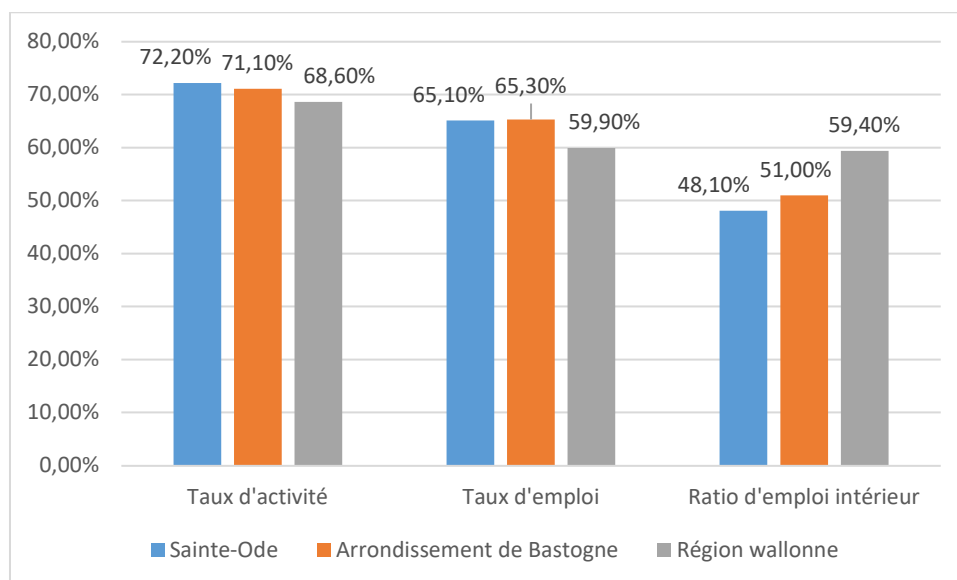
10.6 **Structure socio-économique de la population**

10.6.1 Taux d'activité, taux d'emploi et ratio d'emploi

Tableau 13 : Population active, taux d'activité, taux d'emploi et ratio d'emploi – 2022 – Sources : FOREM/WALSTAT

| | Population en âge de travailler | Population active | Population active inoccupée | Taux d'activité | Taux d'emploi | Ratio d'emploi intérieur (2020) |
|----------------------------|---------------------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------|---------------|---------------------------------|
| Sainte-Ode | 1.631 | 1.177 | 115 | 72,2 % | 65,1 % | 48,1 % |
| Arrondissement de Bastogne | 31.837 | 22.650 | 1.858 | 71,1 % | 65,3 % | 51,0 % |
| Région wallonne | 2.286.635 | 1.571.242 | 199.941 | 68,7 % | 59,9 % | 59,4 % |

Graphique 13 : Taux d'activité, taux d'emploi et ratio d'emploi intérieur - 2022 – Sources : FOREM/WALSTAT



Selon le FOREM, en mai 2022, Sainte-Ode présente un taux d'activité de 72,2 %¹⁸ et un taux d'emploi¹⁹ à 65,1 %. Le taux d'activité communal est supérieur à ceux de l'arrondissement de Bastogne (71,1 %) et de la Région wallonne (68,6 %). Le taux d'emploi est légèrement inférieur à l'échelle de l'arrondissement (65,3 %) et supérieur à celle de la Région wallonne (59,9 %).

Le ratio d'emploi intérieur communal est de 48,1 %. Il est inférieur aux deux échelles de référence, l'arrondissement de Bastogne (51,0 %) et la Région wallonne (59,4 %). Au regard du taux d'emploi communal, on peut constater que les emplois offerts à la population en âge de travailler dans l'entité observée sont largement inférieurs à cette population.

10.6.2 Taux de demande d'emploi et profil des demandeurs d'emploi

En mai 2022, le taux de demande d'emploi de la commune s'élève à 7,9 %. Depuis 2018, il a baissé de 1,9 %. Le taux communal est inférieur aux deux échelles de référence (8,1 % pour l'arrondissement de Bastogne et 12,3 % pour la région wallonne).

Notons que les deux échelles de référence ont vu une hausse de leur taux de demande d'emploi entre 2018 et 2020 (+ 1,1 % pour l'arrondissement de Bastogne et + 0,8 % pour la région wallonne), pour redescendre en 2022 (- 1,0 % pour l'arrondissement et - 0,7 % pour la région wallonne).

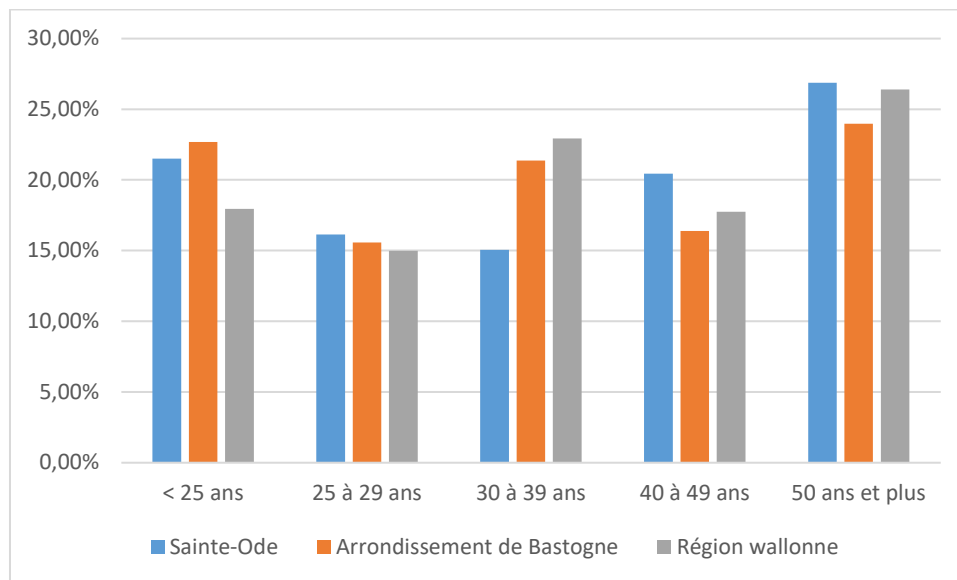
¹⁸ Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue. » (Source : Iweps)

¹⁹ Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes qui ont un emploi (population active occupée) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il permet d'informer de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler. » (Source : Iweps)

✚ Profil des demandeurs d'emploi :

Les taux masculin et féminin sont relativement similaires. 8,7 % des demandeurs d'emploi sont des femmes et 8,4 % sont des hommes. Sur la période 2017-2021, les taux ont baissé pour les femmes de 1,9 % et de 3,3 % pour les hommes.

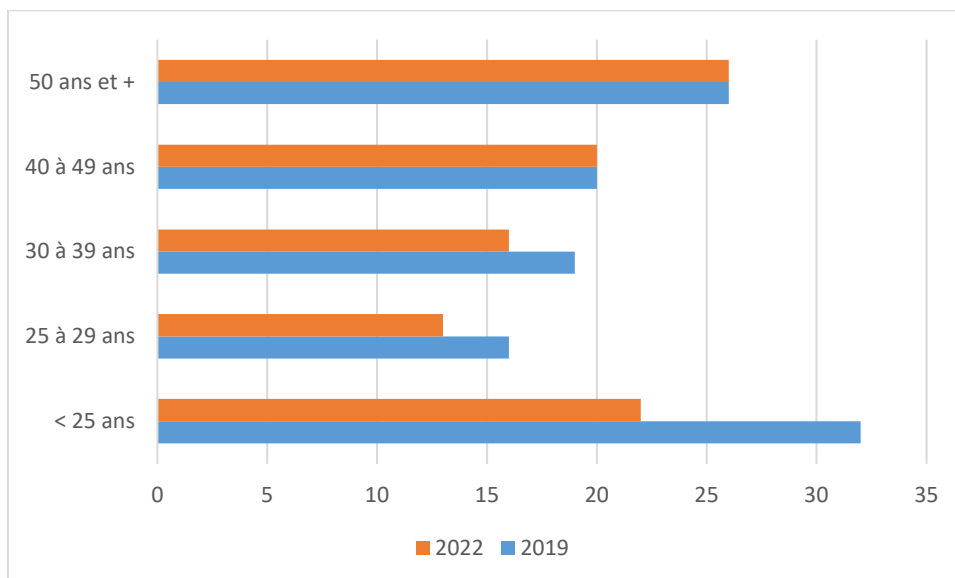
**Graphique 14 : Répartition du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur âge - 2022 –
Source : FOREM**



Les demandeurs d'emploi de la commune de Sainte-Ode sont majoritairement âgés de plus de 50 ans (26,9 %). Ils sont suivis par les jeunes adultes de moins de 25 ans (21,5 %) puis les adultes de 40 à 49 ans (20,4%). À l'inverse, les demandeurs âgés de 30 à 39 ans sont les moins représentés sur la commune (15,1 %), légèrement en-dessous des 25 à 29 ans (16,1%).

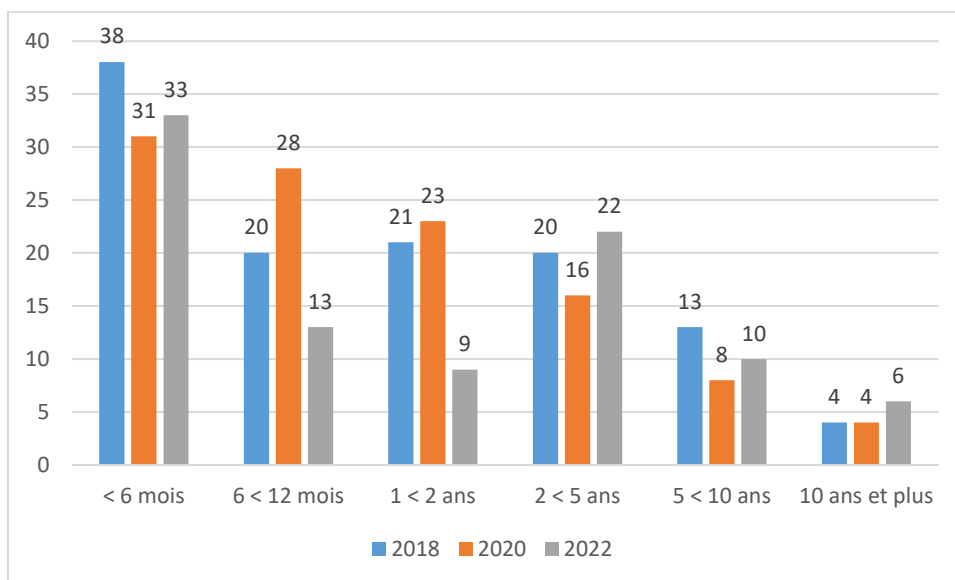
L'arrondissement de Bastogne et la Région wallonne connaissent également une surreprésentation des demandeurs d'emploi plus âgés (50 ans et plus). Les demandeurs d'emploi de 30 à 39 ans sont par contre sous-représentés comparativement aux deux échelles de référence (21,4% pour l'arrondissement de Bastogne et 22,9% pour la Région wallonne).

Graphique 15 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur âge - 2019-2022 – Source : FOREM



L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi au sein de la commune de Sainte-Ode diffère selon les tranches d'âge mais une tendance à la baisse générale se profile. Entre 2019 et 2022, la commune a vu stagner le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 40 à 49 ans et de 50 ans et plus. Il y a par contre moins de demandeurs d'emploi pour toutes les autres catégories : - 10 pour les moins de 25 ans, - 3 pour les demandeurs de 25 à 29 ans et de 30 à 39 ans.

Graphique 16 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur durée d'inoccupation - 2018-2020-2022 – Source : FOREM

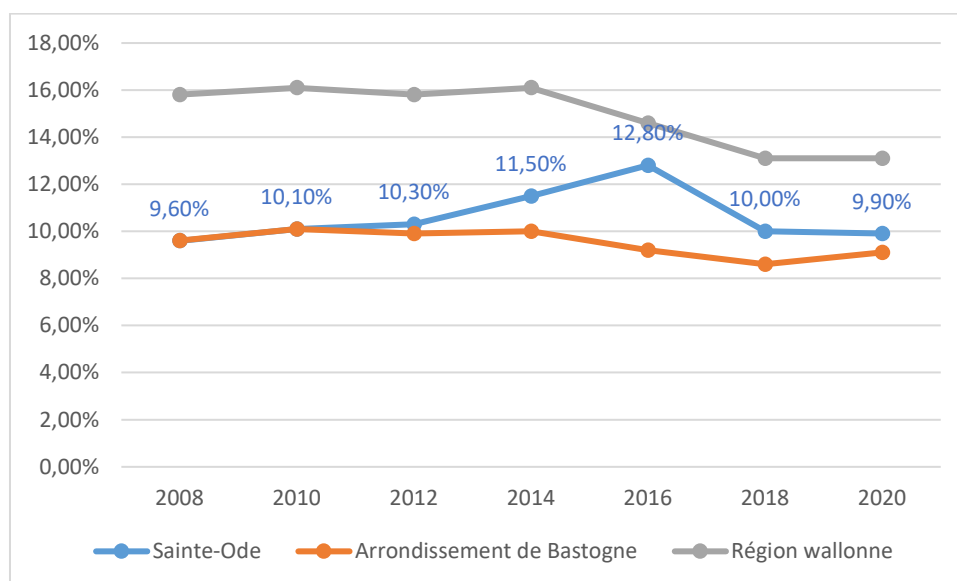


En 2022, la durée d'inoccupation des demandeurs d'emploi la plus représentée est de 0 à 6 mois. Depuis 2018, ce sont les demandeurs d'emploi d'une durée entre 2 et 5 ans qui ont le plus augmenté. Hormis cette catégorie de demandeurs d'emploi en augmentation, ainsi que celle des demandeurs depuis 10 ans et plus, toutes les autres catégories sont en baisse en comparaison à 2018.

10.6.3 Taux de chômage

En 2020, le taux de chômage administratif des 15-64 ans de la commune de Sainte-Ode s'élevait à 9,9 %. Le taux communal est supérieur à celui de l'arrondissement de Bastogne (9,1 %) et est inférieur au taux régional (13,1 %).

Graphique 17 : Évolution du taux de chômage administratif des 15-64 ans - 2008-2020 – Source : WALSTAT

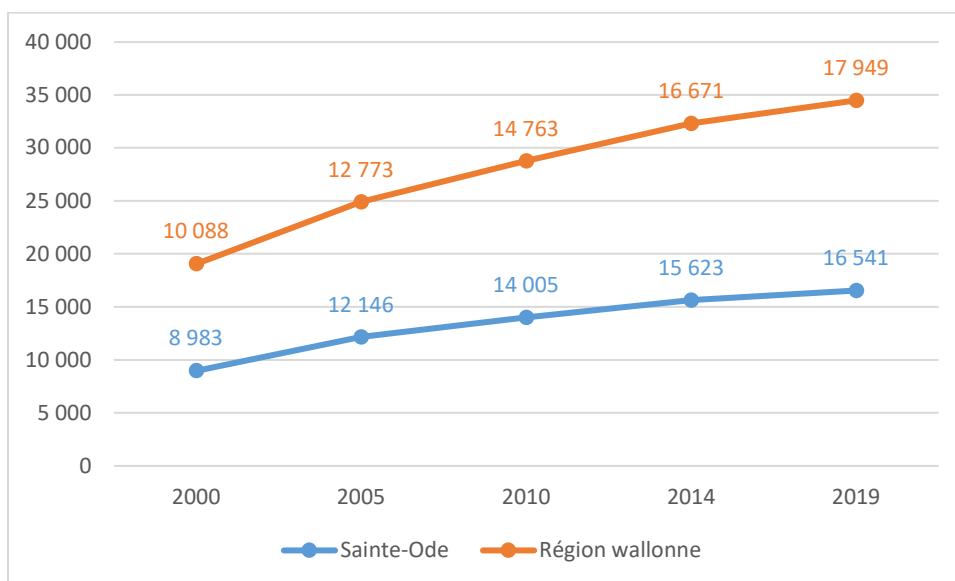


Au niveau des deux échelles de référence, les taux de chômage ont diminué depuis 2008. En effet, ce constat peut être fait au sein de l'arrondissement de Bastogne (- 0,5 %) et de la Région wallonne (- 2,7 %). Le taux communal est à contrario passé de 9,6 % à 9,9 %, soit une augmentation relative de 0,3 % entre 2008 et 2020.

10.6.4 Niveau de vie

En 2019, selon les déclarations réalisées en 2020, le revenu moyen par habitant de la commune de Sainte-Ode s'élevait à 16.541 € net. Il est inférieur à ceux de l'arrondissement de Bastogne (17.421 €) et de la Région wallonne (17.949 €).

Graphique 18 : Évolution du revenu net moyen par habitant - 2000-2019 – Source : WALSTAT



Depuis 2000, le revenu moyen par habitant de la commune de Sainte-Ode a augmenté de 7.758 €, soit une augmentation relative de 84,1 %. Comparativement à la Région wallonne (+ 77,9 %), l'évolution du revenu communal est la plus importante.

Les chiffres concernant l'évolution du revenu par habitant à l'échelle de l'arrondissement de Bastogne ne sont pas disponibles à l'analyse entre 2000 et 2017.

Graphique 19 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - 2019 – Source : WALSTAT

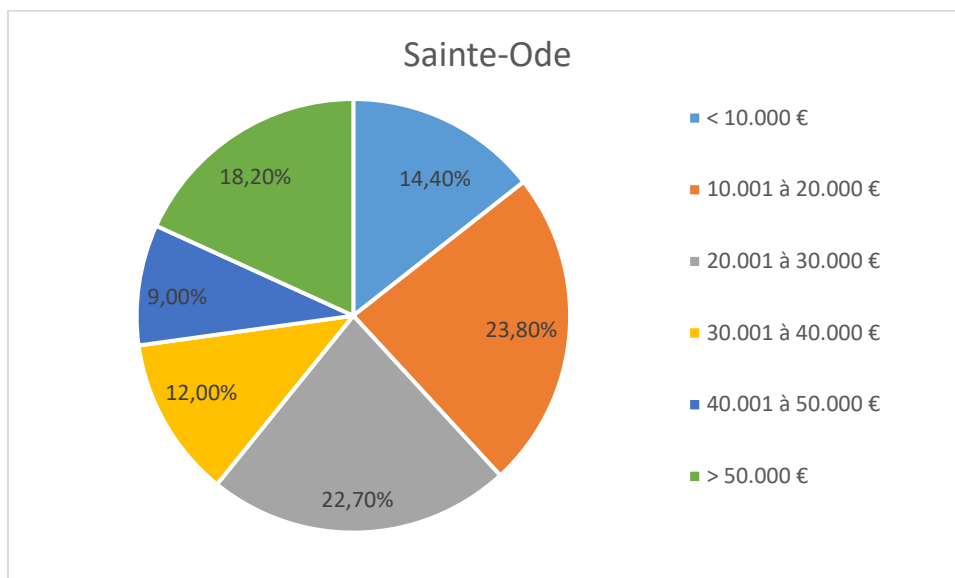


Tableau 14 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - 2019 – Source : WALSTAT

| | < 10.000 € | 10.001 à 20.000 € | 20.001 à 30.000 € | 30.001 à 40.000 € | 40.001 à 50.000 € | > 50.000 € |
|----------------------------|------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------|
| Sainte-Ode | 14,4 % | 23,8 % | 22,7 % | 12,0 % | 9,0 % | 18,2 % |
| Arrondissement de Bastogne | 13,3 % | 23,2 % | 22,0 % | 14,0 % | 9,3 % | 18,5 % |
| Région wallonne | 13,4 % | 26,8 % | 21,8 % | 13,0 % | 8,0 % | 16,5 % |

Aussi constatée pour l'arrondissement de Bastogne (23,2 %) et la Région wallonne (26,8 %), la tranche de revenus nets la plus représentée au sein de la commune est celle entre 10.001 et 20.000 € (23,8 %). Plus de la moitié de la population communale touche moins de 30.000 € (60,9 % de la population), contre 58,5 % pour l'arrondissement de Bastogne et 62,0 % pour la Région wallonne.

10.6.5 Bénéficiaires d'aides sociales :

Bénéficiaires de l'Intervention Majorée :

En 2020, 23,5 % des habitants de la commune de Sainte-Ode sont Bénéficiaires de l'Intervention Majorée (BIM), soit 613 habitants. Ils bénéficient d'un remboursement plus élevé pour les frais de soins de santé, les transports en commun et l'énergie. La proportion communale est supérieure à celle de l'arrondissement de Bastogne (18,7 %) et la Région wallonne (21,3 %). Le fait d'être bénéficiaire du BIM indique une situation de précarité. Quel que soit l'échelon territorial, sont dénombrés de plus en plus de personnes précaires.

Bénéficiaires d'un Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou équivalent (ERIS) :

En 2020, 1,5 % de la population communale (18-64 ans) bénéficie du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou équivalent (ERIS)²⁰, soit 40 habitants. La proportion communale est supérieure à celle de l'arrondissement de Bastogne (1,3 %) et inférieure à celle de la Région wallonne (3,4 %). Depuis 2008, Sainte-Ode compte de plus en plus de bénéficiaires (+ 0,73 point). Ce constat peut également être fait dans une moindre mesure au sein de l'arrondissement (+ 0,5 point) et au niveau régional (+ 1,45 point).

10.7 Éléments de synthèse

| | |
|--------------------|---|
| Démographie | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2665 habitants ▪ Faible densité de population (26,4 habitants par km2) ▪ Augmentation irrégulière mais constante ▪ Plus 17,5% d'ici 2035 |
|--------------------|---|

²⁰ « Le **Revenu d'Intégration Sociale (RIS)** est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens. L'**équivalent au RIS (ERIS)** est une aide financière qui est attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale aux personnes qui, pour des raisons déterminées, n'entrent pas en ligne de compte pour le droit à l'intégration sociale. Les montants sont identiques à ceux du RIS. » (Source : Iweps)

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

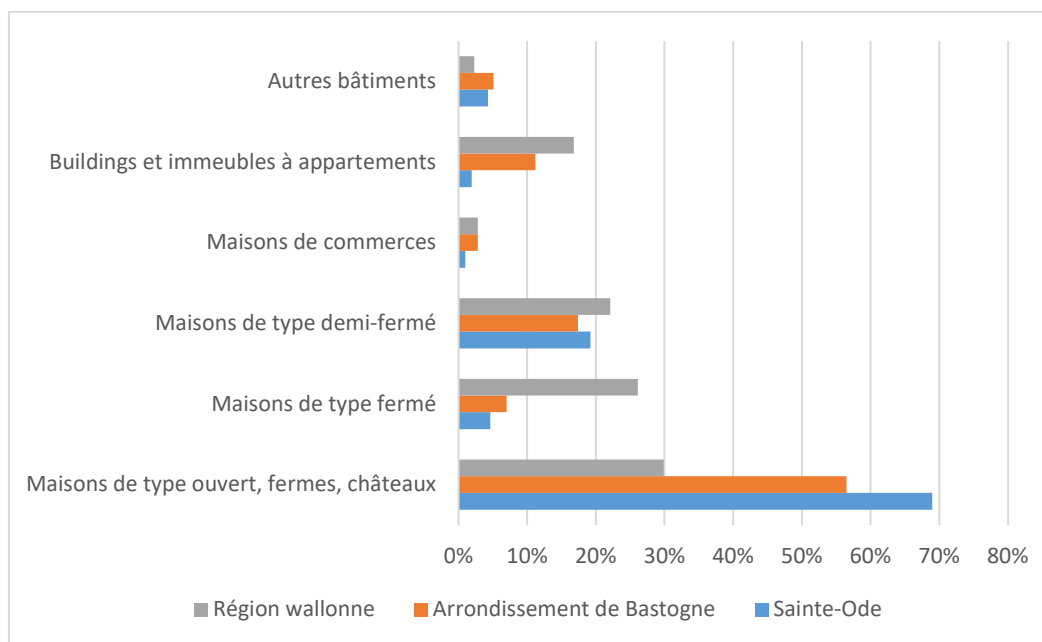
| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amberloup : 46,5% de la population (Centre Croix-Rouge) ▪ Tillet : 32,1% de la population (Centre MENA) ▪ Lavacherie : 21,3% de la population ▪ Population étrangère : 4,5% de la population |
| Structure d'âge | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Âge moyen : 40,2 ans ▪ Proportion importante de jeunes et d'enfants ▪ 26% ont moins de 20 ans ▪ 17,7% ont plus de 65 ans |
| Ménages | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1052 ménages privés ▪ Taille moyenne des ménages : 2,42 ▪ Aumentation depuis 2010 : plus 12,9% ▪ 21,3% de couples mariés avec enfants ▪ 17,9% de couples mariés sans enfant ▪ 4 ménages collectifs |
| Structure socio-économique | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'activité : 72,2% ▪ Taux d'emploi intérieur : 48,1% ▪ Taux de demande d'emploi : 7,9% ▪ Taux de chômage : 9,9% ▪ 60,9% touchent moins de 30.000 euros ▪ 23,5% sont Bénéficiaires de l'Intervention Majorée (BIM) ▪ 1,5% bénéficient du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) |
| Enjeux, perspectives et besoins | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible densité de population et d'urbanisation ▪ Services nécessaires à la jeune population et au vieillissement de la population ▪ Taux d'emploi intérieur à améliorer ▪ Paupérisation d'une partie de la population |

11 Le logement

11.1 Parc du logement

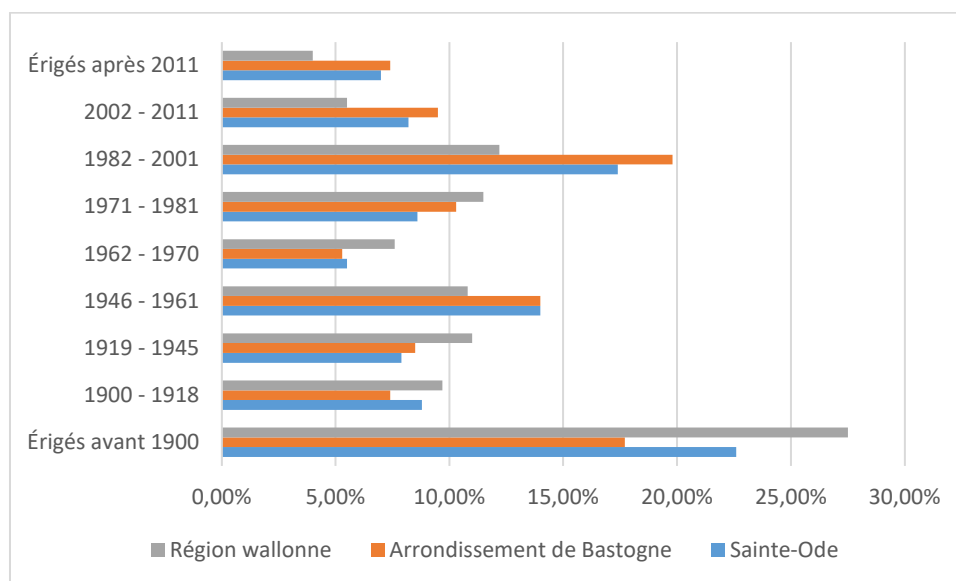
En 2021, le parc immobilier de Sainte-Ode comptait 1.542 bâtiments, soit une augmentation relative de 26,1 % par rapport à 1995. La superficie bâtie représente 3,0 % de la superficie totale.

Graphique 20 : Répartition des logements selon leur type – 2021 – Source : WALSTAT



Au sein de la commune, il y a une surreprésentation des maisons de 4 façades ou plus, de type ouvert, les fermes et châteaux (69,0 %). Dans une moindre mesure que Sainte-Ode, ce constat peut être fait pour les deux autres échelles de référence. Les buildings et immeubles à appartements (1,9 %) sont sous-représentés dans la commune en comparaison à l'arrondissement de Bastogne et à la Région wallonne (11,2 % et 16,8 %).

Graphique 21 : Répartition des logements selon l'année de construction - 2021 – Source : WALSTAT



Le parc immobilier de Sainte-Ode dispose d'une majorité de bâtiments érigés avant 1900 (22,6 %). Ce constat peut également être fait pour la Région wallonne (27,7 %), bien que la proportion communale soit inférieure. La vétusté de certains bâtiments risque d'engendrer des enjeux importants, notamment énergétiques ou d'utilisation, pouvant mettre à mal leur destination actuelle, leur intérêt, leur pérennité et donc, causer des coûts supplémentaires d'entretien et de gestion pour les propriétaires.

Notons que la commune dispose d'une proportion importante de logements érigés entre 1982 et 2001 (17,4 %), ainsi que l'arrondissement de Bastogne (19,8 %). Sainte-Ode dispose de moins de bâtiments récents, construits après 2002 (15,2 %), que l'arrondissement de Bastogne (16,9 %), mais largement plus qu'à l'échelle de la Région wallonne (9,5 %).

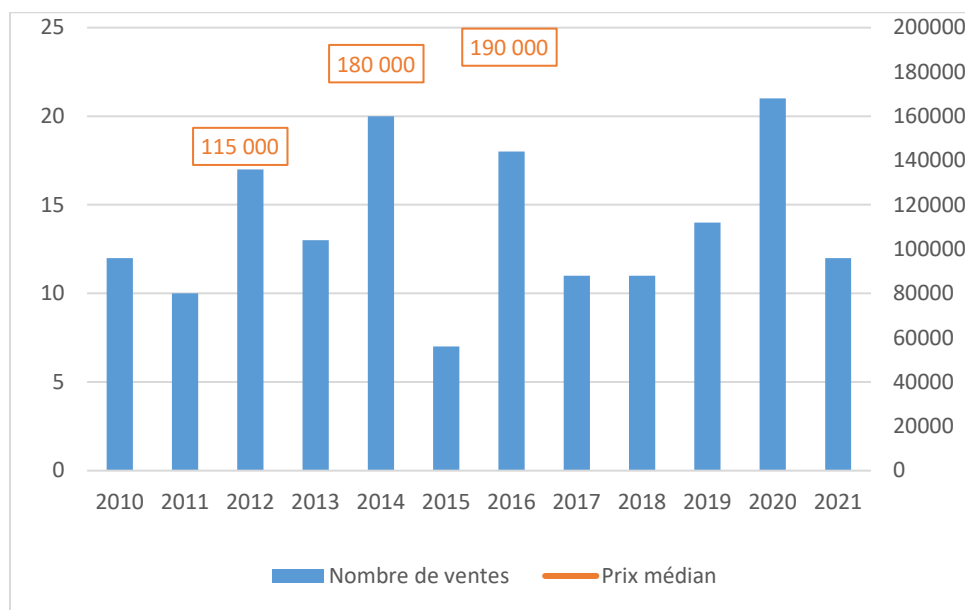
11.2 Marché immobilier

Afin d'analyser le marché immobilier sur la commune, nous allons nous intéresser aux transactions immobilières (évolution du nombre de ventes et du prix médian de vente) des maisons de type ouvert (avec 4 façades et plus), des maisons de type fermé et demi-fermé (2 ou 3 façades) et des terrains à bâtir. Cette analyse repose sur des données de STATBEL.

11.2.1 Les transactions immobilières des maisons avec 4 façades et plus (de type ouvert)

Comme il est précisé précédemment, les maisons de type ouvert, avec 4 façades et plus, représentent 69,0 % du parc immobilier de la commune de Sainte-Ode.

Graphique 22 : Évolution à Sainte-Ode du marché immobilier des maisons avec 4 façades ou plus - 2010-2021 – Source : STATBEL



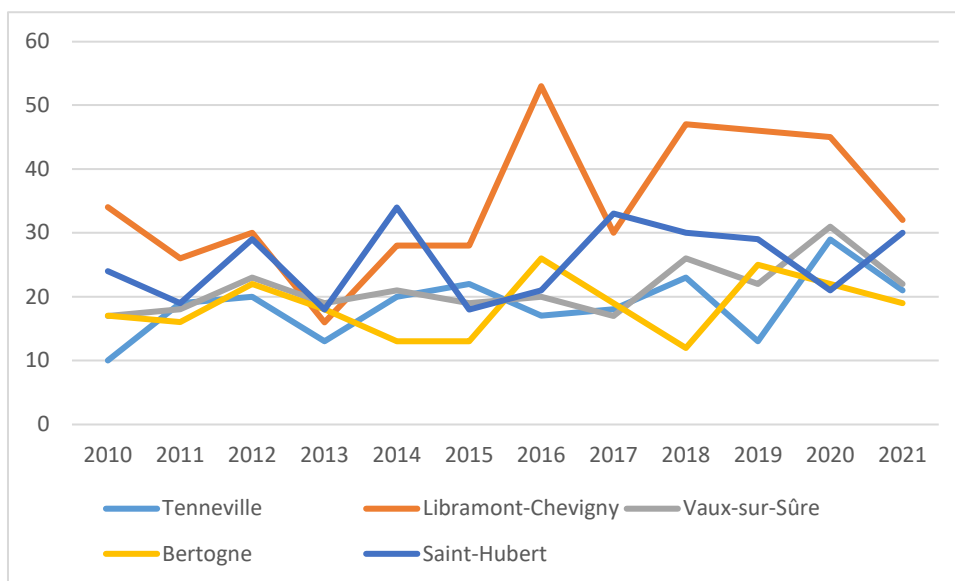
Le nombre de maisons avec 4 façades ou plus vendues sur la période 2010 – 2021 est de 166 au total. Il est resté de 12 transactions en 2010 et en 2021. Toutefois, au cours de cette période, différentes années ont vu le nombre de transactions augmenter sur la commune de Sainte-Ode. Notons 2012 (17 transactions), 2014 (20 transactions), 2016 (18 transactions) et 2020 (21 transactions). Le nombre moyen de ventes de maisons de type ouvert s'élève à 15 entre 2010 et 2021.

Le prix médian de vente²¹ évolue fortement en quelques années, passant de 115.000 € en 2012 à 190.000 € en 2016, soit une augmentation relative de 65,2 % en 4 ans. Au vu des chiffres disponibles, nous resterons prudents dans l'interprétation de ces données.

²¹ Disponible uniquement pour les années 2012, 2014 et 2016 sur STATBEL.

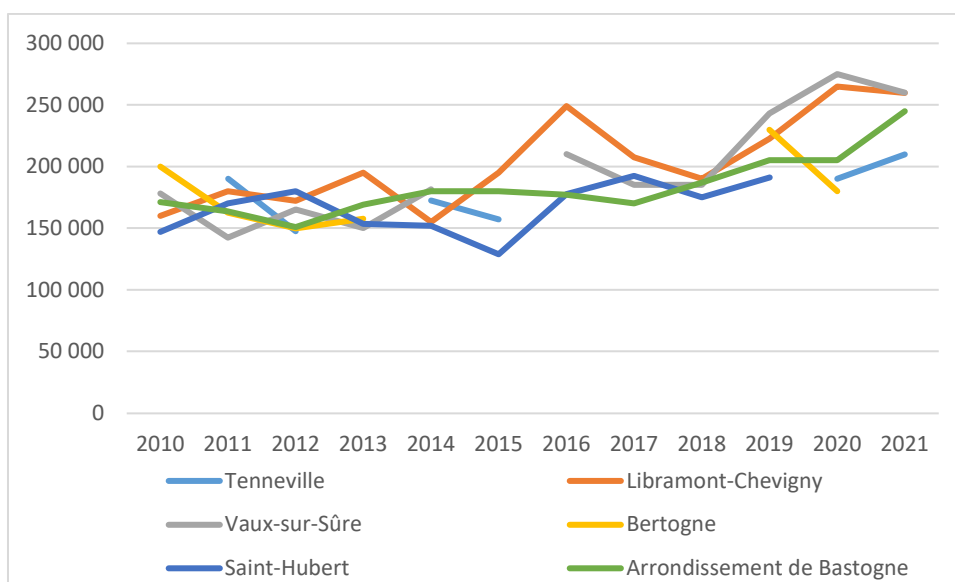
Comparaison avec la micro-région :

Graphique 23 : Évolution des transactions immobilières de maisons avec 4 façades et plus au sein de la micro-région - 2010-2021 – Source : STATBEL



Entre 2010 et 2021, le nombre de transactions immobilières de maisons avec 4 façades et plus reste relativement proche entre les communes de la micro-région, hormis Libramont-Chevigny qui dépasse la moyenne avec un total de 415 transactions sur la période. Bertogne présente le nombre de transactions le plus faible (222). Juste au-dessus, Tenneville avec 225 transactions et Vaux-sur-Sûre avec 255 transactions entre 2010 et 2021. Saint-Hubert est légèrement au-dessus de la moyenne avec 306 transactions sur la période.

Graphique 24 : Évolution du prix médian des maisons avec 4 façades et plus au sein de la micro-région - 2010-2021 – Source : STATBEL

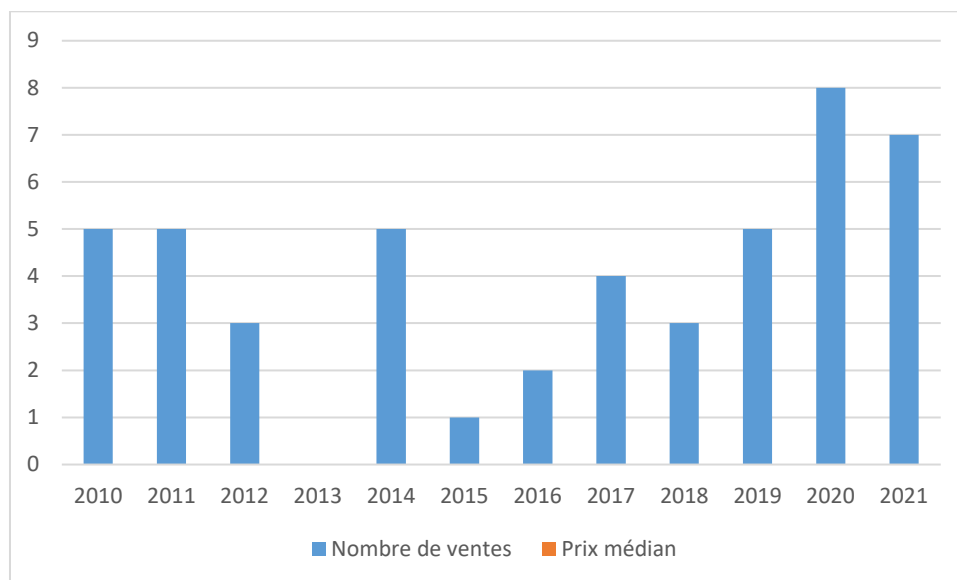


Entre 2010 et 2015, les prix médians de vente étaient relativement proches au sein de la micro-région. De 2015 à 2021, on peut constater une augmentation des prix médians pour Libramont-Chevigny, et une diminution des prix pour Saint-Hubert, qui connaît le prix médian le plus faible au cours de l'année 2015 (129.000 €) avant de repartir à la hausse et de rattraper l'arrondissement de Bastogne l'année suivante. Hormis Bertogne, d'une manière générale, toutes les communes de la micro-région ont vu leur prix augmenter entre 2010 et 2021. Libramont-Chevigny observe la hausse la plus importante entre 2010 et 2021 avec + 62,2 %, suivi de Vaux-sur-Sûre, avec + 46 %, puis Saint-Hubert avec + 39,5 % sur la même période. L'arrondissement de Bastogne suit le mouvement avec + 43,3 % du prix médian des maisons avec 4 façades et plus entre 2010 et 2021.

11.2.2 Les transactions immobilières des maisons avec 2 ou 3 façades (de type fermé et demi-fermé)

Comme il est précisé précédemment, les maisons de type fermé et demi-fermé (2 ou 3 façades) représentent 23,8 % du parc immobilier de la commune de Sainte-Ode.

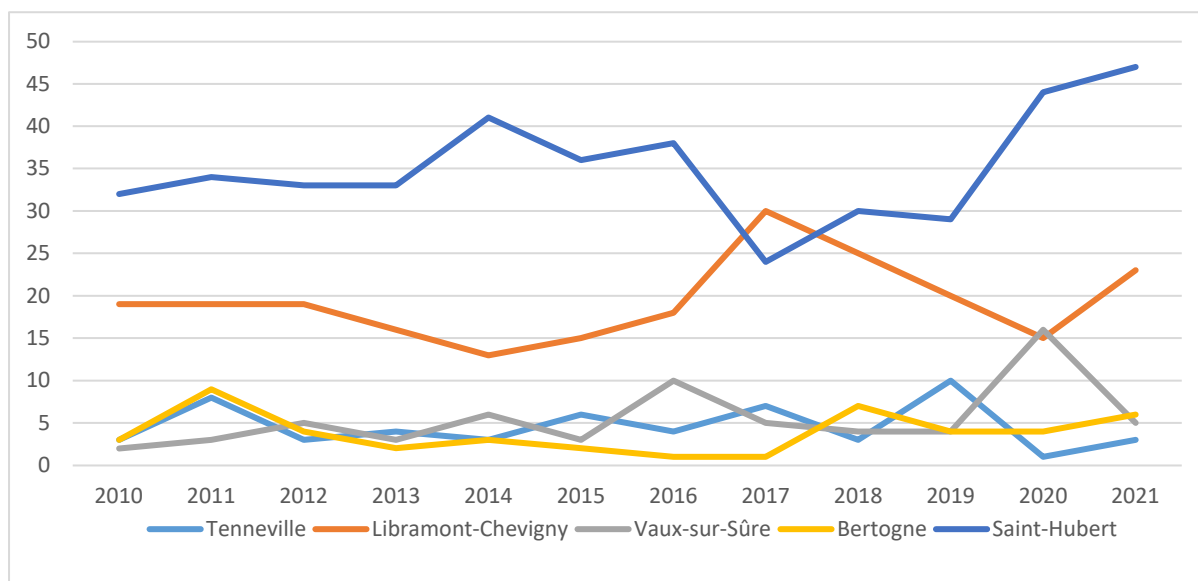
Graphique 25 : Évolution à Sainte-Ode du marché immobilier de maisons de 2 ou 3 façades - 2010-2021 – Source : STATBEL



Les prix médians pour cette catégorie ne sont pas disponibles sur STATBEL. Sur la période 2010 – 2021, un total de 48 maisons de 2 ou 3 façades ont été vendues dans la commune de Sainte-Ode. En 2020, 8 maisons de 2 à 3 façades ont été vendues, c'est le maximum sur la période concernée. Entre 2010 et 2021, le nombre de transactions est passé de 5 à 7 ventes, soit une augmentation relative de 40 %. Le nombre moyen de ventes de maisons de 2 à 3 façades s'élève à 4,4 sur la période.

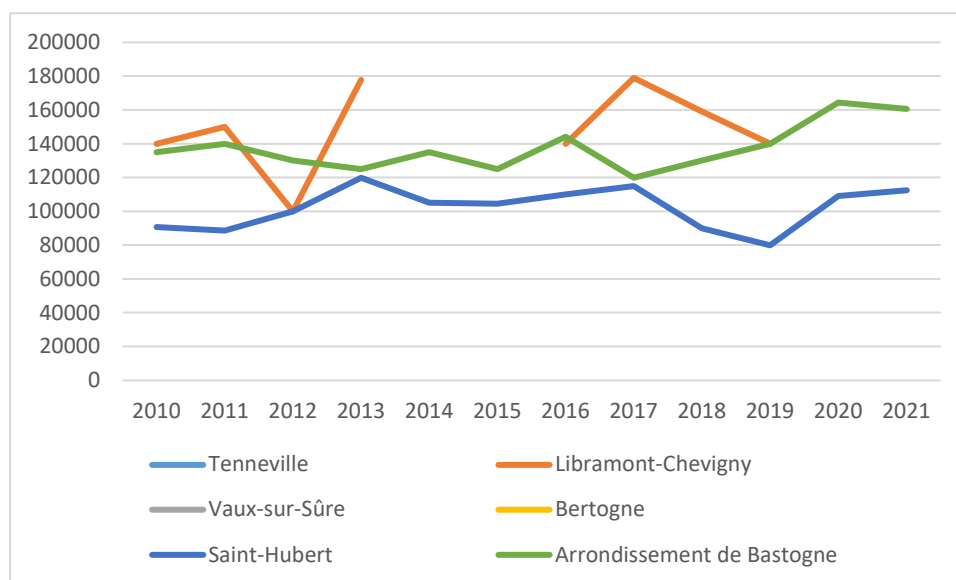
Comparaison avec la micro-région :

Graphique 26 : Évolution du nombre de transactions immobilières de maisons de 2 ou 3 façades au sein de la micro-région - 2010-2021 – Source : STATBEL



Saint-Hubert détient le nombre de ventes de maisons de 2 ou 3 façades le plus élevé de la micro-région, avec un total de 421 transactions entre 2010 et 2021. Libramont se démarque également des trois autres communes avec un total de 232 transactions sur la période. À contrario, les communes de Bertogne, Tenneville et Vaux-sur-Sûre présentent des transactions immobilières plus faibles sur leur territoire.

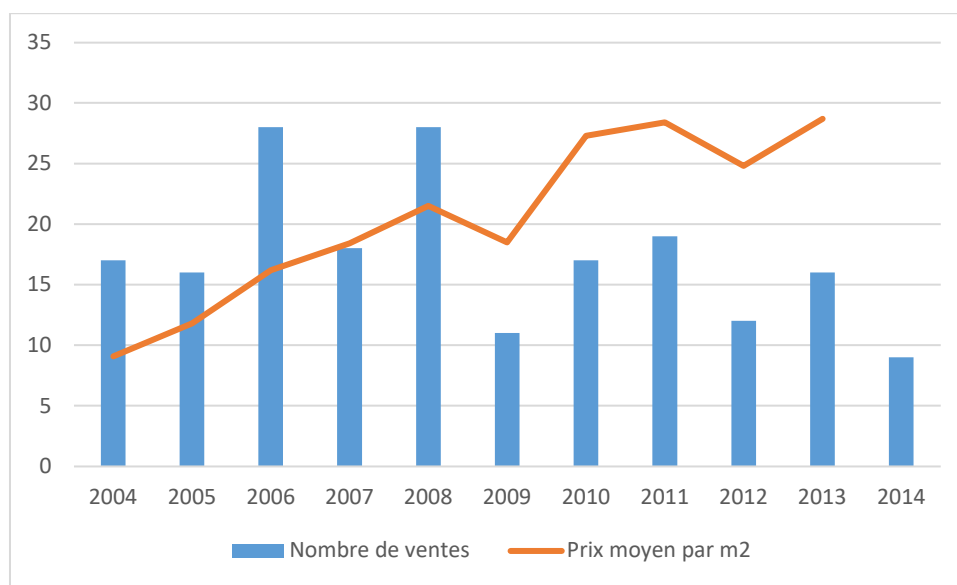
Graphique 27 : Évolution du prix médian de vente des maisons de 2 ou 3 façades au sein de la micro-région - 2010-2021 – Source : STATBEL



L'évolution des prix médians n'est pas disponible pour toutes les communes de la micro-région entre 2010 et 2021. Il est néanmoins possible de constater une tendance à la baisse des prix immobiliers pour la commune de Saint-Hubert, bien que ceux-ci remontent en 2020 et 2021. Les prix à l'échelle de l'arrondissement de Bastogne restent les plus élevés sur la période, sauf pour Libramont-Chevigny, la plupart des années où les données sont disponibles.

11.2.3 Les transactions immobilières de terrains à bâtir

Graphique 28 : Évolution du marché immobilier des terrains à bâtir - 2004-2014 – Source : STATBEL



Le nombre moyen de ventes de terrains à bâtir est de 17,4 entre 2004 et 2014. L'évolution du nombre de ventes est irrégulière sur la période. Les années 2006 et 2008 marquent les ventes les plus importantes (28 ventes de terrains à bâtir). Après une forte diminution en 2009 (11 ventes), les ventes repartent légèrement à la hausse en 2010 et redescendent en 2012, pour arriver à 9 ventes en 2014.

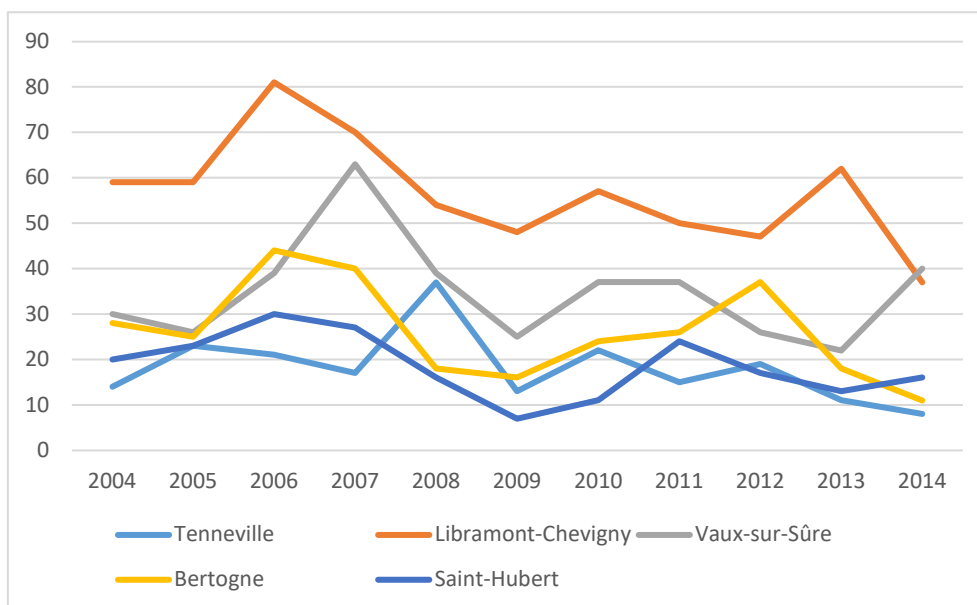
Entre 2004 et 2013²², le prix moyen du m2 de terrain à bâtir s'élevait à 20,5 €. La commune de Sainte-Ode détient un prix moyen relativement faible au regard de la moyenne régionale (50,51 € au m2). Le prix au m2 des terrains à bâtir de la commune se rapproche davantage du prix constaté pour l'arrondissement de Bastogne en 2013 (29,35 €).

Le prix communal est passé de 9,14 € en 2004 à 28,65 € en 2013, soit une augmentation de 213,5 % sur la période. Après une légère diminution en 2009 (et en 2012), le prix moyen par m² repart à la hausse jusqu'en 2013.

²² Date de données la plus récente disponible sur STATBEL.

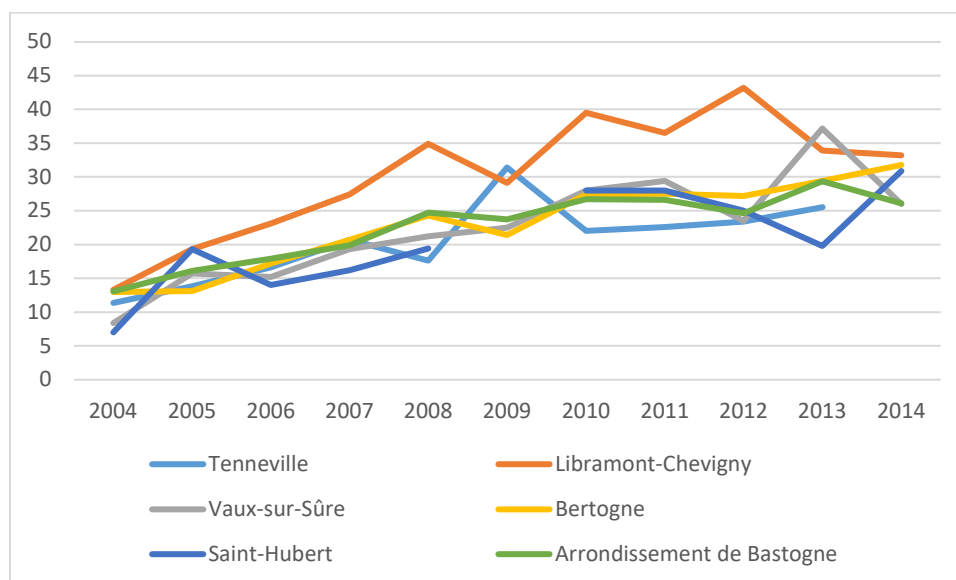
Comparaison avec la micro-région :

Graphique 29 : Évolution des transactions immobilières des terrains à bâtir - 2004-2014 – Source : STATBEL



Au sein de la micro-région, Libramont comptabilise le plus de transactions immobilières de terrains à bâtir avec un total de 624 sur la période 2004-2014, suivi par Vaux-sur-Sûre avec un total de 384 transactions sur la même période. Tenneville est la commune qui détient le moins de transactions immobilières de la micro-région (un total de 200 transactions). Elle est dépassée de peu par Saint-Hubert avec 204 transactions.

Graphique 30 : Évolution du prix moyen par m² au sein de la micro-région - 2004-2014 – Source : STATBEL



La commune de Libramont-Chevigny détient le prix moyen par m² le plus élevé des communes de la micro-région (30,3) et il est supérieur à l'arrondissement de Bastogne (22,6). En outre, elle détient le prix au m² le plus élevé sur la période : 43,2 en 2012. Les communes de Tenneville (20,5) et Saint-Hubert (20,8) observent les prix les moins élevés en moyenne, mais restent assez proches des communes de Vaux-sur-Sûre (22,4) et Bertogne (23). Saint-Hubert détient en 2004 le prix au m² le moins élevé de la période (7). En comparaison, la commune de Sainte-Ode détient en 2013 un prix élevé (28,65) par rapport à 2004 (9,14 euros du m²), mais elle reste dans les communes les plus accessibles de la micro-région.

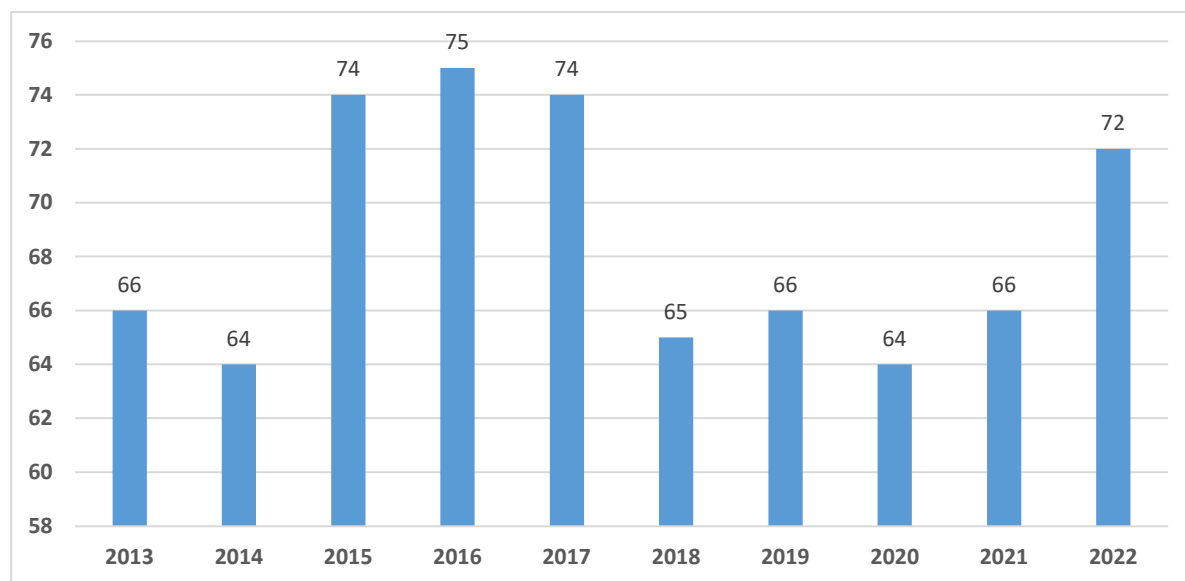
11.3 Permis d'urbanisme

En 2021, 21 dossiers de demandes de nouvelles constructions ou de rénovations ont été introduits sur la commune de Sainte-Ode. Ce chiffre est en hausse en comparaison aux années précédentes : 14 en 2014, 5 en 2015, 11 en 2016 et en 2017, 14 en 2018, 9 en 2019 et 18 en 2020.

11.4 Résidences secondaires

En 2022, la commune de Sainte-Ode compte 72 résidences secondaires, ce qui représente une augmentation de 10% en comparaison avec les quatre années précédentes. Notons qu'en 2023, le nombre de secondes résidences a légèrement diminué (70).

Graphique : Évolution du nombre de résidences secondaires sur la période 2013-2022 - Source : Administration communale



11.5 Logements publics

Agence Immobilière Sociale (AIS) Nord Luxembourg :

Aux côtés des communes de Bastogne, Bertogne, Durbuy, Erezée, Fauvillers, Gouvy, Hotton, Houffalize, La Roche, Libramont, Marche-en-Famenne, Manhay, Nassogne, Rendoux, Tenneville, Vaux-sur-Sûre et Vielsam, la commune de Sainte-Ode dépend de l'**Agence Immobilière Sociale (AIS) Nord Luxembourg** dont la mission est de promouvoir l'accès au logement salubre à des ménages ou personnes à revenus modestes ou précaires, pour un prix modéré.

18 logements sont gérés par l'AIS sur la commune de Sainte-Ode.

Société de Logement de Service Public (SLSP) Ardenne et Lesse :

Aux côtés des communes de Rochefort, Wellin, Tellin, Vresse-sur-Semois, Libin, Daverdisse, Beauraing, Gedinne, Houyet, Saint-Hubert et Bièvre, la commune de Sainte-Ode est affiliée à la **Société de Logement de Service Public (SLSP) Ardenne et Lesse** dont les missions sont la gestion et la location de logements publics. 4 % des ménages de la commune de Sainte-Ode vivent dans un logement public SLSP.

Les logements sont situés aux adresses suivantes :

- Le Tchelé, Allée du Centre de Vacances, 1 à Aviscourt ;
- La Maison de repos de Sainte-Ode, Allée du Celly, 5 à Lavacherie ;
- Centre des MENA, Allée des Hêtres à Beauplateau ;
- Rue des Chasseurs Ardennais, du numéro 1 au numéro 28 inclus à Lavacherie ;
- Voie du Tram, 22, 24 et 26 à Lavacherie ;
- Rue du Barrage, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17 et 19 à Lavacherie ;
- Rue de la Bergerie, 5, 5 bte 1, 7 et 7 bte 1 ;
- Rue de la Croisette, 3C et 3D.

Autres logements :

Trois logements communaux sont gérés en collaboration avec le CPAS. Ils sont situés aux adresses suivantes :

- Fontenal 18A à Amberloup ;
- Rue de la Croisette 3A à Tillet ;
- Rue de la Croisette 3B à Tillet.

Notons qu'un de ces trois logements est un **logement tremplin**. Il est situé rue de la Croisette, 3B à Tillet. Un logement « tremplin » se définit comme un logement à loyer modéré, loué prioritairement à de jeunes ménages. Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune endéans un laps de temps défini par convention.

En 2017, 6,9 % des ménages de la commune de Sainte-Ode vivaient dans un logement public. Depuis 2013, on peut observer une augmentation relative de 3 % de la part de ces ménages.

11.6 **Éléments de synthèse**

| | |
|--------------------------|--|
| Parc immobilier | <ul style="list-style-type: none">▪ 1542 bâtiments (plus 26,1% depuis 1995)▪ Superficie bâtie : 3%▪ 69% de maisons de type ouvert 4 facades ou plus▪ 1,9% de buildings et appartements▪ 22,6% de bâtiments érigés avant 1900 |
| Marché immobilier | <ul style="list-style-type: none">▪ 166 maisons 4 facades vendues entre 2010 et 2021▪ Prix médian des maisons 4 facades a augmenté de 65,2% entre 2012 et 2016▪ 48 maisons 2 ou 3 facades vendues entre 2010 et 2021 |

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une moyenne par an de 17,4 terrains à bâtir vendus entre 2004 et 2014 ▪ Prix moyen du m² : 20,5 euros entre 2004 et 2013 ▪ 9,14 euros en 2004 par m² ▪ 28,65 euros en 2013 par m² |
| Permis d'urbanisme | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 21 dossiers de demandes de nouvelles constructions ou rénovations en 2021 (en augmentation constante depuis 2014) |
| Résidences secondaires | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 70 résidences secondaires en 2023 |
| Logements publics | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 198 logements gérés par l'Agence Immobilière Sociale (AIS) Nord Luxembourg ▪ 4% des ménages vivent dans un logement public de la Société de Logement de Service Public (SLSP) Ardenne et Lesse ▪ 3 logements sont mis à disposition par le CPAS (1 logement tremplin) |
| Enjeux, perspectives et besoins | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vétusté du parc immobilier ▪ Augmentation du prix des terrains et des maisons ▪ Proportion importante de logements publics |

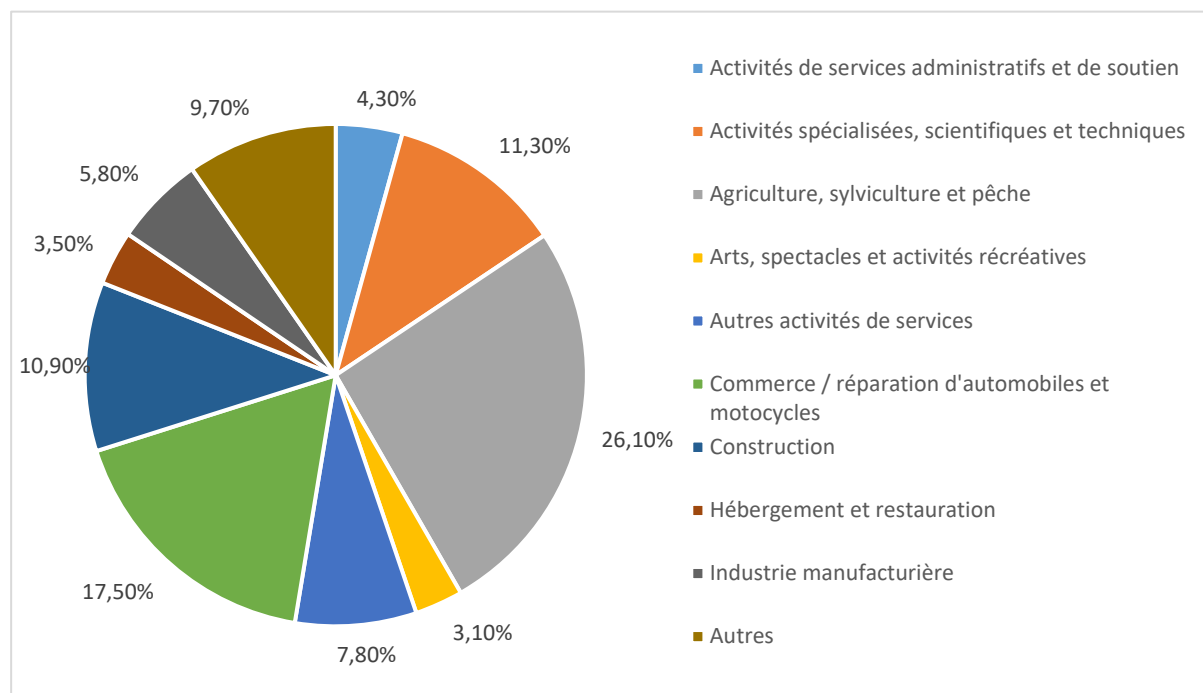
12 L'économie et l'emploi

12.1 Entreprises

12.1.1 Entreprises assujetties à la TVA

En 2020, la commune de Sainte-Ode comptabilise 257 entreprises assujetties à la TVA, soit une augmentation de 20,7 % par rapport à 2010.

Graphique 31 : Répartition des entreprises assujetties à la TVA - 2020 – Source : STATBEL



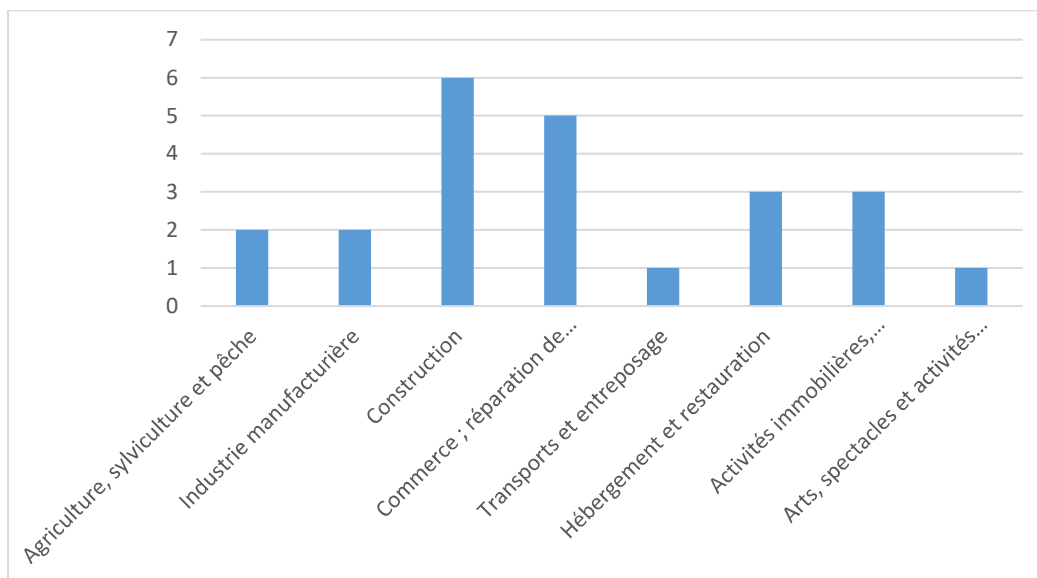
Sainte-Ode se caractérise par plusieurs grands secteurs d'activités, à savoir :

- **L'agriculture, la sylviculture et la pêche** : 67 entreprises, soit 26,1 % des entreprises totales. Citons le marais d'Orti (cultures et élevages associés), Vermeesch Henri et Oster (cultures mixtes), Martens Pierre & Pirotte Stéphanie (cultures mixtes) et l'entreprise Pierrard (aliments pour animaux et commerce de produits agricoles et de plantation).
- **Le commerce/réparation d'automobiles et de motocycles** : 45 entreprises, soit 17,5 % des entreprises totales. Citons par exemple l'agence Bastien James.
- **Les activités spécialisées, scientifiques et techniques** : 29 entreprises, soit 11,3 % des entreprises totales. Citons par exemple l'agence de conseils pour les affaires C en Co.

12.1.2 Entreprises reconnues en faillite

Entre 2011 et 2021, 23 entreprises ont été reconnues en faillite sur le territoire communal.

Graphique 32 : Répartition des sociétés en faillite par secteurs d'activités - 2011-2021 – Source : INASTI



Les secteurs de la construction, du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles sont les plus touchés, avec la perte de 11 entreprises au total entre 2011 et 2021. Ces deux secteurs sont suivis par ceux de l'hébergement et la restauration et des activités immobilières, spécialisées, techniques, de services administratifs et de soutien (3 entreprises en faillite pour chaque secteur sur la période). Dans une moindre mesure, les secteurs de l'agriculture, la sylviculture et la pêche ainsi que l'industrie manufacturière ont tous deux perdus deux entreprises. Enfin, les transports, l'entreposage et les arts, spectacles et activités récréatives connaissent la faillite d'une entreprise sur cette période.

12.2 Emplois salariés

En 2020, la commune de Sainte-Ode comptait 486 postes salariés, soit 41,3 % de la population active communale. Elle détient une part de salariés inférieure aux deux échelles de référence : l'arrondissement de Bastogne (51,6 %) et la Région wallonne (68,3 %).

Tableau 15 : Répartition des emplois salariés selon le secteur d'activité - 2010-2020 – Source : WALSTAT

| Secteurs d'activités | Sainte-Ode (2010) | Sainte-Ode (2020) | Arrondissement de Bastogne (2020) | Région wallonne (2020) |
|--|-------------------|-------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Industrie | 4,7 % | 3,3 % | 12,5 % | 13,1 % |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 1,1 % | 0,6 % | 1,1 % | 0,4 % |
| Construction | 6,7 % | 11,3 % | 9,0 % | 5,7 % |
| Commerce, transports et Horeca | 19,8 % | 20,2 % | 21,8 % | 19,9 % |
| Information et communication | 0,0 % | 0,0 % | 0,1 % | 1,5 % |
| Finances et assurances | 0,1 % | 0,2 % | 1,4 % | 1,7 % |
| Immobilier | 0,0 % | 0,0 % | 0,3 % | 0,6 % |
| Services spécialisés et administratifs | 3,5 % | 1,6 % | 8,7 % | 11,6 % |
| Administration, défense, enseignement, santé et social | 61,0 % | 59,1 % | 42,2 % | 42,3 % |
| Autres services | 3,0 % | 3,7 % | 2,9 % | 3,3 % |

Le secteur comprenant le plus de salariés sur la commune de Sainte-Ode est l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social, représentant 59,1 % de l'emploi salarié total en 2020. La proportion communale est nettement supérieure à celles de l'arrondissement de Bastogne (42,2 %) et de la Région wallonne (42,3 %). En effet, la commune apparaît comme étant bien dotée en termes d'équipements scolaires, à savoir 4 implantations scolaires maternelles et primaires (Tillet, Lavacherie, Sprimont et Rechrival). Elle dispose également de plusieurs services, représentant un nombre important d'emplois (administration communale, centre public d'action sociale, police, etc.). La commune dispose également d'une maison de repos pour personnes âgées et d'un centre Croix Rouge.

Les secteurs d'activité ont évolué de manière relativement similaire entre 2010 et 2020, hormis le secteur de la construction qui a vu son pourcentage presque doubler en dix ans. Les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, de l'administration, de la défense, de l'enseignement, de la santé et du social, et les services spécialisés et administratifs ont vu leur nombre d'emplois légèrement diminuer – les services spécialisés et administratifs et l'Administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social connaissant la baisse la plus importante (- 1,9 point). À l'inverse, les secteurs du commerce, des transports et l'Horeca, les finances et assurances et les autres services connaissent une très légère augmentation de leurs emplois salariés.

12.3 **Emplois indépendants**

En 2020, la commune de Sainte-Ode comptait 304 indépendants, soit 25,9 % de la population active communale (1177 personnes). Cette proportion est supérieure à celles de l'arrondissement de Bastogne (21,5 %) et la Région wallonne (20,9 %).

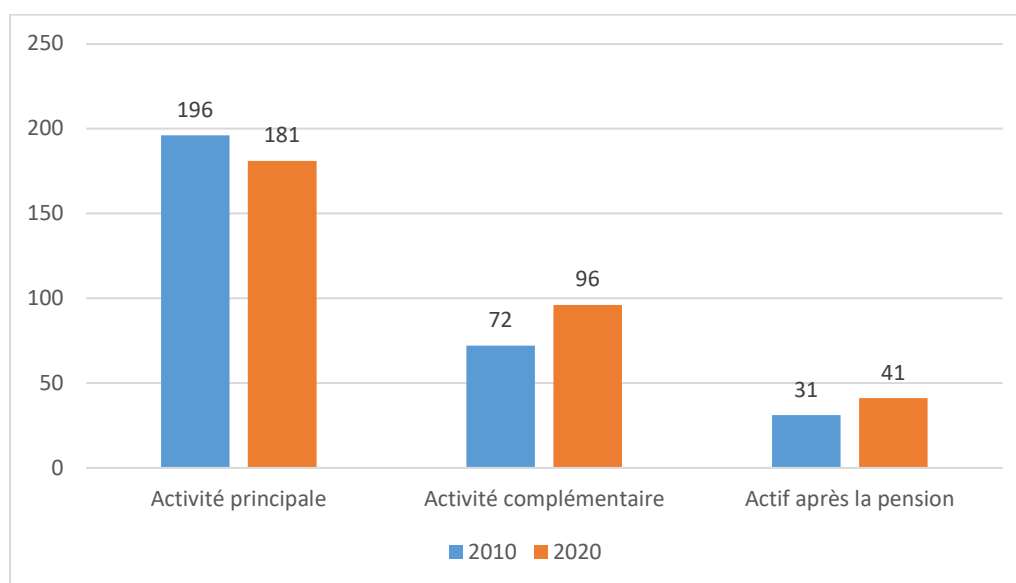
Tableau 16 : Répartition de l'emploi indépendant par branches d'activité - 2010-2020 – Source : INASTI

| Branches d'activités | Sainte-Ode (2010) | Sainte-Ode (2020) | % (2020) | Arrondissement de Bastogne (% 2020) |
|-----------------------|-------------------|-------------------|----------------|-------------------------------------|
| Agriculture | 88 | 89 | 29,3 % | 26,2 % |
| Pêche | 2 | 0 | 0,0 % | 0,0 % |
| Industrie | 64 | 75 | 24,7 % | 22,0 % |
| Commerce | 58 | 56 | 18,4 % | 22,2 % |
| Professions libérales | 49 | 68 | 22,4 % | 21,5 % |
| Services | 17 | 15 | 4,9 % | 7,5 % |
| Divers | 0 | 1 | 0,3 % | 0,6 % |
| Total | 278 | 304 | 100,0 % | 100,0 % |

L'emploi indépendant de Sainte-Ode se caractérise par trois grands secteurs d'activités : l'agriculture (29,3 % de l'emploi indépendant total), l'industrie (24,7 %) et les professions libérales (22,4 %).

Comparativement à l'arrondissement de Bastogne, la commune détient une part plus élevée d'emplois dans le domaine de l'agriculture (+ 3,1 points), de l'industrie (+ 2,7 points) et des professions libérales (+ 0,9 point). À l'inverse, elle compte moins d'indépendants dans les secteurs du commerce (- 3,8 points) et des services (- 2,6 points) que l'arrondissement de Bastogne.

Graphique 33 : Évolution de la nature de l'activité indépendante - 2010-2020 – Source : INASTI

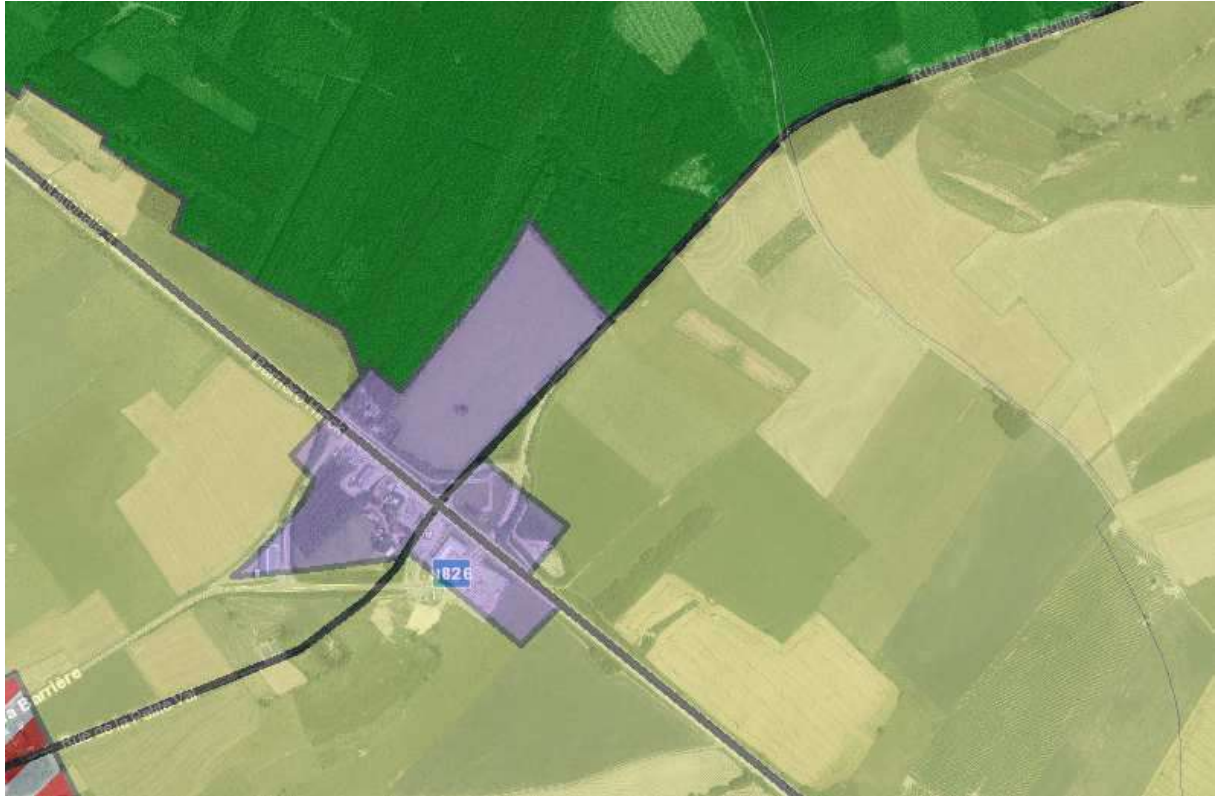


Depuis 2010, le nombre total d'indépendants au sein de la commune de Sainte-Ode a augmenté de 6,4 %, soit 19 indépendants supplémentaires. Les activités complémentaires ont augmenté de 33,3 % (+ 24 indépendants) alors que les activités principales ont diminué de 7,7 % (- 15 indépendants). La commune compte également plus d'indépendants actifs après la pension (+ 10 indépendants) entre 2010 et 2020, soit une augmentation de 32,2 %.

12.4 Parcs d'activités économiques

La commune de Sainte-Ode va créer un Parc d'activités économiques avec la commune de Bertogne : le « Parc de la Barrière Hinck ».

Figure 13 : Projet de création d'une nouvelle zone d'activité économique



Le nouveau parc d'activités économiques sera dédié aux entreprises artisanales et aux petites entreprises locales. En effet, dans sa Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024, la commune précise sa volonté de travailler au développement d'un parc d'activités économiques et d'encourager la promotion des acteurs locaux, des commerces de proximité et la valorisation des circuits courts.

Il sera géré par IDELUX et en pluricommunalité par les Communes de Sainte-Ode et Bertogne. Sa surface est de +/- 7 ha. Les travaux d'aménagement devraient débuter en 2023 pour une mise en œuvre et une commercialisation des terrains en 2024.

12.5 Opérateurs économiques

Comme il est précisé dans la partie relative aux partenaires, la commune de Sainte-Ode compte une Agence de Développement Local (ADL) transcommunale et une Agence Locale pour l'Emploi (ALE).

Dans sa Déclaration de Politique générale de 2019-2024, la commune de Sainte-Ode mentionne sa volonté de poursuivre sa collaboration avec l'ALE.

En mettant en place le plan d'actions de l'ADL, la commune souhaite valoriser le savoir-faire local, dynamiser l'attractivité du territoire et le tissu entrepreneurial, et booster l'emploi.

12.6 Éléments de synthèse

| | |
|--|---|
| Entreprises | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 257 numéros de TVA (plus 20,7% depuis 2010) ▪ Majorité dans le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche (26,1%) ▪ 23 faillites entre 2011 et 2021 |
| Emplois salariés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 486 postes salariés (41,3% de la population active) ▪ Majorité dans le secteur de l'Administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social (59,1%) ▪ Secteur de la construction a presque doublé en 10 ans (6,7% en 2010 et 11,3% en 2021) |
| Emplois indépendants | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 304 emplois indépendants (25,9% de la population active) ▪ 3 grands secteurs : agriculture, industrie et professions libérales ▪ Plus 6,4% depuis 2010 |
| Parc d'activités économiques(PAE) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Barrière Hinck 6,9 hectares |
| Opérateurs économiques | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de Développement Local (ADL) transcommunale ▪ Agence Locale pour l'Emploi (ALE) |
| Enjeux, perspectives et besoins | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de l'activité économique ▪ Pérennité des emplois dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et du social ▪ Mise en œuvre du PAE |

13 Le tourisme

13.1 Structures d'encadrement

Comme il est précisé dans la partie relative aux partenaires, la commune de Sainte-Ode dépend de la **Maison du Tourisme de Bastogne**.

Notons également qu'un syndicat d'initiative participe à l'organisation de manifestations et animations sur la commune. Il est situé sur la Place d'Amberloup.

D'un point de vue général, la commune de Sainte-Ode souhaite développer l'attractivité touristique du territoire grâce à une politique basée sur le tourisme vert (DPG 2019-2024).

13.2 Structures d'hébergement

L'offre en hébergements touristiques est relativement bien développée, principalement les gîtes et maisons de vacances. Selon les données du site touristique de la commune de Sainte-Ode, elle dénombre²³ :

- **2 campings :**
 - o « Camping Tonny » à Amberloup ;
 - o « Camping de Wachirock » à Amberloup.
- **2 chambres d'hôtes :**
 - o « La Maison Jules » à Tonny (5 chambres) ;
 - o « La Forestière » à Lavacherie (10 personnes).
- **37 gîtes ruraux/à la ferme :**
 - o 7 gîtes ruraux au « Château-ferme de Laval » à Laval ;
 - o 1 gîte rural « À la maison d'Ode » à Amberloup ;
 - o 1 gîte rural « Gîte du cheval blanc d'Houmont » à Houmont ;
 - o 1 gîte rural « La Pommeraie » à Sprimont ;
 - o 1 gîte rural « Ferme d'Ortie » à Amberloup ;
 - o 3 gîtes ruraux « Les Gîtes du Rancourt » à Tillet ;
 - o 2 gîtes ruraux « Aux 2 Tilleuls » à Houmont ;
 - o 1 gîte rural « Un coin de Paradis » à Acul ;
 - o 1 gîte rural « Energîte » à Chisogne ;
 - o 1 gîte rural « Le vieil Erable » à Chisogne ;
 - o 3 gîtes ruraux « L'Enclos des Frênes » à Rechimont ;
 - o 3 gîtes à la ferme « Les gîtes de Renuamont » à Renuamont ;
 - o 1 gîte rural « L'Ancre » à Amberloup ;
 - o 1 gîte rural « La Petite Jeanne » à Amberloup ;
 - o 1 gîte à la ferme à Amberloup ;
 - o 2 gîtes à la ferme « Le Jardin » à Le Jardin ;
 - o 2 gîtes ruraux « Les Frênes » à Herbaimont ;
 - o 1 gîte à la ferme « Le Moulin » à Magery ;
 - o 1 gîte rural « Le Bockaissart » à Lavacherie ;
 - o 1 gîte rural « Gîte de Solange » à Lavacherie ;
 - o 1 gîte rural « Le Brâme du Cerf » à Lavacherie ;

²³ Les établissements recensés sont issus des données du site de la commune de Sainte-Ode <https://www.sainte-ode.be/vie-touristique/h%C3%A9bergements/>.

- 1 gîte rural « La Pieride » à Lavacherie.

Notons que la plupart des gîtes détiennent entre 2 et 3 épis, témoignant d'une bonne qualité de l'accueil.

En 2023, le nombre de gîtes a augmenté pour passer à 40.

– **11 maisons/chalets de vacances à louer²⁴** :

- Maison de vacances à Chisogne (4 chambres) ;
- Maison de vacances à Lavacherie (3 chambres) ;
- Maison de vacances à Tonny (3 chambres) ;
- Le « Chalet d'Orti » à Aviscourt (4 chambres) ;
- Maison de vacances « Petit château de Beauplateau » à Beauplateau (12 chambres) ;
- Maison de vacances « Les trois bouleaux » à Aviscourt (3 chambres) ;
- Maison de vacances « A la maison d'Ode » à Amberloup (3 chambres) ;
- Maison de vacances « La cense du vieux frêne » à Magerotte (4 chambres) ;
- Manoir/maison de vacances « La Hestrale » à Beauplateau (7 chambres) ;
- Maison de vacances « La Blanche Vignerie » à Lavacherie (13 chambres) ;
- Maison de vacances « Aux Pieds des Bouleaux » à Tillet (3 chambres) ;

L'offre en hébergements touristiques se concentre en majorité à Lavacherie (8 établissements) et Amberloup (8 établissements). Des gîtes ruraux et à la ferme sont dispersés dans les différents villages/hameaux (Magery, Herbaimont, Le Jardin, Rechimont, Chisogne, Acul, Tillet, Houmont et Laval).

13.3 **Restauration et cafés**

L'offre en restauration et cafés apparaît peu développée sur la commune de Sainte-Ode²⁵ :

– **3 brasseries/établissements de petite restauration** :

- Domaine de Wachirock (brasserie) à Sprimont ;
- La Pêcheur du Moulin des Trois-Ponts (petite restauration/taverne/brasserie) à Amberloup ;
- Camping Tonny (café/petite restauration) à Tonny.

– **1 café/bar** :

- Michi bar (bar) à Lavacherie.

– **1 friterie** :

- N&B Fritestop (friterie) à Amberloup.

– **6 restaurants** :

- Le Primordia (restaurant/traiteur) à Beauplateau ;
- L'Enclos des Frênes (restauration du terroir, produits locaux) à Rechimont ;
- Domaine de Wachirock (petite restauration/poissons) à Sprimont ;
- Auberge de Lavacherie « Le Borsa » (restaurant/traiteur) à Lavacherie ;
- Michi bar (Grill) à Lavacherie.

²⁴ Ces informations ont été trouvées sur le site internet <https://www.booking.com> et sur la section « Vie touristique » du site de la commune de Sainte-Ode <https://www.sainte-ode.be/vie-touristique/h%C3%A9bergements/>.

²⁵ Les établissements recensés sont issus des données de la section « Vie touristique » du site de la commune de Sainte-Ode <https://www.sainte-ode.be/vie-touristique/restauration/>.

Notons que certains établissements ont été catégorisés « restaurants » et « brasseries/établissements de petite restauration ».

L'offre en restauration et cafés est relativement faible et éparse sur le territoire. Aucune entité ne concentre différentes offres de restauration.

13.4 Activités et points d'intérêt

Diverses activités et attractions sur le territoire communal :



La maison de la Randonnée – GTA Belgique :



Située dans le village de Sprimont, La maison de la Randonnée – GTA (Grande Traversée Ardennaise) conçoit des itinéraires de randonnées, définit et met en œuvre un balisage identitaire, édite des cartes et autres supports, s'occupe de l'entretien du balisage et organise différents événements.

La maison de la Randonnée propose différents itinéraires dont la Transardennaise, la Transgaumaise, la Transfamenne et d'autres itinéraires sur le territoire ardennais, et le Sentier des Vallées de l'Ourthe et du Laval sur le territoire communal.

Nature et Mouvement :

Situé à Gérimont, « La petite écurie des Blanches Pierres » propose des activités équestres sous forme de cours, de stages ou de journée découverte, des balades à dos d'ânes, de l'équithérapie, des produits au lait d'ânesse ainsi qu'une ferme pédagogique. L'asbl Nature et Mouvement propose également un hébergement en roulotte pour les étapes cavalières.

Écurie Aldina :

Située à Amberloup, l'Écurie Aldina propose des stages, des cours et la pension.

Wonder Stables :

Située à Lavacherie, l'écurie propose des cours et des stages d'équitation, le suivi et encadrement de concours, des conseils pour l'achat et la vente, etc.

Pêcheurie des Trois Ponts :

Située à Amberloup, la Pêcheurie des Trois Ponts propose la pêche en étang, à la demi-journée ou la journée complète. Une taverne et de la petite restauration sont également accessibles autour de l'étang.

Domaine de Wachirock :

Le domaine de Wachirock, situé à Sprimont au bord du Laval, propose la pêche en étang (uniquement des truites saumonées), un camping, un restaurant et une braserie.

La Ferme d'Antan :

Située à Tillet, l'activité principale de La Ferme d'Antan est une chèvrerie/fromagerie. Elle s'ouvre sur demande au public pour une visite de la ferme.

Ardenne Bike Tours :

Dix itinéraires non balisés, en boucle de 15 à 48 km, qui emmènent les cyclistes à la découverte des communes de Sainte-Ode, Bertogne, Tenneville, Saint-Hubert et Libramont.

Ardenne Nordic Park :

Premier parc nordic en province de Luxembourg, l'Ardenne Nordic Park propose un Nordic circuit training de 3,4 km et cinq itinéraires en boucle de 2 à 18,5 km sur le territoire communal.

Le centre d'interprétation du champignon :

Situé à Rechimont, le centre est présenté sous forme de musée où l'on peut découvrir une centaine d'espèces.

+ De nombreux circuits de randonnées et promenades sur le territoire communal :



La commune de Sainte-Ode dispose de nombreux circuits de randonnée, à savoir :

- **23 itinéraires en boucle**, un total de 268 km balisés.
- **6 itinéraires randonnée vtt en boucle**, entre 17 et 61,7 km non-balisés ;
- Plusieurs promenades thématiques pédestres :
 - o **Le sentier des Vallées de l'Ourthe et du Laval** : Itinéraire GTA de 105 km au total, le sentier des Vallées est un itinéraire en étoile, c'est-à-dire qu'il est composé de cinq boucles balisées dont les points de départ et d'arrivée sont situés tous à Beauplateau, à la lisière du massif forestier de Saint-Hubert. Ces boucles ont pour thème « les champignons de notre région » ;

- **La route historique de Sainte-Ode** : Circuit jalonné de photos anciennes de Sainte-Ode sur les lieux chargés d'histoire et la vie des habitants autrefois. Ce circuit compte 45 km ;
- **Le sentier artistique**: Dans la réserve naturelle d'Orti (Amberloup) ;
- **L'Ardenne Nordic Park** : Inauguré en 2016, l'Ardenne Nordic Park propose six itinéraires de 2 kilomètres à 18,45 kilomètres spécialement conçus pour la pratique de la marche nordique. Sainte-Ode est devenue la première région de la province de Luxembourg dédiée à la marche nordique. Les différents points de départ sont situés à Amberloup, Beaulieu, Houmont et Lavacherie, invitant ainsi les « nordic walkers » à découvrir la commune sous différents angles ;
- **De l'Eifel à l'Ardenne** : Le sentier Rhin-Meuse relie le Rhin à la Meuse en traversant l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et les Ardennes françaises. Ce sont 9 étapes de randonnée pédestre et 10 promenades familiales en boucle de 7 km à 13 km dans différentes localités dont Tillet dans la commune de Sainte-Ode.
- **Sentiers de Grande Randonnée (GR 14)** : « Le sentier de l'Ardenne » sur 215 km.
- Plusieurs circuits autoroutiers :
 - **La Route des Forêts** : Grand itinéraire de 191 km traversant les communes de Libramont, Saint-Hubert, Nassogne, Champlon (Tenneville) et Amberloup (Sainte-Ode). Balade/rallye découverte territoriale de la Grande Forêt de Saint-Hubert, de ses villages authentiques et des curiosités touristiques comme le Pont de Fosset.
 - **La Transardennaise** : Itinéraire de 164 km en 8 étapes de La-Roche-en-Ardenne à Bouillon qui est destiné autant aux vélos qu'aux motos et aux autos. C'est un itinéraire de découvertes des sites touristiques de l'Ardenne traversant notamment Sainte-Ode et le village de Lavacherie, Saint-Hubert, Nassogne, Alle-sur-Semois, Vresse et Rochehaut.
- Deux sentiers didactiques du Parc naturel des deux Ourthes :
 - **Le sentier de la Réserve d'Orti** : Dans la réserve, on peut trouver une aire de barbecue, une balade Totemus, un verger et un rucher ;
 - **Le sentier didactique « Chemin au naturel »** : Différents aménagements aux abords du sentier ont été réalisés en faveur de la faune et de la flore.

La commune de Sainte-Ode est partenaire du projet Ardenne Cyclo dans le cadre du programme européen INTERREG France – Wallonie – Vlaanderen. Ce projet de coopération européenne, associant 28 partenaires belges et français, prévoit la création de deux véloroutes de longue distance à travers l'Ardenne transfrontalière sur 280 kilomètres d'itinéraires balisés, à travers le massif ardennais.

Les objectifs du projet sont :

- Favoriser une mobilité transfrontalière douce.
- Proposer des offres complémentaires et qualitatives de tourisme à vélo grâce à la connexion de tronçons isolés et la résorption de passages dangereux.
- Créer une expérience touristique facilitée sur des axes vélos structurés dans des environnements variés : campagne, forêt, ville et villages, lacs, rivières.

Ce projet mène trois types d'actions : aménagements structurels, équipements utiles et actions de promotion ciblées. Il prévoit la création de deux véloroutes touristiques transfrontalières à travers le massif ardennais. Véloroutes signifie qu'il n'y a pas uniquement des pistes cyclables, mais aussi des routes peu fréquentées et des chemins bucoliques.

D'une part, un itinéraire linéaire de 110 km, la Véloroute Centre Ardenne, qui relie l'EuroVelo 5 à l'EuroVelo 19. De Sainte-Ode (province du Luxembourg) à Remilly-Allicourt (département des Ardennes). Il aboutit sur la Voie verte, à une trentaine de kilomètres de Charleville-Mézières.

D'autre part, une boucle d'environ 170 km, la Véloroute Lesse et Semoy. Au départ de Monthermé, elle suit La Meuse à vélo, traversant la frontière à Givet, vers Beauraing, Wellin, Gedinne puis rejoint la Semois : Vresse, Bohan, pour continuer le long de la Semoy, de Hautes-Rivières à Monthermé.

Figure 14 : Projet européen "Ardenne Cyclo" - Source : BEP Développement territorial



La commune a un autre projet de déplacements lents de loisirs, la mise en place de deux balades TOTEMUS qui consistent à aller d'un point touristique à un autre en résolvant des énigmes afin de trouver où se cache le Totem (concept à mi-chemin entre le jeu de piste et le géocaching, qui s'utilise grâce à une application).

✚ Un patrimoine architectural, rural et naturel riche et varié :

Figure 15 : Le Château-ferme de Laval - Source : parismatch.be



La commune de Sainte-Ode détient également un patrimoine architectural historique. La brochure touristique de Sainte-Ode mentionne les éléments suivants :

- La Chapelle de la Bonne-Dame à Lavacherie ;
- Le pont de Fosset à Fosset ;
- L'ancienne ligne vicinale Bastogne – Amberloup – Lavacherie – Marche ;
- Le château-ferme à Laval ;
- L'église romane d'Amberloup ;
- L'église de Tillet ;
- La Pierre du Gayet à Tillet ;
- Le monument de la 326^{ème} Airborne Medical Compagny à la Barrière de Hinck/Amberloup ;
- La Place de la 194^{ème} Gilder Infantry Regiment à Houmont.

Les murs en pierre sèche font également partie du patrimoine rural de Sainte-Ode, en structurant les paysages. Ils font l'objet d'un projet transfrontalier Interreg « Grande Région » depuis 2016, visant à inventorier et restaurer ces murs. Ils sont près d'une centaine sur le territoire communal.

13.5 Fêtes et folklore

✚ Fête du Parc naturel des deux Ourthes :

Le dimanche 22 mai à Houmont, la fête du Parc naturel avait pour thème la nature accessible. Au programme : différentes animations en rapport avec le thème, un marché des artisans d'art et de bouche des six communes du Parc, une exposition dans l'église, une balade en char à bancs, un labyrinthe végétal, un atelier bricolage nature, etc. La fête du Parc naturel est itinérante et tourne dans les différentes communes qui le constituent, elle n'est donc pas organisée de manière récurrente sur le territoire de Sainte-Ode.

 **Kermesse de Tillet :**

En période estivale, Tillet organise sa Grande fête du village animée par des concerts, bals et diverses activités réparties sur plusieurs jours.

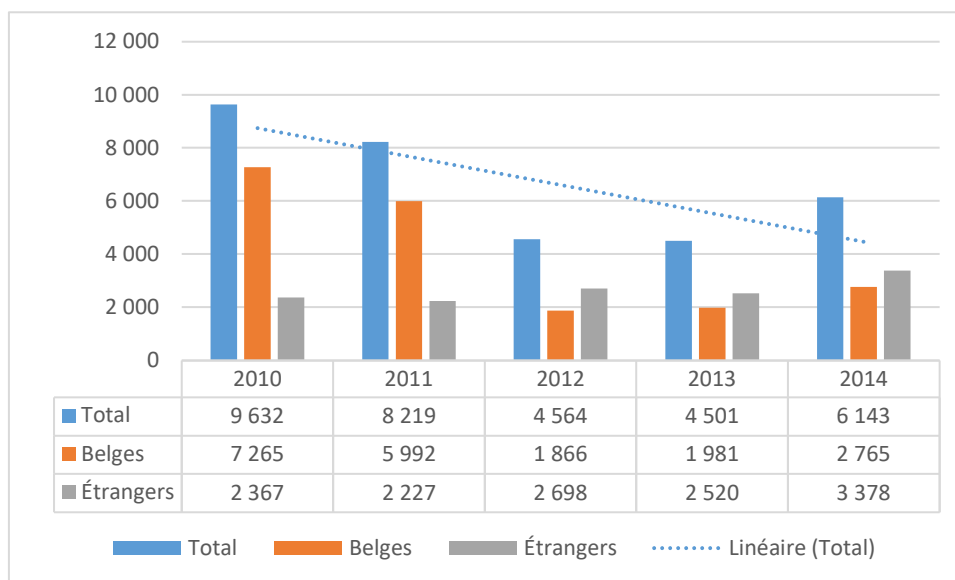
13.6 Arrivées et nuitées

Tableau 17 : Évolution du nombre d'arrivées et de nuitées touristiques – 2010-2018 – Source : STATBEL

| Années | Arrivées | | | | Nuitées | | | |
|-------------|----------|--------|-----------|-------------|---------|--------|-----------|-------------|
| | Total | Belges | Étrangers | Indéterminé | Total | Belges | Étrangers | Indéterminé |
| 2010 | 9.632 | 7.265 | 2.367 | / | 42.676 | 28.390 | 14.286 | / |
| 2011 | 8.219 | 5.992 | 2.227 | / | 32.237 | 19.946 | 12.291 | / |
| 2012 | 4.564 | 1.866 | 2.698 | / | 18.606 | 6.201 | 12.405 | / |
| 2013 | 4.501 | 1.981 | 2.520 | / | 17.914 | 6.507 | 11.407 | / |
| 2014 | 6.143 | 2.765 | 3.378 | / | 24.033 | 7.850 | 16.183 | / |
| 2015 | 12.529 | 6.973 | 5.556 | / | 43.710 | 20.732 | 22.978 | / |
| 2016 | 12.652 | 7.219 | 5.433 | / | 41.046 | 20.216 | 20.830 | / |
| 2017 | 13.578 | 8.273 | 5.305 | 0 | 42.293 | 23.440 | 18.853 | 0 |
| 2018 | 12.158 | 7.138 | 5.020 | 0 | 37.521 | 19.258 | 18.263 | 0 |

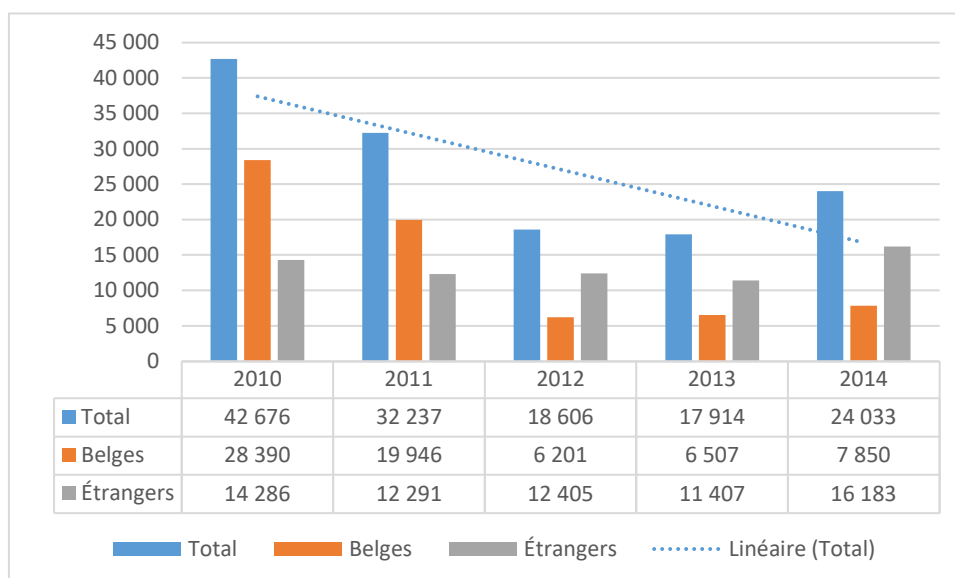
Les nombres présentés ci-dessus sont à nuancer. En effet, en 2015, il y a eu des changements dans la méthodologie de STATBEL par rapport aux années précédentes. Un nouveau type de logement apparaît : « Gîtes de vacances, appartements et meublés de vacances ». Depuis, cela est réduit aux logements sous licence, enregistrés, reconnus ou autorisés. Jusqu'en 2014, les chiffres incluaient les vacances, les congrès, les séminaires, les conférences et autres raisons professionnelles. Ainsi, afin d'analyser l'évolution du nombre d'arrivées et de nuitées sur le territoire de Sainte-Ode, nous le ferons pour les périodes 2010-2014 et 2015-2018.

Graphique : Arrivées touristiques 2010-2014 – Source : STATBEL



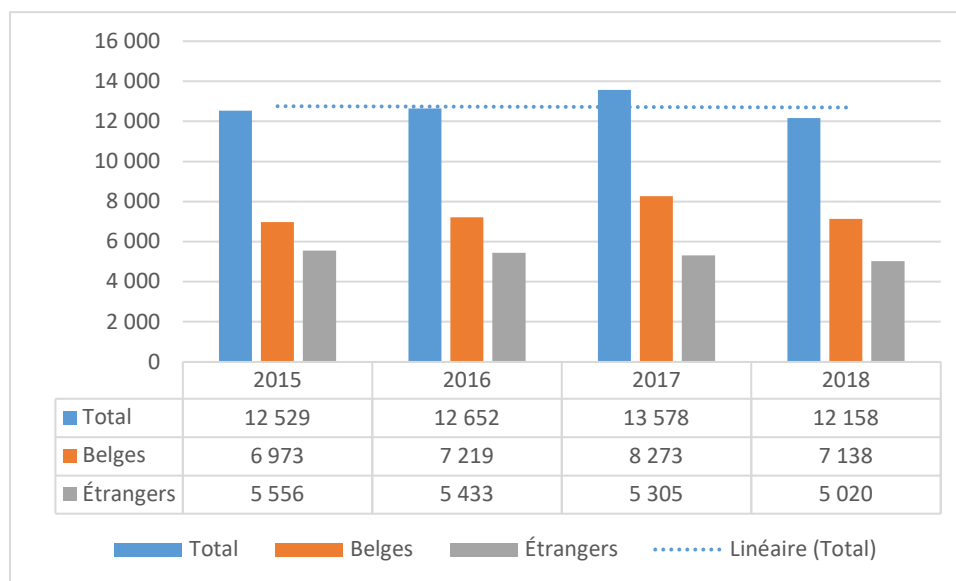
En 2014, la commune comptabilise 6.143 arrivées touristiques. Ces dernières ont diminué de 36,2 % depuis 2010. Depuis 2012, le nombre d'étrangers est supérieur à celui des belges qui arrivent sur le territoire communal.

Graphique : Nuitées touristiques 2010-2014 : Source : STATBEL



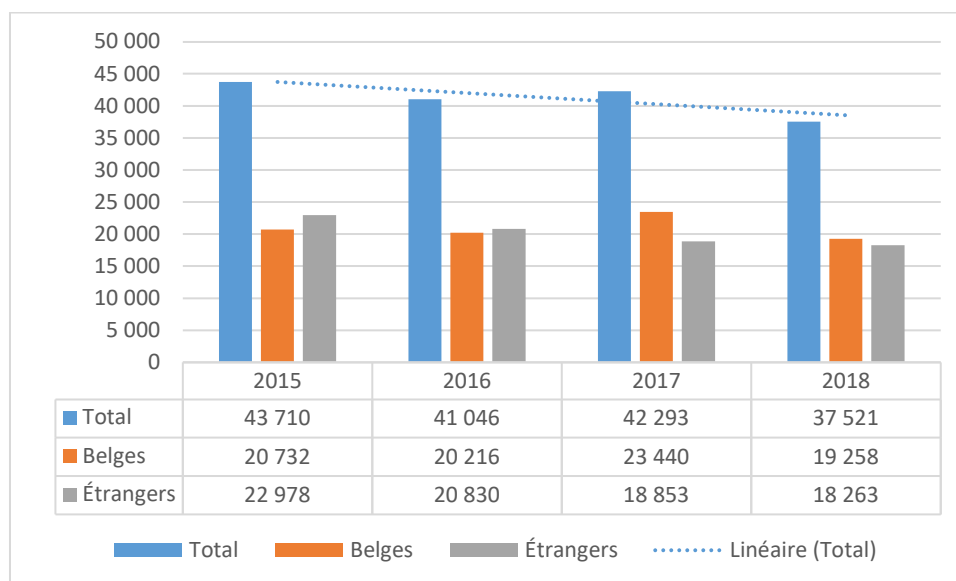
En 2014, la commune de Sainte-Ode comptabilise 24.033 nuitées. Elles ont diminué de 43,7 % depuis 2010. Comme pour les arrivées, depuis 2012 la tendance s'inverse et le nombre d'étrangers est supérieur au nombre de belges qui passent la nuit sur le territoire. Notons qu'en 2012 le nombre total de nuitées a diminué de plus de moitié depuis 2010, baisse qui correspond à la baisse du nombre de belges qui arrivent et qui dorment dans la commune. On peut donc constater une perte d'attractivité touristique du territoire pour les belges à partir de 2012.

Graphique : Arrivées touristiques 2015-2018 – Source : STATBEL



En 2018, la commune comptabilise au total 12.158 arrivées, ce qui correspond à une baisse de 3,0 % par rapport à 2015. Le nombre de belges est supérieur au nombre d'étrangers qui arrivent sur le territoire sur toute la période depuis 2015.

Graphique : Nuitées touristiques 2015-2018 – Source : STATBEL



En 2018, Sainte-Ode a compté 37.521 nuitées. Par rapport à 2015, leur nombre a diminué de 14,2 %. En 2017 et 2018, le nombre de belges est supérieur au nombre d'étrangers qui passent la nuit sur le territoire, tendance qui s'inverse par rapport à la période 2015-2016.

En 2018, la majorité des arrivées et nuitées sont donc réalisées par des touristes belges.

13.7 Éléments de synthèse

| | |
|---|--|
| Structures d'encadrement | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maison du Tourisme de Bastogne ▪ Syndicat d'Initiative ▪ DPG : politique basée sur le tourisme vert |
| Structures d'hébergement et restauration | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 37 gîtes ruraux/à la ferme en 2022 (40 en 2023) ▪ 11 maisons/chalets de vacances ▪ 2 campings ▪ 2 chambres d'hôtes ▪ 6 restaurants ▪ 3 brasseries ▪ 1 café/bar ▪ 1 friterie |
| Activités et points d'intérêt | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maison de la randonnée GTA Belgique ▪ Ardenne Nordik Parc ▪ Écuries et pêcheries ▪ Visite à la ferme ▪ Nombreux circuits de randonnée ▪ Ardenne Bike Tours ▪ Deux sentiers didactiques ▪ Projet Ardenne Cyclo ▪ Fêtes et kermesses |
| Arrivées et nuitées | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Depuis 2015, le nombre de belges est supérieur aux étrangers ▪ Baisse de 3% du nombre d'arrivées entre 2015 et 2018 ▪ Baisse de 14,2% du nombre de nuitées entre 2015 et 2018 |
| Enjeux, perspectives et besoins | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un tourisme vert à encadrer et promouvoir ▪ Une offre en restauration à étoffer |

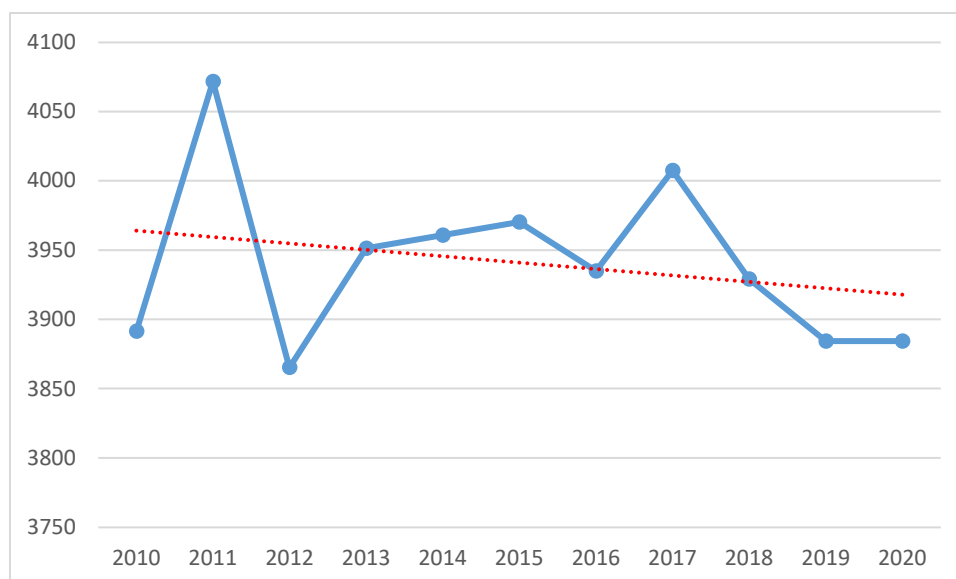
14 Agriculture

L'analyse portant sur la situation agricole de la commune de Sainte-Ode repose essentiellement sur des données de la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (CAP Ruralité - CAPRU). Certains indicateurs ont été mis à jour, nous permettant d'avoir des données plus récentes (2020). Pour d'autres, comme le profil des exploitants agricoles ou la main d'œuvre agricole, les seules statistiques sont disponibles jusqu'en 2010-2012. Bien que celles-ci ne soient pas les plus récentes, il nous est apparu important de les traiter afin d'avoir une vue d'ensemble et de comprendre la dynamique étudiée. Ces données relativement anciennes sont néanmoins à nuancer.

14.1 Surface agricole utilisée

En 2020, la Surface Agricole Utilisée (SAU) s'élève à 3884 hectares. La SAU représente 39,7 % du territoire communal.

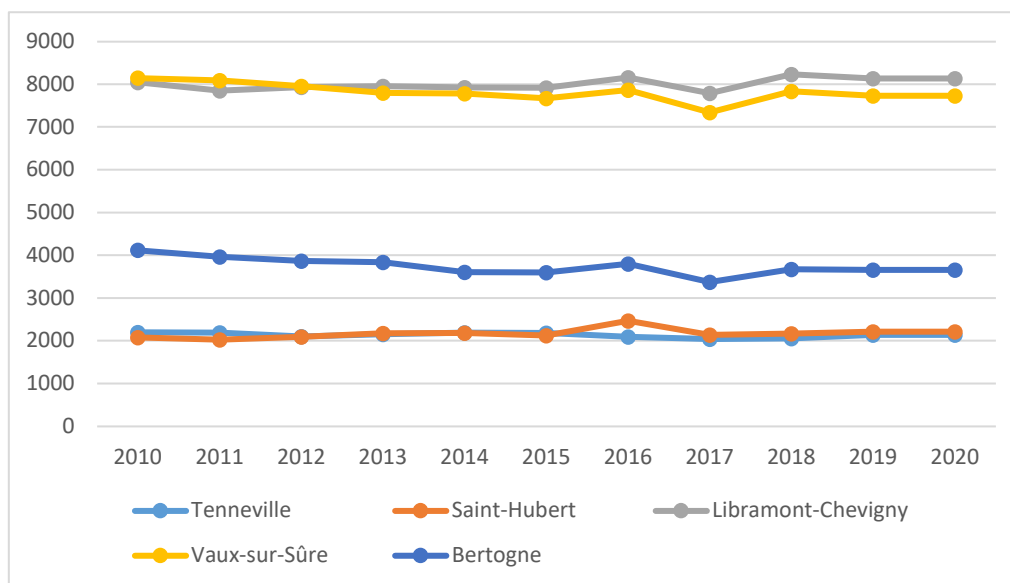
Graphique 34 : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) - 2010-2020 – Source : CAPRU



Malgré deux années marquées par une nette augmentation de la SAU sur le territoire (2011 : 4071 hectares et 2017 : 4007 hectares), depuis 2010, sur la période, la SAU a diminué de 0,2 %.

✚ Comparaison avec la micro-région :

**Graphique 35 : Évolution de la surface agricole utilisée au sein de la micro-région - 2010-2020 –
Source : CAPRU**



Sur la période 2010-2020, les communes ont vu leur SAU évoluer de manière différente. Bertogne, Vaux-sur-Sûre et Tenneville ont connu une diminution de leur SAU : - 11,2 % à Bertogne, - 5,1 % à Vaux-sur-Sûre et - 2,7 % à Tenneville. À l'inverse, les communes de Saint-Hubert (+ 6,5 %) et de Libramont-Chevigny (+ 1,0 %) connaissent une augmentation de la SAU sur la période.

En 2020, Sainte-Ode détient une SAU similaire à Bertogne, dominée par celles de Vaux-sur-Sûre (7730 hectares) et de Libramont-Chevigny (8.128 hectares).

✚ Structure de la surface agricole utilisée :

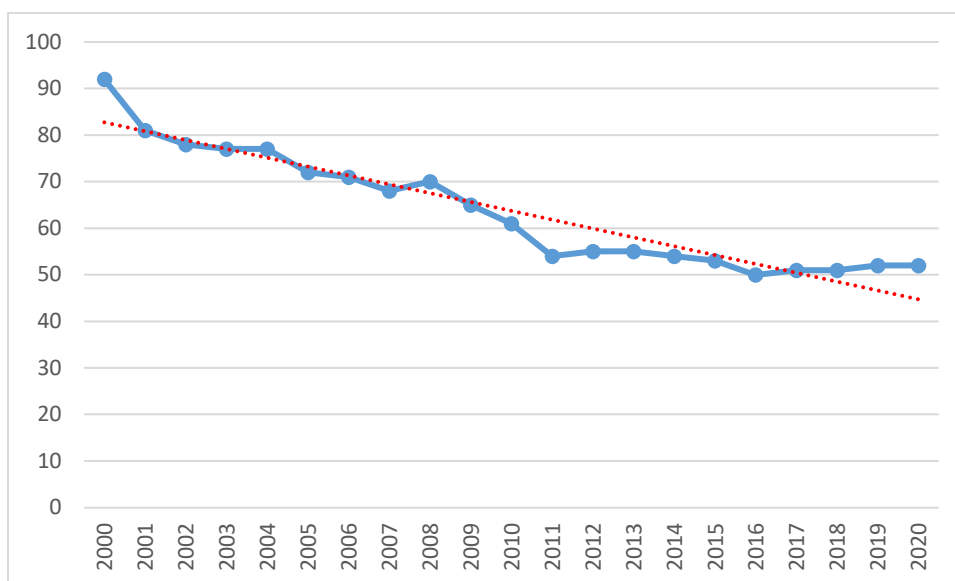
La SAU communale est composée de 63,8 % de superficies toujours couvertes d'herbes (2.477 hectares), soit des pâtures et prairies permanentes. 1.401 hectares sont dédiés à des terres arables (36,1 % de la SAU communale), notamment pour du fourrage (881,5 hectares), des céréales pour le grain (418,7 hectares) et des pommes de terre (61,8 hectares).

Dans une moindre mesure, quelques hectares sont destinés aux cultures industrielles (18,1 hectares), aux jachères (9,3 hectares) et aux légumineuses récoltées en grain sec (12 hectares).

14.2 Situation des exploitations agricoles

14.2.1 Exploitations agricoles

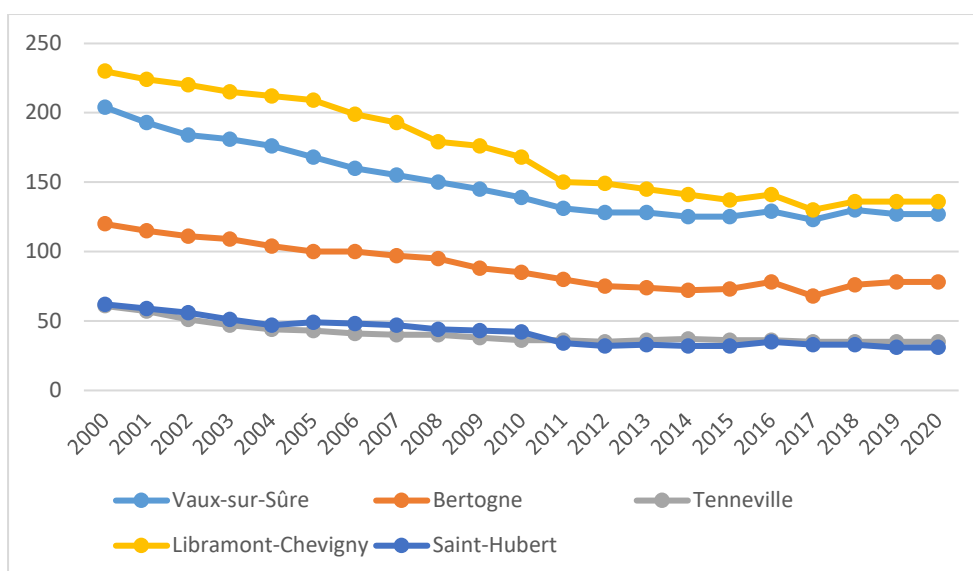
Graphique 36 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles - 2000-2020 – Source : CAPRU



En 2020, la commune de Sainte-Ode comptabilise 52 exploitations agricoles. Depuis 2000, l'évolution de ce nombre est en forte baisse (- 43,5 %), avec une diminution de 40 exploitations agricoles. Depuis 2016, le nombre d'exploitations semble se stabiliser.

Comparaison avec la micro-région :

Graphique 37 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles au sein de la micro-région - 2000-2020 – Source : CAPRU



Au sein de la micro-région, on constate que toutes les communes ont vu leur nombre d'exploitations agricoles diminuer – Saint-Hubert connaissant la plus forte diminution en pourcentage (- 50 %) et

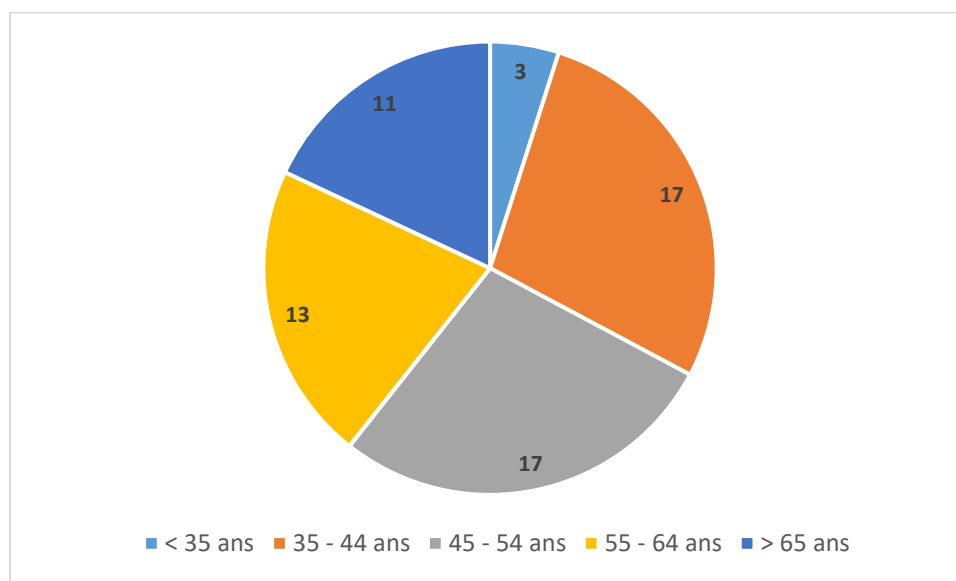
Libramont-Chevigny en nombre d'exploitations (- 94) entre 2000 et 2020. Cette diminution semble toutefois se stabiliser dans toutes les communes depuis 2011.

Malgré cette baisse du nombre d'exploitations agricoles, Libramont-Chevigny est la commune qui détient le plus d'exploitations de la micro-région (136) suivie par Vaux-sur-Sûre (127). À l'inverse, Saint-Hubert (31) et Tenneville (35) en comptabilisent le moins.

14.2.2 Profil des exploitants agricoles

En 2012, une grande majorité des exploitants agricoles étaient des personnes physiques (94,5 %). La commune comptait trois exploitations dont l'exploitant était une personne morale.

Graphique 38 : Répartition des exploitations agricoles selon l'âge des exploitants - 2010 – Source : CAPRU



En 2010, 39,3 % des exploitants sont âgés de 55 ans et plus. 67,2 % sont âgés de 45 ans et plus. Les chefs d'exploitation de moins de 35 ans sont très peu nombreux (4,9 %). Ne disposant pas de données plus récentes, on peut présager un vieillissement de cette population agricole en 2020. En effet, plus du tiers des exploitants seraient pensionnés actuellement et un autre tiers en phase d'y être. La question du renouvellement des générations agricoles se pose alors.

14.3 Main d'œuvre agricole

En 2012, la main d'œuvre agricole totale²⁶ s'élève à 92 personnes. Cette dernière a diminué de 4,2 % par rapport à 2010 (- 4 unités).

En 2012, la main d'œuvre totale en unité de travail annuel (UTA) s'élevait à 69,5. Celle-ci a diminué de 4 unités par rapport à 2010.

²⁶ Selon CAPRU, la main d'œuvre totale est la somme entre la main d'œuvre familiale (exploitant, conjoint, membres de la famille) et la main d'œuvre non familiale occupée régulièrement (temps plein et partiel) et irrégulièrement (saisonnier, occasionnel, travailleurs des entreprises de travaux agricoles). (Source : <http://www.capru.be/>)

14.4 Productions agricoles

Tableau 18 : Cheptel – 2020 – Source : CAPRU

| | Cheptel |
|-----------|------------------|
| Bovins | 8.793 |
| Porcins | 21 |
| Volailles | 63 |
| Ovins | 25 ²⁷ |

L’agriculture de Sainte-Ode est manifestement tournée vers l’élevage bovin : 8.793 bovins recensés en 2020.

14.5 Filière courte et produits locaux

La commune de Sainte-Ode connaît le développement des circuits courts alimentaires sur son territoire. Un marché du terroir en juillet et août, un marché fermier le reste de l’année ou encore de la vente directe à la ferme sont proposés. De plus, quelques magasins vendent plus largement des productions locales et certains restaurants travaillent également avec les produits locaux. Les circuits courts alimentaires répondent aux attentes grandissantes des consommateurs, de plus en plus à la recherche de transparence et de proximité avec les producteurs.

La liste ci-dessous, non exhaustive, permet de se rendre compte du développement de la filière courte sur le territoire communal.

Marché du terroir des deux Ourthes :

Figure 16 : Marché du terroir des deux Ourthes - Source : ADL Tenneville-Sainte-Ode-Bertogne



En juillet et août, chaque jeudi de 17h à 20h, est organisé le Marché du terroir des deux Ourthes. Un roulement est organisé entre les villages d’Amberloup, Champlon et Bertogne. Il est organisé en

²⁷ Données de 2016.

collaboration avec l'ADL Tenneville-Sainte-Ode-Bertogne. De nombreuses productions locales et régionales venant d'une trentaine d'exposants s'y trouvent.

✚ Marché fermier des trois communes (Sainte-Ode, Tenneville et Bertogne) :

Un vendredi par mois, hormis en juillet, août et janvier, un marché fermier est organisé de 17h à 20h à la salle « Le Foyer » à Tenneville. Différents produits locaux provenant d'une dizaine de producteurs réguliers y sont proposés. En outre, un bar avec des bières locales y est tenu et des hamburgers artisanaux et locaux sont également proposés.

✚ GACoeur de l'Ourthe : Groupement d'Achat en Commun :



Un GAC est un groupe de personnes qui se mettent en commun pour acheter leurs produits directement aux producteurs. En diminuant les intermédiaires, la consommation devient plus solidaire et assure un meilleur revenu aux agriculteurs de sa région. Les commandes peuvent être faites de manière bimestrielle en suivant le calendrier proposé. Les commandes de produits se font sur le site internet magasin.gacoeurdourthe.be et elles sont récupérées le jour défini pour la distribution à la salle de Roumont.

✚ Boucheries locales :

Boucherie Viande-Ardenne sclr (Milliomont) :

Située à Milliomont, Viande-Ardenne est une boucherie à la ferme qui fournit en viande les particuliers et professionnels de la région de Sainte-Ode mais également toute la Province de Luxembourg. La spécialité est la filière bœuf à l'herbe et bio Salers. Viande-Ardenne propose également des plats préparés, un service traiteur, des buffets et colis de viande.

Boucherie Ligot (Lavacherie) :

La boucherie, charcuterie artisanale et traiteur Ligot à Lavacherie existe depuis 1936. En boucherie, elle propose des viandes de porc, bœuf, agneau et volaille et du gibier en saison. En charcuterie, elle propose des salaisons fumées à l'ancienne (saucisson d'ardenne IGP, jambon d'ardenne IGP,...), du boudin, du pâté, de la tête pressée, des boulettes, du jambon cuit, etc. La boucherie a obtenu la reconnaissance d'Artisanat certifié, un label confirmant que la boucherie utilise des produits sans OGM et sans antibiotique et que tous ses produits sont fabriqués dans ses ateliers.

Distributeur (Amberloup) :

Un distributeur de viande locale est situé à Amberloup.

✚ Fromageries locales :

La Ferme d'Antan :

Située à Magerotte, la Ferme d'Antan travaille avec des procédés naturels et ses activités tournent principalement autour de la fromagerie (différents fromages de chèvre et de vache). Les fromages sont vendus au magasin de la ferme, où sont également proposés des produits locaux et fermiers provenant de producteurs travaillant dans la même dynamique que la Ferme d'Antan.

La Ferme Keirse :

Située à Houmont, la Ferme familiale Keirse pratique l'agriculture biodynamique depuis 1982. Les produits (fromages, beurre, yaourts, lait, fruits et légumes de saison et farine d'épeautre et de seigle) sont en vente à la ferme et dans quelques enseignes.

✚ Le miel d'Orti :

Dans la réserve d'Orti, où différentes espèces de fruitiers hautes tiges ont été replantées (pommés, poires, prunes), est produit le miel d'Orti, diversifiant l'offre en produits de terroir.

✚ Ferme du Gevray (Aviscourt) :

Située à Aviscourt, la Ferme du Gevray est spécialisée dans la production de farine et de pain. Les céréales sont moulues grâce à un moulin à meule de pierre.

✚ Bières locales :

« La Vatch'Hot » :

Créée par le comité de quartier de Lavacherie « Les Grenouilles de Lavacherie », la Vatch'Hot est une bière blonde 100 % naturelle composée d'eau, de malts d'orge, d'houblons et levures issues de l'Abbaye d'Orval. Elle est refermentée en bouteille et titre 6,2 % en alcool. On peut se la procurer notamment via le GAC.

Brasserie Demanez :

Située dans la vallée du Laval à Magerotte, la brasserie Demanez a été créée en mars 2014. Elle produit six bières de manière fidèle aux procédés traditionnels de fabrication des bières de haute refermentation avec refermentation en bouteille. Les bières sont brassées à partir de malts et houblons certifiés BIO. On peut également se la procurer via le GAC.



« La cuvée de la Jonquille » :

Brassée par la Brasserie artisanale Saint-Monon à Ambly, La Cuvée de la Jonquille est une bière ambrée titrant 6,5 % en alcool. Elle a été lancée il y a vingt ans, lors de la création du premier marché du terroir à Amberloup. Outre les tavernes et restaurants du terroir qui servent La Cuvée de la Jonquille, elle est commercialisée et mise en valeur par le Syndicat d'Initiative de Sainte-Ode lors de ses différentes manifestations.

« L'Odacieuse » :

Bière artisanale produite à la brasserie Demanez, vendue et promue par le Syndicat d'Initiative.

14.6 Éléments de synthèse

| | |
|--|--|
| Surface Agricole Utilisée (SAU) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3884 hectares (39,7% du territoire) ▪ Baisse de 0,2% depuis 2010 malgré deux nettes augmentations en 2011 et 2017 ▪ 63,8% de pâtures et prairies permanentes ▪ 36,1% de terres arables |
| Situation des exploitations agricoles | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 52 en 2020 ▪ Moins 43,5% depuis 2000 ▪ Situation stabilisée depuis 2016 ▪ 39,3% des exploitants sont âgés de 55 ans et plus ▪ 4,9% des exploitants ont moins de 35 ans |
| Main d'œuvre et production agricole | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 92 personnes en 2012 ▪ Majoritairement de l'élevage bovin (8793 bovins) ▪ Quelques élevages de volailles, porcins et ovins |
| Filière courte et produits locaux | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché du terroir en juillet et août ▪ Marché fermier des trois communes ▪ Vente directe à la ferme ▪ Distributeurs de viande locale ▪ GAC cœur de l'Ourthe ▪ Boucheries et fromageries locales ▪ Bières locales |
| Enjeux, perspectives et besoins | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vieillesse des exploitants agricoles ▪ Territoire propice à l'élevage qui diminue ▪ Pérennisation et développement des circuits-courts |

15 Forêt

15.1 Caractéristiques générales

La forêt couvre plus de 45,7% du territoire ; ce sont majoritairement des propriétés privées. Le patrimoine forestier communal est géré par les cantonnements DNF de Nassogne et La Roche-en-Ardenne. Il s'étend sur près de 607 ha, principalement en forêt de Freyr ; il fait donc partie des chasses de la Couronne. Ainsi, mises à part quelques petites parcelles communales données en location, les revenus de la chasse sont quasiment inexistantes pour Sainte-Ode.

Les principales essences forestières sont les feuillus. Des travaux de restauration des peuplements de feuillus en fonds de vallée ont été entrepris dans le cadre du projet « LIFE – Tourbières ». La Commune a participé au Plan de Gestion intégrée du Massif de Saint-Hubert (PGISH) qui consistait à promouvoir les conditions d'une gestion cohérente et intégrée d'un ensemble de propriétés. Sainte-Ode est inscrite en certification forestière PEFC depuis 2002.

15.1.1 Répartition des grands types de milieux au sein de l'unité d'aménagement

| Type d'habitat | Surface (Ha) | % |
|-------------------------|--------------|------|
| Peuplements résineux | 232 | 38,2 |
| Peuplements feuillus | 312,4 | 51,5 |
| Peuplements mixtes | 36,5 | 6 |
| Habitats non forestiers | 26,3 | 4,3 |
| | 607,2 | 100 |

15.1.2 Types de peuplements au sein de l'unité d'aménagement

| Type de peuplement | Surface (Ha) | % de l'UA |
|---------------------------|--------------|-------------|
| Pessière | 162,2 | 26,7 |
| Epicéas | 17,7 | 2,9 |
| Douglasaie | 17,1 | 2,8 |
| Mélèzière | 15,3 | 2,5 |
| Pinède | 12,6 | 2,1 |
| Douglas – Epicéas | 10,6 | 1,7 |
| Douglas – Autres résineux | 5,4 | 0,9 |
| Résineux divers | 2,8 | 0,5 |
| Total Résineux | 243,7 | 40,1 |
| Hêtraie | 256,1 | 42,2 |
| Hêtraie mélangée | 29,1 | 4,8 |
| Chênaie – Hêtraie | 11 | 1,8 |
| Feuillus divers | 4,6 | 0,8 |
| Boulaie | 2,3 | 0,4 |
| Chênaie – Boulaie | 1,6 | 0,3 |
| Aulnaie | 0,9 | 0,2 |
| Chênaie mélangée | 0,4 | 0,1 |
| Total feuillus | 306 | 50,6 |
| Mélange feuillus/résineux | 23,2 | 3,8 |
| Pessière - Boulaie | 1,4 | 0,2 |
| Total mixtes | 24,6 | 4 |
| BE, vides et trouées | 6,5 | 1 |

| | | |
|--------------------------|------------|------------|
| Total Peuplements | 6,5 | 1 |
| Habitats non forestiers | 26,6 | 4,3 |
| Total | | 100 |

15.1.3 État sanitaire des peuplements

L'état sanitaire des peuplements de la commune de Sainte-Ode souffre comme partout en Wallonie de plusieurs pathogènes sur plusieurs essences et certains de ces perturbateurs peuvent provoquer des pertes de croissance importantes, voir la mort des sujets.

Il existe sur le territoire la présence des pathogènes suivants :

- Le siroccocus, la rouille suisse, le botrytis, le chancre du douglas et la cécidomyie sur le douglas ;
- L'Ips typographe et le chalcographe (scolytes s'attaquant aux jeunes branches et à la cime de l'arbre) sur épicéas ;
- Un dépérissement de hêtres dont les causes sont toujours à déterminer ;
- La chalarose sur les frênes ;
- Pourriture rouge sur plusieurs essences ;
- Scolyte du mélèze ;
- Présence du castor qui engendre des problèmes sanitaires dans les peuplements feuillus bordant les ruisseaux.

15.2 Revenus liés à la forêt

Tableau 19 : Évolution des recettes liées à la forêt - 2011-2021 - Source : Administration communale

| | Vente de bois | Locations de chasse |
|-------------|----------------------|----------------------------|
| 2011 | 155.316,90 € | 769,26 € |
| 2012 | 69.682,81 € | 803,38 € |
| 2013 | 141.289,93 € | 810,83 € |
| 2014 | 43.909,50 € | 469,12 € |
| 2015 | 155.462,36 € | 502,47 € |
| 2016 | 87.401,26 € | 518,96 € |
| 2017 | 113.037,75 € | 525,39 € |
| 2018 | 82.606,68 € | 523,95 € |
| 2019 | 54.110,32 € | 546,90 € |
| 2020 | 43.152,14 € | 1.618,03 € |
| 2021 | 195.243,54 € | 2.123,84 € |

En septembre 2021, les recettes communales liées à la forêt s'élèvent à 197.367,38 €. Les ventes de bois concernent 98,9 % des recettes. Les locations de chasse représentent 1,1 % des recettes.

15.3 Éléments de synthèse

| | |
|-----------------------------------|---|
| Caractéristiques générales | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La forêt couvre 45,7% du territoire communal ▪ Principalement des forêts privées |
|-----------------------------------|---|

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">▪ 607 hectares principalement en forêt de Freyr▪ Plus de la moitié sont des feuillus▪ Présence de plusieurs pathogènes |
| Revenus | <ul style="list-style-type: none">▪ Principalement la vente de bois (98,9%)▪ Locations de chasse (1,1%) |
| Enjeux, perspectives et besoins | <ul style="list-style-type: none">▪ La résilience de la forêt sur le long terme |

16 Mobilité

16.1 Déplacements automobiles

16.1.1 Réseau routier

Le territoire communal est structuré par plusieurs axes routiers de différents réseaux, à savoir :

- N4 « Bruxelles – Luxembourg » au nord-est du territoire ;
- N826 « Recogne (Libramont-Chevigny) - Houffalize » du centre-est au centre-ouest du territoire ;
- N829 « Baconfoy (Tenneville) à Amberloup (Sainte-Ode) » traversant le territoire du Nord au centre ;
- N848 « Saint-Hubert – Martelange » qui longe le sud-ouest du territoire.

Le réseau autoroutier est inexistant sur le territoire communal. Il faut compter environ 30 minutes pour rejoindre l'E411 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg ».

En termes d'accessibilité, au départ de l'administration communale²⁸, le profil de la commune de Sainte-Ode est le suivant :

- **Bertogne** : 13 kilomètres – 13 minutes ;
- **Vaux-sur-Sûre** : 19 kilomètres – 21 minutes ;
- **Tenneville** : 10 kilomètres – 10 minutes ;
- **Saint-Hubert** : 15 kilomètres – 15 minutes ;
- **Libramont** : 18 kilomètres – 18 minutes ;
- **Bastogne** : 17 kilomètres – 17 minutes ;
- **Marche-en-Famenne** : 33 kilomètres – 28 minutes ;
- **Namur** : 79 kilomètres – 60 minutes ;
- **Arlon** : 54 kilomètres – 47 minutes ;
- **Luxembourg** : 88 kilomètres – 66 minutes ;
- **Bruxelles** : 136 kilomètres – 100 minutes.

16.1.2 Stationnement

L'offre de stationnement semble être adaptée aux caractéristiques du territoire. Aucune problématique n'est rencontrée selon les données de l'Administration communale.

16.1.3 Sécurité routière

| Année | Nombre d'accidents | Avec décès | Avec blessés | Avec dégâts matériels | Dégâts dus au gibier |
|-------|--------------------|------------|--------------|-----------------------|----------------------|
| 2012 | 36 | 1 | 7 | 28 | 19 |
| 2013 | 30 | 0 | 6 | 24 | 15 |
| 2014 | 24 | 1 | 4 | 19 | 14 |
| 2015 | 44 | 0 | 7 | 37 | 22 |
| 2016 | 35 | 0 | 7 | 28 | 15 |
| 2017 | 35 | 0 | 5 | 30 | 21 |
| 2018 | 41 | 0 | 5 | 36 | 18 |
| 2019 | 45 | 0 | 5 | 40 | 30 |

²⁸ Source : Viamichelin.be

| | | | | | |
|-------------|----|---|---|----|----|
| 2020 | 33 | 0 | 2 | 31 | 18 |
| 2021 | 27 | 0 | 3 | 24 | 15 |

Selon les données de l'Administration communale, la moitié des accidents constatés entre 2012 et 2021 sont suivis de dégâts matériels dus au gibier.

16.2 **Déplacements en commun**

16.2.1 Réseau SNCB

La commune de Sainte-Ode ne dispose pas d'infrastructure ferroviaire.

La gare IC (InterCity)²⁹ la plus proche se trouve à Libramont-Chevigny, à 17 kilomètres de Sainte-Ode. Elle se situe sur la ligne IC-16 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg ».

La gare locale (L)³⁰ la plus proche se trouve à Poix Saint-Hubert, à 20 kilomètres de Sainte-Ode. Elle se situe sur la ligne L-162 « Namur – Libramont – Arlon – Sterpenich », comptant d'importants nœuds d'interconnexion avec les bus TEC.

16.2.2 Réseau TEC

Plusieurs lignes de bus desservent le territoire communal, à savoir :

- Ligne 53 « Saint-Hubert – Tillet – Amberloup » ;
- Ligne 88 « Bastogne - Namur » ;
- Ligne 1 « Marche-en-Famenne - Bastogne » ;
- Ligne 4 « Libramont – Amberloup - Champlon » ;
- Ligne 51 « Amberloup – Sainte-Ode – Saint-Hubert – Libramont »

Le détail des lignes de transports en commun est repris ci-après. Précisons que le nombre de bus peut varier selon les arrêts.

²⁹ Les trains IC (InterCity) relient les grandes villes de Belgique. Ces trains ne s'arrêtent qu'aux gares les plus importantes, traversant parfois aussi les frontières nationales.

³⁰ Les trains L relient généralement les grandes villes, en s'arrêtant dans chacune des gares présentes le long du trajet.

Tableau 20 : Détails de la ligne TEC E78 "Bastogne – Marloie – Marche – Namur" - Source : TEC.be

| Numéro de ligne | Localités desservies | Périodes | Direction | Jours de desserte | Nombre de bus par jour |
|---|--|----------|---------------|----------------------|------------------------|
| Ligne 88 « Bastogne - Namur » (devenue l'Express 78 « Bastogne-Marloie-Marche-Namur » en 2020) | Namur (Gare – Rue Rogier) Jambes (Place Joséphine-Charlotte) Sinsin (N4) Marche (Wex-Rocade, Carmel, Place de l'étang, rue du Parc Industriel) | Scolaire | Vers Bastogne | Du lundi au vendredi | 18 |
| | Marloie (Gare) Bande (N4) Champlon (Place de la Gare) Tenneville (Maison Communale) Aviscourt (N4) Bastogne (Gare du Sud, Pépinière - Quai 2) | | Vers Namur | Du lundi au vendredi | 17 |

La ligne TEC E78 relie Bastogne à Namur. Une seule localité de la commune est desservie, Aviscourt, le long de la N4. Les bus circulent uniquement en période scolaire du lundi au vendredi.

Schéma de la ligne E78 « Bastogne – Marloie – Marche – Namur » :

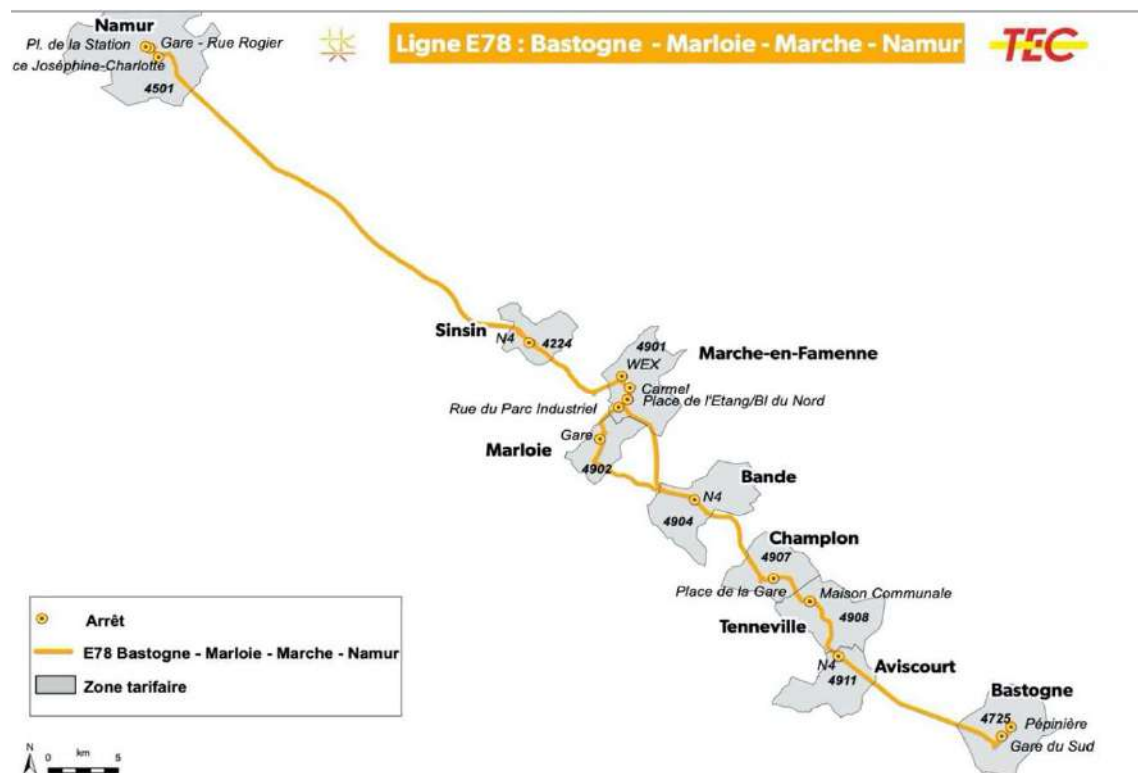


Tableau 21 : Détails de la ligne TEC n°1 "Marche-en-Famenne - Bastogne" - Source : TEC.be

| Numéro de ligne | Localités desservies | Périodes | Direction | Jours de desserte | Nombre de bus par jour |
|---|---|--------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| Ligne 1 «Marche-en-Famenne - Bastogne» | Sainte-Ode (Clinique) Lavacherie (Église) Aviscourt (N4) Sprimont (Centre) Amberloup (Terrain de football) | Scolaire | Vers Bastogne | Du lundi au vendredi | 5-8 |
| | Tonny (Carrefour) Tonny (Cabine électrique) Tonny (Centre) Lavacherie (Église) Aviscourt (Centre) | Scolaire | Vers Marche-en-Famenne | Du lundi au vendredi | 5-8 |
| | Tillet (Carrefour) Gérimont (Chapelle) Acul (Centre) Chisogne (Centre) Laval (Centre) Houmont (Église) Lavaselle (Carrefour) | Vacances scolaires | Vers Bastogne | Du lundi au vendredi | 4 |
| | Chenogne (Carrefour) Senonchamps (Église) Amberloup (Dépôt TEC) Sprimont (Centre) Barrière Hinck (N4) Renuamont (N4) | Vacances scolaires | Vers Marche-en-Famenne | Du lundi au vendredi | 4-5 |

La ligne TEC n°1 relie Marche-en-Famenne à Bastogne. La majorité des localités de la commune sont desservies : Sainte-Ode, Lavacherie, Aviscourt, Sprimont, Amberloup, Tonny, Lavacherie, Tillet, Gérimont, Acul, Chisogne, Laval, Houmont, Lavaselle, Chenogne, la Barrière Hinck et Renuamont. Les bus circulent en période scolaire (entre 5 et 8 bus par jour) et durant les vacances scolaires (4 à 5 bus par jour).

Schéma de la ligne n°1 Marche-en-Famenne – Bastogne :

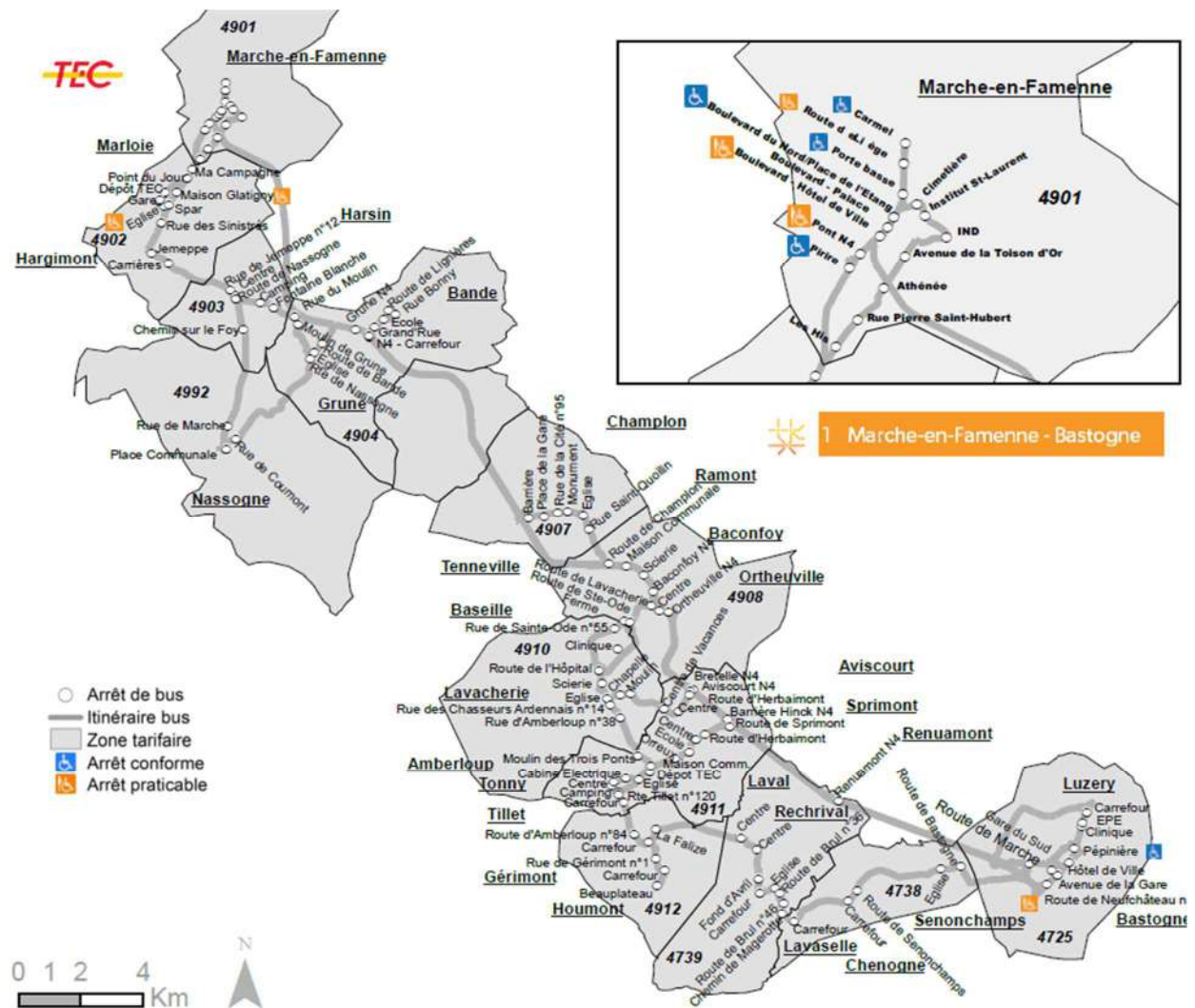


Tableau 22 : Détails de la ligne TEC n°4 "Libramont – Amberloup - Champlon" - Source : TEC.be

| Numéro de ligne | Localités desservies | Périodes | Direction | Jours de desserte | Nombre de bus par jour |
|---|---|--------------------|----------------|----------------------|------------------------|
| Ligne 4 « Libramont – Amberloup – Champlon » | Tillet (Carrefour) Tonny (Carrefour) Amberloup (Terrain de football) Lavacherie (Église) | Scolaire | Vers Ramont | Du lundi au vendredi | 1 |
| | | | Vers Libramont | | 1 |
| | | Vacances scolaires | Vers Libramont | | 1 |

La ligne 4 « Libramont – Amberloup - Champlon » dessert Tillet, Tonny, Amberloup et Lavacherie. En période scolaire et durant les vacances, le bus circule du lundi au vendredi à raison d'une fois par jour.

Schéma de la ligne n°4 Libramont – Amberloup – Champlon :

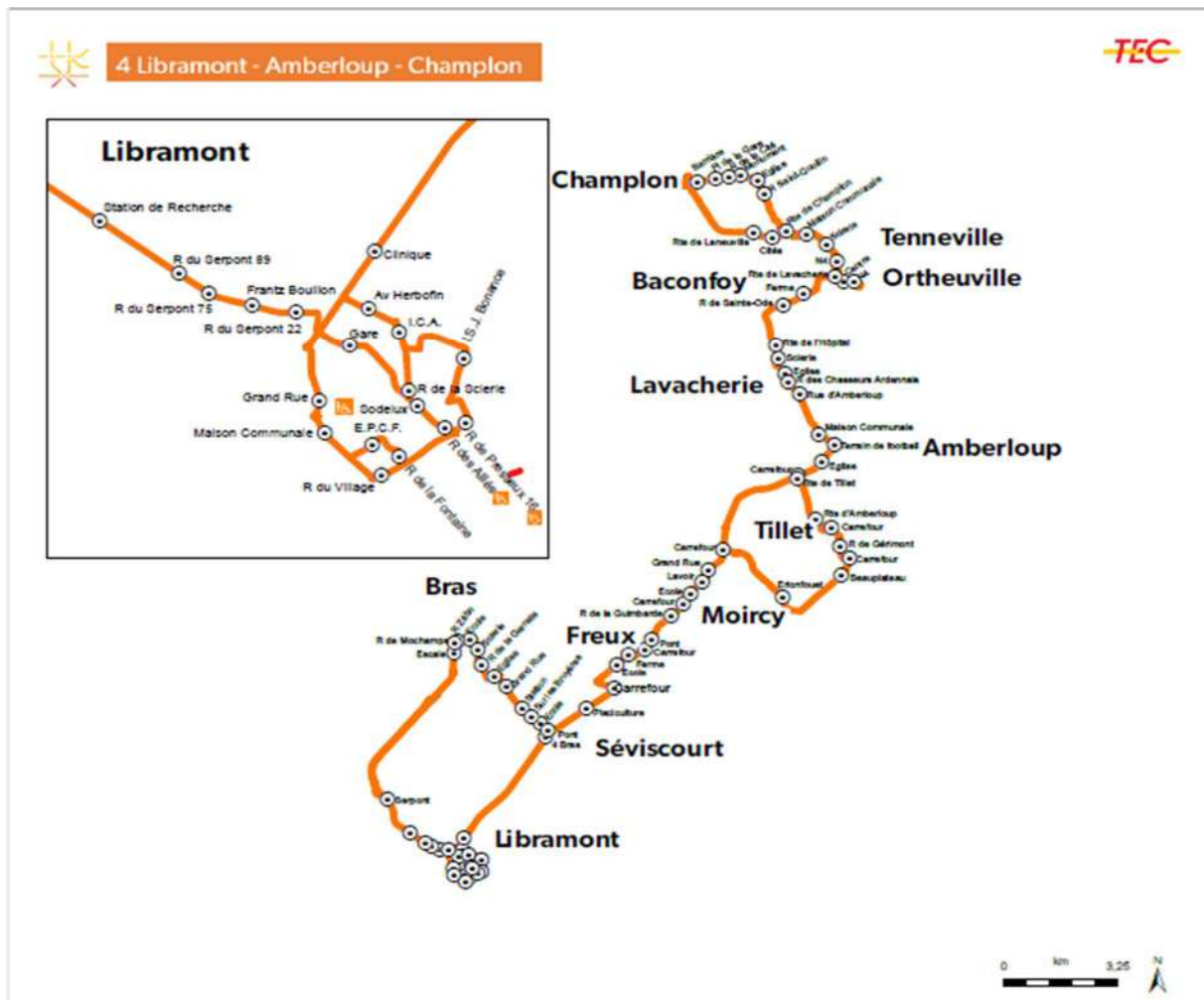


Tableau 23 : Détails de la ligne TEC n°51 "Amberloup – Sainte-Ode – Saint-Hubert - Libramont"
– Source : TEC.be

| Numéro de ligne | Localités de la commune desservies | Périodes | Direction | Jours de desserte | Nombre de bus par jour |
|---|--|--------------------|----------------|----------------------|------------------------|
| Ligne 51 « Amberloup – Sainte-Ode – Saint-Hubert - Libramont » | Sainte-Ode (Clinique) Lavacherie (Église) Amberloup (Terrain de football) | Scolaire | Vers Libramont | Du lundi au vendredi | 3-4 |
| | | | Vers Amberloup | Du lundi au vendredi | 3 |
| | | Vacances scolaires | Vers Libramont | Du lundi au vendredi | 3-4 |
| | | | Vers Amberloup | Du lundi au vendredi | 3 |

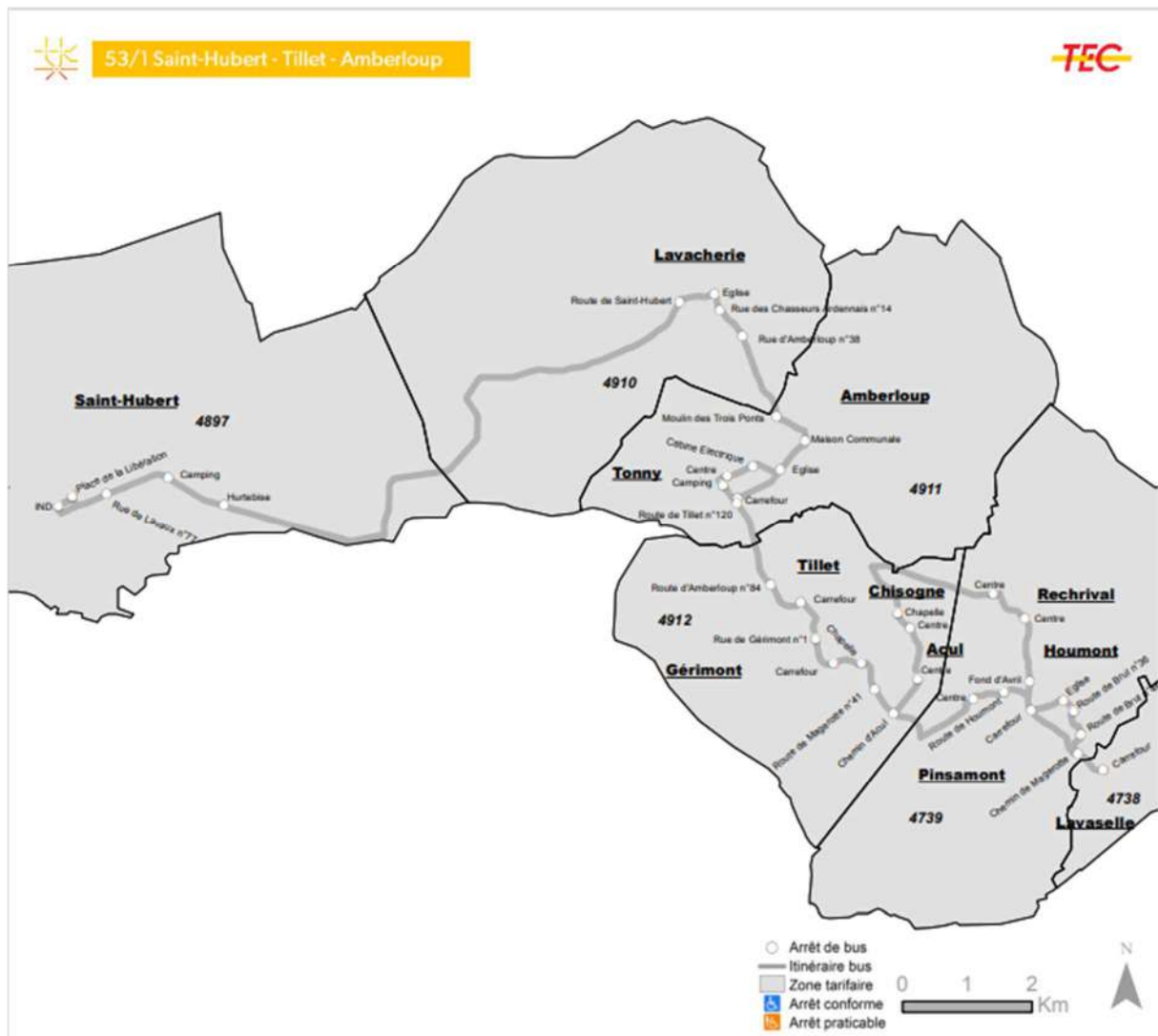
La ligne TEC n°51 relie Amberloup, Sainte-Ode et Saint-Hubert. Outre Amberloup et Sainte-Ode, Lavacherie (Église) est desservi. Les bus circulent en période scolaire et durant les vacances du lundi au vendredi, à raison de 3 à 4 fois par jour.

Tableau : Détails de la ligne TEC n°53 « Saint-Hubert – Tillet – Amberloup » - Source : TEC.be

| Numéro de ligne | Localités desservies | Périodes | Direction | Jours de desserte | Nombre de bus par jour |
|---|---|----------|-------------------|----------------------|------------------------|
| Ligne 53 « Saint-Hubert – Tillet – Amberloup » | Amberloup (Terrain de football) Tonny (Carrefour) Tillet (Carrefour) Gérimont (Chapelle) Acul (Centre) Chisogne (Centre) Laval (Centre) Rechrival (Centre) Lavaselle (Carrefour) | Scolaire | Vers Saint-Hubert | Du lundi au vendredi | 1 |
| | Brul (Chemin de Magerotte) Houmont (Eglise) Pinsamont (Centre) Gérimont (Chapelle) Tillet (Carrefour) Tonny (Camping et Centre) Amberloup (Eglise et terrain de football) Lavacherie (Eglise) Saint-Hubert (Institut Notre-Dame) | | Vers Amberloup | Du lundi au vendredi | 1 |

La ligne 53 « Saint-Hubert – Tillet – Amberloup » dessert la majorité des villages et hameaux de la commune de Sainte-Ode. Néanmoins, le bus ne passe qu'une seule fois par jour, le matin.

Schéma de la ligne n°53 Saint-Hubert – Tillet – Amberloup :



Hormis Magerotte, toutes les localités communales sont desservies par des lignes de bus. Néanmoins, aucun bus ne circule le week-end. L'offre en transports en commun peut être qualifiée de faible avec une faible fréquence des bus et des horaires majoritairement fixés en fonction des horaires scolaires. Cette dernière peut favoriser l'utilisation de la voiture et augmenter le trafic routier.

16.3 Déplacements lents

Le vocable « déplacements lents » regroupe différentes catégories d’usagers : les piétons, cyclistes, cavaliers, patineurs... et sont généralement qualifiés d’« usagers faibles » mais parmi eux, certains le sont plus que d’autres : jeunes enfants, individus à pied ou à vélo, personnes âgées, jeunes parents avec poussette, personnes à mobilité réduite... Une attention particulière doit être accordée à certains endroits, notamment au centre des villages, aux abords des commerces de proximité et écoles, dans les quartiers résidentiels, etc. Les déplacements effectués par les « usagers faibles » peuvent être classés en deux catégories :

- **Les déplacements utilitaires** : Ils permettent de rejoindre différents pôles tels que les écoles, les arrêts de bus, l’administration communale, les commerces de proximité, les infrastructures culturelles et sportives...
- **Les déplacements de loisirs** : Ils concernent les promenades, généralement en dehors des centres.

Ces deux types de déplacement ne répondent ni aux mêmes objectifs, ni aux mêmes impératifs. Pour favoriser les déplacements utilitaires, il sera nécessaire d’assurer une bonne sécurité physique (accotement en bon état, traversées sécurisées...) et psychologique (éclairage, contrôle social...) et de limiter la distance entre les « pôles » (relief peu accentué). Par contre, les promeneurs recherchent des points de vue attractifs, une ambiance calme (si possible, à l’écart de la circulation automobile) alors que les questions de sécurité deviennent moins prépondérantes : les chemins peuvent être moins praticables (mais entretenus), le contrôle social est moins nécessaire... Seuls les tronçons empruntant les voies de circulation plus fréquentées doivent offrir des conditions de sécurité équivalentes.

Déplacements utilitaires :

Dans le cadre de sa DPG 2019-2024, la commune de Sainte-Ode a identifié l’action suivante : « Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux (trottoirs et signalisation adaptée) ». Elle s’engage en effet à étudier la mise en œuvre d’un plan communal de mobilité et, à travers celui-ci, à :

- Poursuivre l’intégration systématique des deux roues dans les nouveaux projets d’aménagement des voiries, en veillant à la continuité des aménagements et en prêtant une attention particulière aux points dangereux ;
- Prévoir une possibilité de rechargement électrique pour vélos et véhicules ;
- Planifier un entretien régulier et efficace des sentiers communaux.

Concrètement, plusieurs projets de déplacements lents utilitaires sont prévus par la commune :

- La liaison Amberloup – Tillet en piste cyclable bétonnée (projet réalisé) ;
- La liaison Amberloup – Lavacherie en recyclé compacté et une nouvelle passerelle (projet en cours de réalisation en 2023) ;
- La finition de la liaison Tonny – Bonnerue en piste cyclable bétonnée.

Déplacements de loisirs :

Comme il a été précisé dans le chapitre relatif au tourisme, la commune de Sainte-Ode offre de multiples possibilités de déplacements de loisirs. L’activité touristique et déplacements de loisirs sont très importants sur la commune, avec un réseau de promenades fort développé.

16.4 Éléments de synthèse

| | |
|--|---|
| Déplacements automobiles | <ul style="list-style-type: none">▪ Plusieurs axes routiers de différents réseaux traversent le territoire (N4, N826, N829, N848)▪ Autoroute E411 à 30 minutes de Sainte-Ode▪ Offre de stationnement adaptée au territoire▪ Baisse du nombre d'accidents▪ La moitié des accidents entre 2012 et 2021 ont été suivis de dégâts matériels dûs au gibier |
| Déplacements en commun | <ul style="list-style-type: none">▪ Gare IC la plus proche à 17 km (Libramont-Chevigny)▪ Gare locale la plus proche à 30 km (Poix Saint-Hubert)▪ 5 lignes de bus desservent le territoire en période scolaire et durant les vacances▪ Pas de bus le week-end |
| Déplacements lents | <ul style="list-style-type: none">▪ Mise en œuvre d'un Plan Communal de Mobilité étudiée par la commune▪ Volonté communale de développer des infrastructures pour les modes doux▪ 3 liaisons de déplacements lents utilitaires sont réalisés ou prévus par la commune : Tillet – Amberloup ; Amberloup – Lavacherie ; Tonny – Bonnerue |
| Enjeux, perspectives et besoins | <ul style="list-style-type: none">▪ Développement d'une mobilité verte et alternative |

17 Les équipements

17.1 Réseau d'égouttage

La commune de Sainte-Ode fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de l'Ourthe (2 décembre 2005). L'assainissement des eaux usées est géré par l'intercommunale IDELUX.

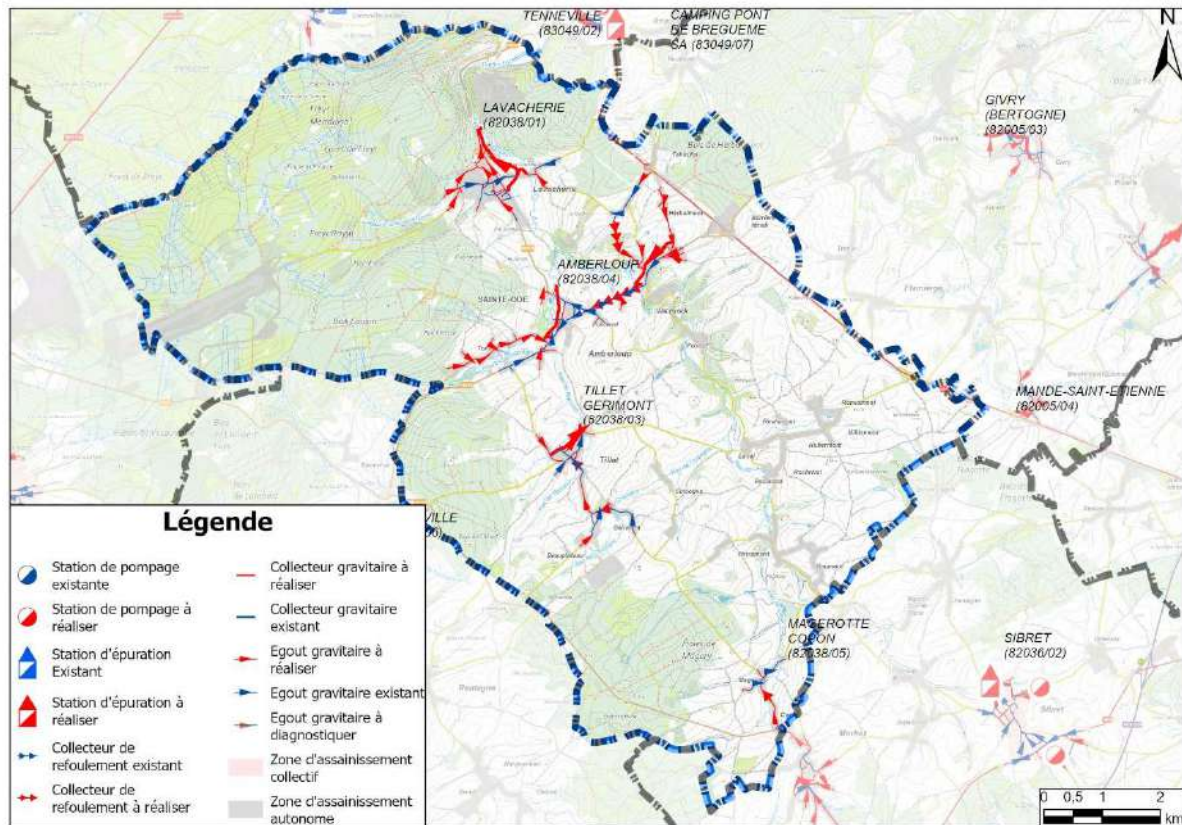
Il existe trois types de zones d'assainissement :

- La zone à régime d'assainissement collectif : Ce sont des zones dans lesquelles il y a ou il y aura des égouts qui doivent être reliés à des stations d'épuration collectives.
- La zone à régime d'assainissement autonome : Ce sont des zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées.
- Les zones transitoires qui n'ont pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles sera attribué soit le régime collectif, soit le régime autonome.

Au niveau communal, l'épuration collective concerne les villages d'Amberloup, Sainte-Ode, Tillet, Gërimont et Lavacherie. Actuellement, aucune station d'épuration est actuellement en fonction sur le territoire communal. La création de la future station d'épuration à Amberloup est toutefois à signaler (perspective de mise en service en 2027).

Le reste de la commune est placée en régime d'assainissement autonome. Ce régime s'applique donc essentiellement dans les zones destinées à l'urbanisation mais faiblement habitées, là où des spécificités locales comme la topographie ou l'hydrographie le justifient et à toute habitation construite en dehors de zones destinées à l'urbanisation.

Figure 17 : Plan d'assainissement par sous-bassin versant pour la commune de Sainte-Ode (sources : SPGE)



17.2 Distribution d'eau

La distribution et l'exploitation de l'eau pour la commune de Sainte-Ode est gérée par la Société Wallonne des Eaux (SWDE). Elle dispose de captages dans pratiquement chaque village, qui couvrent une bonne partie des besoins.

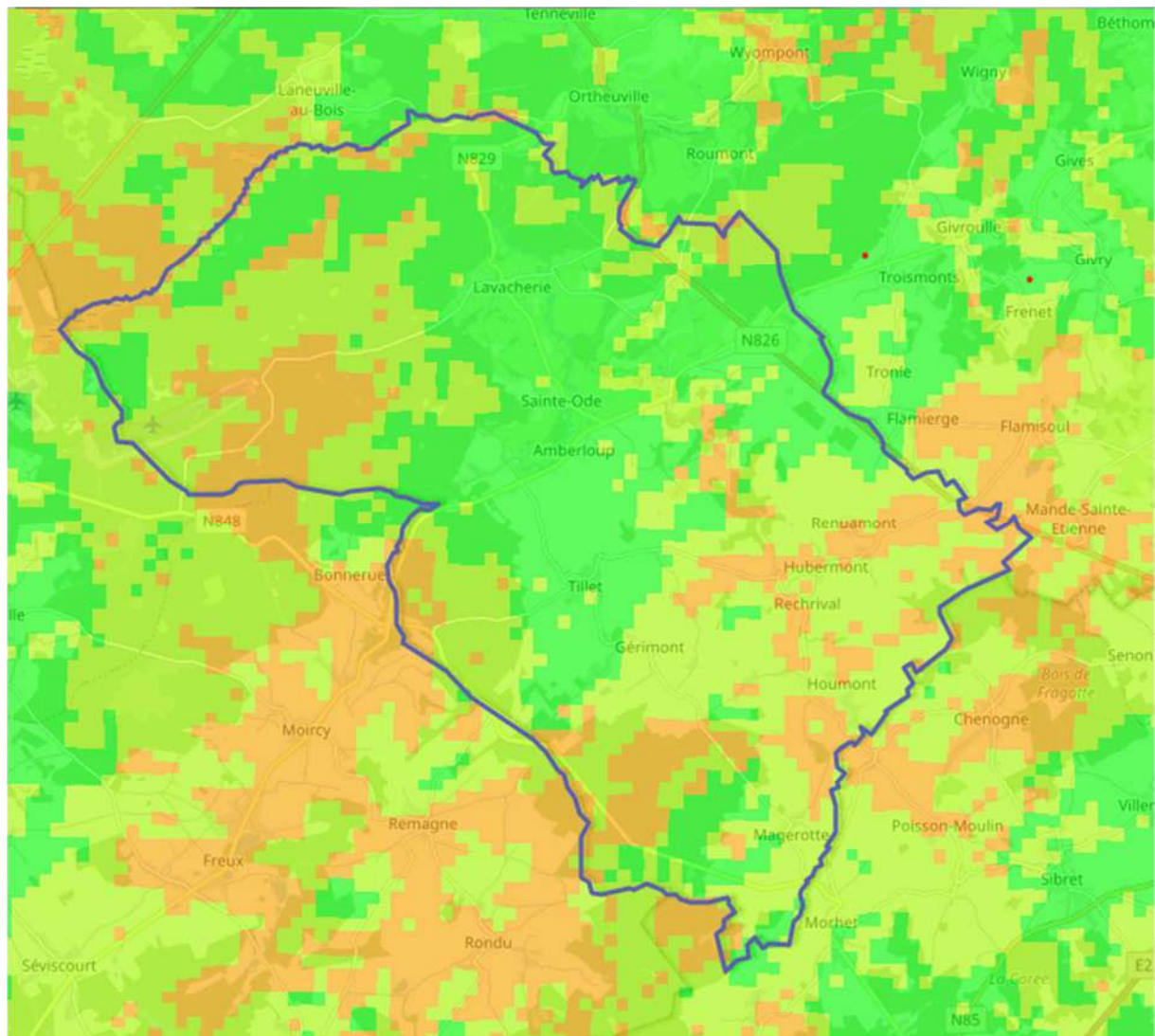
17.3 Distribution d'électricité

La distribution de l'électricité et de gaz est assurée par l'Opérateur des Réseaux Gaz et Electricité (ORES).

17.4 Télécommunications

Au total, la commune comptabilise 4 antennes GSM.

Figure 18 : Couverture mobile de Proximus sur la commune de Sainte-Ode - Source : IBPT



Selon l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications (IBPT), la couverture mobile de Sainte-Ode semble assez bonne. Proximus semble offrir la meilleure couverture mobile. Néanmoins, le nord-est et le sud-est du territoire communal semblent connaître le plus de dysfonctionnements, d'autant plus avec les réseaux Telenet/Base et Orange. Le centre de la commune (Lavacherie, Sainte-Ode, Amberloup, Tillet) est le territoire le mieux couvert par les trois réseaux.

Suite à plusieurs travaux qui ont permis d'améliorer la situation, la problématique liée à la connexion Internet est concentrée sur quelques villages à très faible densité.

Une nouvelle antenne de télécommunication sur Houmont est programmée en 2023.

17.5 **Gestion énergétique**

17.5.1 Convention des Maires

La commune de Sainte-Ode a adhéré à la Convention des Maires par décision du Conseil communal du 28/09/2017. Elle s'est dès lors engagée à réduire les émissions de CO2 sur son territoire d'au moins 40 % d'ici 2030 et à renforcer la résilience en s'adaptant aux changements climatiques.

17.5.2 Ecopasseur (énergie et logement)

En collaboration avec les communes de Bertogne et Tenneville, la commune de Sainte-Ode propose à la population locale les services d'un écopasseur (permanences le lundi à l'administration). Il a pour mission d'aider la population et la commune à mieux gérer l'énergie en fonction de l'utilisation et de les conseiller afin de réaliser des économies (à domicile et dans les bâtiments communaux).

17.5.3 Consommation énergétique des bâtiments communaux

Dans le domaine énergétique, différentes actions ont été menées par la commune :

- L'isolation de la toiture de l'école de Rechrival ;
- L'isolation de la toiture du local de football d'Amberloup ;
- L'isolation de la toiture de la salle de Houmont.

D'autres actions futures sont également prévues :

- Prolonger ou poser des panneaux photovoltaïques sur toutes les écoles ;
- Poser des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'Administration communale ;
- Installer une chaudière à pellets à l'Administration communale ;
- Remplacer des châssis de l'école de Rechrival ;
- Isoler et remplacer la toiture du garage communal ;
- Isoler la toiture du local « Road Spider » à Lavacherie.

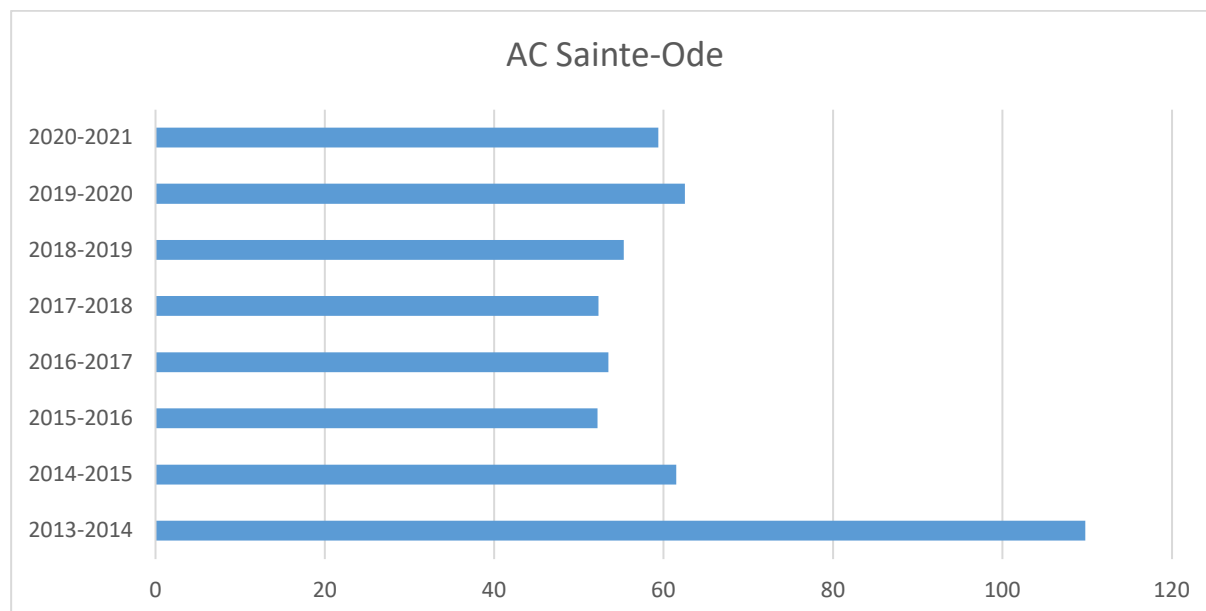
Les données les plus récentes sur la consommation énergétique des bâtiments communaux peuvent être synthétisées comme tel :

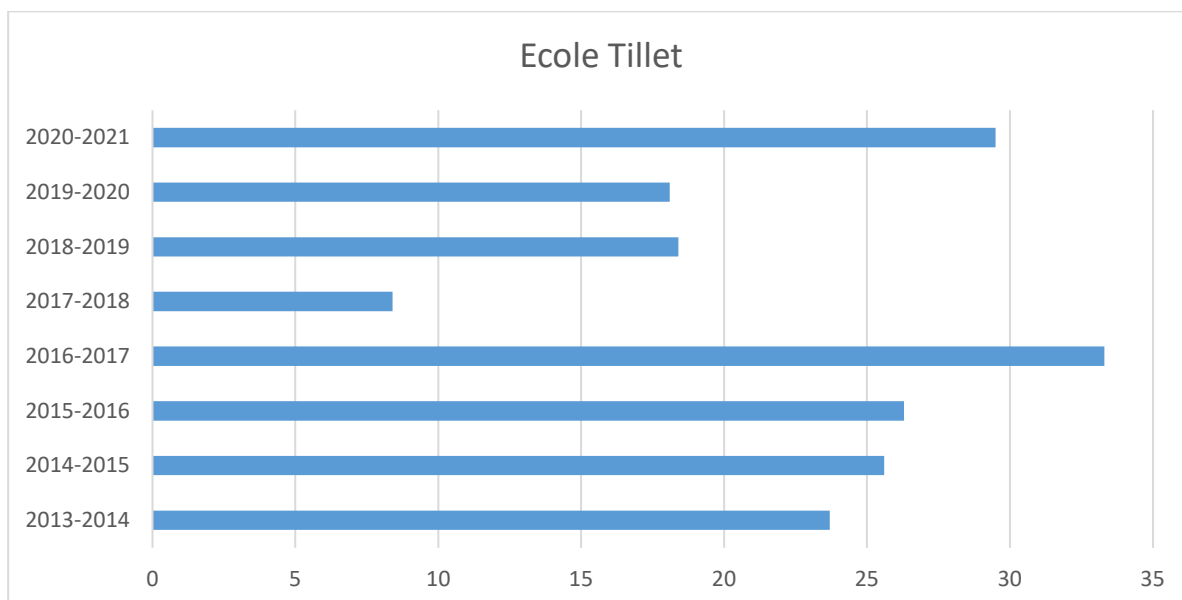
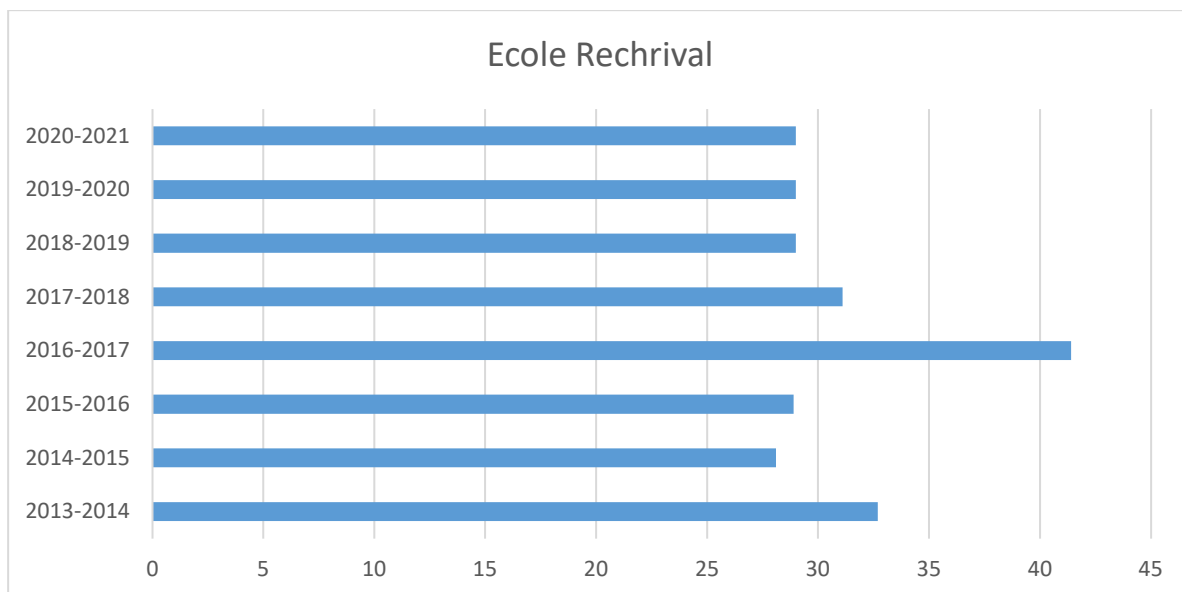
Graphique 39 : Consommation énergétique des bâtiments communaux

| Bâtiment | Consommation kWh | Année | Période (Nombre de jours) | Consommation kWh / jour |
|---------------------------|------------------|-----------|---------------------------|-------------------------|
| AC Sainte-Ode | 23040 | 2020-2021 | 388 | 59,4 kWh |
| ATL Tonny | 5350 | 2020-2021 | 348 | 15,8 kWh |
| CRAB Lavacherie | 8869 | 2020-2021 | 404 | 22,0 kWh |
| Crèche Amberloup | 9639 | 2020-2021 | 383 | 25,2 kWh |
| École Rechrival | 10163 | 2020-2021 | 350 | 29,0 kWh |
| École Lavacherie | 7535 | 2020-2021 | 404 | 18,7 kWh |
| École Sprimont | 5466 | 2020-2021 | 384 | 14,2 kWh |
| École Tillet | 10337 | 2020-2021 | 351 | 29,5 kWh |
| Football Amberloup | 5136 | 2020-2021 | 384 | 13,4 kWh |
| Football Tillet | 6286 | 2020-2021 | 343 | 18,3 kWh |
| Garage communal Amberloup | 9825 | 2020-2021 | 383 | 25,7 kWh |
| Maison rurale Lavacherie | 610 | 2022 | 31 | 19,7 kWh |
| Salle Amberloup | 8917 | 2020-2021 | 404 | 22,1 kWh |
| Salle Saint-Ouen Tillet | 4730 | 2020-2021 | 351 | 13,5 kWh |

Les bâtiments communaux ayant la consommation énergétique la plus élevée par jour pour l'année 2020-2021 sont l'AC Sainte-Ode avec 59,4 kWh par jour, suivi de l'école de Tillet avec 29,5 kWh par jour et l'école de Rechrival avec 29,0 kWh. Malgré l'isolation de la toiture de l'école de Rechrival, on peut constater que sa consommation énergétique fait partie des plus élevées des bâtiments communaux.

Graphique 40 : Évolution de la consommation énergétique en kWh/jour de l'AC Sainte-Ode, l'école de Rechrival et l'école de Tillet – Source : Administration communale





Au niveau énergétique, notons également :

- La présence d'éoliennes.
- Le placement de panneaux photovoltaïques (écoles et maison de village de Lavacherie).
- Le placement de borne de recharge électrique (parking de l'administration communale) avec le projet de placer 4 autres bornes.
- Un champ de panneaux photovoltaïques à Gérumont (privé).

17.6 Programme des travaux

Le Plan d'Investissements Communaux (PIC) a identifié des travaux à réaliser, certains relevant des déplacements utilitaires pour les années 2023 et 2024.

Tableau 24 : Travaux prévus dans le Plan d'Investissements Communaux (PIC) – Source : Administration communale

| Localisation | Nature des travaux | Délais | Investissement total |
|------------------------|--|--------|----------------------|
| Lavacherie | Trottoirs de Lavacherie | 2023 | 278.113,72 € |
| Tonny | Réfection de la voirie et prolongation de la voie lente (Libramont) | 2023 | 166.121,09 € |
| RN826 | Égouttage prioritaire PIC 2022-2024 – Traversée de la RN826 | 2023 | 38.904 € |
| Lavacherie | Égouttage PIC 2022-2024 – Remplacement des égouts sous la RN829 à Lavacherie | 2023 | 220.600 € |
| Sprimont | Réfection de la voirie à Sprimont | 2023 | 660.342,38 € |
| Houmont | Aménagement des cimetières de Houmont | 2024 | 154.391,16 € |
| Rechrival et Magerotte | Aménagement du cimetière de Rechrival et Magerotte | 2024 | 163.246,55 € |
| Sprimont | Réfection de la voirie à Sprimont | 2024 | 161.353,50 € |

17.7 Éléments de synthèse

| | |
|--|---|
| Réseau d'égouttage | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assainissement collectif pour les villages d'Amberloup, Sainte-Ode, Tillet, Gérumont et Lavacherie. ▪ Aucune station d'épuration en fonction. ▪ Nombreux hameaux en épuration individuelle. |
| Distribution d'eau, d'électricité, de gaz et télécommunications | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Distribution de gaz et d'électricité assurée par ORES ▪ 4 antennes GSM sur la commune ▪ Accord conclu en 2016 avec la Région wallonne pour améliorer la couverture des zones blanches |
| Gestion énergétique | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion à la Convention des Maires en 2017 ▪ Permanences d'un écopasseur ▪ Isolation de 3 toitures (école de Rechrival, local du football d'Amberloup, salle de Houmont) ▪ Nombreux projets ou réalisations : isolation, panneaux photovoltaïques, borne de recharge électrique, etc. ▪ Présence de nombreuses éoliennes |
| Enjeux, perspectives et besoins | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'actions en faveur de l'énergie |

18 Les services

18.1 Activité commerciale

Pour un territoire rural, la commune de Sainte-Ode compte plusieurs commerces de proximité (22 cellules commerciales dont 5 qui répondent à des besoins quotidiens – supérette, boulangerie, etc.).

Notons également la présence de plusieurs distributeurs sur le territoire communal (plats préparés, etc.).

18.2 Enseignement et éducation

La commune de Sainte-Ode compte quatre établissements scolaires maternel et primaire sur son territoire, à savoir :

- École fondamentale de Lavacherie ;
- École fondamentale de Tillet ;
- École fondamentale de Sprimont ;
- École fondamentale de Rechrival.

La commune ne dispose pas d'école secondaire. Les plus proches se trouvent à Libramont, Bastogne et Saint-Hubert.

Tableau 25 : Évolution de la population scolaire par établissement - 2012-2022 - Source : Administration communale

| Établissement par localité | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution relative |
|----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------------------|
| Tillet | 46 | 50 | 59 | 62 | 65 | 66 | 66 | 60 | 74 | 67 | + 45,7 % |
| Lavacherie | 113 | 119 | 127 | 132 | 126 | 124 | 131 | 129 | 128 | 114 | + 0,9 % |
| Sprimont | 57 | 41 | 43 | 32 | 57 | 69 | 72 | 66 | 68 | 61 | + 7,0 % |
| Rechrival | 57 | 51 | 69 | 55 | 61 | 62 | 58 | 52 | 42 | 47 | - 17,5 % |

En 2022, la population scolaire des quatre établissements s'élève à 289 élèves, légèrement plus qu'en 2012 (273). Trois écoles voient leur nombre augmenter depuis 2012, seule l'école de Rechrival observe une diminution du nombre d'élèves.

Rappelons que la commune compte beaucoup d'enfants en bas-âge : 12,5 % de la population communale a moins de 10 ans.

La DPG 2019-2024 identifie plusieurs objectifs relatifs à l'enseignement, à savoir :

- Maintenir l'école comme lieu de réduction des inégalités ;
- Garantir l'école comme lieu d'épanouissement et de développement de l'enfant (et de l'adulte), avec et par ses compétences ;
- Promouvoir les écoles comme lieux d'échanges ;
- Aider les enfants à affronter le monde de demain ;
- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être.

18.3 **Services sociaux**

Centre Public d'Action Sociale :

La commune dispose d'un Centre Public d'Action Sociale (CPAS). Situé à Amberloup, il a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité dans le but de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine. L'aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique, liée à la mobilité, ou encore de l'aide-ménagère.

Pour rappel, le CPAS a mis en place un Plan de Cohésion Sociale (PCS).

18.4 **Services aux aînés**

18.4.1 **L'oiseau bleu**

L'oiseau bleu est une maison communautaire pour personnes âgées située à Tillet. Elle constitue un espace de rencontre et d'échange pour le troisième âge via l'organisation d'animations culturelles et sociales.

Des bénévoles sont actifs dans la Maison d'accueil et celle-ci est ouverte les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois de 13h30 à 17h.

18.5 **Services aux enfants et aux jeunes**

18.5.1 **CRAB : Maison de jeunes**

Située dans les locaux à Lavacherie et à Tillet, la Maison de jeunes de la commune de Sainte-Ode accueille tous les jeunes de 9 à 26 ans les lundis, mardis, mercredis et vendredis.

Des activités et des tranches horaires d'ouverture sont organisées en fonction de groupe d'âge, de 9 à 12 ans, de 12 à 14 ans et pour les jeunes de plus de 14 ans.

18.5.2 **Crèche « L'Ode aux câlins »**

La crèche communale « L'Ode aux câlins » a été créée en 2007 et se situe à Fontenal (près d'Amberloup) depuis 2016. Elle accueille en collectivité et en externat des enfants âgés de 0 à 3 ans avec du personnel qualifié.

La crèche a une capacité d'accueil de 15 enfants temps-plein. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 07h00 à 18h30.

Via le plan Cigogne, la commune a le projet d'augmenter la capacité de la crèche.

18.5.3 **Accueil Temps Libre**

L'accueil Temps Libre (ou extra-scolaire) est un service communal subsidié par l'O.N.E. Il a pour mission de coordonner, animer et créer des activités pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans sur la commune avant et après l'école, ainsi que lors des congés scolaires.

Les locaux de l'ATL se situent à Tonny (ancienne école) et dans les différents établissements scolaires (Tillet, Sprimont, Lavacherie et Rechrival).

L'ATL poursuit différents objectifs :

- Contribuer à un épanouissement global des enfants en organisant des activités adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes ;
- Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu ;
- Faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.

18.6 **Santé**

18.6.1 Offre en soins de santé

Pour une commune rurale, l'offre en soins de santé est intéressante avec la présence de deux cabinets médicaux (Amberloup et Lavacherie) et d'une pharmacie.

18.6.2 Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux

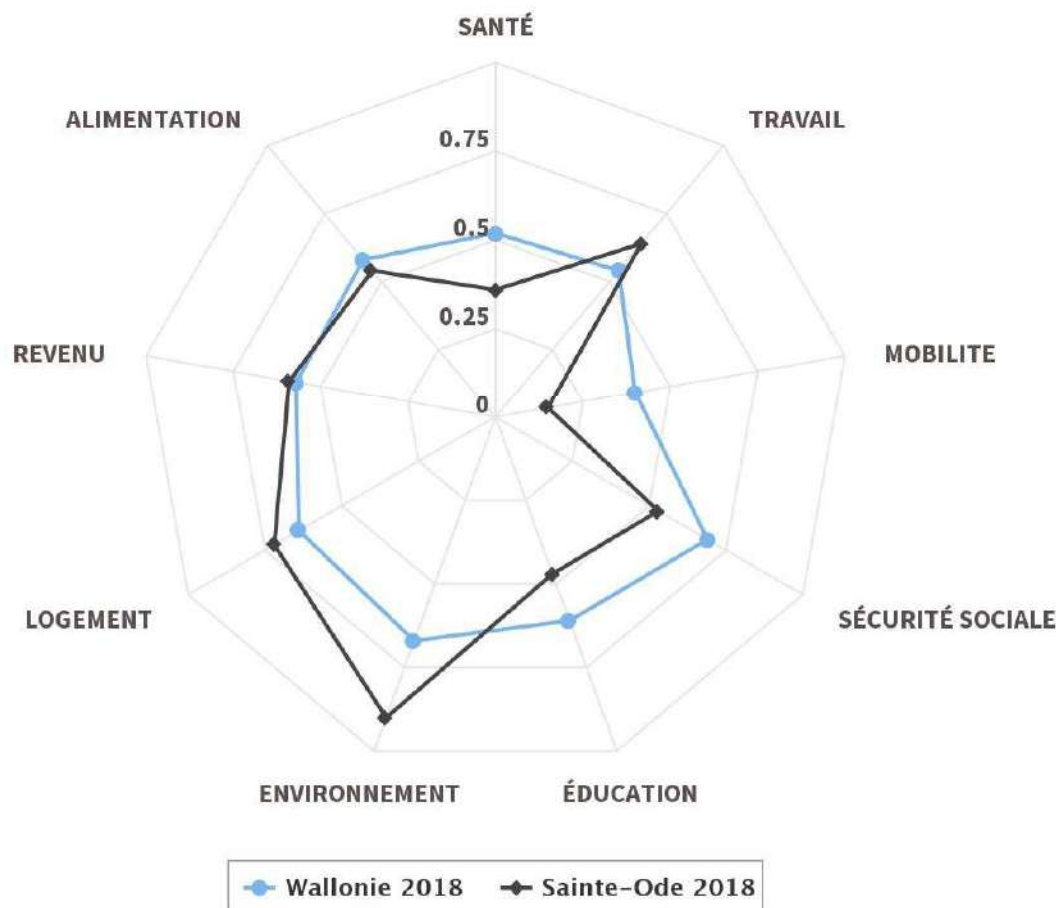
L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) reflète l'accès de la population de chaque commune wallonne aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune. Les droits fondamentaux sont déclinés en neuf dimensions :

- Le droit à un revenu conforme à la dignité humaine ;
- Le droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité ;
- Le droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale ;
- Le droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations sociales ;
- Le droit à l'éducation et à l'enseignement ;
- Le droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau ;
- Le droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté ;
- Le droit à la mobilité ;
- Le droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle.

Afin de permettre à chaque commune de visualiser aisément sa position par rapport aux droits fondamentaux et au facteur de risque dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'IWEPS a élaboré des polygones appelés « radars » sur la base des indicateurs de chaque commune.

Graphique 41 : Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) - 2018 – Source : WALSTAT

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



Calculs IWEPS

Les indicateurs communaux sont inférieurs ou supérieurs à ceux de la Région wallonne en fonction des domaines. Les écarts les plus importants concernent la mobilité – Sainte-Ode ayant un indicateur de 0,15 et la Région wallonne un indicateur de 0,4 – la santé – l’indicateur de Sainte-Ode étant de 0,36 et celui de la Région wallonne de 0,52 – et la sécurité sociale – l’indicateur de Sainte-Ode étant de 0,53 et celui de la Région de 0,69. Les indicateurs de Sainte-Ode supérieurs à la Région wallonne concernent l’environnement avec 0,9 pour la commune et 0,67 pour la Région, le logement avec 0,72 pour la commune et 0,64 pour la Région et le travail avec 0,64 au niveau communal et 0,54 pour la Région wallonne.

18.7 Éléments de synthèse

| | |
|-----------------|---|
| Commerce | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 22 cellules commerciales ▪ Présence de distributeurs |
|-----------------|---|

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

| | |
|--|--|
| Enseignement et éducation | <ul style="list-style-type: none">▪ 289 élèves en 2022▪ 4 écoles fondamentales |
| Services sociaux | <ul style="list-style-type: none">▪ Centre Public d'Action Sociale (CPAS)▪ Plan de Cohésion Sociale (PCS) mis en œuvre par le CPAS |
| Services aux aînés, aux enfants et aux jeunes | <ul style="list-style-type: none">▪ Maison communautaire pour personnes âgées (L'oiseau bleu)▪ CRAB (Maison des jeunes)▪ Accueil Temps Libre (ATL)▪ Crèche (projet d'extension) |
| Santé | <ul style="list-style-type: none">▪ 2 cabinets médicaux▪ 1 pharmacie |
| Enjeux, perspectives et besoins | <ul style="list-style-type: none">▪ Le maintien des écoles▪ Lieux et activités pour les jeunes▪ Développement des services de santé |

19 La culture, le sport et les loisirs

19.1 Culture

Une troupe de théâtre et une commission culturelle ont récemment été mises en place dans la commune.

19.2 Associations et activités

La commune de Sainte-Ode compte plusieurs associations, pouvant être répertoriées par village.

Associations à l'échelle communale :

- La maison de la Randonnée – GTA Belgique ;
- Comité du Jumelage avec la commune de Sainte-Mère l'Église ;
- Syndicat d'initiative de Sainte-Ode ;
- Agence de Développement Local (ADL) Tenneville - Sainte-Ode - Bertogne.

Tillet :

- Association des parents de l'école de Tillet ;
- Les Gayets (Comité de quartier Tillet) ;
- Club de Tennis de Table (TTC Tillet) ;

Lavacherie :

- Tennis Club Lavacherie ;
- Découvrir Lavacherie Asbl ;
- Association de parents de l'école de Lavacherie ;
- Club des jeunes ;
- Les Grenouilles : Comité de quartier de Lavacherie.

Houmont :

- Club des jeunes ;

Sprimont :

- Association de parents de l'école de Sprimont ;

Rechrival :

- Les Albatros : Comité de quartier de Rechrival ;
- Association de parents de l'école de Rechrival ;

Amberloup :

- Le comité des fêtes « Les Blancs Linçous »

19.3 **Conseils consultatifs**

✚ Conseil Consultatif Communal des Aînés :

Dans sa Déclaration de Politique Générale (DPG) de 2019-2024, la commune a inscrit sa volonté de lancer un Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA). Il a pour but d'assurer et d'améliorer la qualité de vie des aînés sur la commune de Sainte-Ode. Il a pour mission de débattre des enjeux communaux afin de fournir aux autorités communales des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés.

✚ Commission Locale de Développement Rural :

Dans le cadre de la précédente opération de développement rural, la commune disposait d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Elle a participé à l'élaboration du PCDR, en adéquation avec les souhaits et besoins de la population, sur diverses thématiques contribuant à la qualité de vie : mobilité, tourisme, agriculture, liens sociaux, etc. Les travaux de la CLDR ont permis d'aboutir à quatre projets matériels prioritaires : l'aménagement de la Place Sainte-Mère-Église, la sécurité routière sur toute la commune, la valorisation du patrimoine et une maison rurale.

✚ Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire :

Dans le souci d'une plus large participation de la population à la gestion de leur cadre de vie, le Code du Développement territorial prévoit la possibilité pour les autorités communales de créer des « commissions consultatives d'aménagement du territoire et de mobilité » (CCATM) (décret du 20 juillet 2016).

Bien que la CCATM soit un organe consultatif, elle doit être obligatoirement consultée par les autorités locales pour certaines matières. Il s'agit des « compétences obligatoires ».

La commission peut aussi, d'initiative, rendre des avis aux autorités communales sur l'évolution des idées et des principes dans ces matières et sur les enjeux et les objectifs du développement territorial local.

✚ Conseil Communal des Enfants :

Le Conseil communal des enfants (CCE) est une instance de réflexion, de concertation, de démocratie locale et d'apprentissage de la citoyenneté. Il n'est pas nécessairement une instance de décision. C'est avant tout une force de proposition auprès du conseil communal, voire parfois une aide à la décision lorsque son avis est sollicité.

✚ Conseil Consultatif Culturel :

Un Conseil consultatif culturel a également été mis en place.

19.4 Éléments de synthèse

| | |
|---|---|
| Culture, associations et activités | <ul style="list-style-type: none">▪ Troupe de théâtre et commission culturelle récentes▪ Plusieurs associations (de parents, clubs des jeunes etc.) dans les villages et à l'échelle de la commune |
| Conseils consultatifs | <ul style="list-style-type: none">▪ Conseil Consultatif Communal des Aînés▪ Commission Locale de Développement Rural▪ Commission Consultative d'Aménagement du Territoire▪ Conseil Communal des Enfants▪ Conseil Consultatif Culturel |
| Enjeux, perspectives et besoins | <ul style="list-style-type: none">▪ Le développement de la culture▪ Le soutien des associations |

20 Données complémentaires

Le patrimoine communal ainsi que les autres propriétés publiques ont été reportés sur une carte annexée au présent document.

20.1 Ressources financières de la commune

20.1.1 Résultats budgétaires et comptables

Les données suivantes sont issues des comptes de l'Administration communale :

2018 :

| | Ordinaire | Extraordinaire | Total Général |
|--|--------------|----------------|---------------|
| Droits constatés | 5.914.722,25 | 0,00 | 5.914.722,25 |
| - Non-Valeurs | 48.996,27 | 0,00 | 48.996,27 |
| = Droits constatés net | 5.865.725,98 | 0,00 | 5.865.725,98 |
| - Engagements | 4.962.966,50 | 0,00 | 4.962.966,50 |
| = Résultat budgétaire de l'exercice | 902.759,48 | 0,00 | 902.759,48 |
| Droits constatés | 5.914.722,25 | 0,00 | 5.914.722,25 |
| - Non-Valeurs | 48.996,27 | 0,00 | 48.996,27 |
| = Droits constatés net | 5.865.725,98 | 0,00 | 5.865.725,98 |
| - Imputations | 4.868.085,59 | 0,00 | 4.868.085,59 |
| = Résultat comptable de l'exercice | 997.640,39 | 0,00 | 997.640,39 |
| Engagements | 4.962.966,50 | 0,00 | 4.962.966,50 |
| - Imputations | 4.868.085,59 | 0,00 | 4.868.085,59 |
| = Engagements à reporter de l'exercice | 94.880,91 | 0,00 | 94.880,91 |

2019 :

| | Ordinaire | Extraordinaire | Total Général |
|-------------------------------------|--------------|----------------|---------------|
| Droits constatés | 5.840.005,31 | 0,00 | 5.840.005,31 |
| - Non-Valeurs | 41.180,60 | 0,00 | 41.180,60 |
| = Droits constatés net | 5.798.824,71 | 0,00 | 5.798.824,71 |
| - Engagements | 4.844.286,70 | 0,00 | 4.844.286,70 |
| = Résultat budgétaire de l'exercice | 954.538,01 | 0,00 | 954.538,01 |
| Droits constatés | 5.840.005,31 | 0,00 | 5.840.005,31 |
| - Non-Valeurs | 41.180,60 | 0,00 | 41.180,60 |
| = Droits constatés net | 5.798.824,71 | 0,00 | 5.798.824,71 |

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

| | | | |
|--|--------------|------|--------------|
| - Imputations | 4.763.229,70 | 0,00 | 4.763.229,70 |
| = Résultat comptable de l'exercice | 1.035.595,01 | 0,00 | 1.035.595,01 |
| Engagements | 4.844.286,70 | 0,00 | 4.844.286,70 |
| - Imputations | 4.763.229,70 | 0,00 | 4.763.229,70 |
| = Engagements à reporter de l'exercice | 81.057,00 | 0,00 | 81.057,00 |

2020 :

| | Ordinaire | Extraordinaire | Total Général |
|--|--------------|----------------|---------------|
| Droits constatés | 5.994.275,70 | 0,00 | 5.994.275,70 |
| - Non-Valeurs | 63.329,46 | 0,00 | 63.329,46 |
| = Droits constatés net | 5.930.946,24 | 0,00 | 5.930.946,24 |
| - Engagements | 4.918.043,48 | 0,00 | 4.918.043,48 |
| = Résultat budgétaire de l'exercice | 1.012.902,76 | 0,00 | 1.012.902,76 |
| Droits constatés | 5.994.275,70 | 0,00 | 5.994.275,70 |
| - Non-Valeurs | 63.329,46 | 0,00 | 63.329,46 |
| = Droits constatés net | 5.930.946,24 | 0,00 | 5.930.946,24 |
| - Imputations | 4.833.101,64 | 0,00 | 4.833.101,64 |
| = Résultat comptable de l'exercice | 1.097.844,60 | 0,00 | 1.097.844,60 |
| Engagements | 4.918.043,48 | 0,00 | 4.918.043,48 |
| - Imputations | 4.833.101,64 | 0,00 | 4.833.101,64 |
| = Engagements à reporter de l'exercice | 84.941,84 | 0,00 | 84.941,84 |

2021 :

| | Ordinaire | Extraordinaire | Total Général |
|-------------------------------------|--------------|----------------|---------------|
| Droits constatés | 6.618.400,34 | 4.416.712,13 | 11.035.112,47 |
| - Non-Valeurs | 12.653,46 | 366,68 | 13.020,14 |
| = Droits constatés net | 6.605.746,88 | 4.416.345,45 | 11.022.092,33 |
| - Engagements | 5.551.070,60 | 5.345.698,29 | 10.896.768,89 |
| = Résultat budgétaire de l'exercice | 1.054.676,28 | -929.352,84 | 125.323,44 |
| Droits constatés | 6.618.400,34 | 4.416.712,13 | 11.035.112,47 |
| - Non-Valeurs | 12.653,46 | 366,68 | 13.020,14 |
| = Droits constatés net | 6.605.746,88 | 4.416.345,45 | 11.022.092,33 |
| - Imputations | 5.434.377,70 | 2.714.226,73 | 8.148.604,43 |
| = Résultat comptable de l'exercice | 1.171.369,18 | 1.702.118,72 | 2.873.487,90 |

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

| | | | |
|--|--------------|--------------|---------------|
| Engagements | 5.551.070,60 | 5.345.698,29 | 10.896.768,89 |
| - Imputations | 5.434.377,70 | 2.714.226,73 | 8.148.604,43 |
| = Engagements à reporter de l'exercice | 116.692,90 | 2.631.471,56 | 2.748.164,46 |

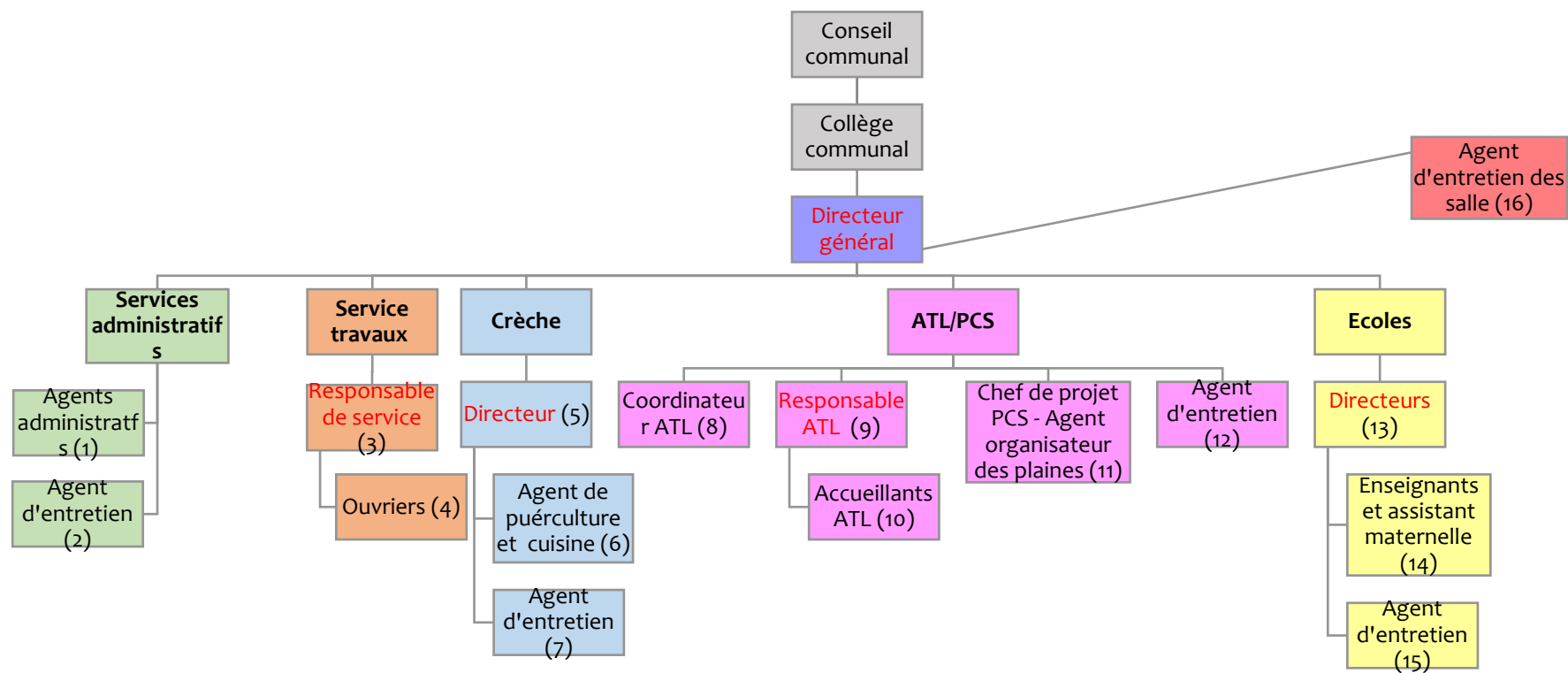
2022 :

| | Ordinaire | Extraordinaire | Total Général |
|--|--------------|----------------|---------------|
| Droits constatés | 7.004.155,64 | 5.442.911,89 | 12.447.067,53 |
| - Non-Valeurs | 14.406,44 | 0,01 | 14.406,45 |
| = Droits constatés net | 6.989.749,20 | 5.442.911,88 | 12.432.661,08 |
| - Engagements | 5.900.426,75 | 5.554.287,60 | 11.454.714,35 |
| = Résultat budgétaire de l'exercice | 1.089.322,45 | -111.375,72 | 977.946,73 |
| Droits constatés | 7.004.155,64 | 5.442.911,89 | 12.447.067,53 |
| - Non-Valeurs | 14.406,44 | 0,01 | 14.406,45 |
| = Droits constatés net | 6.989.749,20 | 5.442.911,88 | 12.432.661,08 |
| - Imputations | 5.806.632,33 | 2.875.321,79 | 8.681.954,12 |
| = Résultat comptable de l'exercice | 1.183.116,87 | 2.567.590,09 | 3.750.706,96 |
| Engagements | 5.900.426,75 | 5.554.287,60 | 11.454.714,35 |
| - Imputations | 5.806.632,33 | 2.875.321,79 | 8.681.954,12 |
| = Engagements à reporter de l'exercice | 93.794,42 | 2.678.965,81 | 2.772.760,23 |

20.2 Ressources humaines de la commune

20.2.1 Organigramme

Mis à jour le 23.09.2023



Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|---------------------|
| Directeur général (1) 9 personnes 1 poste vacant (2) 1 personne | (3) 1 poste vacant (4) 10 personnes | (5) 1 personne (6) 7 personnes (7) 1 personne | (8) 1 personne (9) 1 personne (10) 13 personnes (11) 1 personne (Plaines) 1 personne (PCS) (12) 1 personne | (13) 3 personnes (14) Cfr FWB + agents à charge du PO 2023-2024 (15) 7 personnes | (16) 2 personnes |
|--|--|--|--|---|---------------------|

20.2.2 Conseil communal

Bourgmestre : Pierre PIRARD

- En charge des affaires générales, police, zone de secours, finances, économie (ADL), Sainte-Ode Smart Village, état civil et population, ressources humaines, cérémonies patriotiques, relations publiques et communication, programmes européens

Échevins :

1^{er} : Christophe THIRY

- En charge des travaux, de la propreté publique, la sécurité routière, les cimetières, l'agriculture, la forêt et le bien-être animal.

2^{ème} : Jean-Pol MISSON

- En charge de l'urbanisme, l'aménagement du territoire, le développement rural, la citoyenneté, les sports, le logement, les seniors, le patrimoine et les cultes.

3^{ème} : Catherine POOS-SIMON

- En charge de l'environnement, du développement durable, du tourisme, des associations, de la jeunesse, du Conseil Communal des Enfants, de l'extrascolaire, de l'emploi, de la gestion du bus communal, des fêtes et cérémonies non patriotiques.

Présidente du CPAS : Laurence PIERLOT-HENROTTE

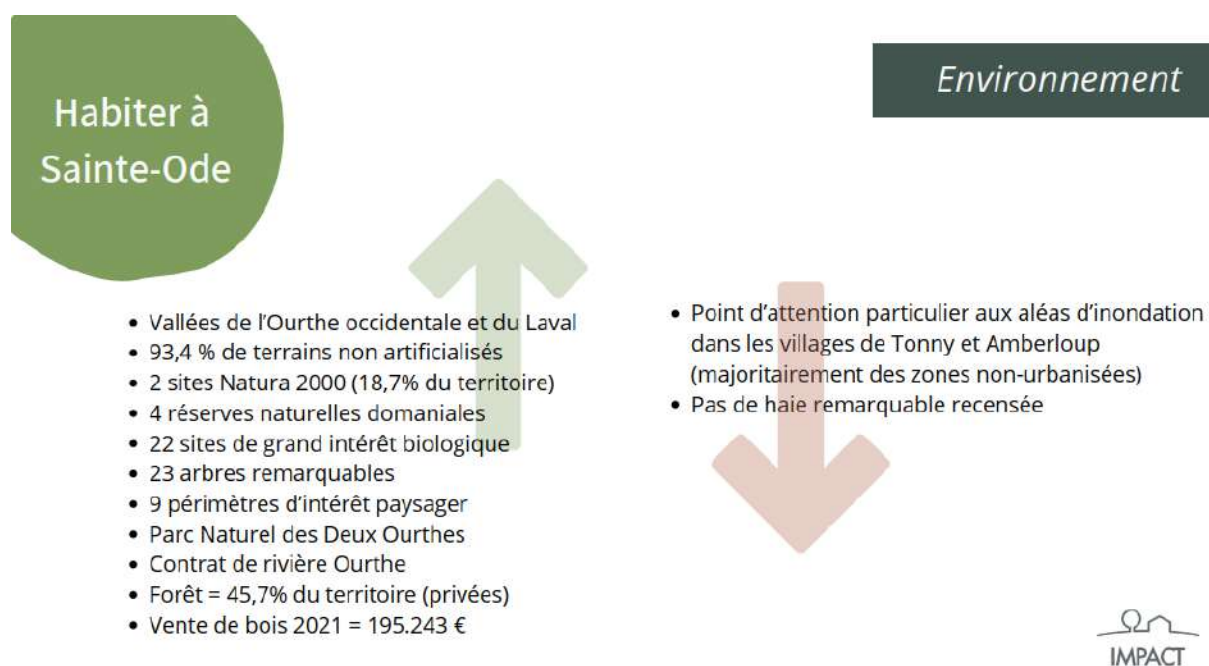
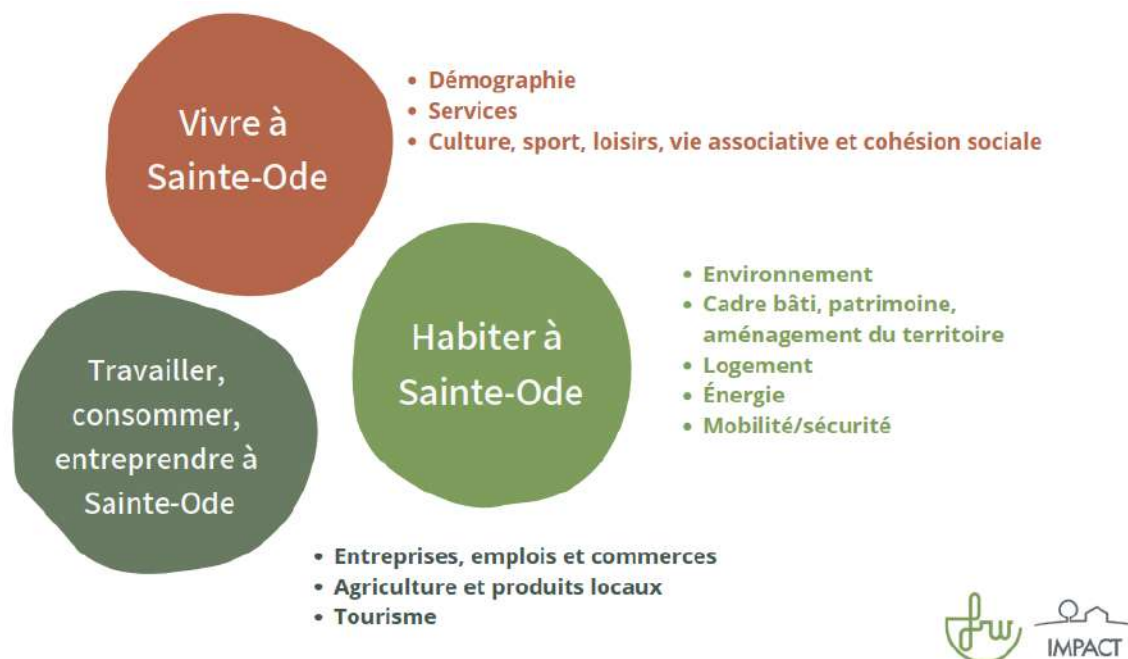
- En charge de l'aide sociale, des aides à domicile, des aides énergétiques, de l'initiative d'accueil, du Collège de l'enseignement, de la petite enfance, du plan de cohésion sociale et de la santé.

Conseillers :

- Loïc ZABUS
- Marie DESSE
- Andréa DUPLICY
- Elisabeth NICKS-LEBAILLY
- Johnny MACOIR
- Joël TANGHE

21 Annexes

Synthèse de l'analyse, à soumettre en consultation lors des réunions faisant appel à la participation de la population



Habiter à Sainte-Ode

Cadre bâti, patrimoine et aménagement du territoire

- SOL (Schéma d'Orientation Local) : PCA camping de Tonny
 - 0,69 hectares dédié à l'activité économique (Barrière Hinck)
 - Patrimoine architectural historique (château, églises, ponts etc.)
 - Une centaine de murs en pierre sèche (projet Interreg)
- Pas d'outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme (SDC, GCU, etc.)
 - Très peu (pas ?) de terrains communaux



Habiter à Sainte-Ode

Logement

- 19 logements gérés par l' AIS (Agence Immobilière Sociale Nord-Luxembourg)
 - 4 % des habitants sont logés par la SLSP Ardenne et Lesse (Société de Logement de Service Public)
 - 3 logements du CPAS
 - 1 logement tremplin
 - Séniorerie de Sainte-Ode
- Majorité de bâtiments érigés avant 1900
 - Augmentation prix de vente des terrains et des maisons
 - Augmentation du nombre de ménages vivant dans un logement public



Habiter à Sainte-Ode

Énergie

- Permanences d'un écopasseur
- Isolation de bâtiments publics : isolation de 3 toitures
 - Local du football d'Amberloup
 - Salle de Houmont
 - École de Rechrival

- Pas d'adhésion à la Convention des Maires
- Consommation énergétique élevée des bâtiments communaux (notamment l'école de Rechrival)



Habiter à Sainte-Ode

Mobilité - sécurité routière

- Offre de stationnement adaptée au territoire
- Routes nationales et régionales
- Gare IC à 17 km
- 5 lignes de bus qui couvrent le territoire et relient les pôles (Namur, Marche, Bastogne et Libramont)
- Déplacements de loisirs importants

- Pas de réseau autoroutier
- Pas de bus le week-end
- Peu de liaisons pour les déplacements lents



Vivre à Sainte-Ode

- Micro-région démographiquement attractive
- 26% de la population a moins de 20 ans
- Augmentation de la population de 17,5% d'ici 2035
- Âge moyen = 40,2 ans
- Faible densité de population

Démographie

- Soldes naturel et migratoire négatif en 2020
- Augmentation des plus de 65 ans (17,7%) depuis 2010
- Projections démographiques pour les plus de 65 ans d'ici 2035 : + 21,9%



Vivre à Sainte-Ode

- CPAS et PCS
- Centre Croix-Rouge
- Centre pour MENA
- « La moisson » (Foyer communautaire de Houmont)
- 4 écoles fondamentales
- Accueil Temps Libre (ATL)
- Séniorerie de Sainte-Ode

Services

- Commune classée « zone blanche » en 2016
- Pas d'école secondaire
- Offre relativement faible en soins de santé (un cabinet médical, deux médecins généralistes et une pharmacie)



Vivre à Sainte-Ode

Culture, sport, loisirs, vie associative et cohésion sociale

- Troupe de théâtre en développement
- Associations de parents, comités de quartier, clubs des jeunes, Tennis Club
- Kermesse de Tillet
- CCCA et CLDR (conseils consultatifs)

- Relativement faible niveau d'infrastructures sportives, culturelles et associatives (malgré les projets menés notamment dans le cadre du PCDR précédent)



Travailler, consommer, entreprendre à Sainte-Ode

Entreprises, emplois et commerces

- Agence de Développement Local (ADL Tenneville, Bertogne, Sainte-Ode)
- Agence Locale pour l'Emploi (ALE)
- Taux de demande d'emploi en baisse depuis 2018
- 257 entreprises
- 486 postes salariés
- 304 indépendants
- Une Zone d'Activités Économiques mixtes (ZAE) en projet avec Bertogne

- Faible ratio d'emploi intérieur (48,1%)
- Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans en hausse depuis 2018
- 23,5% Bénéficiaires de l'Intervention Majorée
- Bénéficiaires du RIS en augmentation
- 23 faillites en 10 ans
- Légère augmentation du taux de chômage (surreprésentation des 50 ans et plus)



Travailler,
consommer,
entreprendre à
Sainte-Ode

Agriculture et produits locaux

- 26,1% des entreprises dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche
- 52 exploitations agricoles
- SAU = 39,7% du territoire
- Groupement d'Achats en Commun
- Marché du terroir des Deux Ourthes (Amberloup, Champlon et Bertogne en juillet et août)
- Marché fermier des 3 communes
- Boucheries, fromageries et bières locales
- Vente directe à la ferme
- 12 hectares dédiés aux légumineuses

- Moins 43,5% d'exploitations agricoles depuis 2010
- 67,2% des agriculteurs ont 45 ans et + et 4,9% ont - de 35 ans



Travailler,
consommer,
entreprendre à
Sainte-Ode

Tourisme

- Maison du Tourisme du Pays de Bastogne
- Syndicat d'Initiatives
- La maison de la randonnée (GTA)
- Projet européen « Ardenne Cyclo »
- 37 gîtes ruraux/à la ferme (2 ou 3 épis) et 2 campings
- 72 résidences secondaires
- 2 sentiers didactiques, 2 balades TOTEMUS
- Nombreux circuits de randonnée
- Promenades thématiques pédestres
- Ardenne Nordic Park
- Pêcheries et écuries

- Offre en restauration/café peu développée
- Un seul hôtel
- Baisse du nombre de nuitées touristiques





COMMUNE DE SAINTE-ODE



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Partie II : Description des résultats de la consultation de la population

Rédigée par la Fondation rurale de Wallonie,
organisme d'accompagnement



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| 1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME D'ACCOMPAGNEMENT : LA FONDATION RURALE DE WALLONIE | 3 |
| 2. CHRONOLOGIE DE L'ODR..... | 4 |
| 3. L'INFORMATION ET LA CONSULTATION..... | 5 |
| 3.1. COMMUNICATION..... | 5 |
| 3.2. PERSONNES-RESSOURCES ET VISITE DE TERRAIN..... | 7 |
| 3.3. LA CONSULTATION..... | 8 |
| 3.4. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION ET RÉUNION DE SYNTHÈSE | 11 |
| 4. LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET SES GROUPES DE TRAVAIL..... | 14 |
| 4.1. COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL | 14 |
| 4.2. CALENDRIER ET SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE LA CLDR ET DE SES GROUPES DE TRAVAIL | 15 |
| 5. CONCLUSION | 26 |
| 6. LISTE DES ANNEXES | 27 |

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

D'ACCOMPAGNEMENT : LA FONDATION RURALE DE WALLONIE



La FRW accompagne les communes rurales wallonnes depuis plus de 40 ans. Elle est un organisme d'utilité publique, indépendant et pluraliste. Elle œuvre pour le développement des régions rurales de Wallonie par le soutien à des projets économiques, sociaux, culturels et environnementaux, dans une démarche durable.

En 1979 déjà, la FRW accompagnait les premières opérations pilotes de développement rural en Wallonie. Depuis, elle assure les différentes missions que la Région wallonne lui a confiées :

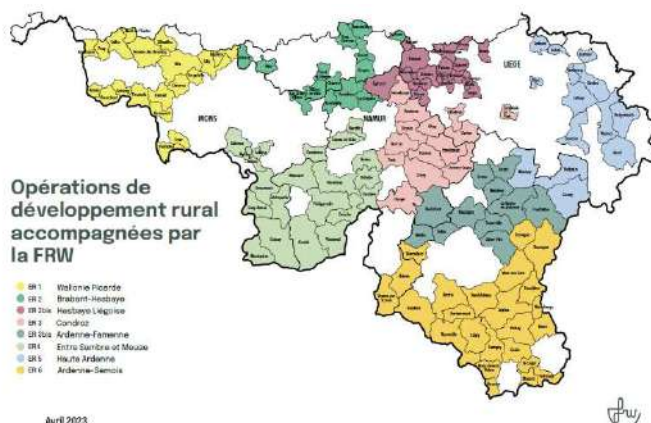
- Accompagnement des opérations de développement rural,
- Accompagnement des Communes sollicitant la subvention BiodiverCité,
- Facilitateur Plan bois-énergie pour le secteur public,
- Interface Leader,
- Assistance Territoire et Patrimoine,
- Ressources et expertise du milieu rural.

Dans le cadre des opérations de développement rural, la FRW met à disposition des 135 communes qu'elle accompagne des agents de développement intégrés dans une équipe pluridisciplinaire et formés en continu.

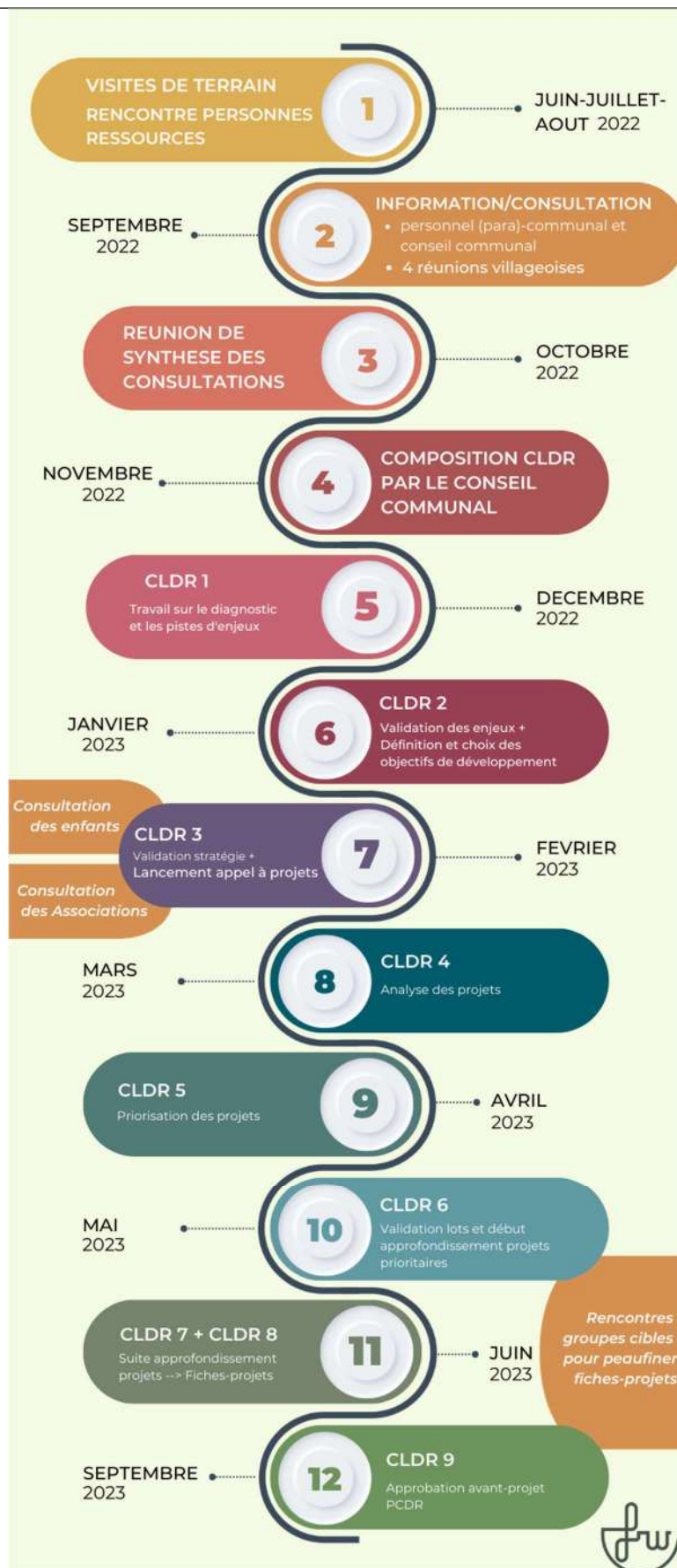
Ces agents favorisent la participation de tous par des entretiens, des réunions publiques et des enquêtes locales. Ils constituent un relais spécifique entre les habitants et le pouvoir communal, ainsi qu'entre le pouvoir communal et les différentes instances décisionnelles. Ils contribuent également à la rédaction du PCDR, à la recherche de subventions et à l'accompagnement des projets.

Les 8 équipes de la FRW sont réparties en Wallonie. Ces multiples implantations permettent aux agents de développement de bien connaître le terrain et les réalités du territoire sur lequel ils travaillent.

L'accompagnement de la commune de Sainte-Ode est assuré par l'équipe Ardenne-Famenne située à Marloie (en vert-gris sur cette carte). www.frw.be



2. CHRONOLOGIE DE L'ODR À SAINTE-ODE



3. L'INFORMATION ET LA CONSULTATION



L'ÉTAPE EN UN COUP D'ŒIL ...

Les habitants de Sainte-Ode ont eu l'occasion d'exprimer leurs attentes pour ce nouveau PCDR à de multiples reprises et via différents canaux : réunions villageoises, consultations spécifiques, plateforme numérique, interviews.... Systématiquement, la FRW veille à ce que la méthode de consultation proposée soit plurielle pour convenir au plus grand nombre : elle est basée sur des données objectives mais laisse le champ libre à tous les avis, elle fait appel au parlé comme à l'écrit, elle s'organise en groupes de discussion comme au niveau individuel...



De mi-septembre à mi-octobre 2022, les agents de développement de la FRW mènent 4 séances d'information et de consultation dans les principaux villages de la commune : Amberloup, Hubermont, Lavacherie et Tillet. A ces réunions citoyennes destinées au « grand public » s'ajoutent l'information et la consultation d'acteurs clés du territoire : une quinzaine de personnes ressources dans des domaines divers et variés, le personnel communal et para-communal ainsi que les membres du Conseil communal. Cette première étape s'achève par une réunion de synthèse le 20 octobre 2022 où sont présentés par un jeu de ping-pong entre l'auteur du PCDR et la FRW les principaux points d'attention de l'analyse socio-économique croisés avec le ressenti de la population. *NB : les différentes associations, clubs locaux et le Conseil consultatif des Enfants ont été consultés également au moment de l'appel à projets lancé une fois la stratégie définie et ce afin d'obtenir des résultats plus ciblés.*


3.1. COMMUNICATION

La communication relative à l'Opération de Développement rural fait l'objet d'une attention soutenue tout au long du processus d'élaboration du PCDR afin de rendre l'information disponible et accessible au plus grand nombre. Des outils de communication déjà en place et ayant fait leurs preuves sont exploités, comme par exemple le bulletin communal, le site internet www.sainte-ode.be ou encore la page Facebook gérée par la commune. **D'autres sont créés spécialement pour l'occasion : une page « Sainte-Ode » sur la plateforme participative <https://participation.frw.be/> ainsi qu'un site internet dédié à l'ODR www.sainte-ode-odr.info. Ce site est LA référence sur l'Opération de Développement rural ; il totalise, entre le 1^{er} août 2022 et le 1^{er} juin 2023, 334 visiteurs uniques.** Les toutes-boîtes, flyers, affiches et articles de presse permettent d'appuyer la diffusion de l'information. À ces supports de communication majoritairement écrits, s'ajoutent une

interview radio sur Vivacité (09/09/2022) et trois reportages télé diffusés sur TVLux (07/09/2022 – 29/09/2022 - 21/10/2022).

Quelques exemples de visuels de communication :

Quel avenir pour Sainte-Ode et ses villages ?



Des idées ? Des besoins ? Des projets ?
DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS !

Bienjour à tous,

La commune de Sainte-Ode lance un nouveau processus de consultation citoyenne afin de améliorer le cadre et les conditions de vie de ses habitants.

Pour ce faire, des réunions d'écoute vous sont organisées prochainement pour connaître votre vision du territoire (ses atouts et ses besoins).


Pur le suite, un groupe composé d'élus et d'habitants sera également constitué pour définir des objectifs de développement et identifier les projets à mettre en place dans les 10 ans à venir.

À bientôt !

| Village | Lieu | Date | à 20h |
|------------|-------------------|------------------|-------|
| AMBERLOUP | Maison communale | Jeu 15 septembre | à 20h |
| HUBERMONT | Ecole | Jeu 22 septembre | |
| LAVACHERIE | Maison rurale | Jeu 29 septembre | |
| TILLET | Maison de village | Jeu 6 octobre | |

- SOIRÉE DE SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS
Jeu 29 octobre 2022 à 20h à la Maison rurale de Lavacherie

Quel avenir pour Sainte-Ode et ses villages ?



Des idées ? Des besoins ? Des projets ?
DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS LORS DES REUNIONS VILLAGEOISES

| Village | Lieu | Date | à 20h |
|------------|-------------------|------------------|-------|
| AMBERLOUP | Maison communale | Jeu 15 septembre | à 20h |
| HUBERMONT | Ecole | Jeu 22 septembre | |
| LAVACHERIE | Maison rurale | Jeu 29 septembre | |
| TILLET | Maison de village | Jeu 6 octobre | |

- SOIRÉE DE SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS
Jeu 20 octobre 2022 à 20h à la Maison rurale de Lavacherie

TOUTES-BOITES LANCEMENT ODR (RECTO-VERSO)

AFFICHE ANNONCE REUNIONS VILLAGEOISES

10 bonnes raisons de m'impliquer dans la CLDR :

- Pour le plaisir,
- Pour développer mon village,
- Pour m'ouvrir l'esprit,
- Pour mieux connaître ma commune,
- Pour donner mon point de vue,
- Pour acquérir de l'expérience,
- Pour améliorer les choses,
- Pour participer aux décisions,
- Pour me sentir utile,
- Pour rencontrer des gens passionnés, inspirants

VISUEL POUR DONNER ENVIE DE REJOINDRE LA CLDR

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE SAINTE-ODE

ACCUEIL PARTAGEZ VOS IDÉES ! UNE ODR, C'EST QUOI ? COMMENT M'IMPLIQUER ? CONTACT

À la Une...

C'est reparti pour une nouvelle Opération de Développement rural

Vous donner votre avis sur votre commune, partager votre vision du territoire, proposer des idées pour améliorer votre cadre de vie...

SITE INTERNET SAINTE-ODE-ODR.INFO

SAINTE-ODE

Le développement rural est lancé

La commune de Sainte Ode lance une nouvelle Opération de Développement rural. L'objectif est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants par la mise en œuvre de projets et d'actions. Engagée depuis plus de 10 ans dans le Développement rural, l'Opération précédente a débouché sur plusieurs projets concrets : création de maisons de village et d'espaces de rencontre conviviaux, coeurs de villages, accueil des nouveaux habitants, noms de rue, valorisation du petit patrimoine, voie lente et aménagements de sécurité routière. Tous les habitants

sont invités à partager leur vision du territoire et faire part de leurs idées lors de rencontres conviviales animées par la Fondation rurale de Wallonie. Ces réunions se tiendront les jeudis à 20 heures, selon le calendrier suivant : 15 septembre à Amberloup (maison communale), 22 septembre à Hubermont (école), 29 septembre à Lavacherie (maison de village) et 6 octobre à Tillet (maison de village). En complément de ces réunions villageoises, une plateforme de consultation en ligne est proposée sur le site internet www.sainte-ode-odr.info.

Les premières pistes pour le nouveau PCDR

SAINTE-ODE

La Commune de Sainte-Ode a relancé un nouveau PCDR pour les dix prochaines années. C'est ainsi que quatre réunions citoyennes ont eu lieu en septembre et octobre à Amberloup, Hubermont, Lavacherie et Tillet. Les participants ont ainsi pu réfléchir et faire leurs propositions sur des thèmes aussi divers que l'agriculture, la culture, les commerces, l'environnement, le logement.

La Fondation rurale de Wallonie, qui anime ce PCDR, a réuni une centaine de personnes lors de ces réunions, mais aussi lors de rendez-vous. Il s'est également appuyé sur les dix prochaines années. C'est ainsi que quatre réunions citoyennes ont eu lieu en septembre et octobre à Amberloup, Hubermont, Lavacherie et Tillet.

Quatre réunions citoyennes ont eu lieu en septembre et en octobre à Amberloup, Hubermont, Lavacherie et Tillet.



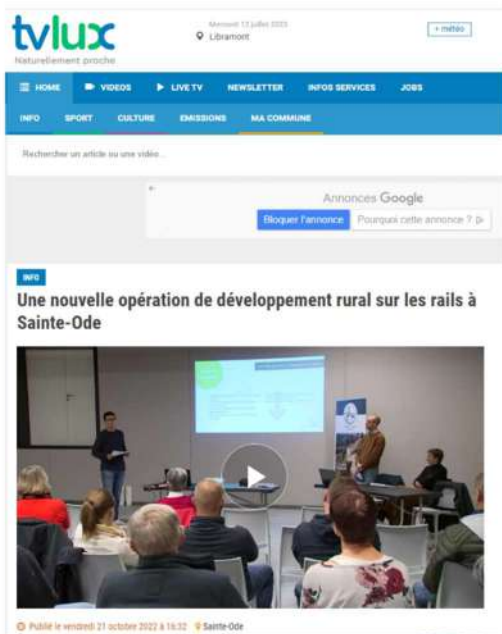
Le bilan des premières réunions a été tiré par la FRW, lors de propositions de la nouvelle zone d'activités de la Barrière Hinck, l'absence de position centrale pour la vente de produits locaux ou encore l'ouverture de marchés de saison, une plus grande ouverture du bureau du tourisme. L'analyse précise aussi qu'il y a une demande forte pour proposer des pistes pour établir une identité commune à tous les villages, ce qui n'est pas le cas.

Les citoyens ont à présent pu se montrer volontaires pour faire partie de la commission locale de développement rural (CLDR). Celle-ci devra être validée lors du prochain conseil communal. La commission pourra donc travailler ensuite au futur projet. Les citoyens pourront voir les avancées sur le site www.sainte-ode-odr.info.

THÉRY LEFEVRE &

ANNONCE LANCEMENT ODR ET REUNIONS VILLAGEOISES L'AVENIR DU LUXEMBOURG – LE 15/09/2022

COMPTE RENDU REUNION DE SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS L'AVENIR DU LUXEMBOURG – LE 22/10/2022



REPORTAGE PRESENTANT LA SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS
+ ARTICLE SUR LE SITE INTERNET - TV LUX - LE 21/10/2022



ANNONCE DES RÉUNIONS VILLAGEOISES AU JT
TV LUX - LE 07/09/2022



ANNONCE DES RÉUNIONS VILLAGEOISES AU JT
VIVACITE LUXEMBOURG - LE 09/09/2022

3.2. PERSONNES-RESSOURCES ET VISITE DE TERRAIN

Personnes-ressources

Au lancement de l'Opération, les agents de développement de la FRW interviewent différentes personnes-ressources afin de :

- Mieux cerner la commune, ses enjeux, ses atouts, ses faiblesses ;
- Récolter des informations de personnes qui connaissent le « terrain » et confronter ces informations avec les statistiques de la partie 1 du PCDR ;
- Connaître leurs idées de projets, actions ou défis pour le territoire ;
- Les informer sur le processus 'ODR' initié dans la commune, et potentiellement les y intégrer.

Menés dans le respect de la confidentialité, les entretiens se révèlent riches en informations et permettent d'établir un contact privilégié avec des acteurs centraux de la commune, lesquels constituent aussi un réseau de diffusion de l'information. **Au total, l'avis d'une quinzaine de personnes, spécialistes de la vie communale, est récolté.** Outre les membres du Collège, citons, à titre d'exemples, le responsable de l'ADL, les Directeurs généraux de l'administration communale et du CPAS, la responsable du service Urbanisme, la responsable de la Maison de Jeunes (CRAB)...

Information au personnel communal, para-communal et Conseil communal

En prélude au tour des villages, la FRW a organisé une séance d'information à destination du personnel communal, para-communal et des Conseillers communaux. L'objectif étant que chacun soit bien au courant de la démarche ODR en cours, ait envie d'y prendre part et surtout, motive son entourage à participer également.

Visite de terrain guidée

Rien de tel qu'une visite de terrain pour s'imprégner du territoire et se rendre compte concrètement des atouts et faiblesses de la commune. Les agents de développement ainsi que l'auteur se sont donc laissés guidés par les membres du Collège et l'agent-relais - dans et hors des sentiers battus - une belle occasion de discuter des potentialités du territoire pour ce nouveau PCDR.

3.3. LA CONSULTATION

Les réunions villageoises

Au nombre de 4, les réunions villageoises se sont organisées selon le calendrier suivant :

| Dates | Lieu de réunion | Nombre de participants |
|-------------------|-----------------|------------------------|
| 15 septembre 2022 | Amberloup | 11 |
| 22 septembre 2022 | Hubermont | 15 |
| 29 septembre 2022 | Lavacherie | 19 |
| 6 octobre 2022 | Tillet | 34 |

Méthode de consultation

Chaque réunion de consultation villageoise se déroule suivant le même canevas.

1. Les séances débutent par l'accueil et une introduction du Bourgmestre, qui évoque brièvement les motivations de la commune à mener une telle Opération, présente les agents de développement de la FRW et précise les objectifs de la rencontre.

2. Les agents de développement prennent la parole, en s'appuyant sur une présentation dynamique pour informer la population sur :

- La Fondation rurale de Wallonie et le rôle des agents de développement ;
- Quelques projets et actions issus d'autres ODR ;
- L'Opération de Développement rural, en insistant sur son objectif principal et ses fondamentaux (participation de la population, globalité, territoire d'action, valorisation des ressources locales), sur la rédaction du PCDR et la réalisation des actions et projets, la dimension durable, les différentes étapes de l'Opération ainsi que les partenaires impliqués.

3. Ensuite, les agents de développement donnent diverses recommandations afin de mener à bien la consultation.

Ils présentent l'objectif de la consultation, consistant à « *réfléchir ensemble à ce qui pourrait améliorer globalement à court, moyen ou long terme, la commune* ».

La méthode suivante est proposée aux participants :

A. Présentation des chiffres clés issus de l'analyse socio-économique

La vie communale étant complexe et les thèmes nombreux à aborder, les agents de développement ont proposé de structurer la réflexion en 3 grandes rubriques : Travailler à Sainte-Ode – Vivre à Sainte-Ode – Habiter à Sainte-Ode.

Pour chacune des rubriques, la FRW présente quelques éléments et chiffres clés ou marquants propres à la commune de Sainte-Ode. L'objectif est de dresser un panorama global du territoire et de susciter les réactions des participants pour la partie « consultation ».

B. Consultation en sous-groupes

Les participants se répartissent en sous-groupes (6 à 8 personnes maximum). À chaque groupe est attribué un document de travail sur l'une des 3 rubriques (Travailler à Sainte-Ode – Vivre à Sainte-Ode – Habiter à Sainte-Ode). La consigne est de déterminer les atouts, les faiblesses, les éléments positifs à valoriser et les points négatifs à améliorer à propos de la thématique. L'ensemble des réflexions des sous-groupes sont synthétisées sur le document de travail. Après 15 minutes, le document de synthèse change de sous-groupe. Chaque sous-groupe aborde donc une nouvelle rubrique, découvre ce que le sous-groupe précédent a formulé et complète ou amende selon ses avis. Après 15 minutes, on échange une dernière fois les documents de synthèse. À la fin du dernier tour, chaque sous-groupe identifie en surlignant au marqueur les 3 atouts et les 3 faiblesses les plus importants pour la rubrique qu'il traite. Ces éléments font ensuite l'objet d'une mise en commun.

Les consignes données aux participants pour cet exercice sont les suivantes :

- Désigner un animateur et un rapporteur par sous-groupe
- Veiller à ce que chacun s'exprime
- Considérer autant que possible le territoire communal dans sa globalité
- Cibler l'intérêt collectif
- Proposer une formulation concise

C. Réflexion individuelle

Lors de cette troisième partie, chacun répond, par écrit sur un Post-it, de manière individuelle et anonyme, à la question suivante : « S'il ne fallait mener qu'un projet en priorité, quel serait-il ? ». Chacun colle son Post-it sur un grand poster commun pour que chacun puisse découvrir les idées des autres en fin de réunion.

4. Chaque rencontre se clôture en insistant sur le rôle de la population dans l'élaboration du nouveau PCDR et sur les prochaines étapes, en particulier la réunion de synthèse et la mise en place de la CLDR à laquelle chacun est invité à postuler. La FRW rappelle également qu'en parallèle aux réunions dans les villages, les citoyens peuvent s'exprimer en ligne via la plateforme numérique (plus d'infos ci-dessous).

La plateforme numérique

Parallèlement aux réunions dans les villages, plusieurs possibilités de s'exprimer s'offrent aux habitants dans cette première phase de consultation : appels téléphoniques, mails, plateforme numérique... La principale utilisée est la plateforme de consultation en ligne de la FRW. Celle-ci a été mise en place, entre autres, pour toucher les publics souvent moins présents aux réunions, tels que, par exemple, les jeunes mamans. **La plateforme a permis de récolter une quinzaine d'idées supplémentaires.**



Consultation des associations*

Une consultation spécialement organisée à destination des forces vives associatives locales permet d' étoffer les avis et idées de projets déjà récoltés au sein de la population.

Consultation des enfants*

Les enfants d'aujourd'hui étant les adultes de demain, la FRW a souhaité donner la parole aux représentants du Conseil consultatif des Enfants. Grâce à une méthode adaptée au jeune public, les enfants ont pu exprimer leurs idées de projets pour l'avenir.

** Pour tirer un maximum profit de ces consultations spécifiques, les agents de développement les organisent au stade de l'appel à projets ; c'est-à-dire, une fois que la CLDR a défini une ébauche de stratégie.*

Consultation des enfants du CCE de Sainte-Ode

Dans le cadre de la nouvelle Opération de Développement Rural de Sainte-Ode, la Fondation Rurale de Wallonie souhaite consulter les enfants afin d'avoir leur vision de leur commune et de leur village.

Vous trouverez, ci-joint, un dessin d'un village « classique ». Les enfants peuvent y colorier :

- En vert, ce qu'ils apprécient ;
- En rouge, ce qu'ils apprécieraient moins ;
- En bleu, ce qu'ils souhaiteraient (ex : si un village n'a pas de petit commerce comme sur le dessin, ils peuvent le colorier) ;
- En orange : dessiner ce qu'ils imagineraient en plus dans leur village (Ex : une plaine de jeux, un jardin partagé...)

En fonction du temps disponible, au dos du dessin, les enfants peuvent écrire :

- 3 choses qu'ils aiment dans leur commune
- 3 choses qu'ils n'aiment dans leur commune
- 1 projet qu'ils souhaiteraient voir se réaliser sur leur commune

Durée de l'exercice : entre 30 et 45 min'

Vous souhaitez de plus amples informations sur l'ODR ?
Rendez-vous sur www.sainte-ode-odr.info

Pour accéder au site "www.sainte-ode-odr.info", vous pouvez aussi scanner ce code QR !





MÉTHODE UTILISÉE POUR LA CONSULTATION DES ENFANTS ET EXEMPLES DE RÉSULTATS OBTENUS

3.4. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION ET RÉUNION DE SYNTHÈSE

En chiffres ...

Au total, 61 personnes assistent aux réunions d'information-consultation dans les villages et s'expriment sur leur vision du territoire (les mandataires présents à plusieurs réunions ne sont comptabilisés qu'une seule fois). Le fort taux de participation dans le village de Tillet est le résultat d'une campagne de communication par sms de la part d'un Echevin habitant le village ! À ce chiffre, s'ajoutent les membres du personnel et du Conseil communal (13), les différentes personnes ressources rencontrées (13) ainsi que les personnes qui se sont exprimées par téléphone, mail ou encore via la plateforme numérique (6) ; sans oublier les représentants des associations (8) ou encore les enfants du CCE (9). Cette première phase de consultation a impliqué 111 personnes ; **le taux de participation s'élève donc à plus de 4% de l'ensemble de la population de la commune.**

Réunion de synthèse des consultations

La réunion de synthèse des consultations se déroule le jeudi 20 octobre à 19h30 à la Maison rurale de Lavacherie devant 22 personnes.

À leur arrivée, les participants sont invités à positionner une pastille de couleur sur une vue aérienne de la commune pour identifier leur provenance géographique.



Après avoir situé le contexte dans lequel est organisée cette réunion, l'auteur de PCDR (bureau d'études IMPACT) et la Fondation rurale de Wallonie présentent, par un jeu de ping-pong et thème après thème, les éléments marquants de l'analyse socio-économique, croisés avec les souhaits des habitants récoltés lors des différentes consultations. Cette réunion de synthèse est également l'occasion de récolter les dernières candidatures pour la CLDR et de rappeler l'existence du site internet propre à l'ODR et sur lequel se trouve l'essentiel de l'information y relative.

De ce regard croisé du territoire ressortent les principaux éléments suivants :

- Une très grande qualité environnementale liée à la situation particulière du territoire. *Les habitants sont conscients de cette richesse et de la nécessité de préserver et protéger les espaces non bâtis sur le long terme.*
- Une évolution démographique entraînant des répercussions sur les besoins de la population. *Les citoyens sont particulièrement sensibles au fait d'accroître les possibilités de logements sur le territoire et de continuer à favoriser l'implantation de services et commerces, notamment via l'ADL transcommunale. La population souligne les nombreux services déjà présents pour toutes les tranches d'âges, et tout particulièrement pour l'encadrement de la jeunesse.*
- Un territoire présentant un potentiel touristique axé sur un tourisme vert et les promenades. *La priorité pour les habitants est de garder un équilibre, de veiller à ce que le développement du tourisme reste proportionnel/proportionné à la taille de la commune.*
- Une mobilité douce et alternative peu développée, surtout axée sur les promenades. *La population souhaite que le territoire propose aux usagers faibles davantage de possibilité de se déplacer en toute sécurité.*
- Des initiatives à poser pour développer et renforcer le tissu associatif, culturel et sportif. *Les habitants estiment que la commune est suffisamment équipée en salles de village pour accueillir les nombreuses associations locales. Ils insistent sur l'importance de maintenir cette vie associative et sportive au top et sur l'importance de tisser davantage de liens entre les habitants de toute la commune. Seule ombre au tableau actuellement : le secteur culturel moins développé.*

En annexe, un tableau reprend l'ensemble des résultats des réunions de consultation (atouts, faiblesses et projets), regroupés par thème.

Clin d'œil méthodo :

Pour amener une touche de légèreté et de convivialité à la présentation plutôt dense, la FRW propose une animation aux participants visant à deviner un thème « mystère ». Ce thème n'a pas été cité en tant que tel lors des consultations « atouts-faiblesses » mais est fortement ressorti des rencontres personnes ressources et englobe de nombreuses propositions de projets : **il s'agit de l'identité communale.**



L'animation se déroule en 3 temps répartis équitablement tout au long de la présentation :

Temps 1 : chacun colle sur lui une étiquette reprenant un mot différent en rapport avec le thème mystère à deviner (IMAGE - 1977 – NOM – SECTION – CLOCHER – PARTAGE – UNITÉ – 2665 – HISTOIRE - AMBERLOUP – AVISCOURT – FOSSET – LAVACHERIE – TILLET – BEAUPLATEAU) ;

Temps 2 : les participants sont invités à se déplacer dans l'assemblée pour aller lire les mots repris sur les étiquettes des uns et des autres ;

Temps 3 : les agents de développement interrogent les participants en plénière sur le thème qu'ils pensent être celui à deviner.

4. LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET SES GROUPES DE TRAVAIL

4.1. COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

L'appel à candidatures a été largement communiqué afin d'obtenir des représentants des différents villages de la commune, du tissu associatif et des acteurs de la diversité socio-économique locale. Les membres de l'ancienne CLDR ont aussi été sollicités individuellement afin de connaître leur souhait ou non de postuler pour la nouvelle CLDR. Au total, 28 personnes se sont portées candidates.

➤ **Composition de la C.L.D.R. arrêtée par le Conseil communal en date du 21.11.2022**

| | | |
|---|------------------|---------------------------|
| Part communale (représentative du Conseil communal) | <i>Effectif</i> | Jean-Pol Misson |
| | <i>Suppléant</i> | Laurence Henrotte |
| | <i>Effectif</i> | Pierre Pirard |
| | <i>Suppléant</i> | Catherine Poos |
| | <i>Effectif</i> | Christophe Thiry |
| | <i>Suppléant</i> | Johnny Macoir |
| Agriculture | <i>Effectif</i> | Jean-François Winkin |
| | <i>Suppléant</i> | Sophie Raskin |
| Jeunesse | <i>Effectif</i> | Virginie Pinson |
| | <i>Suppléant</i> | Stéphanie Gillard |
| Aînés | <i>Effectif</i> | Brigitte Mottet |
| | <i>Suppléant</i> | Nicole Pierlot |
| Économie | <i>Effectif</i> | Dany Chisogne |
| | <i>Suppléant</i> | Pierre-Christophe Stavaux |
| Vie associative-culture- sport | <i>Effectif</i> | Arnaud Coenen |
| | <i>Suppléant</i> | Nathalie Jaumain |
| Tourisme | <i>Effectif</i> | Francis Wagner |
| | <i>Suppléant</i> | Jean-Paul Léonard |
| Environnement-énergie | <i>Effectif</i> | François Hatert |
| | <i>Suppléant</i> | Zohra Barkat |
| Social | <i>Effectif</i> | Yvonne Weckx |
| | <i>Suppléant</i> | Jean-François Lecocq |
| Patrimoine-aménagement du territoire-mobilité | <i>Effectif</i> | Sylvie Laurant |
| | <i>Suppléant</i> | Sébastien Fourneau |



La CLDR compte 24 membres, 11 femmes et 13 hommes. De nombreux représentants de la population sont déjà fortement impliqués dans la vie locale ce qui facilite les synergies et les échanges d'informations de et vers l'ensemble des citoyens. Certains étaient également membres de l'ancienne CLDR, ce qui permet d'assurer la continuité et la cohérence entre les ODR.

En cours de route, deux personnes ont démissionné de la CLDR : l'une avec regret à la mi-avril, motivée par le fait de devoir partager son temps et choisir entre les multiples associations locales dont elle fait partie ; l'autre personne a annoncé sa démission mi-juin, sans jamais avoir participé à une seule réunion de la CLDR. *Au moment de la rédaction du prochain rapport annuel, les candidats non retenus lors de la sélection initiale seront interrogés pour occuper les places vacantes ; un appel large à la population sera également réalisé.*

4.2. CALENDRIER ET SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE LA CLDR ET DE SES GROUPES DE TRAVAIL

Mise en place dans la foulée des réunions villageoises, soit à la mi-décembre 2022, la CLDR de Sainte-Ode se réunit à 9 reprises, au rythme soutenu d'une réunion par mois environ. Ci-dessous, par ordre chronologique se trouve un résumé des réunions de la CLDR et groupes de travail.

➔ **L'ensemble des comptes-rendus de réunions se trouve en annexe.**

Introduction méthodologique :

Avec ses 2655 habitants, un grand nombre d'associations locales, un précédent PCDR aux nombreuses réalisations, des Commissions citoyennes déjà constituées (CCE, CCATM, CCA...) et pour ne pas épuiser les précieuses énergies, il est décidé - de commun accord entre l'auteur de PCDR, le Collège communal et la FRW - d'opter pour une méthodologie qui prévoit notamment :



- *D'exploiter au mieux, et suffisamment en amont, les études, travaux, expertises déjà menés et de tirer profit de l'expérience PCDR passée ;*
- *De valoriser en continu les relais des différentes assemblées communales et para-communales représentées au sein de la CLDR afin d'essaimer l'information ;*
- *De traiter l'ensemble de la matière avec la CLDR, de rationaliser le nombre de réunions, d'éviter les redites ;*
- *D'avoir recours à des personnes ressources « spécialistes » quand nécessaire ;*

- D'ouvrir la possibilité à l'ensemble de la population (une seconde fois après les réunions villageoises) de proposer des projets concrets pour le PCDR (= appel à projets) ;
- De miser sur un calendrier d'élaboration du PCDR au rythme soutenu défini dès la première réunion ;
- De rendre le travail de la CLDR agréable, instructif et ludique.

CLDR n°1 : 15/12/2022 - 19 présents - 3 excusés

PRISE DE CONNAISSANCE - DIAGNOSTIC PARTAGÉ – PISTES D'ENJEUX

La réunion d'installation de la CLDR débute par un mot d'accueil du Président. Une animation brise-glace de la FRW permet de faire connaissance avec l'ensemble des personnes présentes. Sainte-Ode étant une petite commune, la plupart des membres de la CLDR se connaissent déjà ! Cela permet un travail efficace dès la première séance. Dans un premier temps, la CLDR enrichit le diagnostic travaillé lors des réunions de consultations villageoises. Ensuite, sur cette base, les agents de développement de la FRW animent deux sous-groupes pour identifier les grands enjeux de la commune. *Qu'avons-nous à perdre ou à gagner au regard des atouts et faiblesses du territoire ?*



La réunion se poursuit par la proposition du calendrier des réunions de CLDR, établi jusque fin juin, suivie de la présentation ludique et approbation du Règlement d'ordre intérieur que chacun avait reçu avec l'invitation à la réunion.

La réunion se clôture en toute convivialité par la traditionnelle photo de famille.

CLDR n°2 : 19/01/2023 - 17 présents - 3 excusés

DÉFINITION ENJEUX ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

La FRW invite les membres de la CLDR à définir ensemble ce qui, selon eux, caractérise une bonne stratégie de développement et donc, la ligne de conduite du présent PCDR. Voici le fruit de ce travail :

Une bonne stratégie...

- **Est spécifique au territoire de Sainte-Ode : basée sur les besoins des citoyens ;**
- **Concerne toutes les thématiques de la vie communale, vise un maximum de synergie entre les projets ;**
- **Concerne chacun des villages de la commune ;**
- **Intègre les principes du développement durable, anticipe ;**
- **Est ambitieuse mais réaliste ;**

- Valorise les ressources locales (humaines, environnementales, patrimoniales...) et évite les projets inutiles ;
- Se projette sur le long terme (10 ans = durée maximale d'un PCDR) ;
- Est fédératrice pour l'identité communale et facilement appropriable par la population : stratégie claire, concise ;
- Est ouverte à une vision transcommunale ainsi qu'à des projets communs.

NB : une affiche reprenant ces éléments a été réutilisée de réunion en réunion pour s'assurer de garder le cap dans la construction du PCDR.

Sur base de la matière récoltée lors des premières étapes de la consultation (consultation dans les villages, réunion de synthèse, rencontres personnes ressources) et de la réunion de CLDR de décembre, l'auteur de PCDR présente une proposition d'enjeux déclinés en objectifs de développement.

Les principales remarques de la CLDR se trouvent sur les Post-It verts :

ENJEU 1 : LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES, SUPPORTS À L'IMAGE DE MARQUE DU TERRITOIRE

Objectif 1 : Maintenir le haut niveau de qualité environnementale du territoire

Objectif 2 : Viser l'autonomie énergétique et rationaliser l'utilisation des ressources

Objectif 3 : Conforter un tourisme respectueux, vert et intégré

L'énergie pourrait davantage constituer un fil rouge dans la mise en œuvre de chacun des projets qu'un objectif.
Ajouter le terme « encadré » pour le tourisme.

Plutôt que « Fédérer le tissu associatif et culturel local », le « dynamiser » et ajouter la dimension sportive.

ENJEU 2 : LA CRÉATION D'UNE IDENTITÉ DU TERRITOIRE ET D'UN SENTIMENT D'APPARTENANCE À SAINTE-ODE

Objectif 1 : Fédérer le tissu associatif et culturel local

Objectif 2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

« Ancrer la dynamique des circuits-courts » est trop ambitieux → construction future d'un hall relais à Bastogne et ce qui se fait déjà via l'ADL est top.
La mobilité n'apparaît pas en tant que telle mais est bien sous-jacente au niveau des projets dans l'objectif 3.
Veiller à permettre l'accès à tous (ainés, PMR...) aux services → inclusion.
Le logement doit être créé dans une optique de mixité sociale et d'intégration.

ENJEU 3 : LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ET DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE LOCALE, ADAPTÉS AU TERRITOIRE RURAL ET À L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Objectif 1 : Favoriser l'accès au logement

Objectif 2 : Ancrer la dynamique des circuits-courts sur le territoire

Objectif 3 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires

CLDR n°3 : 09/02/2023 - 16 présents - 5 excusés

APPROBATION STRATÉGIE - LANCEMENT APPEL À PROJETS

Suite à la réunion précédente, la stratégie a été améliorée de la sorte (les modifications apportées sont soulignées dans le tableau ci-dessous) :

SAINTE-ODE : une stratégie de développement ambitieuse mais réaliste et adaptée aux réalités du territoire.

| ENJEU 1 : | | ENJEU 2 : | | | ENJEU 3 : | |
|--|---|--|--|---|--|---|
| La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode | | La préservation et la valorisation des ressources naturelles, supports à l'image de marque du territoire | | | Le développement de services et de la filière économique locale, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population | |
| Objectif 1.1 : <u>Dynamiser</u> le tissu associatif, <u>sportif</u> et culturel local | Objectif 1.2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels | Objectif 2.1 : Maintenir le haut niveau de qualité environnementale du territoire | Objectif 2.2 : <u>Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables</u> | Objectif 2.3 : Conforter un tourisme <u>encadré</u> , respectueux, vert et intégré | Objectif 3.1 : Favoriser l'accès au logement <u>intégré</u> | Objectif 3.2 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires <u>et inclusifs</u> |

La CLDR valide cette stratégie comme base pour lancer **l'appel à projets** (cf. encadré ci-dessous). La CLDR précise néanmoins que l'objectif relatif à l'énergie est maintenu pour l'instant mais pourrait disparaître si aucun projet n'y correspond : en effet, les initiatives en la matière sont déjà nombreuses sur la commune et il s'agira de porter une attention accrue aux aspects énergétiques lors de la réalisation des projets concrets du PCDR plus qu'à créer de nouveaux projets « énergie ».

La réunion se termine par une information relative à l'appel à projets « Vis mon village » qui, en attendant les réalisations du PCDR, peut participer à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants de Sainte-Ode.

Zoom sur l'appel à projets lancé par la CLDR

L'objectif de l'appel à projets est de donner aux habitants et aux forces vives du territoire l'opportunité de proposer des projets directement en lien avec la stratégie. Ces nouvelles idées s'ajouteront aux projets recueillis lors des consultations. Le but n'est pas de rassembler un grand nombre de projets mais plutôt de récolter quelques idées innovantes et fédératrices, bien en lien avec le développement souhaité pour Sainte-Ode.

L'appel à projets est accessible via le site internet de l'ODR sur lequel un formulaire « Google Forms » est mis en évidence. Le formulaire comprend des rubriques obligatoires (lien avec la stratégie, description, justification et personne de contact) et des possibilités d'informations complémentaires (partenaires potentiels par exemple). *Des versions papier sont prévues aussi, notamment à l'Administration communale.*

L'appel à projets débute le 13 février et se termine le 13 mars, pour laisser aux habitants, associations et acteurs l'opportunité de se réunir et, éventuellement, rentrer un projet commun.

Pour favoriser la réussite de cet appel, tous les canaux de communication communaux disponibles sont exploités (sites internet, réseaux sociaux, e-mails...).

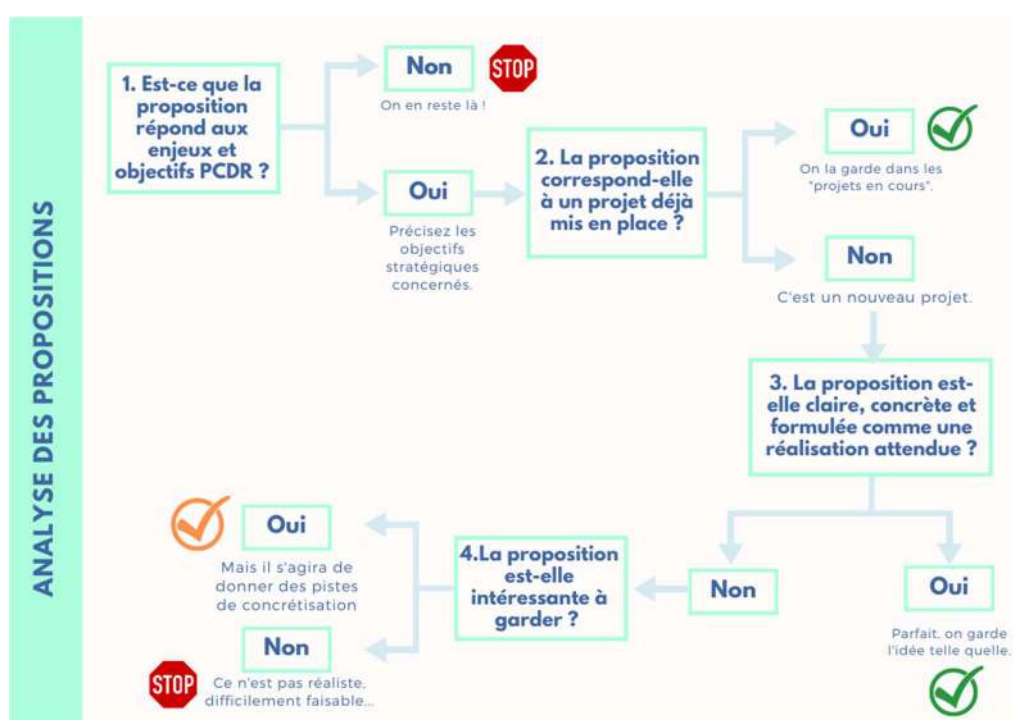
Les membres de la CLDR ont un rôle important d'information et de relais vers les voisins, la famille, les collègues, les associations... La plupart des membres ont pris ce rôle à cœur, certains organisant eux-mêmes des réunions villageoises.

L'appel à projets a permis de récolter une vingtaine d'idées supplémentaires.

CLDR n°4 – 16 mars 2023 – 17 présents – 5 excusés

ANALYSE DES PROPOSITIONS DE PROJETS

Après la présentation et l’approbation du rapport annuel de l’année 2022, la CLDR s’attaque à l’analyse des propositions de projets - récoltées depuis le lancement des consultations villageoises jusque l’appel à projets - au regard de la stratégie définie précédemment. La soirée s’annonce chargée : pas moins de 200 propositions sont au menu ! Les membres présents sont répartis en deux groupes et grâce à la méthode proposée par la FRW (cf. image ci-dessous), la CLDR remporte le challenge de classer l’ensemble des projets par enjeu, par objectif et dans l’une des colonnes adéquates suivantes : soit « travaux communaux » ; soit « en cours – lot 0 » ; soit « projets PCDR » ; soit « à creuser » ; soit « à abandonner ».



CLDR n°5 – 13 avril 2023 – 17 présents – 4 excusés

Rencontre complémentaire « tourisme » – 17 mai 2023 – 5 présents

COTATION INDIVIDUELLE DES PROJETS

Après avoir passé en revue et validé le travail de tri réalisé lors de la dernière réunion, chaque membre de la CLDR est invité, individuellement, en son âme et conscience à coter les projets.

- Chacun reçoit un tableau reprenant par enjeu et pour chaque objectif, côté recto, les projets matériels ; côté verso, les projets immatériels. Les projets potentiellement subsidiables par le « Développement rural » sont clairement identifiés à titre indicatif.
- Chaque projet (matériel ou immatériel) est coté sur 20 sur base de 5 critères afin d’objectiver autant que possible la priorisation : FAISABILITÉ – URGENCE – INTÉRÊT COLLECTIF – IMPACT SUR LA STRATÉGIE PCDR – DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Les agents de développement sont présents pour répondre à toute demande de précisions sur le contenu des projets ou concernant les critères.

Les résultats de cette planification des projets sont calculés en direct. Le top 10 des projets matériels et immatériels est annoncé en séance.

La séance se poursuit par une information sur l'appel à projets « BiodiverCité » auquel la commune compte répondre pour mettre en place plusieurs projets proposés dans le cadre de la consultation PCDR. La FRW propose également dans la foulée de constituer un « Groupe Nature » issu de la CLDR mais ouvert à toute autre personne intéressée. Cela permettra d'anticiper les prochains appels à projets « BiodiverCité » et de s'impliquer dans la concrétisation d'actions concrètes en faveur de la nature. Le rendez-vous est pris pour l'automne 2023 !

En fin de réunion, la CLDR est invitée à désigner deux représentants pour le Comité de suivi de la charte paysagère du PNDO (Parc naturel des deux Ourthes), de quoi consolider les interactions avec cette structure transcommunale.

Rencontre complémentaire « tourisme » – 17 mai 2023

L'exercice de cotation a fait ressortir en priorité plusieurs projets autour de la thématique touristique. Voilà pourquoi s'organise sans attendre une réunion de travail pour proposer une direction aux fiches-projets en complémentarité avec ce qui se fait déjà. C'est ainsi que se réunissent autour de la table les représentants des organismes compétents du territoire à savoir la Maison du Tourisme de Bastogne, le Parc naturel des deux Ourthes, le Contrat de Rivière Ourthe et le Syndicat d'Initiative de Sainte-Ode, avec l'auteur de PCDR Impact et la FRW. Cette réunion permet d'avoir une idée plus précise à soumettre à la CLDR concernant les projets suivants : « Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire » et « Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles ».

Il résulte de la réflexion autour du parcours ludique l'intérêt de diluer le flux touristique de la réserve naturelle d'Orti vers d'autres sites naturels tels que la réserve naturelle de Magery, l'intérêt de proposer une grande boucle pédestre de plus de 60 kilomètres, l'opportunité de passer par des hébergements touristiques du territoire, tout comme d'installer des infrastructures touristiques tels que des bancs et des panneaux sur le tracé. Il semble pertinent de ne pas recréer de nouveaux tracés mais bien d'utiliser les parcours déjà existants. Pour valoriser l'environnement, le circuit pourrait longer le Laval et des passerelles de claies, assez typiques, pourraient être créées.

Concernant les liaisons intervillages, une liaison Tillet-Gérimont-Pinsamont-Magerotte semble pertinente tout comme le fait de s'inspirer du réseau points-nœuds pédestre voisin instauré sur la commune de Bertogne. Pour nourrir ces réflexions, un GT sentiers pourrait être créé.

RÉPARTITION DES PROJETS EN LOTS

Lors des discussions autour de la stratégie de développement, l'objectif 2.2 relatif à l'énergie posait question : faut-il le conserver alors qu'il y a déjà énormément de choses qui sont faites par la commune sur le sujet ? La CLDR avait alors convenu de trancher cette question au moment des réflexions autour des projets en analysant la quantité de projets retenus sur ce thème. Au final, la proposition est d'inclure l'énergie dans l'objectif 2.1 relatif à l'environnement sous cette nouvelle formulation : « **Obj.2.1 : Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie** ».

Grâce à l'exercice de cotation réalisé individuellement par les membres de la CLDR lors de la réunion du 13 avril, chaque projet matériel et immatériel dispose maintenant d'une note moyenne sur 100 permettant d'établir un classement. Concernant les projets matériels, la CLDR s'accorde pour fixer le plafond des projets retenus à minimum 60 de moyenne. Concernant les projets immatériels, la barre est fixée à 50 minimum. Après cette sélection, il reste donc 28 projets matériels et 22 projets immatériels à répartir en 3 lots.

Après avoir passé en revue les 10 projets matériels et immatériels les mieux cotés, placés mathématiquement en lot 1 en fonction des cotations obtenues, quelques modifications s'opèrent en séance afin de composer les lots les plus cohérents possibles :

- ✓ Parmi ceux-ci, 2 projets passent en lot 2 :
 - Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine : en effet, il s'avère plus pertinent de d'abord réaliser un « Schéma de Développement territorial (SDT) » avant de mettre en œuvre ce projet.
 - Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup-centre : le lieu idéalement pressenti étant le terrain de football toujours actuellement utilisé comme tel, il faut d'abord initier la réflexion relative au regroupement des infrastructures de foot de la commune en un seul lieu avant de pouvoir libérer et utiliser le terrain de football d'Amberloup pour une nouvelle fonction.
- ✓ Les projets « *Création d'un circuit didactique de mise en valeur des paysages et des vallées de l'Ourthe et du Laval + Amélioration et embellissement des randonnées (sentiers didactiques, modules sportifs, bancs, panneaux...)* + *Création d'un circuit vert ludique sillonnant à travers toute la campagne de Sainte-Ode* » aux contenus complémentaires et fort similaires sont regroupés sous un seul et nouvel intitulé « *Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire* ».
- ✓ Le projet « *Mise en place de mesures de prévention des inondations* » est supprimé car la commune reçoit déjà actuellement une aide à cet effet.
- ✓ Dans les projets immatériels, seul un projet est transféré en lot 0 étant donné qu'il va se mettre en place dans le courant de l'élaboration du PCDR. Il s'agit de la « *Création d'un groupe de travail "nature"* ».

Voici ci-dessous le classement des projets en lots tel que validé par la CLDR à l'issue de la séance :

| PROJETS MATÉRIELS | | |
|--|---|---|
| LOT 1 | LOT 2 | LOT 3 |
| Création de logements tremplins | Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine | Création d'une maison multiservices (espaces polyvalents pour aînés, activités culturelles/artistiques et co-working) |
| Rénovation de la salle du foot à Tillet | Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre | Achat d'un véhicule partagé pour les associations |
| Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité | Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune | Aménagement d'entrées de village identitaires |
| Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes | Mise en place d'une éolienne communautaire | Création de circuits VTT permanents |
| Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire | Installation d'un éclairage public intelligent | Installation de parkings vélo (y compris vélos électriques) à proximité des lieux publics |
| Aménagement de la traversée d'Amberloup | Création d'une résidence services | Création d'espaces culturels alternatifs (patrimoine bâti, religieux ou non) |
| Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages | Construction d'aires de vision d'observation de la nature | Mise en place d'un atelier rural |
| | Création d'habitats groupés | Création de jardins partagés, forêts comestibles et vergers |
| | Création de logements par la mise en place de PPP | Rénovation de la Corteille à Lavacherie |
| | Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles | |
| PROJETS IMMATÉRIELS | | |
| LOT 1 | LOT 2 | LOT 3 |
| Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales | Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques | Réseautage des acteurs associatifs, culturels et sportifs |
| Développement d'achats groupés "énergie" pour les citoyens | Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire | Information sur les événements culturels voisins |
| Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables, etc.) | Création d'activités diversifiées pour les aînés | Définition et mise en place d'une image de marque du territoire |

| | | |
|---|--|---|
| Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations (marché de Noël, marche gourmande, valorisation des fours à pain, etc.) | Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière et que la terre reste l'outil nourricier | Valorisation et transmission de l'histoire communale locale (cycle de conférences, ouvrage sur les silhouettes de Noël de Lavacherie) |
| Mise en place d'un schéma de développement communal et guide communal d'urbanisme | Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle (y compris co-voiturage) | Création d'une antenne de l'académie de musique |
| Communication sur les ventes en circuits courts existantes | Mise en place de services à domicile supplémentaires pour les aînés isolés | Sensibilisation à l'agroforesterie |
| Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants | Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons | Création d'un service bénévole d'écrivain public |

Avant de clôturer la réunion, l'auteur de PCDR interroge la CLDR sur le contenu des 7 projets matériels du lot 1 afin de cibler au mieux les attentes de la CLDR.

CLDR n°7 : 8 juin 2023 – 11 présents – 9 excusés

Rencontre complémentaire « mobilité » – 20 juin 2023 – 12 présents

CLDR n°8 : 22 juin 2023 – 17 présents – 3 excusés

APPROFONDISSEMENT DES FICHES-PROJETS

Au cours de ces deux réunions du mois de juin, la CLDR est invitée à alimenter les fiches-projets. Afin que le travail soit efficace et convivial, la FRW propose lors de la réunion du 8 juin, de répartir les membres présents autour des cartes du territoire en A1 préparées par le bureau d'études Impact. Sur ces cartes sont repris les éléments pertinents tels que l'Atlas des voiries vicinales de 1841, les propriétés communales ou encore les points d'intérêts pour le parcours ludique. S'ensuivent des discussions et débats constructifs pour alimenter les 3 fiches-projets prioritaires suivantes :

- Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes
- Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire
- Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

À noter que le 20 juin 2023, trois représentants du SPW Mobilité et Infrastructure, le Collège, la Directrice générale, le bureau d'études Impact et la FRW se rassemblent pour une réunion de travail sur la fiche-projet relative à l'aménagement de la traversée d'Amberloup. Étant donné que c'est une route régionale, mieux valait rencontrer les gestionnaires avant de réfléchir au projet avec la CLDR afin de connaître les éventuelles contraintes techniques et avoir leurs recommandations et points d'attention. Il s'agit ensuite de croiser l'avis des experts et agents de terrain avec le ressenti et les besoins identifiés par la population.

Le 22 juin, les agents de développement souhaitent emmener la CLDR sur le terrain pour travailler sur l'une des fiches-projets prioritaires concernant l'« Aménagement de la traversée d'Amberloup ». Malheureusement, c'était sans compter sur la météo capricieuse et orageuse du jour ... mais qu'à cela ne tienne, l'exercice se fait donc en salle et virtuellement en utilisant quatre ordinateurs

connectés sur Google Street View. Les membres de la CLDR - répartis en quatre sous-groupes – répondent aux 20 questions de la grille d’analyse concoctée par la FRW. Une mise en commun du travail des sous-groupes clôture la réunion.

Plusieurs **rencontres complémentaires** se sont tenues durant l’été. Ces rencontres ont pour objectif d’apporter un maximum de précisions aux fiches-projets prioritaires (lot 1), en complément des éléments déjà soulevés par la CLDR. Ainsi, le 14/07, c’est une visite de terrain qui est organisée pour travailler sur la fiche « voie lente » ; le 03/08, la réunion de travail concerne la biodiversité ; et le 01/09, une rencontre avec le gestionnaire des infrastructures sportives de Tillet permet de faire le point sur l’aménagement de la salle du football. *Les informations échangées ont directement été insérées dans les fiches-projets par l’auteur du PCDR.*

CLDR n°9 – 28 septembre 2023 – 17 présents – 2 excusés

APPROBATION AVANT-PROJET PCDR ET DEMANDE DE 1^{ère} CONVENTION

Au préalable à la réunion, la CLDR était invitée à relire les différentes parties du PCDR, mises en ligne sur le site de l’ODR. En séance, la FRW fait un flash-back sur les différents moments clés de la participation citoyenne puis passe en revue les différentes parties du PCDR.

Suite aux différentes réunions de travail menées durant l’été pour étayer les fiches-projets, le bureau d’études propose à la CLDR d’effectuer quelques modifications dans le lot 1 :

- **CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS** : la localisation envisagée ne convient plus ; en effet, BPOST est revenu sur sa décision et a décidé de ne plus mettre en vente le bâtiment. Faute de localisation à ce stade de l’élaboration du PCDR, la proposition est de positionner ce projet en lot 2 pour se donner le temps de trouver une localisation adéquate.
- **AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE FOOT DE TILLET** : l’usage de cette salle se résumant à des activités sportives et dans la mesure où les subsides Infrasports sont gelés pour 6 ans (car subside reçu cette année pour l’éclairage du terrain de foot à Tillet), il paraît plus pertinent de décaler le projet en lot 2.
- Dans le lot 2 – projets immatériels – il est proposé de regrouper sous le vocable « MISE EN PLACE D’INITIATIVES EN FAVEUR DES AÎNÉS » les deux fiches : « CRÉATION D’ACTIVITÉS POUR LES AÎNÉS » et « MISE EN PLACE DE SERVICES À DOMICILE SUPPLÉMENTAIRES EN FAVEUR DES AÎNÉS ».
- Enfin, 4 projets concernant l’environnement et la biodiversité étaient positionnés dans les différents lots :
 - ACTIONS DE PROTECTION, DE RESTAURATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ (lot 1 matériel)
 - CONSTRUCTION D’AIRES DE VISION D’OBSERVATION DE LA NATURE (lot 2 matériel)
 - CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS, FORÊTS COMESTIBLES ET VERGERS (lot 3 matériel)
 - SENSIBILISATION À L’AGROFORESTERIE (lot 3 immatériel)

La proposition consiste à les rassembler, en lot 1 immatériel, sous cette fiche : « CRÉATION D’UN GROUPE DE TRAVAIL « NATURE » » ET MISE EN PLACE D’ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ». En effet, la création d’un « Groupe Nature » permettra de réfléchir globalement et stratégiquement aux actions à mettre en place pour restaurer ou développer le maillage écologique et protéger la biodiversité.

➔ **Ces propositions de modifications sont jugées pertinentes et acceptées par la CLDR.**

Le bureau d'études Impact détaille ensuite les projets du lot 1 et chaque membre de la CLDR a l'occasion, à l'aide d'une gommette, de désigner le projet qu'il choisit d'introduire en première demande de convention. Le projet « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages » l'emporte haut la main avec 14 gommettes sur 17.

Moyennant quelques remarques et points d'attention sur certaines fiches-projets, l'avant-projet de PCDR est approuvé à l'unanimité par la CLDR et la première demande de convention concernera la « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages ».

La séance se clôture avec la présentation des prochaines étapes pour le PCDR, les remerciements d'usage, une évaluation et ... un blind test mettant en exergue les meilleurs moments de la phase d'élaboration du PCDR 😊

Clin d'œil méthodo :

Les agents de développement de la FRW ont donné le ton dès la première réunion de CLDR avec ce mantra : « on travaille dur mais on prend du plaisir ». Tout au long de l'élaboration, la FRW a habitué les membres de la Commission à un moment convivial et ludique : quizz sur le ROI, animation brise-glace, thème mystère, étoile des enjeux, etc. Le clap de fin de la phase d'élaboration du dossier a été agrémenté d'un... blind test musical. Chacun des 8 extraits de chanson avait été soigneusement choisi par les agents de développement et faisait référence aux « meilleurs moments » de l'ODR. Anecdotes, fous rires et amusement garantis.



5. CONCLUSION

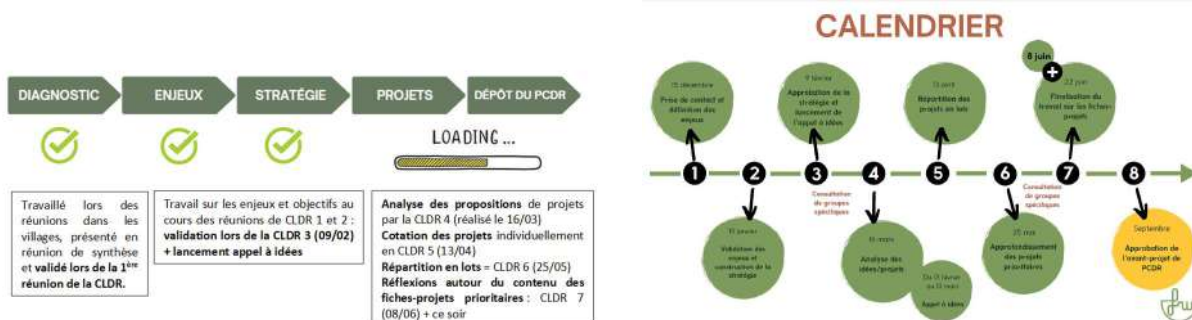
L'aventure débute réellement au printemps 2022 où s'enchaînent visites de terrain, rencontres personnes ressources et préparation de la communication pour la grande phase d'information et de consultation des habitants. En parallèle, ce temps est mis à profit par l'auteur de PCDR pour rédiger l'analyse socio-économique de la commune.

Au terme des réunions villageoises organisées durant l'automne 2022, la Commission locale de Développement rural prend ses fonctions et se réunit à neuf reprises entre le 15/12/2022 et le 28/09/2023. Une fois les grands enjeux et pistes d'objectifs de développement identifiés, la CLDR a sollicité une nouvelle fois l'ensemble de la population par le biais d'un appel à projets. La Commission n'a pas hésité non plus à élargir son champ de vision en faisant appel à des experts, spécialistes d'une thématique ou d'une autre (tourisme, mobilité...).

D'un commun accord, le Collège communal, l'auteur de PCDR, les membres de la CLDR et les agents de développement se sont engagés à adopter un rythme de croisière soutenu pour élaborer ce nouveau PCDR. La grande gagnante de ce challenge est sans nul doute la dynamique citoyenne. En effet, le taux de participation en CLDR est proche de 70% et la motivation à poursuivre avec la mise en œuvre des projets et actions du PCDR est intacte, voire même renforcée par l'impatience ! L'un des secrets de cette ODR menée à un rythme soutenu est avant tout d'élaborer un planning sur le long terme avec les différents partenaires. Les membres de la CLDR ont donc connaissance - depuis la mise en place de la Commission - qu'ils s'engagent pour travailler durant 6 mois sur un gros dossier et se mobilisent à fond à chaque réunion mensuelle. De leur côté, les agents de développement ont veillé à installer un climat de confiance et de travail efficaces et agréables en misant sur l'apport de méthodologies ludiques et pédagogiques.

C'est donc bien le fruit d'un travail collectif citoyen assidu que le Conseil communal a reconnu et félicité en approuvant le Projet de PCDR.

Deux exemples de ligne du temps évolutive synthétisant l'avancée de l'élaboration du PCDR, présentées systématiquement à chaque réunion de CLDR :





6. LISTE DES ANNEXES

1. Tableau avec l'ensemble des résultats des réunions de consultation..... pp.28-31
2. Comptes rendus des réunions de CLDR et rencontres complémentaires pp.32-112
3. Délibérations du Conseil communal relatives à :
 - la composition de la CLDR pp.113-115
 - l'approbation du règlement d'ordre intérieur de la CLDR pp.116-120



TRAVAILLER, CONSOMMER, ENTREPRENDRE À SAINTE-ODE :

Commerces, entreprises et emplois, formations, tourisme, agriculture, économie circulaire ...

|  <p>Quels sont les atouts de Sainte-Ode et de ses villages ? Quels sont les éléments positifs à valoriser ?</p> |  <p>Quelles sont les faiblesses de Sainte-Ode et de ses villages ? Quels sont les éléments négatifs à améliorer ?</p> |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Commerces : présence de commerces de proximité, diversité des commerces (le petit estaminet de Magerotte « Chez Madeleine ») • Offre de petits commerces • Atout de Lavacherie : ses commerces, son cabinet médical • Présence d'entreprises (poste, distributeur de billets...), commerces, cabinet médical | <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'un magasin de produits locaux (en plus, souci de personnel à trouver) • Manque d'offre en HORECA (pour touristes ou locaux) • Manque de restaurant • Manque de commerces Tillet, Houmont, Amberloup • Baisse de l'HORECA : comment faire pour attirer de petits entrepreneurs / développer des activités? |
| <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture : présence d'exploitations agricoles proposant de la vente directe (Houmont, Magerotte, glaces Willem) • GAC (faire + de publicité), marchés du terroir, achats dans les fermes, brasserie —> secteur agricole raisonné • GAC, producteurs locaux, marchés du terroir —> à favoriser | <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture : pas de maraichers → manque de terres • Manque d'un maraîcher —> manque d'un potager commun • Pas de centralisation des producteurs et artisans locaux (attention à la mobilité) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises : création d'un zoning pour garder les entreprises sur la commune (zoning de la Barrière Hinck) • Espaces déjà urbanisés disponibles pour nouvelles activités (étables, bâtis de type industriel, etc.) • Espaces disponibles pour inviter les industries « développement durable » à s'installer | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme : beaucoup de forêts et balades (promenades balisées, Ravels, Orti (réserve naturelle), points nœuds) • Tourisme suffisamment développé • SI dynamique • Paysages, vallées —> à préserver • Ses nombreux gîtes • Terrains pour campeurs (scouts,...) • Tourisme intégré et respectueux —> à préserver absolument • Favoriser les gîtes intégrés avec les propriétaires proches • Chemins de promenade et circuits « points nœuds » attirent les touristes et participent au bien-être des habitants | <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme : bureau qui n'est pas ouvert pour les touristes durant toute l'année, souci dans le balisage et l'entretien (+ présence de déchets et manque de poubelles), pas d'activité phare, pas de location de vélos → prévoir une fête annuelle à l'échelle de la commune • Tourisme : 1 marché de Noël unique (à Amberloup) + marchés du terroir déclinés aux 4 saisons ! • Sentiers de randonnées communaux fermés par privés et DNF • Trouver le juste milieu point de vue tourisme • Finalisation du Ravel • Manque de bancs de repos • + de panneaux didactiques (pour les balades et infos sur la commune) • Remplacer les balises directionnelles complètes |
| <ul style="list-style-type: none"> • ADL au top | |
| <ul style="list-style-type: none"> • EFT | <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'offre en mobilité (pour les personnes désireuses de se former) |

VIVRE À SAINTE-ODE :

Enfance, jeunesse, enseignement, aînés et personnes handicapées, social, santé et services publics, culture, vie associative, sport et détente, communication ...

|  Quels sont les atouts de Sainte-Ode et de ses villages ? Quels sont les éléments positifs à valoriser ? |  Quelles sont les faiblesses de Sainte-Ode et de ses villages ? Quels sont les éléments négatifs à améliorer ? |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Présence de : crèche, écoles, maison de jeunes, clubs 3x20, oiseau bleu, repas à domicile, aide à domicile, cabinets médicaux, structure communautaire « La Moisson », bibliobus, boîtes à livres, plusieurs associations de différentes catégories (sports, villageoises...), magasin de seconde main, EFT | <ul style="list-style-type: none"> Mobilité : manque de transports en commun → accessibilité aux structures proposées pour les villages plus éloignés |
| <ul style="list-style-type: none"> En force, jeunesse et enseignement bien développés Qualité de l'enseignement Maintien du bus scolaire communal et même pour les trajets inférieurs à 900 m | <ul style="list-style-type: none"> Concurrence entre écoles (implantations dispersées) Ecole du dehors à généraliser |
| <ul style="list-style-type: none"> Super équipe et service à la crèche Offre d'activités pour jeunes (Patro, CRAB) Côté jeunesse bien fourni mais dispersion sur la commune (ex. créer plaine de jeux à Tillet, Rechrival, etc.) Jeunesse | <ul style="list-style-type: none"> Manque de places d'accueil (crèche ou gardiennes) Absence de crèches décentralisées près des pôles scolaires (Rechrival et Tillet) Manque d'équipements pour les ados (skatepark, ...) Manque de plaines de jeux dans les villages et/ou une plus grande plaine sur le terrain de foot d'Amberloup Formation linguistique pour enfants |
| <ul style="list-style-type: none"> Offre d'activités pour aînés (3x20, Oiseau bleu, ...) Offre pour aînés aussi bien développée La séniorie | <ul style="list-style-type: none"> Manque de service à domicile pour nos aînés « isolés » → distraction, occupation Redynamiser le ramassage avec le bus communal ou un taxi social de nos aînés pour se rendre à l'oiseau bleu ou d'autres activités Aménagement parfois pas adéquat pour les PMR Envisager une résidence services |
| <ul style="list-style-type: none"> Offre en logements sociaux Les Tchessions—la Croix-Rouge (centre demandeurs d'asile) - centre MENA Beauplateau | <ul style="list-style-type: none"> Difficultés d'intégration des nouveaux arrivants |
| <ul style="list-style-type: none"> Offre en médecins généralistes + paramédical + pharmacie + dentiste | <ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des médecins généralistes |
| <ul style="list-style-type: none"> Nouvelle troupe de théâtre Mise en valeur de nos artistes → utiliser le patrimoine existant pour ce faire (églises) | <ul style="list-style-type: none"> Offre très pauvre en culture Manque d'événements culturels |
| <ul style="list-style-type: none"> Vie associative AU TOP Beaucoup d'associations Les salles de village existantes et à venir (Magerotte) | <ul style="list-style-type: none"> Manque de communication entre les différentes associations Pas de lien entre les associations (création d'une activité commune) Pas de local pour la vie associative de certains villages (Amberloup, Gérimont) Vétusté de certains locaux existants (ex : Corteille) |
| <ul style="list-style-type: none"> Offre riche et diversifiée en sport + centre pluricommunal Tenneville Valorisation du sport féminin Beaucoup d'offre sportive Belle offre sportive | <ul style="list-style-type: none"> Manque de hall sportif Suggestion de rassembler l'offre de football → réalisation d'un parc à la place du terrain d'Amberloup + plaine de jeux |
| <ul style="list-style-type: none"> Eclairage public suffisant | <ul style="list-style-type: none"> Prévoir un éclairage intelligent |
| <ul style="list-style-type: none"> Bulletin communal + site internet | <ul style="list-style-type: none"> Résumés du conseil trop volumineux dans le bulletin communal → faire un sondage de l'appréciation de la population Zones blanches à certains endroits (ex: FOSSET) |
| <ul style="list-style-type: none"> TOUT VA BIEN | |

HABITER À SAINTE-ODE :

Sécurité routière et mobilité, logement, patrimoine, environnement, nature, propreté, énergie



**Quels sont les atouts de Sainte-Ode et de ses villages ?
Quels sont les éléments positifs à valoriser ?**

- Frêne classé, vitraux répertoriés par le Patrimoine Artistique
 - Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine existant et qui tend à disparaître (ex: abreuvoirs, ponts, croix...)
 - **Circuit du Petit Patrimoine**
-
- Magerotte : route nouvellement asphaltée
 - Lavacherie : aménagement de trottoirs
 - **Bonne équipe au service travaux**
 - Meilleur contrôle du nettoyage des ponts, aqueducs, voiries, ruisseau en prévention notamment des inondations

SUITE DES THEMATIQUES - PAGE SUIVANTE



**Quelles sont les faiblesses de Sainte-Ode et de ses villages ?
Quels sont les éléments négatifs à améliorer ?**

- Protection du patrimoine à améliorer (four à pain, chapelle...) - entretien et rénovation des ponts en pierre
 - Rénovation des murs extérieurs de l'église de Magerotte
 - Besoin de rénover le château du Celly
 - Réduire le nombre d'églises en fonction et les transformer en salle pour des projets collectifs (garder 1 par ancienne commune)
 - Enterrer l'électricité de la salle de Magerotte ou pas ?
-
- Entretien des villages et cimetières + propreté le long des routes
 - Insalubrité des bords de routes - gendarmes ?
 - Améliorer l'entretien des villages (propreté) + sensibiliser les habitants (ex: pour nettoyer les filets d'eau) + panneaux routiers
 - Route de Saint-Hubert, les routes d'accès pour les promeneurs sont encombrées par des pierres
 - **Améliorer le traitement des eaux usées**
 - Manque de poubelles le long des marches balisées
 - **Soucis lors des inondations** (mesures nécessaires)
-
- Améliorer la sécurité et les abords de la nouvelle salle de village de Magerotte. Prévoir éventuellement l'installation d'une borne électrique.
 - Aménagement des abords de l'école de Tillet en prenant en compte la fête (création de parkings)
 - Pots de fleurs dans le mauvais sens dans la montée vers Gërimont
 - Tillet : manque de sécurité par rapport aux voitures (trottoirs en plus, manque d'entretien, ...)
 - Faire ralentir les voitures venant de Laval et d'Amberloup
 - Identifier les endroits dangereux sur les routes et agir si possible
 - **Sécurité routière** → vitesse ! Réduction—nouveaux panneaux
 - Casseurs vitesse mal positionnés
 - Passage piétons à proximité des écoles
 - Manque de trottoirs hors Lavacherie
-
- **Mobilité douce** à développer/ en général (bus,...)
 - Améliorer la mobilité douce
 - **Trop peu de transports publics et de mobilité douce**
 - **Transport en commun : offre à adapter**
 - Peu de transports publics vers les pôles environnants
 - Mobilité et mobilité douce à favoriser
 - Mieux tenir compte des usagers faibles dans les villages et dans les liaisons entre villages
 - Manque de mobilité douce (pour se rendre au travail) mais existantes sur les routes secondaires
 - Manque de moyens de locomotion pour les voyages à l'hôpital (taxi-social, bus...) et aux magasins
 - Peu de transports publics et peu de mobilité douce (créer un cordon vert sur toute la commune)
 - **Manque d'un schéma de développement communal → plan de mobilité**

SUITE DES THEMATIQUES - PAGE SUIVANTE

HABITER À SAINTE-ODE :

Sécurité routière et mobilité, logement, patrimoine, environnement, nature, propreté, énergie



Quels sont les atouts de Sainte-Ode et de ses villages ?
Quels sont les éléments positifs à valoriser ?

- Eoliennes
- Favoriser les aides à l'isolation

- La nature est belle
- Cadre naturel, sentiers de randonnées
- Préserver nos espaces naturels à long terme (patrimoine vert)
- Calme et sécurisant
- Environnement naturel de qualité à protéger
- Vallée de l'Ourthe et du Laval à préserver
- Beauté et fleurissement des villages
- Environnement de qualité à valoriser
- Préservation des espaces non bâtis (forêt, cultures)
- Au lieu d'une seule grande réserve, créer d'autres réserves reliées entre elles
- Aménagement du territoire : le verger, le parcours des artistes
- Proposer, non pas des jardins collectifs, mais mettre à disposition des parcelles pour chaque famille
- Retrouver une nouvelle fonction à nos duo-bacs

- Favoriser la rénovation du bâti existant notamment pour la future croissance de la population



Quelles sont les faiblesses de Sainte-Ode et de ses villages ?
Quels sont les éléments négatifs à améliorer ?

- Idée à creuser : réseau de chaleur
- Peu de bornes de recharge électrique à travers la commune (vélo, voiture, etc.)
- Développer des achats groupés « énergie » pour les citoyens
- Création d'une unité de biométhanisation
- Création d'une éolienne communautaire + énergie verte
- Éclairage public et privé à restreindre (23h-4h)
- Eclairage intelligent—dépendance d'énergie—pollution lumineuse

- Villages plus fleuris (pour un meilleur accueil des touristes) + concours façades fleuries
- Présence de trop de castors et rats laveurs et, aussi, les blaireaux !
- Il faut planter des haies
- Idée à creuser : forêt comestible de Tenneville (fruitiers)
- Faire une forêt comestible, planter plus d'arbres fruitiers

- Taxer les terrains à bâtir non bâtis pour faciliter l'accès à la propriété
- Pas de lotissements communaux à prix modéré, mais à taille humaine ou offre en logement tremplin
- Limiter le nombre d'hébergements touristiques, secondes résidences et logements sociaux
- Manque de logements pour les habitants
- Peu de logements à louer pour personnes âgées, jeunes couples



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Arnaud Coenen, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Sylvie Laurant, Jean-François Lecocq, Jean-Paul Leonard, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Virginie Pinson, Pierre Pirard, Catherine Poos, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux et Christophe Thiry ;
- Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Nicole Pierlot, Yvonne Weckx et Jean-François Winkin

1) ACCUEIL

Le Président de la CLDR, Pierre Pirard, ouvre la séance en félicitant les heureux élus de cette Commission locale de Développement rural (CLDR) et en les remerciant de leur présence. Il précise qu'il a fallu faire des choix au Conseil communal parmi les candidats afin que la CLDR soit la plus représentative possible de la population de la commune.

2) FAISONS CONNAISSANCE

LA FRW = organisme d'accompagnement

Pierre Emmanuel Gillard, agent de développement, dresse un rapide portrait de la Fondation rurale de Wallonie (FRW), l'organisme qui va épauler la CLDR dans l'élaboration du nouveau Programme communal de Développement rural (PCDR). Avec sa collègue Séverine Schonne, ils font partie du bureau Ardenne-Famenne situé à Marloie et vont se charger de l'animation et du secrétariat des réunions de la CLDR mais aussi veiller à la cohérence et au respect du processus.

LE BUREAU D'ÉTUDES IMPACT = auteur du PCDR

Ce bureau, et plus particulièrement Stéphane Mottiaux et Mary Genatzy :

- Réalise l'analyse territoriale et stratégique de la commune sur base des données objectives fournies par la commune, de sites officiels de données statistiques ou encore des données de la FRW issues des consultations villageoises.
- Apporte les informations techniques nécessaires à la réflexion de la CLDR /groupes de travail.
- Est présent tout au long de la phase d'élaboration du PCDR dont il est le rédacteur.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

LES MEMBRES DE LA CLDR

Chacun a disposé son cavalier (nom-prénom-village/fonction politique) face à lui afin d'identifier qui est qui. La FRW propose ensuite une animation brise-glace pour mieux connaître ses voisins et se rendre compte de la représentativité de la Commission.

3) SÉANCE DE TRAVAIL : le diagnostic partagé et les enjeux du territoire

La mission principale confiée à la CLDR est l'élaboration d'un plan d'action de la commune pour les 10 années à venir. Ce plan d'action est appelé **PCDR pour Programme Communal de Développement Rural**. Plusieurs textes de lois (décret, arrêté, circulaires) balisent l'élaboration et la mise en œuvre de ce PCDR. Celui-ci doit obligatoirement être construit avec les citoyens, ici la CLDR qui est représentative de la population, afin que les projets qui en découlent se rapprochent le plus possible des besoins de terrain. Pour y arriver, il y a plusieurs **étapes nécessaires** :



- a. La première c'est **d'établir un diagnostic du territoire**. Rappelez-vous, c'est comme chez le médecin. Celui-ci mesure les données objectives à savoir votre tension, votre température, votre pouls et écoute votre ressenti, c'est-à-dire les données subjectives, à savoir « Vous sentez-vous en forme ? », « Avez-vous de l'appétit ? » ou encore « Avez-vous mal quelque part ? ». C'est alors sur base du croisement entre les données objectives et subjectives qu'il établit son diagnostic. Si on transpose au territoire, Stéphane du bureau d'études s'est chargé de récolter et d'analyser une série de chiffres et documents pour établir la carte d'identité de votre commune en matière d'environnement, de mobilité, de tourisme, d'économie, etc. C'est donc la partie « éléments objectifs ». Sur cette base d'analyse de la commune, la FRW a organisé des réunions de consultations villageoises pour recueillir les éléments « subjectifs » c'est-à-dire la manière dont les citoyens perçoivent leur commune, les atouts et faiblesses du territoire. Les conclusions de ce diagnostic partagé ont été présentées lors de la réunion de synthèse des consultations fin octobre à Lavacherie.
→ **La CLDR a l'occasion de faire ses remarques sur le diagnostic présenté sous la forme d'un tableau AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces). Moyennant l'intégration de quelques éléments, cette base de travail est validée par la CLDR.**
- b. Il s'agit ensuite, sur base du diagnostic, **d'identifier des enjeux**. *Qu'avons-nous à perdre ou à gagner au regard des atouts et des faiblesses du territoire ?* Pour amener les membres de la CLDR à identifier des pistes d'enjeux, la FRW propose d'animer deux sous-groupes et de réfléchir selon la méthode « starfish » transformée pour l'occasion en « étoile de Noël ». → **Les apports des sous-groupes se trouvent en annexe.**



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



- c. Sur base du travail de la CLDR, le bureau d'études et la FRW vont mettre en musique les enjeux proposés afin de pouvoir, lors de la réunion suivante, construire ensemble une **stratégie de développement** qui répond aux questions « **Que choisit-on de faire** pour répondre à ces enjeux ? » et « **Quels objectifs de développement se fixe-t-on** pour la commune ? ».
- d. Enfin, la dernière étape de l'élaboration du PCDR, il faut se demander **comment concrètement atteindre ces objectifs et quels projets concrets mener**.

4) CALENDRIER ET MODALITÉS PRATIQUES

Afin d'assurer une continuité optimale dans les réflexions de la CLDR, la FRW propose de **se réunir chaque mois** selon le calendrier ci-dessous. À noter que l'objectif est d'obtenir un dossier PCDR de qualité et que si celui-ci n'est pas assez mûr et abouti au mois de juin, d'autres réunions pourront s'ajouter en fonction des besoins ou des opportunités.

Les réunions se tiendront les jeudis à 19h30 : 19 janvier - 9 février - 16 mars - 13 avril - 25 mai - 8 juin. L'ordre du jour ainsi que le lieu seront précisés dans l'invitation.

- ➔ **La CLDR marque son accord pour que les invitations et comptes-rendus des réunions parviennent par e-mail ; exception faite lorsqu'il y a des documents de travail à imprimer.**

5) RÈGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR (ROI)

La FRW présente par le biais d'un quiz le règlement d'ordre intérieur de la CLDR. Deux équipes s'affrontent sur leurs connaissances du document envoyé au préalable avec l'invitation.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

→ Au terme de cette animation ludique, participative et dynamique, la CLDR approuve le contenu du ROI, sans modification. Le règlement peut donc être soumis au Conseil communal pour approbation également.

6) DIVERS

Une adresse à retenir : www.sainte-ode-odr.info. Sur ce nouveau site se trouvent toutes les informations relatives à l'Opération de Développement Rural de Sainte-Ode (textes de lois, actualités, liste des membres, calendrier des réunions, comptes-rendus *après approbation par la CLDR*, photos des réunions, contacts, etc.). Le site est accessible à tous, n'hésitez pas à relayer l'information à vos voisins.

La séance se clôture par la traditionnelle photo de famille et un verre de l'amitié offert par la commune.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Résultat du travail en sous-groupe réalisé par la CLDR – 15/12/2022

OBJECTIF = définir des enjeux pour le territoire sur base du diagnostic partagé.

NB : nous avons repris l'ensemble des propositions, certaines relèvent davantage des projets concrets que des enjeux. Un tri sera opéré par la suite avec le bureau d'études pour définir une stratégie cohérente.

HABITER À SAINTE-ODE : environnement, mobilité, cadre bâti, patrimoine, logement, énergie

| GROUPE 1 | GROUPE 2 |
|---|---|
| <p>Continuer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre en covoiturage - Réduire les consommations énergétiques de la commune - Développer l'autonomie énergétique de la commune - Accentuer l'information par rapport aux services de mobilité existants - Assainir les eaux usées - Aider les citoyens dans les économies d'énergie | <p>Continuer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller/contrôler la propreté - Sensibiliser le citoyen à l'environnement - Préserver l'environnement - Sanctionner les incivilités - Garder la qualité d'eau - Maintenir et développer des aménagements de sécurité - Garder le caractère rural - Défendre le petit patrimoine local |
| <p>Plus de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et renforcer l'offre en transport en commun | <p>Plus de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à une indépendance énergétique - Développer des logements tremplins - Bornes électriques - Haies - Voies lentes - Système de covoiturage pour habitants - Aménager les centres de village - Collectifs citoyens pour des achats d'énergie |
| <p>Commencer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les offres existantes alternatives à la voiture individuelle - Développer des solutions de logements pour les jeunes - Optimiser la gestion des déchets (| <p>Commencer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer certaines digues de ruisseau - Développer un SDC/GCU - Réfléchir à la raréfaction des énergies |
| <p>Arrêter de ...</p> | <p>Arrêter de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le nombre d'églises (privilégier la qualité) |
| <p>Moins de ...</p> | <p>Moins de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Castors |

VIVRE À SAINTE-ODE : démographie, services, culture, sport, vie associative, cohésion

| GROUPE 1 | GROUPE 2 |
|--|---|
| <p>Continuer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir/améliorer les infrastructures sportives - Favoriser/soutenir les contacts entre habitants - Développer différentes offres de services pour tous | <p>Continuer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier du soutien communal pour les clubs sportifs |
| <p>Plus de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services adaptés au vieillissement de la population (résidence service) | <p>Plus de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes (à la CLDR) - Possibilités de déplacements pour la population - Attractivité des médecins - Information sur les événements culturels voisins - Projet commun à tous les villages et entraide au niveau vie associative - Implication des jeunes dans la vie associative locale → cohésion sociale |
| <p>Commencer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper l'augmentation de la population (services, logements, loisirs, mobilité...) - Mettre à disposition les églises pour la culture | <p>Commencer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accueil des nouveaux habitants - Réfléchir autour des terrains non-bâties (taxation) et seconds résidents |
| <p>Arrêter de ...</p> | <p>Arrêter de ...</p> |
| <p>Moins de ...</p> | <p>Moins de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connexion dans certains villages compliquée au niveau des services - Esprit de clocher |

TRAVAILLER, CONSOMMER, ENTREPRENDRE À SAINTE-ODE : entreprises, emploi, commerces, agriculture, tourisme, produits locaux

| GROUPE 1 | GROUPE 2 |
|--|---|
| <p>Continuer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restructurer les circuits courts - Soutenir le développement local (via l'ADL) - Maintenir un tourisme respectueux de l'environnement et intégré | <p>Continuer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des activités économiques (barrière Hinck) - Créer une dynamique autour des acteurs du commerce local et agriculteurs - Entretien des chemins de promenade - Inciter les touristes à se fournir en cartes pour s'orienter |
| <p>Plus de ...</p> | <p>Plus de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Points de rencontres style troquet - Maraichers locaux et jardins collectifs - Ouverture du Syndicat d'initiative |
| <p>Commencer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - | <p>Commencer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un point de vente communal et fixe pour les produits locaux et autres - Pôle pour les touristes à Amberloup - Développer l'accès aux campings cars sur le territoire communal |
| <p>Arrêter de ...</p> | <p>Arrêter de ...</p> |
| <p>Moins de ...</p> | <p>Moins de ...</p> |



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 19 JANVIER 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Arnaud Coenen, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Jean-François Lecocq, Jean-Paul Leonard, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Catherine Poos, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux, Christophe Thiry et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Pierre-Christophe Stavaux, Sylvie Laurant et Virginie Pinson
- SPW ARNE/DDR, service extérieur du Développement rural : Bénédicte Jérouvelle

1) ACCUEIL

Le Président de la CLDR, Pierre Pirard, ouvre la séance et excuse les personnes qui n'ont pas pu être présentes.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 15 décembre 2022 est approuvé sans modification.

La FRW précise que le règlement d'ordre intérieur (ROI) de la CLDR sera soumis à l'approbation du Conseil communal du 25 janvier 2023 et que les comptes-rendus des réunions de CLDR seront mis en ligne, une fois validés par la CLDR, sur le site www.sainte-ode-odr.info - rubrique « Documents utiles ».

3) PRÉSENTATION DES MEMBRES

Lors de la réunion d'installation, chacun(e) a eu l'occasion de découvrir la diversité de profils composant la CLDR grâce à une animation ludique. Ce soir, la FRW propose d'apprendre à se connaître davantage en se prêtant à un jeu de présentation basé sur la méthode du speed-dating.

Le principe ?

Dans un 1^{er} temps, chaque participant reçoit un papier où est inscrit le nom d'un membre d'un duo ou d'un trio célèbre (exemple : je pêche Roméo... je dois trouver Juliette). L'objectif est de retrouver son binôme. Cette formule vise à composer des tandems aléatoires.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be

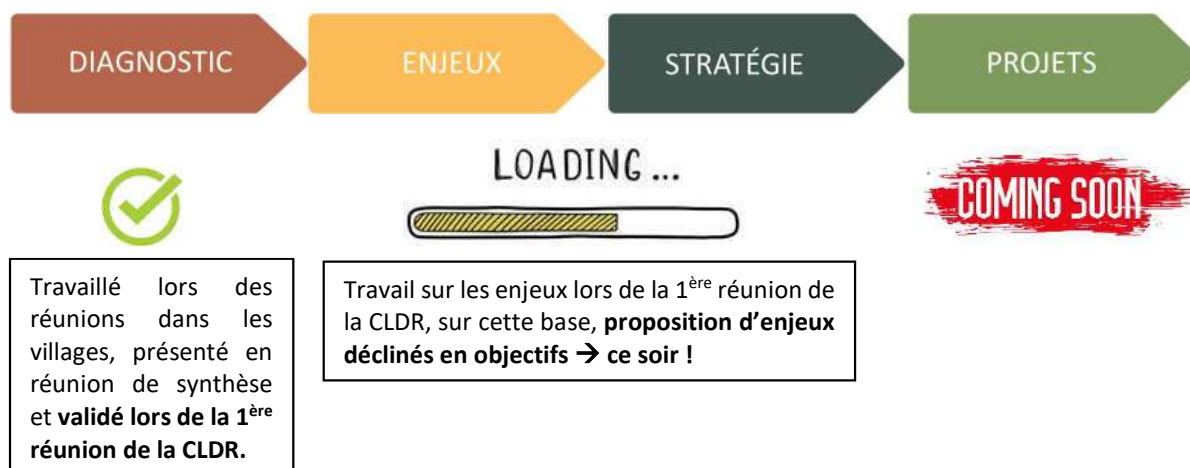


Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Dans un 2^{ème} temps, une fois les duos/trios recomposés, chacun(e) va se présenter à sa moitié (en 2 minutes) et la moitié devra ensuite présenter devant l'assemblée sa/son camarade de jeu (nom, âge, village, hobbies, etc.).

4) ÉLABORATION DU PCDR : ENJEUX ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

Reprenons notre ligne du temps pour faire le point sur l'état d'avancement des réflexions :



Mais qu'est-ce qu'une bonne stratégie ?

La FRW propose un brainstorming à la CLDR pour qu'ensemble, les membres définissent ce qui caractérise une bonne stratégie de développement.

Conclusions : une bonne stratégie...

- Est spécifique au territoire de Sainte-Ode : basée sur les besoins des citoyens ;
- Concerne toutes les thématiques de la vie communale, vise un maximum de synergie entre les projets ;
- Concerne chacun des villages de la commune ;
- Intègre les principes du développement durable, anticipe ;
- Est ambitieuse mais réaliste ;
- Valorise les ressources locales (humaines, environnementales, patrimoniales...) et évite les projets inutiles ;
- Se projette sur le long terme (10 ans = durée maximale d'un PCDR) ;
- Est fédératrice pour l'identité communale et facilement appropriable par la population : stratégie claire, concise ;
- Est ouverte à une vision transcommunale ainsi qu'à des projets communs.

Présentation par le bureau d'études IMPACT

Sur base des apports des premières étapes de la consultation (consultation dans les villages, réunion de synthèse, rencontres personnes ressources) et de la réunion de CLDR de décembre, Mary Genatzy présente une pièce à casser d'enjeux déclinés en objectifs de développement.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

ENJEU 1 : LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES, SUPPORTS À L'IMAGE DE MARQUE DU TERRITOIRE

Objectif 1 : Maintenir le haut niveau de qualité environnementale du territoire

Objectif 2 : Viser l'autonomie énergétique et rationaliser l'utilisation des ressources

Objectif 3 : Conforter un tourisme respectueux, vert et intégré

ENJEU 2 : LA CRÉATION D'UNE IDENTITÉ DU TERRITOIRE ET D'UN SENTIMENT D'APPARTENANCE À SAINTE-ODE

Objectif 1 : Fédérer le tissu associatif et culturel local

Objectif 2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

ENJEU 3 : LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ET DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE LOCALE, ADAPTÉS AU TERRITOIRE RURAL ET À L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Objectif 1 : Favoriser l'accès au logement

Objectif 2 : Ancrer la dynamique des circuits-courts sur le territoire

Objectif 3 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires

Travail de la CLDR sur cette proposition

Chacun a l'occasion de faire part de ses commentaires sur les enjeux et objectifs dégagés. Pour aider les membres de la CLDR, la FRW leur propose de mettre en lien la proposition du bureau d'études avec le brainstorming réalisé plus tôt dans la réunion sur ce qu'est, pour la CLDR, une bonne stratégie de développement.

Synthèse des remarques et débat :

1. L'objectif « Viser l'autonomie énergétique et rationaliser l'utilisation des ressources » semble trop ambitieux pour les membres. Quel pourrait être concrètement le rôle de la CLDR dans cet objectif ? D'autres formulations sont proposées : « Sensibiliser à l'autonomie énergétique et rationaliser l'utilisation des ressources » ou encore « Utiliser nos ressources naturelles au profit de l'ensemble de la population dans une optique d'autonomie énergétique ». Ce thème « énergie » pourrait être transversal au PCDR et constituer un fil rouge dans la mise en œuvre de chacun des projets.
2. L'objectif « Conforter un tourisme respectueux, vert et intégré » : la CLDR souhaite ajouter le terme « encadré » et précise qu'il faudra être attentif à bien localiser et garder sur le territoire les plus-values liées au tourisme.
3. L'objectif « Fédérer le tissu associatif et culturel local » deviendrait « Dynamiser le tissu associatif et culturel local ». Pour ne pas oublier la dimension « sportive », on pourrait reformuler ainsi : « Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local ».
4. L'objectif « Ancrer la dynamique des circuits-courts sur le territoire » semble trop ambitieux aux yeux des membres. Ils estiment que la construction future d'un hall relais à Bastogne est déjà un grand pas vers cet ancrage et que l'ADL prend déjà en charge cette thématique. De plus, la crise actuelle atténue l'intérêt des consommateurs pour ce type de produits.
5. Il est mentionné que l'aspect « mobilité » n'est pas exprimé clairement dans un enjeu ou un objectif. La FRW explique que ce thème est sous-jacent à l'objectif « Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires », ce qui semble convenir aux membres.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

6. L'aspect social de services destinés à tous n'est pas exprimé. Il est proposé de modifier l'objectif « Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires » en « Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs ».
7. Concernant l'enjeu de « développement de services de la filière économique locale, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population », il est précisé qu'il faut « Permettre l'accès des personnes âgées ou à mobilité réduite à la filière économique locale ».
8. Sur l'objectif lié au logement, il s'agit de le mener à bien dans une optique de mixité sociale et d'intégration (attention à la ghettoïsation).
9. Plusieurs remarques sont liées à des projets à mettre en œuvre dans le cadre des enjeux et objectifs proposés :
 - Organisation d'une grande manifestation rassemblant toutes les associations
 - Réunions récréatives entre les associations et les générations
 - Travailler la traversée d'Amberloup pour supprimer la « frontière » au milieu de la commune
 - Ne plus construire de salles de village supplémentaires
 - Accès à des terrains pour construire pour les locaux
 - Créer des logements tremplins
 - Créer des activités dans les églises
 - Agroforesterie
 - Communiquer sur les services existants, notamment en ce qui concerne les circuits courts

Ces projets seront ajoutés à la liste des projets déjà récoltés lors des consultations dans les villages ; liste qui sera encore étoffée grâce à l'appel à projets qui aura lieu du 10 février au 10 mars prochain.

Prochaines étapes

Lors de la CLDR prochaine (9 février), il s'agira de valider la stratégie (enjeux-objectifs) retravaillée sur base des apports en séance (cf. ci-dessus) et de préparer l'appel à projets pour récolter des idées complémentaires, des pistes concrètes pour atteindre ces objectifs de développement.

5) DIVERS

La séance se clôture par une seconde et dernière évaluation des membres de la CLDR sur le contenu et la dynamique des réunions.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 9 FEVRIER 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Jean-François Lecocq, Jean-Paul Leonard, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Catherine Poos, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux, et Jean-François Winkin ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Christophe Thiry, Virginie Pinson, Sylvie Laurant
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy et Stéphane Mottiaux

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 19 janvier 2023 est approuvé sans modification. Le ROI de la CLDR ayant été approuvé lors du Conseil communal du 25/01/2023, il est joint - avec la délibération communale de composition de la CLDR - à ce compte rendu pour votre bonne information.

2) PRÉSENTATION ET APPROBATION DE LA STRATEGIE

Lors de la séance précédente, la CLDR a proposé des améliorations aux enjeux et objectifs de développement. Voici comment elles ont été prises en compte concrètement :

| ENJEU 1 : | | ENJEU 2 : | | | ENJEU 3 : | |
|--|---|--|--|---|--|---|
| La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode | | La préservation et la valorisation des ressources naturelles, supports à l'image de marque du territoire | | | Le développement de services et de la filière économique locale, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population | |
| Objectif 1.1 : <u>Dynamiser</u> le tissu associatif, <u>sportif</u> et culturel local | Objectif 1.2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels | Objectif 2.1 : Maintenir le haut niveau de qualité environnementale du territoire | Objectif 2.2 : <u>Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables</u> | Objectif 2.3 : Conforter un tourisme <u>encadré</u> , respectueux, vert et intégré | Objectif 3.1 : Favoriser l'accès au logement <u>intégré</u> | Objectif 3.2 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires <u>et inclusifs</u> |

➔ La CLDR valide cette stratégie comme base pour lancer l'appel à projets. L'objectif relatif à l'énergie est maintenu mais pourrait disparaître si aucun projet n'y correspond : en effet, les initiatives en la matière sont déjà nombreuses sur la commune et il s'agira d'avoir une attention accrue aux aspects énergétiques lors de la réalisation des projets concrets du PCDR.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

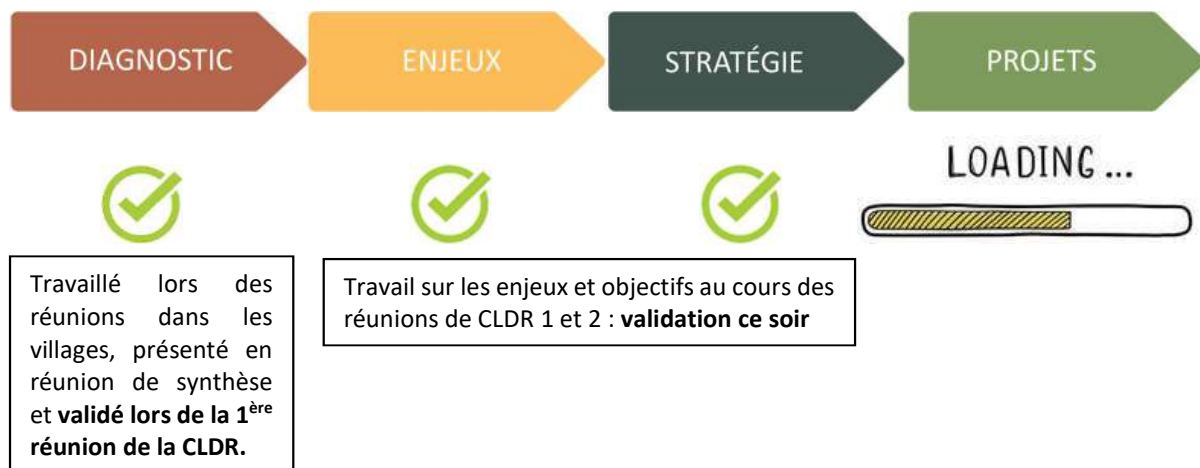
ECHANGES - QUESTIONS/REPONSES :

- **Quelles sont/seront les complémentarités entre le PCDR et le GAL Nov'Ardenne** : le GAL travaille sur un territoire transcommunal (Sainte-Ode, Libramont, Tenneville, Saint-Hubert et Libin) ; il vient de lancer un appel à projets pour constituer son dossier de candidature afin d'obtenir des financements européens durant 4 ans pour mettre en place des actions impactantes sur l'ensemble de son territoire. Si le dossier du GAL Nov'Ardenne est sélectionné (automne 2023 a priori), nous en profiterons pour établir des synergies entre les deux outils de développement rural.
- **Qu'en est-il du financement des projets PCDR ?** Le PCDR a pour vocation d'être le livre de chevet de la commune pour tout ce qui peut contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. On y retrouve donc des projets matériels qui nécessitent une recherche de subsides pour se concrétiser (ex : aménagement d'une place) mais aussi des projets immatériels nécessitant davantage de moyens humains que financiers pour voir le jour (ex : organisation d'une fête inter associations). Pour certains projets matériels (selon le type d'aménagement, uniquement sur propriété communale...), la commune pourra solliciter une convention « Développement rural » afin d'obtenir des financements ; pour d'autres projets/actions, il s'agira de se tenir au courant des opportunités, appels à projets, ... pour essayer d'obtenir des subsides pour réaliser un maximum de projets (matériels ou immatériels) repris dans le PCDR.

➔ Si vous souhaitez plus de détails sur la réglementation relative aux PCDR, consultez l'onglet « Documents utiles » - le cadre législatif sur le site sainte-ode-odr.info.

3) APPEL À PROJETS

Reprenons notre ligne du temps pour faire le point sur l'état d'avancement des réflexions :



L'objectif de l'appel à projets est de donner aux habitants et aux forces vives du territoire l'opportunité de proposer des projets directement en lien avec la stratégie. Cela viendra compléter les projets recueillis lors des consultations.

L'appel à projets sera accessible via le site internet de l'ODR : un formulaire « Google Forms », avec des rubriques obligatoires (lien avec la stratégie, description, justification et personne de contact) et

des possibilités d'informations complémentaires (partenaires potentiels par exemple) a été créé. *Des versions papier seront disponibles aussi, notamment à l'Administration communale.*

L'appel à projets débutera le 13 février et se terminera le 13 mars, pour laisser aux habitants, associations et acteurs l'opportunité de se réunir pour éventuellement rentrer un projet commun.

Pour favoriser la réussite de cet appel, tous les canaux de communication communaux disponibles seront exploités (sites internet, réseaux sociaux, e-mails...). La FRW va également organiser une réunion spécifique pour l'ensemble des associations du territoire afin de promouvoir l'appel à projets.

Attention que l'objectif n'est pas de rentrer un maximum de projets mais plutôt de récolter quelques idées innovantes et fédératrices, en lien avec la stratégie élaborée.

➔ **Les membres de la CLDR ont un rôle important d'information et de relais vers les voisins, la famille, les collègues, les associations... Pour ce faire, chacun reçoit en séance un exemplaire de l'appel à projets. N'hésitez donc pas à en faire la promotion autour de vous !**

La prochaine réunion de CLDR est prévue le **16 mars**. Au programme : analyse des idées de projets reçues au regard de la stratégie de développement.

4) DIVERS

APPEL À PROJETS : « VIS MON VILLAGE » - 5000€ MAX'/PROJET – OUVERT JUSQU'AU 27/03/2023

En partenariat avec la Wallonie, la Fondation Roi Baudouin lance un nouvel appel à projets « Vis mon village », destiné à améliorer la qualité de vie dans les villages et à renforcer la cohésion sociale entre les habitants.

Les projets soutenus porteront sur :

- La vie en communauté (organiser des activités conviviales, faire des choses ensemble, ...)
- La solidarité (entraide mutuelle, échange de services, ...)
- Les contacts (journal du village, site web du village, local communautaire, ...)
- La conservation ou la création d'activités culturelles (spectacle de quartier, relance de cercles divers, ...)
- L'amélioration du cadre de vie (entretien de petits jardins, plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre, ...)

Les projets peuvent être introduits par des habitants du village associés de manière formelle ou informelle, des associations ou des organisations travaillant au niveau local. *Les projets portés par une commune, un CPAS ou un service communal (PCS, ...) ne sont pas éligibles.*

!!! Assurez-vous d'avoir pris en considération les critères de sélection des projets afin de donner un maximum de chance à votre proposition d'être acceptée 😊 !!!



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Lien utile : <https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-4>

Lien direct vers l'appel à projets : <https://candidate.kbs-frb.be/fr/call/2023-C10100-F>

➔ La FRW est disponible pour une aide à la relecture de projets rentrés dans ce cadre.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

APPEL À IDÉES POUR SAINTE-ODE



1. Intitulé du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

Vous habitez Sainte-Ode et vous voulez participer à améliorer le cadre de vie de votre commune ?

À vos projets !

2. À quel(s) enjeu(x) de développement ci-dessous se rapporte-t-il ? (cocher la case qui correspond)

Pour pouvoir être pris en compte, il est nécessaire que le projet proposé s'inscrive au moins dans l'un des 3 enjeux stratégiques définis.

- 1. La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode ;
- 2. La préservation et la valorisation des ressources naturelles, supports à l'image de marque du territoire ;
- 3. Le développement de services et de la filière économique locales, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population.



La suite
au verso !



Plus d'infos ? Scannez le code QR
ou rendez-vous sur www.sainte-ode-odr.info !



3. Description du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Justification du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

5. Partenaires potentiels :

.....

.....

.....

.....

6. Personne à contacter pour plus d'informations :

Nom-Prénom :

N° de téléphone ou adresse e-mail :

.....

DÉPÔT DU DOCUMENT

Ce document dûment complété est à faire parvenir à la FRW (par courrier : rue des Tilleuls, 1 E - 6900 Marloie ou scanné par e-mail : famenne@frw.be) ou à déposer à Laurent Raskin à la commune pour le 13 mars 2023 au plus tard.

Si vous souhaitez davantage d'informations, visitez le site internet www.sainte-ode-odr.info ou contactez la FRW au 084/21 98 60.



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2023

Présents :

Mme Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Christophe THIRY, M. Jean-Pol MISSON, Mme Catherine POOS, Échevins;
Mme Laurence HENROTTE, Présidente du CPAS;
M. Joël TANGHE, Mme Marie DESSE, M. Loïc ZABUS, Mme Elisabeth LEBAILLY, M. Johnny MACOIR, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : Règlement d'ordre intérieur pour la Commission locale de développement rural

Réf. Service Travaux - Environnement - CLe

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 2021 approuvant le modèle type de Règlement d'ordre intérieur (ROI) des commissions locales de développement rural (CLDR) ;

Vu la décision du Conseil communal du 21 novembre 2022 désignant les membres de la Commission locale de développement rural (CLDR) ;

Vu l'approbation le 15 décembre 2022 par la CLDR du projet de règlement d'ordre intérieur de la Commission ;

ARRÊTE: A main levée et à l'unanimité

Titre Ier - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art.1

Conformément au décret de la Région Wallonne du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural : chapitre II, articles 5 et 6, une Commission locale de développement rural est créée par le Conseil communal de la commune de Sainte-Ode en date du 21 novembre 2022.

Art.2

Les missions de la Commission locale de développement rural sont :

- Durant l'entièreté de l'Opération de Développement Rural (ODR),
 - D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées, c'est-à-dire notamment, l'autorité communale, les associations locales et la population de la commune et de tenir compte réellement du point de vue des habitants. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.
 - De coordonner les groupes de travail qu'elle met en place.
- Durant la période d'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR),

- De préparer avec l'encadrement de son organisme accompagnateur et de l'auteur de programme communal de développement rural, l'avant-projet de programme communal de développement rural qui sera soumis au Conseil communal qui est seul maître d'œuvre.
- Durant la période de mise en œuvre du PCDR,
 - De suivre et participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.
 - De proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets.
 - De participer à l'actualisation des fiches projets lors des demandes de convention
 - D'assurer l'évaluation de l'ODR.
 - D'établir, au plus tard le 1er mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural. Ce rapport est remis à l'autorité communale qui le transmettra le 31 mars au plus tard au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions.

Art.3

Le siège de la Commission locale de développement rural est établi à l'Administration communale de Sainte-Ode.

Art.4

La Commission locale de développement rural est constituée pour la durée de l'Opération de Développement Rural.

Titre II - Des membres

Art.5

Le Bourgmestre ou son représentant préside la Commission locale de développement rural, il est comptabilisé dans le quart communal.

Art.6

Sont considérés comme membres, outre les personnes citées dans l'annexe numérotée et datée, toutes personnes admises comme telles par le Conseil communal, sur proposition annuelle, de la Commission (dans le cadre du rapport annuel).

La Commission se compose de 10 membres effectifs au moins et de 30 membres effectifs au plus (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants) dont un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.

La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune. En dehors du quart communal, les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatifs, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population. La Commission visera également un équilibre de genre. :

Assistent de droit aux séances de la CLDR et y ont voix consultative (article 8 du décret) :

- Le représentant de la Direction du Développement Rural du Service Public de Wallonie ;
- Le représentant de l'organisme chargé de l'accompagnement.

Les candidats non retenus lors de la sélection précédente constitueront une réserve (ordre de priorité en fonction de la chronologie des candidatures et de leur représentativité géographique ou autre) pour la prochaine révision de la composition de la CLDR et seront interrogés en cas de place vacante.

Art.7

La liste des membres reprise en annexe n'est pas définitive.

- Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président. Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre.

- Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. La Commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'admission des candidats à faire valider au Conseil communal.
- Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel,
 - Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ;
 - Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ;
 - Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.

Art.8

Le secrétariat de la Commission locale de développement rural de Sainte-Ode sera assuré par l'organisme accompagnateur ou par l'agent relais local.

Art.9

L'animation de la Commission locale de développement rural de Sainte-Ode sera assuré par l'organisme accompagnateur, par l'agent relais local ou encore par un membre de la Commission.

Art.10

Les membres de la Commission locale de développement rural ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l'accord préalable de la Commission locale de développement rural.

Titre III – Fonctionnement

Art.11

La Commission locale de développement rural se réunit chaque fois que l'Opération de Développement Rural le requiert. La Commission est tenue de se réunir un minimum de quatre fois par an. L'ensemble des membres, effectifs et suppléants, sont convoqués de plein droit aux réunions de la Commission et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote.

Art.12

Le Président, d'initiative ou à la demande d'1/3 des membres inscrits, convoque les membres par écrit ou par courrier électronique (en cas d'accord du membre) au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion.

Art.13

La convocation mentionne l'ordre du jour dont les différents points sont établis par le Président ou à la demande d'un ou plusieurs membres de la Commission. Seuls ces points seront l'objet de prises de décisions.

Un point divers sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour.

Tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR doit en avvertir prioritairement le Président ou le secrétaire.

Art.14

Le Président ouvre et clôture les réunions, conduit les débats. Il veille au respect du présent règlement. En cas d'absence du Président, l'assemblée désigne un autre membre qui présidera la réunion.

Art. 15

Un rapporteur désigné parmi les membres de la Commission se charge de la rédaction du procès-verbal.

Art.16

Le secrétaire assiste le Président, transmet au Président et à l'administration communale le projet de procès-verbal de la réunion. Celle-ci se chargera de le transmettre au Collège, aux membres de la Commission et aux experts extérieurs lors de l'envoi de la convocation de la réunion suivante.

Selon les souhaits exprimés par les membres, les envois se font sous format papier ou informatique.

Le secrétaire conserve les archives de la Commission. Il est chargé de la gestion journalière de celle-ci. Les rapports et avis de la Commission locale de développement rural sont consignés dans un registre qui peut être consulté à l'Administration communale et sur le site internet de la commune.

Art.17

À l'ouverture de chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation de la Commission. Il est signé par le Président et le secrétaire de séance.

Art.18

Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

Art.19

Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

Art.20

Les séances de la CLDR ne sont pas publiques. Toutefois en cas de besoin, la Commission peut inviter, avec l'accord du Président, des personnes extérieures dont elle désire recueillir l'avis. Ces personnes peuvent alors participer aux débats mais ne possèdent pas le droit de vote.

Art.21

Un membre de la Commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier à titre privé.

Titre IV – Respect de la vie privée

Art.22

Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune pour des articles, présentations, annonces ... découlant de l'Opération de développement rural. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant. En application du RGPD, les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre de l'opération de développement rural. Tout membre dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR.

Titre V – Divers

Art.23

Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement. Chaque membre peut consulter les archives de la Commission sur simple demande à l'agent relais communal. Ces dernières seront mises en ligne sur le site internet communal.

Art.24

Le présent règlement peut être modifié après inscription explicite à l'ordre du jour par la Commission.

Art.25

En cas de réclamation, la Ministre en charge de la ruralité représente l'instance de recours à laquelle il peut être fait appel.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) Charlotte LEDUC


Le Bourgmestre,
(s) Pierre PIRARD

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,


Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,


Pierre PIRARD



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 novembre 2022

Présents :

Mme Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Christophe THIRY, M. Jean-Pol MISSON, Mme Catherine POOS, Échevins;
Mme Laurence HENROTTE, Présidente du CPAS;
M. Joël TANGHE, Mme Marie DESSE, M. Loïc ZABUS, Mme Elisabeth LEBAILLY, M. Johnny MACOIR, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : PCDR - Composition de la Commission locale de développement rural (CLDR)

Réf. Service Travaux - Environnement - Cle

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;
Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural;
Vu la décision du Collège du 24 février 2022 attribuant le marché d'auteur de projet pour l'établissement d'un programme communal de développement rural à la SPRL Impact;
Vu l'appel à candidatures pour l'intégration de la nouvelle Commission locale de développement rural, appel qui s'est clôturé le 20 octobre 2022;
Vu les réunions citoyennes organisées :

- Le 15 septembre à Amberloup;
- Le 22 septembre à Rechrival;
- Le 29 septembre à Lavacherie;
- Le 6 octobre à Tillet

Vu la réunion de synthèse qui s'est tenue le 20 octobre 2022 à Lavacherie;
Vu les candidatures suivantes reçues de citoyens :

| Nom | Prénom | Profession | Date de naissance |
|------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Lecocq | Jean-François | Assistant social | 03/03/1980 |
| Stavaux | Pierre-Christophe | Gestion d'entreprises | 27/06/1989 |
| Laurant | Sylvie | Futur expert en biens immobiliers | 06/06/1968 |
| Denis | Bruno | Militaire | 20/05/1969 |
| Winkin | Jean-François | Cultivateur | 01/09/1966 |
| Wagner | Francis | Pensionné | 02/01/1954 |
| Mormont | Ivan | Psychologue | 20/09/1953 |
| Raskin | Sophie | Commerciale et agricultrice | 30/09/1977 |
| Pierlot | Nicole | Retraitée | 27/11/1946 |
| Quoistiaux | Jean-Luc | Urbaniste retraité | 07/10/1948 |
| Leonard | Jean-Paul | Retraité | 18/11/1956 |
| Chisogne | Dany | Employé | 21/06/1974 |
| Pinson | Virginie | Employée | 01/01/1982 |
| Weckx | Yvonne | Psychologue | 05/11/1960 |
| Delsemme | Michèle | Bibliothécaire retraitée | 17/11/1952 |
| Poos | José | Technologue de laboratoire retraité | 17/02/1947 |
| Fays | Pierre-Yves | Coordinateur ADL | 20/02/1982 |
| Kaiser | Christophe | Employé | 11/07/1975 |

| | | | |
|--------------------|-----------|---------------------------|------------|
| Mottet | Brigitte | Pensionnée | 22/04/1955 |
| Hatert | François | Pensionné | 01/11/1951 |
| Fourneau | Sébastien | Employé | 22/01/1984 |
| Coenen | Arnaud | Fonctionnaire | 12/03/1984 |
| Gillard | Stéphanie | Accueillante | 01/02/1980 |
| Barkat | Zohra | Employée | 06/03/1976 |
| Du Bus de Warnaffe | Vinciane | Secrétaire | 14/04/1969 |
| Burette | Annick | Retraîtée | 09/05/1947 |
| Jaumain | Nathalie | Assistante administrative | 25/03/1977 |
| Demasy | Patrick | Militaire | 12/06/1976 |

Vu la nécessité d'assurer une représentativité de la population et dès lors une représentation des différents villages ou hameaux, des différentes classes d'âge, ses catégories socioprofessionnelles, du tissu associatif local, ...

Vu les différentes rubriques à pourvoir dans le cadre de la composition de la CLDR;

Vu le quart communal maximum à prévoir ;

Vu la précédente CLDR composée de 24 membres;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de modifier ce nombre pour éviter d'alourdir les réunions et de dés impliquer ses membres;

Qu'il y a lieu de maximaliser la participation citoyenne et dès lors de privilégier dans la composition de la CLDR l'intégration de citoyens n'ayant pas encore ingéré la CLDR ou une autre Commission communale;

DECIDE: A main levée et à l'unanimité

De désigner comme membres de la CLDR, hors quart communal:

| Catégorie | Effectif | Suppléant |
|---|----------------------|---------------------------|
| Agriculture | Jean-François Winkin | Sophie Raskin |
| Jeunesse | Virginie Pinson | Stéphanie Gillard |
| Aînés | Brigitte Mottet | Nicole Pierlot |
| Economie | Dany Chisogne | Pierre-Christophe Stavaux |
| Vie associative - culture - sport | Arnaud Coenen | Nathalie Jaumain |
| Tourisme | Francis Wagner | Jean-Paul Léonard |
| Environnement - énergie | François Hatert | Zohra Barkat |
| Social | Yvonne Weckx | Jean-François Lecocq |
| Patrimoine - aménagement du territoire - mobilité | Sylvie Laurant | Sébastien Fourneau |

De désigner comme quart communal:

(5 Commune passion et 1 Cap 2030)

| Effectif | Suppléant |
|------------------|-------------------|
| Jean-Pol Misson | Laurence Henrotte |
| Pierre Pirard | Catherine Poos |
| Christophe Thiry | Johnny Macoir |

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,
(s) Pierre PIRARD

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,


Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,


Pierre PIRARD



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 16 mars 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Jean-François Lecocq, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Virginie Pinson, Catherine Poos, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux et Christophe Thiry ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Sylvie Laurant, Jean-Paul Leonard, Pierre Pirard, Yvonne Weckx et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy et Stéphane Mottiaux.

Avant de débiter les points repris à l'ordre du jour de l'invitation, la FRW informe la CLDR qu'à la demande de la Directrice générale, un point sera ajouté dans les « divers ». Il s'agit de la désignation d'un membre de la CLDR comme représentant de la commission au sein du comité de suivi de la charte paysagère du PNDO (Parc naturel des deux Ourthes), le membre actuel ne faisant plus partie de la nouvelle CLDR.

→ Les membres de la CLDR marquent leur accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 9 février 2023 est approuvé moyennant les ajouts suivants (*le compte-rendu modifié est à télécharger sur le site www.sainte-ode-odr.info*) :

- **Quelles sont/seront les complémentarités entre le PCDR et le GAL Nov'Ardenne** : le GAL travaille sur un territoire transcommunal (Sainte-Ode, Libramont, Tenneville, Saint-Hubert et Libin) ; il vient de lancer un appel à projets pour constituer son dossier de candidature afin d'obtenir des financements européens durant quatre ans pour mettre en place des actions impactantes sur l'ensemble de son territoire. Si le dossier du GAL Nov'Ardenne est sélectionné (automne 2023 a priori), nous en profiterons pour établir des synergies entre les deux outils de développement rural.
- **Qu'en est-il du financement des projets PCDR ?** Le PCDR a pour vocation d'être le livre de chevet de la commune pour tout ce qui peut contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. On y retrouve donc des projets matériels qui nécessitent une recherche de subsides pour se concrétiser (ex : aménagement d'une place) mais aussi des projets immatériels nécessitant davantage de moyens humains que financiers pour voir le jour (ex : organisation d'une fête inter associations). Pour certains projets matériels (selon le type d'aménagement, uniquement sur propriété communale, selon les balises reprises dans le décret « Développement Rural », etc.), la commune pourra solliciter une convention « Développement rural » afin d'obtenir des financements ; pour d'autres projets/actions, il s'agira de se tenir au courant des opportunités et autres appels à projets pour essayer



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

d'obtenir des subsides pour réaliser un maximum de projets (matériels ou immatériels) repris dans le PCDR.

→ Si vous souhaitez plus de détails sur la réglementation relative aux PCDR, consultez l'onglet « Documents utiles » - le cadre législatif sur le site www.sainte-ode-odr.info.

2) PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022

Toute commune qui bénéficie de subsides du « Développement rural » est légalement tenue de rédiger annuellement un rapport qui comprend l'état d'avancement des conventions, le rapport de la CLDR, le rapport comptable et la programmation des projets à réaliser. Dans le cas de Sainte-Ode, les projets toujours en cours relèvent de la précédente Opération de Développement rural. La FRW présente le rapport relatif à la CLDR sur lequel les membres présents n'émettent aucune remarque.

→ Après son approbation par le Conseil communal, le rapport annuel complet sera mis en ligne sur le site www.sainte-ode-odr.info.

3) ANALYSE DES IDÉES ET PROJETS RÉCOLTÉS

Reprenons notre ligne du temps pour faire le point sur l'état d'avancement des réflexions :



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : **validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées**

Appel à idées et consultations spécifiques :

- 14 formulaires remplis en ligne
- 6 formulaires « papiers » (4 remplis lors de la consultation des associations + 2 déposés à la commune)
- 8 propositions extraites de la consultation des enfants
- ... qui s'ajoutent aux idées de projets proposées dans les réunions d'information-consultation villageoises et lors des réunions de CLDR !

→ Ce soir : analyser les propositions reçues (environ 200 !)

Méthode :

Après avoir rappelé à l'assemblée ce qui constitue une « bonne » stratégie de développement (cf. travail de brainstorming réalisé par la CLDR lors de la réunion n°2), la FRW propose de répartir les membres présents en deux sous-groupes. Ainsi, chaque sous-groupe est chargé d'analyser la moitié des propositions de projets et idées reçues selon le schéma repris ci-dessous.

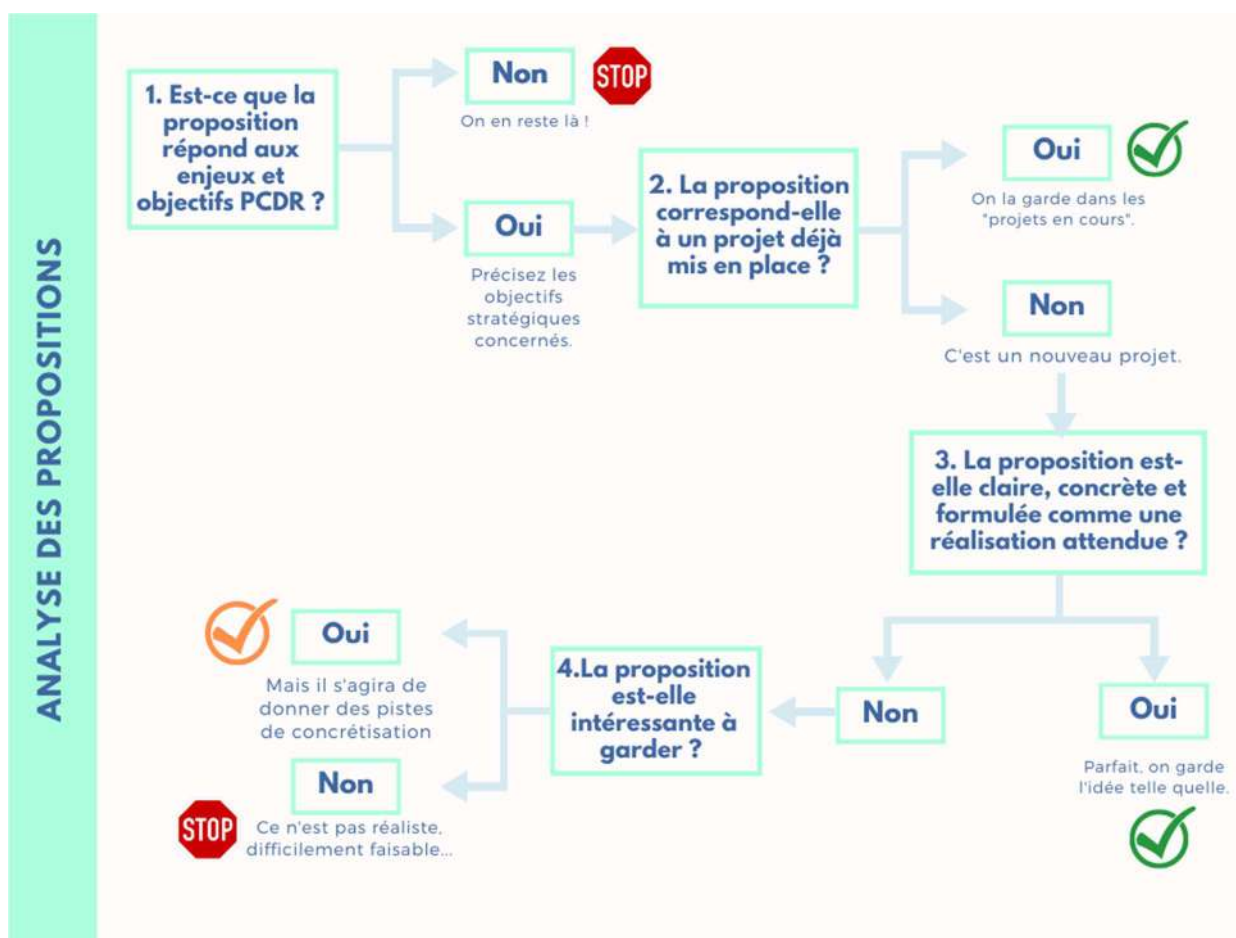


Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

→ Le résultat de ce travail sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLDR.



4) DIVERS

Comme stipulé en début de réunion, un point est ajouté concernant la désignation d'un membre de la CLDR au sein du comité de suivi de la charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes (PNDO) : www.pndo.be/fr/parc-en-action/paysage-et-amenagement-du-territoire/charte-paysagere.

Pour rappel, le Parc naturel travaille sur des projets principalement liés à l'environnement sur les communes de Sainte-Ode, Bertogne, Tenneville, La Roche-en-Ardenne, Houffalize et Gouvy.

Cette charte paysagère est en phase de finalisation puisqu'elle sera validée en septembre prochain. Ce document sera composé de trois parties :

- Une analyse contextuelle déterminant les grands enjeux spécifiques du territoire concerné (diagnostic)
- Des recommandations visant à protéger, gérer et aménager les paysages afin d'améliorer le cadre de vie
- Un programme d'actions relatif aux paysages, adopté par chaque commune du parc naturel, à mettre en œuvre sur une période de dix ans.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Cette charte n'a pas de valeur réglementaire et n'est donc pas contraignante. Il s'agit d'un document indicatif et d'aide à la décision pour les communes.

Ce comité de suivi se réunira une fois par an. Les membres seront invités à chaque réunion à donner leur avis sur la mise en application de la charte, à évaluer ce qu'il est possible de faire et à amener des idées ou des cas précis concernant leur territoire.

- ➔ Étant donné que plusieurs membres de la CLDR sont candidats, la FRW propose :
 - ✓ D'envoyer plus d'informations sur ce comité de suivi dans le présent compte-rendu (cf. ci-dessus) ;
 - ✓ De se renseigner pour connaître le nombre maximal de représentants autorisé pour la CLDR (**NDLR : le PNDO accepte que deux membres de la CLDR puissent assister à ce comité de suivi sous forme d'un effectif et son suppléant**) ;
 - ✓ D'organiser un vote si nécessaire lors de la prochaine séance pour choisir le(s) représentant(s).

- **À garder en tête :**
Il serait intéressant de prévoir un échange avec les membres de l'ancienne CLDR pour tirer profit de l'expérience passée.

PROCHAINE REUNION : 13/04 à 19h30

Ce sera l'occasion de se pencher plus en détails sur les projets et de les échelonner dans le temps

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Conclusions : une bonne stratégie...

- Est spécifique au territoire de Sainte-Ode : basée sur les besoins des citoyens ;
- Concerne toutes les thématiques de la vie communale, vise un maximum de synergie entre les projets ;
- Concerne chacun des villages de la commune ;
- Intègre les principes du développement durable, anticipe ;
- Est ambitieuse mais réaliste ;
- Valorise les ressources locales (humaines, environnementales, patrimoniales...) et évite les projets inutiles ;
- Se projette sur le long terme (10 ans = durée maximale d'un PCDR) ;
- Est fédératrice pour l'identité communale et facilement appropriable par la population : stratégie claire, concise ;
- Est ouverte à une vision transcommunale ainsi qu'à des projets communs.



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 13 AVRIL 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Jean-François Lecocq, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Virginie Pinson, Pierre Pirard, Catherine Poos, Pierre-Christophe Stavaux, Jean-François Winkin et Christophe Thiry ;
- Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux.
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Sophie Raskin, Nicole Pierlot, Sylvie Laurant et Jean-Paul Leonard.

DÉMISSION :

Jean-Paul Léonard a manifesté son souhait de quitter la CLDR pour les raisons suivantes : agenda trop chargé au regard du temps disponible vu ses nombreuses implications dans la vie associative locale.

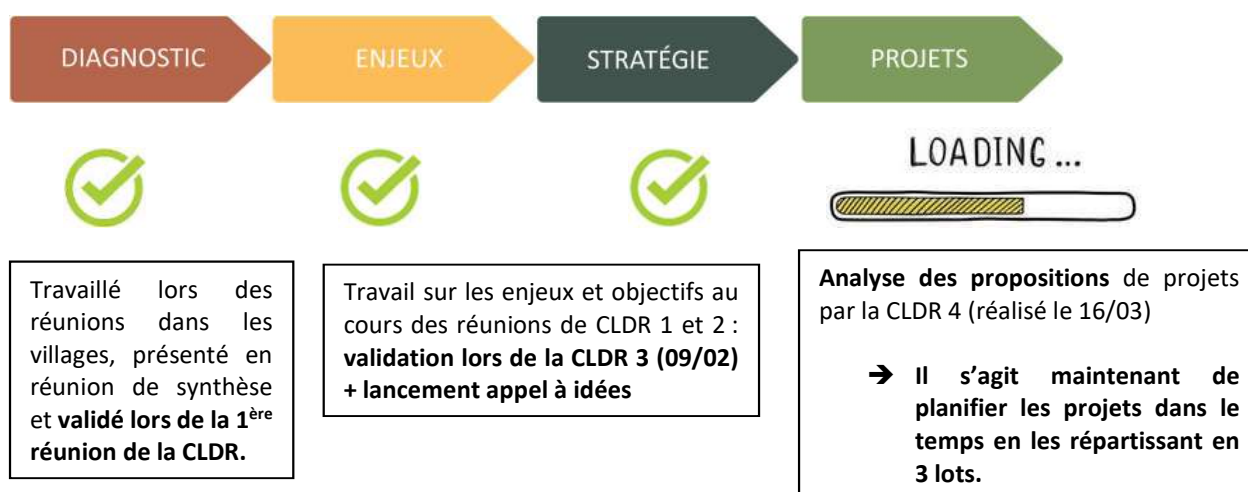
Jean-Paul précise que le groupe et l'ambiance sont excellents et remercie tous les membres et les animateurs pour le sérieux et l'enthousiasme manifestés lors et en dehors des réunions.

→ **Merci pour ton investissement dans la CLDR Jean-Paul et bonne continuation !**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 16 mars 2023 est approuvé sans modification.

2) RÉPARTITION DES PROJETS EN LOTS



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Les projets du PCDR doivent être répartis en 3 lots. Cette classification pourra évoluer au fil du temps en fonction d'opportunités ou si la CLDR en exprime le besoin par exemple.

- Lot 1 : les projets et actions à réaliser dans les 3 ans.
→ Ces projets devront faire l'objet d'une fiche-projet plus détaillée par l'auteur du PCDR (bureau Impact)
- Lot 2 : les projets et actions à réaliser dans les 4 à 6 ans.
- Lot 3 : les projets et actions à réaliser dans les 7 à 10 ans.

Un quatrième lot (le lot 0) figurera dans le PCDR et consignera les projets qui répondent à la stratégie du PCDR qui sont déjà en cours ou qui se mettent en place durant la période d'élaboration du PCDR.

MÉTHODE DE RÉPARTITION EN LOTS :

- Chacun reçoit un tableau reprenant par enjeu et pour chaque objectif, côté recto, les projets matériels ; côté verso, les projets immatériels. Les projets potentiellement subsidiables par le « Développement rural » sont clairement identifiés à titre indicatif.
- Chaque projet (matériel ou immatériel) est coté sur 20 sur base de 5 critères afin d'objectiver autant que possible la priorisation : FAISABILITÉ – URGENCE – INTÉRÊT COLLECTIF – IMPACT SUR LA STRATÉGIE PCDR – DÉVELOPPEMENT DURABLE
- Les agents de développement sont présents pour répondre à toute demande de précisions sur le contenu des projets ou concernant les critères.

Les résultats de cette planification des projets dans le temps sont calculés en direct. Le top 10 des projets matériels et immatériels est annoncé en séance.

→ Le classement complet est annexé au présent compte-rendu.

3) BIODIVERCITÉ 2023

L'appel à projet « BiodiverCité » de la Ministre Tellier vise à soutenir les communes dans leurs actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité sur leur territoire. Que ce soit la restauration ou la préservation d'un site particulier, des actions de sensibilisation du grand public ou encore l'installation de dispositifs favorisant l'installation d'espèces particulières, les communes et leurs habitants peuvent agir au niveau local.



Chaque année, la Commune peut introduire auprès de la Région wallonne une demande de subsides pour un montant de 10.000 € pour des fiches-actions + 2000 € dédiés à l'achat des plans pour la distribution dans le cadre de la « Semaine de l'Arbre ». À noter que pour 2023, les candidatures doivent être rentrées pour le 31 mai 2023. Plus d'infos : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394>

→ Étant donné que plusieurs projets proposés dans le cadre du PCDR pourraient se concrétiser grâce à cet appel à projet, la FRW a rencontré l'agent traitant communal et l'Echevine de l'Environnement pour leur relayer les propositions issues des réflexions PCDR. À ces idées s'ajoutent des projets provenant du Conseil communal des Enfants comme par exemple le



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

placement de nichoirs pour les cincles plongeurs et les chauves-souris, la plantation de haies, la pose de panneaux didactiques assortis d'un QR code qui renvoie vers des enregistrements d'infos complémentaires réalisés par les enfants, etc.

À l'automne, une réunion plénière sera organisée afin de constituer un groupe de travail « Nature », issu de la CLDR (puisque c'est un projet PCDR) mais ouverte à toute autre personne intéressée. Cela permettra d'anticiper les prochains appels à projets BiodiverCité et de s'impliquer dans la concrétisation d'actions concrètes en faveur de la nature. En exclusivité, les membres sont informés qu'au cours de cette 1^{ère} réunion du groupe « Nature », une personne de l'AWAF (Association pour la promotion de l'agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles) sera invitée à expliquer concrètement ce qu'est l'agroforesterie.

4) CHARTE PAYSAGÈRE DU PNDO – COMITÉ DE SUIVI

Le Parc naturel des deux Ourthes (PNDO) accepte que deux membres de la CLDR (un effectif et son suppléant) puissent assister au comité de suivi de la charte paysagère.

→ **Dany Chisogne et Jean-François Lecocq se portent volontaires ! Nous les remercions d'avance pour cet engagement et transmettons cette information au Collège communal chargé de valider la désignation.**

5) DIVERS

Aucun divers n'est Néant

PROCHAINE RÉUNION : le 25/05 à 19h30

Validation du contenu des lots et approfondissement des projets prioritaires (lot 1)

ATTENTION : la réunion prévue initialement le 8 juin et décalée au 22 juin, même lieu, même heure !

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

| PROJETS | COTATIONS DES MEMBRES DE LA CLDR | | | | | | | | | | | | | | | | | | TOTAL | MOYENNE | |
|--|----------------------------------|----|-----|-----|-----|-----|-----|----|-----|-----|----|----|----|----|-----|----|----|--|-------|---------|----|
| Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine | 80 | 75 | 80 | 80 | 50 | 70 | 100 | 62 | 100 | 100 | 70 | 64 | 70 | 81 | 70 | 50 | 70 | | | 1272 | 75 |
| Création de logements tremplins | 90 | 75 | 70 | 75 | 74 | 35 | 100 | 64 | 100 | 75 | 70 | 75 | 80 | 50 | 100 | 75 | 57 | | | 1265 | 74 |
| Rénovation de la salle du foot à Tillet | 55 | 30 | 75 | 100 | 100 | 100 | 50 | 75 | 85 | 84 | 85 | 55 | 80 | 45 | 66 | 84 | 60 | | | 1229 | 72 |
| Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité (nichoirs pour chauve-souris, lutte contre les espèces invasives, nouvelles réserves naturelles, concours "jardin nature admise", protection des batraciens) | 65 | 80 | 100 | 75 | 75 | 66 | 60 | 72 | 49 | 100 | 92 | 90 | 70 | 45 | 75 | 70 | 35 | | | 1219 | 72 |
| Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles | 65 | 50 | 90 | 100 | 100 | 75 | 70 | 80 | 100 | 75 | 35 | 67 | 70 | 65 | 60 | 55 | 55 | | | 1212 | 71 |
| Création d'un circuit didactique de mise en valeur des paysages et des vallées de l'Ourthe et du Laval | 60 | 73 | 100 | 50 | 50 | 66 | 90 | 72 | 55 | 50 | 76 | 90 | 70 | 73 | 100 | 68 | 55 | | | 1198 | 70 |
| Amélioration et embellissement des randonnées (sentiers didactiques, modules sportifs, bancs, panneaux...) | 100 | 63 | 50 | 54 | 80 | 54 | 50 | 50 | 67 | 100 | 76 | 75 | 55 | 75 | 75 | 85 | 65 | | | 1174 | 69 |
| Aménagement de la traversée d'Amberloup | 80 | 5 | 90 | 85 | 75 | 70 | 85 | 84 | 75 | 69 | 62 | 80 | 65 | 65 | 70 | 50 | 55 | | | 1165 | 69 |
| Mise en place de mesures de prévention des inondations | 75 | 60 | 70 | 69 | 85 | 70 | 0 | 46 | 88 | 100 | 70 | 65 | 70 | 80 | 100 | 70 | 45 | | | 1163 | 68 |
| Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre | 80 | 60 | 61 | 75 | 75 | 67 | 87 | 70 | 80 | 70 | 55 | 55 | 40 | 60 | 69 | 60 | 85 | | | 1149 | 68 |
| Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages | 75 | 70 | 56 | 50 | 50 | 82 | 65 | 70 | 80 | 64 | 86 | 65 | 50 | 90 | 66 | 35 | 85 | | | 1139 | 67 |
| Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune | 46 | 60 | 59 | 75 | 75 | 95 | 21 | 80 | 65 | 84 | 70 | 30 | 80 | 80 | 64 | 85 | 65 | | | 1134 | 67 |
| Mise en place d'une éolienne communautaire | 80 | 75 | 100 | 60 | 95 | 64 | 50 | 75 | 55 | 100 | 72 | 60 | 10 | 35 | 100 | 45 | 50 | | | 1126 | 66 |
| Création d'un circuit vert ludique sillonnant à travers toute la campagne de Sainte-Ode | 95 | 65 | 85 | 73 | 80 | 64 | 75 | 62 | 70 | 25 | 63 | 50 | 60 | 73 | 75 | 75 | 35 | | | 1125 | 66 |
| Installation d'un éclairage public intelligent | 45 | 60 | 80 | 50 | 75 | 100 | 75 | 75 | 62 | 100 | 71 | 50 | 35 | 30 | 75 | 85 | 50 | | | 1118 | 66 |
| Création d'une résidence services | 80 | 59 | 60 | 55 | 50 | 65 | 75 | 61 | 55 | 50 | 48 | 80 | 88 | 82 | 85 | 70 | 55 | | | 1118 | 66 |
| Construction d'aires de vision d'observation de la nature | 90 | 60 | 85 | 55 | 65 | 62 | 42 | 69 | 42 | 100 | 58 | 80 | 70 | 30 | 100 | 60 | 45 | | | 1113 | 65 |
| Création d'habitats groupés | 50 | 55 | 75 | 70 | 75 | 50 | 70 | 67 | 75 | 75 | 60 | 60 | 35 | 81 | 65 | 65 | 65 | | | 1093 | 64 |
| Création de logements par la mise en place de PPP | 80 | 60 | 55 | 70 | 50 | 65 | 100 | 62 | 55 | 100 | 50 | 60 | 65 | 45 | 50 | 50 | 60 | | | 1077 | 63 |
| Création d'une maison multiservices (espaces polyvalents pour aînés, activités culturelles/artisiques et co-working) | 40 | 67 | 90 | 50 | 50 | 40 | 60 | 66 | 75 | 50 | 78 | 68 | 85 | 55 | 75 | 65 | 55 | | | 1069 | 63 |
| Achat d'un véhicule partagé pour les associations | 60 | 73 | 65 | 100 | 50 | 65 | 45 | 82 | 50 | 100 | 40 | 56 | 55 | 15 | 65 | 50 | 90 | | | 1061 | 62 |
| Aménagement d'entrées de village identitaires | 47 | 0 | 77 | 75 | 50 | 75 | 57 | 45 | 100 | 68 | 62 | 55 | 80 | 75 | 67 | 55 | 60 | | | 1048 | 62 |
| Création de circuits VTT permanents | 90 | 60 | 55 | 54 | 80 | 66 | 60 | 66 | 81 | 25 | 70 | 60 | 65 | 55 | 25 | 75 | 50 | | | 1037 | 61 |
| Installation de parkings vélo (y compris vélos électriques) à proximité des lieux publics | 10 | 5 | 70 | 60 | 50 | 70 | 70 | 80 | 75 | 75 | 63 | 67 | 65 | 86 | 60 | 70 | 60 | | | 1036 | 61 |
| Création d'espaces culturels alternatifs (patrimoine bâti, religieux ou non) | 76 | 90 | 60 | 50 | 50 | 79 | 60 | 45 | 80 | 64 | 57 | 50 | 40 | 40 | 60 | 60 | 70 | | | 1031 | 61 |
| Mise en place d'un atelier rural | 70 | 50 | 60 | 50 | 100 | 40 | 60 | 64 | 80 | 75 | 45 | 58 | 30 | 40 | 90 | 50 | 65 | | | 1027 | 60 |
| Création de jardins partagés, forêts comestibles et vergers | 60 | 65 | 100 | 30 | 65 | 56 | 50 | 69 | 65 | 75 | 86 | 30 | 50 | 65 | 50 | 70 | 40 | | | 1026 | 60 |
| Rénovation de la Cortelle à Lavacherie | 55 | 55 | 90 | 50 | 50 | 60 | 59 | 75 | 85 | 84 | 40 | 40 | 40 | 45 | 65 | 59 | 60 | | | 1012 | 60 |
| Agrandissement de l'administration communale | 50 | 56 | 50 | 55 | 25 | 85 | 85 | 86 | 30 | 100 | 32 | 63 | 70 | 81 | 60 | 45 | 35 | | | 1008 | 59 |
| Création d'un hall sportif multidisciplinaire | 58 | 38 | 68 | 50 | 50 | 86 | 21 | 40 | 60 | 36 | 81 | 50 | 70 | 90 | 58 | 58 | 80 | | | 994 | 58 |
| Création d'un magasin permanent de vente de produits locaux | 60 | 43 | 75 | 70 | 50 | 30 | 70 | 69 | 30 | 50 | 62 | 64 | 60 | 70 | 50 | 50 | 75 | | | 978 | 58 |
| Création d'habitats intergénérationnels | 50 | 13 | 75 | 60 | 75 | 45 | 56 | 68 | 75 | 75 | 47 | 71 | 65 | 60 | 65 | 10 | 65 | | | 975 | 57 |
| Création d'un skatepark pour les adolescents (mobile ?) | 56 | 20 | 60 | 25 | 25 | 44 | 73 | 55 | 100 | 56 | 70 | 30 | 70 | 50 | 70 | 78 | 72 | | | 954 | 56 |
| Mise en place d'un réseau de chaleur | 70 | 30 | 60 | 60 | 50 | 40 | 50 | 58 | 40 | 100 | 73 | 40 | 50 | 65 | 100 | 45 | 20 | | | 951 | 56 |
| Création d'une passerelle au-dessus du Laval et aménagement des abords (panneaux didactiques, biodiversité...) | 90 | 65 | 80 | 52 | 70 | 62 | 60 | 58 | 20 | 25 | 70 | 70 | 50 | 45 | 25 | 60 | 40 | | | 942 | 55 |
| Création d'un espace test maraîcher | 85 | 70 | 0 | 60 | 75 | 60 | 50 | 60 | 48 | 50 | 75 | 30 | 55 | 58 | 50 | 62 | 40 | | | 928 | 55 |
| Création d'un espace d'expérimentation et d'interprétation de la nature - maison de la Forêt | 60 | 65 | 40 | 10 | 50 | 36 | 50 | 64 | 35 | 100 | 82 | 90 | 70 | 35 | 25 | 65 | 25 | | | 902 | 53 |
| Création d'une attraction touristique de valorisation du cadre naturel - type accrobranche/tyrolienne | 85 | 45 | 0 | 49 | 55 | 52 | 50 | 51 | 40 | 50 | 34 | 80 | 70 | 10 | 25 | 45 | 45 | | | 786 | 46 |
| Aménagement d'une aire pour accueillir les campings cars | 25 | 10 | 45 | 52 | 70 | 30 | 51 | 60 | 73 | 75 | 58 | 20 | 30 | 21 | 25 | 50 | 50 | | | 745 | 44 |
| (Création d'une unité de biométhanisation) | 80 | 20 | 0 | 50 | 50 | 32 | 0 | 50 | 35 | 100 | 67 | 30 | 35 | 65 | 75 | 30 | 0 | | | 719 | 42 |
| Création d'un parc animalier | 40 | 0 | 0 | 0 | 50 | 0 | 0 | 40 | 40 | 25 | 35 | 0 | 5 | 5 | 25 | 25 | 15 | | | 305 | 18 |

| PROJETS | COTATIONS DES MEMBRES DE LA CLDR | | | | | | | | | | | | | | | | TOTAL | MOYENNE | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|----------------------------------|-----|-----|-----|-----|----|----|----|-----|-----|----|----|----|----|-----|----|-------|---------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|------|----|------|----|
| <i>Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales</i> | 85 | 70 | 75 | 70 | 100 | 70 | 70 | 78 | 100 | 75 | 48 | 74 | 75 | 81 | 50 | 45 | 70 | | | | | | | | | | | | | 1236 | 73 | | |
| <i>Développement d'achats groupés "énergie" pour les citoyens</i> | 95 | 30 | 80 | 76 | 80 | 90 | 56 | 82 | 90 | 100 | 78 | 50 | 60 | 70 | 100 | 62 | 25 | | | | | | | | | | | | | | | 1224 | 72 |
| <i>Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables, etc.)</i> | 70 | 100 | 93 | 100 | 75 | 76 | 90 | 30 | 80 | 84 | 61 | 35 | 60 | 70 | 72 | 45 | 55 | | | | | | | | | | | | | | | 1196 | 70 |
| <i>Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations (marché de Noël, marche gourmande, valorisation des fours à pain, etc.)</i> | 82 | 75 | 81 | 75 | 75 | 30 | 85 | 60 | 50 | 42 | 80 | 65 | 80 | 55 | 78 | 78 | 94 | | | | | | | | | | | | | | | 1185 | 70 |
| <i>Mise en place d'un schéma de développement communal et guide communal d'urbanisme</i> | 60 | 50 | 55 | 55 | 100 | 73 | 85 | 86 | 100 | 100 | 10 | 80 | 80 | 80 | 80 | 35 | 55 | | | | | | | | | | | | | | | 1184 | 70 |
| <i>Communication sur les ventes en circuits courts existantes</i> | 60 | 65 | 95 | 80 | 50 | 70 | 80 | 68 | 70 | 75 | 58 | 74 | 35 | 73 | 85 | 40 | 75 | | | | | | | | | | | | | | | 1153 | 68 |
| <i>Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants</i> | 50 | 45 | 84 | 100 | 50 | 50 | 78 | 55 | 85 | 60 | 65 | 70 | 70 | 65 | 70 | 86 | 67 | | | | | | | | | | | | | | | 1150 | 68 |
| <i>Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques</i> | 90 | 70 | 100 | 77 | 55 | 80 | 62 | 63 | 40 | 100 | 85 | 40 | 60 | 40 | 100 | 60 | 25 | | | | | | | | | | | | | | | 1147 | 67 |
| <i>Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire</i> | 90 | 15 | 82 | 100 | 100 | 68 | 78 | 40 | 65 | 76 | 25 | 55 | 80 | 65 | 60 | 50 | 83 | | | | | | | | | | | | | | | 1132 | 67 |
| <i>Création d'un groupe de travail "nature"</i> | 50 | 50 | 100 | 62 | 75 | 40 | 55 | 72 | 45 | 100 | 90 | 90 | 50 | 30 | 75 | 65 | 45 | | | | | | | | | | | | | | | 1094 | 64 |
| <i>Création d'activités diversifiées pour les aînés</i> | 70 | 35 | 74 | 50 | 75 | 55 | 69 | 50 | 65 | 64 | 78 | 65 | 60 | 55 | 69 | 65 | 70 | | | | | | | | | | | | | | | 1069 | 63 |
| <i>Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière et que la terre reste l'outil nourricier</i> | 90 | 55 | 100 | 74 | 100 | 76 | 55 | 50 | 14 | 20 | 79 | 80 | 90 | 55 | 50 | 45 | 35 | | | | | | | | | | | | | | | 1068 | 63 |
| <i>Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle (y compris co-voiturage)</i> | 40 | 73 | 80 | 100 | 50 | 55 | 55 | 82 | 55 | 100 | 42 | 75 | 30 | 63 | 50 | 35 | 80 | | | | | | | | | | | | | | | 1065 | 63 |
| <i>Mise en place de services à domicile supplémentaires pour les aînés isolés</i> | 40 | 50 | 70 | 85 | 75 | 55 | 55 | 50 | 50 | 75 | 35 | 75 | 80 | 86 | 55 | 60 | 57 | | | | | | | | | | | | | | | 1053 | 62 |
| <i>Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons</i> | 40 | 70 | 80 | 80 | 100 | 50 | 65 | 70 | 50 | 50 | 20 | 74 | 40 | 85 | 50 | 40 | 82 | | | | | | | | | | | | | | | 1046 | 62 |
| <i>Réseautage des acteurs associatifs, culturels et sportifs</i> | 74 | 25 | 81 | 50 | 25 | 66 | 54 | 40 | 55 | 58 | 65 | 60 | 70 | 70 | 72 | 75 | 90 | | | | | | | | | | | | | | | 1030 | 61 |
| <i>Information sur les événements culturels voisins</i> | 70 | 60 | 68 | 100 | 25 | 45 | 80 | 25 | 60 | 76 | 35 | 40 | 65 | 60 | 75 | 50 | 80 | | | | | | | | | | | | | | | 1014 | 60 |
| <i>Définition et mise en place d'une image de marque du territoire</i> | 50 | 0 | 89 | 100 | 50 | 73 | 55 | 25 | 65 | 72 | 73 | 45 | 65 | 85 | 61 | 40 | 60 | | | | | | | | | | | | | | | 1008 | 59 |
| <i>Valorisation et transmission de l'histoire communale locale (cycle de conférences, ouvrage sur les silhouettes de Noël de Lavacherie)</i> | 70 | 75 | 87 | 100 | 75 | 65 | 27 | 20 | 60 | 54 | 55 | 40 | 80 | 50 | 59 | 16 | 70 | | | | | | | | | | | | | | | 1003 | 59 |
| <i>Création d'une antenne de l'académie de musique</i> | 46 | 0 | 68 | 100 | 75 | 45 | 50 | 25 | 60 | 82 | 67 | 10 | 85 | 65 | 58 | 15 | 67 | | | | | | | | | | | | | | | 918 | 54 |
| <i>Sensibilisation à l'agroforesterie</i> | 55 | 40 | 55 | 75 | 75 | 50 | 45 | 58 | 43 | 100 | 87 | 40 | 45 | 13 | 10 | 55 | 15 | | | | | | | | | | | | | | | 861 | 51 |
| <i>Création d'un service bénévolé d'écrivain public</i> | 58 | 60 | 64 | 25 | 25 | 40 | 80 | 35 | 80 | 56 | 45 | 40 | 40 | 65 | 52 | 19 | 67 | | | | | | | | | | | | | | | 851 | 50 |
| <i>Sondage sur l'appréciation du contenu du bulletin communal par la population</i> | 40 | 50 | 85 | 55 | 100 | 30 | 50 | 38 | 20 | 75 | 0 | 59 | 30 | 65 | 55 | 15 | 67 | | | | | | | | | | | | | | | 834 | 49 |
| <i>Taxes sur les terrains lotis non bâtis pour faciliter l'accès à la propriété</i> | 0 | 0 | 40 | 60 | 100 | 73 | 40 | 54 | 0 | 75 | 46 | 52 | 25 | 65 | 70 | 45 | 50 | | | | | | | | | | | | | | | 795 | 47 |
| <i>Organisation d'une fête de village à Tonny</i> | 66 | 55 | 78 | 25 | 25 | 25 | 71 | 25 | 60 | 32 | 45 | 50 | 30 | 50 | 83 | 21 | 50 | | | | | | | | | | | | | | | 791 | 47 |
| <i>Organisation d'un tournoi de tennis international invitant le club de Sainte-Mère-Église</i> | 22 | 0 | 76 | 25 | 25 | 45 | 38 | 10 | 50 | 4 | 7 | 2 | 15 | 42 | 21 | 20 | 55 | | | | | | | | | | | | | | | 457 | 27 |



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 25 MAI 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Virginie Pinson, Pierre Pirard, Catherine Poos, Sophie Raskin, Christophe Thiry et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux.
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Sylvie Laurant, Pierre-Christophe Stavaux et Nathalie Jaumain

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 13 avril 2023 est approuvé sans modification.

2) LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Lors des discussions autour de la stratégie de développement, l'objectif 2.2 relatif à l'énergie posait question : faut-il le conserver alors qu'il y a déjà énormément de choses qui sont faites par la commune sur le sujet ? La CLDR avait alors convenu qu'on trancherait cette question au moment des réflexions autour des projets en analysant la quantité de projets énergétiques sélectionnés. Au final, la proposition est d'inclure l'énergie dans l'objectif 2.1 relatif à l'environnement sous cette nouvelle formulation : « Obj.2.1 : Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie ».

→ La CLDR marque son accord pour cette modification.

NB : il s'agira de bien expliquer dans le texte qui accompagnera la stratégie que les projets auront un impact soit sur l'environnement, soit sur l'énergie. Le but n'est pas de viser les 2 simultanément.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

3) RÉPARTITION DES PROJETS EN LOTS



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et **validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.**

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : **validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées**

Analyse des propositions de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03)
Cotation des projets individuellement en CLDR 5 (13/04)
Répartition en lots = ce soir !

Grâce à l'exercice de cotation réalisé individuellement par les membres de la CLDR lors de la réunion du 13 avril dernier, chaque projet matériel et immatériel dispose maintenant d'une note moyenne sur 100 permettant d'établir un classement.

→ **Chaque participant à la réunion reçoit sous les yeux le tableau des cotations.**

Concernant les projets matériels, la CLDR s'accorde pour fixer le plafond des projets retenus à minimum 60 de moyenne. Concernant les projets immatériels, la barre est fixée à 50 minimum. Après cette sélection, il reste donc 28 projets matériels et 22 projets immatériels à répartir en 3 lots. À noter que ce nombre de projets restants est indicatif et que des changements peuvent encore apparaître dans la suite des réflexions (pour des projets similaires à fusionner par exemple).

Avant de s'accorder sur le contenu du lot 1 (projets à réaliser dans les 3 premières années d'approbation du PCDR), la FRW présente à la CLDR les impositions des réglementations « Développement rural » relatives au contenu d'une fiche-projet (modèle fourni en annexe). Il est important de garder en tête qu'une fiche-projet matérielle reprise dans le lot 1 doit être localisée et chiffrée notamment.

→ **Les 10 projets (matériels et immatériels) les mieux cotés sont passés en revue par la CLDR.**

- ✓ Parmi ceux-ci, 2 projets passent en lot 2 :
 - Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine : en effet, il s'avère plus pertinent de d'abord réaliser un « Schéma de Développement territorial (SDT) » avant de mettre en œuvre ce projet.
 - Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup-centre : le lieu idéalement pressenti étant le terrain de football toujours actuellement utilisé comme tel, il faut d'abord initier la réflexion relative au regroupement des infrastructures de foot de la commune en un seul lieu avant de pouvoir libérer et utiliser le terrain de football d'Amberloup pour une nouvelle fonction.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

- ✓ Les projets « *Création d'un circuit didactique de mise en valeur des paysages et des vallées de l'Ourthe et du Laval + Amélioration et embellissement des randonnées (sentiers didactiques, modules sportifs, bancs, panneaux...)* + *Création d'un circuit vert ludique sillonnant à travers toute la campagne de Sainte-Ode* » aux contenus complémentaires et fort similaires sont regroupés sous un seul et nouvel intitulé « *Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire* ».
- ✓ Le projet « *Mise en place de mesures de prévention des inondations* » est supprimé car la commune reçoit déjà actuellement une aide à cet effet.
- ✓ Dans les projets immatériels, seul un projet est transféré en lot 0 étant donné qu'il va se mettre en place dans le courant de l'élaboration du PCDR. Il s'agit de la « *Création d'un groupe de travail "nature"* ».

Voici ci-dessous le classement des projets en lots tel que validé par la CLDR à l'issue de la séance :

| PROJETS MATÉRIELS | | |
|--|---|---|
| LOT 1 | LOT 2 | LOT 3 |
| Création de logements tremplins | Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine | Création d'une maison multiservices (espaces polyvalents pour aînés, activités culturelles/artistiques et co-working) |
| Rénovation de la salle du foot à Tillet | Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre | Achat d'un véhicule partagé pour les associations |
| Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité | Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune | Aménagement d'entrées de village identitaires |
| Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes | Mise en place d'une éolienne communautaire | Création de circuits VTT permanents |
| Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire | Installation d'un éclairage public intelligent | Installation de parkings vélo (y compris vélos électriques) à proximité des lieux publics |
| Aménagement de la traversée d'Amberloup | Création d'une résidence services | Création d'espaces culturels alternatifs (patrimoine bâti, religieux ou non) |
| Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages | Construction d'aires de vision d'observation de la nature | Mise en place d'un atelier rural |
| | Création d'habitats groupés | Création de jardins partagés, forêts comestibles et vergers |
| | Création de logements par la mise en place de PPP | Rénovation de la Corteille à Lavacherie |
| | Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles | |



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

| PROJETS IMMATÉRIELS | | |
|---|--|---|
| LOT 1 | LOT 2 | LOT 3 |
| Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales | Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques | Réseautage des acteurs associatifs, culturels et sportifs |
| Développement d'achats groupés "énergie" pour les citoyens | Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire | Information sur les événements culturels voisins |
| Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables, etc.) | Création d'activités diversifiées pour les aînés | Définition et mise en place d'une image de marque du territoire |
| Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations (marché de Noël, marche gourmande, valorisation des fours à pain, etc.) | Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière et que la terre reste l'outil nourricier | Valorisation et transmission de l'histoire communale locale (cycle de conférences, ouvrage sur les silhouettes de Noël de Lavacherie) |
| Mise en place d'un schéma de développement communal et guide communal d'urbanisme | Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle (y compris co-voiturage) | Création d'une antenne de l'académie de musique |
| Communication sur les ventes en circuits courts existantes | Mise en place de services à domicile supplémentaires pour les aînés isolés | Sensibilisation à l'agroforesterie |
| Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants | Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons | Création d'un service bénévole d'écrivain public |

4) TRAVAIL SUR LES FICHES-PROJETS PRIORITAIRES

La FRW laisse la parole à Stéphane Mottiaux d'Impact pour une réflexion plus approfondie sur les projets matériels repris en lot 1. Il est ici question de lancer les premières réflexions pour la constitution des fiches-projets relatives à ces projets.

Création de logements-tremplin

Les logements-tremplin offrent aux jeunes ménages un habitat à loyer modéré, avec remboursement d'une partie du loyer s'ils décident de devenir propriétaires dans la commune. La localisation du projet n'est pas encore précise. Impact questionne les membres du Collège présents qui indiquent qu'ils souhaiteraient acquérir l'entrepôt de stockage de La Poste, idéalement situé pour accueillir du logement tremplin. *A noter que le guichet de La Poste reste bien présent à Sainte-Ode.* Il serait également possible de lotir une parcelle communale pour ce projet. Impact précise qu'il est important de connaître rapidement la localisation de ce projet si le souhait est de le laisser en lot 1. Si la localisation n'est pas connue pour septembre, il faudra placer ce projet en lot 2. Impact et le Collège se tiendront informés rapidement des suites données à cette localisation.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Rénovation de la salle du foot à Tillet

Le projet évoquait un « Regroupement des activités du football en un lieu unique avec rénovation de la salle, agrandissement des installations par la réalisation d'un terrain synthétique, d'un terrain en gazon et de vestiaires complémentaires. ». En l'état, le projet est trop à connotation sportive et ne serait pas financé par le développement rural mais par Infrasports. Si l'idée est de le faire financer via l'ODR, il faudra lui trouver une fonction supplémentaire en lien avec les besoins du village. Impact rencontrera prochainement le club de foot pour en discuter.

Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité

Il existe déjà l'appel à projets régional « BiodiverCité » pour des actions en faveur de l'environnement mais il est parfois compliqué de déposer des projets à temps et l'enveloppe est limitée. Il est donc proposé de garder ce projet comme source de financement possible puisque l'arrêt évoque dans les projets subventionnables des « espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement ».

Une réunion de travail sera organisée prochainement avec les acteurs « biodiversité » du territoire.

Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles

Le 17 mai dernier, à l'initiative d'Impact, s'est tenue une réunion en présence de l'échevine du Tourisme, du Parc naturel des deux Ourthes, de la Maison du Tourisme, du Contrat de Rivière Ourthe et de la Fondation Rurale de Wallonie afin de discuter de ce projet de liaisons.

Une liaison Amberloup-Tillet étant existante et une liaison Lavacherie-Amberloup étant en voie de finalisation, il paraîtrait logique de finaliser cette dorsale en créant une liaison Tillet-Magerotte. Le tracé exact de cette liaison devra être analysé, principalement du point de vue des statuts de propriété.

Impact réfléchira à une proposition de tracé en fonction des chemins publics existants par lesquels passer. Il est également proposé de renommer cette fiche « Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes » afin de préciser ce projet et de garder une fiche « Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles » en lot 2 qui pourrait être activée si des liaisons secondaires entre villages étaient envisagées.

Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire

Ce projet a également été évoqué lors de la réunion du 17 mai dernier. Les participants ont évoqué la création d'une grande boucle pédestre parcourant l'ensemble des espaces naturels communaux et à réaliser en plusieurs jours avec passage par des hébergements touristiques du territoire.

Il n'y aurait pas de nouveau balisage car le tracé utiliserait principalement des chemins déjà répertoriés. Il serait question de développer un système de points-nœuds pour rejoindre les villages. Il y aurait le long de ce parcours des équipements touristiques de type aires de jeux, modules sportifs, parcours sensoriel, etc. Les points d'intérêts touristiques majeurs de la commune seraient mis en valeur : le rocher du coucou, la vallée du Laval, la forêt de Freyr et la réserve naturelle de Magery. Cette dernière ferait l'objet d'un aménagement dans l'idée de celui d'Orti mais plus léger.

Impact prendra contact avec le DNF prochainement et une seconde réunion avec les acteurs touristiques du territoire sera organisée pour approfondir la réflexion.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Aménagement de la traversée d'Amberloup

Impact indique les différentes zones sur lesquelles il serait intéressant de travailler. Le périmètre concerné va du carrefour « Rue des Rainettes – Rue des Haies de Tillet » au carrefour « Rue des Trois-Ponts – Fontenal ». La N826 étant une propriété régionale, il sera nécessaire de mener une réflexion en concertation avec la Région, le gestionnaire de la voirie, au sujet de ce projet. Pierre Pirard indique que Monsieur Trillet s'est engagé à ce que ce projet soit repris dans le plan infrastructures 2027. Impact organisera une réunion de travail prochainement.

Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

Puisque ce projet remonte en lot 1, il est proposé d'y réfléchir. Impact indique qu'il serait intéressant de donner une connotation identitaire à ce projet vu l'enjeu soulevé dans la stratégie et puisque ces espaces verraient le jour sur l'ensemble du territoire. Un projet identique a vu le jour à Libramont et pourrait inspirer les habitants. L'identité transparaîtrait à travers l'esthétique des espaces créés. Impact rencontrera le Collège à ce sujet afin d'identifier les propriétés communales sur lesquelles ce projet pourrait voir le jour.

5) DIVERS

- L'appel à projets « Patwal » de l'ASBL Prométhéa a pour objectif la restauration du patrimoine bâti wallon (classé ou petit patrimoine) et la sensibilisation de la jeunesse à ce patrimoine. Chaque projet retenu pourra bénéficier d'une enveloppe de 10.000€. Les projets sont à rentrer pour le 30 juillet prochain au plus tard. Toutes les informations sur cet appel à projets sont disponibles sur le site de Prométhéa : www.promethea.be/fr/rencontrer/nos-collectifs-dentreprises/patwal.
- La Fondation Rurale de Wallonie tiendra un stand à la fête du Parc naturel des deux Ourthes le dimanche 28 mai à Bonnerue (Houffalize). Nous espérons vous y voir nombreux !

PROCHAINE RÉUNION : le 08/06 à 19h30
Poursuite du travail sur les fiches-projets

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Introduction :

Ce document est destiné aussi bien aux Commune en phase d'élaboration de leur PCDR qu'aux Communes en exécution de PCDR.

Il s'agit d'un modèle, d'un guide donnant les balises nécessaires à la compréhension des objectifs et du contenu du projet présenté.

Sous chaque titre numéroté, plusieurs points sont cités afin de guider l'auteur de la fiche dans la description de son contenu. L'auteur y répondra globalement ou spécifiquement. D'autre part, seuls les points pertinents avec le projet y seront développés.

Instructions :

- *Pour les projets immatériels, ne répondre qu'aux points qui sont pertinents.*
- *S'il s'agit d'une fiche rédigée dans le cadre de l'élaboration du PCDR :*
 - *Pour les fiches du lot 1 : les points 1 à 10 sont demandés*
 - *Pour les fiches du lot 2 : les points 1 à 7 et 9 sont demandés*
 - *Pour les fiches du lot 3 : les points 1 à 3 sont demandés*
- *S'il s'agit d'une actualisation de fiche dans le cadre d'une demande de convention (activation de la fiche), l'ensemble des points est demandé. Il est alors demandé de compléter le tableau suivant :*

| | |
|--|--|
| <i>Commune</i> | |
| <i>Date d'approbation du PCDR</i> | |
| <i>Durée de validité du PCDR</i> | |
| <i>Nombre de conventions approuvée sur cette programmation</i> | |

| | |
|--|--|
| Nom du projet (a) Commune (b) Nom du village ou de l'entité (c) Descriptif | Fiche n° |
| | Priorité : Lot ... |
| | (1) Version initiale <input type="checkbox"/> |
| | (2) Version actualisée (date) <input type="checkbox"/> |

1. Description succincte du projet

- Description du projet à réaliser et nature des aménagements ;
- Description du site dans son état actuel, de son environnement direct et le cas échéant, des services écosystémiques fournis.

2. Justification du projet

- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée ;
- Caractère rural du projet ;
- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projet ou d'autres projets actuels ou futurs ;
- S'il s'agit d'une version actualisée de la fiche, justifier les raisons de son activation (ce point remplace la note d'intention) ;
- Quelles sont les alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux même(s) objectif(s) ;
- Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques ... ?

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR ;
- Lien de ce projet avec les objectifs décrit ci-dessus d'un point de vue qualitatif et quantitatif ;
- Objectifs connexes éventuels à l'échelle locale et/ou supracommunale avec les autres plans ou programmes pertinents.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse, situation ;
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique, ...) ;
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine, ...) ;
- Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, ...) ;
- Présentation du périmètre d'intervention ;
- Statut de propriété.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...);
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé);
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹;
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage;
- Démarches administratives à réaliser ²;
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³.

8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût | Montant | Sources de financement |
|---|---------|------------------------|
| - Investissement et/ou phase | | |
| - Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) | | |
| - TVA | | |
| - Total (TFC) | | |

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...) |
|--------------------------|--------------|---|
| | | |

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...) |
|--------------------------|--------------|---|
| | | |

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

² En quelque sorte, la « *to do list* » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : m²

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Outil de dimensionnement disponible sur :
<https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
- Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune »
<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
- Mesures envisagées :
Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :

- Utilisation des énergies renouvelables
- Isolation des bâtiments
- Energie grise et durabilité des matériaux
- Citerne d'eau de pluie
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)
- Mise en œuvre de matériaux écologiques
- Utilisation de techniques innovantes
- ...

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :

- Coûts/m²
- Coûts/personnes impactées
- Etudes de différentes alternatives
- Analyse coût/bénéfice du projet
- ...

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?

Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?

Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...
- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...)
 - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)
 - Verdissement vertical sur les façades
 - Toiture végétalisée
 - ...

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?

Quels sont les aménagements prévus ?

Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?

Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
 - Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale
 - Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales
 - Analyse économique du cycle de vie des bâtiments
 - ...

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?

Impact sur le voisinage ?

Mesures envisagées ?

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet**Instructions (en complément de l'Art. 8 de l'AEW du 12 juin 2014) :**

- *Pour les projets immatériels, ne répondre qu'aux annexes qui sont pertinentes ;*
- *S'il s'agit d'une fiche rédigée dans le cadre de l'élaboration du PCDR, les annexes 1 à 6 sont demandées uniquement pour les fiches du lot 1 ;*
- *S'il s'agit d'une actualisation de fiche dans le cadre d'une demande de convention (activation de la fiche), l'ensemble des annexes est demandé et la localisation doit être connue.*

Annexes :

1. Plan de situation ;
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur ;
3. Dossier photographique ;
4. Etat des lieux ;
5. S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets ;
6. Liste des projets de même fonction existant sur la commune ;



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 8 JUIN 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Sophie Raskin, Christophe Thiry et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Catherine Poos, Jean-Pol Misson, Arnaud Coenen, Virginie Pinson, Nathalie Jaumain, Pierre-Christophe Stavaux, François Hatert, Brigitte Mottet et Sylvie Laurant.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 25 mai 2023 est approuvé sans modification.

2) APPROFONDISSEMENT DES FICHES PROJETS PRIORITAIRES



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et **validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.**

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : **validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées**

Analyse des propositions de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03)
Cotation des projets individuellement en CLDR 5 (13/04)
Répartition en lots = CLDR 6 (25/05)
Réflexions autour du contenu des fiches-projets prioritaires : CLDR 6 + ce soir

Maintenant que le contenu du lot 1 du PCDR est connu, il s'agit pour le bureau d'études de débiter la rédaction des fiches-projets selon le canevas imposé par la Région wallonne et présenté lors de la réunion de CLDR précédente.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Ce soir, il s'agit de travailler sur les projets prioritaires suivants :

1. Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes
2. Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire
3. Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

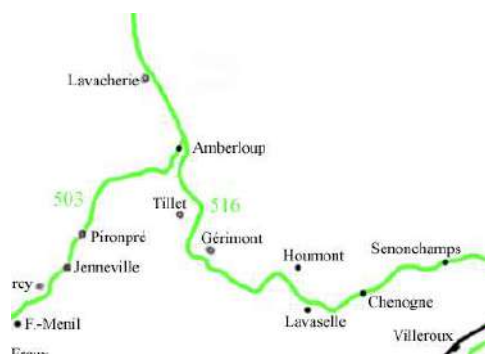
Méthode de travail proposée :

Les membres présents sont répartis autour des cartes du territoire préparées par le bureau d'études Impact. Sur ces cartes sont repris les éléments pertinents tels que l'Atlas des voiries vicinales de 1841, les propriétés communales ou encore les points d'intérêts pour le parcours ludique. S'ensuivent des discussions et débats constructifs pour alimenter les 3 fiches-projets.

Synthèse des éléments convenus :

1. Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes

Le choix de la CLDR se porte en priorité sur l'ancien tracé de la ligne de tramway Bastogne-Marche (ligne 516) qui a été supprimée en 1954 (voir carte ci-dessous – source Wikipédia). Réhabiliter ce tracé ancien permettrait également de mettre en valeur un pan de l'histoire de la commune (anciennes gares, anciens cafés de la gare, etc.). Sur base de la carte, il est actuellement compliqué d'identifier précisément le tronçon de l'ancien vicinal ; le bureau d'études va prendre contact avec Eric Dubru et Alain Devigne, passionnés de cette ligne de tramway, pour obtenir des compléments d'informations sur le sujet.



Pour rappel, une fiche-projet concernant la création de liaisons lentes se trouve en lot 2 pour envisager des circuits ou boucles complémentaires pour liaisonner les villages à cette dorsale.

2. Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire

La CLDR valide les points d'intérêt majeurs identifiés par différents acteurs de référence du territoire (contrat de rivière, parc naturel, syndicat d'initiative et maison du tourisme) soit la vallée du Laval avec notamment le pont de Fosset, la forêt de Freyr, la réserve naturelle de Magery, la réserve naturelle d'Orti et le rocher du coucou. Ils y ajoutent les points de vue remarquables du territoire à Tillet (allée de Hêtres), Tonny (sur le dessus du village) et Rechrival (croix).

Concernant les aménagements, il faut qu'ils soient en lien avec le cadre naturel exceptionnel de la commune, qu'ils aient une cohérence graphique entre eux et qu'ils puissent être accessibles pour les randonneurs qui font l'ensemble du circuit mais aussi pour ceux qui empruntent les promenades plus courtes qui passent par ces sites. Ils pourraient être diversifiés en fonction des lieux : des panneaux



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

d'informations didactiques pour les enfants, un parcours sensoriel, une aire d'écoute et de vision en forêt, etc.

Au niveau de la thématique du circuit, les membres de la CLDR veulent aborder l'ensemble des richesses du territoire : les paysages, la faune/flore locale, l'architecture (l'église d'Amberloup) et l'histoire locale (Sprimont pour « l'esprit des monts »). Il semble que la thématique « mémoire » se rapportant majoritairement à la guerre 40-45 les intéresse moins car celle-ci est déjà fortement développée sur Bastogne.

Les randonneurs ne pourront pas parcourir ce circuit en un jour. Or, il existe très peu d'hébergements qui acceptent les voyageurs à la nuitée. Une réflexion devra s'engager sur le sujet prochainement.

Impact doit prendre contact avec le DNF ; Stéphanie et Dany se sont proposés pour réfléchir à un tracé permettant d'effectuer un circuit grâce aux chemins de promenades déjà existant.

3. Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

Après avoir passé en revue l'ensemble des villages, la CLDR s'accorde pour dire que des aménagements sont nécessaires :

- À Lavacherie, cela semble déjà bien équipé.
- À Gérimont, un terrain communal à proximité du lavoir (à restaurer) pourrait être agrémenté de modules de jeux et d'une aire de pique-nique.
- À Magerotte, des modules de jeux pourraient être adjoints aux abords de la future salle de village (cf. ancien PCDR).
- À Hubermont/Rechrival, la demande est présente dans le village mais il est difficile de trouver un emplacement. Il serait intéressant de discuter avec la Fabrique d'Eglise pour la pelouse se trouvant à proximité de l'église.
- À Tonny, une aire de détente et de jeux pourrait être aménagée sur la pelouse à proximité du local de l'extracolaire.
- À Amberloup, l'espace devant l'église est proposé mais il semble trop dangereux au vu de la présence de la N826. La proposition qui l'emporte serait de compléter les jeux déjà installés à Orti avec 2 ou 3 modules.

Concernant le centre d'Amberloup, la sécurisation de la grand route permettra peut-être d'identifier un nouvel endroit de loisirs à aménager au cœur du village. À noter qu'un projet d'aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel sur le terrain de foot d'Amberloup figure bien en lot 2 mais il faut attendre d'être plus loin dans la réflexion relative au rassemblement des infrastructures sportives pour avancer sur ce projet.

Il ne faut pas oublier l'enjeu 1 du PCDR « La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode » au travers des aménagements proposés.

➔ **Le bureau Impact va rédiger des fiches-projets sur base des discussions menées par la CLDR. Suite au prochain épisode !**



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

3) DIVERS

Aucun divers n'est évoqué.

PROCHAINE RÉUNION : le 22/06 à 19h30

Poursuite du travail sur les fiches-projets

Prévoyez des vêtements et chaussures adaptés à la météo car il est possible que nous réalisons un travail de terrain.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 22 JUIN 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Christophe Thiry, Catherine Poos, Jean-Pol Misson, Arnaud Coenen, Nathalie Jaumain, Pierre-Christophe Stavaux, François Hatert, Brigitte Mottet et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzky ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Sophie Raskin, Sylvie Laurant et Virginie Pinson

En préalable à la réunion, la FRW informe les membres de la démission de Francis Wagner... sans explication particulière.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 8 juin 2023 est approuvé sans modification.

2) APPROFONDISSEMENT DES FICHES-PROJETS PRIORITAIRES (partie 2)



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 :
validation lors de la CLDR 3 (09/02)
+ lancement appel à idées

Analyse des propositions de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03)
Cotation des projets individuellement en CLDR 5 (13/04)
Répartition en lots = CLDR 6 (25/05)
Réflexions autour du contenu des fiches-projets prioritaires : CLDR 7 (08/06) + ce soir

Ce soir, il s'agit dans un premier temps de passer rapidement en revue les avancées du bureau Impact relatives aux fiches-projets prioritaires travaillées il y a 15 jours puis, dans un second temps, d'approfondir les 4 fiches restantes du lot 1.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

A. Fiches-projets abordées le 2 juin : quelles sont les avancées ?

1. Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes

La liaison idéale selon la CLDR serait d'utiliser le tracé de l'ancienne ligne de tram. Comme suggéré lors de la dernière réunion, le bureau d'études a contacté M. Devigne - passionné par les voies ferrées - pour avoir son avis. Selon lui, la liaison entre Houmont et Pinsamont sera facilement réalisable ; par contre, pour le reste de la liaison, il semblerait que des terrains appartiennent désormais à des privés (revente dans les années 60). M. Devigne propose une réflexion sur une voie lente qui relierait l'ancienne scierie de Lavacherie et la ferme de Basseilles, au nord de la commune. → **Après débat, les membres présents ne jugent pas cette liaison prioritaire pour l'instant. Le bureau d'études doit à présent se pencher sur les cartes et plus particulièrement, trouver une possibilité de rejoindre Tillet à Pinsamont. Christophe Thiry est disponible pour aider si nécessaire sur le terrain.**

2. Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire

Dany et Stéphanie (déjà merci à eux) se sont penchés sur le tracé de ce parcours, l'un sur base de cartes de promenades ; l'autre directement en testant sur le terrain. A priori, il y a moyen de liaisonner l'ensemble de la commune en utilisant les tracés existants dans le bon sens du balisage et en partant du Syndicat d'Initiative. Il reste à confronter ce tracé « théorique » avec le terrain en s'assurant de passer aux points d'intérêts majeurs déjà identifiés - soit la vallée du Laval avec notamment le pont de Fosset, la forêt de Freyr, la réserve naturelle de Magery, la réserve naturelle d'Orti et le rocher du coucou. Ils y ajoutent les points de vue remarquables du territoire à Tillet (allée de Hêtres), Tonny (sur le dessus du village) et Rechrival (croix). Restera ensuite à prévoir des aménagements adéquats et ludiques. Merci aussi à Sébastien pour le tracé GPX réalisé en séance. → **Les coordonnées de Dany et Stéphanie seront fournies au bureau d'étude. C'est un travail qui demande du temps. Le SI sera sollicité pour y travailler via les étudiants engagés en été. Si d'autres membres sont intéressés de rejoindre l'équipe et d'aider le bureau d'études pour cette fiche, qu'ils se manifestent.**

3. Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

Une bonne nouvelle pour cette fiche : un terrain communal de 2 ares est disponible à proximité de l'école de Rechrival pour y aménager un petit espace de loisirs.

B. Approfondissement des fiches-projets restantes

1. Rénovation de la salle du foot de Tillet

Le financement des infrastructures sportives n'est malheureusement pas du ressort du Développement rural mais d'Infrasports. Or, ces derniers sont intervenus récemment sur ce bâtiment et la règle suivante est d'application : « Une même infrastructure bénéficie uniquement d'une seule subvention pour une période de six ans, sauf à démontrer que les



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

besoins en matière d'investissements étaient imprévisibles au moment de la première subvention et qu'ils résultent d'une situation indépendante de la volonté du demandeur ».

→ Afin de maintenir le projet en lot 1 du PCDR, il faudrait pouvoir envisager une fonction complémentaire au bâtiment. Disposant déjà d'une maison de village à Tillet, la CLDR n'identifie pour le moment aucun besoin particulier à combler, excepté l'accueil du football et les camps de jeunesse en été. Le bureau d'études doit à présent rencontrer le comité de la salle et le Collège pour voir comment avancer sur cette fiche.

2. Création de logements tremplins

Le Collège communal est en contact avec La Poste qui a donné son accord de principe sur la vente du garage mais qui souhaite que le point d'accueil existant soit conservé et relocalisé. L'idée est d'aménager le point « Poste » dans le bâtiment actuel du SI (les 2 services cohabiteront sans souci) ; ce qui permettrait de dégager un espace plus grand et plus cohérent pour aménager les logements tremplins. → **La commune va relancer La Poste – le bureau Impact, via un de ses architectes, doit maintenant se rendre sur place pour prendre connaissance du bâtiment et rédiger la fiche-projet.**

3. Aménagements en faveur de la biodiversité

Le bureau Impact a prévu de rencontrer l'Echevine de l'Environnement et l'agent relais pour rédiger ensemble la fiche-projet en fonction des besoins et attentes déjà identifiés.

→ **À programmer !**

4. Aménagement de la traversée d'Amberloup

Étant donné que c'est une route régionale, mieux valait rencontrer les gestionnaires avant de réfléchir au projet afin de connaître les éventuelles contraintes techniques et d'avoir leurs recommandations et points d'attention. Cette réunion s'est déroulée le 20/06 en présence de 3 représentants du SPW Mobilité et Infrastructure, du Collège communal, de la Directrice Générale et de la FRW.

Cette rencontre a permis de mettre en avant les éléments suivants :

- Pour le SPW, tout est possible. Il n'y a pas de budget prévu à ce jour. Ils attendent une pièce à casser.
- Pour la commune, ce projet est prioritaire pour l'image de la commune et des budgets doivent être trouvés via différents pouvoirs subsidiant.
- Pour la FRW, ce projet répond à une demande de la CLDR de sécuriser cette traversée identitaire pour la commune et de la rendre plus conviviale.
- Pour le bureau Impact, suite à cette réunion et à la CLDR, une pièce à casser sera proposée.

Nous souhaitons à présent croiser l'avis des experts et agents de terrain avec le ressenti et les besoins identifiés par la population.

Méthode de travail proposée :

Les participants sont invités à remplir une grille d'analyse de l'espace public réalisée par la FRW. La météo orageuse et incertaine ne permettant pas de se rendre sur place, l'exercice se fait en 4 sous-groupes et virtuellement en utilisant Google Street View.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

→ La grille d'analyse utilisée se trouve en annexe.

Chaque sous-groupe partage son point de vue sur l'espace à aménager.

| | 3 éléments positifs à prendre en compte pour l'aménagement | 3 éléments négatifs à prendre en compte pour l'aménagement | Besoins particuliers, points d'attention |
|-----------------|---|---|--|
| Groupe 1 | <ul style="list-style-type: none"> - Parking central aménageable (forêt à l'arrière) - La Place Sainte-Mère-Eglise - Largeur de la voirie | <ul style="list-style-type: none"> - Aucun trottoir - Aucune piste cyclable - Signalétique « cafouilleuse » | <ul style="list-style-type: none"> - Accentuer la sécurité et la convivialité - Voirie étroite à certains endroits qui risque de limiter les aménagements possibles |
| Groupe 2 | <ul style="list-style-type: none"> - La halle - Certains espaces aménageables disponibles - Pas mal de commerces | <ul style="list-style-type: none"> - Insécurité routière - Manque d'identité - Bâtiments vétustes et qui gâchent le paysage | <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation routière, mobilité douce, aménagement d'espaces verts, besoin d'identité des différents villages traversés. - Placement des câbles électriques en souterrain – embellissement de l'espace en général - harmonisation |
| Groupe 3 | <ul style="list-style-type: none"> - Équipements publics - Bâtiments patrimoniaux (église, vieille grange) - Commerces et services | <ul style="list-style-type: none"> - Manque de convivialité du tronçon de route par rapport aux touristes et habitants - Vitesse élevée due à sa linéarité - Pas de piste cyclable | <ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'espace de part et d'autre de la route - Veiller à intégrer des espaces verts pour rompre la monotonie (architecte paysagiste) |
| Groupe 4 | <ul style="list-style-type: none"> - Potentiel d'aménagement - Diversité des fonctions présentes à proximité - Alternance de zones urbanisées et zones plus vertes | <ul style="list-style-type: none"> - Place réservée à la voiture par rapport à l'espace disponible - Effet couloir de la traversée - Disparité du bâti existant | <ul style="list-style-type: none"> - Importance de la sécurisation - Verdissement - Distribution équitable de l'espace entre les différents types d'utilisateurs |

→ La FRW fera suivre les grilles d'analyse complètes remplies par les 4 sous-groupes au bureau Impact afin qu'il puisse préparer la fiche-projet.

3) DIVERS

Dany Chisogne, l'un des deux représentants de la CLDR au Comité de suivi de la Charte paysagère du PNDO, informe qu'il s'est rendu à une réunion ce jeudi 22/06 en matinée.

En résumé : Sébastien Este, chargé de mission au PNDO, a d'abord rappelé les grands axes de la future Charte paysagère du parc, rassemblant 43 actions à mener sur 10 ans. Il s'est arrêté ensuite sur les différentes remarques émises lors de l'enquête publique, qui pour la plupart vont être



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

intégrées dans le document. Un résumé de la Charte sera disponible en septembre, une fois publiée au Moniteur belge.

PROCHAINE RÉUNION : le 28/09 à 19h30

Merci à toutes et tous de votre participation ! Bel été 😊 !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



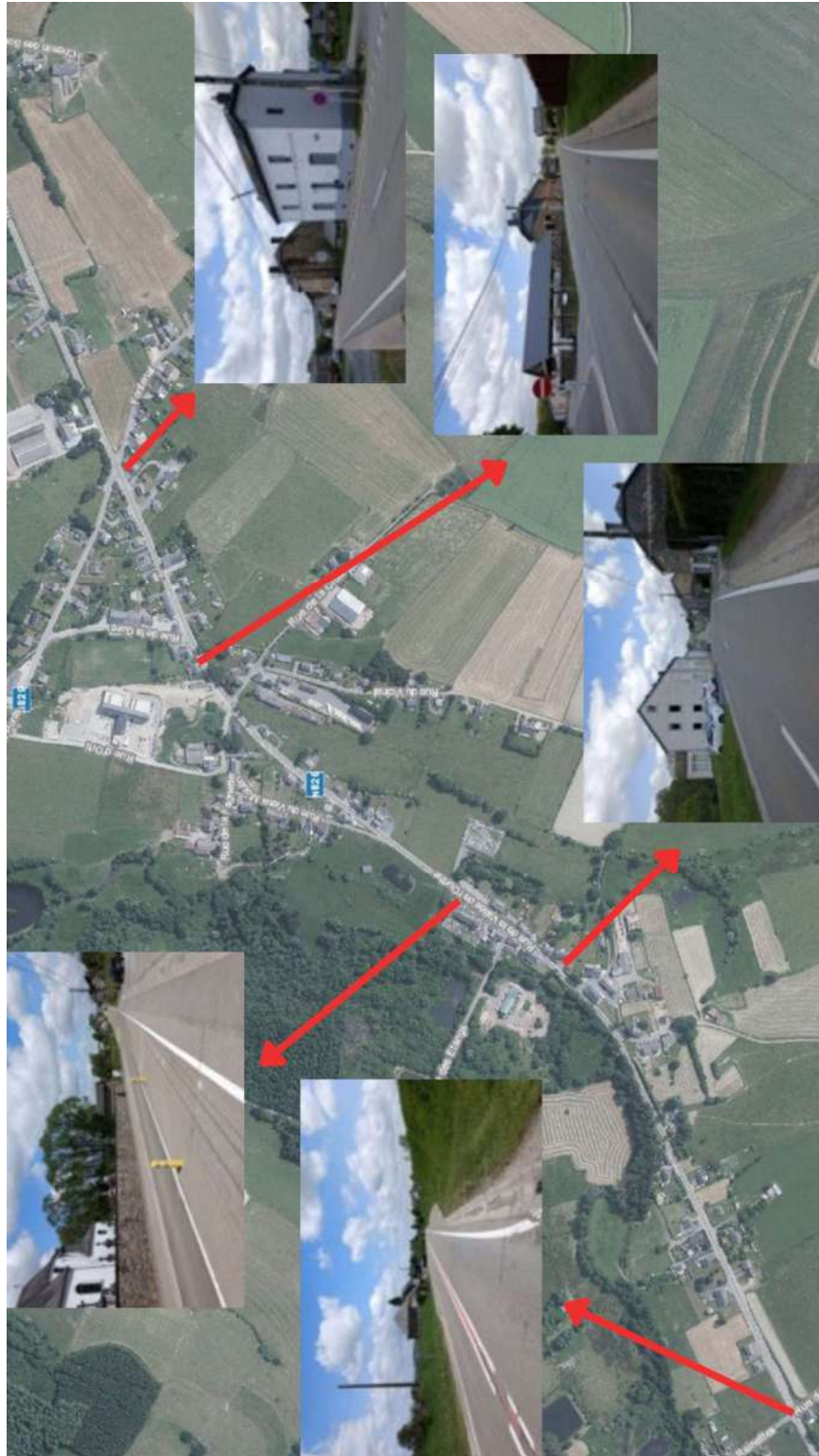
Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Analyse d'un espace public avant son aménagement

Amberloup – Aménagement de la traversée

COMMUNE DE SAINTE-ODE

Vue aérienne avec le périmètre de réflexion de réflexion pour visualiser les limites de l'espace à analyser.



o. Votre relation personnelle avec cet espace



Explication

Préalablement au diagnostic plus objectif, les premières questions s'attardent sur votre ressenti personnel par rapport à l'espace concerné. Cette première partie est donc tout à fait subjective et a pour intérêt de ne pas être influencée par la suite du questionnaire.

Actuellement, **quelle image** avez-vous de tout cet espace ?

- Une image positive
- Une image négative
- Sans avis

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En dehors de son aspect esthétique, quel est le **premier mot** qui vous vient à l'esprit en voyant cet espace ?

.....

1. Les fonctions de cet espace



| | |
|---|--|
| 1 | <p>Quelles sont les fonctions présentes à proximité ou au sein de cet espace (par ex. école, Maison communale, autres services, équipements, commerces, HoReCa, etc.) ? <i>(plusieurs réponses possibles)</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>A quelle fréquence ces fonctions sont-elles utilisées (par ex. tous les jours, 1x par semaine / mois / année, uniquement la semaine / le week-end, le matin / la journée / le soir, etc.) ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |
| 2 | <p>Selon vous, quelles fonctions vont principalement conditionner le futur aménagement (par ex. besoin d'espace nécessaire à leur bon fonctionnement, accès, stationnement, besoins spécifiques, etc.) ? <i>(plusieurs réponses possibles)</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Pour quels besoins ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |

2. Les ambiances et caractéristiques de l'espace



Explication

Il est ici question de déceler ce qui constitue l'atmosphère générale de l'espace ainsi que des éléments plus ponctuels (sous espaces, vues paysagères...) qui se démarqueraient de celle-ci. Certaines caractéristiques seront amenées à être valorisées alors que d'autres (plus négatives) pourront davantage être changées.

Voyez-vous des **ambiances ponctuelles** au sein de l'espace qui se détachent de l'atmosphère générale ? *(vous pouvez les indiquer sur le plan de la page suivante)*

Oui

Non

Lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3

Existe-t-il **des vues paysagères, des perspectives** ou d'autres éléments visuels ? *(vous pouvez les indiquer sur le plan de la page suivante)*

Oui

Non

Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

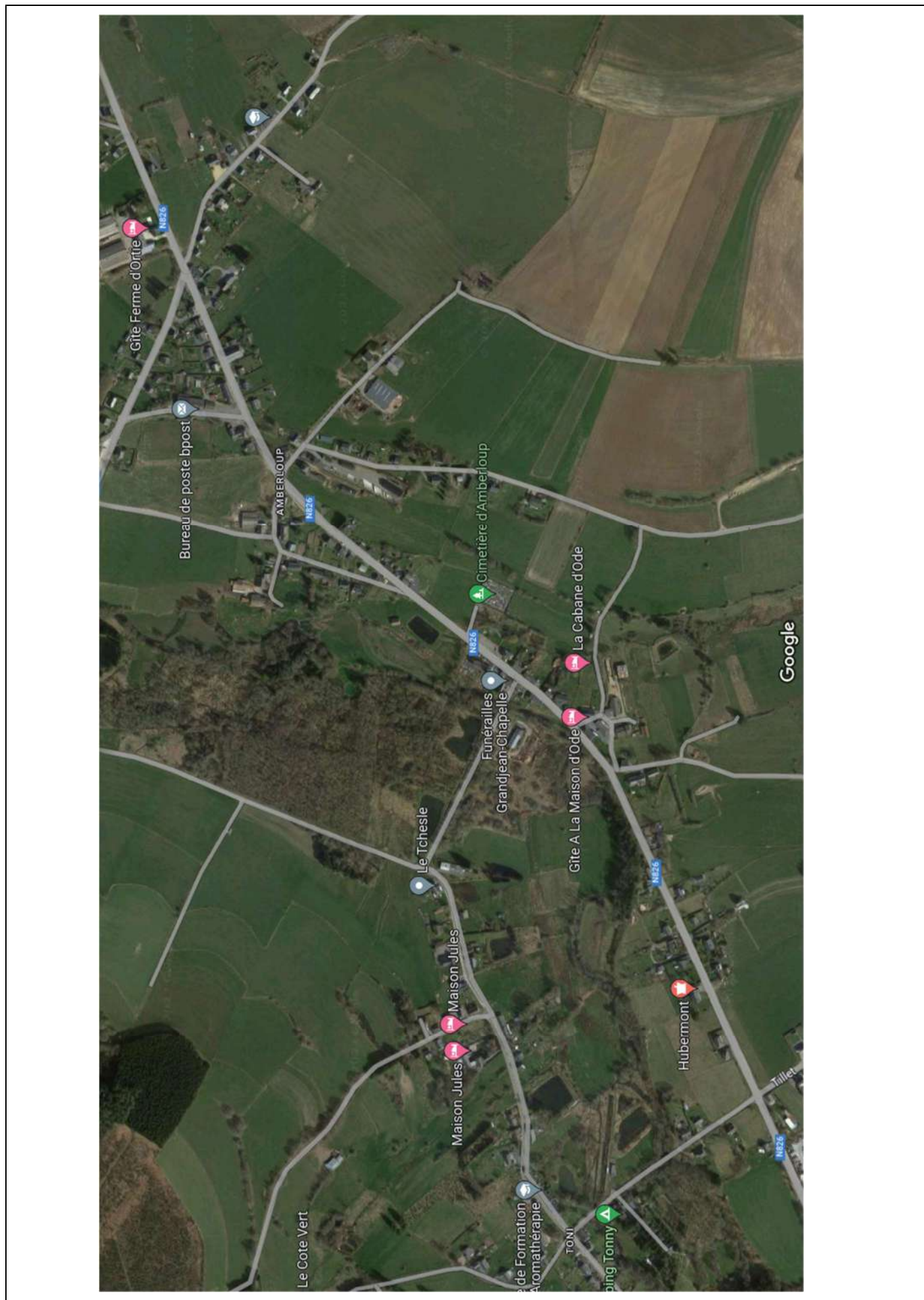
.....

.....

.....

.....

4



3. Les éléments construits



Explication

L'espace est également constitué d'éléments construits (les bâtiments, éléments de patrimoine, revêtement de sol, constructions diverses...). Ici aussi, il est important de bien les identifier afin de dégager ceux qui sont à valoriser et ceux pour lesquels une amélioration doit être apportée par le futur aménagement.

| | |
|----------|--|
| 5 | <p>Selon vous, l'espace est-il structuré et/ou délimité par certains bâtiments ou éléments construits en particulier ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas</p> <p>Lesquels ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |
| 6 | <p>Selon vous, existe-t-il des bâtiments ou des éléments construits d'intérêt architectural et/ou patrimonial (en ce compris les éléments du petit patrimoine populaire) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas</p> <p>Lesquels ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |
| | <p>Ces éléments sont-ils en bon état ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas</p> |
| 7 | <p>Existe-t-il des matériaux et teintes dominants au sein des bâtiments jouxtant l'espace ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Lesquels ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |

| | |
|---|--|
| 8 | <p>Les devant-de-portes (les espaces entre le pied de la façade et la voirie) sont-ils plutôt ouverts ou fermés (avec une clôture, un muret, une haie) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Ouverts <input type="checkbox"/> Fermés <input type="checkbox"/> Ouverts et fermés</p> |
| | <p>Ces devant-de-portes forment-ils un ensemble homogène et qualitatif ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas</p> |
| | <p>Ces devant-de-portes doivent-ils faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du projet d'aménagement ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas</p> |

4. La mobilité au sein de l'espace



Explication

La question de la mobilité est évidemment centrale. Problèmes de stationnements, vitesse excessive, insécurité des piétons... Il est donc important d'objectiver la question pour déceler ce qui est réellement problématique et devra être solutionné par l'aménagement à venir et ce qui l'est moins.

9

Qu'en est-il de la situation existante générale en matière de mobilité ? (*plusieurs choix possibles*)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> La vitesse des véhicules est adaptée | <input type="checkbox"/> Les aménagements pour les piétons sont absents |
| <input type="checkbox"/> La vitesse des véhicules est trop élevée | <input type="checkbox"/> Les aménagements pour les cyclistes sont présents |
| <input type="checkbox"/> L'espace dédié à la voiture est adapté | <input type="checkbox"/> Les aménagements pour les cyclistes sont absents |
| <input type="checkbox"/> L'espace dédié à la voiture est trop grand | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> Les aménagements pour la sécurité routière sont présents | |
| <input type="checkbox"/> Les aménagements pour la sécurité routière sont absents | |
| <input type="checkbox"/> Il y a un sentiment général de sécurité | |
| <input type="checkbox"/> Il y a un sentiment général d'insécurité | |
| <input type="checkbox"/> Les aménagements pour les piétons sont présents | |

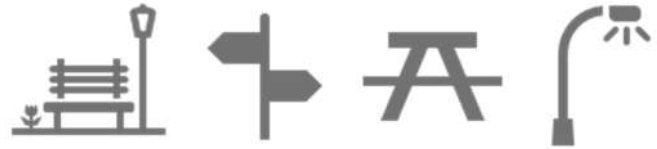
10

Qu'en est-il de la situation existante en matière de **stationnement** ? (*plusieurs choix possibles*)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> L'offre est trop importante | <input type="checkbox"/> Le conflit entre le stationnement riverain et le stationnement des visiteurs |
| <input type="checkbox"/> L'offre est adaptée aux besoins | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> L'offre est insuffisante | |
| <input type="checkbox"/> Les places sont mal localisées | |
| <input type="checkbox"/> Les places ne sont pas bien délimitées | |
| <input type="checkbox"/> Les places sont dangereuses | |
| <input type="checkbox"/> La présence de voitures-ventouses (stationnement long terme) | |

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p style="text-align: center;">11</p> | <p>Qu'en est-il de la situation existante en matière de cheminements piétons et vélo ? (<i>plusieurs choix possibles</i>)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Les cheminements sont présents en suffisance <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas présents <input type="checkbox"/> Les cheminements sont assez larges <input type="checkbox"/> Les cheminements sont trop étroits <input type="checkbox"/> Les cheminements sont continus (pas de rupture dans le cheminement) <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas continus <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes sont présentes <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes ne sont pas présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables sont présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables ne sont pas présentes </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> La cohabitation est possible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse peu élevés) <input type="checkbox"/> La cohabitation est impossible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse trop élevés) <input type="checkbox"/> Autres : </td> </tr> </table> | <input type="checkbox"/> Les cheminements sont présents en suffisance <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas présents <input type="checkbox"/> Les cheminements sont assez larges <input type="checkbox"/> Les cheminements sont trop étroits <input type="checkbox"/> Les cheminements sont continus (pas de rupture dans le cheminement) <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas continus <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes sont présentes <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes ne sont pas présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables sont présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables ne sont pas présentes | <input type="checkbox"/> La cohabitation est possible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse peu élevés) <input type="checkbox"/> La cohabitation est impossible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse trop élevés) <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> Les cheminements sont présents en suffisance <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas présents <input type="checkbox"/> Les cheminements sont assez larges <input type="checkbox"/> Les cheminements sont trop étroits <input type="checkbox"/> Les cheminements sont continus (pas de rupture dans le cheminement) <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas continus <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes sont présentes <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes ne sont pas présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables sont présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables ne sont pas présentes | <input type="checkbox"/> La cohabitation est possible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse peu élevés) <input type="checkbox"/> La cohabitation est impossible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse trop élevés) <input type="checkbox"/> Autres : | | |
| <p style="text-align: center;">12</p> | <p>Qu'en est-il de la situation existante concernant les arrêts de transports en commun ? (<i>plusieurs choix possibles</i>)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Autres : </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien positionnés <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal positionnés </td> </tr> </table> | <input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Autres : | <input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien positionnés <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal positionnés |
| <input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Autres : | <input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien positionnés <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal positionnés | | |
| <p style="text-align: center;">13</p> | <p>D'autres initiatives de mobilité sont-elles présentes au sein de l'espace ?</p> <input type="checkbox"/> Un point de covoiturage <input type="checkbox"/> Une station de voiture partagée <input type="checkbox"/> Un pédibus (accompagnement des enfants à pied vers l'école par des adultes) <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/> Autres : | | |

5. L'équipement de l'espace



Explication

Quand on parle de l'équipement de l'espace public, on parle de mobilier public, d'éclairage, de petites infrastructures comme les bulles à verre ou les abribus. Il est utile de connaître le niveau d'équipement dont dispose l'espace afin de voir si celui-ci est adapté et intégré, s'il est en nombre suffisant, s'il répond aux attentes et besoins des usagers..

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|---|---|--|---|--|---|---|---|-------|---|-------|---|-------|
| <p>14</p> | <p>Quels sont les équipements publics actuellement présents dans l'espace ? <i>(plusieurs choix possibles)</i></p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Des bancs</td> <td><input type="checkbox"/> Des bulles à vêtements</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Des tables</td> <td><input type="checkbox"/> Des supports de stationnement pour vélo</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Des poubelles</td> <td><input type="checkbox"/> Des bornes de recharge électrique</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> De la signalétique</td> <td><input type="checkbox"/> Autres :</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Des panneaux d'information</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> De l'éclairage</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Des bulles à verre</td> <td>.....</td> </tr> </table> | <input type="checkbox"/> Des bancs | <input type="checkbox"/> Des bulles à vêtements | <input type="checkbox"/> Des tables | <input type="checkbox"/> Des supports de stationnement pour vélo | <input type="checkbox"/> Des poubelles | <input type="checkbox"/> Des bornes de recharge électrique | <input type="checkbox"/> De la signalétique | <input type="checkbox"/> Autres : | <input type="checkbox"/> Des panneaux d'information | | <input type="checkbox"/> De l'éclairage | | <input type="checkbox"/> Des bulles à verre | |
| <input type="checkbox"/> Des bancs | <input type="checkbox"/> Des bulles à vêtements | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Des tables | <input type="checkbox"/> Des supports de stationnement pour vélo | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Des poubelles | <input type="checkbox"/> Des bornes de recharge électrique | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> De la signalétique | <input type="checkbox"/> Autres : | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Des panneaux d'information | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> De l'éclairage | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Des bulles à verre | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>15</p> | <p>Comment sont les équipements publics actuellement présents dans l'espace ? <i>(plusieurs choix possibles)</i></p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> En nombre suffisant</td> <td><input type="checkbox"/> Bien adaptés aux besoins</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Trop nombreux</td> <td><input type="checkbox"/> Non adaptés aux besoins</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> De bonne qualité</td> <td>Pourquoi ?</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Dégradés</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Disparates</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td></td> <td>.....</td> </tr> </table> | <input type="checkbox"/> En nombre suffisant | <input type="checkbox"/> Bien adaptés aux besoins | <input type="checkbox"/> Trop nombreux | <input type="checkbox"/> Non adaptés aux besoins | <input type="checkbox"/> De bonne qualité | Pourquoi ? | <input type="checkbox"/> Dégradés | | <input type="checkbox"/> Disparates | | | | | |
| <input type="checkbox"/> En nombre suffisant | <input type="checkbox"/> Bien adaptés aux besoins | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Trop nombreux | <input type="checkbox"/> Non adaptés aux besoins | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> De bonne qualité | Pourquoi ? | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Dégradés | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Disparates | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>16</p> | <p>Les câbles aériens impactent-ils l'espace visuellement ?</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Oui</td> <td><input type="checkbox"/> Non</td> <td><input type="checkbox"/> Je ne sais pas</td> </tr> </table> | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | | | | | | | | | | | | | |

6. Votre point de vue sur cet espace



Explication :

Après avoir réalisé l'analyse objective du site grâce à l'ensemble des questions auxquelles vous avez répondu, vous pouvez maintenant nous faire part des éléments essentiels que vous en retirez sur l'espace ainsi que vos attentes et besoins. Pour être pris en compte dans le projet d'aménagement, ils devront apporter une plus-value pour la collectivité

| | |
|-----------|--|
| 17 | <p>Après avoir réalisé l'analyse objective de l'espace, quels sont pour vous les 3 éléments positifs et négatifs de cette analyse qui vous semblent les plus importants à prendre en compte pour le futur aménagement ?</p> <p>Éléments positifs :</p> <ol style="list-style-type: none">1.2.3. <p>Éléments négatifs :</p> <ol style="list-style-type: none">1.2.3. |
|-----------|--|

| | |
|-----------|--|
| 18 | <p>Avez-vous des besoins particuliers pour l'aménagement du site ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |
|-----------|--|

| | |
|-----------|---|
| 19 | <p>Avez-vous des points d'attention particuliers à communiquer pour l'aménagement du site ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |
|-----------|---|



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Christophe Thiry, Catherine Poos, Jean-Pol Misson, Arnaud Coenen, Nathalie Jaumain, Brigitte Mottet, Sophie Raskin, Sylvie Laurant et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy, Stéphane Mottiaux, Gladys Lavianne ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Virginie Pinson, Pierre-Christophe Stavaux

Le Bourgmestre introduit la rencontre en remerciant les membres de la CLDR, le bureau d'études Impact et la FRW pour leur investissement et leur travail à un rythme soutenu pour aboutir à l'avant-projet de PCDR soumis à l'approbation ce soir.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 22 juin 2023 est approuvé sans modification.

2) APPROBATION DE L'AVANT PROJET DE PCDR ET DE LA 1^{ère} DEMANDE DE CONVENTION



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et **validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.**

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : **validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées**

Analyse des propositions de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03)
Cotation des projets individuellement en CLDR 5 (13/04)
Répartition en lots = CLDR 6 (25/05)
Réflexions autour du contenu des fiches-projets : CLDR 7 (08/06) + CLDR 8 (22/06)

A
P
P
R
O
B
A
T
I
O
N

Ce
soir



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Les agents de développement rappellent les grandes lignes du processus participatif :

- 4 réunions d'informations-consultations à Amberloup, Hubermont, Lavacherie et Tillet entre le 15 septembre et le 6 octobre
- Une réunion de synthèse le 20 octobre
- Rencontre de 13 personnes-ressources entre juillet et septembre
- Réunion avec le conseil des enfants et les comités - associations locales
- Organisation d'un appel à projets à destination des habitants
- 9 réunions de CLDR entre le 15 décembre et le 28 septembre
- Des réunions et visites de terrain avec l'auteur, les autorités communales, régionales (traversée d'Amberloup), les opérateurs touristiques (circuit de découverte du territoire), le club de football (projet de Tillet), le personnel communal et para-communal...

La FRW passe ensuite en revue le contenu du PCDR, partie après partie :

- Partie 1 - Analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire
- Partie 2 - Description des résultats de la consultation de la population
- Partie 3 - Diagnostic partagé
- Partie 4 - Objectifs de développement
- Partie 5 - Fiches-projets et actions
- Partie 6 - Tableau récapitulatif des projets

CONCERNANT LA PARTIE 5 – FICHES PROJETS :

Suite aux différentes réunions de travail menées durant l'été pour étayer les fiches-projets, le bureau d'études propose à la CLDR d'effectuer quelques modifications dans le lot 1 :

- a) CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS : la localisation envisagée ne convient plus ; en effet, BPOST est revenu sur sa décision et a décidé de ne plus mettre en vente le bâtiment. Faute de localisation à ce stade de l'élaboration du PCDR, la proposition est de positionner ce projet en lot 2 pour se donner le temps de trouver une localisation adéquate.
- b) AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE FOOT DE TILLET : l'usage de cette salle se résumant à des activités sportives et dans la mesure où les subsides Infrasports sont gelés pour 6 ans (car subside reçu cette année pour l'éclairage du terrain de foot à Tillet), il paraît plus pertinent de décaler le projet en lot 2.
- c) Dans le lot 2 – projets immatériels – il est proposé de regrouper sous le vocable « MISE EN PLACE D'INITIATIVES EN FAVEUR DES AÎNÉS » les deux fiches : « CRÉATION D'ACTIVITÉS POUR LES AÎNÉS » et « MISE EN PLACE DE SERVICES À DOMICILE SUPPLÉMENTAIRES EN FAVEUR DES AÎNÉS ».
- d) Enfin, 4 projets concernant l'environnement et la biodiversité étaient positionnés dans les différents lots :
 - Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité (lot 1 matériel)
 - Construction d'aires de vision d'observation de la nature (lot 2 matériel)
 - Création de jardins partagés, forêts comestibles et vergers (lot 3 matériel)
 - Sensibilisation à l'agroforesterie (lot 3 immatériel)



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

La proposition consiste à les rassembler, en lot 1 immatériel, sous cette fiche : « CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « NATURE » ET MISE EN PLACE D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ». En effet, la création d'un « Groupe Nature » permettra de réfléchir globalement et stratégiquement aux actions à mettre en place pour restaurer ou développer le maillage écologique et protéger la biodiversité.

➔ **Ces propositions de modifications sont jugées pertinentes et acceptées par la CLDR.**

CHOIX DE LA PREMIERE DEMANDE DE CONVENTION :

Le bureau d'études Impact détaille ensuite les projets matériels du lot 1.

La CLDR émet les remarques et questions suivantes :

- **Pourquoi ne pas prévoir une piste cyclable dans la traversée d'Amberloup ?** Réponse : au vu de la largeur de la voirie (trop étroite pour prévoir un trottoir et une piste cyclable) et de son utilisation par un trafic de transit et de nombreux camions, il vaut mieux rediriger les cyclistes vers les voies lentes existantes pour assurer leur sécurité.

- **Qu'est-ce que le schlamm rouge, utilisé pour marquer l'entrée et la sortie du village ? Est-ce un matériau qui résiste dans le temps ?** Réponse : c'est un matériau plus durable que le béton coloré rouge tel que celui posé à Lavacherie.

- **Attention que la zone verte de détente et de jeux envisagée en face de l'église d'Amberloup est une propriété de la Fabrique d'Église.**

- **Les entrées de village d'Amberloup seront marquées d'un totem emblématique de la commune (à définir).**

- **Il serait pertinent d'intégrer le futur « Groupe Nature » dans les réflexions relatives à l'aménagement d'espaces verts dans les fiches-projets, notamment pour le projet de « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages », afin d'avoir une cohérence sur l'ensemble de la commune et agir efficacement sur le maillage écologique.**

- **Le lavoir qui se trouve à Gërimont sur le terrain qui sera aménagé en aire de jeux dans le cadre de la fiche-projet lot 1 -M. P7 mériterait d'être restauré.**

- **Est-ce que l'aménagement de convivialité prévu à Tonny sera accessible depuis la route ?** Réponse : oui, c'est prévu moyennant le démontage d'une partie du muret existant.

- **Concernant le projet de « circuit ludique » ➔ le bureau d'études vérifiera sur le tracé que l'itinéraire reste uniquement sur la commune de Sainte-Ode. Il faudra aussi prévoir d'informer les randonneurs sur l'HORECA et logements aux environs afin de faire vivre l'économie locale.**

- **Concernant le projet de voie lente Tillet-Magerotte : pourquoi bétonner sur 3 m et sur toute la longueur ? La CLDR préférerait une option plus verte, plus intégrée et surtout moins chère. L'idéal serait d'envisager un revêtement différent et cohérent en fonction des réalités du terrain (côte, etc.). Pour rappel, la solution initiale de réhabiliter l'ancienne ligne de tram n'est plus envisagée vu qu'elle passe à présent sur terrains privés.**



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

- **Pourquoi ne pas organiser un sondage des utilisateurs possibles au préalable à la réalisation de la voie lente ?** Réponse : dans l'absolu, ce serait une bonne idée mais dans les faits, c'est difficilement réalisable tant que l'infrastructure n'est pas présente. Misons sur le fait que l'offre crée la demande et qu'il est intéressant de profiter des subsides du Développement rural pour finaliser la dorsale « voie lente » sur la commune.

- **À noter que le projet de la Cortelle se retrouve à différents endroits dans le dossier. → Le bureau d'études vérifie et corrige si nécessaire. Mais il est probable que cette répétition soit liée à la transversalité de la stratégie : un même projet peut répondre simultanément à plusieurs objectifs.**

Il s'agit ensuite de décider quel projet introduire en 1^{ère} demande de convention. Pour ce faire, chaque membre de la CLDR dispose d'une gommette à positionner face au projet de son choix.

Avant de coller leur gommette, les membres de la CLDR sont invités à se demander quel projet apporte - plus qu'un autre - une réponse aux questions suivantes :

- *Est-ce que le projet concerne une majorité d'habitants de la commune ?*
- *Est-ce que ce projet amènera une plus-value significative au territoire ?*
- *Est-ce que le projet est réalisable rapidement (maîtrise communale totale, coût, etc.) ?*
- *Est-ce que le projet est précis ou reste-t-il des zones d'ombres ?*

C'est le projet « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages » qui l'emporte haut la main avec 14 gommettes sur 17.

➔ **Moyennant quelques remarques et points d'attention sur certaines fiches-projets, l'avant-projet de PCDR est approuvé à l'unanimité par la CLDR et la première demande de convention concernera la « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages ».**

LES SUITES :

Si la phase d'élaboration du PCDR touche à sa fin, plusieurs étapes administratives sont encore nécessaires :

- Approbation de l'avant-projet de PCDR par le Collège
- Avis de conformité par le Service extérieur du Département du Développement rural (SPW-DGO3-DDR)
- Approbation du projet de PCDR par le Conseil communal
- Défense du PCDR devant le PAT (Pôle d'aménagement du territoire) : une délégation présentera le PCDR au PAT et répondra aux éventuelles questions. Le PAT remettra ensuite un avis sur la qualité du dossier à la Ministre de la Ruralité. **Il est de coutume qu'un membre de la CLDR fasse partie de la délégation afin de témoigner de son expérience participative au sein de la Commission.**
- Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon : le Gouvernement wallon peut approuver le PCDR pour une durée maximale de 10 ans (cela peut être moins). Cette reconnaissance par le GW permet à la commune d'accéder aux subsides du développement rural.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

3) ÉVALUATION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PCDR

Si le travail de l'auteur (le bureau d'études Impact) se clôture en même temps que l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon, ce n'est pas le cas de la Fondation rurale de Wallonie. En effet, les agents de développement poursuivent leur mission d'accompagnement de la commune et de ses habitants pour la mise en œuvre concrète des projets et actions du PCDR.

- ➔ Dans un souci constant d'amélioration du travail fourni, la FRW distribue à la CLDR un questionnaire d'évaluation individuel portant sur le volet participatif de l'élaboration du PCDR.

4) DIVERS



N'hésitez pas à nous rejoindre le lundi 16/10 à 19h30 à la salle du Conseil communal pour la réunion de lancement du « Groupe Nature ». À cette occasion, une conférence sur l'agroforesterie sera proposée.

Merci de relayer aux personnes intéressées ! L'invitation passera par le bulletin communal.

Le clap de fin de la phase d'élaboration du dossier est agrémenté d'un blind test musical. Chacun des 8 extraits de chanson ayant été soigneusement choisi par les agents de développement pour faire référence aux « meilleurs moments » de l'ODR. Anecdotes, fous rires et amusement garantis !

Le Bourgmestre clôture la séance en remerciant l'ensemble des acteurs, en félicitant les GO de la Fondation rurale de Wallonie pour leur travail et en invitant les personnes présentes à partager un verre de l'amitié offert par la commune.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



Opération de Développement rural de Sainte-Ode

Compte-rendu de la réunion du MERCREDI 17 MAI 2023

OBJET : Réflexion autour des fiches-projets « Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire » et « Création de liaison intervillages sécurisées pour les usagers faibles »

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINTE-ODE

PRÉSENTS :

- Membres du Collège : Catherine Poos, échevine du tourisme (également présidente du Syndicat d'Initiative) ;
- Contrat de Rivière Ourthe : Cécile Pironet, coordinatrice ;
- Maison du Tourisme de Bastogne : Justine Rahir, directrice ;
- Parc naturel des deux Ourthes : Vincent Vander Heyden, directeur ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard.

1) INTRODUCTION

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Stéphane Mottiaux pour le bureau Impact présente les objectifs de la réunion. Il s'agit de réfléchir sur deux fiches-projets de la nouvelle Opération de Développement Rural de la commune de Sainte-Ode lancée en septembre dernier et qui a pour objectif de terminer sa phase d'élaboration cette année.

2) MISE EN CONTEXTE

La CLDR vient de prioriser ses projets et deux projets placés en lot 1 par les membres de la CLDR nécessitent l'expertise des personnes présentes pour être alimentées :

- « Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire »
- « Création de liaison intervillages sécurisées pour les usagers faibles ».

Le premier projet résulte de la fusion de trois autres idées de projets à savoir :

- Création d'un circuit didactique de mise en valeur des paysages et des vallées de l'Ourthe et du Laval
- Amélioration et embellissement des randonnées (sentiers didactiques, modules sportifs, bancs, panneaux...)
- Création d'un circuit vert ludique sillonnant à travers toute la campagne de Sainte-Ode.

Ce regroupement paraissait cohérent au vu de la similitude des trois projets et de la thématique « tourisme » commune. Le but de ce projet est de pouvoir effectuer une boucle (à pied ou à vélo) sans interruption à travers un maximum de villages de la commune et d'aménager plusieurs lieux stratégiques attractifs pour les visiteurs avec des équipements touristiques de confort tels que des



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

bancs et des tables ainsi que des éléments de découverte ludiques et didactiques tels que des panneaux d'informations et des modules.

Pour le second projet, il s'agirait de relier les villages entre eux via des voies alternatives aux grands routes et qui s'harmoniseraient avec la dorsale en cours de finalisation (le tronçon Lavacherie-Amberloup est terminé, le tronçon Amberloup-Tillet est en cours de création et le tronçon Tillet-Magerotte fait partie des projets de la CLDR).

Les objectifs de cette réunion sont donc les suivants :

1. Connaître les projets en cours des différents opérateurs touristiques pouvant rentrer dans ces projets.
2. Réfléchir au produit touristique le plus pertinent pour le parcours touristique ludique valorisant le cadre naturel du territoire.
3. Faire un état des lieux de la situation existante en matière de voies lentes et identifier les chaînons manquants à proposer à la CLDR.
4. Brainstormer pour déterminer les lignes directrices des fiches-projets pour les soumettre à la CLDR.

Ce travail se fera de façon pratique sur base d'une carte papier représentant le territoire communal.

3) ÉCHANGES SUR LES PROJETS

Le SI, le CRO, la MT, le PNDO, la FRW et l'auteur de projet échangent sur les projets.

Pour le projet « Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire » :

- Pour la commune, il est nécessaire de diluer le flux touristique de la réserve naturelle d'Orti qui est important afin que l'ensemble du territoire puisse en profiter.
- La réserve naturelle de Magery pourrait être développée.
- Justine Rahir indique que La Grande Forêt de Saint-Hubert, avec le circuit « Lesse & Lomme » d'une longueur de 78 kilomètres, propose un produit similaire qui fonctionne très bien et qui est jalonné par 3 aires de bivouacs.
- 26 promenades pédestres existent déjà sur le territoire de la commune de Sainte-Ode. Il n'est donc pas question de recréer de nouvelles traces mais bien d'utiliser celles déjà existantes.
- Pour Cécile Pironet, il serait intéressant qu'une balade mette en valeur le Laval à Houmont mais pas entre Laval et Fosset car il y a dans cette zone une colonie de mulettes épaisses qui sont très rares et qu'il faut protéger. L'incursion le long du Laval doit donc être ciblée.
- La commune signale que la forêt de Freyr est très peu connue et qu'aucun tracé pédestre n'y passe. Ce serait l'occasion d'y remédier. Il s'y trouve en plus le point le plus haut de la commune.
- Pour traverser la rivière et ajouter un aspect ludique et paysager à la promenade, des ponts de claies comme à Vresse-sur-Semois pourraient être érigés.
- Il pourrait également être intéressant de tenir compte des abris placés dans le cadre du projet Interreg AGRETA.
- Il faut tenir compte des lieux patrimoniaux du territoire tels que le pont de Fosset.
- Il faut se baser sur les tracés des circuits pédestres existants, réaliser un tour complet de la commune, rester un maximum dans des espaces naturels préservés et proposer des hébergements touristiques et des lieux de restauration le long du tracé.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Pour le projet « Création de liaison intervillages sécurisées pour les usagers faibles ».

- Il y a lieu de créer une liaison Tillet-Gérimont-Pinsamont-Magerotte.
- Un GT sentiers pourrait être créé.
- Un circuit points-nœuds pédestre existante dans la commune voisine de Bertogne. Il serait intéressant de s'en inspirer.

➔ **Les apports et réflexions de cette réunion seront complétés par l'input des membres de la CLDR (commission citoyenne en charge du suivi du PCDR) qui se réuniront le jeudi 22 juin. Ensuite, il s'agira pour le bureau Impact de mettre le tout en musique via une pièce à casser à proposer au SPW et à la commune puis de chiffrer les aménagements.**

Stéphane Mottiaux clôture la réunion en remerciant les participants pour leur présence et en indiquant qu'il est possible qu'une autre réunion soit organisée prochainement avec les mêmes partenaires pour préciser ces fiches.

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



Opération de Développement rural de Sainte-Ode

Compte-rendu de la réunion du MARDI 20 JUIN 2023

OBJET : rédaction fiche-projet relative à l'aménagement de la traversée d'Amberloup

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINTE-ODE

PRÉSENTS :

- Membres du Collège : Pierre Pirard, Christophe Thiry, Catherine Poos, Jean-Pol Misson, Laurence Henrotte ;
- Directrice générale : Charlotte Leduc ;
- SPW Mobilité et Infrastructure : Stéphane Burton, Lionel Previtali, Bastien Pirlot ;
- Bureau d'études Impact : Laurent Deenen ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

1) INTRODUCTION

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Le Bourgmestre, Pierre Pirard, introduit la réunion et précise l'importance que ce projet revêt pour la commune de Sainte-Ode. Le village d'Amberloup est au centre de la commune. Il s'y développe depuis quelques années un véritable pôle avec notamment la présence de l'administration communale, une nouvelle maison de repos et bientôt un hôtel. La N826 est très fréquentée et représente donc l'image de la commune pour de nombreux automobilistes et camionneurs de passage.

La commune marque sa volonté forte de mettre en œuvre ce projet, de trouver des financements pour celui-ci et d'avancer avec le SPW et le bureau d'étude Impact dans les réflexions.

2) MISE EN CONTEXTE

Le Bourgmestre indique que ce projet est abordé dans le cadre de la seconde Opération de Développement rural qui vient de débuter sur Sainte-Ode. Ce projet est ressorti des réflexions citoyennes et a été sélectionné pour figurer dans les projets prioritaires.

Un PCDR, ou Programme communal de Développement rural, vise à améliorer le cadre et la qualité de vie sur la commune par la mise en œuvre de projets et d'actions qui répondent aux besoins de la population. Ce programme se construit avec les citoyens. La Fondation rurale de Wallonie se charge d'accompagner la commune dans l'élaboration de ce PCDR et coordonne la participation de la population. Le bureau d'études Impact quant à lui est chargé de la rédaction du dossier : analyse socio-économique de la commune, diagnostic du territoire, stratégie de développement (enjeux, objectifs visés) et fiches-projets. C'est pour alimenter la fiche-projet relative à « l'aménagement de la traversée d'Amberloup » que nous sommes rassemblés ce jour.

Une fois le PCDR finalisé et approuvé par la Région wallonne, celui-ci ouvre la porte à des subsides « Développement rural » pour permettre à la commune de réaliser les projets repris dans ce plan d'actions. Les taux et plafonds de subventionnement pour le projet qui nous concerne sont de 60% de



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

subvention avec un plafond de 300.000€ (sur une assiette de subvention maximum de 500 000€). Rien n'empêche de solliciter d'autres sources de financement pour compléter cet apport.

- ➔ Lors des consultations citoyennes, la population a exprimé le souhait d'aménager la traversée d'Amberloup pour :
- Améliorer le sentiment de sécurité : réduire la vitesse des véhicules, permettre une utilisation par les usagers faibles ;
 - Travailler sur l'image de marque de la commune : rendre la traversée de la commune plus conviviale et esthétique, identifier le fait qu'on arrive à Sainte-Ode, au « centre » de la commune

NB : un premier pas a déjà été franchi grâce à l'aménagement de la place d'Amberloup.

L'objectif de cette première prise de contact dans le cadre de ce projet est d'imaginer un aménagement cohérent, intégré et global pour cette traversée identitaire qui est une véritable frontière coupant la commune en deux. La priorité est donnée à la recherche de solutions créatives, esthétiques et techniquement envisageables sans se soucier pour l'instant des contraintes budgétaires.

3) ÉCHANGES SUR LE PROJET

Le SPW, la commune, la FRW et l'auteur de projet échangent sur le projet sur base d'une carte et d'une première esquisse apportée par l'auteur :

- La première idée évoquée est celle de créer des effets de porte aux entrées de village pour marquer l'arrivée à Sainte-Ode et signaler aux utilisateurs qu'ils s'apprêtent à traverser un village.
- Le périmètre pertinent démarre du carrefour de la N826 avec les routes de Tillet et Tony jusqu'au carrefour de la N826 avec la N829 et la route de Fontenal. Il serait également intéressant d'envisager d'étendre les aménagements de sécurité jusqu'aux abords de l'école de Sprimont. Il faut dans tous les cas une réflexion globale, intégrée et homogène pour les aménagements afin de créer une unité visuelle pour le village.
- Il serait intéressant de repérer les lieux significatifs de cette traversée : église, terre-plein avec distributeurs alimentaires, cimetière, commerces, nouvelle place aménagée, lien vers la maison communale, etc. Il faudra également lister les contraintes de toute nature, les nœuds à prendre en compte.
- Utiliser du végétal sur les zones centrales et latérales pour apporter de l'esthétique, de la convivialité et pour restreindre le champ de vision au loin des automobilistes qui incite à accélérer. Attention à amener ces plantations de façon ponctuelle pour ne pas créer d'effet de couloir, à réfléchir aux essences et à l'entretien sur le long terme. Qui s'en occupera ?
- Pour le SPW, des îlots centraux sont envisageables pour autant que la largeur de la voirie le permette.
- Au vu de la configuration de la N826 sur le tronçon concerné, il serait pertinent de travailler par petites touches (en lien avec les lieux significatifs) pour insuffler une autre ambiance, une image positive de la traversée d'Amberloup et induire une réduction de la vitesse.
- Il faut que les usagers voient et comprennent clairement à quelle vitesse rouler dans chacune des zones qui seront définies afin qu'ils ne choisissent pas eux-mêmes la vitesse qui leur paraît la plus adéquate. Il est donc primordial de définir ces quelques zones de façon clairement marquée.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

- Envisager de réduire la vitesse à 50 km/h sur toute la traversée est envisageable (via un arrêté ministériel) mais d'expérience, le SPW signale que le 50 est parfois difficilement respecté par les automobilistes quand ils remarquent qu'il n'y a pas d'habitations aux abords de voirie comme c'est le cas à Amberloup.
 - Respecter les normes minimales de largeur de voirie lors de la proposition d'aménagements (chicanes, effets de portes, etc.).
 - Il faudra vérifier les limites cadastrales des parcelles régionales pour les aménagements ainsi que les potentielles parcelles communales le long de la voirie pour d'éventuels aménagements.
 - L'aménagement de ronds-points aux deux carrefours semble irréalizable au vu de la largeur de la voirie à ces endroits. Il est plus pertinent de parler de dévoiement.
 - Interroger Ores pour envisager d'enterrer les câbles électriques. S'il s'agit de moyenne tension, ils le font généralement.
 - Vérifier que cette route ne soit pas répertoriée comme « itinéraire pour transports exceptionnels » → vérification en séance : il semblerait que non. Dans tous les cas, des chicanes démontables peuvent être installées dans ce genre de situation.
 - Le SPW signale que rien que pour enlever le revêtement tarmac sur l'ensemble de la traversée, on peut déjà compter entre 500 et 600.000€.
 - Tenir compte du fait que l'EuroVelo 5 traverse cette N826.
 - La N826 a clairement une vocation de voirie de transit. Le comptage dénombre en moyenne un passage de 21.365 véhicules/semaine dont 1000 poids lourds. La vitesse moyenne tourne autour des 62 km/h. La vitesse maximale pour une voiture était de 108 km/h et de 71 km/h pour un camion. La largeur de la voirie dépend de sa fréquentation. Il faudra donc voir la largeur minimum à garder en fonction de ces chiffres.
 - Les aménagements prévus doivent tenir compte de ce trafic important. Des pavés de route semblent par exemple moins pertinents au vu des bruits que cela pourrait engendrer mais également de la circulation importante qui les useraient plus rapidement qu'un tarmac.
 - Veiller à ne pas créer un aménagement qui induit un très grand sentiment de sécurité chez les usagers faibles. Ex : un enfant doit faire la différence entre l'espace piétonnier et la chaussée (revêtement, hauteur, etc.). La priorité ne doit donc pas être donnée aux usagers faibles.
- ➔ **Les apports et réflexions de cette réunion seront complétés par l'input des membres de la CLDR (commission citoyenne en charge du suivi du PCDR) qui se réuniront le jeudi 22 juin. Ensuite, il s'agira pour le bureau Impact de mettre le tout en musique via une pièce à casser à proposer au SPW et à la commune puis de chiffrer les aménagements.**

Pierre Pirard, Bourgmestre, clôture la réunion en remerciant les participants pour leur présence et en souhaitant de belles avancées futures pour ce dossier prioritaire.

NB : le prochain plan d'investissement est prévu pour 2027. Croisons les doigts pour que les priorités de la Région rejoignent les priorités de Sainte-Ode.

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



Fondation Rurale
de Wallonie

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la consultation du conseil consultatif des enfants

Administration communale de Sainte-Ode, le 6 mars 2023

Présents : 9 enfants du CCE, Catherine Poos (échevine), Florence Piron (coordinatrice extrascolaire et animatrice CCE), Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne (FRW)

Dans le cadre de la nouvelle Opération de Développement rural (ODR) de Sainte-Ode, la Fondation rurale de Wallonie a souhaité consulter les enfants du CCE afin d'avoir leur vision de leur commune et de leur village. En effet, les enfants sont des acteurs importants de la vie communale. Il est donc primordial qu'ils puissent donner leur avis et participer à la construction de projets dont ils seront les acteurs à court, moyen ou long terme. Cette consultation prend place en parallèle de l'appel à idées lancé à l'ensemble de la population.

Après avoir informé les enfants sur le contexte de l'Opération de Développement rural, les agents de développement de la FRW leur proposent un petit exercice de consultation ludique.

Méthode utilisée :

Chaque enfant reçoit le dessin d'un village « classique » ainsi que les consignes suivantes qui les invitent à colorier : **en vert**, ce qu'ils apprécient ; **en rouge**, ce qu'ils apprécient moins ; **en bleu**, ce qu'ils souhaiteraient (ex : si un village n'a pas de petit commerce comme sur le dessin, ils peuvent le colorier) ; **en orange** : dessiner ce qu'ils imagineraient en plus dans leur village (ex : une plaine de jeux avec toboggans, etc.).

Au dos du dessin, les enfants peuvent écrire :

- 3 choses qu'ils aiment sur leur commune ;
- 3 choses qu'ils n'aiment pas sur leur commune ;
- 1 projet qu'ils souhaiteraient voir se mettre en place à Sainte-Ode.

Chacun reçoit les consignes devant lui (cf. document annexe) et dispose de 30 à 45 minutes pour réaliser l'exercice proposé.

➔ **Les dessins collectés se trouvent en annexe. Les résultats de cette consultation seront traités par la CLDR au regard de la stratégie de développement en cours d'élaboration.**





Fondation Rurale
de Wallonie

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la consultation des associations

Administration communale de Sainte-Ode, le lundi 6 mars 2023

Présents : Grégory LOCKMAN (village de Gérumont), Florent LEJEUNE (Animation loisirs Houmont), Elodie KUNE (Animation loisirs Houmont), Annick PAULUS (L'oiseau bleu – 3x20), Francis WAGNER, Virginie PINSON (Maison des Jeunes CRAB ASBL), Pierre-Christophe STAVAUX (ASBL Découvrir Lavacherie et tennis club Lavacherie), Élisabeth LEBAILLY (Les Goélands Magerotte-Copon ASBL), Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE (FRW).

Excusés : Denis JUSSERET (La Maison de la Randonnée), Nathalie JAUMAIN (T.T.C. Tillet) et Arnaud COENEN (Royale Union sportive Sainte-Ode)

1) PRÉSENTATION DU CONTEXTE RELATIF À L'ODR

Après s'être présentés, les agents de développement de la FRW définissent leur structure ainsi que son rôle. Ensuite, la FRW décrit le cadre de l'Opération de Développement rural (ODR) dans lequel est menée la consultation des associations.

S'ensuit une présentation de l'avancée de l'ODR à Sainte-Ode : récapitulatif des étapes passées (informations-consultations villageoises, rencontres personnes ressources, visites de terrain, mise en place de la CLDR) et état d'avancement de son travail.

Cette partie informative se clôture par la présentation de la stratégie de développement définie par la CLDR :

SAINTE-ODE : une stratégie de développement ambitieuse mais réaliste et adaptée aux réalités du territoire.

| ENJEU 1 : | | ENJEU 2 : | | | ENJEU 3 : | |
|--|---|--|---|---|--|---|
| La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode | | La préservation et la valorisation des ressources naturelles, supports à l'image de marque du territoire | | | Le développement de services et de la filière économique locale, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population | |
| Objectif 1.1 : Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local | Objectif 1.2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels | Objectif 2.1 : Maintenir le haut niveau de qualité environnementale du territoire | Objectif 2.2 : Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables | Objectif 2.3 : Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré | Objectif 3.1 : Favoriser l'accès au logement intégré | Objectif 3.2 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs. |



La FRW propose aux personnes présentes de réagir sur le contenu de cette stratégie qui peut toujours à ce stade évoluer.

→ **Les participants à la réunion n'ont pas de remarque particulière.**

2) APPEL À IDÉES - CONSULTATION

Dans un second temps, la FRW invite les associations représentées à réfléchir à quels projets mettre en œuvre pour atteindre cette stratégie de développement.

→ **Certaines personnes présentes remplissent directement sur place un formulaire papier ; d'autres préfèrent réfléchir avec leur association et remplir un formulaire en ligne.**

Pour la FRW,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 novembre 2022

Présents :

Mme Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Christophe THIRY, M. Jean-Pol MISSON, Mme Catherine POOS, Échevins;
Mme Laurence HENROTTE, Présidente du CPAS;
M. Joël TANGHE, Mme Marie DESSE, M. Loïc ZABUS, Mme Elisabeth LEBAILLY, M. Johnny MACOIR, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : PCDR - Composition de la Commission locale de développement rural (CLDR)

Réf. Service Travaux - Environnement - Cle

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;
Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural;
Vu la décision du Collège du 24 février 2022 attribuant le marché d'auteur de projet pour l'établissement d'un programme communal de développement rural à la SPRL Impact;
Vu l'appel à candidatures pour l'intégration de la nouvelle Commission locale de développement rural, appel qui s'est clôturé le 20 octobre 2022;
Vu les réunions citoyennes organisées :

- Le 15 septembre à Amberloup;
- Le 22 septembre à Rechrival;
- Le 29 septembre à Lavacherie;
- Le 6 octobre à Tillet

Vu la réunion de synthèse qui s'est tenue le 20 octobre 2022 à Lavacherie;
Vu les candidatures suivantes reçues de citoyens :

| Nom | Prénom | Profession | Date de naissance |
|------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Lecocq | Jean-François | Assistant social | 03/03/1980 |
| Stavaux | Pierre-Christophe | Gestion d'entreprises | 27/06/1989 |
| Laurant | Sylvie | Futur expert en biens immobiliers | 06/06/1968 |
| Denis | Bruno | Militaire | 20/05/1969 |
| Winkin | Jean-François | Cultivateur | 01/09/1966 |
| Wagner | Francis | Pensionné | 02/01/1954 |
| Mormont | Ivan | Psychologue | 20/09/1953 |
| Raskin | Sophie | Commerciale et agricultrice | 30/09/1977 |
| Pierlot | Nicole | Retraitée | 27/11/1946 |
| Quoistiaux | Jean-Luc | Urbaniste retraité | 07/10/1948 |
| Leonard | Jean-Paul | Retraité | 18/11/1956 |
| Chisogne | Dany | Employé | 21/06/1974 |
| Pinson | Virginie | Employée | 01/01/1982 |
| Weckx | Yvonne | Psychologue | 05/11/1960 |
| Delsemme | Michèle | Bibliothécaire retraitée | 17/11/1952 |
| Poos | José | Technologue de laboratoire retraité | 17/02/1947 |
| Fays | Pierre-Yves | Coordinateur ADL | 20/02/1982 |
| Kaiser | Christophe | Employé | 11/07/1975 |

| | | | |
|--------------------|-----------|---------------------------|------------|
| Mottet | Brigitte | Pensionnée | 22/04/1955 |
| Hatert | François | Pensionné | 01/11/1951 |
| Fourneau | Sébastien | Employé | 22/01/1984 |
| Coenen | Arnaud | Fonctionnaire | 12/03/1984 |
| Gillard | Stéphanie | Accueillante | 01/02/1980 |
| Barkat | Zohra | Employée | 06/03/1976 |
| Du Bus de Warnaffe | Vinciane | Secrétaire | 14/04/1969 |
| Burette | Annick | Retraitée | 09/05/1947 |
| Jaumain | Nathalie | Assistante administrative | 25/03/1977 |
| Demasy | Patrick | Militaire | 12/06/1976 |

Vu la nécessité d'assurer une représentativité de la population et dès lors une représentation des différents villages ou hameaux, des différentes classes d'âge, ses catégories socioprofessionnelles, du tissu associatif local, ...

Vu les différentes rubriques à pourvoir dans le cadre de la composition de la CLDR;

Vu le quart communal maximum à prévoir ;

Vu la précédente CLDR composée de 24 membres;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de modifier ce nombre pour éviter d'alourdir les réunions et de dés impliquer ses membres;

Qu'il y a lieu de maximaliser la participation citoyenne et dès lors de privilégier dans la composition de la CLDR l'intégration de citoyens n'ayant pas encore ingéré la CLDR ou une autre Commission communale;

DECIDE: A main levée et à l'unanimité

De désigner comme membres de la CLDR, hors quart communal:

| Catégorie | Effectif | Suppléant |
|---|----------------------|---------------------------|
| Agriculture | Jean-François Winkin | Sophie Raskin |
| Jeunesse | Virginie Pinson | Stéphanie Gillard |
| Aînés | Brigitte Mottet | Nicole Pierlot |
| Economie | Dany Chisogne | Pierre-Christophe Stavaux |
| Vie associative - culture - sport | Arnaud Coenen | Nathalie Jaumain |
| Tourisme | Francis Wagner | Jean-Paul Léonard |
| Environnement - énergie | François Hatert | Zohra Barkat |
| Social | Yvonne Weckx | Jean-François Lecocq |
| Patrimoine - aménagement du territoire - mobilité | Sylvie Laurant | Sébastien Fourneau |

De désigner comme quart communal:

(5 Commune passion et 1 Cap 2030)

| Effectif | Suppléant |
|------------------|-------------------|
| Jean-Pol Misson | Laurence Henrotte |
| Pierre Pirard | Catherine Poos |
| Christophe Thiry | Johnny Macoir |

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,
(s) Pierre PIRARD

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,


Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,


Pierre PIRARD



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2023

Présents :

Mme Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Christophe THIRY, M. Jean-Pol MISSON, Mme Catherine POOS, Échevins;
Mme Laurence HENROTTE, Présidente du CPAS;
M. Joël TANGHE, Mme Marie DESSE, M. Loïc ZABUS, Mme Elisabeth LEBAILLY, M. Johnny MACOIR, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : Règlement d'ordre intérieur pour la Commission locale de développement rural

Réf. Service Travaux - Environnement - CLe

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 2021 approuvant le modèle type de Règlement d'ordre intérieur (ROI) des commissions locales de développement rural (CLDR) ;

Vu la décision du Conseil communal du 21 novembre 2022 désignant les membres de la Commission locale de développement rural (CLDR) ;

Vu l'approbation le 15 décembre 2022 par la CLDR du projet de règlement d'ordre intérieur de la Commission ;

ARRÊTE: A main levée et à l'unanimité

Titre Ier - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art.1

Conformément au décret de la Région Wallonne du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural : chapitre II, articles 5 et 6, une Commission locale de développement rural est créée par le Conseil communal de la commune de Sainte-Ode en date du 21 novembre 2022.

Art.2

Les missions de la Commission locale de développement rural sont :

- Durant l'entièreté de l'Opération de Développement Rural (ODR),
 - D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées, c'est-à-dire notamment, l'autorité communale, les associations locales et la population de la commune et de tenir compte réellement du point de vue des habitants. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.
 - De coordonner les groupes de travail qu'elle met en place.
- Durant la période d'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR),

- De préparer avec l'encadrement de son organisme accompagnateur et de l'auteur de programme communal de développement rural, l'avant-projet de programme communal de développement rural qui sera soumis au Conseil communal qui est seul maître d'œuvre.
- Durant la période de mise en œuvre du PCDR,
 - De suivre et participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.
 - De proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets.
 - De participer à l'actualisation des fiches projets lors des demandes de convention
 - D'assurer l'évaluation de l'ODR.
 - D'établir, au plus tard le 1er mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural. Ce rapport est remis à l'autorité communale qui le transmettra le 31 mars au plus tard au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions.

Art.3

Le siège de la Commission locale de développement rural est établi à l'Administration communale de Sainte-Ode.

Art.4

La Commission locale de développement rural est constituée pour la durée de l'Opération de Développement Rural.

Titre II - Des membres

Art.5

Le Bourgmestre ou son représentant préside la Commission locale de développement rural, il est comptabilisé dans le quart communal.

Art.6

Sont considérés comme membres, outre les personnes citées dans l'annexe numérotée et datée, toutes personnes admises comme telles par le Conseil communal, sur proposition annuelle, de la Commission (dans le cadre du rapport annuel).

La Commission se compose de 10 membres effectifs au moins et de 30 membres effectifs au plus (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants) dont un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.

La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune. En dehors du quart communal, les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatifs, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population. La Commission visera également un équilibre de genre. :

Assistent de droit aux séances de la CLDR et y ont voix consultative (article 8 du décret) :

- Le représentant de la Direction du Développement Rural du Service Public de Wallonie ;
- Le représentant de l'organisme chargé de l'accompagnement.

Les candidats non retenus lors de la sélection précédente constitueront une réserve (ordre de priorité en fonction de la chronologie des candidatures et de leur représentativité géographique ou autre) pour la prochaine révision de la composition de la CLDR et seront interrogés en cas de place vacante.

Art.7

La liste des membres reprise en annexe n'est pas définitive.

- Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président. Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre.

- Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. La Commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'admission des candidats à faire valider au Conseil communal.
- Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel,
 - Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ;
 - Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ;
 - Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.

Art.8

Le secrétariat de la Commission locale de développement rural de Sainte-Ode sera assuré par l'organisme accompagnateur ou par l'agent relais local.

Art.9

L'animation de la Commission locale de développement rural de Sainte-Ode sera assuré par l'organisme accompagnateur, par l'agent relais local ou encore par un membre de la Commission.

Art.10

Les membres de la Commission locale de développement rural ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l'accord préalable de la Commission locale de développement rural.

Titre III – Fonctionnement

Art.11

La Commission locale de développement rural se réunit chaque fois que l'Opération de Développement Rural le requiert. La Commission est tenue de se réunir un minimum de quatre fois par an. L'ensemble des membres, effectifs et suppléants, sont convoqués de plein droit aux réunions de la Commission et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote.

Art.12

Le Président, d'initiative ou à la demande d'1/3 des membres inscrits, convoque les membres par écrit ou par courrier électronique (en cas d'accord du membre) au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion.

Art.13

La convocation mentionne l'ordre du jour dont les différents points sont établis par le Président ou à la demande d'un ou plusieurs membres de la Commission. Seuls ces points seront l'objet de prises de décisions.

Un point divers sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour.

Tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR doit en avvertir prioritairement le Président ou le secrétaire.

Art.14

Le Président ouvre et clôture les réunions, conduit les débats. Il veille au respect du présent règlement. En cas d'absence du Président, l'assemblée désigne un autre membre qui présidera la réunion.

Art. 15

Un rapporteur désigné parmi les membres de la Commission se charge de la rédaction du procès-verbal.

Art.16

Le secrétaire assiste le Président, transmet au Président et à l'administration communale le projet de procès-verbal de la réunion. Celle-ci se chargera de le transmettre au Collège, aux membres de la Commission et aux experts extérieurs lors de l'envoi de la convocation de la réunion suivante.

Selon les souhaits exprimés par les membres, les envois se font sous format papier ou informatique.

Le secrétaire conserve les archives de la Commission. Il est chargé de la gestion journalière de celle-ci. Les rapports et avis de la Commission locale de développement rural sont consignés dans un registre qui peut être consulté à l'Administration communale et sur le site internet de la commune.

Art.17

À l'ouverture de chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation de la Commission. Il est signé par le Président et le secrétaire de séance.

Art.18

Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

Art.19

Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

Art.20

Les séances de la CLDR ne sont pas publiques. Toutefois en cas de besoin, la Commission peut inviter, avec l'accord du Président, des personnes extérieures dont elle désire recueillir l'avis. Ces personnes peuvent alors participer aux débats mais ne possèdent pas le droit de vote.

Art.21

Un membre de la Commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier à titre privé.

Titre IV – Respect de la vie privée

Art.22

Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune pour des articles, présentations, annonces ... découlant de l'Opération de développement rural. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant. En application du RGPD, les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre de l'opération de développement rural. Tout membre dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR.

Titre V – Divers

Art.23

Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement. Chaque membre peut consulter les archives de la Commission sur simple demande à l'agent relais communal. Ces dernières seront mises en ligne sur le site internet communal.

Art.24

Le présent règlement peut être modifié après inscription explicite à l'ordre du jour par la Commission.

Art.25

En cas de réclamation, la Ministre en charge de la ruralité représente l'instance de recours à laquelle il peut être fait appel.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,
(s) Pierre PIRARD

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,


Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,


Pierre PIRARD



Commune de **SAINTE-ODE**

Octobre 2023

Programme Communal de Développement Rural

Partie 3

Diagnostic partagé

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
TÉL ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be



Table des matières

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Diagnostic partagé – Tableaux AFOM | 4 |
| 1.1 | Vivre à Sainte-Ode | 4 |
| 1.1.1 | Démographie | 4 |
| 1.1.2 | Services à la population | 5 |
| 1.1.3 | Culture, sport, loisirs, vie associative et cohésion sociale | 6 |
| 1.2 | Habiter à Sainte-Ode | 8 |
| 1.2.1 | Environnement | 8 |
| 1.2.2 | Cadre bâti, patrimoine et aménagement du territoire | 9 |
| 1.2.3 | Logement | 10 |
| 1.2.4 | Énergie | 11 |
| 1.2.5 | Mobilité et sécurité | 12 |
| 1.3 | Travailler, consommer et entreprendre à Sainte-Ode | 14 |
| 1.3.1 | Agriculture et produits locaux | 14 |
| 1.3.2 | Entreprises, emplois et commerces | 15 |
| 1.3.3 | Tourisme | 16 |
| 2 | Vision synthétique du développement souhaité à un horizon de 10 ans – Enjeux... | 18 |
| 2.1 | La création d’une identité du territoire et d’un sentiment d’appartenance à Sainte-Ode | 18 |
| 2.2 | La préservation et la valorisation des ressources naturelles | 19 |
| 2.3 | Le développement de services et de la filière économique locale, adaptés au territoire rural et à l’évolution de la population | 21 |

Méthodologie

La description des caractéristiques socio-économiques (partie 1 du PCDR) a permis d'identifier les forces et faiblesses du territoire, ainsi que les problématiques majeures et les ressources spécifiques.

Les résultats de la participation des habitants (partie 2 du PCDR) via les consultations villageoises et la rencontre avec les personnes ressources reflètent les souhaits de la population et la perception qu'elle a de sa commune.

Bien que la réflexion se veuille transversale, le rapport est présenté selon les thématiques abordées lors de la phase de consultation, à savoir :

- **Vivre ensemble à Sainte-Ode ;**
- **Habiter à Sainte-Ode ;**
- **Travailler et entreprendre à Sainte-Ode.**

L'analyse croisée de ces données « objectives » et « subjectives » a permis d'aboutir à un diagnostic partagé décrit ci-après (partie 3 du PCDR).

Le diagnostic partagé est présenté sous la forme de tableaux « AFOM », définis selon les actions du « système » commune. Ce système regroupe l'ensemble des acteurs en lien avec la commune (habitants, forces vives, etc.)

| Axes | Aspects positifs | Aspects négatifs |
|--|---|--|
| INTERNE Tout ce qui peut être maîtrisé par des actions du « système » commune | Les FORCES sont les aspects positifs, propres au territoire, maîtrisables, sur lesquels on peut s'appuyer pour construire le futur | Les FAIBLESSES sont les aspects négatifs propres au territoire, contrôlables, sur lesquels il y a une marge d'amélioration possible |
| EXTERNE Tout ce qui ne peut pas être maîtrisé par des actions du « système » commune | Les OPPORTUNITÉS sont les éléments positifs, extérieurs, tendances évolutives difficilement maîtrisables mais dont on peut tirer parti | Les MENACES sont les éléments négatifs extérieurs difficilement maîtrisables et pouvant limiter le développement |

Ensuite, le diagnostic partagé a été retravaillé par la CLDR pour proposer 3 enjeux majeurs, ceux-ci ayant été *in fine* validés en Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Il en découle la rédaction d'une vision synthétique des pistes de développement souhaitées à un horizon de dix ans, définissant les enjeux pour le territoire et les premières tendances vers la définition d'une stratégie de développement.

Notons que le développement rural se veut représentatif des besoins de la population. Les différents éléments d'analyse ont été soulevés par les habitants ayant participé aux consultations villageoises et s'étant exprimé lors de ces réunions. En ce sens, ce diagnostic partagé et pistes d'enjeux constituent l'étape intermédiaire entre l'analyse des caractéristiques de la commune et l'élaboration de la stratégie.

1 Diagnostic partagé – Tableaux AFOM

1.1 Vivre à Sainte-Ode

1.1.1 Démographie

| ATOUPS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 26% de la population a moins de 20 ans - Âge moyen = 40,2 ans - Faible densité de population (26,5 habitants par km²) - Augmentation de la population de 17,5% d'ici 2035 | <ul style="list-style-type: none"> - / |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Micro-région démographiquement attractive | <ul style="list-style-type: none"> - Soldes naturel et migratoire négatifs en 2020 - Augmentation des + de 65 ans (17,7%) depuis 2010 - Projections démographiques pour les + de 65 ans d'ici 2035 : plus 21,9% |
| Analyse partagée | |
| <p>La commune de Sainte-Ode avec ses 2.665 habitants en 2022 présente une faible densité de population, nettement inférieure à l'arrondissement de Bastogne et à la Région wallonne. Ces trente dernières années, la commune a vu sa population augmenter de manière irrégulière mais constante jusqu'en 2020. Une légère diminution a été observée depuis lors mais l'IWEPS projette une augmentation d'ici 2035, notamment des moins de 20 ans (+ 24,4 %).</p> <p>La pyramide des âges de la commune indique une large proportion de jeunes sur le territoire et le nombre de couples mariés ou non avec enfants conforte cette observation. Toutefois, en parallèle, les projections démographiques montrent une augmentation significative des + de 65 ans, ce qui va inévitablement engendrer des besoins spécifiques supplémentaires.</p> | |
| Apports de la population | |
| <p>Les habitants soulignent les difficultés d'intégration des nouveaux arrivants. Ils souhaiteraient consolider les liens sociaux et proposent de développer l'accueil des nouveaux habitants et de favoriser les contacts de manière générale entre les nouveaux habitants et les habitants de longue date. Ils souhaitent également que les besoins liés à l'augmentation à venir de la population soient anticipés, que ce soit au niveau des services, des logements, de la mobilité, ou encore des loisirs.</p> | |

1.1.2 Services à la population

| ATOUPS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - CPAS et PCS - « La Moisson » : foyer communautaire de Houmont - Le Tchession - Centre MENA - Centre Croix-Rouge - 4 écoles fondamentales - École du dehors en cours à Rechrival - Accueil Temps Libre (ATL) - Séniorie de Sainte-Ode - Crèche à Fontenal - Maison des jeunes (CRAB : Centre Régional d'Animation de Beauplateau) - Patro - BiblioLudoBus - Clubs 3x20 - Maison d'accueil « L'oiseau bleu » (3x20) - Services d'aide et de repas à domicile - Cabinets médicaux à Amberloup et Lavacherie - Pharmacie - Magasin de seconde main | <ul style="list-style-type: none"> - Manque de place d'accueil pour la petite enfance - Difficultés d'accès aux activités (mobilité) pour les aînés - Accès PMR des différents services |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la capacité de la crèche via le Plan Cigogne - Nouvelle antenne télécommunications sur Houmont programmée pour 2023 | <ul style="list-style-type: none"> - Problématique liée à la connexion internet concentrée sur quelques villages à très faible densité |
| Analyse partagée | |
| <p>La jeunesse est particulièrement choyée à Sainte-Ode, avec une offre d'activités et d'encadrement de qualité, particulièrement grâce au CRAB, au Patro, à l'ATL communale et au club des jeunes.</p> <p>Toutefois, le territoire communal ne compte pas d'école secondaire. Ce constat doit toutefois être nuancé par le caractère rural de Sainte-Ode qui ne plaide pas en faveur de ce type d'implantation. En conséquence, les élèves se déplacent donc dans les communes de Libramont et Bastogne pour poursuivre leur scolarité.</p> <p>Des activités sont également proposées aux aînés. Le bémol se situe au niveau de l'accessibilité de ces activités pour les habitants des villages plus éloignés et qui ne disposent pas de solution de mobilité. Une attention doit également être portée à l'accès PMR des différentes structures.</p> | |

En termes de connectivité du territoire, grâce à l'impulsion de la commune, des efforts ont été entrepris pour améliorer la situation. La problématique se cantonne maintenant à quelques villages de très faible densité.

On constate donc qu'une offre en services existe sur la commune pour les différentes tranches d'âges mais également que des besoins liés aux projections démographiques vont apparaître.

Apports de la population

Les habitants de Sainte-Ode se disent gâtés en termes de services. En outre, les écoles sont une force pour le territoire et les habitants en sont bien conscients.

Concernant les aînés, bien que la présence de la séniorie soit un atout reconnu des habitants, certains souhaitent voir se développer une formule intermédiaire entre le domicile et la maison de repos, comme par exemple la création d'une résidence services.

1.1.3 Culture, sport, loisirs, vie associative et cohésion sociale

| ATOUPS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Présence de maisons de village et de la maison rurale - Troupe de théâtre en développement - 5000€ pour la culture prévus au budget 2023 - Associations de parents, comités de quartier, clubs des jeunes, clubs des aînés - Kermesses de villages - Fête du Parc naturel des deux Ourthes - Conseils consultatifs : CCCA, Conseil des enfants, CLDR et Conseil consultatif culturel - Club de football dynamique au niveau des jeunes et du football féminin - L'Harmonie | <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'événements ou d'infrastructures culturelles - Absence de lieux de rassemblement intérieurs dédiés à la vie associative, notamment à Gërimont |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures et activités culturelles dans les communes voisines | - / |

Analyse partagée

La vie associative et sportive est particulièrement riche et diversifiée à Sainte-Ode. Cela contribue grandement à la dynamisation du territoire et au sentiment de « bien-vivre » à Sainte-Ode relaté par les habitants.

Toutefois, que ce soit au niveau associatif, culturel, ou bien lié à la cohésion sociale des habitants de la commune, des améliorations restent à apporter. Les habitants ne sont pas encore attachés à une identité territoriale forte en raison notamment de l'esprit de clocher qui règne encore à l'heure actuelle. Par ailleurs, il manque des activités fédératrices et intergénérationnelles qui favorisent les liens sociaux.

Les infrastructures socio-culturelles sont présentes en nombre sur la commune grâce aux réalisations du précédent PCDR (maisons de village et maison rurale). Seule l'offre culturelle est à la traîne. Toutefois, la commune vient d'initier la création d'une troupe de théâtre et compte poursuivre ses efforts en la matière.

Apports de la population

Lors des consultations, il a été proposé de rassembler les infrastructures footballistiques en un site unique, synthétique, et d'utiliser le terrain de football d'Amberloup pour y aménager un espace de convivialité, de détente et de jeux.

Certains habitants regrettent toutefois l'absence de lieux de rassemblement intérieurs dédiés à la vie associative dans certains villages, comme à Gërimont. Une salle est par contre en cours de réalisation à Magerotte.

Les citoyens proposent de renforcer les liens entre les associations existantes via davantage de communication entre elles, ce qui permettrait d'envisager des activités en commun, tel que le marché du terroir.

Au niveau culturel, la population aimerait voir le patrimoine bâti, tel que les églises, valorisées et utilisées.

Enfin, l'idée émise par certains habitants d'aménager les centres de villages avec des espaces de convivialité renforcerait la cohésion sociale et l'identité communale.

1.2 Habiter à Sainte-Ode

1.2.1 Environnement

| ATOUS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Vallées de l'Ourthe occidentale et du Laval à préserver - 2 sites Natura 2000 (18,7% du territoire) - 93,4% de terrains non artificialisés - 4 réserves naturelles domaniales - 22 sites de grand intérêt biologique - 23 arbres remarquables (dont un frêne classé) - 9 périmètres d'intérêt paysager - Participation à l'événement « Semaine de l'arbre » - Forêt = 45,7% du territoire - Vente de bois = en moyenne 100.000€ (en 2021 = 195.243€ : chiffre exceptionnel) - Cadre naturel et sentiers de randonnées - Qualité du fleurissement des villages - Réserve naturelle d'Orti avec son verger et son parcours artistique | <ul style="list-style-type: none"> - Pas de haie remarquable recensée - Point d'attention particulier aux aléas d'inondation dans les villages de Tonny et Amberloup (majoritairement des zones non-urbanisées) - Soucis rencontrés lors des inondations - Présence de trop de castors, rats laveurs et blaireaux |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Parc Naturel des deux Ourthes - Contrat de rivière Ourthe - Création d'une station d'épuration à Amberloup (perspective de mise en service en 2027) | <ul style="list-style-type: none"> - Traitement des eaux usées à améliorer |
| Analyse partagée | |
| <p>Sainte-Ode est une commune rurale du Centre-Ardenne caractérisée par ses cours d'eau et les vallées qu'ils dessinent, un territoire forestier et agricole, et une multitude de sites naturels valorisables.</p> <p>La commune est engagée en faveur de l'environnement et fait partie de synergies transcommunales (le Contrat de rivière Ourthe et le Parc naturel des deux Ourthes) qu'il convient de pérenniser et renforcer pour favoriser la protection des espaces naturels sur le territoire.</p> | |
| Apports de la population | |
| <p>Les habitants ont conscience du cadre environnemental exceptionnel dont ils peuvent profiter, ainsi que du calme et du sentiment de sécurité que l'on ressent dans la commune. La réserve naturelle d'Orti avec son verger et son parcours artistique est un joyau à leurs yeux,</p> | |

tout comme la vallée de l'Ourthe et du Laval. Sur le long terme, préserver et protéger ces espaces non bâtis que sont la forêt et les cultures, ainsi que les cours d'eau, est donc essentiel. La population souhaite créer de nouvelles réserves naturelles et les relier entre elles. Les habitants proposent également que des parcelles communales soient mises à disposition afin que chaque famille puisse y cultiver un jardin et ils imaginent la création d'une forêt comestible – et de manière générale la plantation de plus d'arbres fruitiers et de haies. Au niveau des villages, ils reconnaissent leur beauté et la qualité du fleurissement. La population apprécie l'attention portée à la qualité de l'eau ainsi que la préservation de l'environnement sur la commune. Côté menaces, ils soulignent la nécessité d'améliorer le traitement des eaux usées et déplorent les quelques soucis observés lors des inondations. La présence de nombreux castors et de rats-laveurs est perçue comme une menace et devrait selon les habitants être régulée.

1.2.2 Cadre bâti, patrimoine et aménagement du territoire

| ATOUPS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - SOL (Schéma d'Orientation Local) : PCA camping de Tonny - Patrimoine architectural historique (châteaux, églises, ponts, etc.) - Une centaine de murs en pierres sèches (projet Interreg) - Sauvegarde et mise en valeur d'une partie du patrimoine existant - Circuit du Petit Patrimoine (ancien PCDR) - Vitraux répertoriés - Potentiel de reconversion de certaines églises | <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme (SDC, GCU, etc.) - Très peu de terrains communaux - Certains éléments du patrimoine existant tendent à disparaître (abreuvoirs, ponts, croix etc.) - Murs extérieurs de l'église de Magerotte à rénover - État du château du Celly (à rénover) |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| - / | <ul style="list-style-type: none"> - Morcellement de la zone d'habitat dans une multitude de villages et hameaux |
| Analyse partagée | |
| <p>Le patrimoine est particulièrement riche, que ce soit au niveau des sites, des monuments ou encore du petit patrimoine. Il s'agit là d'un atout important pour le territoire qui mérite d'être sauvegardé et mis en valeur.</p> <p>Il manque des outils pour l'aménagement du territoire sur la commune, tels qu'un SDC (incluant un volet mobilité) ou un GCU. Ces outils pour gérer le territoire permettraient pourtant, s'ils étaient mis en œuvre, de mobiliser le potentiel foncier différemment, notamment dans une perspective de création de logements.</p> | |
| Apports de la population | |
| <p>Côté forces, les habitants saluent la création d'un circuit du petit patrimoine lors de la précédente opération de développement rural. Ils demandent à ce qu'une attention</p> | |

particulière soit portée à la sauvegarde et à la rénovation de ce petit patrimoine. La qualité du travail du service travaux est également appréciée.

1.2.3 Logement

| ATOUPS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 3 logements communaux - 1 logement tremplin - Séniorie de Sainte-Ode | <ul style="list-style-type: none"> - Majorité des bâtiments érigés avant 1900 - Augmentation du nombre de ménages vivant dans un logement public - Manque de logements pour accueillir les nouveaux habitants - Trop peu de logements pour les jeunes couples et les personnes âgées |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - 18 logements gérés par l'AIS - 4% des habitants sont logés par la SLSP Ardenne et Lesse (Société de Logement de Service Public), soit +/- 50 logements - Potentiel de reconversion du bâti existant pour répondre à la future croissance de la population | <ul style="list-style-type: none"> - Pression foncière liée aux seconds résidents (70 résidences secondaires en 2023) - Augmentation du prix de vente des terrains et des maisons |
| Analyse partagée | |
| <p>Ces dernières années, on a pu observer une augmentation du nombre de ménages vivant dans un logement public, ce qui signifie que la commune est proactive dans l'aide qu'elle apporte aux personnes plus précarisées.</p> <p>L'accès au logement est toutefois plus compliqué pour le reste de la population. Le prix de vente des terrains et des maisons a augmenté, ce qui accentue la pression foncière déjà constatée notamment avec le nombre de résidences secondaires.</p> <p>Au niveau des aînés, la présence de la séniorie est un atout indéniable même s'il manque sans doute sur le territoire d'alternatives au passage en maison de repos.</p> | |
| Apports de la population | |
| <p>Le logement est une question importante, dont l'accessibilité est une priorité pour les habitants. Ils soulignent l'insuffisance de l'offre pour accueillir les nouveaux habitants et, plus particulièrement pour les personnes âgées et les jeunes couples, il y a trop peu de logements à louer.</p> <p>Pour faciliter l'accès à la propriété, les citoyens proposent de taxer les terrains à bâtir non bâtis. Pour répondre à la croissance future de la population, ils souhaiteraient que la rénovation du bâti existant soit favorisée, notamment parce que la zone d'habitat de la commune est déjà morcelée dans une multitude de villages et hameaux. La population souhaite que les développements immobiliers, plus particulièrement les éventuels futurs lotissements communaux, gardent une « taille humaine » pour une bonne intégration au contexte villageois. Une offre en logements trempins pourrait également être intéressante à développer pour les jeunes ménages.</p> | |

Concernant les hébergements touristiques et les secondes résidences, la population estime qu'il y en a en suffisance sur la commune, ce n'est donc pas un point à développer dans le PCDR.

1.2.4 Énergie

| ATOUPS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Permanences d'un écopasseur - Recrutement d'un coordinateur POLLEC (2023) - Isolation de bâtiments publics (3 toitures) : local du foot d'Amberloup, salle de Houmont et École de Rechrival - Adhésion à la Convention des Maires - Placement de panneaux photovoltaïques (écoles et maison de village de Lavacherie) - 1 borne de recharge électrique sur le parking de l'Administration communale (et 4 en projets via le Plan de relance) - Éclairage public éteint de minuit à 5h du matin | <ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique élevée des bâtiments communaux (notamment l'école de Rechrival) |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Champ photovoltaïques existant à Gérumont (privé) - Présences d'éoliennes | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du coût de l'énergie |
| Analyse partagée | |
| <p>La commune s'est engagée dans une démarche de réduction de l'utilisation des ressources énergétiques notamment via son adhésion à la Convention des Maires. Il y a également la présence d'un écopasseur et un futur coordinateur POLLEC. Toutefois, la consommation énergétique, et donc le coût pour la commune, des bâtiments communaux reste élevée. Bien que le nombre de bornes de recharge électrique soit actuellement peu développé, la commune est attentive à développer ce réseau pour inscrire le territoire vers la transition électrique. Le placement de panneaux photovoltaïques va en ce sens également.</p> | |
| Apports de la population | |
| <p>Les habitants apprécient fortement les actions menées afin de réduire la consommation énergétique de la commune et des citoyens. Ils souhaiteraient davantage réfléchir à une indépendance énergétique et imaginent la création d'un collectif citoyens pour des achats groupés d'énergie.</p> <p>La présence d'éoliennes est un atout pour le territoire et les habitants ont émis l'idée de financer une éolienne communautaire, afin d'augmenter l'énergie verte de la commune.</p> | |

L'éclairage public est également une question qui intéresse les citoyens. Ils suggèrent de réfléchir à l'installation d'éclairage intelligent pour diminuer les consommations d'énergie et la pollution lumineuse. D'autres idées leurs semblent également intéressantes à creuser, telles que la création d'un réseau de chaleur ou d'une unité de biométhanisation. En outre, ils estiment qu'il faudrait favoriser les aides à l'isolation pour les privés.

1.2.5 Mobilité et sécurité

| ATOUPS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Offre de stationnement adaptée au territoire - Réseau points-nœuds - Taxi social (commune) - Liaisons (communales) pour les déplacements lents : <ul style="list-style-type: none"> - Tillet - Lavacherie (existante) - Tillet – Amberloup (projet 2023) - Déplacements de loisirs importants - Développement de la mobilité douce (liaison verte) | <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment d'insécurité routière - Manque d'alternatives de type minibus - Pas de Schéma de Développement Communal intégrant un volet mobilité |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Routes régionales de transit en traversée d'agglomération - Gare IC à 17 km - 5 lignes de bus qui couvrent le territoire et relient les pôles (Namur, Marche, Bastogne et Libramont) - Aménagement de trottoirs - Liaisons (supra-communales) pour les déplacements lents : <ul style="list-style-type: none"> - Sainte-Ode – Libramont (W7 itinéraire régional) - Lavacherie – Ortheuville (SPW) | <ul style="list-style-type: none"> - Eloignement au réseau autoroutier - Offre de transport en commun inadaptée : liaisons et fréquence (pas de bus le week-end) |
| Analyse partagée | |
| <p>Le territoire communal est traversé par deux axes routiers importants, la N4 et la N826. Cette dernière traverse des agglomérations et amène un trafic et une vitesse élevés, ce qui ne va pas sans poser des problèmes de sécurité.</p> <p>L'offre de transport en commun est limitée mais ce constat doit être nuancé par le caractère rural et morcelé de Sainte-Ode et la faible densité de sa population qui ne plaident pas en faveur du développement actuel et futur des transports en commun « classiques ». Les alternatives sont actuellement toutefois peu développées.</p> <p>Des liaisons pour les déplacements lents existent et d'autres sont en projet, ce qui permet déjà de relier certains villages entre eux. Des tronçons restent toutefois à développer pour assurer une couverture optimale du territoire.</p> | |

Apports de la population

Les habitants aimeraient que la communication sur les services de mobilité existants et alternatifs soit accentuée (taxi social, etc.).

Pour la population, la route nouvellement asphaltée de Magerotte et l'aménagement de trottoirs à Lavacherie sont des points forts, bien qu'il manque des trottoirs sur la commune de manière générale. Ils relèvent une vitesse trop élevée sur les routes (particulièrement des voitures venant de Laval et d'Amberloup), elle pourrait selon eux être réduite notamment via l'installation de nouveaux panneaux routiers. À Tillet, on constate un manque de sécurité, notamment durant la fête du village.

De manière globale, la population souligne des casses-vitesses mal positionnés et la nécessité d'aménager des passages pour piétons à proximité des écoles.

1.3 Travailler, consommer et entreprendre à Sainte-Ode

1.3.1 Agriculture et produits locaux

| ATOUS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 26,1 % des entreprises dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche - 52 exploitations agricoles (principalement des productions viandeuses) - SAU = 39,7 % du territoire (majorité de pâtures et de prairies permanentes) - Groupe d'Achats en Commun (GAC Cœur de l'Ourthe) - Marché du terroir des deux Ourthes (Amberloup, Champlon et Bertogne en juillet et août) - Marché fermier des 3 communes (à Tenneville sauf en juillet, août et janvier) - Boucheries, fromageries et bières locales - Vente directe à la ferme - 12 hectares dédiés aux légumineuses - Distributeur de viande locale | <ul style="list-style-type: none"> - Moins 43,5 % d'exploitations agricoles depuis 2010 - Absence de point central de vente de produits locaux tout au long de l'année |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Hall relais à Bastogne | <ul style="list-style-type: none"> - 67,2 % des agriculteurs ont 45 ans et + et 4,9 % ont moins de 35 ans |
| Analyse partagée | |
| <p>Des initiatives en matière de circuits-courts et de diversification agricole existent et permettent de valoriser les producteurs locaux. Toutefois, leur promotion semble encore trop peu importante.</p> <p>La baisse des exploitations agricoles et le vieillissement des exploitants depuis plusieurs années posent la question du renouvellement des générations d'agriculteurs, alors que Sainte-Ode est un territoire propice à l'agriculture.</p> | |
| Apports de la population | |
| <p>Les citoyens apprécient l'occasion de consommer « en direct », que ce soit en s'approvisionnant sur les marchés du terroir, via le GAC ou encore en vente directe à la ferme. Ils regrettent néanmoins l'absence d'un point central de vente de produits locaux tout au long de l'année et ils proposent d'organiser un marché de saison en plus des marchés du terroir et du marché fermier organisés durant l'été.</p> | |

1.3.2 Entreprises, emplois et commerces

| ATOUPS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Agence de Développement Local (ADL Tenneville, Bertogne, Sainte-Ode) - Agence Locale pour l'Emploi (ALE) - Taux de demandeurs d'emploi en baisse depuis 2018 - 257 entreprises (personnes avec numéros de TVA comprises) - 486 postes salariés (principalement Administration, défense, santé et social, commerce, transports et HoReCa) - 315 indépendants (agriculture, industrie et professions libérales) - 22 cellules commerciales de proximité (dont 5 qui répondent aux besoins quotidiens) - Nombreux distributeurs (viande, pizzas, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> - Faible ratio d'emploi intérieur (48,1 %) - Légère augmentation du taux de chômage (surreprésentation des 50 ans et +) - 23,5 % de Bénéficiaires de l'Intervention Majorée - Bénéficiaires du RIS en augmentation - 23 faillites en 10 ans - Faible offre HoReCa |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Parc d'Activités Économiques (PAE) en cours de développement à la Barrière Hinck (7ha) : début des travaux en 2023 et mise en œuvre en 2024) | |
| Analyse partagée | |
| <p>Le ratio d'emploi intérieur de la commune est très faible en comparaison aux échelles de référence, tandis que le taux d'activité est assez élevé, ce qui indique qu'une partie importante de la population travaille dans d'autres communes plus polarisantes, ce qui est généralement le cas pour des communes très rurales.</p> <p>Une belle opportunité pour garder les entreprises existantes et pour participer à la création d'emplois est le projet du nouveau PAE en développement avec Bertogne et situé à la Barrière Hinck.</p> <p>Toujours en faveur de l'emploi, des structures ont été mises en place et sont actives sur le territoire communal : ADL et ALE.</p> <p>Les commerces de proximité sont bien présents sur le territoire communal et, complémentirement, divers distributeurs permettent aux habitants de s'approvisionner en différents produits.</p> | |
| Apports de la population | |

L'offre existante en commerces de proximité est appréciée des habitants, même si elle est en grande partie localisée à Lavacherie. Est pointé également le manque d'établissements Horeca qui pourraient être plus nombreux.

La population est heureuse de pouvoir compter depuis de nombreuses années sur une Agence de Développement Local (ADL) transcommunale, dynamique et proactive. Ils souhaitent que celle-ci puisse continuer à soutenir le développement local en créant une dynamique autour des acteurs du commerce local et des agriculteurs.

1.3.3 Tourisme

| ATOUPS | FAIBLESSES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat d'Initiative - Maison de la randonnée (GTA) - 40 gîtes ruraux/à la ferme et 2 campings - 70 résidences secondaires - 2 sentiers didactiques - 2 balades Totemus (chasse au trésor/jeu de piste) - Nombreux circuits de randonnée (promenades et vtt) - Promenades thématiques pédestres et projet de voies lentes - Ardenne Nordic Park - Pêcheries et écuries (stages, cours et pension) | <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de l'unique hôtel - Offre en restauration/cafés peu développée - Baisse du nombre de nuitées touristiques - Absence de promenade VTT balisée physiquement |
| OPPORTUNITÉS | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Maison du Tourisme du Pays de Bastogne - Projet européen « Ardenne Cyclo » | <ul style="list-style-type: none"> - / |

Analyse partagée

Le cadre naturel et les sentiers de randonnée sont l'atout touristique majeur de la commune à perpétuer. Le tourisme à Sainte-Ode se veut en effet vert, intégré et respectueux de l'environnement. Il repose sur différents aspects positifs tels que le calme, la nature et la forêt, les paysages et les vallées, le réseau de promenades et points nœuds, et sur des hébergements de qualité.

La commune de Sainte-Ode est dotée de multiples atouts touristiques mis en valeur et qui attirent du passage. Toutefois, certains sites sont déjà assez fréquentés et ne sont pas prédisposés à accueillir davantage de touristes.

Par ailleurs, bien qu'il existe des structures d'encadrement touristique de qualité, l'accueil des touristes semble encore déficient.

Apports de la population

Certaines pistes d'amélioration sont proposées par les citoyens pour renforcer le secteur « tourisme vert de qualité », par exemple finaliser le tronçon de voie lente existant (Tillet-Magerotte), remplacer les balises de promenades, ajouter des panneaux didactiques, quelques

bancs de repos, réfléchir à étendre les horaires d'ouverture du bureau du tourisme et organiser davantage d'événements pour attirer du monde. En outre, ils proposent de développer l'accès aux campings cars sur la commune et l'offre qui attire les touristes et génère des bénéfices et de la visibilité pour le territoire.

La priorité pour les habitants est de garder un équilibre, de veiller à la proportionnalité du développement touristique avec la taille de la commune.

2 Vision synthétique du développement souhaité à un horizon de 10 ans – Enjeux

2.1 La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode

Le dépassement de l'« esprit de clocher » :

Il apparaît en effet clairement la nécessité de construire une identité commune au territoire pour dépasser l'« esprit de clocher » un peu trop prédominant actuellement. Pour rappel, Sainte-Ode n'existe pas en tant que village, ce qui ajoute à la complexité de se sentir « Saint-Odois ». Ce sentiment d'appartenance pourrait prendre racine via le monde associatif pour créer du lien entre les habitants.

Le soutien de la vie associative, sportive et culturelle locale :

Le tissu associatif et culturel doit continuer à être soutenu comme il l'est actuellement et va gagner à être développé et valorisé davantage. Des initiatives devront dès lors être menées en s'appuyant sur la commission culturelle nouvellement créée pour la mise en place de projets fédérateurs et rassembleurs et d'actions communes. Un point d'attention particulier sera porté à la communication vers les citoyens et vers les acteurs extérieurs, notamment au niveau d'une charte (logo, etc.) sur les supports de communication.

L'aménagement d'espaces de rencontre à taille humaine :

Les liens sociaux seront davantage consolidés en visant, d'une part, à intégrer l'ensemble des générations et, d'autre part, à veiller à une bonne intégration des nouveaux habitants. La poursuite d'aménagements de lieux de rencontre, structurée ou spontanée, concourra à créer des liens sociaux forts. Un travail sur l'aménagement d'espaces publics à taille humaine et adapté au contexte sera donc initié. Ils permettront de créer des lieux de rassemblement, d'échanges et de convivialité tout en intégrant une dimension identitaire.

2.2 La préservation et la valorisation des ressources naturelles

La préservation du cadre environnemental exceptionnel :

Le cadre environnemental exceptionnel, reconnu par les habitants, continuera à être entretenu, protégé et davantage mis en valeur. Une attention particulière sera également portée à la réduction des nuisances et pressions sur l'environnement, notamment pour la préservation de la qualité de l'eau ou de la forêt.

Plusieurs actions seront menées dans le cadre du PCDR afin de répondre à cet enjeu de préservation du cadre environnemental, mais pas seulement. En effet, des synergies seront créées, pour amplifier les dynamiques, avec les appels à projet BiodiverCité, le Contrat de rivière Ourthe, la Maison du Tourisme, le parc naturel mais également le GAL Nov'Ardenne.

En effet, l'adhésion de la commune au GAL Nov'Ardenne, dans le cadre de la nouvelle programmation LEADER¹, est une opportunité intéressante pour Sainte-Ode. La stratégie 2023-2027 met en avant la préservation des ressources naturelles afin de tendre vers un territoire plus résilient, et des actions seront menées pour réaliser cet objectif en synergie avec les quatre autres communes, notamment au niveau des énergies renouvelables.

La poursuite d'actions en faveur de l'énergie :

En parlant énergie, les initiatives très intéressantes menées par la commune pour, d'une part, réduire la consommation énergétique et, d'autre part, recourir aux énergies renouvelables restent d'actualité et sont à amplifier pour continuer la politique de transition énergétique du territoire. Il convient également de faire profiter les citoyens de ses initiatives (par exemple éolienne citoyenne).

La gestion encadrée du développement territorial :

A côté du patrimoine naturel, le patrimoine paysager et bâti constitue également un axe de réflexion dans le cadre du PCDR. Outre des actions de sauvegarde et de mise en valeur, le développement territorial gagnera à être encadré par des outils de gestion. On pense ici plus spécialement à la mise en place d'un schéma de développement communal ou encore un guide communal d'urbanisme.

Le renforcement d'un tourisme vert et durable sur le territoire :

Comme mentionné ci-avant, le cadre environnemental exceptionnel du territoire constitue sans aucun doute un atout majeur d'attractivité. L'enjeu sera toutefois de trouver le juste équilibre entre attractivité et préservation de l'environnement. Lorsque l'on parle d'attractivité, on pense directement au développement touristique où ce délicat équilibre est encore plus prégnant.

Dans cette perspective, Sainte-Ode gagnera à diversifier ses points d'activités et centres d'intérêts « nature », et à les disperser sur le territoire afin de rendre soutenable sur le long

¹ Qui doit être approuvée fin 2023.

terme le tourisme vert pratiqué sur la commune. Plusieurs endroits ont en effet beaucoup de potentiel sur la commune et pourront être mis en valeur dans le cadre du PCDR.

L'accueil des touristes devra également être plus structuré, en valorisant et dynamisant les structures d'encadrement existantes, plus particulièrement le Syndicat d'Initiatives qui devra devenir le lieu de passage incontournable pour les touristes. Une réflexion sur la manière d'attirer et de maintenir les touristes et les visiteurs sur le territoire pourra également être menée.

2.3 Le développement de services et de la filière économique locale, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population

Le renforcement de l'accessibilité aux services :

L'offre en services, au sens large du terme, bien qu'elle soit actuellement bien développée au sein de la commune, devra être améliorée et renforcée au regard notamment de la croissance et de l'évolution démographique projetée d'ici 2035.

Le maintien et l'adaptation des services existants, plus spécifique scolaires :

Au niveau des services à proprement parler, le maintien des structures scolaires est une question cruciale pour la vie communale et villageoise. Proposer des pédagogies alternatives, telle que l'école du dehors à Rechrival, contribuera à rendre les écoles plus attractives et de ce fait, assurera leur maintien. C'est en effet un enjeu important pour la commune au regard de sa pyramide des âges et de la jeunesse qui se renforce sur le territoire, avec le nombre conséquent de jeunes familles installées sur la commune.

Comme c'est le cas actuellement avec la présence de nombreuses structures, une attention particulière devra également être portée aux services pour les jeunes (adolescents) afin de répondre à leurs besoins tout en les intégrant de manière active à la vie du territoire.

L'intégration des besoins des habitants en termes de logement :

En matière de réponse aux besoins en logements, le PCDR ambitionne de dégager de nouvelles opportunités de logements (intergénérationnels et/ou tremplins) afin que les jeunes adultes puissent s'installer sur la commune.

Le besoin en logements est également observé pour les personnes âgées, au regard notamment des projections démographiques, ce qui implique que l'accès au logement devra être favorisé pour toutes les tranches d'âges de la population. Des alternatives à la maison de repos devront donc être réfléchies.

Dans cette perspective, il y aura également lieu de mener des démarches proactives afin de mobiliser des réserves foncières pertinentes et cohérentes, visant à renforcer les centralités. Outre un développement urbanistique intégré, comme évoqué précédemment, la mise en œuvre d'un schéma de développement communal permettra de définir une vision prospective visant à dégager des solutions.

Outre cet enjeu fondamental de réponse aux besoins en logements, il faudra également veiller à créer des logements dans une optique d'intégration et de mixité sociale pour répondre au premier enjeu lié au vivre-ensemble.

La promotion et le soutien à une économie basée sur les ressources locales :

Dans la mesure du possible et à l'échelle rurale du territoire, des initiatives, à l'instar de l'aménagement du PAE de la Barrière Hinck ou de la mise en place d'une ADL, devront être menées pour permettre l'accueil et le développement des entreprises et ainsi participer à la

création d'emplois pour les nouveaux habitants. Il en est de même pour le maintien des commerces de proximité dans les villages. De plus, malgré l'existence d'un hall relais, les initiatives en matière de circuits-courts et de productions locales devront être soutenues et renforcées afin de développer une filière économique adaptée aux ressources du territoire. Enfin, de manière générale, une promotion des acteurs économiques locaux devra idéalement être renforcée et plus structurée.

La sécurisation des déplacements automobiles et actifs :

La dernière thématique développée ici concerne la mobilité, sous ses différents volets. Tout d'abord, il conviendra d'apporter des solutions pour sécuriser les déplacements, que ce soit les questions de sécurité routière ou de facilitation des modes actifs, notamment le long de la N826 qui impactent notamment la traversée de l'agglomération d'Amberloup. Outre l'aspect purement sécuritaire, cette réflexion permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Le développement d'une mobilité alternative adaptée au contexte rural :

Ensuite, vu le caractère rural du territoire, il sera opportun de réfléchir au développement d'alternatives aux transports en commun afin de répondre à une demande importante de la population de pouvoir se déplacer plus aisément sur le territoire. Une attention devra être portée à l'accessibilité des services pour les personnes ne disposant pas de moyens de locomotions, c'est-à-dire les aînés mais également les jeunes (adolescents).

Enfin, la commune gagnera à développer encore davantage la mobilité douce sur le territoire, en prolongeant la dorsale Lavacherie – Tillet jusqu'à Magerotte et en reliant les différents villages, ce qui permettra aux habitants qui réalisent des déplacements utilitaires de trouver des alternatives à la voiture, et aux touristes de se déplacer sur le territoire. Parallèlement, la sécurisation des déplacements dans les villages et vers les points d'intérêt sera également opportune.



Commune de **SAINTE-ODE**

Octobre 2023

Programme Communal de Développement Rural

Partie 4

Objectifs de développement

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
TÉL ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be



Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EN UN CLIN D'ŒIL..... | 5 |
| 2. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT..... | 6 |

Méthodologie

L'élaboration des objectifs de développement s'est fondée sur la partie 3 du PCDR (Diagnostic partagé) du territoire qui a permis de dégager une série d'enjeux et de grandes orientations thématiques pour le développement souhaité pour la commune de Sainte-Ode.

Sur base de ce diagnostic partagé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) s'est attachée à définir une stratégie de développement. L'ensemble des éléments méthodologiques se retrouve dans la partie 2 du PCDR (Résultats de l'information et de la consultation de la population).

Dans un souci de cohérence globale, cette élaboration prend également en compte les autres politiques communales et supra-communales dont les objectifs ont été développés de manière exhaustive dans la partie 1 du PCDR (Analyse des caractéristiques socio-économiques). Ceci a permis de mettre en résonance le PCDR et les autres outils stratégiques et opérationnels du territoire.

La vision stratégique vise à répondre aux 3 enjeux identifiés (dans le cadre de la partie 3 du PCDR – Diagnostic partagé) et se décline en 6 objectifs. Chaque objectif est bien entendu desservi par plusieurs projets matériels et immatériels.

Bien que, dans un souci de clarté et de facilité de lecture, les objectifs de développement soient classés par grandes thématiques, ils se veulent transversaux et sont traités sur un strict pied d'égalité.

Présentation des objectifs

Chaque objectif est succinctement expliqué avec les éléments principaux du diagnostic partagé. Pour chacun d'entre eux, les effets multiplicateurs attendus renforcent la pertinence des objectifs stratégiques identifiés. Les modalités d'évaluation sont ensuite précisées à travers les indicateurs à atteindre, afin de permettre une évaluation continue de la stratégie de développement.

Prise en compte du développement durable

Le développement durable est inscrit dans le décret consacré au développement rural de 2014. Selon l'article 2 - § 2, « *Dans le cadre de son opération de développement rural, la commune s'inscrit dans le développement durable tel que défini par le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable. Dès lors, la commune respecte les principes directeurs du développement durable, à savoir l'efficacité, la résilience et la suffisance et intègre dans sa démarche les éléments prioritaires suivants, à savoir :*

- *Le souci de préserver les intérêts des générations futures,*
- *L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité,*
- *La participation la plus large des acteurs,*
- *La mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural,*
- *La solidarité avec les autres territoires,*

– *L'évaluation permanente.* »

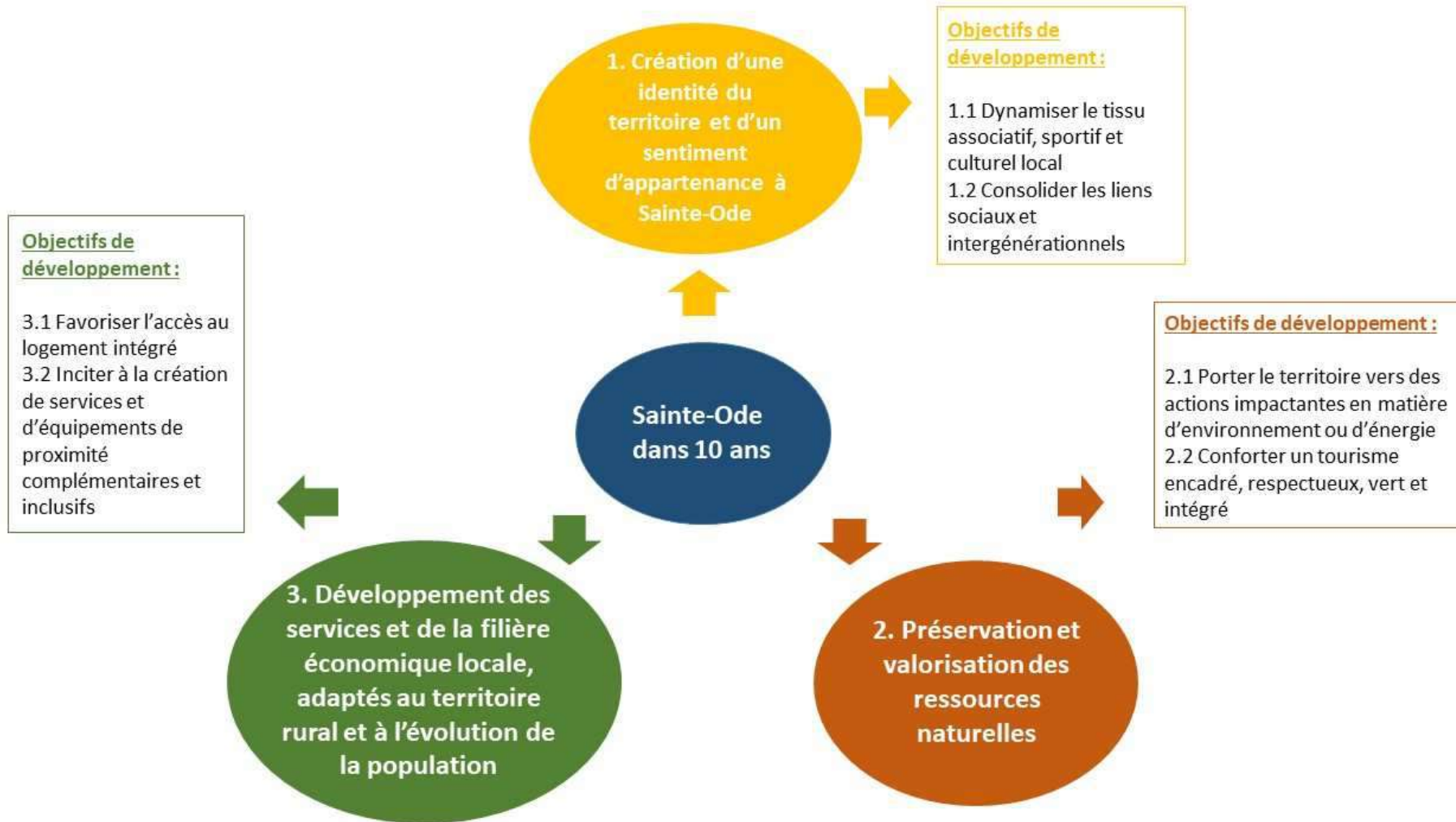
La Région wallonne dispose d'une stratégie de développement durable depuis 2013 qui a été actualisée en 2016 dans le cadre de la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en septembre 2015.

Figure 1 : Les objectifs de développement durable de la Région wallonne



Chaque objectif de développement sera associé à l'un (ou plusieurs) objectif wallon.

1. La stratégie de développement en un clin d'œil



2. Les objectifs de développement

Objectif 1.1 :

Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local

Liens avec le diagnostic partagé (extrait de la partie 3 du PCDR)

Le tissu associatif et culturel devra continuer à être soutenu et gagnera à être développé et valorisé davantage. Des initiatives pourront dès lors être menées afin de favoriser le développement d'activités culturelles, au sens large du terme, plus particulièrement la mise en place de projets fédérateurs et d'actions communes. Un point d'attention particulier devra être porté à la communication entre acteurs ainsi que vers l'extérieur du territoire.

L'objectif vise à intégrer les thématiques suivantes :

- **Le soutien de la vie associative, sportive et culturelle locale**
- **Le dépassement de l'« esprit de clocher »**

Description de l'objectif

L'ambition est de tendre vers un territoire toujours plus dynamique, ouvert à la nouveauté et à une vision commune. Les secteurs associatif, sportif et culturel sont particulièrement favorables à cette évolution puisqu'ils impliquent une grande part des habitants et stimulent la création d'une identité commune au territoire via les activités organisées.

L'ambition est notamment de stimuler les collaborations et de faciliter les échanges dans le but de créer un sentiment d'appartenance au territoire via les liens créés dans le monde associatif, par exemple en organisant grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations.

L'ambition est également de développer des espaces dédiés à la culture, en valorisant prioritairement les infrastructures existantes. En effet, des initiatives seront menées afin de favoriser le développement d'activités culturelles, diversifiées et accessibles à la population dans les différentes entités.

L'ambition est enfin de fédérer les acteurs, notamment par une communication efficiente entre eux, favoriser le développement d'activités et d'événements rassembleurs dans les villages, et communiquer vers les citoyens et vers l'extérieur afin de véhiculer une image positive de la commune.

La concrétisation de cet objectif peut notamment s'appuyer sur d'autres programmes opérationnels tels que le Plan de Cohésion Sociale (PCS) qui mène des actions en faveur du droit à l'épanouissement culturel et social.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Déclaration de Politique Générale 2019-2024 (DPG)** : Demeurer un partenaire pour les différents clubs sportifs de notre commune ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Soutenir les rencontres entre associations ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.


Effets multiplicateurs


- Mobiliser les différents publics
- Intégrer les différentes populations dans la vie locale
- Développer l'esprit citoyen et promouvoir les actions citoyennes
- Renforcer la convivialité, le dialogue et les échanges
- Partager une identité collective et commune
- Développer l'image vers l'extérieur
- Renforcer l'épanouissement des citoyens

Indicateurs d'évaluation

| Intitulé de l'indicateur | Source | Cible |
|---|-------------------|--------------------------|
| Taux d'associations engagées dans une démarche fédératrice (inter associations) | Commune (enquête) | 75 % |
| Augmentation du nombre d'associations | Commune | 3 nouvelles associations |

Prise en compte du développement durable

| | |
|---|---|
|  | <p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et naturel ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p> |
|---|---|

| | |
|---|---|
|  | <p>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être</p> <p>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Réduire le taux de mortalité prématurée, maternelle et infantile par la prévention et le traitement. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé donnant accès à des services de santé essentiels, de qualité et d'un coût abordable. Réduire le nombre de décès dus à des substances chimiques dangereuses, des abus de substances psychoactives et d'accidents de la route.</p> |
|---|---|

Objectif 1.2 :

Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

Liens avec le diagnostic partagé (extrait de la partie 3 du PCDR)

Les liens sociaux devront davantage être consolidés en visant, d'une part, à intégrer l'ensemble des générations et, d'autre part, à veiller à une bonne intégration des nouveaux habitants. La poursuite d'aménagements de lieux de rencontre, structurée ou spontanée, concourra à créer des liens sociaux forts. Un travail sur l'aménagement d'espaces publics à taille humaine et adapté au contexte pourra donc être initié. Ils permettront de créer des lieux de rassemblement, d'échanges et de convivialité tout en intégrant une dimension identitaire.

L'objectif vise à intégrer les thématiques suivantes :

- **Le dépassement de l'« esprit de clocher »**
- **L'aménagement d'espaces de rencontre à taille humaine**

Description de l'objectif

L'ambition est, d'une part, de consolider les liens sociaux et intergénérationnels en visant la création d'activités qui favorisent ces liens et la cohésion sociale, que ce soit avec les nouveaux habitants, les habitants des autres villages ou encore entre les différentes générations.

L'ambition est, d'autre part, de poursuivre l'aménagement d'espaces publics à taille humaine et adaptés au contexte rural de la commune. Ces aménagements de lieux de rencontre et de rassemblement favoriseront effectivement les échanges et la convivialité, tout en intégrant une dimension identitaire pour les habitants, comme par exemple la création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages.

Cet objectif est en adéquation avec la stratégie définie dans la Déclaration de Politique Générale actuelle de la commune, ainsi qu'avec le Plan de Cohésion Sociale.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Déclaration de Politique Générale 2019-2024 (DPG) :** Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ; Favoriser les rencontres entre aînés en poursuivant l'organisation d'animations à leur intention (goûters, excursions, conférences, activités sportives, visites, ...) ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) :** Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.


Effets multiplicateurs

- Dynamiser la vie villageoise et associative
- Renforcer la convivialité, le dialogue et les échanges
- Mobiliser les différents publics
- Intégrer les différentes populations dans la vie locale
- Préserver la solidarité entre habitants
- Prévenir l'isolement

Indicateurs d'évaluation

| Intitulé de l'indicateur | Source | Cible |
|---|----------------------------|-------|
| Taux de satisfaction des habitants par rapport aux espaces de rencontre mis à disposition | Commune (enquête) | 75 % |
| Taux de satisfaction des nouveaux habitants par rapport à la politique d'accueil | Commune (enquête annuelle) | 75 % |

Prise en compte du développement durable

| | |
|---|---|
|  | Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux. |
|---|---|

Objectif 2.1

Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie

Liens avec le diagnostic partagé (extrait de la partie 3 du PCDR)

Le cadre environnemental exceptionnel, reconnu par les habitants, devra continuer à être entretenu, protégé et davantage mis en valeur. Une attention particulière devra également être portée à la réduction des nuisances et pressions sur l'environnement, notamment pour la préservation de la qualité de l'eau ou de la forêt.

Au niveau énergie, les initiatives très intéressantes menées par la commune pour, d'une part, réduire la consommation énergétique et, d'autre part, recourir aux énergies renouvelables seront à poursuivre et à amplifier pour mener le territoire vers la transition énergétique.

L'objectif vise à intégrer les thématiques suivantes :

- **La poursuite d'actions en faveur de l'énergie**
- **La préservation du cadre environnemental exceptionnel**
- **La gestion encadrée du développement territorial**

Description de l'objectif

Depuis de nombreuses années, la commune de Sainte-Ode accorde une place de choix à son environnement naturel qu'elle entend bien protéger et valoriser. L'ambition est de s'appuyer sur la dynamique environnementale engagée afin de préserver les éléments naturels et de réduire les nuisances et pressions diverses, et ce avec l'aide de différents acteurs. Dans ce cadre, diverses actions de sensibilisation ou autre, notamment pour la biodiversité, seront mises en place.

Sainte-Ode s'est inscrite dans une démarche proactive en matière énergétique (installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de certains bâtiments communaux, adhésion à la Convention des Maires...). L'ambition est de poursuivre et de renforcer cette politique en vue de progresser vers la transition énergétique, au bénéfice des pouvoirs publics et des citoyens, en finançant par exemple une éolienne communautaire ou en réalisant des achats d'énergie groupés. L'objectif vise également la réduction de la consommation énergétique. Enfin, l'énergie sera également un point d'attention permanent dans la concrétisation des différents projets du PCDR.

La concrétisation de cet objectif peut notamment s'appuyer sur d'autres programmes opérationnels tels que le Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC), la future stratégie 2024-2027 du GAL Nov'Ardenne, le contrat de rivière, le parc naturel, etc.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Déclaration de Politique Générale 2019-2024 (DPG)** : Instaurer des actions dans les écoles (biodiversité, réduction des déchets, abeilles, fruits locaux, collations équitables...);
Accentuer la préservation des butineurs essentiels à notre vie : plantation de mellifères,

journée de l'abeille, de l'arbre, hôtels à insectes, végétalisation des cimetières pour créer des corridors biologiques ; Poursuivre la gestion des cours d'eaux avec le Contrat de Rivière Ourthe ;

- **Contrat de rivière Ourthe** : Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ; Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PNDO)** : Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ; Contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;
- **Convention des Maires (PAEDC)** : Diminution de 35 % des émissions de CO2 à l'horizon 2031.




Effets multiplicateurs

- Lutter contre le réchauffement climatique
- Enrayer la perte de biodiversité
- Développer le recours aux énergies renouvelables
- Réduire la facture énergétique
- Sensibiliser la population au développement durable
- Développer l'esprit citoyen et promouvoir les actions citoyennes
- Sensibiliser la population à la protection de l'environnement
- Diminuer les incivilités environnementales

Indicateurs d'évaluation

| Intitulé de l'indicateur | Source | Cible |
|--|------------------|--|
| Réduction des émissions de gaz à effet de serre | Commune PAEDC | Diminution de 35 % des émissions de CO2 à l'horizon 2031 |
| Nombre de sites naturels ou paysagers ayant obtenus une reconnaissance et/ou un statu de protection (SGUB, réserve naturelle | Commune DNF | 3 nouveaux sites |

Prise en compte du développement durable

| | |
|--|--|
|  | <p>Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique.</p> |
|  | <p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p> |
|  | <p>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions – Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques.</p> |

Objectif 2.2

Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré

Liens avec le diagnostic partagé (extrait de la partie 3 du PCDR)

Le cadre environnemental exceptionnel du territoire constitue sans aucun doute un atout majeur d'attractivité. L'enjeu sera toutefois de trouver le juste équilibre entre attractivité et préservation de l'environnement. Lorsque l'on parle d'attractivité, on pense directement au développement touristique où ce délicat équilibre est encore plus prégnant.

Dans cette perspective, Sainte-Ode gagnera à diversifier ses points d'activités et centres d'intérêts « nature », et de les disperser sur le territoire afin de rendre soutenable sur le long terme le tourisme vert pratiqué sur la commune. Plusieurs endroits ont en effet beaucoup de potentiel sur la commune et pourront être mis en valeur dans le cadre du PCDR.

L'accueil des touristes devra également être plus structuré, en valorisant et dynamisant les structures d'encadrement existantes, plus particulièrement le Syndicat d'Initiatives qui deviendra le lieu de passage incontournable pour les touristes. Une réflexion sur la manière d'attirer et de maintenir les touristes et les visiteurs sur le territoire pourra également être menée.

L'objectif vise à intégrer les thématiques suivantes :

- **Le renforcement d'un tourisme vert et durable sur le territoire**
- **La gestion encadrée du développement territorial**

Description de l'objectif

L'ambition est de mettre en valeur les ressources naturelles du territoire dans le cadre de son développement touristique avec l'aide des structures d'accueil existantes, qui seront valorisées et renforcées.

L'ambition est en outre de développer une ou des attractions touristiques vertes et adaptées au territoire, qui mettent en valeur les ressources en s'intégrant au paysage de manière soutenable pour les habitants et l'environnement, tel qu'un parcours ludique qui valorise le cadre naturel.

Enfin, l'ambition est de capter les retombées touristiques au niveau local afin d'en faire profiter l'ensemble du territoire et de ses acteurs touristiques au sens large du terme.

La concrétisation de cet objectif peut notamment s'appuyer sur d'autres programmes opérationnels poursuivis par le Syndicat d'Initiative et la Maison du Tourisme.

Cet objectif est en adéquation avec le point de vue ayant émergé de l'opération de développement rural, à savoir la mise en valeur du cadre environnemental exceptionnel, tout en favorisant un tourisme encadré et intégré à la vie rurale.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Déclaration de Politique Générale 2019-2024 (DPG)** : Soutenir le Syndicat d'Initiative ; Maintenir une politique touristique dynamique et cohérente basée sur le tourisme vert ;
- **Maison du Tourisme du pays de Bastogne** : Promouvoir le tourisme dans les trois communes (Bastogne, Bertogne et Sainte-Ode) ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur ;
- **Projet européen « Ardenne Cyclo »** : Créer une expérience touristique facilitée sur des axes vélos structurés dans des environnements variés : campagne, forêt, ville et villages, lacs, rivières.


Effets multiplicateurs

- Générer des retombées touristiques nouvelles pour les acteurs locaux
- Renforcer les effets indirects sur le secteur économique local (commerce, etc.)
- Créer de l'emploi.
- Valoriser l'image et la visibilité de Sainte-Ode
- Sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager

Indicateurs d'évaluation

| Intitulé de l'indicateur | Source | Cible |
|---|-----------------------|--------|
| Nombre de nuitées annuelles | Statbel | 40.000 |
| Augmentation de la fréquentation du Syndicat d'Initiative | Syndicat d'Initiative | + 25 % |

Prise en compte du développement durable

| | |
|---|--|
|  | <p>Objectif 15 : Vie terrestre Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.</p> |
|---|--|

Objectif 3.1

Favoriser l'accès au logement intégré

Liens avec le diagnostic partagé (extrait de la partie 3 du PCDR)

En matière de réponse aux besoins en logements, le PCDR ambitionne de dégager de nouvelles opportunités de logements afin que les jeunes adultes puissent s'installer sur la commune.

Le besoin en logements est également observé pour les personnes âgées, au regard notamment des projections démographiques, ce qui implique que l'accès au logement devra être favorisé pour toutes les tranches d'âges de la population. Des alternatives à la maison de repos devront être réfléchies.

Dans cette perspective, il y aura également lieu de mener des démarches proactives afin de mobiliser des réserves foncières pertinentes et cohérentes, visant à renforcer les centralités. Outre un développement urbanistique intégré, comme évoqué précédemment, la mise en œuvre d'un schéma de développement communal permettra de définir une vision prospective visant à dégager des solutions.

Outre cet enjeu fondamental de réponse aux besoins en logements, il faudra également veiller à créer des logements dans une optique d'intégration et de mixité sociale pour répondre au premier enjeu lié au vivre-ensemble.

L'objectif vise à intégrer les thématiques suivantes :

- **L'intégration des besoins des habitants en termes de logement**

Description de l'objectif

L'ambition est tout d'abord de se doter d'outils de gestion du territoire qui proposeront également une vision prospective visant à identifier et à mobiliser de manière rationnelle le potentiel foncier afin de dégager des possibilités de développement, tel qu'un Schéma de Développement Communal.

L'ambition est de proposer ensuite des solutions innovantes pour répondre aux besoins de tous les publics : jeunes ménages, nouveaux arrivants, personnes âgées, etc. Il est effectivement impératif de mener des projets de logements visant à attirer et à maintenir les jeunes ménages sur le territoire de la commune de Sainte-Ode et de répondre aux besoins des personnes âgées, comme des logements tremplins ou des habitats groupés. Ces logements seront intégrés dans la mesure du possible dans les centres des villages et situés à proximité des commerces et des services dans un souci de mixité sociale et fonctionnelle.

La concrétisation de cet objectif pourra notamment s'appuyer sur la mise en place d'un Schéma de Développement Communal (SDC), projet prioritaire du PCDR.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Déclaration de Politique Générale 2019-2024 (DPG)** : Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ; Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.


Effets multiplicateurs

- Structurer le territoire et mieux gérer le développement urbanistique
- Préserver l'environnement et le cadre de vie
- Renforcer les centralités
- Encadrer l'évolution du bâti
- Maîtriser les coûts de mise en place des équipements
- Ancrer la population jeune sur le territoire
- Maintenir les aînés sur le territoire

Indicateurs d'évaluation

| Intitulé de l'indicateur | Source | Cible |
|--|---------|-------|
| Indice de dépendance ¹ | Statbel | 80 |
| Taux de création de logements dans la (ou les) centralité(s) définie(s) pour le territoire | Commune | 75 % |

Prise en compte du développement durable

| | |
|---|---|
|  | Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux. |
|---|---|

¹ L'indice de dépendance est le rapport entre le nombre de non-actifs (population âgée de moins de 20 ans et de plus de 65 ans) et la population âgée de 20 à 64 ans.

Objectif 3.2

Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs

Liens avec le diagnostic partagé (extrait de la partie 3 du PCDR)

L'offre en services, au sens large du terme, bien qu'elle soit actuellement bien développée au sein de la commune, devra être améliorée et renforcée au regard notamment de la croissance et de l'évolution démographique projetée d'ici 2035.

Au niveau des services à proprement parler, le maintien des structures scolaires est une question cruciale pour la vie communale et villageoise. Proposer des pédagogies alternatives, telle que l'école du dehors à Rechrival, contribuera à rendre les écoles plus attractives et de ce fait, assurera leur maintien. C'est en effet un enjeu important pour la commune au regard de sa pyramide des âges et de la jeunesse qui se renforce sur le territoire, avec le nombre conséquent de jeunes familles installées sur la commune.

Dans la mesure du possible et à l'échelle rurale du territoire, des initiatives, à l'instar de l'aménagement du PAE de la Barrière Hinck ou de la mise en place d'une ADL, devront être menées pour permettre l'accueil et le développement des entreprises et ainsi participer à la création d'emplois. Il en est de même pour le maintien des commerces de proximité dans les villages. De plus, les initiatives en matière de circuits-courts et de productions locales devront être soutenues et renforcées afin de développer une filière économique adaptée aux ressources du territoire. Enfin, de manière générale, la promotion des acteurs économiques locaux devra idéalement être mise en place de manière plus forte et plus structurée.

La dernière thématique développée ici concerne la mobilité, sous ses différents volets. Tout d'abord, il conviendra d'apporter des solutions pour sécuriser les déplacements, qu'ils soient automobiles ou actifs, notamment le long de la N826 qui impactent notamment la traversée de l'agglomération d'Amberloup. Outre l'aspect purement sécuritaire, cette réflexion permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Ensuite, vu le caractère rural du territoire, il sera opportun de réfléchir au développement d'alternatives aux transports en commun afin de répondre à une demande importante de la population de pouvoir se déplacer plus aisément sur le territoire. Une attention devra être portée à l'accessibilité des services pour les personnes ne disposant pas de moyens de locomotions, c'est-à-dire les aînés mais également les jeunes (adolescents).

Enfin, la commune gagnera à développer davantage la mobilité douce sur le territoire, en continuant notamment la dorsale Lavacherie – Tillet jusque Magerotte et en reliant les différents villages, ce qui permettra aux habitants qui réalisent des déplacements utilitaires de trouver des alternatives à la voiture, et aux touristes de se déplacer sur le territoire. Parallèlement, la sécurisation des déplacements dans les villages et vers les points d'intérêt sera également opportune à mettre en place.

L'objectif vise à intégrer les thématiques suivantes :

- **Le maintien et l'adaptation des services existants, plus spécifiquement scolaire**
- **Le renforcement de l'accessibilité aux services**
- **La promotion et le soutien à une économie basée sur les ressources locales**
- **Le développement d'une mobilité alternative adaptée au contexte rural**
- **La sécurisation des déplacements automobiles et actifs**

Description de l'objectif

Au niveau économique, l'ambition est de promouvoir l'économie locale en suscitant l'émergence d'activités et d'infrastructures intégrées au contexte rural. Des actions seront menées afin de favoriser les circuits-courts et de valoriser l'existant en termes notamment de production alimentaire mais également d'en faciliter l'accessibilité à tout un chacun, via l'organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons par exemple. Il s'agira en effet à terme de favoriser la consommation de produits locaux et de rapprocher les producteurs des consommateurs, notamment via une communication sur les ventes en circuits-courts existantes.

Bien que la commune de Sainte-Ode soit dotée d'une multitude de services qui satisfont la majeure partie de la population, l'ambition est d'en renforcer et développer, notamment au niveau scolaire qu'il est crucial de soutenir, notamment avec des pédagogies alternatives, afin de pérenniser les structures existantes. Ces services doivent répondre aux besoins et s'adapter aux capacités de chacun.

En parallèle, au niveau de la mobilité, l'ambition est de développer le réseau de voies lentes intra et intervillages pour favoriser la mobilité lente, qu'elle soit de loisirs ou utilitaire, et de permettre un recours plus important et sécurisé aux déplacements doux. L'aménagement de cheminements lents permettra également de réduire la dépendance à la voiture, fortement constatée sur la commune de Sainte-Ode. De plus, afin de permettre le développement d'une mobilité douce sur l'ensemble du territoire et de sécuriser les déplacements, l'apaisement du trafic routier sera aussi recherché via la sécurisation et l'aménagement des entrées et des traversées des villages, telle que la traversée d'Amberloup.

La concrétisation de cet objectif peut notamment s'appuyer sur d'autres programmes opérationnels tels que le Gal Nov'Ardenne et l'Agence de Développement Local.

L'adaptation aux ressources du territoire et leur valorisation est une réflexion transversale pour le PCDR de Sainte-Ode qui y accorde beaucoup d'importance. Au niveau économique, la réflexion est similaire dans le sens où l'objectif vise la promotion et le soutien de l'économie locale basée sur les ressources du territoire.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Déclaration de Politique Générale 2019-2024 (DPG) :** Poursuivre le développement d'activités extrascolaires de qualité accessibles à tous les enfants ; Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux (trottoirs et signalisation adaptée) ; Poursuivre l'intégration systématique des deux roues dans les nouveaux projets d'aménagement des voiries, en veillant à la continuité des aménagements et en prêtant une attention particulière aux points dangereux ; Prévoir une possibilité de rechargement électrique pour vélos et véhicules ; Encourager la promotion des producteurs locaux, des commerces de proximité et la valorisation des circuits courts ; Poursuivre notre collaboration avec l'ALE (Agence locale pour l'emploi) ; Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ; Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Mettre en évidence les ressources et savoir-faire ; Susciter l'émergence d'activités nouvelles ; Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur.


Effets multiplicateurs


- Augmenter l'attractivité du territoire
- Développer l'emploi
- Valoriser les ressources locales
- Créer de nouvelles activités et produits locaux
- Répondre aux besoins des habitants
- Augmenter la fréquentation des écoles
- Améliorer la santé publique
- Améliorer l'accessibilité du territoire
- Diminuer le recours à l'automobile

Indicateurs d'évaluation

| Intitulé de l'indicateur | Source | Cible |
|--|-------------------|-------|
| Création de nouveaux produits locaux | ADL | 3 |
| Nombre d'implantations scolaires | Commune | 4 |
| Diminution du nombre d'accidents sur les voiries de transit en agglomération | Zone de police | -50 % |
| Part modale des enfants de moins de 12 ans domiciliés dans la commune se rendant à l'école par un mode doux (marche ou vélo) | Commune (enquête) | 20 % |

Prise en compte du développement durable

| | |
|---|--|
|  | <p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p> |
|---|--|

| | |
|---|--|
|  | <p><u>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :</u></p> <p>Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions – Renforcer la résilience et les capacités d’adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l’éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l’adaptation aux changements climatiques.</p> |
|---|--|



Commune de **SAINTE-ODE**

Octobre 2023

Programme Communal de Développement Rural

Partie 5
Projets

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
TÉL ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be



Introduction

Sur base du travail de priorisation et d'approfondissement des différents projets de la CLDR, des fiches ont été rédigées.

Les différents projets sont classés en quatre lots en fonction de la priorité donnée par la CLDR :

- Le lot 0 reprend les projets ou actions en cours ou initiés par la commune pendant la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural.
- Le lot 1 reprend les projets prioritaires dont la réalisation est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR. Les projets sont détaillés dans des fiches descriptives complètes comprenant une estimation précise du coût de réalisation.
- Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est prévue entre la 4^{ème} et la 6^{ème} année de mise en œuvre du PCDR. Les projets sont présentés à l'aide d'une fiche descriptive.
- Le lot 3 énonce les autres projets à mettre en œuvre à plus long terme sous forme de fiche descriptive « allégée ».

Par ailleurs, les projets ont été classés entre projets matériels et immatériels (qui ne demandent pas de gros investissements financiers et qui font appel à la mobilisation des acteurs locaux), bien que la frontière entre les deux soit parfois floue.

En fonction de son classement par lot et de ses spécificités, chaque fiche-projet comprend les éléments suivants :

- Description du projet ;
- Justification du projet ;
- Lien à la stratégie ;
- Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société ;
- Localisation et statut ;
- Parties prenantes et porteurs de projets ;
- Programme de réalisation ;
- Estimation globale du coût ;
- Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus) ;
- Communication ;
- Annexes.

1. Lot 0 – Projets et actions initiés ou en cours pendant l'opération de développement rural

Le lot 0 est un ensemble de projets mis en œuvre par la commune de Sainte-Ode durant la phase d'élaboration du PCDR, en lien avec les préoccupations exprimées par les habitants de la commune notamment lors des réunions d'information-consultation.

Le lot 0 comptabilise 22 projets et actions.

1. Objectif n°1.1 : Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local

- Réunion annuelle pour établir le calendrier des activités associations, sportives et culturelles
- Mise en place d'une troupe de théâtre
- Rénovation du local sous l'église de Tillet
- Installation d'une Commission culturelle

2. Objectif n°1.2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

- Redynamisation de la CCCA

3. Objectif n°2.1 : Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie

- Amélioration du traitement des eaux usées
- Prise de mesure pour éviter les soucis liés aux inondations
- Entretien des villages, cimetières et bords de route
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan local de propreté
- Installation d'un éclairage public économique
- Réduction des consommations énergétiques de la commune
- Restriction de l'éclairage public nocturne
- Placement de bornes de recharge électrique
- Aide au citoyen dans les économies d'énergie et pour l'isolation du bâti
- Poursuite de la lutte contre les zones blanches

4. Objectif n°2.2 : Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré

- Ouverture du bureau d'accueil touristique plus étendue
- Développement d'Amberloup en tant que pôle d'accueil touristique

5. Objectif n°3.1 : Favoriser l'accès au logement intégré

- /

6. Objectif n°3.2 : Inciter à la création de services de proximité complémentaires et inclusifs

- Création de places d'accueil en crèche
- Maintien du bus scolaire communal
- Création d'un service de mobilité accessible à tous
- Aménagements de sécurité routière aux abords des écoles
- Sécurisation des abords de la future salle de village de Magerotte

2. Lot 1 – Projets à réaliser dans les 3 ans

1. Projets matériels

- Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages
- Création de la voie lente Tillet-Magerotte
- Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire
- Aménagement de la traversée d'Amberloup

2. Projets immatériels

- Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales
- Développement d'achats groupés « énergie » pour les citoyens
- Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables etc.)
- Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations
- Mise en place d'un Schéma de Développement Communal et d'un Guide Communal d'Urbanisme
- Communication sur les ventes en circuit-courts existantes
- Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants
- Création d'un groupe de travail « nature » et mise en place d'actions en faveur de la biodiversité

| | |
|--|---|
| Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : Géricourt, Magerotte, Rechrival, Tonny, Amberloup (c) Descriptif : Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages | Fiche n° M-P1 |
| | Priorité : Lot 1 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION D'ESPACES DE LOISIRS EXTÉRIEURS DANS LES VILLAGES

1. Description du projet

Les cinq futurs espaces de convivialité sont actuellement des terrains communaux enherbés situés dans 5 villages de la commune et ont des superficies variables ; Géricourt (8 ares), Magerotte (16.1 ares), Hubermont (2.3 ares), Tonny (11.2 ares) et (Amberloup 25.7 ares conditionné à la FP « traversée d'Amberloup »).

Objectif du projet

L'objectif du projet est de créer des espaces de loisirs extérieurs dans les villages n'en possédant pas encore et présentant la possibilité d'aménager une partie d'espace public à cet effet. La CLDR a passé en revue l'ensemble des villages et s'est accordée sur la possibilité de créer des aménagements dans les villages suivants :

Des éléments identitaires pourront être intégrés à chacun de ces espaces, ils pourront prendre différentes formes mais symbolisés la commune de Sainte-Ode en évoquant ses particularités. Un appel à idées spécifique sera lancé afin de définir ce concept identitaire.

Situation projetée :

À Géricourt, un terrain communal à proximité du lavoir (à restaurer), l'espace sera réparti entre des petites zones de jeux et une aire de pique-nique enherbée.

Les zones de jeux auront un revêtement en écorces et seront composés de divers modules notamment, 1 balançoire simple, 1 module type toboggan pour les petits et 2 ressorts. Ces zones seront entourées d'herbes et bordé chacune d'un banc.

L'aire de pique-nique sera entourée de haies afin de marquer une zone tampon entre l'espace jeux et cette dernière. 4 arbres seront plantés dans le but d'apporter plusieurs zones d'ombre au site.

Enfin la dernière zone située près de l'entrée Nord-ouest sera plantée d'un massif de vivaces.

À Magerotte, aux abords de la future salle de village (cf. ancien PCDR) un parking sera aménagé afin de desservir cette dernière.

Dans un souci de confort, un chemin allant du parking à la salle sera réalisé en pavés.

Autour de la salle, nous pourrons y retrouver plusieurs éléments tels qu'un terrain de pétanque, une plaine de jeux et une aire de barbecue.

L'espace de jeux sera, lui, recouvert d'écorces et composé d'un tourniquet et d'un module pour grands (+8 ans). Deux bancs seront également installés près de la plaine de jeux et du terrain de pétanque.

Enfin plusieurs haies seront plantées pour délimiter les différents espaces du site.

À **Hubermont**, l'espace étant limité une plaine de jeux sera installée ainsi que plusieurs massifs plantés pour garantir un espace tampon entre la voirie et la plaine de jeux. Le revêtement de l'aire de jeux sera en écorces et sera composée d'un module pour petits, d'une balançoire simple, de deux ressorts et de quatre bancs. Trois arbres seront aussi plantés au sein des massifs afin d'avoir des zones ombragées.

Enfin, une clôture en ganivelles sera installée sur tout le périmètre, hors entrées, afin de garantir une meilleure sécurité.

À termes, il sera nécessaire de créer un trottoir aux entrées de l'aire de jeu et d'aménager un passage pour piétons en face des entrées.

À **Tonny**, à proximité du local extrascolaire, l'espace sera réparti entre trois zones différentes. En effet, nous retrouverons déjà un terrain multisport extérieur de 16mx8m, une aire de jeux, et un espace de détente.

Le revêtement de l'aire de jeux sera en écorces et sera composée d'un module type toboggan, d'une balançoire simple, de deux ressorts et de trois bancs.

Plusieurs éléments végétaux seront plantés pour agrémenter le site notamment, un massif bas sur toute la limite ouest du site, six nouveaux arbres, et une haie au nord du site.

La devanture étant pour le moment un muret, il sera nécessaire de prévoir une démolition d'une partie de ce dernier afin de créer une nouvelle entrée.

Un chemin traversera le site en pavés à joints enherbés tandis qu'un sentier en pas japonais permettra la liaison du bâtiment extra-scolaire à l'entrée de l'espace de convivialité.

Notons qu'un autre espace de convivialité est prévu en face de l'église à **Amberloup** mais celui-ci faisant partie intégrante d'une autre fiche projet ne sera pas décrit ici (voir Lot 1 M.6).

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence un manque de contacts entre les différentes générations de la commune et dans les villages. La création d'espaces de loisirs extérieurs et donc de lieux de convivialité va permettre aux habitants de se rencontrer, d'échanger, etc. Des besoins différents avaient été mis en évidence selon les tranches d'âges : un besoin de lieux de rencontres pour les plus jeunes et un besoin de briser l'isolement pour les plus âgés.

Aussi, les éléments identitaires intégrés aux espaces de loisirs vont renforcer le sentiment d'appartenance au territoire poursuivi par la stratégie du PCDR.

En outre, l'opération de développement rural a mis en évidence le besoin pour l'avenir de la commune de maintenir et d'attirer une population jeune sur le territoire, en favorisant les services adaptés, notamment pour les enfants. La création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages répond à ce besoin et permettra en outre de développer l'attractivité de la commune pour les jeunes ménages avec des enfants.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|--|
| Objectifs | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |
| | Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local |
| | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |

Plusieurs effets sont attendus :

- Dynamisation de la vie villageoise, du dialogue et des échanges
- Stimulation des liens entre les générations et de la convivialité
- Renforcement du sentiment d'appartenance au territoire

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :



- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★★★ Favoriser les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village - |
| ENVIRONNEMENT | ★★ Amélioration du cadre de vie des habitants - Aménagement d'espaces verts |
| ÉCONOMIE | ★ Retombées indirectes liées à l'attractivité du territoire |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

| | |
|---|---|
|  | Objectif 3 : Bonne santé et bien-être Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge |
|  | Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. |

5. Localisation et statut

- **Localisation** : Gérimont, Magerotte, Hubermont/Rechrival, Tonny, Amberloup
- **Statut de propriété** : Domaine public (propriété communale)
- **Statut au plan de secteur** : Zones d'habitat à caractère rural

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Écoles, CRAB, CCE, SI, comités de village,...
- **Sources de financement** : RW – Développement rural (2. Espaces publics dédiés à la convivialité – Espaces partagés / Taux de subvention de 80 % / Assiette de subvention maximum : 500.000 € / Plafond de subvention : 400.000 €.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

De multiples besoins ont été exprimés quant au manque d'espaces de rencontre dans les villages, autant pour les jeunes que pour les seniors. Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire car il répond à ces nombreux besoins et favorisera la cohésion sociale dans les villages.

État du dossier

En CLDR les membres ont identifié les lieux où créer ces espaces.

Programme des travaux et/ou aménagements

Gérimont :

- Aménagement de trois zones enherbées (espace de jeux, pique-nique, massif planté)
- Aménagement cheminement en en pavés
- Aménagements de 2 sous zones d'aire de jeux en écorces
- Installation des différents modules de jeux
- Plantation des arbres
- Plantation du massif bas de vivaces
- Plantations des haies
- Installation des tables pique-nique
- Installations des bancs

Magerotte :

- Construction d'une salle des fêtes (hors projet)
En amont du projet :
- Aménagement d'un parking en en dalles gazon avec accès en empiérement de propreté
- Aménagement d'une allée en pavé incluant une place de parking PMR
- Aménagement d'une terrasse avec une aire de barbecue

- Aménagement d'un cheminement en pavés liant le parking à la salle et à la terrasse
Pour le projet :
- Aménagement d'une aire de jeux en écorce
- Installation des modules de jeux dans la plaine
- Aménagement d'un terrain de pétanque
- Installation de 2 bancs
- Plantation de haies

Hubermont :

- Aménagement d'un trottoir en pavés afin de sécuriser les abords de l'aménagement
- Aménagement d'un passage pour piétons en marquage blanc afin d'accéder de manière sécurisée à l'aménagement
- Aménagement d'une aire de jeux en écorces
- Aménagement et plantation des différents massifs de vivaces
- Plantation de 3 arbres
- Installation de la clôture ganivelle en périphérie du site (hors entrées)
- Installations des modules de jeux dans la plaine
- Installations de 4 bancs

Tonny :

- Destruction d'une partie du muret afin de créer une nouvelle entrée accessible au public
- Aménagement d'un terrain multisport extérieur
- Aménagement d'une aire de jeux en écorces
- Aménagement d'un cheminement en pavés à joints enherbés
- Aménagement pas japonais
- Plantation des massifs bas
- Plantations des 6 arbres
- Plantation de la haie
- Installation des 3 bancs

Planification

- Désignation d'un auteur de projet
- Démarches administratives
- Réalisation des travaux

Démarches administratives à réaliser

Autorisation nécessaire aux travaux à obtenir (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Les espaces de loisirs devront être entretenus régulièrement afin d'assurer leur pérennité.

8. Estimation globale du coût

Estimation des travaux :

| Détails par coûts | Montant |
|-------------------|---------------------|
| Hubermont | 41.165 € |
| Tonny | 113.900 € |
| Gérimont | 57.130 € |
| Magerotte | 103.035 € |
| Honoraires | 28.370,70 € |
| Total HTVA | 343.600,70 € |
| TVA (21 %) | 72.156,15 |
| Total TTC | 415.756,15 € |

Projet rémunérateur : non

Répartition des coûts :

| Estimatif des travaux | Part DR | Part Communale |
|-----------------------|--------------|----------------|
| 415.756,15 € | 332.605,48 € | 83.151,37 € |

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Aménagement d'espaces extérieurs de loisirs | 5 | Commune de Sainte-Ode |

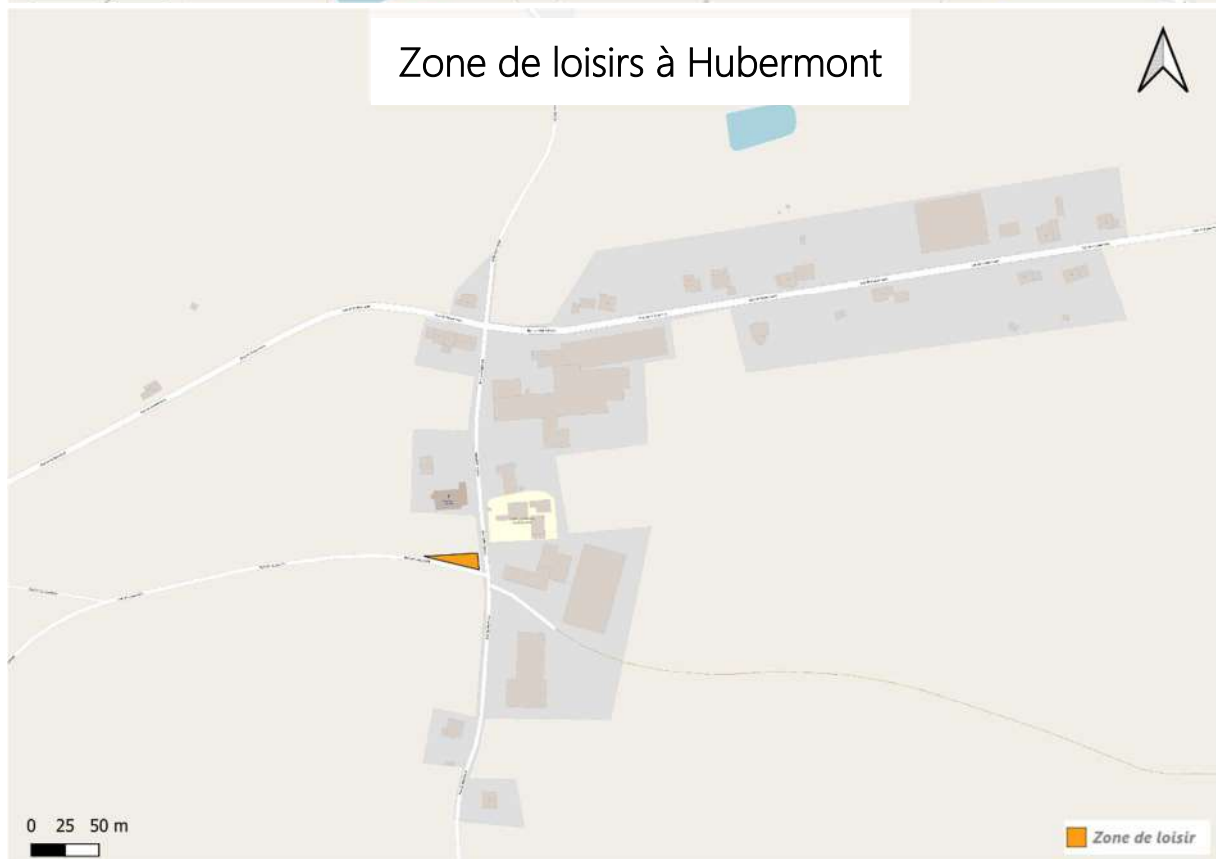
Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--------------------------------------|-----------------------|---|
| Fréquentation des espaces de loisirs | 15 personnes par jour | Commune de Sainte-Ode, Compteur intelligent |

10. Annexes

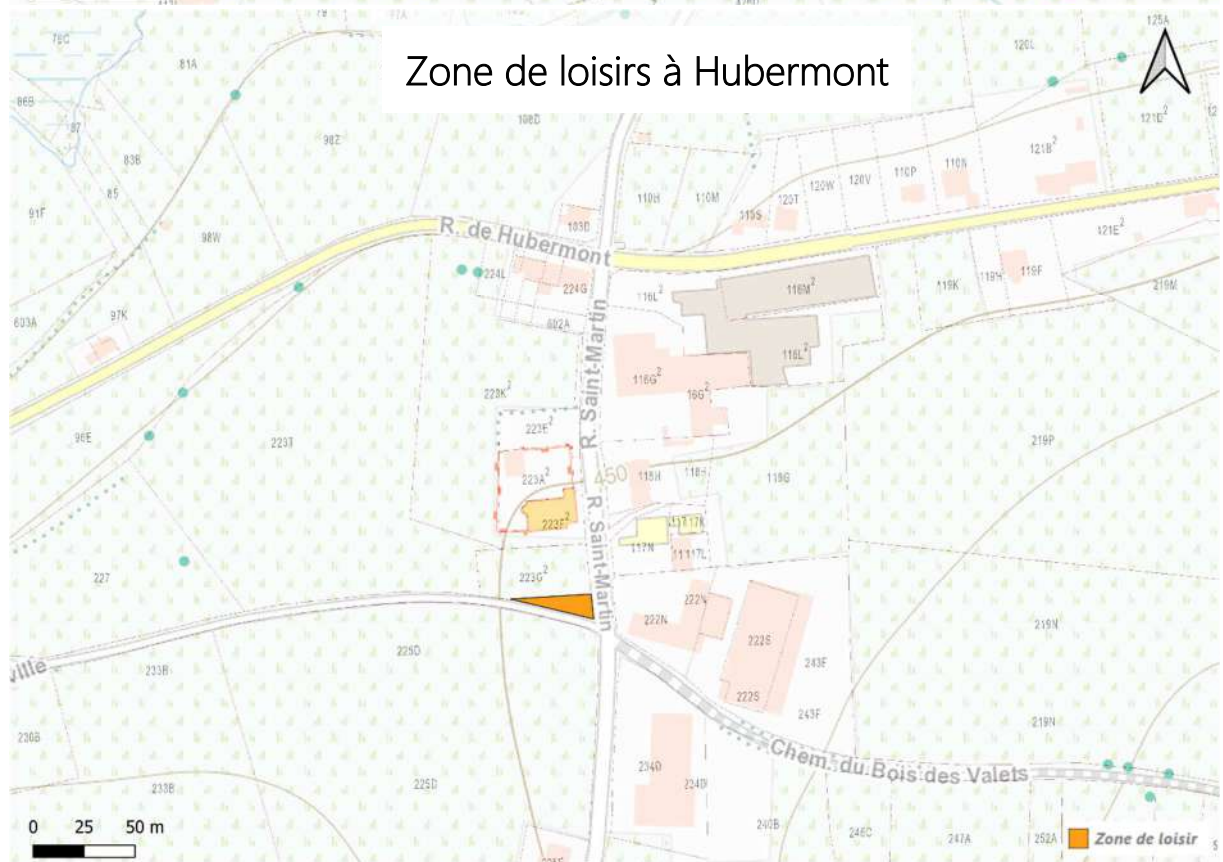
1. Plan de situation
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
3. Reportage photographique et état des lieux
4. Esquisses
5. Notice évolutive
6. Projets de même fonction

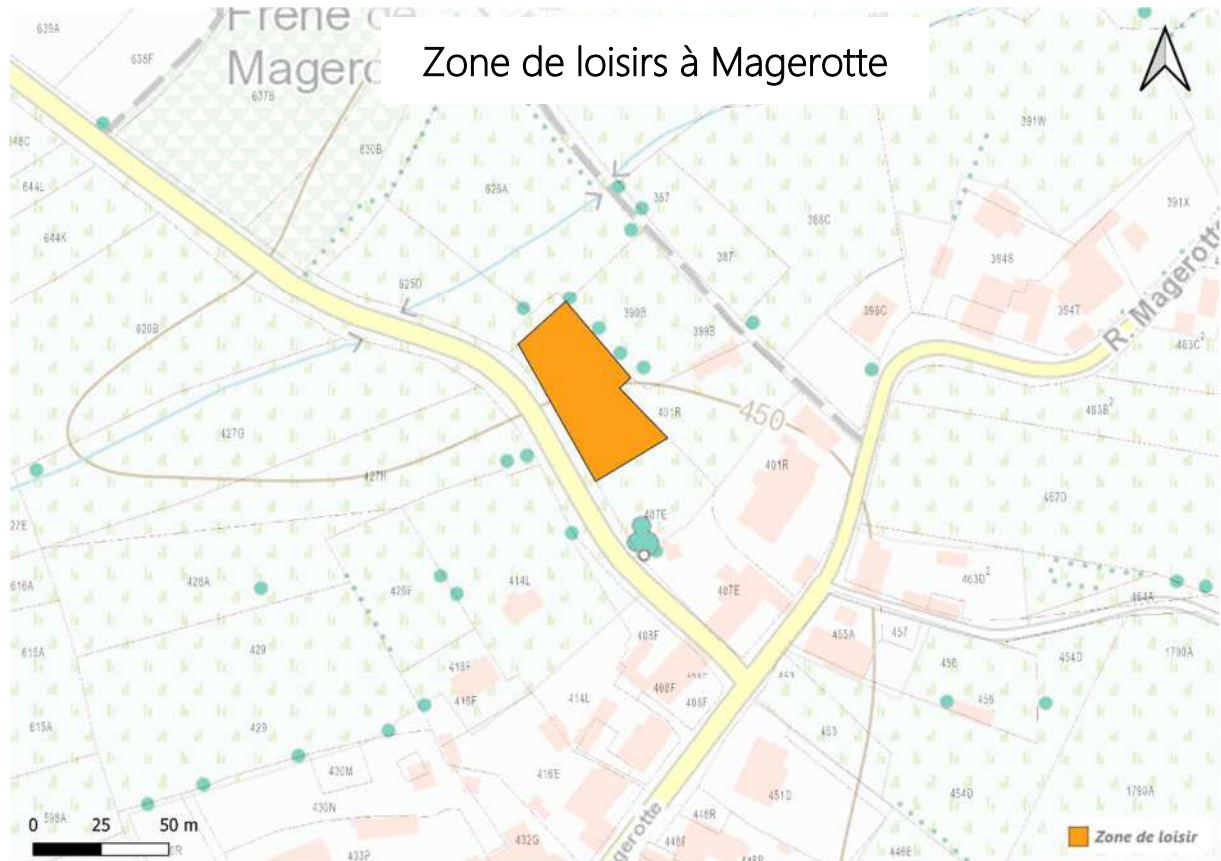
Annexe 1 : Plan de situation



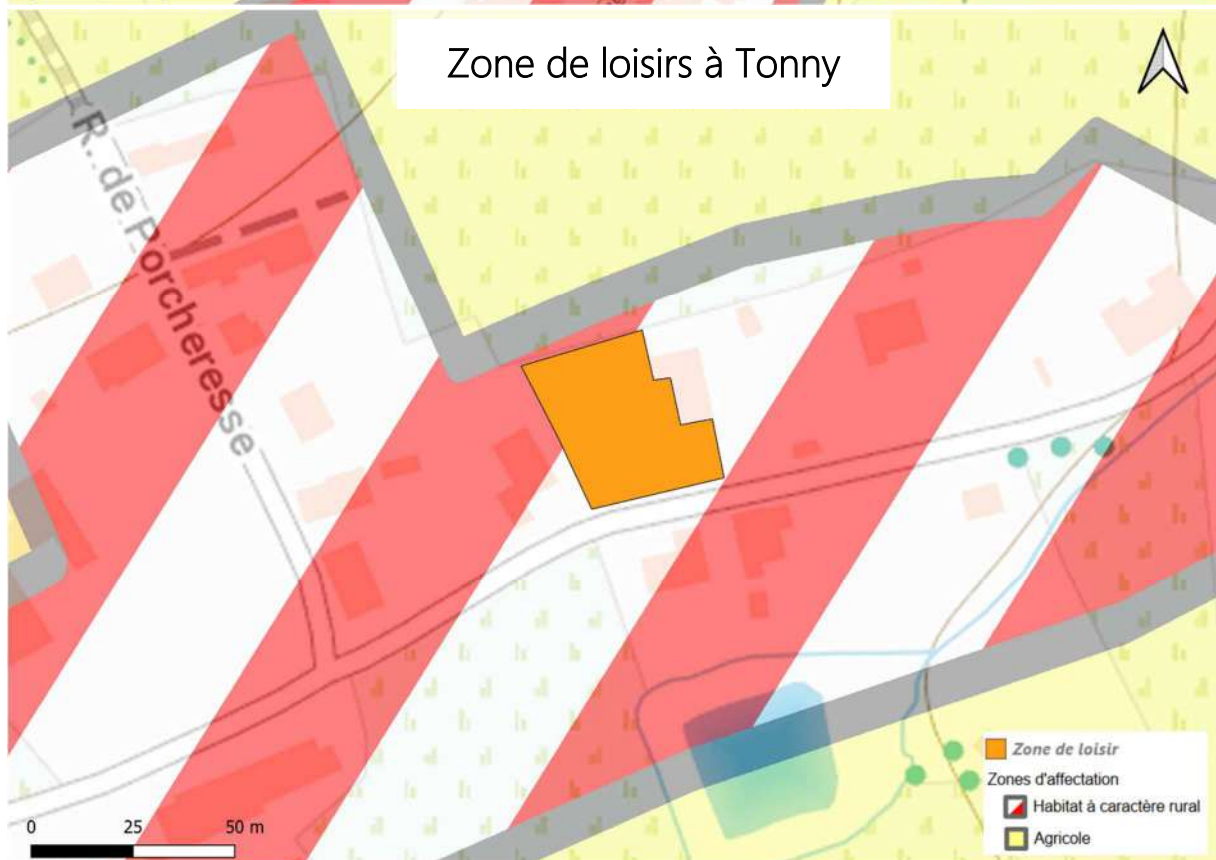
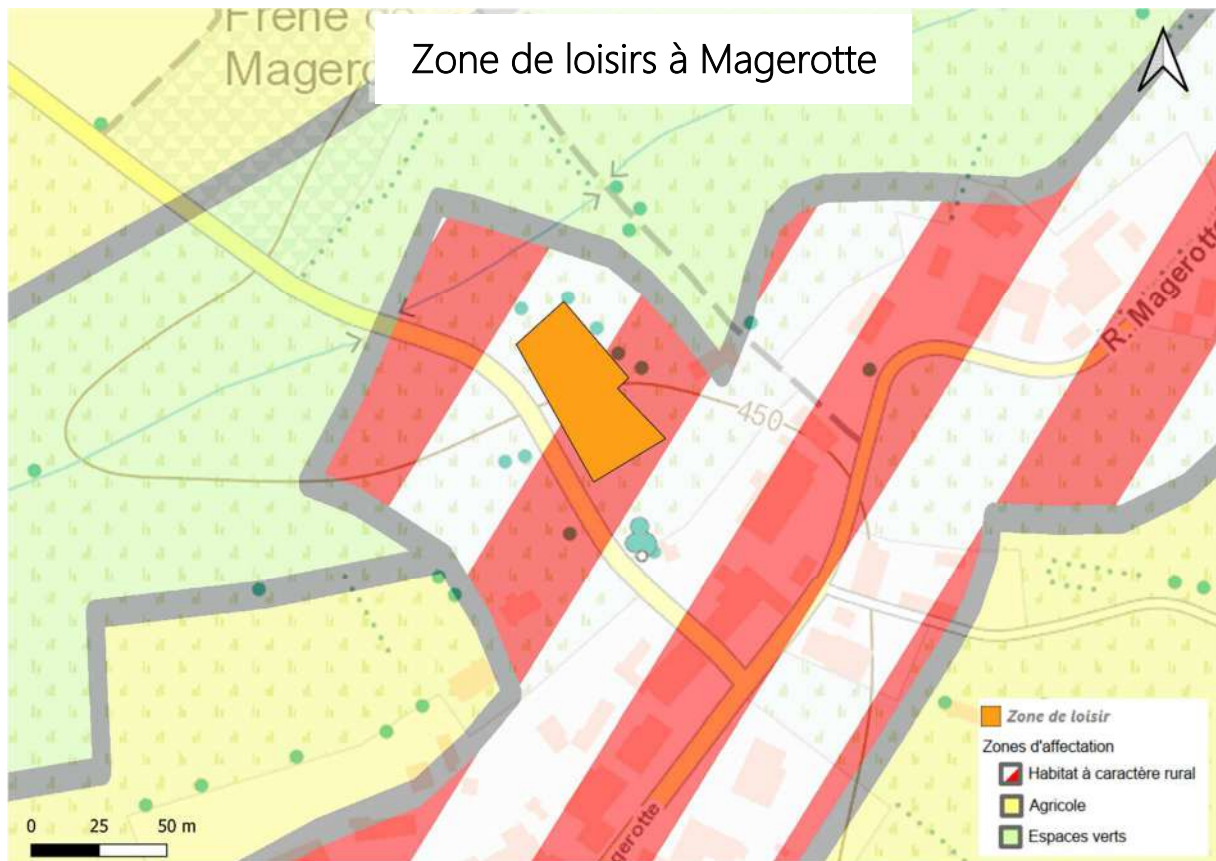


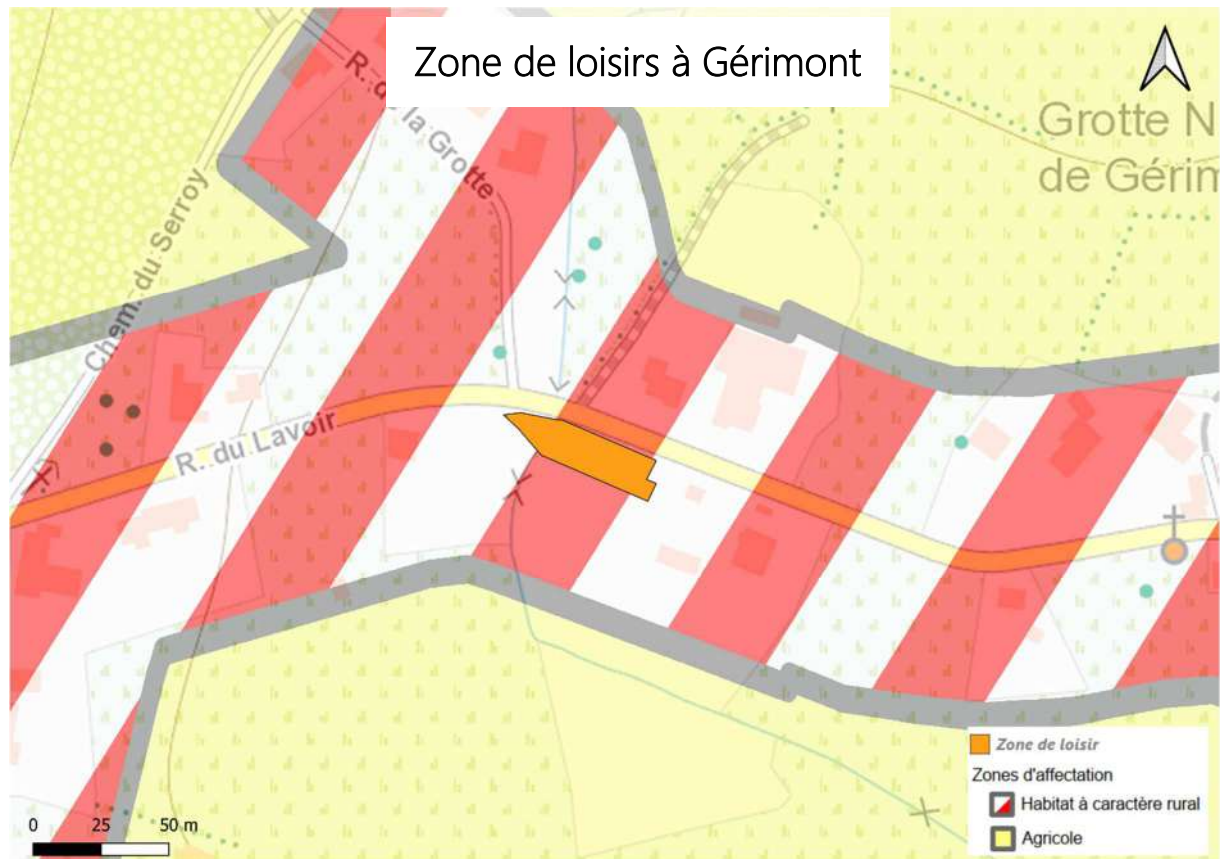
Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral





Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur





Annexe 3 et 4 : Reportages photographiques et état des lieux







Annexe 4 : Esquisses des espaces de convivialité :





Annexe 5 : Notice évolutive**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**Contraintes naturelles existantes :

- Gérimont : proximité d'un ruisseau
- Magerotte et Hubermont : gestion du relief

Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :

- Gérimont : zone d'habitat à caractère rural
- Magerotte zone d'habitat à caractère rural
- Hubermont : zone d'habitat à caractère rural
- Tonny : zone d'habitat à caractère rural

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :
 - Superficie totale de la parcelle :
 - o Gérimont : 800 m²
 - o Hubermont : 230 m²
 - o Magerotte : 1610 m²
 - o Tonny : 1120 m²
 - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle :
 - o Gérimont : 800 m²
 - o Hubermont : 230 m²
 - o Magerotte : 1610 m²
 - o Tonny : 1120 m²
 - Superficie finale non bâtie sur la parcelle :
 - o Gérimont : 800 m²
 - o Hubermont : 230 m²
 - o Magerotte : 1310 m²
 - o Tonny : 1120 m²

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Le niveau d'égouttage n'a pas encore été sondé à ce jour. Cela sera étudié au moment de l'avant-projet.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :
 - Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
 - Isolation des bâtiments : Hors projet
 - Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
 - Citerne d'eau de pluie : non défini à ce jour

- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :
 - Coûts/m² : 3760 m² au total (4 sites compris) → 110,573€/m²
 - Coûts/ personnes impactées : Le coût total est de 415.756,15€, ce qui revient à environs 156€/habitant (2665 habitants au sein de la commune de Sainte-Ode)
 - Surface des abords aménagés : Travail visant à augmenter la convivialité du site
 - Etudes de différentes alternatives : Pas d'alternative
 - Analyse coût bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants et des différentes associations suivies d'une forte utilisation et une forte fréquentation

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

- o Gérimont : création d'espace enherbées et plantations de plusieurs massifs bas de vivaces et d'arbres.
 - o Hubermont : Plantations de plusieurs massifs bas de vivaces et d'arbres
 - o Magerotte : Maintien des arbres présents sur le site, plantations de haies et parking réalisé avec des matériaux perméables
 - o Tonny : maintien des arbres présents sur le site, plantation de nouveaux arbres ainsi que de massifs bas de vivaces et de haies
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) :
 - o Gérimont : pas de nouvelle surface imperméabilisée
 - o Hubermont : trottoirs
 - o Magerotte : pas de nouvelle surface imperméabilisée
 - o Tonny : pas de nouvelle surface imperméabilisée
 - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) :
 - o Gérimont : cheminement en pavés
 - o Hubermont : pas de nouvelle surface semi-perméable
 - o Magerotte : cheminements en pavés, parking dalles gazon, empierrement de propreté pour l'accès au parking, espace barbecue pavés
 - o Tonny : cheminements en pavés avec joints enherbés

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Hormis le cas de Tonny, les aménagements prévus sont accessibles aux piétons et au PMR
Ils sont sécurisés par rapport à la mobilité environnante. Un trottoir est notamment prévu pour accéder à l'espace de convivialité d'Hubermont.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
 - Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
 - Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales :
 - Le projet permet aux associations de maintenir et de renforcer les activités existantes

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?

Les projets ont été pensés dans un souci d'intégration au contexte environnant grâce à la mise en place de végétation notamment.

Impact sur le voisinage ?

Les projets ont été pensés dans un souci d'intégration au contexte environnant grâce à la mise en place de végétation notamment.

Mesures envisagées :

Mise en place de végétation pour alléger les impacts

Annexe 6 : Projets de même fonction

Deux projets de même fonction sur le territoire communal :

- Aménagement de la place d'Amberloup
- Aménagement d'un espace de convivialité à Houmont

| | |
|--|---|
| Création de la voie lente Tillet-Magerotte (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Création de la voie lente Tillet-Magerotte | Fiche n° M-P2 |
| | Priorité : Lot 1 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION DE LA VOIE LENTE TILLET-MAGEROTTE

1. Description du projet

La commune de Sainte-Ode bénéficie d'une voie lente reliant Lavacherie à Tillet en passant par Amberloup (deux tronçons). Ces deux liaisons constituent une dorsale qui traverse en partie la commune du nord vers le sud. Cette dorsale suivait l'ancien tracé de la ligne de tramway Bastogne-Marche qui a été supprimée en 1954.

Le projet consiste à continuer la voie lente existante de Tillet jusqu'à Magerotte, en passant par Pinsamont, ce qui représente 4 km 615 de tracé.

Au départ la CLDR voulait réhabiliter l'ancienne ligne de tramway jusqu'à Magerotte mais cette solution présentait des difficultés liées notamment à la propriété privée.

Le tracé repris au final (voir carte) part de Tillet, s'écarte un petit peu pour éviter d'emprunter la route existante, assez fréquentée, et puis tourne à droite tout droit jusqu'à Chisogne en passant par une liaison existante. Un peu avant Acul, le tracé s'écarte du tracé existant et emprunte des chemins de remembrement communaux jusqu'à Magerotte.

L'avantage manifeste de cet itinéraire est qu'il ne traverse aucune propriété privée et ne nécessite donc aucun arrangement avec les particuliers.

Une fois arrivés à Magerotte, les utilisateurs de la voie lente auront la possibilité de se rendre à Lavaselle via un tracé existant et ainsi rejoindre le Ravel qui va de Vaux-sur-Sûre à Bastogne.

Concernant la mise en œuvre de la voie lente, plusieurs alternatives sont possibles. L'une prévoit de remettre à neuf l'entièreté du parcours cyclable en béton afin d'avoir une cohérence sur l'entièreté de la voie lente. L'autre prévoit de faire état des cheminements actuelles afin de maintenir/réparer simplement les portions peu dégradées via un empierrement de propreté et de refaire celles trop dégradées en béton. Cette dernière alternative peut également permettre de diminuer les coûts relatifs à la mise en œuvre de la voie lente.

2. Justification du projet

La mobilité douce est un thème qui a souvent été mis en évidence par la population, particulièrement pour ses dimensions utilitaire et de loisirs, et pour son aspect positif sur l'environnement et la santé.

La commune dispose en effet d'un potentiel important en termes de développement de voies lentes, notamment grâce à un réseau de voiries internes constitué de chemins de remembrement traversant la commune.

Une dorsale de voie lente existe déjà sur la commune, reliant d'une part Lavacherie à Amberloup et d'autre part, Amberloup à Tillet. Afin de continuer cette dorsale et de relier les villages au sud de la commune, l'aménagement des chemins de remembrement disponibles est apparu tout à fait opportun étant donné que leur traversée permet de relier Tillet à Pinsamont et Magerotte.

La voie lente ainsi achevée permettra aux habitants un recours plus important aux déplacements doux et permettra de proposer aux touristes un mode alternatif de déplacement pour découvrir le territoire.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|--|
| Objectifs | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |
| | Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie |
| | Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré |

Plusieurs effets sont attendus :

- Diminuer la dépendance à la voiture pour les petits trajets
- Découvrir les paysages de la commune et sensibiliser à la mobilité durable
- Réduire les émissions de CO2
- Renforcer les services offerts à la population
- Augmenter l'attractivité du territoire

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :


- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Favoriser le déplacement doux ; Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux ; Planifier un entretien régulier et efficace des sentiers communaux ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur ;
- **Parc naturel des deux Ourthes** : Contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★★ Santé des utilisateurs – développement accru de liens entre les villages |
| ENVIRONNEMENT | ★★★ Amélioration du cadre de vie des habitants - |
| ÉCONOMIE | ★★ Développement de l'attractivité du territoire et retombées indirectes liées au tourisme |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

| | |
|---|---|
|  | <p>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p> |
|---|---|

5. Localisation et statut

- **Localisation** : Voir tracé
- **Statut de propriété** : Domaine public
- **Statut au plan de secteur** : Zones agricole, habitat à caractère rural et espaces verts

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Sainte-Ode
- **Partenaires** : Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme du Pays de Bastogne, Les amis du rail, Tous à pied
- **Sources de financement** : RW – Développement rural (1. Bâtiments de services / Mobilité douce / Taux de subvention de 80 % / Assiette de subvention maximum : 850.000 € / Plafond de subvention : 680.000 €

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé le projet comme prioritaire étant donné l'importance de trouver des alternatives à la voiture et de promouvoir un tourisme vert.

État du dossier

La liaison a été identifiée sur le terrain.

Programme des travaux et/ou aménagements

Reprofilage de l'empierrement existant + nouveau revêtement en béton sur 3m de large et mise à niveau des accotements, pour les chemins en empierrement en bon état. (**Solution 1**)

Terrassement sur 60cm de profond + fondation en empierrement + nouveau revêtement en béton sur 3m de large avec mise à niveau des accotements, pour les chemins en mauvais état. (**Solution 2**)

Alternative au béton :

Reprofilage de l'empierrement existant + 10 cm d'empierrement et 10 cm de gravier stabilisé sur 3m de large avec mise à niveau des accotements, pour les chemins en empierrement en bon état. Coût estimé à **154€/m** de voirie (**Solution 1 bis**)

Terrassement sur 60cm de profond + fondation en empierrement + 10 cm d'empierrement et 10 cm de gravier stabilisé sur 3m de large avec mise à niveau des accotements, pour les chemins en mauvais état. Coût estimé à **256€/m** de voirie (**Solution 2 bis**)

Planification

- Démarches administratives
- Réalisation des travaux

Démarches administratives à réaliser

Obtention des permis nécessaires à la réalisation de la liaison.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Promotion du tracé et actions de sensibilisation à la propreté et à l'entretien du tronçon.

8. Estimation globale du coût

Estimation des travaux :

| Détails par coûts | Solution retenue | Montant |
|---|--------------------------------|----------------------|
| Tronçon Tillet-> Rue Hubermont | Solution 1 (355€/m) 1.280 m | 454 400€ |
| Tronçon pour le début du chemin à l'entrée d'Acul | Solution 1 (355€/m) 165 m | 58 575€ |
| Tronçon suite du chemin vers ferme de Pinsamont | Solution 2 (450€/m) 500 m | 225 000€ |
| Tronçon Pinsamont -> Cimetière | Solution 1 (355€/m) 2.250 m | 798 750€ |
| Tronçon à l'arrière du cimetière vers Magerotte | Solution 2 (450€/m) 420 m | 189 000€ |
| Coût travaux | | 1 725 725€ |
| Honoraires | | 120 800€ |
| Total HTVA | | 1 846 525€ |
| TVA (21 %) | | 387 770.25€ |
| Total TTC | | 2 234 295.25€ |

Projet rémunérateur : non

Répartition des coûts :

| Estimatif des travaux | Part DR | Part Communale |
|-----------------------|-----------------|----------------------|
| 2 234 295,25€ | 680 000€ | 1 554 295,25€ |

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Réalisation de la liaison Tillet-Magerotte | 1 | Commune de Sainte-Ode |
| Connexion effective et praticable pour tous les usagers | 1 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|--------------------------------------|---|
| Enquête de fréquentation (ou comptage) | Fréquentation hebdomadaire régulière | Commune de Sainte-Ode, Syndicat d'Initiative |

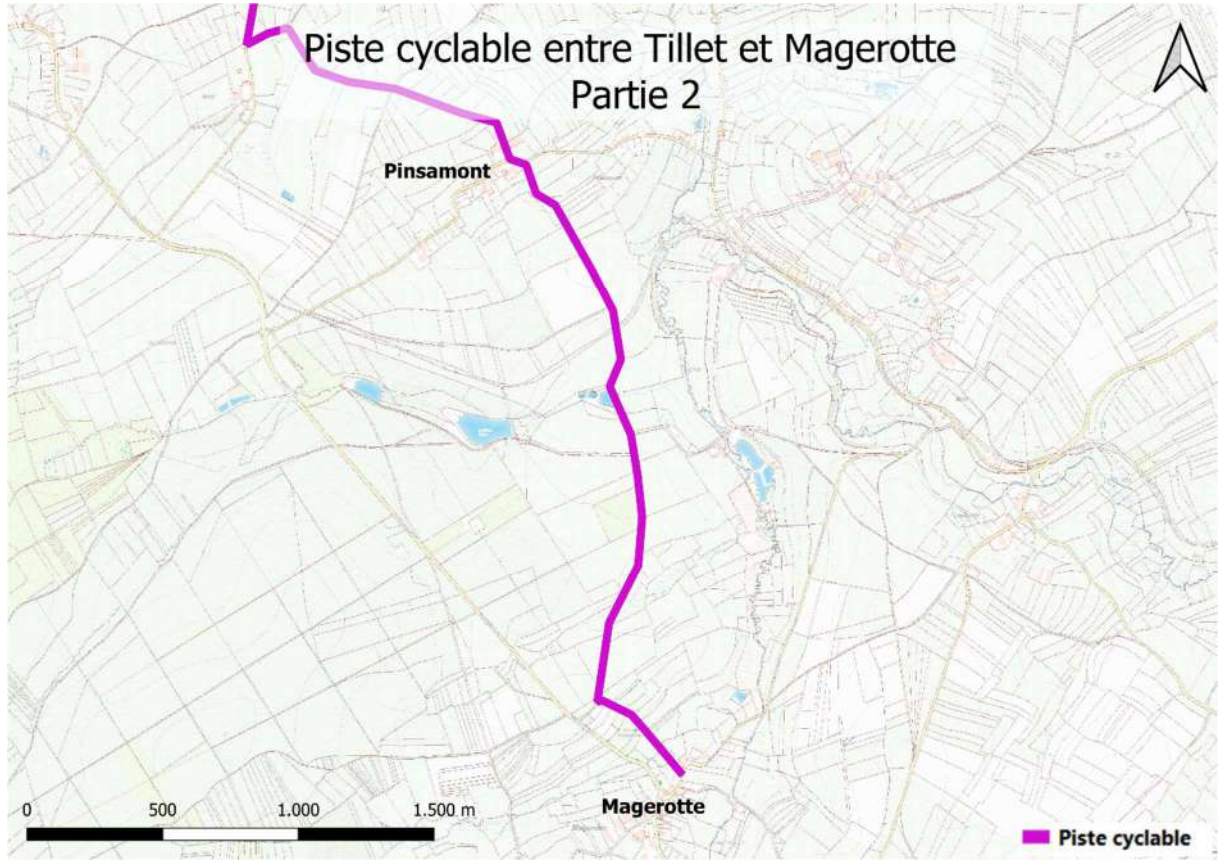
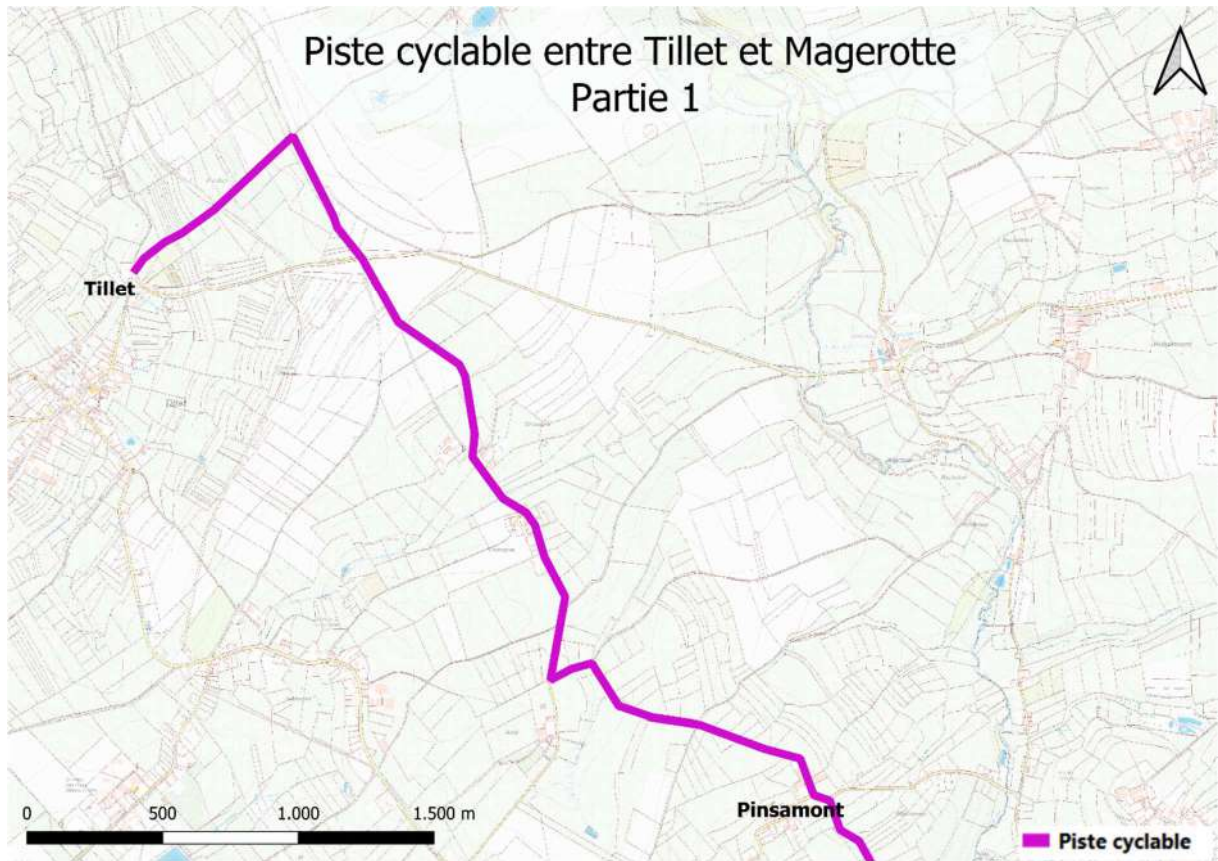
10. Annexes

1. Plan de situation
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
3. Dossier photographique
4. Etat des lieux
5. Notice évolutive
6. Projets de même fonction

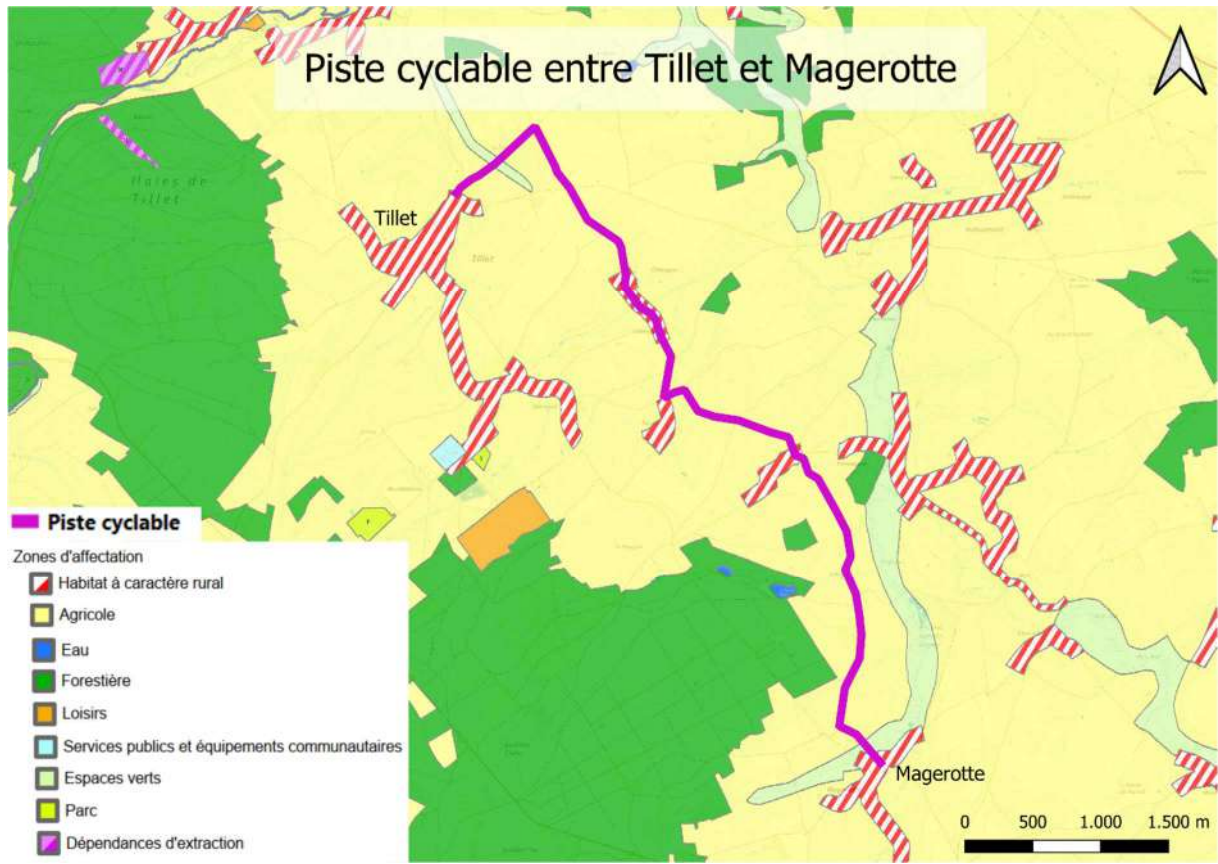
Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral



Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur



Annexes 3 et 4 : Reportage photographique et état des lieux



Annexe 5 : Notice évolutive – Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)****Contraintes naturelles existantes :**

Le relief

Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :

Zone d'habitat à caractère rural, zone agricole, zone d'espace vert au plan de secteur.

Pas de contrainte spécifique identifiée.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**- Éléments quantitatifs généraux du dossier :**

- Superficie totale de la parcelle : 4,615 km
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : /
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : /

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Le niveau d'égouttage n'a pas encore été sondé à ce jour. Cela sera étudié au moment de l'avant-projet.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**- Exemples de points d'attention :**

- Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
- Isolation des bâtiments : /
- Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
- Citerne d'eau de pluie : /
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**- Exemples de points d'attention :**

- Coûts/m : 484,137€/m
- Coûts/personnes impactées : 838,384€/hab (2665 hab au sein de la commune)
- Etudes de différentes alternatives : 1 alternative prévoit un revêtement différent en fonction du relief pour diminuer les coûts.
- Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Liaison qui permet de sensibiliser les riverains au contexte et aux paysages environnants

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) 4,615 km (chemin de 3m de large)
 - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) : /

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Projet dédié aux cyclistes mais également accessible aux piétons.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
 - Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
 - Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : le projet permettra aux associations de maintenir et de renforcer les activités existantes

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?

Positif car il permettra aux riverains de pouvoir traverser les villages à vélo de manière sécurisée. Une manière pour eux de voir leur commune sous un autre angle. Négatif dans le sens où il faudra imperméabiliser le tronçon pour qu'il soit carrossable et praticable.

Impact sur le voisinage ?

Pas d'impact

Mesures envisagées ?

/

Annexe 6 : Projets de même fonction

Deux voies lentes existantes forment une dorsale qui traverse la commune du Nord au Sud :

- Liaison 1 : Lavacherie – Amberloup
- Liaison 2 : Amberloup – Tillet

| | |
|--|---|
| Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : Tous les villages (c) Descriptif : Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire | Fiche n° M-P3 |
| | Priorité : Lot 1 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION D'UN PARCOURS LUDIQUE VALORISANT LE CADRE NATUREL DU TERRITOIRE

1. Description du projet

Divers points d'intérêt majeurs du territoire ont été identifiés par la CLDR et des acteurs de référence (Contrat de rivière, Parc naturel, Syndicat d'Initiative et Maison du Tourisme) : la vallée du Laval avec le pont de Fosset, la forêt de Freyr, la réserve naturelle de Magery, la réserve naturelle d'Orti, le rocher du coucou, à Tillet sur l'allée des Hêtres, à Tonny sur le dessus du village et la croix de Rechrival.

Le projet consiste à créer un parcours ludique qui relie ces points d'intérêts naturels, historiques, architecturaux et paysagers. Différents aménagements seront intégrés en lien avec le cadre naturel exceptionnel de la commune. Il est important qu'ils aient une cohérence graphique entre eux et soient en lien avec l'identité de la commune. Ces aménagements seront diversifiés en fonction des lieux, avec par exemples des panneaux d'informations didactiques pour les enfants, un parcours sensoriel, une aire d'écoute et de vision en forêt, etc.

D'autre part, il faut que ces points puissent être accessibles pour les randonneurs qui parcourent l'ensemble du circuit mais également pour ceux qui empruntent seulement certains tronçons et passent par ces sites.

Dans un premier temps, certains membres de la CLDR se sont rendus sur le terrain afin de tester le projet de circuit évoqué en réunion. Leur proposition consiste en une boucle qui passe par les points suivants (voir cartes en annexe) où des aménagements seront créés :

- La réserve d'Orti (aller-retour vers le barbecue possible)
- Forêt freyr : aménagement d'une aire d'écoute et de vision
- Pont de Fosset (petit aller-retour à effectuer pour voir le pont) : installation de jeux sur la rivière
- Houmont (site de mémoire et vitrail) : panneau d'information
- Magery : panneau d'information
- L'allée de Beauplateau : panneau d'information
- Barrière Hinck (site de mémoire) : panneau d'information
- Hubermont (site de mémoire) : panneau d'information
- Le rocher du coucou : aménagement d'un point de vue
- La bonne dame : création d'un parcours sensoriel
- Tillet (la pierre du Gayet) : panneau d'information

Dans un deuxième temps, une analyse de ce qui existe déjà a été effectuée. Il existe en effet une boucle touristique appelée « Grand Tour – Entre l'Ourthe et le Laval », plus ou moins similaire au tracé de la CLDR, qui passe par les points d'intérêt majeurs identifiés.

2. Justification du projet

Sainte-Ode regorge de ressources naturelles et de points d'intérêt que les citoyens aimeraient davantage mettre en valeur afin d'attirer les touristes, tout en confortant un tourisme vert et intégré au territoire, c'est-à-dire adapté au contexte rural et à la vie de sa population.

La création d'un parcours ludique mettant en évidence les richesses naturelles, patrimoniales, architecturales et paysagères de la commune correspond à cette ambition. En outre, les citoyens eux-mêmes pourront profiter de l'opportunité de redécouvrir leur commune et ses atouts particuliers d'une nouvelle manière, ce qui renforcera leur sentiment d'appartenance au territoire.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|---|
| Objectifs | Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré |
| | Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie |

Plusieurs effets sont attendus :

- Préservation et valorisation des paysages
- Sauvegarde et protection du patrimoine naturel et architectural
- Renforcement de l'identité « nature » de la commune
- Valorisation de l'image et de la visibilité touristiques de Sainte-Ode
- Création de nouvelles activités et infrastructures touristiques
- Mise en valeur et entretien du réseau de chemins

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :



- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Maintenir une politique touristique dynamique et cohérente basée sur le tourisme vert ; Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux ; Développer la reconnaissance du patrimoine local, d'y encourager l'accès et d'en assurer la préservation ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives ; Valoriser les ressources naturelles pour tendre vers un territoire plus résilient ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PndO)** : Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★★ Création d'un circuit identitaire mettant en lien les habitants et leur territoire |
| ENVIRONNEMENT | ★★★ Protection et valorisation de l'environnement – Sensibilisation aux richesses naturelles du territoire |
| ÉCONOMIE | ★★ Mise en valeur touristique - Retombées liées à l'attractivité accrue du territoire (hébergements, restaurants, attractions) |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

| | |
|--|---|
|  | Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres. |
|  | Objectif 3 : Bonne santé et bien-être Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. |

5. Localisation et statut

- **Localisation** : Territoire communal
- **Statut de propriété** : Public et privé
- **Statut au plan de secteur** : Agricole, forestier, habitat à caractère rural, espaces verts

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme
- **Sources de financement** : RW – Développement rural (5 Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des types 2 et 3 / Taux de subvention de 60 % / Assiette de subvention maximum : 500.000 € / Plafond de subvention : 300.000 €
Des financements complémentaires pourraient être sollicités auprès de différentes instances : CGT, Petit Patrimoine Populaire Wallon, etc.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé le projet comme prioritaire étant donné l'importance de valoriser les ressources naturelles et de promouvoir un tourisme vert.

État du dossier

- Les points d'intérêt majeurs ont été identifiés par la CLDR
- Le premier parcours a été testé par deux membres de la CLDR

Programme des travaux et/ou aménagements

Réalisation du balisage (physique et numérique).

Travaux d'aménagement et de mise en valeur des sites via des équipements.

Planification

- Désignation d'un auteur de projet
- Démarches administratives
- Réalisation des travaux
- Création d'un support d'informations sur l'HoReCa et les logements disponibles pour les randonneurs

Démarches administratives à réaliser

Autorisation nécessaire aux travaux à obtenir (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

- Un entretien du chemin et des éléments créés le long du parcours devra être réalisé régulièrement ;
- Le parcours devra être surveillé régulièrement afin d'assurer son bon usage et un passage continu facilement accessible pour les utilisateurs ;
- La promotion accrue du parcours.

8. Estimation globale du coût

Estimation des travaux :

| Détails par coûts | Montant |
|--------------------------------|---------------------|
| Balilage physique et numérique | 72.750 € |
| Aménagement des sites | 480.000 € |
| Honoraires | 28.000 € |
| Total HTVA | 580.750 € |
| TVA (21 %) | 121.957,50 € |
| Total TTC | 701.957,50 € |

Projet rémunérateur : oui (en cas de vente des supports cartographiques par exemple)

Répartition des coûts :

| Estimatif des travaux | Part DR | Part Communale |
|-----------------------|-----------|----------------|
| 701.957,50 € | 300.000 € | 401.957,50 € |

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|--------------|---|
| Création d'un parcours | 1 | Commune de Sainte-Ode |
| Insertion d'éléments ludiques aux points d'intérêt | 10 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--------------------------|--------------|---|
| Vente de cartes | 50/an | Syndicat d'Initiative |
| Utilisation du parcours | 500/an | Syndicat d'Initiative |

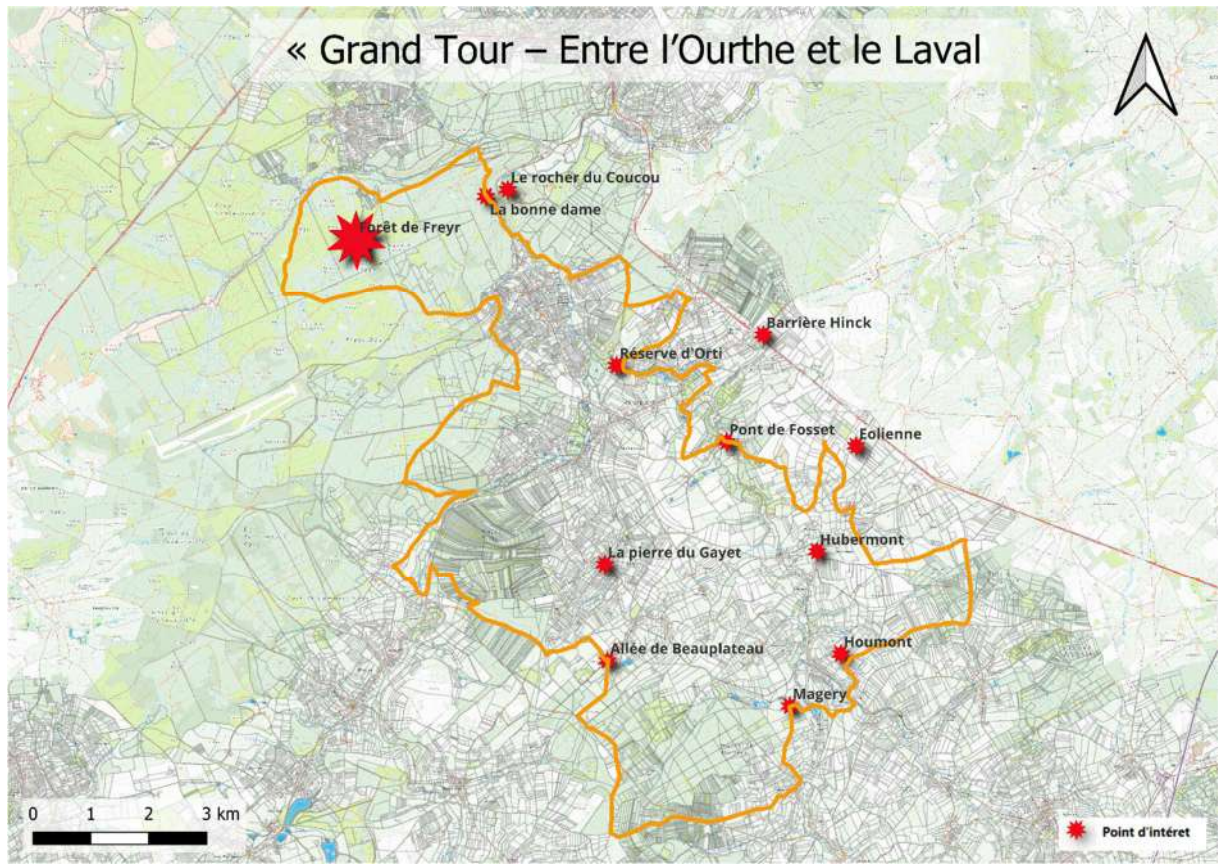
10. Annexes

1. Plan de situation
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
3. Cartographie des tracés étudiés
4. Reportage photographique et état des lieux
5. Notice évolutive
6. Projets de même fonction

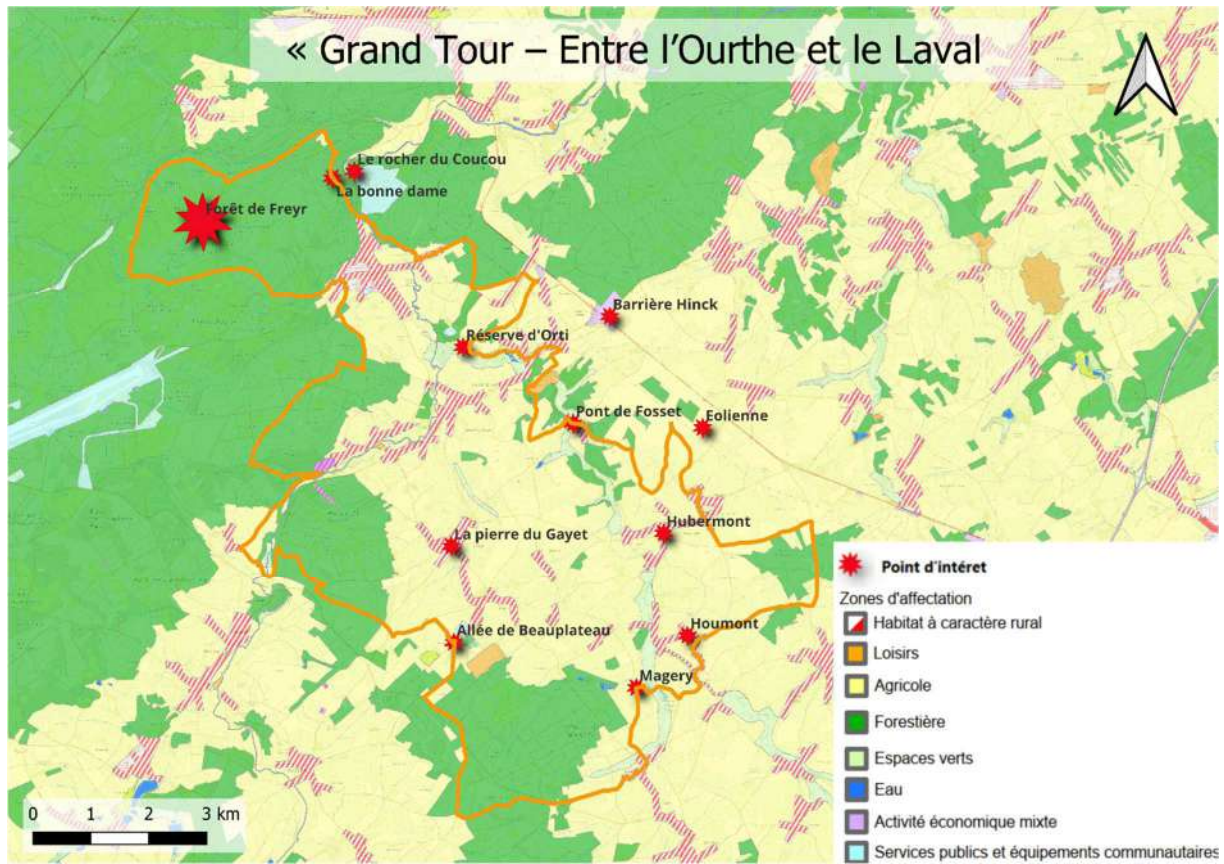
Annexe 1 : Plan de situation



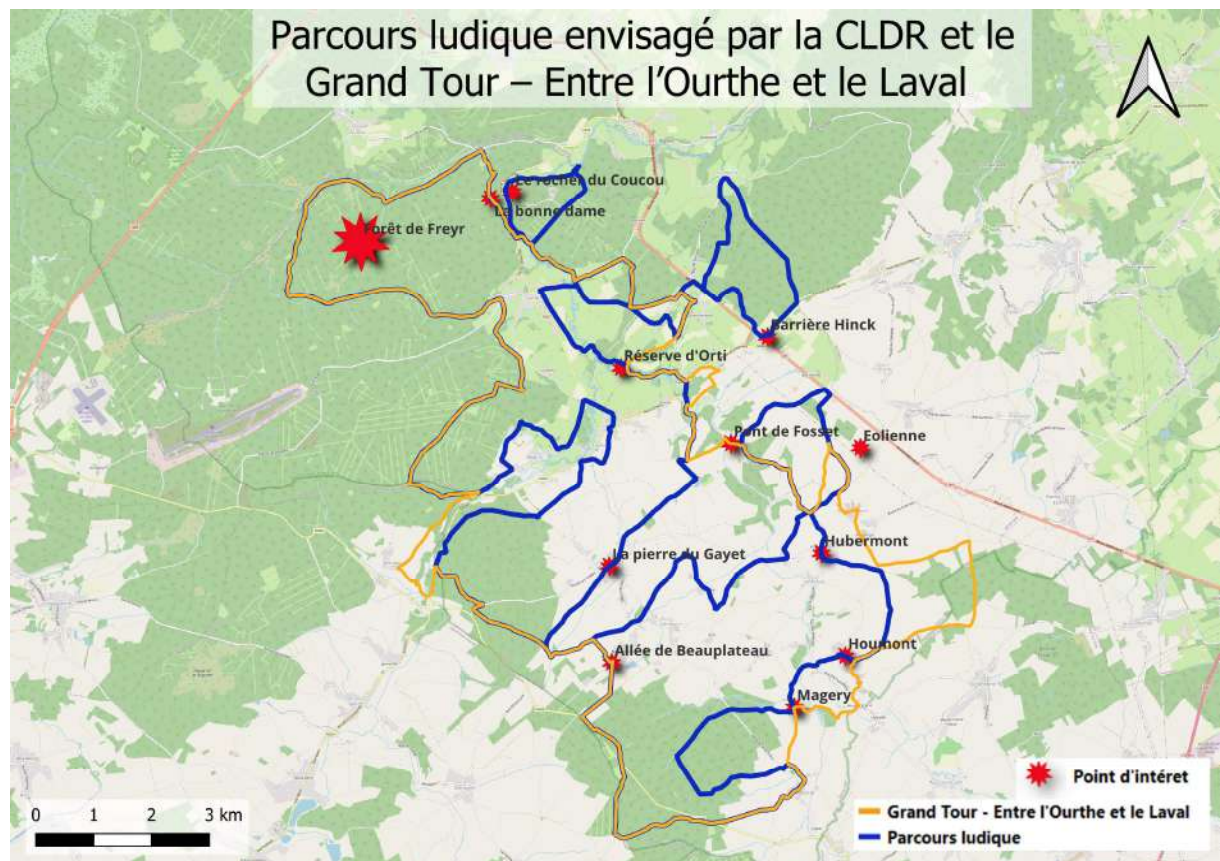
Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral



Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur



Annexe 3 : Cartographie des tracés étudiés



Annexes 4 et 5 : Reportages photographiques et Etat des lieux







Point de vue réserve d'Orti



Point de vue réserve d'Orti



Point de vue réserve d'Orti



Point de vue réserve d'Orti



Point de vue réserve d'Orti



Point de vue allée « beau plateau »



Point de vue allée « Beau plateau »









Point de vue à Houmont



Point de vue à Magery



Pierre du Gayet



Pierre du Gayet



Pierre du Gayet

Annexe 6 : Notice évolutive**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**Contraintes naturelles existantes :

Aucune contrainte naturelle n'a été identifiée.

Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :

Le parcours traverse des zones d'habitat à caractère rural, zone agricole et zone forestière au plan de secteur.

Pas de contrainte spécifique identifiée.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**-** Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 90 km
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : /
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : /

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Le niveau d'égouttage n'a pas encore été sondé à ce jour. Cela sera étudié au moment de l'avant-projet.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**-** Exemples de points d'attention :

- Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
- Isolation des bâtiments:/
- Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
- Citerne d'eau de pluie:/
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**-** Exemples de points d'attention :

- Coûts/m : 7,8€/m
- Coûts/personnes impactées : 263,4 €/hab (2665hab au sein de la commune)
- Etudes de différentes alternatives : Pas d'alternative
- Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants et valorise le patrimoine culturel et paysager de la commune

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Valorisation du patrimoine paysager et culturel de la commune – sensibilisation des paysages de Sainte-Ode

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - o Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) : pas de nouvelle surface imperméable
 - o Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) : /

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le parcours est dédié aux piétons dans le cadre de randonnées. Certains tronçons peuvent être accessibles aux cyclistes.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
 - o Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
 - o Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : le projet permettra aux associations de maintenir et de renforcer les activités existantes

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?

Impact positif – Valorisation des paysages de Sainte-Ode

Impact sur le voisinage ?

Pas d'impact

Mesures envisagées ?

Aménagements/ mobiliers valorisant le paysage et les différents points de vues

Annexe 6 : Projets de même fonction

Bien que le territoire communal soit traversé par de nombreux itinéraires de promenades balisées, il n'existe aucun projet de ce type.

| | |
|--|---|
| Aménagement de la traversée d'Amberloup (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : Amberloup (c) Descriptif : Aménagement de la traversée d'Amberloup | Fiche n° M-P4 |
| | Priorité : Lot 1 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE D'AMBERLOUP

1. Description du projet

Le projet proposé vise à aménager la traversée d'Amberloup, plus précisément le tronçon d'environ 1,8km se situant rue de la vallée de l'Ourthe.

Objectifs :

Les habitants souhaitent que la traversée soit aménagée de telle sorte qu'elle soit plus sécurisée pour les différents usagers, que la vitesse soit ralentie sur l'ensemble du tronçon et qu'elle retrouve une réelle identité. Ils souhaitent également qu'une réflexion soit établie sur la potentialité de recréer des espaces verts ou des lieux de rencontre en bordure de voirie.

Tout ceci en tenant compte des différentes contraintes présentes au sein de la traversée, notamment l'étranglement de la voirie sur certaine portion de la traversée, le peu de propriétés communales disponibles en bordure de voirie ou encore les nombreux accès aux propriétés privées pour lesquelles une attention particulière doit être établie afin de ne pas les entraver.

Projet :

Cette traversée est repensée dans sa globalité afin de garantir une continuité végétale et sécurisante pour ses différents usagers.

Pour commencer, il est préférable d'étendre la zone 50, présente actuellement au niveau de l'église, à l'entièreté du tronçon d'étude.

Les deux carrefours sont aménagés de sorte qu'ils soient apparentés à des portes d'entrées/sorties du village. Pour ce faire, nous avons pensé à la création de 2 faux plateaux en schlamm rouge marquant visuellement l'entrée et la sortie du village. Afin d'accentuer cet effet et de créer une continuité visuelle au sein de la traversée, un « fil rouge » en schlamm sur l'entièreté de la traversée entre les 2 carrefours d'entrée et de sortie.

Ensuite, la voirie est recalibrée afin de distinguer clairement l'espace « circulation des véhicules » de l'espace « circulation des usagers faibles ». En ce sens, un trottoir est présent d'un côté de la voirie pour permettre une traversée sécurisée continue aux piétons. En plus du trottoir, les traversées piétonnes sont sécurisées via des dispositifs d'îlots centraux au sein desquels les passages pour piétons sont sous forme d'un marquage blanc au sol devancés par un marquage en dalles podotactiles sur les trottoirs.

Ces dispositifs ne sont pas seulement sécurisants pour les piétons, ils permettent aussi d'avoir un impact positif en termes de vitesse de circulation, ainsi que maintenir une cohérence sur l'ensemble du tronçon d'étude.

Le côté de la voirie qui n'est pas utilisé en tant que trottoir est planté de petits arbres à intervalle régulier en évitant de gêner les accès des habitations. De cette manière, l'accotement assure une

continuité végétale, permettant ainsi de redonner une identité au village d'Amberloup en contrastant avec son côté très minéral actuel.

La végétation est également présente au sein des îlots de ralentissements mentionnés précédemment sous forme de plantations de massifs bas vivaces.

Concernant les stationnements, le parking qui fait face à l'église est redimensionné et réaménagé en différentes petites poches de parking entouré de végétation, près du cimetière et devant l'église.

Une poche de parking est également créée au sein de la frange bâtie mitoyenne au sud de l'église qui sert aux habitants qui n'ont pas d'espace au sein de leurs parcelles privées pour se garer.

Les arrêts de bus sont quant à eux remodernisés et réaménagés.

Aussi, deux pôles ont été identifiés comme étant des potentiels lieux de rencontres ou de convivialité au sein de la traversée. Le premier est la place de Sainte-Mère-Eglise et le second est le petit espace vert en face de l'église.

La place ayant déjà subi une rénovation il y a peu, il s'agit ici de s'attarder sur l'espace vert en face de l'église. Celui-ci est réaménagé en un petit square composé de plusieurs zones enherbées, quelques espaces arborés et de nouveaux modules de jeux, dans lequel les riverains peuvent venir se retrouver, se détendre ou venir jouer avec les enfants.

Enfin, en termes de mobilité cycliste, une liaison cyclable au sein du village d'Amberloup est prévue dans le cadre d'une autre fiche projet.

Au vu de l'espace de voirie disponible, une piste cyclable ne peut être aménagée au sein de la traversée d'Amberloup. La liaison cyclable est plus sécurisée et plus adaptée pour ces usagers.

2. Justification du projet

La CLDR a été mise à contribution en travaillant sur une grille d'analyse, définissant d'une part les endroits stratégiques à aménager, les fonctions, les caractéristiques etc. et, d'autre part, les attentes en termes d'équipements. Ce travail a permis de construire un projet ancré dans la vision et les attentes des habitants, en les mettant en perspective avec les aspects plus techniques des aménagements et la configuration des lieux.

Le village d'Amberloup est actuellement traversé par la N826, rectiligne et par moment assez large, favorisant une vitesse supérieure à celle qui est imposée. Le tronçon d'étude se trouve majoritairement en zone 70 hormis le centre du village qui est inscrit lui en zone 50.

La traversée bénéficie de très peu d'aménagement sécurisant ou ralentissant la circulation pour les différents usagers. En effet, la traversée est dépourvue de tout aménagement concernant les piétons et les cyclistes. Sans ces aménagements, le village perd progressivement en identité et en attractivité, d'autant plus qu'un seul espace public de convivialité significatif est existant.

En termes de ralentissement, un seul dispositif de rétrécissement double est présent à hauteur de l'église au sein du site d'étude. D'ailleurs, celui-ci semble être peu efficace face aux problèmes de vitesse identifiés par la CLDR dans le diagnostic partagé.

Concernant les stationnements, la plupart se situent dans les parcelles privées des riverains mais ceux ne bénéficiant pas d'espace de parking se garent sur les accotements de voirie.

Un grand parking public se trouve également en face de l'église. Bien qu'il soit utile pour les événements religieux, ce dernier semble mal positionné. En effet, il se trouve devant le seul espace vert du village et induit une ambiance d'insécurité dans le petit espace vert, n'invitant pas les riverains à l'utiliser.

Les arrêts de bus sont présents au nombre de 4 sur la traversée, 2 dans chaque sens de la circulation. Certains sont cependant mal localisés et parfois vétustes.

Au niveau du mobilier, notons la présence de lampadaires sur l'ensemble de la traversée en bordure de voirie. On retrouve également une table pique-nique et quelques modules de jeux au sein du petit espace vert. Enfin, des poubelles et des distributeurs de plats traiteurs se trouvent sur le parking qui fait face à l'église.

Quant à la signalétique horizontale et verticale, elle semble incomplète et mérite d'être complétée et actualisée afin que les automobilistes prennent pleinement conscience qu'ils rentrent dans un village « habité » induisant un ralentissement de leur part.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|--|
| Objectifs | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |
| | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |

Plusieurs effets sont attendus :

- Renforcer les centralités et l'aménité des espaces publics
- Lutter contre le phénomène d'insécurité routière
- Créer de la convivialité dans le village
- Renforcer l'identité du village

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux (trottoirs et signalisation adaptée).

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|---|
| SOCIAL | ★★★ Sentiment de sécurité – Développement de la convivialité au sein du village |
| ENVIRONNEMENT | ★★ Réduction de la vitesse et sécurisation de la traversée – Amélioration du cadre de vie |
| ÉCONOMIE | ★ développement nouvelles activités économiques |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

5. Localisation et statut

- **Localisation** : Amberloup
- **Statut de propriété** : Domaine public
- **Statut au plan de secteur** : Zone d'habitat à caractère rural

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : SPW Mobilité
- **Sources de financement** : RW – Développement rural (2. Espaces publics dédiés à la convivialité – Espaces partagés / Taux de subvention de 80 % / Assiette de subvention maximum : 500.000 € / Plafond de subvention : 400.000 €.
Un financement complémentaire auprès du SPW- Mobilité pourrait également être sollicité. Toutefois, lors de la réunion préalable, les représentants ont indiqué qu'il n'y avait actuellement aucun budget inscrit au plan d'investissement.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire car il répond aux besoins de mobilités, de sécurité, d'espaces de rencontre et de nouvelle identité du village.

État du dossier

- Rencontre avec le SPW et la commune afin de déterminer les possibilités d'aménagement
- Esquisse d'aménagement

Programme des travaux et/ou aménagements

- Aménagement de 2 faux plateaux en schlamm rouge aux carrefours d'entrée et de sortie du village
- Aménagement d'un « fil rouge » en schlamm continu entre les 2 carrefours
- Recalibrage de la voirie afin de déterminer clairement esp.voitures/esp.piétons
- Aménagement d'un trottoir continu du côté gauche de la voirie
- Aménagement d'îlots centraux (sécurisation des traversées piétonnes + ralentissement de la circulation)
- Intégration de végétation sur l'ensemble de la traversée
- Redimensionnement et réaménagement du parking face à l'église sous forme de petites poches de parking
- Aménagement d'une poche de parking au sein de la frange bâtie mitoyenne
- Réaménagement de l'espace vert en face de l'église

Planification

- Désignation d'un auteur de projet
- Démarches administratives
- Réalisation des travaux

Démarches administratives à réaliser

Autorisation nécessaire aux travaux à obtenir (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Assurer un entretien régulier des espaces et aménagements, garantir la propreté des lieux et vérification du respect du CSC.

8. Estimation globale du coût

Estimation des travaux :

| Détails par coûts | Montant |
|-----------------------------|----------------------|
| Aménagement de la traversée | 848.795€ |
| Espace de convivialité | 106.250€ |
| Parking | 20.900€ |
| Honoraires | 87.835,05€ |
| Total HTVA | 1.063.780,05€ |
| TVA (21 %) | 223.393,81€ |
| Total TTC | 1.287.173,86€ |

Projet rémunérateur : non

Répartition des coûts :

| Estimatif des travaux | Part DR | Part Communale |
|-----------------------|------------------|--------------------|
| 1.287.173,86€ | 400.000 € | 887.173,86€ |

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|-----------------------------|--------------|---|
| Aménagement de la traversée | 1 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Augmentation du sentiment de sécurité pour les villageois | + 50 % | Enquête (Commune de Sainte-Ode) |
| Augmentation du sentiment de sécurité pour les villageois | + 50 % | Compteur |

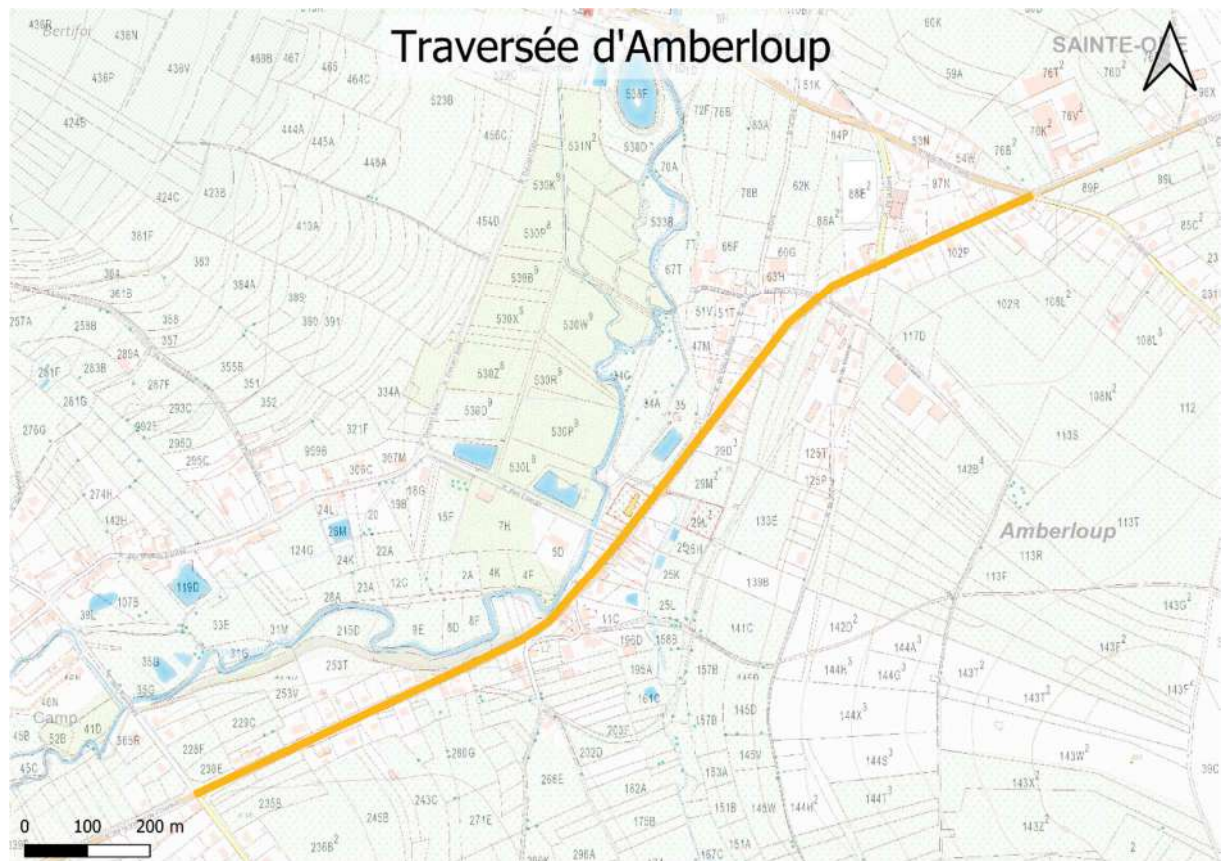
10. Annexes

1. Plan de situation
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
3. Dossier photographique
4. État des lieux
5. Esquisse
6. Zoom Esquisse
7. Notice évolutive
8. Projets de même fonction

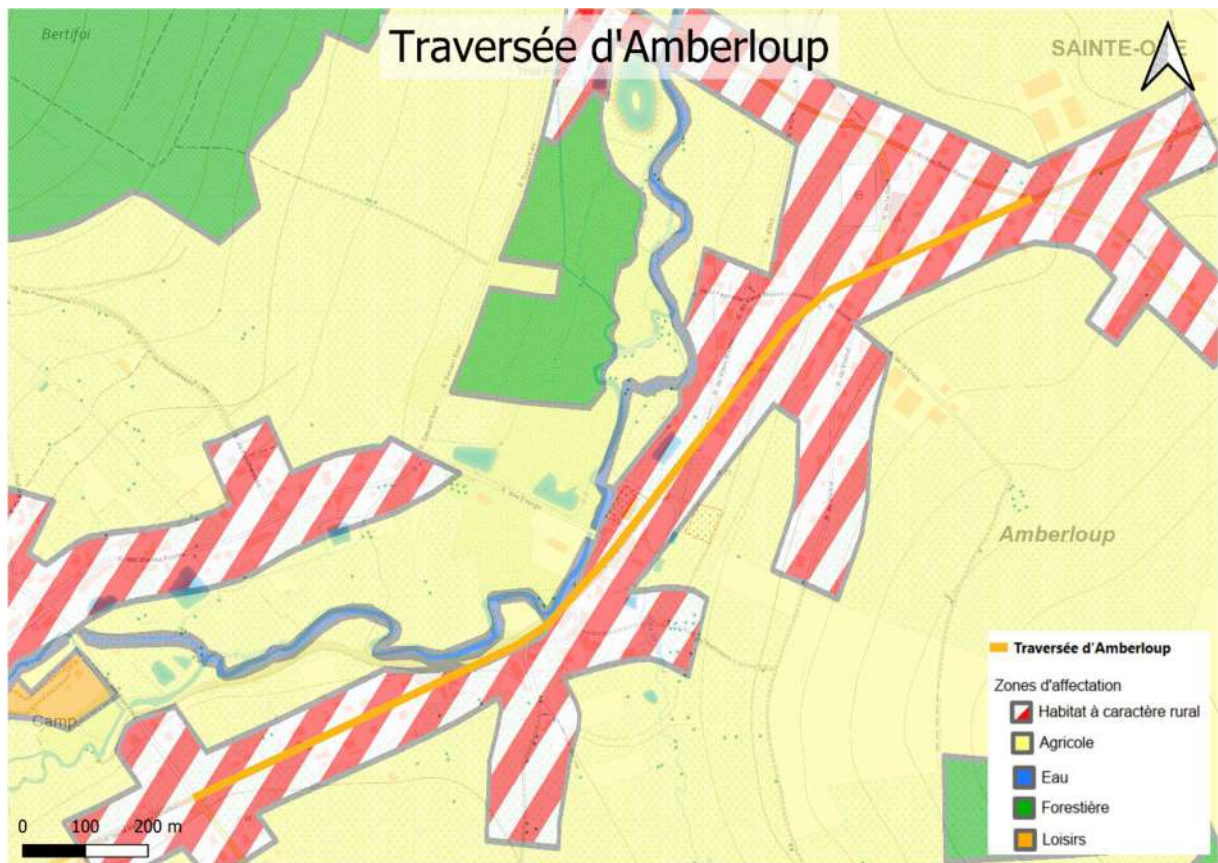
Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral



Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur



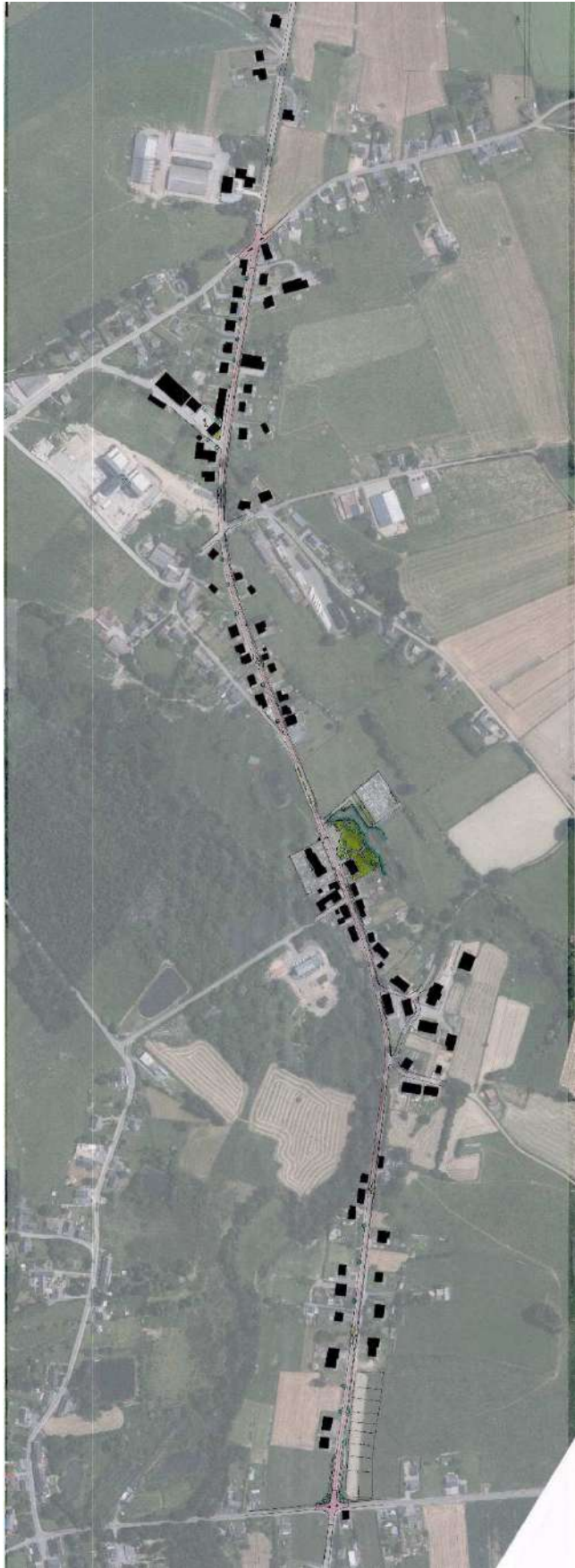
Annexe 3 : Reportage photographique



Annexe 4 : Etat des lieux



Annexe 5 : Esquisse

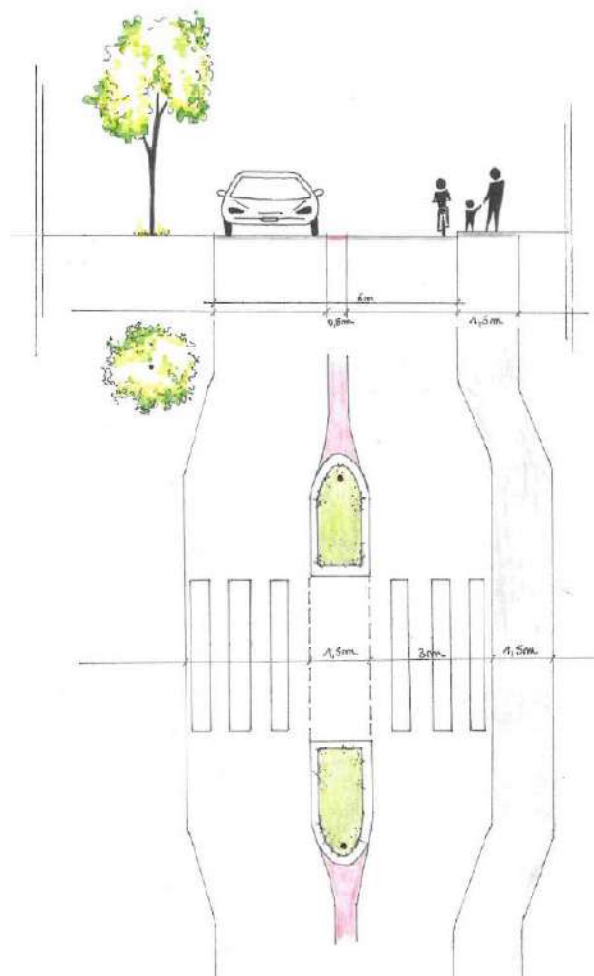


Annexe 6 : Zoom esquisse

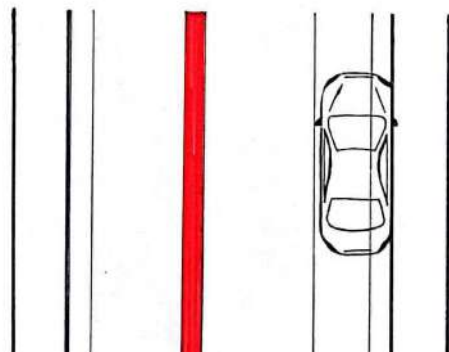
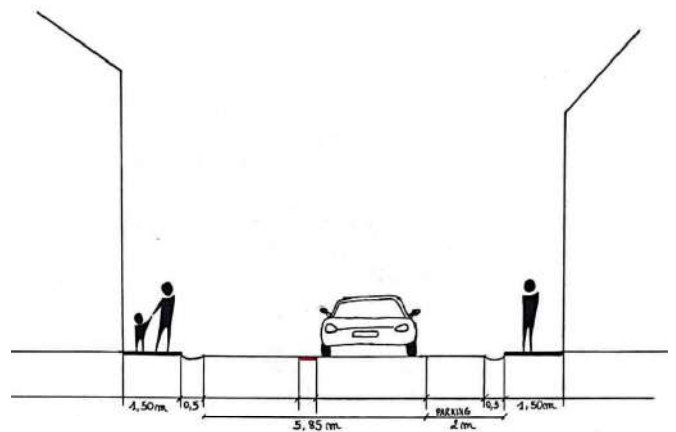




Coupes :



Coupe type aménagement îlot central



Coupe aménagement parking au niveau des maisons mitoyennes

Annexe 7 : Notice évolutive**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)****Contraintes naturelles existantes :**

Le relief

Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires :

Habitat à caractère rural, Pas de contrainte spécifique identifiée.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : environ 1,8 km
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : /
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : /

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Le niveau d'égouttage n'a pas encore été sondé à ce jour. Cela sera étudié au moment de l'avant-projet.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :

- Utilisation des énergies renouvelables : non défini à ce jour
- Isolation des bâtiments : /
- Energie grise et durabilité des matériaux : non défini à ce jour
- Citerne d'eau de pluie : /
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : non défini à ce jour
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : non défini à ce jour

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :

- Coûts/m : 715,1€
- Coûts/personnes impactées : 482,1€ (2665hab de la commune)
- Etudes de différentes alternatives : Pas d'alternative
- Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond à des besoins importants de la part des habitants suivi d'une très forte utilisation et fréquentation

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Le projet prévoit de planter plusieurs arbres afin de créer une continuité végétale.

Les nouveaux aménagements pour les parkings prévoient d'être infiltrant.

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :

- Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...) : les surfaces imperméables évoluent légèrement afin de créer un trottoir en pavés à côté de la voirie.
- Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) : parkings en dalles gazons

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet prévoit de sécuriser les automobilistes et les piétons en recalibrant la voirie, en réaménageant les espaces publics et les arrêts de bus. L'espace vert est accessible au PMR.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :

- Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
- Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : le projet permettra aux associations de maintenir et de renforcer les activités existantes

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?

Impact positif – amélioration de l'intégration de la traversée dans son contexte environnant.

Impact sur le voisinage ?

Impact positif – sécurisation de la circulation piétonne et aménagement d'un nouvel espace de convivialité

Mesures envisagées ?

Mise en place de végétation

Annexe 8 : Projets de même fonction

Sans objet – pas de projet existant d'objectifs et d'ampleur identiques

| | |
|--|---|
| Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales | Fiche n° IM-P1 |
| | Priorité : Lot 1 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

SOUTIEN À L'ÉCOLE DU DEHORS ET PROPOSITION D'ALTERNATIVES PÉDAGOGIQUES AUX ÉCOLES COMMUNALES

1. Description du projet

L'école de Rechrival a lancé récemment l'école du dehors, une alternative pédagogique favorisant les contacts avec et par la nature dans l'apprentissage des fondamentaux. Le projet consiste à développer des alternatives de ce type dans les trois autres écoles. Elles pourraient prendre la forme de classes du dehors mais d'autres possibilités peuvent être envisagées, telles que les pédagogies Montessori et Freinet, qui mettent en avant les enfants comme acteurs de leur apprentissage.

Un groupe de réflexion pourrait être créé dans le projet avec l'école de Rechrival (afin de capitaliser sur leur expérience), des membres des autres structures scolaires et des parents intéressés par le développement d'alternatives pédagogiques. Ce groupe pourrait faire office de relais entre les écoles, les parents et la commune, et ainsi favoriser les échanges entre tous les acteurs concernés par l'évolution des écoles communales.

2. Justification du projet

La commune compte quatre écoles fondamentales sur son territoire, une à Lavacherie, une à Tillet, une à Sprimont et une à Rechrival. Depuis 2012, toutes les écoles hormis celle de Rechrival ont vu leur nombre d'élèves augmenter. Cette situation est liée à la présence du centre Croix-Rouge et du centre MENA à Beauplateau.

Concernant l'offre en services au sens large du terme, bien qu'elle soit actuellement développée au sein de la commune, elle devrait être améliorée et renforcée d'une part au regard de la croissance et de l'évolution démographique projetées d'ici 2035, et d'autre part pour la jeunesse qui se renforce actuellement sur le territoire.

Le maintien des structures scolaires est dans ce cadre un enjeu crucial pour la vie communale et villageoise. Proposer des pédagogies alternatives, telle que l'école du dehors à Rechrival, pourrait contribuer à rendre les écoles plus attractives, et de ce fait, assurer leur maintien.

Les écoles sont également cruciales pour la vie villageoise et les liens sociaux qui gravitent autour de ces structures. Le diagnostic a mis en évidence l'importance de la cohésion sociale qu'il est prioritaire de favoriser sur la commune. Le projet répond donc à autre enjeu crucial qui relève de la consolidation des liens sociaux et du sentiment d'appartenance au territoire qu'ils favorisent.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|--|
| Objectifs | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |
| | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |

Plusieurs effets sont attendus :

- Renforcer les services offerts à la population
- Maintenir les écoles de villages
- Augmenter l'attractivité du territoire

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Encourager les pédagogies individualisées et différenciées ainsi que la détection des troubles d'apprentissage ; Aider les écoles à s'ouvrir sur la société ; Maîtriser aujourd'hui les apprentissages de base (lire, écrire, compter) pour être meilleurs demain ; Développer un environnement de qualité adapté au travers d'une amélioration permanente des infrastructures ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★★★ Maintien des écoles et de la vie sociale liée à la scolarité dans les villages |
| ENVIRONNEMENT | ⊕ |
| ÉCONOMIE | ★★★ Attractivité du territoire et retombées indirectes |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊕ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Écoles de Rechrival, Sprimont, Lavacherie et Tillet

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Associations de parents, PO scolaires et personnels enseignants

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Au vu du manque d'attractivité des écoles de la commune, les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire.

État du dossier

L'école du dehors existe déjà à Rechrival.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Mise en place d'un groupe de travail.

Définition et mise en place des alternatives.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations et agréments nécessaires

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront essentiellement nécessaires (0,25 ETP).

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|-------------------------------------|--------------|---|
| Pédagogie alternative mise en place | 1 par école | Commune de Sainte-Ode |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|---------------------|--|
| Nombre d'élèves inscrits dans les écoles | + 20 % | Commune de Sainte-Ode |

10. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Développement d'achats groupés « énergie » pour les citoyens (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Développement d'achats groupés « énergie » pour les citoyens | Fiche n° IM-P2 |
| | Priorité : Lot 1 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

DÉVELOPPEMENT D'ACHATS GROUPÉS « ÉNERGIE » POUR LES CITOYENS

1. Description du projet

Avec l'aide de l'éco-passeur, le projet est de rassembler un maximum de citoyens pour négocier des achats « énergie » (combustible, matériaux isolants, systèmes plus économes en énergie ou valorisant les énergies renouvelables...) à prix compétitifs.

En effet, un achat groupé d'énergie vise à rassembler le plus de citoyens possible afin d'acheter de l'énergie sur le marché à des prix avantageux. Trois parties sont impliquées dans l'organisation des achats groupés : les initiateurs, les organisateurs et les fournisseurs d'énergie. Ensemble, ils concluent des accords concernant les responsabilités et les compensations financières. Celles-ci sont en effet à définir en fonction notamment du nombre de bénéficiaires et de personnes engagées dans les achats groupés. La force du groupe ainsi créé permet de négocier des réductions auprès des fournisseurs de gaz et d'électricité et ainsi de réaliser de belles économies pour les ménages.

Le prix compétitif acquis avec les négociations ne prend pas toujours en compte la source de l'énergie (verte ou pas). La CLDR décidera lors de la mise en œuvre du projet si elle émet des conditions concernant l'aspect vert ou non de l'énergie achetée par le groupe.

2. Justification du projet

La commune de Sainte-Ode s'est inscrite dans une démarche proactive en matière énergétique qu'elle entend bien pérenniser et renforcer au bénéfice des pouvoirs publics et des citoyens. Toutefois, pour ces derniers, le coût personnel de leur consommation reste trop élevé et ils souhaitent s'engager dans une dynamique de groupe afin de réduire les coûts. Dans ce sens, le développement d'achats groupés correspond aux objectifs poursuivis par les habitants et s'intègre à la stratégie du PCDR.

D'autre part, le développement d'achats groupés nécessite d'échanger des informations, de se coordonner et de s'organiser à plusieurs, ce qui crée des échanges et de la cohésion entre les citoyens. De manière indirecte, la mise en œuvre concrète du projet répond donc à l'objectif spécifique qui vise à consolider les liens sociaux et intergénérationnels dans la commune.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|---|
| Objectifs | Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie |
| | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |

Plusieurs effets sont attendus :

- Développer le recours aux énergies renouvelables

- Réduire la dépendance énergétique
- Réduire les émissions de CO₂
- Développer l'esprit citoyen et promouvoir les actions citoyennes

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :



- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Respecter les engagements découlant de notre adhésion à la Convention Mondiale des Maires pour le climat c'est-à-dire à nous engager, aux côtés de 7755 autres collectivités locales, à soutenir la mise en œuvre de l'objectif européen de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Accueillir les porteurs de projets et les accompagner ou les orienter vers les partenaires utiles ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★★★ Liens et échanges sociaux favorisés par les achats groupés |
| ENVIRONNEMENT | ★★★ Réduction de la dépendance énergétique |
| ÉCONOMIE | ★★★ Favorable à l'économie des habitants |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

| | |
|---|---|
|  <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> | <p>Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.</p> |
|  <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> | <p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.</p> |

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune et groupement citoyens
- **Partenaires** : Eco-passeur et Parc naturel

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire au vu du coût actuel de l'énergie et la nécessité de trouver de trouver des solutions pour réduire les dépenses énergétiques des habitants.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Mise en place d'un groupe de réflexion.

Prise de contact avec les fournisseurs.

Etablissement du cahier des charges et des conditions d'achats.

Etablissement du groupement d'achats.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Veiller à une répartition équilibrée des coûts et bénéfices.

8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront nécessaires pour l'organisation et le suivi des collectifs de citoyens (0,1 ETP).

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|------------------------------|--------------|---|
| Groupement d'achat constitué | 1 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|---------------------|--|
| Ristourne obtenue par rapport au prix du marché | - 15 % | Commune de Sainte-Ode Membres du collectif |

10. Annexes

Sans objet.

| | |
|---|---|
| Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables, etc.) (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables etc.) | Fiche n° IM-P3 |
| | Priorité : Lot 1 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE (ARBRES REMARQUABLES, ETC.)

1. Description du projet

Le projet vise, d'une part, la sauvegarde du patrimoine au sens large du terme et, d'autre part, la mise en valeur des éléments patrimoniaux qui font la fierté des habitants.

Pour ce faire, trois axes de travail ont été déterminés :

- Identifier.
- Conserver/sauvegarder/entretenir.
- Faire connaître.

Un travail préalable d'identification et d'inventaire (axe 1) des éléments remarquables doit être réalisé avant de programmer l'entretien ou la rénovation de ces éléments. Il sera important de faire la distinction entre le patrimoine privé et le patrimoine public dès cette première phase ; la Commune ne pouvant intervenir que sur le patrimoine public. Les arbres remarquables sont quant à eux déjà identifiés.

Afin de conserver au mieux le patrimoine, il semble important de s'intéresser à l'entretien de celui-ci. À cet effet, un outil de suivi communal pourra être mis en place et ainsi aider la commune à coordonner ses actions.

Des travaux de rénovation pourront ensuite être mise en place sur base d'un programme préétabli (priorité d'intervention, intérêt, etc.).

Toujours dans ce cadre de sauvegarde, une action de parrainage des éléments patrimoniaux (fontaines...) pourrait faire participer les citoyens à la conservation de leur patrimoine.

Quant à la question de la communication, plusieurs pistes ont été envisagées :

- Signalisation.
- Informations didactiques- panneaux pédagogiques aux abords des sites.
- Diffusion d'une cartographie.
- Site internet ludique (accessible et divertissant).
- Articles via bulletin communal ou page Facebook.

2. Justification du projet

La commune de Sainte-Ode possède un patrimoine particulièrement riche, que ce soit au niveau des sites ou des éléments naturels présents, tels que les 23 arbres remarquables répertoriés. Le circuit du petit patrimoine réalisé lors de la précédente Opération de Développement Rural est également apprécié des habitants.

Certains éléments du patrimoine tendent toutefois à disparaître, tels que les abreuvoirs ou les croix, alors qu'ils mériteraient d'être sauvegardés d'un point de vue notamment historique.

La préservation du cadre environnemental exceptionnel est un enjeu important pour la commune de Sainte-Ode et il a été maintes fois souligné lors de l'élaboration du PCDR.

Depuis de nombreuses années, la commune a accordé une place de choix à son environnement naturel qu'elle entend bien continuer à protéger et à valoriser. Le projet permettra de continuer et de pérenniser la dynamique engagée en faveur du patrimoine communal.

En outre, ce projet est lié à l'objectif de création d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode étant donné que la mise en valeur de ces éléments remarquables favorisera la construction d'une identité partagée, historique et territoriale, à travers l'attachement collectif des habitants à leur patrimoine commun.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|---|
| Objectifs | Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie |
| | Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré |
| | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |

Plusieurs effets sont attendus :

- Développer l'appartenance au territoire
- Valoriser l'image et la visibilité touristiques de Sainte-Ode

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Développer la reconnaissance du patrimoine local, d'y encourager l'accès et d'en assurer la préservation ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Valoriser les ressources naturelles pour tendre vers un territoire plus résilient ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PndO)** : Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|---|
| SOCIAL | ★★ Travail collectif d'identification et de repérage |
| ENVIRONNEMENT | ★★ Amélioration du cadre de vie des habitants |
| ÉCONOMIE | ★★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité touristique |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune et citoyens
- **Partenaires :** Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme et Parc Naturel

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont retenu ce projet comme prioritaire et l'ont classé en lot 1.

État du dossier

Une liste des arbres remarquables est disponible.

Programme des travaux et/ou aménagements

A définir en fonction des inventaires à réaliser

Planification

Réaliser un inventaire des éléments remarquables.

Listing des travaux et aménagements de mise en valeur du patrimoine.

Réalisation des travaux et aménagements.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Communiquer sur les éléments mis en valeur et entretenir le patrimoine.

8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront nécessaires pour l'inventaire à réaliser (sur base d'un travail de bénévolat des citoyens), ainsi que pour l'entretien et/ou la mise en valeur des éléments patrimoniaux.

Un budget de +/- 10.000 € annuel pourrait être dégagé afin de mettre en œuvre ce projet. La commune sera attentive à des appels à projet spécifiques (PPPW par exemple) permettant d'obtenir des moyens financiers supplémentaires.

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|--------------|---|
| Mise en valeur d'éléments patrimoniaux | 5 par an | Commune Syndicat d'Initiative |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|---|---|
| Recensement des éléments patrimoniaux dans des documents de référence | Au moins 1 mention pour chaque patrimoine | Maison du Tourisme Syndicat d'Initiative |

10. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations | Fiche n° IM-P4 |
| | Priorité : Lot 1 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

ORGANISATION D'UNE GRANDE MANIFESTATION ANNUELLE RASSEMBLANT TOUTES LES ASSOCIATIONS ET GÉNÉRATIONS

1. Description du projet

Le projet ambitionne d'organiser une manifestation fédératrice par et pour les associations et les habitants, tels qu'un marché de Noël ou une marche gourmande, afin de rassembler lors d'un événement tous les acteurs du monde associatif et de susciter des collaborations et échanges entre eux.

Le projet a pour objectifs :

- De créer une animation générale, émulative, sur Sainte-Ode.
- De renforcer la visibilité, la connaissance et la fréquentation des associations locales.
- De valoriser l'image de Sainte-Ode vers l'extérieur.
- D'amener les associations locales à coopérer dans la définition et la réalisation d'un projet collectif.

La communication autour de l'organisation de cette grande manifestation est cruciale dans le cadre de ce projet car la réussite de l'événement est en partie liée à l'implication des acteurs. Au plus il y aura de participants, au plus les finalités du projet (échanges, cohésion et activité collective) risquent d'aboutir.

2. Justification du projet

Selon le diagnostic, la vie associative, bien que riche et diversifiée à Sainte-Ode, devrait continuer à être soutenue et gagnerait à être valorisée davantage car les associations sont existantes mais elles ne communiquent pas assez entre elles.

En effet, Sainte-Ode est une commune dotée d'une vie associative dynamique notamment au niveau des clubs sportifs, des jeunes et des aînés. Ces associations restent toutefois cloisonnées et ne partagent pas d'activités ou de lieux favorisant les échanges.

Le projet vise à faciliter et stimuler les échanges et les collaborations entre les associations dans le but de créer un sentiment d'appartenance au territoire via les liens développés dans le monde associatif. L'implication des acteurs permettra dans ce contexte de redynamiser la vie associative de la commune et de favoriser les échanges intergénérationnels auparavant peu développés.

L'organisation de cette manifestation (telle que celle pour le marché du terroir déjà mis sur pieds) va renforcer les liens entre les associations existantes en suscitant la communication entre elles.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|--|
| Objectifs | Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local |
| | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |

Plusieurs effets sont attendus :

- La cohésion entre les habitants des différents villages
- L'épanouissement des citoyens dans la vie collective
- Le sentiment d'appartenance au territoire
- Le développement d'activités communes
- Une meilleure communication

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Demeurer un partenaire pour les différents clubs sportifs de notre commune ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et de favoriser les collaborations ; Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Réunir les différents acteurs du monde économique et social ; Favoriser la circulation de l'information à tous les niveaux ; Susciter l'émergence d'activités nouvelles ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★★★ Échanges, entraide et pérennisation des associations |
| ENVIRONNEMENT | ⊕ |
| ÉCONOMIE | ★★ Aide et soutien à l'économie sociale |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊕ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

A déterminer

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : ADL, Parc Naturel, Maison du Tourisme, associations, clubs, etc.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire et donc dans le lot 1 du PCDR, vu l'importance de créer un sentiment d'appartenance et d'identité.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

- Organiser le comité de pilotage du projet.
- Recenser et contacter les associations de Sainte-Ode.
- Etablir un programme d'activités.
- Déterminer les critères d'évaluation du projet.
- Mener une campagne promotionnelle de l'événement.
- Organiser l'événement proprement dit (logistique, accueil, animation...).
- Conduire l'évaluation le projet, envisager les conditions de sa reconduction, sous cette forme ou une autre.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Communiquer largement sur la manifestation.

8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront nécessaires pour l'organisation de la manifestation (0,25 ETP pendant 3 mois).

Des moyens financiers limités (maximum 2.500 € par an) seront également nécessaires pour l'organisation et la communication. Un recours à des appels à projet (type Fondation Roi Baudouin) pourrait être envisagé.

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Organisation d'une grande manifestation | 1 par an | Commune de Sainte-Ode |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|--------------|---|
| Taux de participation des associations | 90 % | Commune de Sainte-Ode |

10. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Mise en place d'un Schéma de Développement Communal et d'un Guide Communal d'Urbanisme (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Mise en place d'un Schéma de Développement Communal et d'un Guide Communal d'Urbanisme | Fiche n° IM-P5 |
| | Priorité : Lot 1 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL ET D'UN GUIDE COMMUNAL D'URBANISME

1. Description du projet

Le projet vise à mettre en place un Schéma de Développement Communal (**SDC**) et un Guide Communal d'Urbanisme (**GCU**).

Le **SDC** définit une stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur base d'une analyse contextuelle. Il a une valeur indicative et comporte deux parties :

- Une analyse contextuelle qui comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité, ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire ;
- Une stratégie territoriale qui définit, d'une part, les objectifs communaux de développement territorial et d'aménagement du territoire à l'échelle communale, d'autre part, les principes de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés au renforcement des centralités urbaines et rurales, et enfin, la structure territoriale qui identifie et exprime les aspects cartographiques.

Il peut également comporter des mesures de gestion et de programmation (densité de logements par ha, périmètre de réflexion urbanistique d'ensemble, etc.) et des propositions de révision du plan de secteur.

Outre les questions de développement territorial et de structuration du territoire, un accent plus particulier sera porté à la mobilité et à la mobilisation du potentiel foncier. En effet, pour ce dernier point, le SDC est un préalable à la réalisation de différents projets de logements inscrits dans le PCDR.

Le **GCU** est établi à l'initiative de la commune et a une valeur indicative. Il a pour finalité de définir des objectifs d'urbanisme et des indications, en tenant compte des spécificités du territoire sur lequel il porte. Il traite de la manière de construire.

Le SDC et le GCU sont établis à l'initiative du conseil communal par un auteur de projet agréé qu'il désigne.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence les manquements de la commune en termes d'outils d'aménagement du territoire, outils prospectifs et importants pour le développement territorial de la commune.

En effet, hormis un Schéma d'Orientation Local (SOL), la commune de Sainte-Ode n'a pas d'outil d'aménagement du territoire et d'urbanisme lui permettant de planifier de manière cohérente les futurs aménagements.

D'autre part, le projet est lié à l'enjeu d'intégration des besoins des habitants en termes de logement puisque le SDC, plus spécifiquement, permet de mobiliser le potentiel foncier afin de créer de l'habitat en réglementant l'usage du sol.

Le SDC et le GCU visent également d'autres préoccupations émises par les citoyens : préservation des terres agricoles, valorisation des paysages, protection du patrimoine, etc.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|---------------------------------------|
| Objectif | Favoriser l'accès au logement intégré |
|-----------------|---------------------------------------|

Plusieurs effets sont attendus :

- Renforcer les centralités et l'aménité des espaces publics
- Lutter contre l'étalement urbain.
- Faciliter l'accès au logement pour tous (jeunes, aînés, nouveaux arrivants)
- Lutter contre la pression foncière
- Préserver le cadre de vie et les ressources naturelles
- Préserver et enrichir le patrimoine bâti et non bâti
- Développer l'attractivité socio-économique du territoire
- Gérer la mobilité

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Etudier la mise en place pour l'ensemble de notre territoire d'un Schéma de Développement communal (S.D.C.) qui devrait servir de référence dans le cadre de nos décisions futures en matière d'aménagement du territoire ; Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ; Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ⊕ |
| ENVIRONNEMENT | ★★★ Aménagements durables pour le territoire |
| ÉCONOMIE | ★★ Augmentation de l'attractivité socio-économique |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊕ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : SPW Territoire - territoire, logement, énergie

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Au vu des enjeux relevés pour la commune et de la nécessité de mettre en place des outils d'aménagement du territoire, la CLDR a classé ce projet comme prioritaire.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Etablissement d'un cahier des charges pour la réalisation du SDC et du GCU.

Désignation d'un auteur de projet.

Réalisation du SDC (y compris le rapport sur les incidences environnementales) et du GCU.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Estimation globale du coût

Un budget total de 150.000 € HTVA est à prévoir pour les honoraires de l'auteur de projet :

- 70.000 € HTVA pour la réalisation du SDC.
- 50.000 € HTVA pour la réalisation du RIE accompagnant le SDC.
- 30.000 € HTVA pour la réalisation du GCU.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès du SPW Territoire - territoire, logement, énergie, à hauteur de 60 % des honoraires en ce compris la TVA, avec un plafond de :

- 60.000 € HTVA pour la réalisation du SDC.
- 12.000 € HTVA pour la réalisation du RIE accompagnant le SDC.
- 16.000 € HTVA pour la réalisation du GCU.

Sur cette base, le coût pour la commune serait de 80.000 € HTVA :

- 28.000 € HTVA pour la réalisation du SDC.
- 38.000 € HTVA pour la réalisation du RIE accompagnant le SDC.
- 14.000 € HTVA pour la réalisation du GCU.

Des moyens humains (employé du service urbanisme) seront nécessaires mais ceux-ci seront limités à du suivi administratif.

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--------------------------|--------------|---|
| Mise en place d'un SDC | 1 | Commune |
| Mise en place d'un GCU | 1 | Commune |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Mesures identifiées en faveur de la mobilisation du potentiel foncier dans le SDC | 5 | Commune |

10. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Communication sur les ventes en circuit-courts existantes (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Communication sur les ventes en circuit-courts existantes | Fiche n° IM-P6 |
| | Priorité : Lot 1 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

COMMUNICATION SUR LES VENTES EN CIRCUIT-COURTS EXISTANTS

1. Description du projet

Le projet vise à améliorer la visibilité des productions locales et la connaissance des moyens de se les procurer sur la commune.

La communication sur ces canaux de distribution en circuits-courts pourrait prendre diverses formes comme :

- La publication d'un répertoire attractif des producteurs locaux.
- La création de visuels et d'éléments de promotion/communication pour les producteurs.
- L'incitation auprès des associations locales à proposer des repas « de terroir » avec des productions locales.
- La promotion et le renforcement de la visibilité du GAC.
- La réalisation d'outils de vente en ligne des produits.
- La réalisation de capsules vidéos promotionnelles.
- Le renforcement des marchés fermiers et du terroir.

2. Justification du projet

La commune de Sainte-Ode présente des caractéristiques économiques typiques de la ruralité et le territoire est propice à l'agriculture. Un peu plus d'un quart des entreprises de la commune sont actives dans les secteurs de l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Il existe 52 exploitations agricoles (principalement des productions viandeuses) et des initiatives en matière de circuits-courts et de diversification agricole qui permettent de valoriser ces producteurs locaux.

Ces initiatives existantes en circuits-courts sont diverses : marché du terroir, marché fermier, boucheries et fromageries locales, vente directe à la ferme, distributeurs de viande, Groupe d'Achats en Commun (GAC), etc.

Plus particulièrement, le GAC des communes de Tenneville, Ste-Ode et Bertogne totalise une cinquantaine de familles de la région. Il a été créé en octobre 2016 dans le souci de se procurer une alimentation saine respectant les grands principes du développement durable. Il est régi par une charte reprenant différents points essentiels aux yeux de l'ensemble des GACoeurs qui le composent : la qualité des produits, la proximité et les circuits courts, la solidarité envers les producteurs, la convivialité, l'implication de chacun, la variété des produits.

Les citoyens apprécient les occasions de pouvoir consommer local mais ils regrettent le manque de promotion des producteurs locaux, malgré différentes initiatives déjà mises en place.

Le diagnostic a mis en évidence la nécessité de promouvoir les acteurs économiques locaux de manière plus forte et structurée afin de répondre à l'enjeu de promotion et de soutien à une économie basée sur les ressources locales.

Le projet de communiquer davantage sur les possibilités existantes en termes de circuits-courts correspond à la stratégie qui vise à développer la filière économique locale adaptée au territoire rural et à ses ressources. À cette fin, les initiatives déjà mises en place doivent être valorisées, soutenues et promues afin de favoriser la consommation de produits locaux et de rapprocher les producteurs des consommateurs.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|--|
| Objectif | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |
|-----------------|--|

Plusieurs effets sont attendus :

- Soutenir l'activité commerciale et agricole locale
- Ancrer les emplois au niveau local
- Renforcer les services offerts par la population
- Favoriser la consommation locale et durable

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :




- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Encourager la promotion des producteurs locaux, des commerces de proximité et la valorisation des circuits courts ; Développer une collaboration et un dialogue constructifs avec nos agriculteurs locaux et leurs représentants ; Soutenir les productions agricoles et alimentaires locales ainsi que leur commercialisation (circuits courts, marchés...) ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Mener des actions créatrices d'emplois durables ; Favoriser la circulation de l'information à tous les niveaux ; Mettre en évidence les ressources et savoir-faire ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Nourrir le tissu économique local ; Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★★ Échanges et rencontres entre producteurs et consommateurs |
| ENVIRONNEMENT | ★★★ Production et consommation locales |
| ÉCONOMIE | ★★★ Dynamisme de l'économie locale |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

| | |
|---|---|
|  | <p>Objectif 2 – Faim « zéro » : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable.</p> |
|  | <p>Objectif 12 – Consommation et production responsables : Établir des modes de consommation et de production.</p> |
|  | <p>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p> |

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** ADL et GAC Cœur de l’Ourthe
- **Partenaires :** Commune, Parc Naturel, GAL et Maison du Tourisme

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Étant donné le nombre d’exploitations agricoles sur le territoire communal et les initiatives existantes en matière de circuit-court, les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire.

État du dossier

Existence d’un Groupement d’Achat Commun (GAC).

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Mise en place d’une stratégie de communication.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Veiller à utiliser différents canaux de communication pour sensibiliser le plus d'habitants possible aux circuits-courts.

8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront essentiellement nécessaires pour gérer la communication (0,1 ETP).

Un budget annuel de l'ordre de 5.000 € HTVA serait à mobiliser pour financer les actions de communication.

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|---------------|---|
| Actions de communication sur les ventes en circuits-courts | 1 par semaine | ADL |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Taux d'habitants achetant régulièrement (au moins 1 fois par semaine) des produits locaux | 60 % | ADL (enquête) |

10. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants | Fiche n° IM-P7 |
| | Priorité : Lot 1 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

MISE EN PLACE D' ACTIONS D' ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

1. Description du projet

Le projet consiste à développer des actions afin de promouvoir l'accueil des nouveaux arrivants et leur intégration à la vie sociale de la commune.

Ces actions prendront la forme de rencontres des nouveaux habitants dans chaque village. Ces rencontres qui réuniront les anciens villageois et les nouveaux habitants d'un même village se feront autour d'un repas ou d'une activité conviviale dans des espaces publics ou des salles communales. Ces moments privilégiés permettront un partage d'informations utiles pour les nouveaux habitants comme la découverte des commerces de proximité, des artisans, de la vie culturelle, des associations actives sur le territoire ou encore les clubs sportifs du village.

D'autres actions pourraient également être mises en place :

- Panier de bienvenue. Ce panier serait distribué lors des séances d'accueil et permettrait de mettre à disposition une série d'informations sur les services, les commerces, les primes communales, le calendrier des événements socio-culturels, etc.
- Rencontre des associations. Une journée pourrait être organisée au cours de laquelle les associations locales auraient chacune l'occasion de présenter leurs activités.
- Visite de la commune. Cette visite organisée par exemple en car permettrait aux nouveaux habitants de visualiser les différents points d'intérêt et de prendre connaissance du territoire.
- Etc.

2. Justification du projet

Les habitants de Sainte-Ode manquent de liens et de cohésion sociale de manière générale. Cette situation est accentuée avec la venue des nouveaux habitants qui, selon les habitants, ne sont généralement pas bien intégrés à la vie communale.

Le diagnostic partagé a mis en évidence la nécessité de construire une identité commune au territoire afin de dépasser « l'esprit de clocher » un peu trop prédominant actuellement. Ce sentiment d'appartenance pourrait prendre appui sur le monde associatif mais également sur les liens entre les (anciens et nouveaux) habitants.

Les liens sociaux devraient en effet être davantage consolidés en visant la bonne intégration des nouveaux habitants. Ceux-ci étant extérieurs au territoire, ils ne connaissent pas les anciens habitants ni les possibilités offertes concernant notamment les activités et lieux de rassemblement actifs sur la commune. Ce manque de connaissance peut entraîner un cloisonnement des nouveaux arrivants et les empêcher indirectement de s'intégrer à la vie sociale et de créer des liens, essentiels dans le contexte communal.

Ce projet ambitionne donc de mettre en place des actions qui permettent aux nouveaux habitants de s'intégrer plus facilement à la vie communale et de créer ainsi un sentiment d'appartenance partagé avec les anciens habitants.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------------------|--|
| Objectifs spécifiques | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |
| | Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local |
| | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |

Plusieurs effets sont attendus :

- Renforcement de la convivialité et du dialogue
- Intégration des différentes populations dans la vie locale
- Dynamisation de la vie sociale
- Identification au territoire communal

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Mettre en évidence les ressources et savoir-faire ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★★★ Liens favorisés entre les anciens et les nouveaux habitants – Attachement au territoire communal et identité commune |
| ENVIRONNEMENT | ⊕ |
| ÉCONOMIE | ★★ Utilisation des services proposés sur le territoire – Retombées indirectes |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊕ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : ADL, CPAS et associations

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Au vu de l'importance d'intégrer les nouveaux habitants et de créer un sentiment d'appartenance au territoire, les membres de la CLDR ont classé ce projet comme prioritaire.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Définition des modalités organisationnelles pratiques.

Mise sur pied des différents événements.

Campagne de communication.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Communiquer de manière importante et diversifiée sur les actions d'accueil mises en place.

8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront nécessaires pour l'organisation des différentes activités (0,1 ETP).

Un budget annuel de l'ordre de 2.500 € HTVA pourrait être mobilisé afin d'organiser les activités d'accueil ainsi que la communication autour de ces activités.

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Actions d'accueil pour les nouveaux habitants | 2 par an | Commune de Sainte-Ode |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Taux de participation des nouveaux habitants aux événements organisés | 75 % | Commune de Sainte-Ode |

10. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Création d'un groupe de travail « nature » et mise en place d'actions en faveur de la biodiversité (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Création d'un groupe de travail « nature » et mise en place d'actions en faveur de la biodiversité | Fiche n° IM-P8 |
| | Priorité : Lot 1 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « NATURE » ET MISE EN PLACE D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

1. Description du projet

Le projet consiste à créer un **Groupe de Travail Nature** avec des citoyens et des experts « nature » de la commune de Sainte-Ode afin de réfléchir et de mettre en place des actions en faveur de la biodiversité sur le territoire.

Plusieurs actions et projets sont envisagés :

Tout d'abord, le GT pourra être mobilisé afin de réfléchir et de proposer des actions dans le cadre de **l'appel à projets régional BiodiverCité**, qui propose une enveloppe de 10.000 € par an et par commune pour mettre en œuvre divers projets de préservation, de restauration et de développement de la biodiversité.

Le GT pourra se pencher notamment sur la création de vergers, de jardins partagés et de forêts comestibles. Il s'agit de parcelles partagées et gérées collectivement, consacrées notamment à la production écologique de légumes et de fruits et à la plantation d'arbres de variétés indigènes. Ces espaces sont également des lieux de convivialité et de rencontre, au sein desquels diverses activités en lien avec l'environnement et la biodiversité sont développées, tels que des ateliers didactiques et intergénérationnels sur des thèmes variés.

- ➔ Différentes localisations sont actuellement envisagées pour la création d'un verger et d'une forêt comestible (voir annexes).

Le GT sera également sollicité pour mettre en place des actions de sensibilisation à l'agroforesterie. L'agroforesterie consiste à associer des arbres ou des cultures avec des animaux sur une même parcelle. C'est une pratique ancestrale remise au goût du jour car elle permet une meilleure utilisation des ressources et une plus grande diversité biologique.

Enfin, le GT sera amené à réfléchir à la création d'aires de vision d'observation de la nature, en forêt ou en dehors, afin de développer la sensibilisation à la biodiversité notamment chez les promeneurs et d'offrir un attrait touristique supplémentaire au territoire.

2. Justification du projet

La commune de Sainte-Ode accorde une place de choix à son environnement naturel qu'elle entend bien protéger et valoriser. La protection et le développement de la biodiversité constituent en effet un volet important de cette thématique.

Le diagnostic avait relevé un enjeu important lié à la préservation du cadre environnemental exceptionnel de la commune. Le projet vise à y répondre via différentes actions réfléchies collectivement au sein du Groupe de Travail créé.

La commune de Sainte-Ode a déjà mis en œuvre de multiples actions dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité ces dernières années :

- La plantation d'arbres fruitiers à l'école de Lavacherie ;
- La création de jardins potagers près des écoles ;
- L'installation de nichoirs pour hirondelles et pipistrelles à l'école de Sprimont ;
- L'installation de nichoirs pour chauve-souris dans les exploitations agricoles ;
- La lutte contre les espèces invasives (berce du Caucase).

La création d'un Groupe de Travail Nature à Sainte-Ode permettra de poursuivre les actions déjà engagées et d'en développer des nouvelles grâce à l'intelligence collective du groupe.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|---|
| Objectifs | Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie |
| | Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré |
| | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |

Plusieurs effets sont attendus :

- Sensibiliser la population au développement durable
- Développer l'esprit citoyen et promouvoir les actions citoyennes
- Préserver la qualité paysagère et la biodiversité
- Sensibiliser la population à la protection de l'environnement
- Favoriser le développement de la biodiversité dans les espaces publics
- Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Instaurer des actions dans les écoles (biodiversité, réduction des déchets, abeilles, fruits locaux, collations équitables...) ; Accentuer la préservation des butineurs essentiels à notre vie : plantation de mellifères, journée de l'abeille, de l'arbre, hôtels à insectes, végétalisation des cimetières pour créer des corridors biologiques ; Poursuivre la gestion des cours d'eaux avec le Contrat de Rivière Ourthe ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PndO)** : Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- **Contrat de rivière Ourthe** : Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ; Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Valoriser les ressources naturelles pour tendre vers un territoire plus résilient.



4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|---------------|---|
| SOCIAL | ★★★ Amélioration du cadre de vie par l'aménagement de différents espaces de convivialité – Rencontres intergénérationnelles favorisées dans les projets |
|---------------|---|

| | |
|----------------------|--|
| ENVIRONNEMENT | ★★★ Amélioration de la biodiversité – Développement d’actions de sensibilisation et de protection (environnement, eau, etc.) |
| ÉCONOMIE | ★★ Augmentation de l’attractivité touristique |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d’impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

| | |
|---|--|
|  | <p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l’accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l’urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l’impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l’air et la gestion des déchets) et favoriser l’établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p> |
|  | <p>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions – Renforcer la résilience et les capacités d’adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l’éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l’adaptation aux changements climatiques.</p> |

5. Localisation et statut

Voir cartes en annexe.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Parc naturel des deux Ourthes, GAL Nov’Ardenne, Natagora, Natagriwal, DNF

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a classé le projet en priorité au vu d’une part des possibilités de financement offertes par les appels à projets, et, d’autre part, de la motivation de certains membres à s’engager dans un Groupe de Travail sur cette thématique.

État du dossier

Des citoyens, membres de la CLDR, sont disposés à s’engager dans le Groupe de Travail.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Autorisation à obtenir pour l'utilisation de parcelles (privées ou communales).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Assurer l'organisation régulière de réunions, mettre en place un calendrier d'actions et inviter des experts.

8. Estimation globale du coût

Des moyens humains seront nécessaires pour l'organisation du Groupe de Travail et la mise en œuvre des projets. Ceux-ci peuvent être estimés à 0,10 ETP.

Le budget lié à l'appel à projet BiodiverCité sera utilisé dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|---------------------|--|
| Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité | Au moins 2 par an | Commune de Sainte-Ode Parc naturel GAL |
| Création d'un Groupe de Travail | 1 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|---------------------|--|
| Citoyens engagés dans le Groupe de Travail | 10 | Commune de Sainte-Ode |

10. Annexes



Auteur: Audrey CARPENTIER

Date: 05/09/2023

Le SPF Finances (ASDP) est l'auteur du plan cadastral. Un droit d'auteur existe. Nous vous référons à la licence opendata (https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence_plan_opendata_FR.PDF) ainsi qu'aux limitations de garanties et aux exclusions de responsabilité. Le plan cadastral imprimé n'a pas été modifié par l'application du GIG.

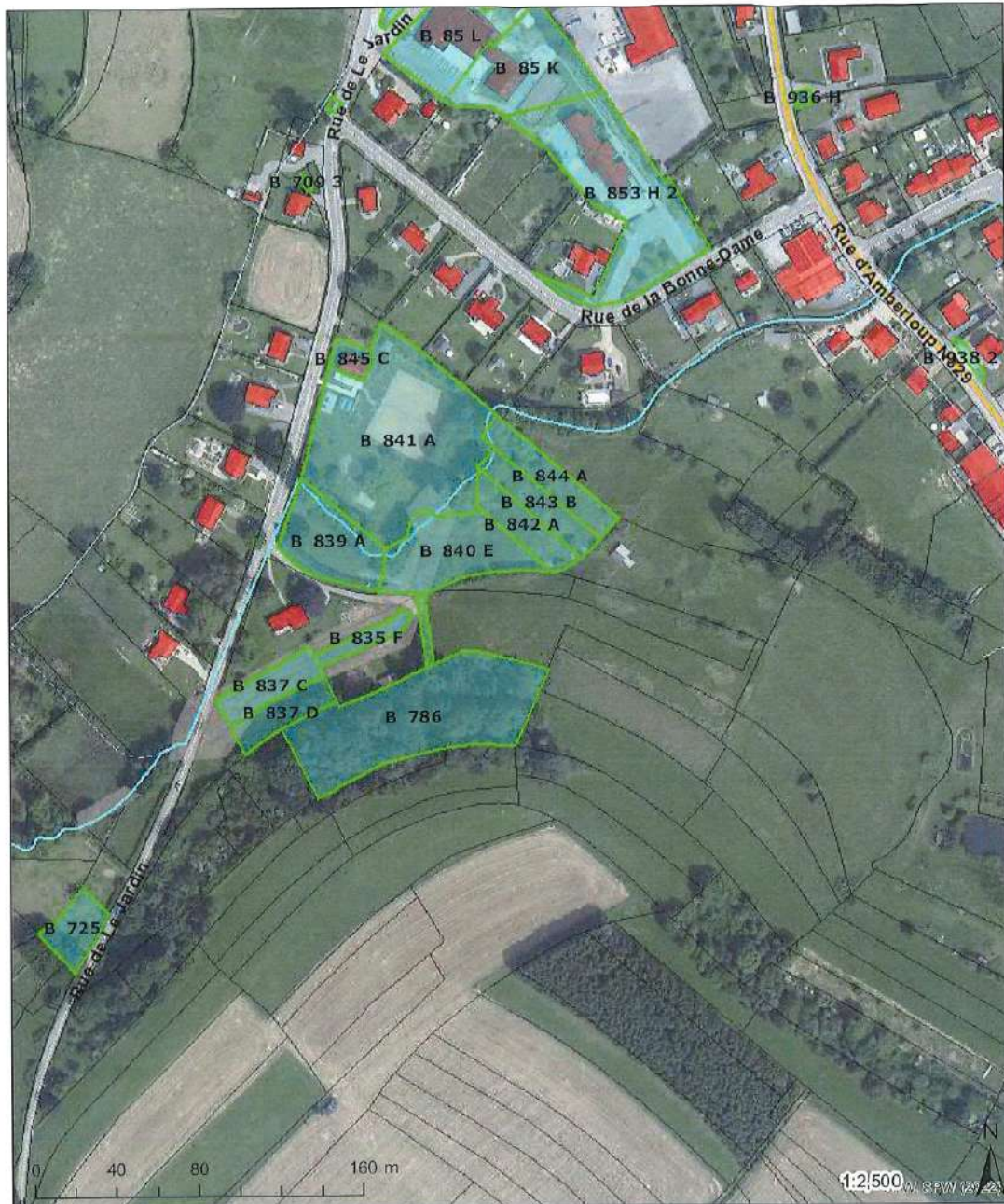


Le SPF Finances (AGDP) est l'auteur du plan cadastral. Un droit d'auteur existe. Nous vous référons à la licence opendata (https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence_plan_opendata_FR_PD_F) ainsi qu'aux limitations de garanties et aux exclusions de responsabilité. Le plan cadastral imprimé n'a pas été modifié par l'application du GIG.

Auteur: Audrey CARPENTIER

Date: 05/09/2023





Auteur: Audrey CARPENTIER

Date: 13/09/2023



Le SPF Finances (AGDP) est l'auteur du plan cadastral. Un droit d'auteur existe. Nous vous référons à la licence opendata (https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence_plan_opendata_FR.PDF) ainsi qu'aux limitations de garanties et aux exclusions de responsabilité. Le plan cadastral imprimé n'a pas été modifié par l'application du GIG.



Le SPF Finances (AGDP) est l'auteur du plan cadastral. Un droit d'auteur existe. Nous vous référons à la licence opendata (https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence_plan_opendata_FR.PDF) ainsi qu'aux limitations de garanties et aux exclusions de responsabilité. Le plan cadastral imprimé n'a pas été modifié par l'application du GIG.

Auteur: Audrey CARPENTIER

Date: 05/09/2023





Le SPF Finances (AGDP) est l'auteur du plan cadastral. Un droit d'auteur existe. Nous vous référons à la licence opendata (https://finances.belgium.be/sites/default/files/Licence_plan_opendata_FR.PDF) ainsi qu'aux limitations de garanties et aux exclusions de responsabilité. Le plan cadastral imprimé n'a pas été modifié par l'application du GIG.

Auteur: Audrey CARPENTIER
Date: 05/09/2023



3. Lot 2 – Projets à réaliser dans les 4 à 6 ans

1. Projets matériels

- Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine
- Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre
- Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune
- Mise en place d'une éolienne communautaire
- Installation d'un éclairage public intelligent
- Création d'une résidence services
- Création d'habitats groupés
- Création de logements par la mise en place de partenariats publics privés
- Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles
- Création de logements tremplins
- Rénovation de la salle du foot à Tillet

2. Projets immatériels

- Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques
- Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire
- Mise en place d'initiatives en faveur des aînés
- Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière
- Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle
- Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons

| | |
|--|---|
| Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine | Fiche n° M-P1 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

AMÉNAGEMENT DE LOTISSEMENTS COMMUNAUX À PRIX MODÉRÉ ET À TAILLE HUMAINE

1. Description du projet

Le projet consiste à mener des opérations de lotissements afin de créer des parcelles à bâtir.

La 1^{ère} étape, en lien avec le projet de mise en place d'un schéma de développement communal (Lot 1 -IM – P5), consiste à identifier les potentiels fonciers pouvant faire l'objet d'une telle procédure. En fonction du statut de propriété, des acquisitions devront, le cas échéant, être envisagées.

La seconde étape sera le dépôt et l'obtention d'un permis d'urbanisation permettant de viabiliser et d'urbaniser les terrains en question.

Enfin, un règlement de vente sera mis en place afin de fixer les conditions de vente, en ciblant par exemple les jeunes ménages, une certaine catégorie de revenus, etc.

Rappelons que la CLDR a marqué un point d'attention sur la taille de ces futurs lotissements qu'elle souhaite à taille humaine, c'est-à-dire intégrés au contexte rural de la commune et adaptés aux opportunités de services présents, notamment de mobilité.

2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence les difficultés d'accès au logement sur la commune de Sainte-Ode. En effet, le prix de vente des terrains et des maisons a augmenté, ce qui accentue la pression foncière déjà constatée avec le nombre de résidences secondaires. En outre, il manque des logements pour accueillir les nouveaux arrivants.

L'opération de développement rural est une opportunité intéressante pour faciliter l'accès au logement aux nouveaux habitants et aux jeunes ménages notamment, en aménageant ou en construisant des nouveaux lotissements. En outre, le projet répond à un enjeu fondamental ressorti du diagnostic qui est d'intégrer les besoins des habitants en termes de logement.

La création d'un lotissement communal est un outil de planification urbaine et d'aménagement du territoire : il permet d'encadrer son urbanisation à court, moyen et long terme. En disposant d'un lotissement communal, la commune conserve une certaine maîtrise du développement de son territoire en pesant sur les prix immobiliers et les surfaces disponibles.

Lutter contre la spéculation immobilière est la motivation principale de la commune, en permettant à des familles d'avoir accès à la propriété grâce à l'attractivité des prix des parcelles mises en vente.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|---------------------------------------|
| Objectif | Favoriser l'accès au logement intégré |
|-----------------|---------------------------------------|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ; Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|---|
| SOCIAL | ★★★ Diminution des inégalités dans l'accès au logement – Arrivées de nouveaux ménages |
| ENVIRONNEMENT | ☹ |
| ÉCONOMIE | ★★★ Retombées indirectes grâce à l'attractivité générée pour les jeunes ménages et les nouveaux habitants |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

A déterminer

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : CCATM

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant. Toutefois, il est cohérent de mener préalablement une réflexion globale, via la mise en œuvre d'un schéma de développement communal (SDC), sur le potentiel foncier à mettre en œuvre. Le projet est donc placé en lot 2, dans l'attente de la réalisation du SDC qui devrait voir le jour dans les 3 à 5 prochaines années.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

En fonction des localisations retenues, des travaux de viabilisation pourraient être nécessaires.

Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Acquisition éventuelle des terrains.

Obtention des autorisations urbanistiques (permis d'urbanisation).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Favoriser les jeunes ménages dans les procédures/conditions de vente.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---------------------------------------|--------------|---|
| Aménagement de lotissements communaux | 2 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|-------------------------------|--------------|---|
| Nombre de familles installées | 15 | Commune de Sainte-Ode |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : Amberloup (c) Descriptif : Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre | Fiche n° M-P2 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE RÉCRÉATIF INTERGÉNÉRATIONNEL À AMBERLOUP CENTRE

1. Description du projet

Le projet vise l'aménagement d'un espace récréatif favorisant les échanges intergénérationnels à Amberloup centre, à proximité de la maison de repos et de la Place Sainte-Mère-Eglise récemment aménagée.

La création de cet espace consiste à aménager un espace de rencontre et de détente composé de bancs, d'une plaine de jeux, de barbecues, d'un kiosque, de fleurs etc. Ces équipements profiteront à tous les habitants, quel que soit leur âge ou leurs envies.

Cette réalisation sera pensée de façon à être un espace récréatif, arboré et intégré au site, accueillant et facilement accessible et pratique pour toutes les générations.

2. Justification du projet

La consolidation des liens sociaux et l'aménagement d'espaces publics à taille humaine représentent deux enjeux importants pour le vivre-ensemble à Sainte-Ode.

L'objectif lié à la consolidation des liens sociaux et intergénérationnels tend à y répondre en poursuivant l'aménagement d'espaces publics à taille humaine et adaptés au contexte rural de la commune. Ces aménagements de lieux de rencontre et de rassemblement favoriseront en effet les échanges intergénérationnels et la convivialité, tout en intégrant une dimension identitaire, essentielle pour les habitants de la commune de Sainte-Ode.

Enfin, le projet va favoriser la cohésion sociale entre les différentes générations puisqu'il proposera des espaces pour les enfants, les adolescents, les adultes et les seniors.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|---|
| Objectif | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |
|-----------------|---|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ; Soutenir les démarches citoyennes de santé, qu'elles soient physiques, mentales, intergénérationnelles, communautaires et/ou ciblées ; Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|---|
| SOCIAL | ★★★ Création de liens sociaux intergénérationnels – Attachement identitaire au lieu développé – Échanges et rencontres favorisés entre tous les habitants |
| ENVIRONNEMENT | ★ Diminution du recours à la voiture pour les activités |
| ÉCONOMIE | ★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité du territoire développée |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Amberloup-centre

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** La maison de repos, le Conseil jeunes du CRAB, le Conseil Communal des Enfants, l'association villageoise « Blancs Linçeous », le Conseil Communal Consultatif des Aînés, le club de tennis de table, le Syndicat d'Initiative, Comm'ode.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR l'a classé en lot 2 car la localisation pressentie étant le terrain de football d'Amberloup, celui-ci doit tout d'abord être libéré de sa fonction sportive avant d'être reconverti en espace intergénérationnel. Sa reconversion est prévue à la suite du projet de regroupement des infrastructures footballistiques de la commune (Lot 2 M-P3).

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Réalisation des travaux d'aménagement selon le projet à élaborer.

Planification

Le site doit tout d'abord être libéré de sa fonction sportive.

Démarches administratives à réaliser

Autorisation pour les travaux d'aménagements à réaliser (permis d'urbanisme)

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Entretien régulier de l'espace récréatif.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|-----------------------------------|--------------|---|
| Aménagement d'un espace récréatif | 1 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|-----------------|---|
| Fréquentation de l'espace récréatif | Quotidiennement | Commune de Sainte-Ode |
| Organisation d'activités intergénérationnelles sur l'espace public | 6 / an | Commune de Sainte-Ode |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|---|---|
| Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : Tillet (c) Descriptif : Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune | Fiche n° M-P3 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

REGROUPEMENT DES INFRASTRUCTURES FOOTBALLISTIQUES DE LA COMMUNE

1. Description du projet

Il existe actuellement trois activités/infrastructures de football sur la commune. Le projet vise à réaliser des économies d'échelle en les rassemblant sur un seul site encore à déterminer (l'entité de Tillet a été proposée en CLDR).

Le regroupement des trois infrastructures permettra de réaliser des économies tant au niveau des ressources humaines que matérielles (bénévoles et équipements) et en termes de gestion, ou encore par rapport à la consommation énergétique des bâtiments.

Ce projet vise en outre à développer la convivialité et les échanges entre les habitants des différentes entités de la commune en fédérant les différentes infrastructures.

2. Justification du projet

Le projet de regroupement des infrastructures footballistiques répond à deux enjeux importants du PCDR : le soutien de la vie associative, sportive et culturelle locale, et la consolidation des liens sociaux.

L'objectif opérationnel de dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel ambitionne de tendre vers un territoire dynamique et ouvert à la création d'objectifs communs. Il vise notamment à stimuler les collaborations et à faciliter les échanges dans le but de créer un sentiment d'appartenance au territoire via les liens créés dans le monde associatif. Le projet s'ancre dans cet objectif et favorisera la création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode en décloisonnant les infrastructures sportives et en créant une dynamique unique et particulière pour les clubs de football sur la commune.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|--|
| Objectifs | Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local |
| | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Concrétiser l'embellissement des centres de villages ; Assurer les travaux de fleurissement de nos villages ; Demeurer un partenaire pour les différents clubs sportifs de notre commune ; Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ; Soutenir les rencontres entre associations ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) :** Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;

- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|---|
| SOCIAL | ★★★ Échanges et liens sociaux |
| ENVIRONNEMENT | ★ Centralisation des infrastructures et diminution de la consommation énergétique des bâtiments |
| ÉCONOMIE | ⊖ |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊖ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Infrastructures du football de Tillet

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Associations et clubs de foot

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Etude des besoins en matière d'équipements footballistiques et sportifs.

Réalisation des travaux

Planification

Localisation à confirmer.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des autorisations administratives (permis d'urbanisme)

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Assurer une gestion collaborative de l'infrastructure footballistique collective.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|---------------------|--|
| Mise en place d'une infrastructure unique pour les activités footballistiques | 1 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|---------------------|--|
| Diminution de la consommation énergétique | - 50 % | Commune de Sainte-Ode Clubs sportifs |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Mise en place d'une éolienne communautaire (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Mise en place d'une éolienne communautaire | Fiche n° M-P4 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

MISE EN PLACE D'UNE ÉOLIENNE COMMUNAUTAIRE

1. Description du projet

Le projet consiste à fédérer les riverains et la commune autour de la création d'une éolienne communautaire.

L'avantage d'une éolienne communautaire est que chacun peut bénéficier des dividendes produits de manière proportionnelle à son investissement.

Un cadre légal partagé doit être mis en place pour réglementer la distribution des bénéfices engendrés par les différents actionnaires.

Le projet peut également être porté dans le cadre d'un projet éolien privé ou la reconversion des parcs existants sur le territoire communal.

2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence la poursuite d'actions en faveur de l'énergie comme un enjeu d'avenir important pour Sainte-Ode. En effet, la commune s'est inscrite dans une démarche proactive en matière énergétique et l'ambition est de poursuivre et renforcer cette politique en vue de progresser vers la transition énergétique, au bénéfice des pouvoirs publics et des citoyens.

Dans un contexte de crise énergétique, où les citoyens ont vu leurs factures doubler, voire tripler, les avantages d'une éolienne communautaire sont importants. Elle permet en effet de réduire les factures grâce à la création d'énergie verte mise en commun.

La création d'énergie verte répond au deuxième objectif général de la stratégie qui consiste à préserver et à valoriser les ressources naturelles de la commune.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|---|
| Objectif | Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie |
|-----------------|---|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Respecter les engagements découlant de notre adhésion à la Convention Mondiale des Maires pour le climat c'est-à-dire à nous engager, aux côtés de 7755 autres collectivités locales, à soutenir la mise en œuvre de l'objectif européen de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ;
- **Gal Nov'Ardenne :** Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives ; Valoriser les ressources naturelles pour tendre vers un territoire plus résilient.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★★★ Création de liens sociaux – Objectifs et avantages partagés par les citoyens regroupés par le projet |
| ENVIRONNEMENT | ★★★ Création d'énergie verte |
| ÉCONOMIE | ★★ Retombées indirectes liées à la création d'énergie |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

A déterminer

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune / Groupement de citoyens / Coopérative éolienne
- **Partenaires :** Parc naturel et Gal Nov'Ardenne

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Partenariat citoyens-commune à créer.

Prise de contact avec des opérateurs spécialisés (coopératives éoliennes)

Démarches administratives à réaliser

Autorisation administrative et permis.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Créer un comité de gestion de l'éolienne qui s'assurera de la répartition correcte des dividendes créés.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|--------------|---|
| Mise en place d'une éolienne communautaire | 1 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Réduction de la facture énergétique des riverains | -30% | Ores |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|---|---|
| Installation d'un éclairage public intelligent (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Installation d'un éclairage public intelligent | Fiche n° M-P5 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

INSTALLATION D'UN ÉCLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT

1. Description du projet

À l'origine, l'éclairage public intelligent était destiné à réduire la consommation d'énergie. Plusieurs paramètres permettaient d'ajuster l'intensité lumineuse. Aujourd'hui, les nouvelles technologies transforment les luminaires en systèmes interactifs multifonctionnels, capables de communiquer avec leur environnement. Il en résulte des masses de données sur lesquelles reposent des solutions et des services innovants.

Un système d'éclairage intelligent et connecté fait partie d'un réseau local décentralisé sans fil, avec intelligence locale. Il est connecté à Internet et à une plateforme centrale de données et de gestion dans le cloud. Équipé de capteurs intelligents, de dispositifs intégrés et de caméras, il réagit à son environnement de manière dynamique et interactive.

Le remplacement des luminaires conventionnels par des luminaires LED comporte plusieurs avantages : des économies d'énergie, une meilleure durée de vie des lampes et donc une réduction des frais de maintenance, le suivi en temps réel de la consommation d'électricité, et le sentiment de sécurité et de confort procuré par les lampes LED.

2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence la poursuite d'actions en faveur de l'énergie comme un enjeu d'avenir important pour Sainte-Ode. En effet, la commune s'est inscrite dans une démarche proactive en matière énergétique et l'ambition est de poursuivre et renforcer cette politique en vue de progresser vers la transition énergétique, au bénéfice des pouvoirs publics et des citoyens.

L'éclairage public intelligent diminue drastiquement la consommation d'énergie et favorise donc la transition énergétique souhaitée pour l'avenir de la commune.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|---|
| Objectif | Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie |
|-----------------|---|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Respecter les engagements découlant de notre adhésion à la Convention Mondiale des Maires pour le climat c'est-à-dire à nous engager, aux côtés de 7755 autres collectivités locales, à soutenir la mise en œuvre de l'objectif européen de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PndO)** : Encourager le développement durable en contribuant au développement local, économique et social.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|---|
| SOCIAL | ☹ |
| ENVIRONNEMENT | ★★★ Réduction de la consommation énergétique – Amélioration du cadre de vie des habitants |
| ÉCONOMIE | ★★★ Économies réalisées grâce au système d'éclairage LED intelligent |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** ORES

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

- Réaliser une analyse détaillée de l'éclairage public
- Élaborer une stratégie globale
- Mettre en place une approche concrète des interventions à réaliser
- Réalisation des travaux de remplacement

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|--------------|---|
| Taux de couverture du territoire par des lampes LED connectées | 75 % | ORES Commune de Sainte-Ode |

Indicateur de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Diminution de la consommation énergétique liée à l'éclairage public | - 50 % | ORES Commune de Sainte-Ode |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Création d'une résidence services (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Création d'une résidence services | Fiche n° M-P6 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION D'UNE RÉSIDENCE SERVICES

1. Description du projet

Les résidences-services accueillent des personnes âgées de plus de 60 ans, valides ou légèrement dépendantes. Leur objectif est de permettre aux résidents de mener une vie indépendante, tout en bénéficiant de services auxquels ils peuvent faire librement appel (repas, entretien, animations, service infirmier d'urgence, ...).

Des équipements collectifs sont mis à la disposition des résidents (salle polyvalente, buanderie, éventuellement restaurant, ...).

Pour bénéficier d'un logement en résidence-service, les résidents sont tenus de payer un prix mensuel, auquel peuvent s'ajouter certains suppléments en fonction des services choisis.

Dans ce cadre, les personnes âgées sont encouragées à participer à la gestion de l'établissement via un conseil participatif : le conseil des résidents. Celui-ci est composé des résidents ou de leurs représentants et émet des avis quant au fonctionnement général de la résidence.

Des liens et des synergies sont à créer avec la maison de repos d'Amberloup.

2. Justification du projet

L'accès au logement est un enjeu fondamental du PCDR de Sainte-Ode. Le besoin en logements est effectivement observé pour les personnes âgées qui bénéficient jusqu'à présent d'une maison de repos sur le territoire communal. Une résidence-service se trouve à mi-chemin entre le maintien à domicile et la maison de repos.

Au vu des projections démographiques qui dessinent une augmentation des personnes de plus de 65 ans d'ici 2035, il est opportun de saisir les opportunités offertes dans le cadre de l'opération de développement rural et d'anticiper les besoins spécifiques en termes de logement et de services liés à cette partie de la population.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|---------------------------------------|
| Objectif | Favoriser l'accès au logement intégré |
|-----------------|---------------------------------------|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|---|
| SOCIAL | ★★★ Amélioration des conditions de vie des séniors et du vivre-ensemble |
| ENVIRONNEMENT | ☹ |
| ÉCONOMIE | ★★★ Création d'emplois sur le territoire communal |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

A déterminer

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Investisseurs privés et Vivalia

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Construction de la résidence services

Planification

Une localisation doit préalablement être trouvée.

Démarches administratives à réaliser

Permis pour les travaux à obtenir une fois la localisation trouvée.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Veiller au suivi du comité de gestion de la résidence services.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|-----------------------------------|--------------|---|
| Création d'une résidence services | 1 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--------------------------|--------------|---|
| Nombre de résidents | 20 | Commune de Sainte-Ode |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Création d'habitats groupés (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Création d'habitats groupés | Fiche n° M-P7 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION D'HABITATS GROUPÉS

1. Description du projet

Le projet vise la création d'habitats groupés sur la commune de Sainte-Ode.

L'habitat groupé est un lieu de vie où habitent plusieurs entités, c'est-à-dire des familles, des personnes ou groupe d'habitants qui décident de mettre en commun leurs ressources pour réaliser ensemble leur logement.

Il y a au sein de ces habitats des espaces privatifs et des espaces collectifs à partager entre tous. L'habitat groupé est caractérisé par l'auto-gestion, c'est-à-dire la prise en charge par les habitants de tout ce qui relève notamment de la logistique, et par le volontarisme, entendu comme la volonté de vivre de manière collective.

Au travers des espaces communs, ce type d'habitat permet l'épanouissement de la vie sociale sans altérer l'épanouissement de l'individu, au travers de sa sphère privée.

Outre ces espaces communs, les habitants partagent généralement des valeurs ou un projet en commun, ce qui crée des liens particuliers et forts au sein du collectif.

2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence l'opportunité que représente le PCDR pour dégager de nouvelles opportunités de logements sur la commune.

Les besoins sont effectivement bien présents, autant pour les nouveaux habitants que les jeunes familles ou encore les personnes âgées.

Dans ce contexte, la création d'habitats groupés répond à plusieurs enjeux : l'intégration des besoins des habitants en termes de logement et la consolidation des liens sociaux.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|---|
| Objectifs | Favoriser l'accès au logement intégré |
| | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ; Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ; Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★★★ Liens sociaux créés par la vie en commun – Autonomie des habitants – Intégration des personnes ayant un moindre revenu |
| ENVIRONNEMENT | ★★ Économie d'échelle au niveau énergétique |
| ÉCONOMIE | ★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité de la commune |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

A déterminer

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** CPAS

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2. Par ailleurs, la localisation n'a pas encore pu être déterminée.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Une localisation doit préalablement être trouvée.

Démarches administratives à réaliser

Autorisation et permis à obtenir pour la réalisation des travaux.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Mise en place d'une charte de vivre ensemble.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---------------------------------|---------------------|--|
| Création d'habitats groupés | 3 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---------------------------------|---------------------|--|
| Nombre de familles logées | 10 | Commune de Sainte-Ode |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Création de logements par la mise en place de partenariats publics privés (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Création de logements par la mise en place de partenariats publics privés | Fiche n° M-P8 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION DE LOGEMENTS PAR LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS

1. Description du projet

Le projet vise la création de logements issus de partenariats publics privés (PPP) et est à mettre en perspective avec la politique wallonne en la matière.

Le 15 décembre 2022, dans le cadre de son Plan de Relance pour la Wallonie, le Gouvernement a décidé de soutenir une véritable politique sociale de renforcement structurel de l'offre de logements par la création de logements d'intérêt public via un « partenariat public-privé ».

L'objectif est d'augmenter rapidement le nombre de logements d'utilité publique par le biais de la valorisation foncière et de l'acquisition.

Il est divisé en plusieurs volets qui concernent les Sociétés de Logement de Service public (SLSP), les communes, les CPAS et les Intercommunales.

2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence l'opportunité que représente le PCDR pour dégager de nouvelles opportunités de logements sur la commune.

Les besoins sont effectivement bien présents, autant pour les nouveaux habitants que les jeunes familles ou encore les personnes âgées.

Actuellement les pouvoirs publics doivent faire face à des enjeux importants, notamment en matière de logement. Face à des besoins budgétaires croissants et aux risques qu'engendre la mise en œuvre de projets parfois complexes, les partenariats public-privé (PPP) peuvent constituer un levier d'action intéressant.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|---------------------------------------|
| Objectif | Favoriser l'accès au logement intégré |
|-----------------|---------------------------------------|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ; Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|---|
| SOCIAL | ★★★ Accès au logement favorisé pour tous – Cohésion sociale |
| ENVIRONNEMENT | ★★ Matériaux de construction écologiques |
| ÉCONOMIE | ★★ Développement de l'attractivité de la commune |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

A déterminer

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : CPAS, Sociétés de logements publics, Développeurs/promoteurs privés

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Partenaires privés à identifier et lancement d'un appel à intérêt.

Démarches administratives à réaliser

Mise en place des partenariats.

Permis à obtenir.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--------------------------|--------------|---|
| Nombre de PPP conclus | 3 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Nombre de logements créés sur base de PPP | 15 | Commune de Sainte-Ode |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles | Fiche n° M-P9 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION DE LIAISONS INTERVILLAGES SÉCURISÉES POUR LES USAGERS FAIBLES

1. Description du projet

Le projet consiste à continuer de développer les voies lentes sur le territoire communal et à relier, dans la mesure du possible, les différents villages.

À terme, l'objectif du projet vise à disposer sur la commune d'un réseau interconnecté de voies cyclo-piétonnes. Ce réseau aura pour vocation de mailler le maximum d'éléments d'intérêts existant sur le territoire.

Ces éléments peuvent être de différentes natures :

- Touristique : points de vue paysagers, éléments du patrimoine, curiosités locales etc.
- Économique : commerces, services etc.
- Utilitaires : écoles, administration etc.

Pour réaliser ce réseau d'itinéraires pour usagers doux, certains chemins et sentiers seront à réhabiliter, à créer, à sécuriser ou simplement à signaler. Il s'agira en outre d'identifier les tronçons prioritaires en fonction de leur praticabilité et des coûts de mise en œuvre.

2. Justification du projet

Lors des réunions de consultation de population et lors des groupes de travail organisés tout au long du PCDR, la mobilité douce est un thème qui a souvent été mis en évidence, particulièrement pour ses dimensions utilitaire et de loisirs.

La commune dispose d'un potentiel important en termes de développement de voies lentes, notamment grâce à un réseau de voiries internes constitué de chemins de remembrement traversant la commune.

La réhabilitation, le réaménagement ou la création de liaisons douces revêtent en outre de nombreux avantages qui justifient le projet :

- Une opportunité de rapprocher les villages et hameaux entre eux et de les connecter aux différents centres villageois ;
- Un moyen sécurisé de se rendre à l'école ou dans les commerces ;
- Une nouvelle manière de découvrir son village et les villages alentours ;
- Une approche différente des paysages ;
- Etc.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|--|
| Objectif | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |
|-----------------|--|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Favoriser le déplacement doux ; Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux ; Planifier un entretien régulier et efficace des sentiers communaux ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★ Accès à la mobilité sur le territoire communal favorisé pour tous les habitants |
| ENVIRONNEMENT | ★★★ Déplacement lents favorisés et diminution du recours à la voiture – Amélioration du cadre de vie des habitants |
| ÉCONOMIE | ★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité de la commune |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme, Parc Naturel et CCATM

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire par rapport à la réalisation de la dorsale Tillet-Magerotte (Lot 1 M-P4), axe structurant complétant les infrastructures déjà existantes. Le projet a donc été placé en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Réalisation des travaux d'aménagement des différents itinéraires.

Planification

Identifier les tronçons à réaliser.

Démarches administratives à réaliser

Demande de permis et d'autorisation.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Entretenir régulièrement les différents tronçons (couper les haies, veiller à la propreté etc.).

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|----------------------------------|--------------|---|
| Taux des villages interconnectés | 75 % | Commune de Sainte-Ode |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|------------------------------|-----------------|---|
| Utilisation des voies lentes | Quotidiennement | Commune de Sainte-Ode |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Création de logements tremplins (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Création de logements tremplins | Fiche n° M-P10 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS

1. Description du projet

Le projet consiste à créer des logements tremplins sur le territoire.

Le but des logements tremplins est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous la forme d'une ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

La construction des logements tremplins pourrait être réalisée de manière à économiser l'énergie (isolation, production).

Une attention particulière doit être portée dans ce projet aux aménagements qui doivent respecter et préserver la ruralité dans la manière de gérer le potentiel foncier.

2. Justification du projet

Dans la commune de Sainte-Ode, et de manière générale en milieu rural, peu de logements locatifs de qualité et à prix raisonnable sont disponibles pour les jeunes couples issus de la commune ou bien qui désirent s'y installer. En outre, le diagnostic partagé a permis de mettre en évidence un manque de logements pour accueillir les nouveaux habitants sur le territoire et donc l'importance du thème de l'accès au logement pour les citoyens dans le cadre de l'opération de développement rural.

La création de logements tremplins sur la commune permettrait de faciliter l'accès au logement pour les jeunes, mais également de lutter contre la pression foncière et d'attirer des jeunes sur le territoire. Ce sont donc des logements qui permettent de maintenir et de favoriser une population jeune sur le territoire rural, ce qui est essentiel pour de multiples raisons d'ordre identitaire, économique, sociale (dynamisme associatif, mixité sociale, etc.) et de maintien des services de bases telles que les écoles, ce qui représente également un enjeu important pour Sainte-Ode.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|---|
| Objectifs | Favoriser l'accès au logement intégré |
| | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ; Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★★★ Intégration des personnes ayant un moindre revenu – Accueil de jeunes familles |
| ENVIRONNEMENT | ★★ Économie d'énergie grâce aux matériaux utilisés |
| ÉCONOMIE | ★★ Retombées indirectes liées à l'attractivité de la commune |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

À déterminer

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Sainte-Ode
- **Partenaires :** /

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR avait initialement classé ce projet en lot 1 au vu de l'enjeu que le logement représente pour la commune de Sainte-Ode. Une localisation avait été trouvée dans le bâtiment de la Poste et des négociations avaient commencé avec la Commune. Toutefois, à la fin de l'élaboration du PCDR, BPOST a fait savoir à la Commune qu'il ne mettait plus en vente le bâtiment mais en location.

À défaut d'avoir trouvé une autre localisation, le projet est redescendu en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

D'une part, la Commune va poursuivre les démarches avec BPOST pour le bâtiment place d'Amberloup.

D'autre part, une autre solution a été envisagée dans l'ancien presbytère d'Amberloup.

La Commune va investiguer les deux opportunités.

Démarches administratives à réaliser

Autorisation et permis à obtenir pour la réalisation des travaux.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---------------------------------|---------------------|--|
| Création de logements tremplins | 3 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---------------------------------|---------------------|--|
| Nombre de familles logées | 3 | Commune de Sainte-Ode |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Rénovation de la salle du foot à Tillet (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Rénovation de la salle du foot à Tillet | Fiche n° M-P11 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

RÉNOVATION DE LA SALLE DU FOOT À TILLET

1. Description du projet

La fiche projet comprend d'une part ;

- **La rénovation du bâtiment existant :**

Suite à des infiltrations au niveau de la toiture, il y lieu de prévoir un remplacement de celle-ci.

Il faut également prévoir une mise aux normes énergétiques ;

- Isoler le bâtiment (façades et sol),
- Isoler la toiture,
- Changer les châssis
- Remplacer le système d'émissions de chauffage
- Remplacer la ventilation du bâtiment.

L'acoustique du bâtiment est à améliorer.

Suite à l'isolation par l'extérieur des façades, un nouveau parement sera placé. (Tôles métalliques)

Et d'autre part ;

- **Un agrandissement** afin de créer 2 vestiaires supplémentaires et un vestiaire Arbitre. Et créer des espaces de stockages inexistant à l'heure actuelle.

2. Justification du projet

Le projet de rénover la salle du foot à Tillet est lié au projet de regroupement des infrastructures footballistiques de la commune du lot 2. En effet, la rénovation de la salle vise le regroupement des activités du football de la commune en un lieu unique, avec rénovation de la salle, agrandissement des installations par la réalisation d'un terrain synthétique et de vestiaires complémentaires.

En rénovant la salle du foot de Tillet, le projet permettra donc de rassembler les trois activités de football actuelles et de faire des économies d'échelle (matériel, moyens humains, consommation énergétique).

La complémentarité de ces deux projets permettra aux habitants de la commune de fédérer leurs forces associatives et d'amener plus de soutien et de cohésion dans le milieu sportif. Enfin, le projet favorisera le sentiment d'appartenance à la commune et répondra donc à un enjeu majeur du PCDR de Sainte-Ode.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|--|
| Objectif | Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local |
|-----------------|--|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Demeurer un partenaire pour les différents clubs sportifs de notre commune ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|---|
| SOCIAL | ★★★ Cohésion entre les habitants des différents villages et des clubs de foot |
| ENVIRONNEMENT | ★★ Centralisation des infrastructures |
| ÉCONOMIE | ★★ Économies d'échelles |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Tillet

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Sainte-Ode
- **Partenaires** : Clubs de football

7. Programme de réalisation**Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

La CLDR avait initialement classé ce projet en lot 1. Toutefois, ne trouvant pas d'autres fonctions à la salle que celle du sport, les subsides du développement rural ne sont pas mobilisables pour ce projet. Les subsides Infrasports sont quant à eux gelés pour six ans étant donné qu'ils ont refait l'éclairage de la salle cette année. Faute de subventions, le projet est redescendu en lot 2.

État du dossier

Inventaire des travaux et aménagement réalisé.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

- Désignation d'un auteur de projet.
- Démarches administratives.
- Réalisation des travaux.

Démarches administratives à réaliser

Autorisation et permis à obtenir pour la réalisation des travaux.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Rénovation de la salle du foot à Tillet | 1 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|--------------|---|
| Rassemblement des infrastructures footballistiques | 1 | Commune de Sainte-Ode / Clubs sportifs |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques | Fiche n° IM-P1 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

ADAPTATION ET APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

1. Description du projet

Afin de minimiser les impacts négatifs d'un développement excessif des hébergements touristiques sur la commune, le projet porté par la CLDR consiste à adapter et à faire appliquer un règlement communal sur ces hébergements afin de contrôler leur développement.

Dans le but de maintenir à la fois un tourisme de qualité et d'assurer en même temps aux habitants et futurs habitants des possibilités d'accès à la propriété, il est en effet possible de limiter le nombre de gîtes à l'aide d'un règlement communal, comme par exemple à La Roche en Ardenne où le conseil communal s'est prononcé en faveur d'un moratoire qui permet de geler la construction ou la réaffectation de biens immobiliers en hébergements touristiques. D'autres règlements de ce type ont été édictés sur différentes autres communes comme Durbuy, Rendeux, etc.

D'autres solutions peuvent également être envisagées pour réguler le nombre d'hébergements touristiques, comme la mise en place d'une taxe ou d'un incitant fiscal favorisant l'installation permanente. Toutefois, ces actions doivent permettre de garder un bon équilibre et non pas de tomber dans l'excès inverse, ce qui serait défavorable à l'économie de la commune.

2. Justification du projet

L'offre en hébergements touristiques est relativement bien développée à Sainte-Ode, principalement les gîtes et maisons de vacances, ce qui inquiète les habitants par rapport aux nuisances induites, telles que les nuisances sonores. En outre, ils souhaitent garder des disponibilités pour accueillir des habitants permanents et ainsi éviter l'effet village « dortoir » qu'une trop grande proportion de résidents secondaires et de touristes induirait.

La stratégie met en évidence l'idée de favoriser un tourisme intégré à la vie rurale de la commune. En effet, le tourisme à Sainte-Ode se veut soutenable autant pour l'environnement que pour les habitants et respectueux de l'aspect rural du territoire.

D'autre part, la commune de Sainte-Ode connaît une pression foncière relativement importante, avec une hausse des prix de vente des maisons d'habitation ordinaire et des terrains à bâtir. Cette augmentation peut nuire à l'accessibilité immobilière, notamment des jeunes ménages, alors que les habitants s'inquiètent de la difficulté d'accéder au logement sur la commune.

Dans ce contexte, il est opportun de mettre en place une réglementation permettant de garantir l'accès des habitants et des futurs habitants au logement, tout en régulant le nombre de touristes via une limite dans les hébergements secondaires.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|---|
| Objectif | Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré |
|-----------------|---|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Maintenir une politique touristique dynamique et cohérente basée sur le tourisme vert ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★★★ Liens sociaux entre habitants permanents favorisés – Création d'un sentiment d'appartenance à la commune – Développement des échanges et relations dans les villages |
| ENVIRONNEMENT | ★★ Diminution des nuisances environnementales générées par les touristes |
| ÉCONOMIE | ★★ Augmentation de l'attractivité du territoire pour les jeunes – Maintien d'un tourisme durable ayant des retombes positives pour le territoire |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Acteurs touristiques du territoire

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire que d'autres, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Création et rédaction du règlement communal.

Démarches administratives à réaliser

Adoption du règlement communal.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Veiller à faire appliquer et respecter le règlement.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|--------------|---|
| Mise en place d'une réglementation sur les hébergements touristiques | 1 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Evolution du nombre de secondes résidences et d'hébergements touristiques | + 10 % | Commune de Sainte-Ode |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire | Fiche n° IM-P2 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

MISE EN VALEUR DES LIEUX ET FAITS SYMBOLIQUES DE LA COMMUNE ASSOCIÉS AU DEVOIR DE MÉMOIRE

1. Description du projet

Le projet consiste tout d'abord à lister ces lieux et ces faits symboliques en ayant recours à l'intelligence collective et aux savoirs de chacun. Cette mise en commun permettra d'avoir une vision claire et détaillée des éléments historiques à mettre en valeur.

Sur base de cette liste, des actions de valorisation seront menées, telles que l'installation de panneaux didactiques, la création d'un parcours reliant tous les lieux ou encore le développement d'une application mobile permettant de les identifier.

2. Justification du projet

Pendant de nombreuses années, Sainte-Ode a été associée aux anciens combattants et aux prisonniers de guerre, créant ainsi une mémoire historique que le projet vise à valoriser. De plus, il existe une multitude de lieux sur la commune véhiculant des anecdotes de combats qui méritent d'être mis en valeur pour les touristes et connus des citoyens.

La consolidation des liens sociaux est un enjeu important pour la commune de Sainte-Ode, particulièrement dans leurs rapports à la dimension identitaire qu'il est favorable que les habitants créent ensemble. L'aménagement de lieux de rencontre, construits autour du devoir de mémoire, favorisera cet attachement à l'histoire de la commune et stimulera le sentiment d'appartenance au territoire qu'il est important de susciter. En outre, la mise en valeur d'événements historiques permet de créer du lien intergénérationnel et une identité collective à partager.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|---|
| Objectif | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |
|-----------------|---|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Développer la reconnaissance du patrimoine local, y encourager l'accès et en assurer la préservation ; Utiliser les nouvelles technologies pour faire découvrir les atouts de notre territoire ;
- **Gal Nov'Ardenne :** Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PndO) :** Encourager le développement durable en contribuant au développement local, économique et social ;

- **Agence de Développement Local (ADL)** : Susciter l'émergence d'activités nouvelles ; Mettre en évidence les ressources et savoir-faire ; Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|---|
| SOCIAL | ★★★ Développement d'une mémoire collective et d'un sentiment d'appartenance au territoire – Création de liens intergénérationnels |
| ENVIRONNEMENT | ⊕ |
| ÉCONOMIE | ★★ Mise en valeur du territoire – Développement de l'attractivité |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊕ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** Cercle historique, Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, Syndicat d'Initiatives et Maison du Tourisme

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2. Toutefois, les membres de la CLDR l'ont placé en projet « prioritaire » au sein du lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Réalisation des travaux et aménagements de mise en valeur.

Planification

Préalablement, recensement et mise en commun des faits et lieux symboliques de la commune.

Démarches administratives à réaliser

Autorisations à acquérir pour l'installation des panneaux didactiques.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Entretien régulier des aménagements physiques.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|---------------------|--|
| Recensement des lieux et faits symboliques | 25 | Commune de Sainte-Ode Cercle historique |
| Création d'une application mobile | 1 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--------------------------------------|---------------------|--|
| Installation de panneaux didactiques | 5 par an | Commune de Sainte-Ode |
| Utilisation de l'application mobile | 50 X par mois | Gestionnaire de l'application |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Mise en place d'initiatives en faveur des aînés (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Mise en place d'initiatives en faveur des aînés | Fiche n° IM-P3 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

MISE EN PLACE D'INITIATIVES EN FAVEUR DES AÎNÉS

1. Description du projet

Le projet consiste d'une part à étoffer l'offre d'activités pour les aînés via l'organisation de divers événements, rencontres, ateliers, salon des aînés, conférences, remise en forme etc. Une attention sera portée à la localisation des activités afin de permettre aux aînés d'y accéder sans exclure une partie de ceux-ci pour des raisons de mobilité et d'accès.

D'autre part, le projet vise à renforcer et à multiplier les services à destination des personnes âgées isolées. Ces services supplémentaires à domicile pourront prendre la forme d'un accompagnement psycho-social ou encore d'un service de mobilité inclusif. D'autres services, en fonction des demandes et des besoins, pourront être développés.

2. Justification du projet

Les aînés bénéficient de la maison d'accueil « L'oiseau bleu » qui propose diverses activités de jour et du club des 3x20. Toutefois, des difficultés d'accès à ces activités ont parfois été observées car la mobilité de cette partie de la population est relativement limitée. Le diagnostic a par ailleurs mis en évidence l'enjeu de consolidation des liens sociaux pour la commune de Sainte-Ode et la stratégie identifie également les liens intergénérationnels dans le but de créer davantage de cohésion sociale.

Le projet ambitionne de répondre à cet objectif en favorisant les relations sociales et en réduisant la solitude des aînés.

Au niveau des services, les aînés à Sainte-Ode bénéficient de différents services à domicile fournis par le CPAS, notamment les services d'aide et de repas à domicile. Toutefois, au vu du nombre d'aînés présents sur la commune et des besoins afférents à leur maintien à domicile, ceux-ci ne semblent pas suffisants. La stratégie définie pour la commune de Sainte-Ode vise donc à les renforcer et à les développer.

Les aînés maintenus à leur domicile constituent un public fragilisé et nécessitent des soins et services plus importants que le reste de la population.

Le projet entend répondre aux besoins de cette partie de la population en proposant des services à domicile supplémentaires à ceux déjà existants.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|--|
| Objectifs | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |
| | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Favoriser les rencontres entre aînés en poursuivant l'organisation d'animations à leur intention (goûters, excursions, conférences, activités sportives, visites, ...) ; Maintenir les aides à domicile initiées par le CPAS au bénéfice des plus âgés afin de leur permettre de rester le plus longtemps possible dans leur logement (livraison de repas chauds 7 j/7, transport, ...) ; Soutenir les démarches citoyennes de santé, qu'elles soient physiques, mentales, intergénérationnelles, communautaires et/ou ciblées ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|--|
| SOCIAL | ★★★ Création de liens sociaux – Échanges et rencontres – Dynamisation des activités pour séniors et diminution du sentiment d'isolement - Maintien des aînés à domicile – Diminution des inégalités dans l'accès aux droits fondamentaux |
| ENVIRONNEMENT | ⊕ |
| ÉCONOMIE | ★ Développement d'activités locales – Renforcement de l'économie sociale du territoire |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ⊕ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : CPAS et CCCA

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2. Toutefois, les membres de la CLDR l'ont placé en projet « prioritaire » au sein du lot 2.

État du dossier

Le CPAS est actif dans les services d'aide aux aînés.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Identifier les activités à mettre en place.

Trouver des emplacements / locaux pour accueillir les activités.

Anticiper l'accès et la mobilité vers les activités créées.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Assurer la bonne information de tous les seniors des activités mises en place.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|---------------------|--|
| Organisation d'activités à destination des aînés | 3 par an | Commune de sainte-Ode |
| Services à domicile à destination des aînés | + 3 | CPAS / Commune de Sainte-Ode |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|---------------------|--|
| Participation moyenne aux différentes activités | 15 | Commune de Sainte-Ode |
| Satisfaction des aînés bénéficiant de ces nouveaux services | 80 % | Commune de Sainte-Ode / CPAS |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière | Fiche n° IM-P4 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

ÉTUDE ET RECHERCHE DE SOLUTIONS POUR QUE LES RESSOURCES NATURELLES (FORÊT, TERRES AGRICOLES ET EAU) NE SOIENT PAS LIVRÉES À LA SPÉCULATION FONCIÈRE ET QUE LA TERRE RESTE L'OUTIL NOURRICIER

1. Description du projet

Dans un contexte général de spéculation foncière, le projet vise à trouver des solutions afin de préserver la forêt et l'eau et de maintenir l'utilisation du sol à des fins agricoles.

Le projet est lié à la mise en place d'un Schéma de Développement Communal (IM-Lot 1-P5) dans le sens où celui-ci indique les grandes lignes à suivre en matière d'aménagement du territoire et peut favoriser le maintien de zones non-urbanisables.

La recherche de solutions liées à l'utilisation des ressources naturelles et au développement territorial peut s'appuyer sur les travaux et réflexions initiés par la CCATM.

2. Justification du projet

La commune rurale de Sainte-Ode bénéficie d'un cadre environnemental exceptionnel qui regorge de ressources naturelles à protéger. C'est en outre un territoire propice à l'agriculture où la terre est considérée comme une richesse naturelle et nourricière.

Le diagnostic a mis en évidence l'importance de préserver la qualité de l'eau et de la forêt sur le territoire communal et deux enjeux sont liés à cette thématique : d'une part, la préservation du cadre environnemental exceptionnel et, d'autre part, la gestion encadrée du développement territorial.

Le projet répond à ces deux enjeux et crée du lien entre eux. En effet, une bonne gestion du développement territorial permet de préserver les ressources naturelles et de favoriser l'utilisation du sol de manière durable en limitant l'urbanisation des zones agricoles.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|---|
| Objectifs | Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie |
| | Conforter un tourisme encadré, vert et intégré |

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :



- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Poursuivre la gestion des cours d'eaux avec le Contrat de Rivière Ourthe ; Poursuivre le fonctionnement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) afin de permettre au citoyen de prendre part à la réflexion sur la structuration urbanistique et le bon aménagement de notre territoire ; Etudier la mise en place pour l'ensemble de notre territoire d'un Schéma de Développement communal (S.D.C.) qui devrait servir de référence dans le cadre de nos décisions futures en matière d'aménagement du territoire ;
- **Gal Nov'Ardenne :** Valoriser les ressources naturelles pour tendre vers un territoire plus résilient ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) :** Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- **Contrat de rivière Ourthe :** Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ; Développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau ; Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|---|
| SOCIAL | ★ Attachement des habitants aux biens communs naturels |
| ENVIRONNEMENT | ★★★ Maintien des terres agricoles – Préservation des richesses naturelles – Maintien de la qualité de l'eau |
| ÉCONOMIE | ★ Valorisation respectueuse des ressources naturelles du territoire |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :

| | |
|--|--|
|  <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> | <p>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p> |
|  <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> | <p>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :</p> <p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions – Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques.</p> |

5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** CCATM, Contrat de rivière, GAL Nov'Ardenne

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Mise en place d'un groupe de réflexion visant à déterminer de manière précise les actions à mener.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|--------------|---|
| Mise en place d'un groupe de réflexion | 1 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|----------------------------------|---------------------------|---|
| Evolution de la surface agricole | Maintien du niveau actuel | Commune de Sainte-Ode |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle | Fiche n° IM-P5 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT D'ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

1. Description du projet

Le projet consiste à développer la communication sur les alternatives à la voiture existantes et à mettre en place d'autres options pour les déplacements des habitants.

Les services de la locomobile, qui existent dans les communes limitrophes, pourraient dans ce cadre être étendus à Sainte-Ode.

Pour les jeunes, d'autres solutions doivent être envisagées, par exemple en créant un groupe de réflexion sur la mobilité alternative.

Au niveau du co-voiturage, la communication sur les possibilités existantes dans la commune pourrait être améliorée et étendue à une plus grande proportion de la population, par exemple en créant une application mobile dédiée au co-voiturage sur le territoire.

2. Justification du projet

La dépendance à la voiture est prépondérante dans la commune de Sainte-Ode. Des alternatives existent mais ne suffisent pas pour différentes raisons :

- Les transports en commun sont axés sur les horaires scolaires (pas de bus le week-end) ;
- Le taxi social est trop onéreux pour une partie de la population ;
- Le co-voiturage n'est pas assez connu ni structuré.

Au vu du caractère rural de la commune de Sainte-Ode, le diagnostic a mis en évidence l'importance de réfléchir au développement d'alternatives aux transports en commun afin de répondre à une demande croissante de la population de pouvoir se déplacer plus aisément sur le territoire.

Le projet répond donc à l'enjeu de développement d'une mobilité alternative adaptée au contexte rural en proposant des solutions concrètes.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|--|
| Objectif | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |
|-----------------|--|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux (trottoirs et signalisation adaptée ; Dialoguer avec l'Opérateur

de Transports de Wallonie (OTW, ex-TEC) en vue d'optimiser l'offre de transport en commun ; Poursuivre l'intégration systématique des deux roues dans les nouveaux projets d'aménagement des voiries, en veillant à la continuité des aménagements et en prêtant une attention particulière aux points dangereux ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|---|
| SOCIAL | ★★ Mise en réseau des habitants pour le développement du covoiturage – Possibilités et alternatives pour les personnes plus démunies au niveau de la mobilité |
| ENVIRONNEMENT | ★★★ Réduction des émissions de gaz à effet de serre |
| ÉCONOMIE | ★★ Retombées indirectes liées aux activités générées par les nouvelles possibilités offertes |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : CCATM

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Des services de locomobile existent dans les communes voisines.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Mise en place d'un groupe de réflexion préalablement à la définition des actions à mener.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Actions de communication sur les alternatives développées.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|--------------|---|
| Mise en place d'un groupe de réflexion | 1 | Commune de Sainte-Ode |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|--------------|---|
| Création d'une application mobile pour le co-voiturage | 1 | Commune de Sainte-Ode |
| Mise en place de la Locomobile | 1 | Commune de Sainte-Ode |

9. Annexes

Sans objet.

| | |
|--|---|
| Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons | Fiche n° IM-P6 |
| | Priorité : Lot 2 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

ORGANISATION D'UN MARCHÉ DU TERROIR DURANT LES 4 SAISONS

1. Description du projet

À l'instar des marchés du terroir organisés durant l'été, le projet consiste à organiser un marché dans la commune tout au long de l'année et de manière régulière. Il rassemblera les producteurs locaux et d'autres vendeurs afin de créer un marché attractif pour les habitants.

L'objectif est de proposer la vente de produits alimentaires et artisanaux, dans un lieu protégé de la pluie, mais aussi constituer un moment convivial et culturel, favorisant les rencontres et permettant de lutter contre l'« esprit de clocher » souvent évoqué. À cette fin, un bar proposant les boissons produites localement sera proposé et tenu par les associations.

L'ADL des trois communes possède les capacités et les compétences pour être en charge de l'organisation une fois la localisation trouvée.

2. Justification du projet

Il existe un marché fermier des 3 communes (Tenneville, Sainte-Ode, Bastogne) qui est organisé à Tenneville une fois par mois (sauf en juillet, août et janvier) et un marché du terroir organisé en juillet et août soit à Amberloup, soit à Champlon, soit à Bastogne. Il n'y a par contre pas de marché de saison organisé à Sainte-Ode tout au long de l'année ni de point central de vente de produits locaux.

Le diagnostic a mis en évidence l'importance de soutenir et renforcer les initiatives en matière de productions locales afin de développer une filière économique adaptée aux ressources du territoire. Ensuite, la stratégie prévoit de favoriser les circuits-courts et de valoriser l'existant en termes de production alimentaire afin de rapprocher au final les producteurs des consommateurs.

Le projet répond en outre à l'objectif général lié au vivre-ensemble et au sentiment d'appartenance à la commune. En effet, l'organisation d'un marché tout au long de l'année sur le territoire communal va permettre aux habitants des différentes entités de se retrouver et d'échanger dans un cadre convivial, et donc de consolider les liens sociaux existants.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|--|
| Objectifs | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |
| | Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local |
| | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Encourager la promotion des producteurs locaux, des commerces de proximité et la valorisation des circuits courts ;

Soutenir les productions agricoles et alimentaires locales ainsi que leur commercialisation (circuits courts, marchés...);

- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives ; Nourrir le tissu économique local ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Réunir les différents acteurs du monde économique et social ; Mettre en évidence les ressources et savoir-faire ; Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

| | |
|----------------------|---|
| SOCIAL | ★★★ Rencontres et échanges favorisés – Convivialité – Cohésion sociale |
| ENVIRONNEMENT | ★★ Réduction de l'empreinte carbone grâce aux trajets restreints pour l'acheminement des produits |
| ÉCONOMIE | ★★★ Développement de l'économie locale – Soutien aux producteurs locaux |

Légende : ★★★ Impact élevé ; ★★ Impact moyen ; ★ Impact faible ; ☹ Pas d'impact

Ce projet correspond à la **stratégie wallonne de développement durable** :



Objectif 11 – Villes et communautés durables :

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

A déterminer

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Agence de Développement Local (ADL)
- **Partenaires** : Commune, Gal Nov'Ardenne, GAC, associations, etc.

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais moins prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Sans objet.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Localisation à trouver et producteurs à contacter.

Démarches administratives à réaliser

Autorisation à acquérir une fois l'emplacement trouvé.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Créer un groupe de gestion du marché pour en assurer la bonne organisation et le suivi, la publicité etc.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|-------------------------------------|---------------|---|
| Organisation d'un marché du terroir | 1 par semaine | Commune de Sainte-Ode / ADL |

Indicateurs de résultat :

| Intitulé de l'indicateur | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---------------------------------------|---------------------------------|---|
| Participation des habitants au marché | 1 sur 4 (25 % de la population) | Commune de Sainte-Ode / ADL via une enquête |

9. Annexes

Sans objet.

4. Lot 3 – Projets à réaliser dans les 7 à 10 ans

1. Projets matériels

- Création d'une maison multiservices
- Achat d'un véhicule partagé pour les associations
- Aménagement d'entrées de villages identitaires
- Création de circuits VTT permanents
- Installation de parkings vélos à proximité des lieux publics
- Création d'espaces culturels alternatifs
- Mise en place d'un atelier rural
- Rénovation de la salle « La Corteille » à Lavacherie

2. Projets immatériels

- Réseautage des acteurs associatifs, sportifs et culturels
- Information sur les événements culturels voisins
- Définition et mise en place d'une image de marque du territoire
- Valorisation et transmission de l'histoire communale locale
- Création d'une antenne de l'académie de musique
- Création d'un service bénévole d'écrivain public

| | |
|--|---|
| Création d'une maison multiservices (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Création d'une maison multiservices | Fiche n° M-P1 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION D'UNE MAISON MULTISERVICES (ESPACES POLYVALENTS POUR AÎNÉS, ACTIVITÉS ARTISTIQUES/CULTURELLES ET CO-WORKING)

1. Description du projet

Le projet consiste en la rénovation ou la construction d'un bâtiment pour en faire une maison rurale multiservices. La maison multiservices est une infrastructure communale polyvalente destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives (public et privé) initiées par les habitants. Elle peut également accueillir des services publics (Syndicat d'Initiative, espace de co-working, service administratif décentralisé, etc.) et/ou des services privés (banque, poste, etc.) répondant aux besoins spécifiques des citoyens.

2. Justification du projet

Plusieurs besoins liés à la culture et aux associations ont été mis en évidence lors de l'élaboration du PCDR de Sainte-Ode. Le projet vise à y répondre en créant un espace dédié au regroupement de différents services (poste, Syndicat d'Initiative, espaces pour la culture et des activités variées, espace de co-working etc.)

La maison multiservices permettra en outre l'amélioration de l'accueil des aînés en accueillant de nouvelles activités destinées à améliorer leur qualité de vie.

En créant un pôle de cohésion et d'intégration sociale, le projet répond à la stratégie de la commune qui vise à créer un sentiment d'appartenance et une identité du territoire à Sainte-Ode tout en créant des services complémentaires et inclusifs.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|--|
| Objectifs | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |
| | Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local |
| | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ; Favoriser les rencontres entre aînés en poursuivant l'organisation d'animations à leur intention (goûters, excursions, conférences, activités sportives, visites, ...) ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Susciter l'émergence d'activités nouvelles.

| | |
|--|---|
| Achat d'un véhicule partagé pour les associations (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Achat d'un véhicule partagé pour les associations | Fiche n° M-P2 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

ACHAT D'UN VÉHICULE PARTAGÉ POUR LES ASSOCIATIONS

1. Description du projet

Le projet consiste à acheter un véhicule de 9 places afin de le mettre à disposition des associations et des services de la commune de Sainte-Ode.

Le véhicule sera partagé par les différentes associations.

L'accessibilité aux services sera également renforcée pour les personnes âgées, les plus jeunes et ceux sans véhicule.

Un sponsoring pourra être envisagé, afin de renforcer la visibilité des commerces et des indépendants de la commune. Le sponsoring pourrait prendre la forme de différents logos imprimés ou collés sur le véhicule.

2. Justification du projet

Au vu du caractère rural et dispersé du territoire, l'offre de transport en commun est limitée et la faible densité de population ne plaide pas en faveur d'un développement futur des transports classiques. Les alternatives sont donc à développer afin de répondre à une demande importante de la population de pouvoir se déplacer plus aisément sur le territoire.

En effet, le diagnostic avait mis en évidence l'enjeu du développement d'une mobilité alternative adaptée au contexte rural. Le projet tend à y répondre tout en offrant de nouvelles opportunités socioculturelles à la population locale.

Le projet d'achat d'un véhicule partagé répond en outre à deux objectifs de la stratégie du PCDR de Sainte-Ode.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|--|
| Objectifs | Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local |
| | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Encourager les synergies ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Maintenir et renforcer les services du CPAS en termes d'aides aux plus démunis, toujours dans le respect de chacun, et visant l'émancipation et la responsabilisation individuelle ; Soutenir les rencontres entre associations ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

| | |
|--|---|
| Aménagement d'entrées de villages identitaires (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Aménagement d'entrées de villages identitaires | Fiche n° M-P3 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

AMÉNAGEMENT D'ENTRÉES DE VILLAGES IDENTITAIRES

1. Description du projet

Les entrées de villages jouent un rôle fondamental dans la perception du territoire puisqu'elles constituent le premier espace, la première image que l'on perçoit du lieu en venant de l'extérieur.

Le projet consiste à aménager et à sécuriser les entrées de villages de la commune. Ces aménagements pourront se traduire sous diverses formes, telles que des interventions au niveau de la voirie et de ses abords, des plantations, une signalétique, des totems représentatifs des villages etc.

Ces aménagements, suffisamment visibles et marqués, permettront de créer un effet de porte pour faire ralentir la vitesse des véhicules et en même temps pour véhiculer une image commune entre chaque village, une image fédératrice qui permet de savoir que l'on se trouve dans la commune de Sainte-Ode.

2. Justification du projet

Le réaménagement des entrées de villages de la commune prenant en compte à la fois les critères d'ordre sécuritaire et identitaire se justifie pleinement à Sainte-Ode. En effet, la commune, malgré ses atouts évidents, souffre de l'absence d'une image forte et d'un manque de visibilité.

Le projet vise donc le renforcement de l'identité villageoise et communale et, dans ce sens, il répond au premier objectif de la stratégie du PCDR de Sainte-Ode qui vise à créer une identité du territoire et un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode.

Dans ses aspects sécuritaires, le projet répond à l'enjeu de sécurisation des déplacements automobiles et actifs en apaisant le trafic routier.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|--|
| Objectifs | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |
| | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Renforcer la sécurité routière, notamment autour des écoles et dans les villages ; Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux (trottoirs et signalisation adaptée ; Sécuriser nos voiries ; Renforcer l'utilisation de radars préventifs et répressifs si besoin ; Poursuivre le fonctionnement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la

Mobilité (CCATM) afin de permettre au citoyen de prendre part à la réflexion sur la structuration urbanistique et le bon aménagement de notre territoire ;

- **Agence de Développement Local (ADL)** : Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur.

| | |
|--|---|
| Création de circuits VTT permanents (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Création de circuits VTT permanents | Fiche n° M-P4 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION DE CIRCUITS VTT PERMANENTS

1. Description du projet

Le projet consiste à créer des circuits VTT qui traversent la commune de Sainte-Ode.

Les circuits seront balisés et des cartes seront disponibles pour les habitants et les touristes.

Plusieurs passages à travers bois seront prévus afin de rendre les circuits attractifs pour les VTTistes et de mettre en valeur les paysages boisés du territoire.

Le projet peut se concrétiser avec l'aide de différents partenaires tels que le Syndicat d'Initiatives, le club VTT « Gaillards » ou encore l'atelier VTT « MJ CRAB ».

2. Justification du projet

Il n'existe actuellement aucun circuit VTT sur la commune et les jeunes du CRAB en ont formellement émis la demande lors des consultations et de l'appel à projet.

La création de circuits VTT permanents permettrait de valoriser les dimensions touristique et sportive de la commune qui souhaite conforter un tourisme vert sur son territoire tout en préservant ses ressources naturelles et paysagères.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|---|
| Objectif | Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré |
|-----------------|---|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux (trottoirs et signalisation adaptée) ; Planifier un entretien régulier et efficace des sentiers communaux ; Demeurer un partenaire pour les différents clubs sportifs de notre commune ; Maintenir une politique touristique dynamique et cohérente basée sur le tourisme vert ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PndO) :** Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ; Encourager le développement durable en contribuant au développement local, économique et social.

| | |
|--|---|
| Installation de parkings vélos à proximité des lieux publics (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Installation de parkings vélos à proximité des lieux publics | Fiche n° M-P5 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

INSTALLATION DE PARKINGS VÉLOS À PROXIMITÉ DES LIEUX PUBLICS

1. Description du projet

Le projet consiste à installer des parkings pour vélos à proximité des différents lieux publics (administration communale, maisons de village, infrastructures sportives, etc.

Différents systèmes sécurisés pourront être mis en place : abris, boxes, râteliers, etc. adaptés à la spécificité des vélos électriques également.

Des bornes de recharge électriques seront également systématiquement installées ainsi que, le cas échéant, des bornes d'entretien/réparation.

2. Justification du projet

La mobilité douce est en plein développement sur la commune de Sainte-Ode. Deux projets du PCDR visent en outre à développer les voies lentes sur le territoire, ce qui confortera l'utilisation du vélo pour les déplacements utilitaires et de loisirs.

Dans ce cadre, l'installation de parkings pour vélos est essentielle au bon déroulement et à l'utilisation de ces voies lentes, particulièrement aux abords des lieux publics davantage fréquentés.

Le projet répond à l'enjeu de développement d'une mobilité alternative adaptée au contexte rural et s'intègre à la stratégie qui vise la création d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|--|
| Objectif | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |
|-----------------|--|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Favoriser le déplacement doux (trottoirs, ...); Prévoir une possibilité de rechargement électrique pour vélos et véhicules ; Poursuivre l'intégration systématique des deux roues dans les nouveaux projets d'aménagement des voiries, en veillant à la continuité des aménagements et en prêtant une attention particulière aux points dangereux.

| | |
|--|---|
| Création d'espaces culturels alternatifs (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Création d'espaces culturels alternatifs | Fiche n° M-P6 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION D'ESPACES CULTURELS ALTERNATIFS

1. Description du projet

Le projet consiste à équiper certains édifices religieux, ou autre patrimoine bâti, afin d'y organiser des activités culturelles locales.

Dans le respect de l'esprit du bâtiment, ces activités pourront se dérouler d'une part en intérieur, par exemple des concerts intimistes, des auditions d'art dramatique, des ateliers de théâtre et de lecture, des expositions et conférences, etc. Et d'autre part, elles pourront se dérouler en extérieur en aménageant par exemple un amphithéâtre sur un terrain, ou en créant un amphithéâtre mobile avec des caissons.

2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence un enjeu important lié au soutien de la vie associative et culturelle locale à Sainte-Ode.

Bien que la dimension culturelle commence à se développer dans la commune via notamment la troupe de théâtre récemment créée ou la mise à disposition de plusieurs infrastructures socio-culturelles (maisons de villages) grâce aux réalisations du précédent PCDR, l'offre culturelle ne répond toutefois pas à la demande des habitants.

Le projet ambitionne de répondre à l'objectif de dynamisation du secteur culturel en multipliant les espaces et activités sur le territoire communal. Ces activités fédératrices et intergénérationnelles favorisent les liens sociaux, essentiels au sentiment d'appartenance au territoire qu'il importe de renforcer à Sainte-Ode.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|--|
| Objectif | Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local |
|-----------------|--|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Encourager les synergies ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Soutenir les rencontres entre associations ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) :** Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

| | |
|--|---|
| Mise en place d'un atelier rural (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Mise en place d'un atelier rural | Fiche n° M-P7 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

MISE EN PLACE D'UN ATELIER RURAL

1. Description du projet

L'atelier rural est un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises au sein d'une commune rurale.

L'atelier doit être suffisamment modulable pour accueillir des entreprises variées mais aucun aménagement spécifique n'est prévu.

L'atelier rural est loué par la commune pour une durée limitée aux petites et moyennes entreprises, soit :

- En phase de lancement (période reconnue comme la plus critique de la vie d'une entreprise) : il permet d'éviter les investissements lourds de départ tel que l'achat d'un bâtiment ;
- En voie d'expansion ou de diversification : il apporte l'aide nécessaire pour s'agrandir ou explorer de nouveaux marchés.

La Commune est en charge de concevoir et de construire ou d'aménager l'atelier rural, sur un terrain ou un bâtiment qui lui appartient ou qu'elle acquiert à cette fin. C'est également elle qui devra prendre en charge la gestion de l'atelier. Étant destiné à être loué par la Commune à un entrepreneur, il va générer des recettes. Celles-ci doivent être réinvesties dans d'autres projets du PCDR.

2. Justification du projet

Afin de favoriser le développement du tissu économique local, les habitants souhaitent le développement d'un système d'accompagnement des petites entreprises et des indépendants.

En effet, les petites entreprises et les indépendants n'ont pas toujours facile à lancer leur business à cause du prix des bâtiments. L'atelier rural leur permet dans un premier temps de bénéficier d'ateliers et de bureaux avec un coût moins élevé, ce qui diminue les risques au départ.

Le projet va permettre également de soutenir la diversification des activités rurales et la création d'emplois sur le territoire. Les projets d'atelier rural sont officiellement reconnus comme un levier pour le développement stratégique des communes rurales wallonnes. En outre, le projet est complémentaire de l'accompagnement proposé par l'ADL et au développement du nouveau zoning.

Ce projet va permettre à la commune de tendre vers ses objectifs : d'une part, renforcer l'accès à des services complémentaires et inclusifs et, d'autre part, ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|--|
| Objectif | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |
|-----------------|--|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Encourager la promotion des producteurs locaux, des commerces de proximité et la valorisation des circuits courts ; Encourager les synergies ;
- **Gal Nov'Ardenne** : Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives ; Nourrir le tissu économique local ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Réunir les différents acteurs du monde économique et social ; Mener des actions créatrices d'emplois durables ; Stimuler le développement de réseaux au service de l'entrepreneuriat ; Susciter l'émergence d'activités nouvelles.

| | |
|--|---|
| Rénovation de la salle « La Corteille » à Lavacherie (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Rénovation de la salle « La Corteille » à Lavacherie | Fiche n° M-P8 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

RÉNOVATION DE LA SALLE « LA CORTEILLE » À LAVACHERIE

1. Description du projet

La salle « La Corteille » est un bâtiment complémentaire à la salle de l'ancienne école à Lavacherie.

La rénovation de la salle consiste principalement en une mise aux normes énergétiques et à rétablir différentes fonctionnalités telle que la cuisine.

En effet, le bâtiment est assez vétuste, principalement au niveau du toit et des châssis.

La mise en œuvre du projet peut s'appuyer sur différents partenaires : l'Asbl Découvrir Lavacherie et l'Asbl Tennis club de Lavacherie.

2. Justification du projet

De manière générale, la restructuration et le réaménagement des infrastructures communales, telles que les maisons de villages et les salles, constituent des projets particulièrement stratégiques qui permettent de répondre à de multiples objectifs tels que l'amélioration de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la mobilité ou encore de l'activité économique locale.

Le projet de rénovation de la salle « La Corteille » répond à plusieurs enjeux relevés dans le diagnostic du PCDR : la consolidation des liens sociaux, l'aménagement d'espaces publics à taille humaine, le soutien de la vie associative, sportive et culturelle, et le maintien et l'adaptation des services existants.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|------------------|--|
| Objectifs | Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local |
| | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |
| | Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs |

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Poursuivre le diagnostic énergétique des bâtiments communaux afin d'identifier les investissements productifs d'économie d'énergie, voire, quand c'est possible, de production d'énergie ; Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux ; Débuter les travaux d'isolation en nous concentrant en premier lieu sur les bâtiments les plus énergivores ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations.

| | |
|--|---|
| Réseautage des acteurs associatifs, sportifs et culturels (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Réseautage des acteurs associatifs, sportifs et culturels | Fiche n° IM-P1 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

RÉSEAUTAGE DES ACTEURS ASSOCIATIFS, SPORTIFS ET CULTURELS

1. Description du projet

La vie associative et sportive est particulièrement riche à Sainte-Ode, ce qui contribue grandement à la dynamisation du territoire. Toutefois, au niveau associatif et culturel des améliorations restent à faire, comme des activités fédératrices qui favorisent les liens sociaux.

Le projet consiste à créer un réseau des associations, fédérateur et facilitant les échanges d'informations, de matériel ou encore de moyens humains.

Le réseau permettra de faire naître des collaborations et d'organiser des activités en commun. Il favorisera les actions collectives comme la promotion de toutes les associations.

2. Justification du projet

Les habitants ne sont pas encore attachés à une identité territoriale forte en raison notamment de l'esprit de clocher qui règne encore à l'heure actuelle dans les différents villages.

Dans ce contexte, le diagnostic a mis en évidence deux enjeux liés au sentiment d'appartenance à Sainte-Ode : le soutien de la vie associative, sportive et culturelle locale, car ces secteurs impliquent une grande part des habitants et stimulent la création d'une identité commune via les activités organisées, et la consolidation des liens sociaux, favorables à la création d'objectifs communs.

Le projet vise à stimuler les collaborations entre les associations et à faciliter les échanges dans le but de créer un sentiment d'appartenance à la commune via les liens créés dans le monde associatif.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|--|
| Objectif | Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local |
|-----------------|--|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Encourager et soutenir les associations de parents qui sont des acteurs essentiels dans la vie associative de l'école ; Encourager les synergies ; Demeurer un partenaire pour les différents clubs sportifs de notre commune ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Soutenir les rencontres entre associations ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles.

| | |
|--|---|
| Information sur les événements culturels voisins (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Information sur les événements culturels voisins | Fiche n° IM-P2 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

INFORMATION SUR LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS VOISINS

1. Description du projet

Le projet consiste à développer l'information pour les habitants de Sainte-Ode sur les événements culturels proposés dans les communes voisines.

Pour ce faire, les différents canaux de communication existants seront mobilisés afin de relayer les informations et de promouvoir les sorties culturelles existantes.

2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence un enjeu important lié au soutien de la vie associative et culturelle locale.

En effet, bien que la dimension culturelle commence à se développer dans la commune via notamment la troupe de théâtre récemment créée ou la mise à disposition d'infrastructures socio-culturelles grâce aux réalisations du précédent PCDR, l'offre culturelle ne répond pas à la demande des habitants. Ceux-ci souhaitent donc pouvoir profiter des opportunités offertes dans les communes voisines mais ils ne sont pas mis systématiquement au courant des diverses possibilités existantes.

Pour répondre à ce besoin, le projet vise l'information complète et régulière des habitants de Sainte-Ode via les canaux habituellement utilisés.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|--|
| Objectif | Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local |
|-----------------|--|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Encourager les synergies ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) :** Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

| | |
|--|---|
| Définition et mise en place d'une image de marque du territoire (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Définition et mise en place d'une image de marque du territoire | Fiche n° IM-P3 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

DÉFINITION ET MISE EN PLACE D'UNE IMAGE DE MARQUE DU TERRITOIRE

1. Description du projet

La commune de Sainte-Ode ne bénéficie pas encore d'une image de marque pour l'ensemble de son territoire et le PCDR est une belle opportunité pour en définir une.

En effet, la commune gagnerait en cohésion et en visibilité à créer un emblème fédérateur, tels un logo ou une charte graphique, qui donnera une image visuellement forte de la commune de Sainte-Ode, tant pour les citoyens que vers l'extérieur.

La mise en œuvre d'une image de marque du territoire pourra s'appuyer sur différents partenaires, tels que le Syndicat d'Initiative, la Maison du Tourisme et l'Agence de Développement Local.

2. Justification du projet

La consolidation des liens sociaux dans leur rapport à l'attache identitaire au territoire des habitants est un enjeu crucial pour la commune de Sainte-Ode.

En effet, l'esprit de clocher qui règne encore actuellement au sein des différents villages devrait être dépassé par la construction d'une identité commune au territoire.

Le projet concourt à cet objectif en créant une image forte de la commune, image qui sera partagée par tous les habitants et véhiculée à l'extérieur comme symbole commun du territoire.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|---|
| Objectif | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |
|-----------------|---|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024** : Etudier la faisabilité de créer un label « Sainte-Ode » ; Utiliser les nouvelles technologies pour faire découvrir les atouts de notre territoire ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur.

| | |
|--|---|
| Valorisation et transmission de l'histoire communale locale (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Valorisation et transmission de l'histoire communale locale | Fiche n° IM-P4 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

VALORISATION ET TRANSMISSION DE L'HISTOIRE COMMUNALE LOCALE

1. Description du projet

Le projet consiste à organiser des conférences historiques en lien avec l'histoire de la commune et de ses villages.

Ces conférences seront attractives et participatives : quizz, ateliers, votes etc. afin de capter tous les publics et de développer un attrait pour l'événement.

L'organisation d'une conférence historique par village permettra de renforcer l'appartenance à un lieu commun et donc de développer un sentiment d'attache identitaire particulier à chaque village.

La mise en œuvre de ces conférences pourra s'appuyer notamment sur l'aide du Cercle historique et de conférenciers experts.

2. Justification du projet

L'histoire locale de Sainte-Ode est riche et diversifiée mais encore largement inconnue des habitants.

L'apprentissage de l'histoire locale est un vecteur efficace d'identification puisqu'il induit un sentiment d'appartenance via les connaissances apprises et l'effet de proximité créé.

Ce projet répond donc entièrement à une ambition importante du PCDR qui vise à créer une identité du territoire et un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode, sentiment manquant jusqu'à présent à cause notamment de l'esprit de clocher qui règne encore à l'heure actuelle dans les villages.

En outre, il répond à l'enjeu de consolidation des liens sociaux mis en évidence dans le diagnostic puisque l'apprentissage de l'histoire locale rapproche les habitants et nourrit l'inconscient collectif d'une histoire commune.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|---|
| Objectif | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |
|-----------------|---|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Soutenir l'organisation d'activités de sensibilisation ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et de favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Développer la reconnaissance du patrimoine local, y encourager l'accès et en assurer la préservation ;
- **Gal Nov'Ardenne :** Créer des synergies entre les acteurs pour développer des solutions innovantes et inclusives.

| | |
|--|---|
| Création d'une antenne de l'académie de musique (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Création d'une antenne de l'académie de musique | Fiche n° IM-P5 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION D'UNE ANTENNE DE L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

1. Description du projet

Le projet consiste à créer une antenne d'une académie de musique reconnue et agréée par la Communauté française, telles que celles de Bastogne, Libramont ou Marche.

La création de cette antenne permettra de proposer aux habitants de Sainte-Ode l'apprentissage des disciplines musicales, de la danse ou encore de l'art de la parole (théâtre).

2. Justification du projet

Le diagnostic a mis en évidence un enjeu important lié au soutien de la vie associative et culturelle locale à Sainte-Ode.

Bien que la dimension culturelle commence à se développer dans la commune via notamment la troupe de théâtre récemment créée ou encore la mise à disposition infrastructures socio-culturelles grâce aux réalisations du précédent PCDR, l'offre culturelle ne répond toutefois pas à la demande des habitants.

Ceux-ci souhaitent bénéficier sur leur territoire de l'apprentissage des différentes disciplines proposées au sein d'une académie de musique. S'appuyer sur une académie existante semble être une belle opportunité pour la commune rurale de Sainte-Ode, qui gagnerait à multiplier les collaborations.

Ce projet répond en outre à une ambition du PCDR qui est de tendre vers un territoire dynamique, ouvert à la nouveauté et à la création d'objectifs communs qui stimuleront la création d'une identité commune pour les habitants des différentes entités.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|--|
| Objectif | Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local |
|-----------------|--|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Encourager les synergies ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Soutenir les rencontres entre associations ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) :** Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

| | |
|--|---|
| Création d'un service bénévole d'écrivain public (a) Commune : Sainte-Ode (b) Nom du village ou de l'entité : (c) Descriptif : Création d'un service bénévole d'écrivain public | Fiche n° IM-P6 |
| | Priorité : Lot 3 |
| | Version initiale <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/> |

CRÉATION D'UN SERVICE BÉNÉVOLE D'ÉCRIVAIN PUBLIC

1. Description du projet

La fonction principale d'un écrivain public est de permettre aux personnes d'exprimer, avec leurs propres mots, leurs requêtes, émotions ou envies.

La maîtrise de l'écrit est intimement liée aux conditions d'existence de chacun et chacune. En effet, la scolarité, le milieu socioculturel, l'origine ou encore l'histoire personnelle engendrent des disparités dans nos compétences face à l'écriture.

Pour répondre à cette forme d'inégalité les citoyens ont proposé de créer un service bénévole d'écrivain public. Cette aide gratuite permettra par exemple d'aider les personnes dans leurs démarches administratives, en remplissant des formulaires, en écrivant des lettres ou encore en répondant à d'autres demandes.

2. Justification du projet

La mise en place d'un service bénévole d'écrivain public permettra de lutter contre les injustices et les exclusions liées à l'écrit, en établissant des ponts entre le secteur social et le secteur culturel.

En effet, l'écrit est devenu incontournable dans notre société et les personnes fragilisées ont de plus en plus de difficultés à faire valoir leurs droits et à faire entendre leur voix.

Ce projet répond à l'objectif opérationnel de la stratégie du PCDR de Sainte-Ode qui vise à consolider les liens sociaux et intergénérationnels. En outre, réduire les inégalités favorise la cohésion sociale au sein d'un territoire.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

| | |
|-----------------|---|
| Objectif | Consolider les liens sociaux et intergénérationnels |
|-----------------|---|

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Déclaration de Politique Générale (DPG) 2019-2024 :** Maintenir et renforcer les services du CPAS en termes d'aides aux plus démunis, toujours dans le respect de chacun, et visant l'émancipation et la responsabilisation individuelle ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) :** Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.



Commune de **SAINTE-ODE**

Octobre 2023

Programme Communal de Développement Rural

Partie 6
Tableau récapitulatif

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
TÉL ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be



| Id | Intitulé | Localisation | Objectifs | | | Estimation TVA et frais compris | Pouvoirs subsidiants | | Partenaires | Programmation | | | | | | | | |
|-------------------------|---|---|-----------|---------|-----|------------------------------------|----------------------|-----------------------|--|---------------|------|------|-----------|-----------|--|--|--|--|
| | | | 1 | 2 | 3 | | DR | Autres | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027-2030 | 2031-2034 | | | | |
| Projets du lot 0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Réunion annuelle pour établir le calendrier des activités associations, sportives et culturelles | | 1.1 | | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Mise en place d'une troupe de théâtre | | 1.1 | | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Rénovation du local sous l'église de Tillet | | 1.1 | | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Installation d'une Commission culturelle | | 1.1 | | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Redynamisation de la CCCA | | 1.2 | | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Amélioration du traitement des eaux usées | | | 2.1 | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Prise de mesure pour éviter les soucis liés aux inondations | | | 2.1 | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Entretien des villages, cimetières et bords de route | | | 2.1 | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Elaboration et mise en œuvre d'un plan local de propreté | | | 2.1 | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Installation d'un éclairage public économique | | | 2.1 | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Réduction des consommations énergétiques de la commune | | | 2.1 | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Restriction de l'éclairage public nocturne | | | 2.1 | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Placement de bornes de recharge électrique | | | 2.1 | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Aide aux citoyens dans les économies d'énergie et pour l'isolation du bâti | | | 2.1 | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Poursuite de la lutte contre les zones blanches | | | 2.1 | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Ouverture du bureau d'accueil touristique plus étendue | | | 2.2 | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Développement d'Amberloup en tant que pôle d'accueil touristique | | | 2.2 | | | | | | | | | | | | | | |
| - | Création de places d'accueil en crèche | | | | 3.2 | | | | | | | | | | | | | |
| - | Maintien du bus scolaire communal | | | | 3.2 | | | | | | | | | | | | | |
| - | Création d'un service de mobilité accessible à tous | | | | 3.2 | | | | | | | | | | | | | |
| - | Aménagements de sécurité routière aux abords des écoles | | | | 3.2 | | | | | | | | | | | | | |
| - | Sécurisation des abords de la future salle du village de Magerotte | | | | 3.2 | | | | | | | | | | | | | |
| Projets du lot 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| M-1.01 | Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages | Gérimont, Magerotte, Tonny et Hubermont | 1.1 1.2 | | 3.2 | 415 756,15 € | x | | Écoles, CCE, CRAB, Comités de village | x | | | | | | | | |
| M-1.02 | Création de la voie lente Tillet-Magerotte | Tillet, Pinsamont, Magerotte | | 2.1 2.2 | 3.2 | 2. 234.295,25 € | x | | Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme, Les amis du rail, Tous à pied | | x | x | | | | | | |
| M-1.03 | Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire | Commune | | 2.1 2.2 | | 701 958 € | x | CGT, PPPW | Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme | | x | x | | | | | | |
| M-1.04 | Aménagement de la traversée d'Amberloup | Amberloup | 1.2 | | 3.2 | 1. 287.173,86 € | x | SPW - Mobilité | SPW - Mobilité | | x | x | | | | | | |
| I-1.01 | Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales | Lavacherie, Tillet, Sprimont, Rechrival | 1.2 | | 3.2 | Moyens humains | | | Associations de parents, PO scolaires et personnels enseignants | x | x | x | | | | | | |
| I-1.02 | Développement d'achats groupés « énergie » pour les citoyens | Commune | 1.2 | | 3.2 | Moyens humains | | | Éco-passeur, Parc naturel | x | x | x | | | | | | |
| I-1.03 | Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables etc.) | Commune | 1.2 | 2.1 2.2 | | Moyens humains / 10.000€ par an | | PPPW | Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme, Parc naturel | x | x | x | | | | | | |
| I-1.04 | Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations | Commune | 1.1 1.2 | | | Moyens humains / 2.500€ par an | | Fondation Roi Baudoin | ADL, Parc naturel, Maison du Tourisme, associations, clubs | x | x | x | | | | | | |
| I-1.05 | Mise en place d'un Schéma de Développement Communal et d'un Guide Communal d'Urbanisme | Commune | | | 3.1 | 150.000 € / Moyens humains | | SPW - Territoire | SPW Territoire | x | x | x | | | | | | |
| I-1.06 | Communication sur les ventes en circuit-courts existantes | Commune | | | 3.2 | Moyens humains / 5.000€ | | | Commune, Parc Naturel, GAL et Maison du Tourisme | x | x | x | | | | | | |
| I-1.07 | Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants | | 1.1 1.2 | | 3.2 | Moyens humains / 2.500€ par an | | | ADL, CPAS, associations | x | x | x | | | | | | |
| I-1.08 | Création d'un groupe de travail « nature » et mise en place d'actions en faveur de la biodiversité | Commune | 1.2 | 2.1 2.2 | | Moyens humains / 10.000€ par an | | Biodiversité | Parc naturel des deux Ourthes, GAL Nov'Ardenne, Natagora, Natagriwal, DNF | x | x | x | | | | | | |
| Projets du lot 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| M-2.01 | Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine | Commune | | | 3.1 | | | | CCATM | | | | | x | | | | |
| M-2.02 | Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre | Amberloup | 1.2 | | | | | | La maison de repos, le Conseil jeunes du CRAB, le Conseil Communal des Enfants, l'association villageoise « Blancs Linçeous », le Conseil Communal Consultatif des Aînés, le club de tennis de table, le Syndicat d'Initiative, Comm'ode | | | | | x | | | | |
| M-2.03 | Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune | Tillet | 1.1 1.2 | | | | | | Associations, clubs de foot | | | | | x | | | | |
| M-2.04 | Mise en place d'une éolienne communautaire | Commune | | 2.1 | | | | | Parc nature, GAL Nov'Ardenne | | | | | x | | | | |
| M-2.05 | Installation d'un éclairage public intelligent | Commune | | 2.1 | | | | | ORES | | | | | x | | | | |
| M-2.06 | Création d'une résidence services | Commune | | | 3.1 | | | | Vivalia, investisseurs privés | | | | | x | | | | |
| M-2.07 | Création d'habitats groupés | Commune | 1.2 | | 3.1 | | | | CPAS | | | | | x | | | | |
| M-2.08 | Création de logements par la mise en place de partenariats publics privés | Commune | | | 3.1 | | | | CPAS, Sociétés de logements publics, Développeurs/promoteurs privés | | | | | x | | | | |
| M-2.09 | Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles | Commune | | | 3.2 | | | | Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme, Parc Naturel, CCATM | | | | | x | | | | |
| M-2.10 | Création de logements tremplins | Commune | 1.2 | | 3.1 | | | | | | | | | x | | | | |

| Id | Intitulé | Localisation | Objectifs | | | Estimation TVA et frais compris | Pouvoirs subsidiants | | Partenaires | Programmation | | | | |
|--------|---|--------------|-----------|---------|-----|------------------------------------|----------------------|--------|--|---------------|------|------|-----------|-----------|
| | | | 1 | 2 | 3 | | DR | Autres | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027-2030 | 2031-2034 |
| M-2.11 | Rénovation de la salle du foot à Tillet | Tillet | 1.1 1.2 | | | | | | Clubs de football | | | | x | |
| I-2.01 | Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques | Commune | | 2.2 | | | | | Acteurs touristiques du territoire | | | | x | |
| I-2.02 | Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire | Commune | 1.2 | | | | | | Cercle historique, Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme | | | | x | |
| I-2.03 | Mise en place d'initiatives en faveur des aînés | Commune | 1.2 | | 3.2 | | | | CPAS, CCCA | | | | x | |
| I-2.04 | Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière | Commune | | 2.1 2.2 | | | | | CCATM, Contrat de rivière, GAL Nov'Ardenne | | | | x | |
| I-2.05 | Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle | Commune | | | 3.2 | | | | CCATM | | | | x | |
| I-2.06 | Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons | Commune | 1.1 1.2 | | 3.2 | | | | Commune, Gal Nov'Ardenne, GAC, associations | | | | x | |

Projets du lot 3

| | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|---|------------|---------|-----|-----|--|--|--|--|--|--|--|--|---|
| M-3.01 | Création d'une maison multiservices | Commune | 1.1 1.2 | | 3.2 | | | | | | | | | x |
| M-3.02 | Achat d'un véhicule partagé pour les associations | Commune | 1.1 | | 3.2 | | | | | | | | | x |
| M-3.03 | Aménagement d'entrées de villages identitaires | Commune | 1.2 | | 3.2 | | | | | | | | | x |
| M-3.04 | Création de circuits VTT permanents | Commune | | 2.2 | | | | | | | | | | x |
| M-3.05 | Installation de parkings vélos à proximité des lieux publics | Commune | | | 3.2 | | | | | | | | | x |
| M-3.06 | Création d'espaces culturels alternatifs | Commune | 1.1 | | | | | | | | | | | x |
| M-3.07 | Mise en place d'un atelier rural | Commune | | | 3.2 | | | | | | | | | x |
| M-3.08 | Rénovation de la salle « La Corteille » à Lavacherie | Lavacherie | 1.1 1.2 | | 3.2 | | | | | | | | | x |
| I-3.01 | Réseautage des acteurs associatifs, sportifs et culturels | Commune | 1.1 | | | | | | | | | | | x |
| I-3.02 | Information sur les événements culturels voisins | Commune | 1.1 | | | | | | | | | | | x |
| I-3.03 | Définition et mise en place d'une image de marque du territoire | Commune | 1.2 | | | | | | | | | | | x |
| I-3.04 | Valorisation et transmission de l'histoire communale locale | Commune | 1.2 | | | | | | | | | | | x |
| I-3.05 | Création d'une antenne de l'académie de musique | Commune | 1.1 | | | | | | | | | | | x |
| I-3.06 | Création d'un service bénévole d'écrivain public | Commune | 1.2 | | | | | | | | | | | x |

Rappel des objectifs de développement

- 1.1 Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local
- 1.2 Consolider les liens sociaux et intergénérationnels
- 2.1 Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie
- 2.2 Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré
- 3.1 Favoriser l'accès au logement intégré
- 3.2 Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs